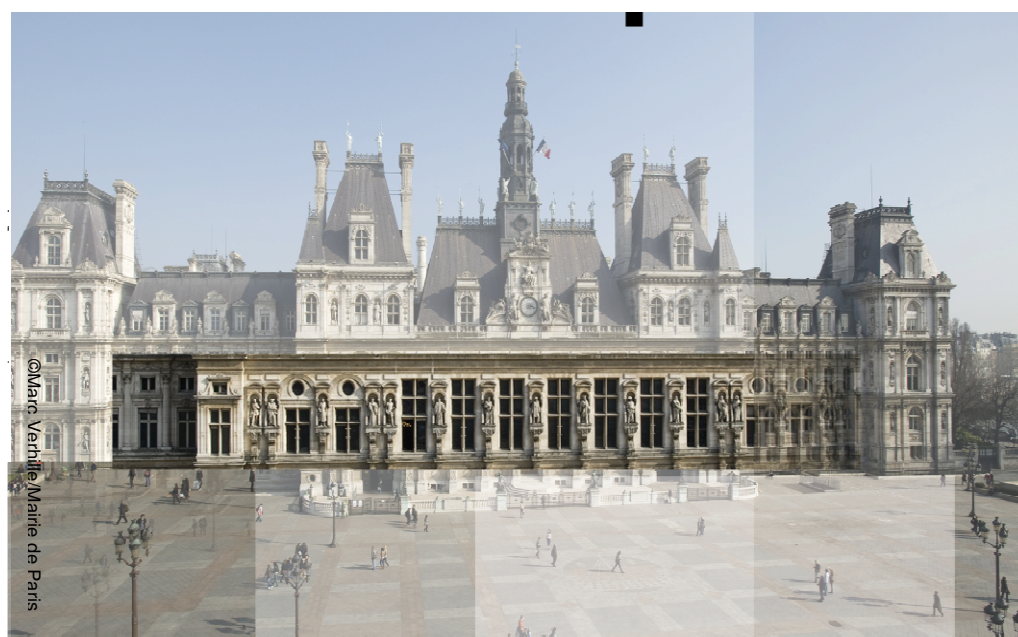


Conseil municipal et départemental



**Séance des lundi 12, mardi 13 et
mercredi 14 décembre 2016**

<http://www.paris.fr>

Vendredi 27 janvier 2017

Table des matières

Ouverture de la séance.....	3	2016 DDCT 168 - Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes à Paris 2015-2016.	103
Condoléances.....	3		
Adoption de comptes rendus.....	4	2016 DFA 169 - Budget primitif d'investissement et de fonctionnement municipal 2017. Communication de la Maire de Paris relative au budget primitif de 2017. Bleu budgétaire "Logement". Bleu budgétaire "Intégration, droits humains, discrimination et égalité Femmes/Hommes". Bleu budgétaire "Politique de la Ville". Bleu budgétaire "Jeunesse". Bleu budgétaire "Climat Energie". Rapport et document budgétaire - sections d'investissement et de fonctionnement. Etat de la dette, des instruments de couverture du risque financier et des garanties d'emprunts - Investissements localisés - Rapport sur les contrats d'objectifs et de performance....	103
Félicitations.....	4		
Discussions budgétaires - Ville et Département - Etat spécial territorial.....	4	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'insertion durable des réfugiés.....	103
Discussion budgétaire - Audition des orateurs.....	9	Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à la création d'un syndicat du réemploi.....	103
Souhaits de bienvenue.....	36	Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif au développement du télétravail.....	103
Discussion budgétaire - Audition des orateurs. (Suite).....	36	Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à l'expérimentation du financement participatif.....	103
Suspension et reprise de la séance.....	51	Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif au mécénat dans les projets de développement locaux.....	103
Discussion budgétaire - Audition des orateurs. (Suite).....	51	Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au moratoire des impôts, des taxes et des redevances.....	103
Discussion budgétaire - Réponses de l'Exécutif.....	63	Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au patrimoine culturel.....	103
Souhaits de bienvenue.....	67	Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la transparence et à la sincérité budgétaire.....	103
Discussion budgétaire - Réponses de l'Exécutif. (Suite).....	67	Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au budget participatif.....	104
Suspension et reprise de la séance.....	74	Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif aux loyers capitalisés.....	104
2016 PP - 73 - Budget spécial primitif pour 2017.....	74	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au remboursement de la dette de l'Etat.....	104
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la création d'une Commission consultative de gestion de la Préfecture de police.....	74	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la baisse des dotations de l'Etat.....	104
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux A.S.P.....	74	2016 DFA 169-1 - Budget primitif d'investissement de la Ville de Paris pour 2017.....	110
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la vidéo-protection.....	74	2016 DFA 169-2 - Budget primitif de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2017.....	112
2016 PP 61 - Modification des effectifs budgétaires de la Préfecture de police au titre de l'année 2017.....	74	2016, DFA 169-3 - Evolutions des tarifs.....	112
Suspension et reprise de la séance.....	97		
Discussions budgétaires - Ville et Département - Etat special territorial. (Suite).....	97		
2016 PP - 73 - Budget spécial primitif pour 2017. (Suite).....	97		
2016 DFA 168 - DLH - Reprise en section de fonctionnement de l'excédent d'investissement 2017.....	103		

2016 DFA 170 - Individualisation des autorisations de programme votées au budget primitif 2017.....	113
2016 CAS 3 - Communication relative au budget 2017 du Centre d'action sociale de la Ville de Paris.....	113
2016 DFA 66 G - Budget primitif d'investissement et de fonctionnement départemental 2017. Communication de la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, relative au budget primitif de 2017. Rapport et document budgétaire - sections d'investissement et de fonctionnement. Etat de la dette, des instruments de couverture du risque financiers et des garanties d'emprunts. Rapport sur les contrats d'objectifs et de performance.	113
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au moratoire des impôts, des taxes et des redevances.	113
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la transparence et à la sincérité budgétaire.	113
2016 DFA 66-1 G - Budget primitif d'investissement du Département de Paris pour 2017.	114
2016 DFA 66-2 G - Budget primitif de fonctionnement du Département de Paris pour 2017.	114
2016 DFA 67 G - Individualisation des autorisations de programme votées au budget primitif 2017.	115
2016 DFA 171 - Etats spéciaux d'arrondissements - Budget primitif 2017.	115
2016 DFA 142 - DRH - Budget primitif emplois 2017 pour les services municipaux.	115
2016 DFA 53 - DRH G - Budget primitif emplois 2017 pour les services départementaux.....	117
2016 DILT 12 - DFA - Budget primitif 2017 du Service technique des Transports automobiles municipaux.	117
2016 DILT 37 - DFA - Actualisation des durées d'amortissement. - Budget annexe du Service technique des Transports automobiles municipaux.	117
2016 DPE 43 - DFA - Budget annexe de l'Assainissement. - Budget primitif 2017.	117
2016 DPE 46 - DFA - Budget annexe de l'Assainissement. - Fixation du taux et des modalités de calcul de la redevance d'assainissement "part collective" à compter du 1er janvier 2017.....	117
2016 DPE 47 - DFA - Budget annexe de l'Assainissement. - Fixation du mode de calcul des redevances et tarifs des recettes à compter du 1er janvier 2017.....	118
2016 DPE 44 - DFA - Budget annexe de l'Eau. - Budget primitif 2017.	118
2016 DPE 45 - DFA - Budget annexe de l'Eau. - Fixation du taux de la part communale à compter du 1er janvier 2017.....	118
2016 DEVE 130 - DFA - Budget primitif 2017 du budget annexe du Fossoyage.	119

2016 DEVE 156 - DFA - Tarifs des droits d'entrée des prestations de la Direction des Espaces verts et de l'Environnement.	119
2016 DASES 432 G - Budget primitif 2017 du budget annexe des Etablissements départementaux de l'Aide sociale à l'enfance.....	119
2016 DASES 433 G - Fixation pour l'année 2017 de l'effectif réglementaire des personnels des Etablissements départementaux de l'Aide sociale à l'enfance.....	120
2016 DRH 81 - Actualisation des ratios promus promouvables de certains corps de catégorie C suite à la mise en œuvre du protocole relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunérations.	120
2016 DRH 8 G - Actualisation des ratios promus promouvables de certains corps de catégorie C suite à la mise en œuvre du protocole relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunérations.	120
2016 PP 73 - Budget spécial primitif pour 2017.....	121
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la création d'une Commission consultative de gestion de la Préfecture de police.....	121
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux A.S.P.	121
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la vidéo-protection.....	121
2016 PP 61 - Modification des effectifs budgétaires de la Préfecture de police au titre de l'année 2017. (Suite). .	121
Départs à la retraite.	122
Suspension et reprise de la séance.	122
Compte rendu de la 3e Commission.	123
2016 DEVE 168 - Convention de subventionnement (20.000 euros) à l'association "Paris et Compagnie" (Paris&Co) pour son projet d'appel à expérimentations de solutions innovantes "Adaptation au changement climatique".	123
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux travaux de mise en sécurité électriques des tours du Front de Seine.....	124
Vœu déposé par l'Exécutif.	124
2016 DDCT 151 - Subventions (113.825 euros) à 48 associations pour le financement de 49 projets sur les quartiers politique de la ville parisiens.....	126
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la sécurité du secteur Dupleix/boulevard de Grenelle.	128
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au gel du projet d'aquaponie.	130
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la sécurité et à la tranquillité publique Place de la Chapelle.....	131

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la sécurité dans le parc social.	134
Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif aux cirques mettant en scène des animaux sauvages.	135
2016 DVD 157 - Modification des modalités du stationnement payant de surface à Paris.	137
2016 DVD 190 - Transfert de la compétence de location de bicyclettes au Syndicat Mixte Autolib' et Vélib' Métropole.	144
Vœu déposé par les groupes Ecologiste de Paris et Socialiste et Apparentés relatif à la régulation du trafic dans le quartier Montorgueil-Saint-Denis.	147
Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif au développement de l'intermodalité vélos - transports en commun.	148
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la régulation des "pousse-pousse".	150
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au réaménagement de la place du Panthéon.	152
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la modification de la placette Louis-Loucheur.	153
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la circulation quartier Marx-Dormoy.	154
Vœu déposé par l'Exécutif.	154
Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la publication d'études sur la piétonisation des voies sur berges.	157
Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'utilisation des aires de livraison.	158
Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la signalétique des ponts enjambant la Seine et des sites culturels alentours.	159
Vœu déposé par M. TIBERI relatif aux travaux sur la voie publique.	160
2016 DDCT 164 - Modification de la délibération 2014 SGCP 1004 relative à l'exercice du mandat des élus parisiens.	161
Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif aux sanctions contre l'affichage sauvage.	163
Vœu déposé par l'Exécutif.	163
2016 SG 43 - Rapport d'observations définitives et ses réponses relatif à l'examen de la gestion de l'opération d'aménagement des berges de Seine.	165
Observations sur le déroulement de la séance.	171
2016 SG 43 - Rapport d'observations définitives et ses réponses relatif à l'examen de la gestion de l'opération d'aménagement des Berges de Seine. (Suite).	171
Rappel au règlement.	172

2016 SG 43 - Rapport d'observations définitives et ses réponses relatif à l'examen de la gestion de l'opération d'aménagement des Berges de Seine. (Suite).	173
Suspension et reprise de la séance.	176
Observations sur le déroulement de la séance.	176
2016 DPE 62 - Mise à disposition de crédits d'investissement en vue de permettre aux maires d'arrondissement d'acquérir du matériel de propreté de proximité.	177
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'augmentation des crédits et à leur répartition.	177
2016 DVD 188 - DEVE - DU - Réaménagement de la place de la porte Maillot (16e). - Modalités d'organisation de la concertation et délégation en matière de marchés publics.	179
Vœu déposé par les groupes UDI-MODEM et LR relatif à l'information sur le réaménagement.	179
Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes.	183
Suspension et reprise de la séance.	183
Compte rendu de la 4e Commission.	183
2016 DDCT 158 - Subventions (49.000 euros) à 7 associations au titre de la lutte contre les discriminations.	184
2016 DDCT 155 - Subventions (185.000 euros) à 12 associations et conventions dans le cadre de l'appel à projets "REFUG2016" sur l'apprentissage du français à destination des réfugiés.	185
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au financement des ateliers sociolinguistiques.	185
2016 DASES 457 G - Subvention (100.000 euros) et convention avec l'association "Vers Paris sans Sida" (19e).	187
Vœu déposé par le groupe LR relatif à la dératisation.	192
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'Hôtel-Dieu.	194
2016 DFPE 259 - Convention pluriannuelle d'objectifs avec des associations gestionnaires d'établissements de la petite enfance à Paris.	196
Souhaits de bienvenue.	198
2016 DFPE 259 - Convention pluriannuelle d'objectifs avec des associations gestionnaires d'établissements de la petite enfance à Paris (suite).	199
2016 DASES 453 G - Subvention de fonctionnement (186.789 euros) et d'investissement (55.877 euros) à l'association "Notre Dame de Bon Secours".	202

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'hébergement d'urgence. 203

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux services d'accueil familial départemental. 204

2016 DASES 415 G - Subvention (125.000 euros) et convention avec l'association "Aux captifs, la Libération" (6e). 205

2016 DASES 377 G - Subvention (150.000 euros) et conventions avec l'Association de santé mentale du Paris (13e) et l'établissement public de santé "Maison Blanche" (20e). 207

2016 DU 239 - Dénomination "promenade Coccinelle" (9e et 18e). 209

2016 DLH 303 - Création d'un centre hébergement d'urgence mis en œuvre par l'association "Emmaüs Solidarité" situé sur Ivry-sur-Seine, destiné à accueillir les publics vulnérables. 210

2016 DASES 257 G - Adoption du règlement intérieur du Fonds de solidarité pour le logement (F.S.L.) de Paris et des conventions attenantes. 215

Compte rendu de la 5e Commission. 217

2016 DLH 128 - Location par bail emphytéotique à "Elogie" de divers ensembles immobiliers. Réalisation (12e et 20e) de programmes de logements sociaux (123 P.L.A.-I., 266 PLUS et 272 P.L.S.) par "Elogie". 218

Vœu déposé par le groupe LR relatif aux opérations de conventionnement dans le 12e. 218

2016 DLH 129 - Location par bail emphytéotique à "Paris Habitat - OPH" de divers groupes immobiliers. - Réalisation d'un programme de conventionnement de 2.342 logements sociaux par "Paris Habitat - OPH". 218

Vœu déposé par le groupe LR relatif aux opérations de conventionnement dans le 12e. 218

2016 DEVE 166 - Dénomination "Esplanade Gilles Jacquier" attribuée à l'espace vert situé 50-56, rue de Charonne (11e). 221

2016 DLH 286 - Réalisation 26, boulevard de Reuilly (12e) d'un programme de 15 logements sociaux (9 P.L.A.-I. et 6 PLUS) par la S.I.E.M.P. 223

Vœu déposé par le groupe LR relatif à l'équilibre des programmes. 223

2016 DLH 292 - Location à la R.I.V.P. de l'ensemble immobilier 2, rue de Valenciennes (10e). - Avenant à bail emphytéotique. - Réalisation d'un programme d'acquisition-réhabilitation de 9 P.L.A.-I. et 6 PLUS. 224

2016 DLH 298 - Réalisation 105, avenue de Clichy (17e) d'un programme de création de 19 logements sociaux (9 P.L.A.-I. et 10 PLUS) par "Immobilière 3F". 225

2016 DLH 318 - Location à R.S.F. de l'immeuble 15, rue Saint-Just (17e). - Avenant à bail emphytéotique. - Réalisation d'un programme de création d'une résidence sociale de 250 P.L.A.-I. et une pension de famille de 30 P.L.A.-I. 226

2016 DLH 327 - Réalisation 5-5bis, rue de Vaucouleurs (11e) d'un programme de construction neuve de 17 logements sociaux (5 P.L.A.-I., 7 PLUS et 5 P.L.S.) par "H.S.F.". 227

2016 DLH 338 - Création par regroupement de chambres de 7 logements sociaux (7 P.L.A.-I.) (11e, 13e, 15e, 17e et 20e) par "Elogie". 228

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au logement étudiant. 228

Vœu déposé par l'Exécutif. 228

2016 DLH 343 - Réalisation 86, quai de la Râpée (12e) d'un programme de construction neuve de 14 logements sociaux (8 P.L.A.-I. et 6 PLUS) par la R.I.V.P. 229

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'équilibre des programmes. 229

2016 DLH 350 - Réalisation 16, rue Duban (16e) d'un programme comportant 10 logements sociaux par "Paris Habitat - OPH". 230

2016 DLH 377 - Réalisation 127, rue du Chemin-Vert (11e) d'un programme comportant 23 logements sociaux par "Paris Habitat - OPH". 232

2016 DLH 427 - Adoption du Programme local de l'habitat modifié. 233

Vœu déposé par le groupe RG-CI relatif au taux de rotation dans le parc social. 233

2016 DLH 9 G - Caserne des Minimes 12-14, rue de Béarn (3e). - Conclusion d'un protocole avec "Elogie". 241

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la transformation de bureaux vacants en logements. 243

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la réquisition des logements vacants. 244

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la mobilisation des espaces vacants. 244

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'arrêt de l'O.P.A.H. des Epinettes. 245

2016 DU 87 - Appel à projets urbains innovants : site gare Masséna (13e). - Désignation du lauréat. - Signature de la promesse de vente. 246

2016 DU 90 - APUI sur le site Pershing (17e). - Désignation du lauréat. - Déclassement. - Protocole de transfert de droits et protocole de VEFA. - Autorisation de dépôt des autorisations d'urbanisme. 247

2016 DU 93 - APUI sur le site Temes-Villiers (17e). - Désignation du Lauréat. - Principe de déclassement. - Protocole de vente. - Autorisation de dépôts des autorisations d'urbanisme. 247

2016 DU 253 - Appel à projets "Inventons la Métropole du Grand Paris". 249

Vœu déposé par le groupe SOCA relatif à la dénomination des voies autour de la halle Freyssinet. 254

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à la dénomination des quatre voies entourant la halle Freyssinet.....	254
Vœu déposé par l'Exécutif.....	254
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au Comité d'organisation de la concertation Paris Nord-Est.....	256
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux poursuites judiciaires contre "Foodora".....	257
2016 DU 36 - DDCT - Signature du protocole de préfiguration du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (N.P.N.R.U.) parisien (13e, 18e, 19e et 20e).....	259
2016 DLH 253 - Réalisation 57-59, rue Piat (20e) d'un programme de création d'une résidence étudiante de 24 logements P.L.S. par "ICF Habitat La Sablière".....	262
2016 DU 192 - Z.A.C. "Saint-Vincent-de-Paul" (14e). - Bilan de la mise à disposition de l'étude d'impact. Dossiers de création et de réalisation. Programme des équipements publics de la Z.A.C. Contrat de concession.....	264
Vœu déposé par le groupe SOCA relatif à l'aménagement de l'éco-quartier.....	264
Compte rendu de la 6e Commission.....	270
Vœu déposé par le GEP relatif à la distribution d'un goûter en élémentaire.....	272
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'épreuve d'E.P.S. au diplôme national du brevet.....	273
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la sectorisation des collèges.....	274
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la sectorisation des collèges pour la rentrée 2017 (17e).....	274
Vœu déposé par le groupe LR relatif au plan particulier de mise en sûreté durant la pause méridienne.....	277
Vœu déposé par le groupe LR relatif à la tenue des points écoles.....	278
Vœu déposé par les groupes LR et UDI-MODEM relatif au comité de suivi de la M.I.E. dédiée au périscolaire.....	279
2016 DPA 93 - Groupe scolaire Murat - 162, boulevard Murat (16e). - Construction de locaux pour le logement temporaire de l'école maternelle Erlanger. - Autorisations administratives.....	280
Vœu déposé par le groupe LR relatif aux alternatives au logement.....	280
Observations sur le déroulement de la séance.....	282
Suspension et reprise de la séance.....	282

Compte rendu de la 7e Commission.....	282
2016 DGRI 83 - Coopération avec Beyrouth : création du centre de mémoire et culture "Maison jaune".....	283
2016 DGRI 97 - Subvention (10.000 euros) à l'Association française des Communes, Départements et Régions pour la Paix - A.F.C.D.R.P. (92).....	284
2016 DGRI 99 - Subvention (4.000 euros) à l'association "Institut de recherche et d'études Méditerranée Moyen-Orient - iReMMO" (5e).....	286
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la participation d'une délégation du Conseil de Paris au Sommet de Grenoble.....	287
Intervention de M. BOUTAULT sur la tragédie d'Alep.....	288
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la tragédie d'Alep.....	289
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'ouverture du centre sportif de la Z.A.C. "Saussure".....	292
Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à la création d'un Fonds européen de développement économique, social et écologique.....	293
Vœu déposé par le groupe LR relatif à la prévention des jeunes contre le surendettement.....	294
Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au rétablissement des cours individuels de musique dans les centres d'animation parisiens.....	295
Vœu déposé par l'Exécutif.....	295
2016 DGRI 60 - Subvention (120.000 euros) et convention avec la Fondation Institut kurde de Paris (10e).....	296
2016 DJS 58 - DDCT - Subvention (1.000 euros) et avenant à convention pour la saison sportive 2016/2017 avec l'association "Les Dégommeuses" (10e).....	298
2016 DDCT 165 - DASES - Convention pour l'attribution d'une subvention à l'association "Utopia 56" (60.000 euros).....	299
2016 DU 249 - Plan "Nager à Paris". - Projet d'aménagement du 133 et 133 bis, rue Belliard (18e). Compte rendu de l'enquête préalable à la D.U.P. et avis favorable à la poursuite de l'opération.....	300
2016 DGRI 104 - DPE - Subvention (100.000 euros) et convention avec l'association "La Croix-Rouge française" pour une aide d'urgence aux populations déplacées de Mossoul.....	302
Compte rendu de la 1ère Commission.....	304
2016 DFA 147 - Avenant n° 6 à la convention de délégation de service public du 16 décembre 2005 pour la gestion et l'exploitation de la Tour Eiffel (7e).....	305
2016 DFA 158 - Communication sur le bilan des conventions et autres titres d'occupation du domaine public de la Ville de Paris pour l'exercice 2015.....	305

2016 DFA 167 - Modification de la délégation accordée à la Maire de Paris en application de l'article L. 2122-22-4° du Code général des collectivités territoriales.	306
2016 DFA 161 - Rapports des mandataires du Conseil municipal dans les conseils d'administration ou de surveillance des sociétés de la collectivité parisienne pour l'exercice 2015.	309
2016 DFA 61 G - Rapports des mandataires du Conseil départemental dans les conseils d'administration ou de surveillance des sociétés de la collectivité parisienne pour l'exercice 2015.	309
2016 DRH 86 - Approbation du nouveau programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.	309
2016 DRH 110 - Modification du statut particulier et de l'échelonnement indiciaire des corps des éboueurs, des fossoyeurs et des égoutiers et autres personnels des réseaux souterrains.	312
2016 DSTI 21 - Acquisition et maintenance de serveurs et de logiciels fonctionnant sous AIX, Linux et Windows. - Avenants.	313
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux A.S.P.	314
2016 DAE 377 - Soutien à quatre initiatives pour le réemploi et l'économie circulaire.	316
2016 DAE 28 - Marché aux puces de la porte de Montreuil (20e). - Approbation du principe de renouvellement de la délégation de service public.	317
Vœu déposé par les groupes Socialiste et Apparentés, Ecologiste de Paris et Communiste - Front de Gauche relatif au risque de désertification bancaire dans les quartiers populaires.	318
Vœu déposé par les groupes Socialiste et Apparentés et Ecologiste de Paris relatif au service public postal dans le 20e.	319
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la Poste du boulevard Mortier.	319
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la sauvegarde du service postal dans le 20e arrondissement.	319
Vœu déposé par l'Exécutif.	319
Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à la création d'un guichet unique pour les commerçants.	322
Observations sur le déroulement de la séance.	323
2016 DAE 323 - Kiosques commerciaux sur le domaine public proposant des services de proximité. - Conventions avec la société "Lulu dans ma Rue".	324
Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes (suite).	326

2016 DAE 364 - Subventions (70.000 euros) et conventions avec deux associations portant des projets de ressourceries du vélo (11e et 91).	326
2016 DAE 396 - Seine attractive, Seine responsable. - Conventions d'occupation du domaine public avec six structures de l'économie solidaire et circulaire et une association sportive.	327
Suspension et reprise de la séance.	328
2016 DAE 396 - Seine attractive, Seine responsable. - Conventions d'occupation du domaine public avec six structures de l'économie solidaire et circulaire et une association sportive (suite).	329
2016 DAE 29 G - Subvention de fonctionnement (3.270.000 euros), subvention (250.000 euros) concernant le décrochage des jeunes, avenant n° 3 à la convention avec la Mission locale de Paris.	331
Compte rendu de la 2e Commission.	333
2016 DDCT 163 - Subvention d'investissement (15.000 euros) et convention avec l'Association de médiation pour un usage optimal de la nuit (A.M.U.O.N.).	334
Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes (suite).	336
2016 DAC 307 - Subvention (170.000 euros) et conventions avec la Maison des pratiques artistiques amateurs.	336
2016 DAC 582 - Subvention (4.000 euros) à l'association "Passages et Galeries" (8e).	337
2016 DAE 25 - Marchés de la création Bastille (11e) et Edgar Quinet (14e). - Nouveau règlement.	338
2016 DAE 27 - Marchés de la création Bastille (11e) et Edgar Quinet (14e). - Modification du tarif des droits de place.	338
2016 SG 42 - Rapport d'observations définitives et ses réponses relatif au mécénat entre Paris et l'Oréal. - Etude de cas d'un mécénat.	340
2016 SG 44 - Aide d'urgence (30.000 euros) à la Croix-Rouge française suite aux fortes intempéries en Nouvelle Calédonie le 22 novembre 2016.	342
Suspension et reprise de la séance.	343
Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à la dénomination "Barbara" de la nouvelle station de la ligne 14 aux Batignolles.	343
Vœu déposé par le groupe LR relatif aux travaux de le crypte située rue Pierre-Nicole.	344
Vœu déposé par le groupe LR relatif à l'installation d'une crèche de Noël sur le parvis de l'Hôtel de Ville.	345
Vœu déposé par le groupe LR relatif au C.M.A.I.	348
Suspension et reprise de la séance.	348

Vœu déposé par le groupe LR relatif au C.M.A.I.
(suite). 348

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la
place de la Concorde. 350

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au
lancement d'un appel à projets innovants pour les fêtes de
fin d'année. 352

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à
l'organisation d'un événement s'inspirant du modèle "Art
Station" dans le métro. 353

2016 DAC 579 - Subvention (2.000 euros) à
l'Association des auditeurs de l'Institut des hautes études
de défense nationale (I.H.E.D.N.) (7e). 354

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés
relatif à la dénomination d'un lieu à la mémoire de Patrice
Chéreau. 356

Vœu déposé par le groupe SOCA relatif à la
dénomination "Germaine Richier" à une future voie du
13e. 357

Vœu déposé par le groupe LR relatif à la
dénomination d'un lieu du 15e "Yvette Chauviré". 357

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la
dénomination "Kiki de Montparnasse". 358

2016 DEVE 162 - Dénomination "Square du Temple -
Elie Wiesel" de l'espace vert situé 64, rue de Bretagne
(3e). 359

2016 DVD 10 G - Traverses de Charonne, Bièvre-
Montsouris et Ney- Flandre. Avenant n° 3 à la convention
d'exploitation avec la R.A.T.P. et convention de délégation
de compétence du S.T.I.F. 360

2016 DAE 404 - Subvention (10.600 euros) et
convention avec l'Association des commerçants de la rue
de Courcelles pour les illuminations de fêtes de fin
d'année 2016 (17e). 360

Désignation de représentants du Conseil de Paris
dans divers organismes (suite). 360

Adoption par un vote global d'approbation de
l'Assemblée des projets de délibération n'ayant pas fait
l'objet d'une inscription. 364

Clôture de la séance. 364

Liste des questions écrites posées à Mme la Maire de
Paris. 364

QE 2016-27 Question de M. Jérôme GLEIZES et des
élu-es du groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de
Paris relative à l'action entreprise par la Ville de Paris pour
l'éthique et la transparence de ses partenaires financiers
et bancaires. 364

QE 2016-28 Question de MM. Sergio TINTI, Nicolas
BONNET-OULALDJ et de l'ensemble des élu-es du
groupe Communiste - Front de Gauche à Mme la Maire
de Paris relative aux créneaux horaires des associations
sportives parisiennes dans les installations sportives
scolaires. 365

Réponse à une question écrite posée à Mme la Maire
de Paris. 366

QE 2016-22 Question de M. Claude GOASGUEN à
Mme la Maire de Paris relative à l'ouverture nocturne des
pelouses centrales de l'hippodrome d'Auteuil. 366

Votes spécifiques. 367

Votes spécifiés. 371

Projets de délibération adoptés par un vote
d'ensemble de l'Assemblée. 371

Comptes rendus des Commissions. 395

Listes des membres présents. 406

Annexe n° 1 - Budget primitif d'investissement de la
Ville de Paris pour 2017. 411

Annexe n° 2 - Budget primitif de fonctionnement de la
Ville de Paris pour 2017. 415

Annexe n° 3 - Budget primitif d'investissement du
Département de Paris pour 2017. 418

Annexe n° 4 - Budget primitif de fonctionnement du
Département de Paris pour 2017. 423

Tableau des vœux et amendements déposés en
Commission. 429

Tableau des votes des groupes politiques. 437

La séance est ouverte à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris, assistée de Mmes Anne-Charlotte BUFFETEAU, Fanny GAILLANNE, Marie-Laure HAREL et M. Alexandre VESPERINI, secrétaires de séance.

M. le Préfet de police est présent en séance.

Ouverture de la séance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la séance est ouverte.

Condoléances.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, le Conseil de Paris a appris la disparition survenue le 21 novembre 2016, de Mme Micheline Mauborgne, ancienne conseillère municipale de Paris, ancienne conseillère générale de la Seine et ancienne conseillère de Paris.

Micheline Mauborgne a adhéré au Parti communiste en 1946 à 18 ans, elle est devenue membre de la section de la place des Fêtes dans le 19^e arrondissement et a commencé à militer à la CGT.

Durant cette période, elle a rencontré celui qui a été son époux de 1948 à 1964, Henri Krasucki, futur secrétaire général de la CGT.

En 1953, Micheline Mauborgne, alors membre du comité départemental du parti communiste et secrétaire du comité Belleville Père-Lachaise a été élue au conseil municipal de Paris pour la première fois. Elle a été réélue en 1959 et en 1965. Elle a siégé successivement au sein de la 4^e Commission, de 1953 à 1959, de la 1^{ère} Commission de 1959 à 1965, et à la 5^e Commission de 1965 à 1971.

Elle a par ailleurs été la suppléante de Paul Laurent, député communiste de la 29^e conscription de Paris, qui couvrait à l'époque une partie du 19^e arrondissement. Ses obsèques ont été célébrées le 26 novembre 2016 à Montpellier.

En mon nom et au nom du Conseil de Paris, j'exprime à sa famille et à ses proches les condoléances de notre Assemblée. Je vous propose une minute de silence.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Je vous remercie.

Je donne la parole au président du groupe Communiste - Front de Gauche, M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Madame la Maire, mes chers collègues, Monsieur le Préfet.

Madame la Maire, je vous remercie pour les mots chaleureux que vous avez su trouver pour rendre hommage à Micheline Mauborgne, disparue le 21 novembre dernier.

Il fut un temps où des assemblées comme la nôtre étaient quasi exclusivement masculines. Je suis fier que mon parti et le groupe Communiste - Front de Gauche au Conseil de Paris furent les pionniers en ce domaine et ce bien avant que l'on parle de parité. Peu de femmes siégeaient au Conseil de Paris, de 1953 à 1971 Micheline Mauborgne était sur ces bancs. Vous avez d'ailleurs un tableau dans une des salles des commissions où l'on peut la reconnaître avec sa robe rouge flamboyante, rouges comme furent ses idées.

Née en 1928, elle est adolescente pendant la guerre, elle ne sait pas encore qu'à la sortie de la guerre en 1946, elle va rencontrer puis épouser Henri Krasucki, qui revient de déportation. Elle a 18 ans, son bac en poche, elle travaille comme sténodactylo, elle adhère la même année au parti communiste français.

Quelques années plus tard, elle prend des responsabilités à la fédération de la Seine, elle est alors secrétaire du comité Belleville Père-Lachaise, puis ce sera la section de la place des Fêtes, quartier populaire où les vagues d'immigration se sont succédé donnant à ce quartier un côté cosmopolite qui lui reste. On y parlait italien, kabyle, polonais, yiddish et les tracts du Parti communiste s'y diffusaient dans toutes les langues. En témoigne encore aujourd'hui la présence de notre collègue Sergio TINTI.

Ses responsabilités, elle les exerce dans un contexte difficile, ce sont les années de guerre froide où les manifestations sont interdites et réprimées contre la guerre de Corée, d'Indochine ou d'Algérie, pour défendre les Rosenberg et tant d'autres combats.

Attachée à ce quartier populaire, elle y développe une activité particulière en direction des femmes au sein de l'Union des femmes françaises, association ancêtre de "Femmes solidaires", toujours impliquée dans les combats féministes et de solidarité.

Choisie sur la liste Communiste, elle s'impliquera dans la vie municipale et départementale, plus particulièrement sur les questions liées à l'enfance et la famille. Elle sera aussi la suppléante de Paul Laurent aux élections législatives de 1967 et 1971. Je m'incline devant la mémoire de cette femme qui est le symbole de la lutte pour la justice et pour la paix. Elle est la démonstration que la politique n'est pas qu'une affaire d'hommes ni une affaire de notables, mais qu'une dactylo peut être élue à Paris.

Nous savons ce que nous devons à ces femmes pionnières. Merci à Micheline pour son action, pour ses combats ; elle a ici des successeuses et des successeurs qui continuent sur le même chemin.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Nicolas BONNET.

Mes chers collègues, nous allons bien sûr passer à notre séance à présent.

Adoption de comptes rendus.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, le compte rendu sommaire de la séance des lundi 7, mardi 8 et mercredi 9 novembre 2016 a été affiché.

Le compte rendu intégral de cette même séance a été publié au Bulletin municipal et départemental officiel.

Y a-t-il des observations sur ces documents ?

Il n'y en a pas.

Ils sont donc adoptés.

Je vous remercie.

Félicitations.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je voulais aussi adresser en votre nom à toutes et à tous et en mon nom nos très chaleureuses félicitations à nos collègues Sandrine CHARNOZ, Valérie MONTANDON et Bernard JOMIER qui ont été promus au grade de Chevalier dans l'Ordre national du Mérite. Félicitations, chers collègues !

Discussions budgétaires - Ville et Département - Etat spécial territorial.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - A présent, nous passons à ce moment majeur qui est celui de la discussion budgétaire de la Ville, du Département et de l'état spécial territorial. Conformément à la conférence d'organisation, je vous rappelle que dans une première partie un orateur par groupe s'exprimera cinq minutes, puis que le débat se poursuivra avec les orateurs inscrits, avec une réponse de l'Exécutif.

Je vous rappelle que lors du vote il n'y aura ni débats ni interventions mais qu'au préalable aura lieu une explication de vote de cinq minutes par groupe. Les amendements et les vœux doivent être présentés bien sûr pendant la discussion générale.

Mes chers collègues, je vais introduire ce débat budgétaire. Bien sûr, le budget est l'acte politique majeur, celui qui traduit concrètement les engagements d'une équipe élue par les citoyens, celui qui indique la vision, le chemin. Cet acte reste, même lorsqu'aujourd'hui certains théorisent la société de la post-vérité, l'acte majeur qui relie les convictions aux décisions prises. Je crois que c'est extrêmement important de nous resituer dans ce qu'est la décision budgétaire d'une collectivité comme la nôtre.

Mes chers collègues, notre budget de 2007 témoigne donc de notre détermination à tenir nos engagements vis-à-vis des Parisiens, à préserver un pouvoir d'achat des familles en n'augmentant pas leurs impôts, à améliorer leur quotidien en matière de logement, de garde d'enfants et également, par une offre de services publics de qualité, à préparer l'avenir en investissant massivement dans le logement, les transports, la transition écologique et

énergétique. Je vous confirme donc ma volonté d'honorer ces engagements et ceci malgré les contraintes budgétaires accrues auxquelles Paris doit faire face.

Notre Ville a perdu 1,1 milliard d'euros depuis 2010, soit 14 % de nos ressources. Je veux rappeler une fois encore la situation exceptionnelle et singulière de Paris en matière financière. Je veux remercier à ce stade mes adjoints : Julien BARGETON, qui porte ce budget, Emmanuel GRÉGOIRE sur la partie des emplois, mais aussi Bruno JULLIARD et l'ensemble de l'Exécutif qui ont piloté notre élaboration du budget dans un exercice ouvert, transparent dans le cadre d'un conseil stratégique des finances que je tiens avec les membres de la majorité municipale.

Je veux vous dire merci tout comme je veux remercier le Secrétariat général, la Direction des finances, la Direction des ressources humaines et l'ensemble des directions de la Ville.

Nous subissons la baisse des dotations comme les autres collectivités mais dans une proportion plus importante. Il faut rappeler que Paris est plus que jamais la ville la plus solidaire de France puisque nous sommes de loin les premiers contributeurs à la solidarité financière entre les collectivités en Ile-de-France mais aussi au niveau national. C'est ainsi plus de 500 millions d'euros que nous reversons aux autres collectivités sans compter le bénéfice de certaines politiques parisiennes qui portent notre effort de solidarité à 1,2 milliard d'euros.

Avant de rentrer dans le détail du budget 2017, je veux saluer cette année le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la commune, les politiques que nous menons sur ce territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation réservée aux femmes et aux hommes, et je veux remercier Hélène BIDARD de porter cette politique à mes côtés.

Chers collègues, je le redis, dans un contexte pourtant difficile le budget présenté aujourd'hui réaffirme et porte avec force l'ambition qui est la nôtre. En tenant fermement les engagements pris devant les Parisiens, il s'agit de bâtir pour eux et avec eux une ville, une métropole toujours plus attractive, bienveillante et durable. Il s'agit d'accélérer la transition énergétique et écologique et d'accomplir les engagements de l'accord de Paris sur le climat à l'échelle de notre territoire.

Le premier de ces engagements tient au refus déterminé d'augmenter les taux d'imposition locaux pendant ma mandature. Paris se distingue ici et encore par sa spécificité avec une fiscalité directe locale, qui reste de moitié inférieure aux taux moyens nationaux. Je le redis, c'est un choix délibéré de notre équipe, de l'ensemble de cette majorité, un choix délibéré en faveur du pouvoir d'achat des Parisiens. C'est directement le pouvoir d'achat des Parisiens qui se trouve soutenu par cet engagement, que nous concrétisons année après année et tout au long de ce mandat, de ne pas augmenter les taux d'imposition des Parisiens.

Notre second engagement est de poursuivre notre ambitieuse dynamique d'investissement avec un effort d'1,7 milliard d'euros en 2017. C'est un choix, là aussi. Celui de préparer l'avenir sans réduire notre action à une simple gestion de crise, ici et maintenant.

Notre capacité à investir fortement tout au long de la mandature, c'est bien sûr le dynamisme de Paris, mais c'est aussi sa cohésion sociale et territoriale. Là aussi, c'est un choix délibéré que nous avons fait. Préparer l'avenir, je l'ai dit, c'est appliquer les engagements de l'accord de Paris pour le climat, c'est soutenir l'innovation, accomplir la transition écologique, mais c'est aussi accompagner toujours davantage le quotidien des familles, des enfants, qui sont les citoyens de demain.

C'est une préoccupation qui, je crois, devrait vraiment nous rassembler, mais qui parfois n'est pas compatible avec certaines propositions qui par exemple s'opposent résolument au remplacement des départs à la retraite. Je le dis très clairement, si, à Paris, les 1.000 départs à la retraite n'étaient pas remplacés dans certains secteurs, nous serions obligés de fermer 50 de nos crèches. C'est cela aussi, le lien entre la parole et les conséquences de cette parole dans les actes qu'il faut prendre.

Pour nous, il est important que les familles parisiennes qui nous confient chaque jour 3.500 enfants puissent continuer à bénéficier de ces 50 crèches - 3.500 enfants dans ces 50 crèches - et qu'elles aient connaissance des conséquences de ce type de propositions. En tous les cas, ce ne sont pas les nôtres et ce n'est pas la traduction de ce budget. Au contraire, je considère comme vital que notre Ville continue à se distinguer par une offre particulièrement riche en matière d'enfance et de petite enfance, et en particulier à destination des familles, de toutes les familles. Je pense en particulier aux familles des classes moyennes qui sont la grande majorité des familles parisiennes et qui vivent de leur travail. Elles ne vivent ni de rentes, ni d'autres revenus, mais tout simplement de leur travail et c'est elles que nous voulons aider.

En 2017, nous ouvrirons ainsi 650 places supplémentaires de crèches et renforcerons encore et toujours plus la qualité de service que nous délivrons aux familles.

C'est avec le même engagement que nous poursuivons l'amélioration aussi de l'offre périscolaire, culturelle, sportive en direction des jeunes, et je suis fière de dire que nous embaucherons 68 personnes pour faire fonctionner les nouveaux équipements que nous allons ouvrir. D'ailleurs, pour le redire d'une façon peut-être plus simple, ces engagements à l'égard des familles sont contenus dans la stratégie pour l'enfance que Dominique VERSINI, avec l'ensemble de l'Exécutif municipal et les maires d'arrondissement, a élaborée. C'est une manière aussi de protéger le pouvoir d'achat des familles, en leur permettant d'accéder pour leurs enfants, pour elles-mêmes, à des services, à des activités d'une immense qualité, dans le cadre par exemple des activités des rythmes éducatifs, dans le cadre de nos conservatoires, dans le cadre de nos centres d'animation et de toute l'action portée par la Ville. C'est du pouvoir d'achat, c'est de l'inclusion et c'est de l'ouverture à la culture, aux sports, aux arts et à la science, parce que la science occupe une place importante dans nos programmes.

Mais agir pour protéger le pouvoir d'achat des familles, c'est également leur permettre de se loger à Paris. Notre effort le plus massif est en matière de logement : plus de 460 millions d'euros, cher Ian BROSSAT, investis pour plus de 7.200 logements en 2017. Cela vise à répondre à ce défi majeur pour Paris, que l'opposition parfois semble nier en souhaitant remettre en cause les crédits de la politique du logement, mais c'est aussi un élément essentiel de l'attractivité et de la cohésion de notre Ville.

D'ailleurs, lorsque pendant longtemps - je l'entends un petit peu moins maintenant - on a comparé les villes de Londres et Paris, j'entendais dire ici sur la politique conduite par mon prédécesseur que l'on a tous accompagnée en matière de logement, que cette politique n'avait pas lieu d'être, que c'étaient des dépenses inutiles, qu'il valait mieux suivre l'exemple de Londres qui vouait ses terres à la spéculation immobilière, et que c'est là qu'il y avait de l'avenir pour une ville comme Paris.

Heureusement que l'on ne vous a pas suivis. Heureusement que l'on n'a pas suivi ces propositions-là, parce que nous serions dans une situation qui est celle de Londres aujourd'hui, avec un maire que je salue et que je respecte, parce que son engagement est de permettre aux familles et aux Londoniens qui vivent dignement de leur travail, de pouvoir se reloger à Londres. Et il s'inspire de nos politiques en matière de logement social.

Aujourd'hui, à Paris, grâce à cette politique en faveur du logement conduite depuis 2001, nous avons 21 % de logements sociaux ; je crois que c'est un pourcentage de logement social inédit dans une grande ville monde, dans une grande capitale, qui tire également de cette présence d'une population active les éléments de son attractivité à l'échelle internationale. Et je veux le saluer ici.

A travers ce budget, nous voulons bien entendu aussi continuer à renforcer et à moderniser les services publics parisiens, en simplifiant leur accès par tous, en travaillant à une meilleure répartition territoriale, avec le redéploiement d'emplois vers de nouvelles missions, en particulier les trois secteurs prioritaires que j'avais indiqués dès 2014 : la petite enfance, la propreté et la sécurité.

Je veux remercier Emmanuel GRÉGOIRE de travailler sur cette modernisation de notre administration, avec le Secrétaire général, l'ensemble des directions de la Ville et les fonctionnaires de notre Ville, dont nous pouvons être fiers.

Le budget 2017 consolide ainsi la nouvelle DPSP, avec la création de nouvelles brigades de lutte contre les incivilités, en relation étroite avec vous, Monsieur le Préfet de Police, et je vous remercie d'accompagner cette politique de la Ville qui, je crois, permet également à l'Etat et à la Police nationale, à laquelle nous sommes tant attachés, de trouver sa place sans être, non pas encombrée, mais perturbée par des missions qu'elle ne peut pas assumer et que cette brigade assumera. Je vous remercie de nous accompagner.

Déjà, l'augmentation de 1.100 à 1.900 agents permettra, chère Colombe BROSSEL, d'avoir une visibilité, une présence sur le terrain qui est déjà repérée, signalée, appréciée par les Parisiens. Ce sont aujourd'hui dix circonscriptions au lieu de six qui amélioreront le maillage en matière territoriale, et nous nous en réjouissons.

Cela, dans un contexte de menaces terroristes persistantes, où la Ville va bien entendu reconduire dans ce budget l'essentiel des dispositifs post-attentats mis en œuvre début 2016 ; nous continuerons bien entendu de renforcer la sécurisation des équipements municipaux.

La Ville agit en développant la présence d'agents sur l'espace public et en renforçant les dispositifs de sécurité, y compris la vidéo-protection, mais pas au détriment du nombre d'agents publics. Ce n'est pas l'un ou l'autre, ce sont les deux. S'il n'y a que des caméras et de la vidéo-protection sans agents susceptibles d'intervenir, on passera à côté de ce que l'on nous demande.

Je crois que par cette politique de coproduction avec la Préfecture de Police et, en même temps, d'investissements dans les emplois et dans les dispositifs permettant d'assurer la sécurité des Parisiens, nous serons

beaucoup plus efficaces ; en tout cas, ce chemin me semble être le bon pour permettre d'assurer la sécurité des Parisiens.

Pour atteindre ces objectifs, nous confirmons notre méthode de gestion, qui est une méthode sobre et responsable, qui nous permet également de renforcer la solidité financière de Paris.

Nous continuons, et nous imposons, ce principe de sobriété dans notre fonctionnement, en poursuivant la démarche des deux plans d'économies réalisés en 2015 et 2016. Nous limitons l'évolution des dépenses de fonctionnement dans leur globalité, et hors dépenses de péréquation, à 0,46 %, soit 33 millions d'euros supplémentaires par rapport au budget primitif 2016.

Un effort particulier est porté sur les charges à caractère général, qui sont au cœur des frais de fonctionnement. Elles diminuent encore de 6 millions pour atteindre 781 millions d'euros en 2017, soit une baisse de près de 10 % depuis 2010.

Cette démarche d'optimisation et de simplification implique ensuite une redéfinition du périmètre de nos interventions, afin d'accroître l'efficacité de nos politiques publiques et d'allouer au mieux les moyens au service des Parisiens. La mobilisation de l'ensemble des adjoints, de toute l'administration et des fonctionnaires de la Ville, des mairies d'arrondissement aussi bien entendu, permet en 2017 de poursuivre la modernisation de la collectivité parisienne, avec des réformes majeures comme celle de la lutte contre les incivilités.

L'évolution du statut de Paris qui sera discutée à partir de demain à l'Assemblée nationale, et la préparation de la réforme du contrôle du stationnement, sont d'ailleurs autant d'éléments qui nous permettront d'avancer dans cette stratégie, qui permet un service public d'une immense qualité, mais qui se modernise pour trouver les bonnes manières d'organiser ce service public.

Ces efforts nous permettent bien entendu de financer nos investissements, par deux tiers de nos ressources propres ; je le répète : deux tiers de nos ressources propres, en limitant notre recours à l'endettement. Cet endettement est modéré, il est associé à une stratégie de diversification de nos financements, et tout cela est bien entendu le garant d'une gestion saine.

Car les faits sont têtus, ils sont là et l'on ne peut pas les effacer. La qualité de notre gestion a encore été récemment soulignée par les agences de notation "Standard and Poor's" et "Fitch", qui ont revalorisé les perspectives de la Ville de Paris à stable, et confirmé sa note AA, meilleure note possible pour une collectivité locale française.

Ces efforts ont un sens, c'est cette gestion rigoureuse qui nous permet de financer durablement notre programme d'investissement de la mandature, en traduisant notre volonté de préparer l'avenir des Parisiens.

Si nos priorités restent les mêmes, elles sont réaffirmées et renforcées avec ce budget. Nous continuerons bien entendu à faire grandir la solidarité sociale et territoriale - c'est le sens de cette politique ambitieuse en matière de logement, j'en ai parlé - en matière d'accès à l'hébergement des populations les plus fragiles : les sans-abri, les populations migrantes, avec bien entendu l'ouverture du camp de réfugiés cette année dans le 18e arrondissement. Permettez-moi de remercier l'ensemble des groupes politiques de la majorité, mais aussi l'UDI-MODEM qui soutiennent cette ouverture de centre de réfugiés.

C'est important que, sur un sujet comme celui-ci, on soit capable de dépasser les clivages gauche-droite, et je veux vraiment remercier le groupe UDI-MODEM d'avoir soutenu cette politique en faveur des réfugiés.

Le prolongement de ce centre sera celui de l'accueil digne des familles à Ivry à partir de 2017, et je veux également remercier Philippe BOUYSSOU, le maire d'Ivry, de nous accompagner dans cette démarche. C'est également le sens de nos politiques en matière de santé et d'accès aux soins, et cette année, Bernard JOMIER et toute notre équipe, clôturera les Assises parisiennes de la Santé.

L'accès à la santé, c'est aussi un élément déterminant de l'accès à un service public, aussi cette politique en faveur du pouvoir d'achat des classes moyennes et des plus fragiles, parce que lorsque l'on est obligé de payer sa santé par des assurances privées, c'est autant de moins de pouvoir d'achat et autant de moins d'assurance d'avoir une sécurité, une santé assurée. Or, nous sommes une Ville dans laquelle la santé fait partie de ce plan pour l'égalité d'accès de toutes les familles et de tous les Parisiens.

L'attractivité, pour moi, n'est pas un objectif dissociable, d'ailleurs, de la solidarité. Je le redis ici. Faire rayonner notre Ville à l'extérieur, valoriser nos atouts, créer de nouvelles activités et inclure dans notre projet tous les Parisiens, cela fait effectivement un message et des politiques concrètes qui permettent l'attractivité de notre ville. En lien, bien sûr, j'y reviendrai, avec les Jeux Olympiques, j'ai été amenée à rencontrer beaucoup de maires d'autres

ville ces derniers temps et de médias, également, étrangers. Je peux vous dire que l'attractivité de notre ville, du fait de cette politique ambitieuse en matière environnementale, en matière économique et notamment faisant place à la nouvelle économie, mais aussi cette politique d'accueil des plus fragiles et des réfugiés, font un tout qui marque véritablement l'image positive de notre ville à l'international.

Accompagner des acteurs de l'innovation, poursuivre nos grands projets urbains en impliquant toujours davantage les citoyens, développer l'économie sociale et solidaire, chère Antoinette GUHL, le premier schéma aussi de développement touristique que Jean-François MARTINS nous a proposé, ce sont autant de chantiers qui ont pour but commun de soutenir l'emploi, d'améliorer la qualité de vie et d'attirer les talents, les entreprises, mais aussi les capitaux à Paris. C'est aussi le sens de notre engagement pour que Paris soit la capitale de la finance après le Brexit, mais que ce soit une capitale orientée vers la finance verte.

Je veux faire de Paris le fer de lance de la transition écologique qui constitue le grand défi de notre siècle - je le redis - qui conditionne tous les autres. Nous avons un devoir d'exemplarité, nous qui avons contribué, par notre mobilisation, à l'accord sur le climat, nous dont l'accord historique intervenu l'année dernière porte le très joli nom d'"Accord de Paris". Avec l'adoption d'un nouveau Plan Climat, avec Célia BLAUDEL, avec la rénovation massive du bâti, la lutte contre la pollution, et nous y sommes très engagés avec Christophe NAJDOVSKI, 2017 sera une année d'accélération dans la mise en œuvre concrète de l'Accord de Paris pour une ville innovante, une ville plus verte, plus respectueuse de son environnement, de ses habitants, de ses générations futures.

D'ailleurs, les investissements que l'on trouve dans ce budget 2017, qu'il s'agisse de la mobilité écologique non polluante, qu'il s'agisse de la transformation de nos bâtiments, qu'il s'agisse de l'énergie utilisée par nos bâtiments, de la politique des déchets chère à Mao PENINO, ou encore de la végétalisation de Paris qui constitue l'un des volets très importants de l'Accord de Paris, notamment dans l'adaptation de nos villes au changement climatique, tout cela fait l'objet non seulement d'actes concrets mais aussi d'une accélération dans le budget 2017.

La propreté fait partie également de ce défi écologique. C'est un élément et un engagement majeur tant pour le quotidien de nos Parisiens que pour les touristes. C'est pour cela que 27,1 millions seront consacrés à rendre notre ville à la fois plus propre et plus durable à travers plusieurs décisions importantes, comme la montée en puissance de la collecte des biodéchets. Les mairies du 12^e arrondissement et du 2^e arrondissement ont été fers de lance, mais nous souhaitons vraiment pouvoir, après ces expérimentations, développer la collecte des biodéchets dans Paris. Nous avons installé les équipements de TriLib' sur l'espace public. Le Maire du 13^e arrondissement nous a gentiment, et avec beaucoup d'engouement, accueillis dans son arrondissement.

Nous allons poursuivre aussi avec la dédieselisation du parc de véhicules de la Direction de la Propreté et de l'Environnement, qui est plus qu'en cours parce que nous ne sommes pas revenus sur nos engagements de dédieselisation. Nous sommes bien dans un objectif 2020, et pas 2029 comme je le vois pour d'autres collectivités.

Enfin, notre candidature aux Jeux Olympiques en 2024 sera un formidable accélérateur de progrès dans tous les domaines. Dans cette perspective, la Ville mettra en œuvre les 43 mesures que nous avons adoptées ici en accompagnement de la candidature, tournées vers le développement du sport pour tous, de l'inclusion sociale, de la construction grâce au sport d'une ville plus durable, innovante et aussi de cette dimension métropolitaine qui nous importe tant dans la candidature que nous portons aux Jeux de 2024. Le renforcement de la pratique sportive sur tout le territoire avec, bien sûr, l'entretien et la livraison d'équipements, contribuera pleinement à cette dynamique.

Mes chers collègues, dans un contexte de contraintes budgétaires accrues et de croissance économique limitée, même si, sur le front de l'emploi, le taux de chômage parisien est passé à 7,7 %, ce qui est extrêmement important parce que cela nous a permis aussi, par une politique en faveur de l'emploi et de l'insertion, d'aider des femmes et des hommes à sortir des dispositifs de solidarité pour aller vers l'emploi. Nous ne pouvons que nous en réjouir. Mais dans ce contexte très contraint, la collectivité parisienne a poursuivi avec constance la stratégie budgétaire qu'elle a affirmée depuis le début de la mandature : sobriété en fonctionnement, stabilité des taux de fiscalité directe locale pour les Parisiens, programme d'investissement ambitieux pour préparer l'avenir et notamment traduire l'Accord de Paris.

Cet engagement de sérieux budgétaire est un élément essentiel à la réussite de notre programme de mandature, mais aussi de notre capacité à relever les défis du XXI^e siècle. Je sais pouvoir compter, bien sûr, sur tout cela, sur la compétence, l'engagement de Julien BARGETON, d'Emmanuel GRÉGOIRE, de Bruno JULLIARD et l'ensemble de l'Exécutif et de l'administration. Vous avez tous été très courageux à regarder de près chacune des politiques suivies dans vos domaines. Ce courage était aussi fait de responsabilités. Nous n'avons pas réduit la dimension, la portée et l'efficacité du service public. Nous sommes en train de faire quelque chose qui pouvait paraître impossible, mais je veux vous dire ma fierté de voir l'ensemble de cette équipe parisienne réussir à relever ces défis pour Paris et les Parisiens.

Paris est une ville qui inspire, qui attire, une ville que ses habitants aiment. Le budget que nous allons voter aujourd'hui est la traduction de notre ambition pour notre Ville. Ce sont des convictions, le sens des responsabilités qui ont présidé à l'élaboration de ce budget. Je veux vous en remercier et vous dire ma fierté d'être à la place qui est la mienne dans cette ville magnifique, avec des Parisiens lucides, engagés, bénévoles pour beaucoup d'entre eux, volontaires, et une équipe de Paris qui lui ressemble.

Merci beaucoup.

Discussion budgétaire - Audition des orateurs.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous passons à la première partie de notre discussion. Il y aura un orateur par groupe. Le dépassement du temps de parole est autorisé, mais il sera, bien sûr, déduit du temps de parole accordé à chaque groupe dans la discussion générale.

Le premier orateur, conformément à la conférence d'organisation, c'est M. Jean-Bernard BROS, Président du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

M. Jean-Bernard BROS. - Madame la Maire, Monsieur le Maire adjoint chargé des Finances, mes chers collègues, j'ai l'honneur de débiter cette discussion budgétaire pour une nouvelle année de mandature. Je veux exprimer la satisfaction des élus du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, satisfaction car nous poursuivons nos engagements au service des Parisiens, satisfaction aussi pour cette réussite dans un contexte financier très contraint pour la Ville.

Alors oui, Paris est une ville riche à l'échelle nationale et il était normal que notre collectivité participe haut et fort à la stabilisation budgétaire nationale.

Cependant, on peut s'interroger sur le niveau d'effort demandé à la Ville. Entre la baisse des dotations et la hausse des péréquations, l'effet ciseau n'est pas vraiment très loin, et l'État doit véritablement cesser car cela reviendrait à remettre en cause l'autonomie en tant que collectivité de notre Ville.

Mais l'effort demandé touche aussi à la dynamique fiscale dont nous bénéficions jusqu'alors. Je pense ici aux DMTO dont les parts vont être transférées, ôtant à la Ville ses capacités d'adaptation. Si nous ne sommes pas contre l'expression budgétaire de la solidarité territoriale, il faut que cela soit fait dans des proportions réalistes et réalisables.

Nos capacités financières sont véritablement prises en étau. Alors oui, on nous répondra que Paris est une ville riche. Je trouve aujourd'hui que sa plus grande richesse est celle de son ambition et de sa capacité à innover face aux difficultés, et c'est ce que je souhaitais particulièrement souligner dans mon propos.

À mi-mandature, nous sommes en capacité de répondre aux engagements pris collectivement devant les électeurs en 2014. Le budget montre que nous maintenons un haut niveau d'investissement nécessaire pour un service public de qualité au service de tous.

C'est ce haut niveau d'investissement qui participe de l'attractivité de notre ville. Investir, c'est créer de l'activité et de l'emploi. C'est préparer l'avenir et anticiper les besoins futurs car cela a des conséquences économiques trop souvent occultées.

Lutter contre la pollution, c'est autant d'externalités négatives sur la santé que la collectivité n'aura pas à prendre en charge demain.

Offrir une éducation de qualité dès la petite enfance, c'est insérer et préparer des citoyens de demain en limitant, dans le futur, les situations de détresse difficiles à endiguer.

Garantir la sécurité, la prévenir, c'est autant de dommages évités pour chaque Parisien de demain.

Dans cette perspective d'avenir, Paris doit maintenir son investissement pour porter et favoriser l'attractivité et le dynamisme économique de notre ville. Il nous faut aussi accompagner les entreprises et notamment les plus vulnérables à faire face aux changements de notre société, nous avons la responsabilité d'offrir des perspectives de développement.

Je pense bien sûr au "Small Business Act" que nous avons défendu et qui s'intègre progressivement dans notre politique de marché public. Je pense aussi aux commerçants de proximité qu'il nous faut mieux accompagner. Nous avons déposé un amendement en ce sens.

La responsabilité de l'Exécutif est aussi, en parallèle de cet effort d'investissement, de travailler à une gestion sérieuse et maîtrisée des dépenses de fonctionnement.

Même si, avec la revalorisation du point d'indice, j'en profite pour souligner une mesure positive pour l'ensemble des fonctionnaires si importants pour notre Ville et notre pays, nous arrivons à une maîtrise de la masse salariale.

De nouveaux postes sont créés selon les priorités définies par la majorité et c'est une bonne nouvelle pour les Parisiens.

Enfin, penser l'avenir, c'est aussi penser les recettes de demain. Diversifier nos recherches, explorer les possibilités offertes par la loi. Nous avons donc déposé des vœux en ce sens que mes collègues auront l'occasion de vous présenter.

J'en termine : ambition, responsabilité et cohérence, voici ce que nous retenons de ce budget au service des Parisiennes et des Parisiens, ces orientations budgétaires sont le reflet des ambitions que nous avons pour notre Ville.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est moi qui vous remercie, Monsieur le Président.

La parole est à Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Présidente du groupe les Républicains.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Madame la Maire, la manière dont vous administrez les finances est un peu le jeu de bonneteau, et pourtant le jeu de bonneteau, on l'a interdit dans les rues de Paris depuis belle lurette.

Nous l'avions déjà dit à l'occasion du débat d'orientations budgétaires. Vous compromettez gravement l'équilibre général des finances au détriment d'actions concrètes et urgentes pourtant attendues des Parisiennes et des Parisiens. Jeu de bonneteau parce que ce budget repose sur une manœuvre comptable manifeste et choquante, une manœuvre par ailleurs révélatrice.

En effet, l'élément central censé combler vos dérapages financiers est décrit dans un projet de délibération que vous devez par ailleurs, pour des raisons légales, faire adopter avant même l'ensemble du budget ce soir, le DFA 168 - DLH. Et cette fois, contrainte de le présenter avant, vous explicitez malgré tout, à travers lui, la manœuvre à laquelle vous vous livrez.

Première étape : vous intensifiez les opérations de conventionnement du parc de logements libres des bailleurs sociaux, près de 9.000 depuis 2014, plus de 3.000 à cette séance, alors même que ces opérations ne créent pas un seul logement supplémentaire pour les Parisiens.

Deuxième étape : au lieu de vous contenter d'un loyer annuel, vous obligez des opérateurs sociaux à capitaliser les loyers sur 50 ans, ce qui vous permet d'encaisser de confortables revenus exceptionnels.

Et enfin troisième étape : vous transférez ces recettes d'investissement en recettes exceptionnelles de fonctionnement sur une seule année pour combler vos finances déficientes.

Mes chers collègues, pas moins de trois Ministres se sont mobilisés pour répondre à ce pressant "S.O.S. trou budgétaire à combler" lancé par la Maire de Paris. C'était nécessaire pour accorder cette "facilité", selon l'expression bien choisie de la Chambre régionale des comptes, pour renflouer le budget 2017 à hauteur d'environ 280 millions d'euros.

On pourrait se demander pourquoi ils ont été aussi souples, on pourrait se le demander d'autant plus qu'ils ont refusé, Madame la Maire, de vous accorder cette dérogation pour les trois années à venir. Ils se sont limités à la seule année 2017, signe peut-être que l'administration de Bercy n'était quand même pas complètement convaincue par ce tour de passe-passe. D'ailleurs la réponse ministérielle du 4 octobre dernier, que j'invite tout le monde à lire, a curieusement été passée sous silence lors du débat d'orientations budgétaires.

Madame la Maire, à la lecture de votre lettre de saisine des Ministres, que nous avons dû réclamer car, chose curieuse, vous ne l'aviez pas spontanément annexée au projet de délibération, nous avons donc appris que vous projetiez, au cours des années 2017-2020, d'inscrire des recettes exceptionnelles de loyers capitalisés estimées aujourd'hui à plus d'un milliard d'euros sur cette période, soit environ 300 millions chaque année.

Cette stratégie est d'abord une fuite en avant, car que ferons-nous quand il n'y aura plus rien à conventionner ? Je vous le demande. C'est aussi une stratégie qui a des effets particulièrement dommageables au quotidien, pour les

Parisiennes et les Parisiens. À travers cette stratégie en trois mouvements, vous éradiquez donc méthodiquement, systématiquement tous les logements destinés aux classes intermédiaires pour les conventionner en logements sociaux et très sociaux. Et pour mener à bien ces opérations anti classe moyenne, vous utilisez, vous ponctionnez les bailleurs sociaux qui se voient ainsi, sur ordre, sommés de faire le sale boulot au détriment de leurs fonds propres et de leur capacité d'endettement.

Finalement, on comprend l'accord de majorité qui a été passé avec M. BROSSAT, que nous sommes heureux d'accueillir. Il mène sa politique d'éviction des classes moyennes et, en échange, vous bouclez votre budget.

Cerise sur le gâteau : ces conventionnements massifs vous permettent de gonfler artificiellement les chiffres de production - plus de 60 % de la production, le terme est ici bien mal choisi - de logements sociaux en 2015 ont été réalisés en conventionnement et en préemption, c'est-à-dire sans créer absolument le moindre logement supplémentaire à Paris.

Mes chers collègues, vous rendez-vous compte qu'en menant cette politique sur le dos des bailleurs sociaux, ce ne sont pas seulement les bailleurs sociaux qui vont en pâtir, mais que ce sont nos concitoyens qui relèvent du logement social, ceux-là même que vous prétendez défendre, qui vont payer la note à la fin ?

Tout cet argent aurait dû être investi à leur profit, sur la réhabilitation, peut-être sur la sécurité et certainement pas sur la mise en œuvre d'une politique strictement comptable de la Maire de Paris.

Pourtant, le budget ne manquait pas de recettes, des recettes que vous ne cessez de solliciter en augmentant méthodiquement le poids de la fiscalité municipale. Vous annoncez sans complexe l'augmentation des redevances des usagers parisiens de 3,7 %, l'activation de la politique de cession, l'inscription aux recettes de fiscalité immobilière - 1.350 millions en hausse de 120 millions par rapport à 2016 -, accentuée par la hausse du taux départemental votée par votre majorité en novembre 2015. Mais que faites-vous de tout cet argent ?

Eh bien, en plus de votre coûteuse politique de logement, on l'a bien compris, pour ceux qui en doutaient, je vous renvoie aux documents budgétaires, vous faites exploser le train de vie de la Ville à travers un budget de fonctionnement qui atteindra 7,8 milliards d'euros en 2017, en augmentation de 81 millions d'euros. Ceux-ci qui disent "Ah..." doivent être très riches pour trouver que 81 millions d'euros, ce n'est rien du tout.

Ces lourdes dérives de fonctionnement que vous ne parvenez plus à endiguer montrent depuis 2011 une explosion de ces dépenses : 900 millions d'euros supplémentaires sur cette période. Est-ce que c'est toujours "Ah..." ces 900 millions ?

Quant à la masse salariale, elle représentera pour ce budget 2.335 millions d'euros, soit une hausse de près de 3 %, c'est une augmentation de 400 millions d'euros depuis 2008.

Oui, la Ville de Paris est un grand bateau, mais en ce moment c'est plutôt un vaisseau ivre. On ne maîtrise pas le cap, on ne maîtrise pas les limites et surtout on ne maîtrise pas l'équipage qui connaît, et on le regrette beaucoup, des taux d'absentéisme préoccupants et coûteux, sans volonté de réponse efficace et structurée.

Alors, pour toutes ces raisons, nous avons déposé un amendement que mes collègues présenteront plus en détail. Il vise, d'une part à mettre fin aux artifices budgétaires, d'autre part à réorienter en partie les dépenses, afin de répondre efficacement aux priorités des Parisiens, notamment en ce qui concerne la sécurité des écoles et des crèches, et la propreté des rues de Paris.

Madame la Maire, le bonneteau, je le disais, a été interdit et il y avait quelques raisons. D'abord, c'est un jeu très lassant et pas très créatif. Ensuite, et surtout, c'est un jeu qui n'est pas très honnête. Les Parisiens ne sont pas des benêts. Vous profitez de la complexité des règles budgétaires pour dissimuler vos intentions et masquer leurs conséquences financières à moyen terme.

Mais les Parisiens se réveilleront.

Les habitants des logements sociaux vous demanderont alors des comptes sur l'insécurité qui règne chez eux, sur le délabrement aussi. Deux sujets sur lesquels vous les abandonnez avec vos choix budgétaires.

Les jeunes Parisiens vous demanderont des comptes sur le ralentissement d'une ville qui avait l'habitude de faire la course en tête et que certains fuient aujourd'hui. Et aujourd'hui, avec eux, et avec Michel Audiard, nous vous disons : "Les bêtises, c'est comme les impôts, on finit toujours par les payer !"

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Bien.

La parole est à M. POZZO di BORGO, pour le groupe UDI-MODEM.

M. Yves POZZO di BORGO. - Madame la Maire, mes chers collègues, comme disait ma collègue, encore un numéro d'équilibriste pour ce budget !

Vous avez dû combler cette année encore un trou tenace de plus de 300 millions d'euros. Vos talents d'illusionniste ont pu pleinement s'exprimer, avec le concours du Gouvernement et de vos amis parlementaires, de votre majorité, qui ont su sortir de leur chapeau autant d'artifices comptables et de ruses fiscales qu'il vous était nécessaire. C'est-à-dire un budget sur mesure, des réformes à la demande, des arrangements comptables opportuns.

Voilà les trois concours dont vous avez besoin pour faire face à la montée en puissance des contraintes exogènes qui, faute d'une volonté réelle de l'Exécutif parisien de dégager des économies structurelles, menacent la soutenabilité budgétaire de la collectivité.

Les estimations du débat d'orientations budgétaires se concrétisent et les tendances identifiées se durcissent. La hausse des dépenses de péréquation - c'est normal, Paris est la ville la plus riche - prend des proportions fortes, atteignant désormais 546 millions d'euros.

Cet inquiétant effet ciseau, le groupe UDI-MODEM ne le conteste pas, bien au contraire, mais vous met en garde et vous a mis en garde contre la dangereuse contraction des marges de manœuvres budgétaires de la collectivité, à l'instar des avertissements de la Chambre régionale des comptes depuis 2013.

Le mal étant créé, les symptômes sont bien visibles et les contributions de la collectivité au titre de la solidarité seront bientôt au niveau des dotations de l'Etat envers Paris, qui pour la seule D.G.F. diminue de 142 millions d'euros.

Mais le remède que vous proposez pour éradiquer cette purge des finances publiques des collectivités locales est nocif, inapproprié et pourrait se révéler létal : hausse des taxes, majoration des taux, économie sur l'évolution tendancielle des dépenses de la collectivité, conventionnement à outrance, capitalisation des loyers des bailleurs sociaux, transfert du reliquat de la section d'investissement en section de fonctionnement. Toutes les martingales sont jouées, toutes les astuces sont déployées, sans qu'aucun plan d'économie structurelle ne soit envisagé.

Je sais que vous préférez regarder votre portable que d'écouter cela, mais à ces réponses conjoncturelles, à ces recours inespérés, il faudrait pourtant opposer une gestion à long terme imposant de prendre en considération la masse salariale qui représente un peu moins du tiers des dépenses de fonctionnement de la collectivité parisienne.

A ce rythme-là, vous ne parviendrez pas au budget primitif 2018 à dégager la moindre économie réelle. Au seul budget 2017, la modeste baisse de 6 millions d'euros des charges à caractère général témoigne de cet essoufflement, effet et cause de l'observation de la Chambre régionale des comptes qui mettait en exergue dans son rapport d'octobre 2015 la rigidité des dépenses courantes de la Ville.

Entre 2011 et 2017, ce sont ainsi 77 millions qui ont été économisés au titre des charges à caractère général, soit une baisse moyenne de 13 millions par an, contre seulement 6 millions en 2017, alors même que les documents d'orientations budgétaires de novembre dernier misaient sur 20 millions d'euros.

Qu'à cela ne tienne, oublions les économies et sortons la pression fiscale, l'ADN des socialistes : alignement de la taxe de séjour des meublés touristiques sur l'hôtellerie avec l'aide du Parlement, majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires avec l'aide du Parlement. Il en va de même pour les droits de mutation dont l'inscription pulvérise tous les records, ce qui est bien, mais c'est 1.350 millions d'euros, soit près de 16 % des recettes de fonctionnement de la collectivité parisienne.

Cette manne providentielle ne doit rien au hasard mais à la hausse du taux départemental applicable au 1er janvier dernier de 0,7 point. Cela contribue largement au dynamisme de cette recette qui tient la collectivité sous perfusion immobilière. Bien évidemment, loyers capitalisés qui tombent à pic.

Cette émanation de votre volonté de production de logement social par le biais du conventionnement, sans jamais rien construire, garantit surtout la rafle d'un pactole de 50 à 75 ans de loyer en une seule fois.

Après vous le déluge ! Et peu importe que vous obéiriez considérablement les marges de manœuvre budgétaire de la collectivité à l'avenir, tandis qu'il n'y aura plus le moindre centime à glaner dans la poche des bailleurs sociaux après 2020.

361 millions en 2016, 298 millions en 2017 et quelque 300 millions prévus en 2018, puis 2019 et enfin 2020. Nous voici prévenus, c'est l'engagement que vous prenez dans votre lettre du 24 juin dernier, adressée aux Ministres

des Finances et de l'Intérieur, soit plus de 1,6 milliard d'euros qui sont venus renflouer les caisses de la collectivité durant votre mandature. C'est l'équivalent d'une année de dépenses d'investissement de la collectivité.

Mais nous ne sommes pas au bout de nos surprises, puisque vous réclamez dans cette même lettre de faire de l'exceptionnel l'ordinaire, et de la dérogation la règle de droit commun en demandant, pour toute la durée de votre mandature, la possibilité de transférer ces recettes d'investissement que sont les loyers capitalisés en section de fonctionnement. Mais on rêve ! La boucle est bouclée. Le trou est bouché. Les caisses sont à sec mais la règle d'or est respectée.

Cette danse des sept voiles devra cependant être exécutée avec d'autant plus de grâce pour l'exercice 2018 que le culot ne paye pas toujours comptant. Le Gouvernement, dans une réserve tardive, une sagesse avortée, un élan de probité, un peu de bons sens ou peut-être un souci de sincérité budgétaire lent au démarrage ne vous accorde ses faveurs que pour 2017.

Une telle aubaine devrait venir renforcer l'épargne brute, et pourtant celle-ci plafonne poussivement à 494 millions d'euros, témoignant d'une insoutenable érosion de l'autofinancement, tandis qu'il représentait 866 millions en 2011.

Au secours DELANOË !

Quant à la capacité de financement de 1,17 milliard d'investissements pour 2017, si elle peut compter sur des recettes d'investissement soutenues, directement liées aux cessions foncières record de quelque 300 millions d'euros de notre capital immobilier, elle peine à parvenir à 65 %, quand elle dépassait les 80 % sous la mandature précédente.

Au secours DELANOË !

La grande braderie des bijoux de famille n'y change rien et le patrimoine de la Ville est dilapidé sans pour autant parvenir à enrayer cette fuite en avant d'une dette bancaire et obligataire qui représentera 5,5 milliards d'euros au 31 décembre 2017, sans compter le stock additionnel des autres dettes à l'instar de l'échéancier d'emprunt de la Philharmonie ou des opérations d'aménagement qui s'élevaient à 233 millions fin 2016.

Madame la Maire, la soutenabilité budgétaire ne peut être obtenue que par une saine et rigoureuse gestion au long terme, soucieuse des générations futures, mais le poids de la dette qui devrait dépasser les 8 milliards d'euros fin 2020 nous laisse penser que ce legs vous indiffère. Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. Rémi FÉRAUD, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10^e arrondissement. - Nous pouvons collectivement être fiers du budget que nous nous apprêtons à voter, car il réussit à traduire clairement nos priorités en faveur des Parisiens, dans un contexte financier qui est pourtant très difficile. Car oui, chers collègues, ce budget est à la fois celui de la stabilité, de la sagesse financière, du respect des engagements et de notre détermination à les mettre en œuvre.

Et ce, sans augmenter les impôts des Parisiens, qui restent inchangés depuis 2014, en réalité depuis 2009 même, et qui devront le rester jusqu'en 2020 comme nous nous y sommes engagés.

Nous pouvons d'autant plus être fiers de ce budget qu'il s'inscrit dans un contexte de contraintes financières absolument inédites, avec une baisse de plus de 1 milliard d'euros de financement de l'État en 5 ans, soit 13 % du budget total de Paris.

Je tiens donc encore une fois à féliciter Julien BARGETON, Emmanuel GRÉGOIRE et l'ensemble de l'équipe municipale qui ont travaillé sur ce budget 2017.

Ce budget est solide et se fonde sur 4 piliers qui en assurent la cohérence. D'abord, la maîtrise de notre fonctionnement, ensuite, la stabilité des dépenses, enfin des recettes nouvelles et le maintien de notre investissement à un niveau très élevé.

Cette solidité est rendue possible par la bonne santé financière de la Ville. Ses fondamentaux étant sains comme le rappellent régulièrement les observateurs financiers qui viennent non seulement de confirmer la note de Paris, mais également de relever ses perspectives.

Notre niveau d'épargne est important, certes, comme le groupe des Républicains l'a remarqué dans son amendement budgétaire. C'est pour cette raison que nous pouvons assurer un financement équilibré et au meilleur taux.

Avant tout, notre budget est un budget qui prépare l'avenir, qui améliore le quotidien des Parisiens et les protège. Dans un contexte difficile, notre projet est de renforcer le service public et non pas de procéder à une attaque en règle contre les agents municipaux et les fonctionnaires. Comment d'ailleurs la droite compte-t-elle répercuter les baisses drastiques d'effectifs qu'elle appelle de ses vœux nationalement ? Comment les Républicains compteraient-ils assurer la continuité du service public municipal en ne procédant à aucun remplacement des agents partant en retraite ? Nous attendons toujours la réponse à ces questions.

Face au sérieux de notre budget, nous aimerions entendre des réponses concrètes pour une fois de nos collègues de droite. Combien de crèches assumeraient-ils de fermer ? Combien de stades ? Combien de piscines ? Combien de bibliothèques ? Combien d'agents dans les écoles maternelles en moins et dans quels arrondissements ? Dans le 9e ou le 15e ? Dans le 1er ou dans le 17e ?

Il faudrait que la droite assume enfin ses intentions quand elle propose, comme l'a fait Mme KOSCIUSKO-MORIZET, de baisser les dépenses publiques de 100 milliards d'euros, en particulier sur les effectifs des collectivités territoriales et surtout aujourd'hui quand François FILLON annonce la suppression de 500.000 fonctionnaires.

Ont-ils au moins fait le calcul de ce que cela représente pour Paris ? En mesurent-ils les conséquences ?

Nous, nous avons fait le choix de protéger les Parisiens et d'investir pour l'avenir et nous le revendiquons.

Au lieu de cela, que font les municipalités et les départements gérés par la droite depuis 2014 ? En général, ils augmentent de manière importante les impôts, les subventions aux associations sont réduites, et la construction de nouveaux équipements remise à plus tard.

C'est un choix que nous n'avons pas fait et nous l'assumons. Voilà une réalité qui devrait aussi, à mon avis, conduire la droite parisienne à être un peu plus raisonnable dans ses critiques, notamment lorsqu'elle nous reproche, avec les loyers capitalisés, de nous donner les moyens de mettre en œuvre nos engagements en étant clairs et en respectant les règles de gestion publique.

D'ailleurs, une étude du forum pour la gestion des villes et des collectivités locales, publié par un journal de référence, Le Figaro, le 30 mai dernier, classait sur la plus haute marche du podium de l'augmentation de la fiscalité, Toulouse et Nancy avec plus de 100 % de hausse de la taxe d'habitation. Le département des Yvelines pour ses 66 % de hausse de la taxe foncière également, alors qu'on pouvait dire que Paris était avec Boulogne Billancourt la ville qui affiche le plus faible taux de taxe foncière et de taxe d'habitation.

En matière de fiscalité et d'ADN, nous n'avons donc absolument pas à rougir.

Le budget que nous nous apprêtons à voter permet pourtant, dans ce contexte et avec cette fiscalité, de décliner nos priorités pour le logement, pour la transition énergétique, pour la lutte contre la pollution, pour l'amélioration de la vie des familles, pour la solidarité, c'est l'essentiel pour les Parisiens, et les orateurs du groupe Socialiste y reviendront tout à l'heure.

C'est dans cet esprit aussi que notre groupe a déposé un amendement pour la prise en charge des mineurs isolés dont l'accueil reste difficile à organiser. Léa FILOCHE présentera cet amendement dans le débat budgétaire.

Madame la Maire, chers collègues, le groupe Socialiste et Apparentés votera ce budget, qui est responsable, est de gauche, et traduit bien notre volontarisme et le respect de nos engagements pour Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

A présent, Monsieur David BELLIARD, vous avez la parole, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. David BELLIARD. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, en préliminaire de mon intervention, je me permettrai de souligner que ce nouveau budget nous rappelle d'abord que le volontarisme et le respect des promesses ne sont pas devenus de vains mots.

Ce budget traduit, pour la troisième année consécutive, les priorités sur lesquelles notre majorité municipale a été élue. Ce qui pourrait paraître élémentaire fait malheureusement aujourd'hui figure d'exception dans un monde politique fait de renoncements, de postures et de surenchères qui alimentent la profonde défiance de la population vis-à-vis des responsables politiques.

Dans ce budget, nous réaffirmons les investissements en matière de développement des transports publics et doux, de transition énergétique, de création de logements sociaux. Nous maintenons les dépenses pour assurer la cohésion sociale.

En un mot, avec ce troisième budget de notre majorité, nous continuons d'affirmer une politique volontariste d'investissement.

Nos ressources à ce jour nous le permettent et autorisent au passage, vous l'avez souligné, un recours soutenable à l'endettement. Nous sommes à mille lieues de toutes celles et tous ceux qui, dans la ligne du programme de la droite et du centre et de son candidat, François FILLON, au nom d'une vision idéologique et rigoriste des finances publiques, nous promettent la suppression de 500.000 fonctionnaires, suppression qui devra d'ailleurs être en grande partie portée par les collectivités, et des lendemains d'austérité et de désengagements massifs des pouvoirs publics.

Là où la droite veut casser un des ressorts de l'activité en asséchant l'investissement public ; là où elle veut défaire les services publics et stopper la création de logements sociaux pour se concentrer vers sa seule obsession pour notre ville et notre pays, l'ultra sécuritaire, quitte à agiter des solutions que nous savons inefficaces et inutiles ; là où la droite n'oppose aux enjeux climatiques et environnementaux qu'un lourd silence pendant les débats sur ses primaires, nous soutenons une ville agissante.

Une ville agissante pour nous adapter à un contexte social et environnemental particulièrement difficile. Une ville agissante pour soutenir une activité qui agit pour l'intérêt général. Une ville agissante pour maintenir la cohésion sociale et renforcer les ressources de l'inclusion et de l'accueil des plus fragiles.

Cette politique est d'autant plus ambitieuse qu'elle se déroule dans un contexte de fortes contraintes. La baisse des dotations qui saigne à blanc les collectivités, la dette de l'Etat vis-à-vis de notre Ville ou encore une présidente de Région qui assèche le tissu associatif francilien et refuse de prendre ses responsabilités pour l'intérêt collectif, comme nous l'avons vu une nouvelle fois lors du récent pic de pollution que la France et notre ville ont connu ces derniers jours.

Notre groupe est acteur dans cette politique volontariste et se félicite de la poursuite des mesures en faveur des plus fragiles, avec la continuité de la mise en œuvre du pacte de lutte contre la grande exclusion, la modernisation des établissements de santé ou encore de notre politique en direction des personnes en situation de handicap.

Nous agissons ici pour une métropole qui doit permettre à chacune et à chacun d'y vivre et d'y travailler pleinement, tout comme nous poursuivons nos efforts pour construire une ville durable et résiliente face aux nombreux défis climatiques et environnementaux que nous affrontons.

En 2017, nous aurons un nouveau Plan Climat Air Energie, 70 écoles bénéficieront du contrat de performance énergétique, la deuxième phase du plan antipollution entrera en vigueur, de nouvelles pistes cyclables vont être créées, le bouclage du tramway T3 et le prolongement de la ligne 14 vont se poursuivre, tandis que de nouvelles ressourceries et une Maison de l'E.S.S. vont être créées.

Bien entendu, tout cela n'est ni exhaustif, ni parfait. J'insisterai ici plus particulièrement sur un point de vigilance, à savoir la gestion des ressources humaines et le dialogue social à la Ville. Si notre majorité poursuit une politique ambitieuse dans différents domaines tels que l'urbanisme, la voirie, la végétalisation ou encore le budget participatif, cette multiplication des projets a pour effet de solliciter les agents de la Ville. Or la politique de stabilité des effectifs, qui par redéploiement ne crée des emplois nouveaux que pour les nouveaux équipements, entraîne parfois des surcharges de travail qui nous préoccupent.

Je profite de mon intervention pour rappeler l'extrême vigilance de notre groupe pour que les agents puissent remplir leur mission dans de bonnes conditions et plus largement pour que nos nouvelles formes de modalité de travail puissent être expérimentées. C'est d'ailleurs le sens du vœu que nous déposons sur le développement du télétravail, qui a ce double intérêt de répondre à l'attente de certains agents et d'en améliorer les conditions de travail tout en répondant aux problématiques de circulation et de pollution.

Je laisserai mes collègues Jérôme GLEIZES, Sandrine MÉES et Aurélie SOLANS développer mes propos et présenter les différents vœux et amendements que nous déposons dans les différents domaines que vous nous savez chers comme l'éducation, le social, la solidarité, la défense de l'environnement ou la lutte contre la spéculation immobilière.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, cher David BELLIARD.

A présent, dernier orateur de ce premier tour de piste, Nicolas BONNET, président du groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet, mes chers collègues, comme tous les ans depuis notre élection en 2014, le projet de budget dont nous allons débattre est placé sous la menace.

Cette menace est avant tout idéologique. Cette menace, c'est le discours néolibéral appliqué aux finances publiques. Ce discours n'a rien de moderne : Margaret Thatcher et Ronald Reagan l'ont popularisé il y a plus de 30 ans.

Ce discours dénigre totalement l'intervention publique, la dépense publique et la redistribution des richesses. Ce discours n'a qu'une obsession : la dette et la réduction de la dépense publique.

Malheureusement, les orientations des différents gouvernements en matière de collectivités locales se sont inscrites dans cette lignée. Rappelons que 11 milliards de baisse est imposée aux collectivités territoriales. Vous précisez d'ailleurs dans votre communication que la baisse du soutien de l'Etat à la Ville de Paris remonte à 2010, quand le Gouvernement était dirigé par François FILLON.

De notre côté, nous avons un autre discours, celui des ressources et du partage des richesses. Je constate que depuis 2010 les gouvernements ont aussi été très discrets en matière de lutte contre l'évasion fiscale. Pourtant, il suffit de regarder les chiffres pour prendre conscience de l'importance du sujet. Chaque année, l'Etat perd entre 60 et 100 milliards d'euros. En 2007, le déficit prévisionnel de l'Etat s'élève à 72 milliards d'euros.

Rendez-vous compte : Si l'Etat se donnait réellement les moyens de lutter contre l'évasion fiscale, il n'y aurait plus de déficit public. Si l'on prend l'exemple de ce que doit Apple au peuple irlandais selon l'Union européenne, c'est 13 milliards d'euros, soit l'équivalent de 20 hôpitaux. Si le siège d'Apple était en France au regard de son activité, il devrait 200 à 300 millions d'euros, soit l'équivalent de la baisse des dotations à la Ville de Paris.

Malgré les révélations des "Panama Papers", des "LuxLeaks", des "Football Leaks" - d'ailleurs, on voit des footballeurs du Paris Saint-Germain sur cette liste - et du procès de Jérôme CAHUZAC, la lutte contre l'évasion fiscale n'est pas encore prise au sérieux. Certains préfèrent s'attaquer aux fonctionnaires et à la dépense publique. Le candidat FILLON va même jusqu'à proposer de réduire la dépense publique de 100 milliards d'euros. La droite dans cet hémicycle demande un audit sur les finances de la Ville. Alors nous demandons un audit sur l'évasion, la fraude et l'optimisation fiscales.

Depuis 2010, la Ville de Paris a perdu plus de 1 milliard d'euros de ressources, soit l'équivalent de 12 % de ses recettes annuelles de fonctionnement. A cela s'ajoute la dette de l'Etat envers le Département. Aujourd'hui, l'Etat doit plusieurs milliards d'euros à la Ville de Paris. C'est tout bonnement inacceptable, irresponsable de n'avoir jamais répondu à cette préoccupation majeure.

Bien sûr, cette pression financière extrêmement forte a un impact sur le budget de la Ville de Paris. Cette année encore, il n'a pas été chose facile d'arriver à boucler le budget. Les députés de gauche ont dû mener la bataille à l'Assemblée nationale pour obtenir du Gouvernement qu'il accepte de rehausser le taux de la taxe sur les résidences secondaires. Je salue d'ailleurs Pascal CHERKI et Sandrine MAZETIER qui ont défendu ces mesures en séance. Cette mesure rapportera 43 millions d'euros de recettes supplémentaires à la Ville de Paris. C'est une mesure que mon groupe réclame depuis le début de la mandature.

Nous n'avons pas encore obtenu la même chose concernant les logements vacants, et pourtant ces deux mesures se complètent et poursuivent le même objectif : libérer des logements inutilisés pour faire augmenter l'offre de logements et faire baisser les prix de l'immobilier.

Je remarque également que le déplaçonnement des droits de mutation, que nous avons demandé depuis le début de la mandature, n'a eu aucun effet sur le nombre de transactions immobilières. Cette mesure rapportera 1,35 milliard d'euros à la Ville en 2017.

Cependant, Madame la Maire, nous pensons que ce projet de budget ne va pas assez loin sur plusieurs points. Mon groupe a d'ailleurs des propositions à faire pour améliorer ce projet de budget et renforcer les missions qui nous paraissent prioritaires. Je pense notamment aux équipements publics dans les quartiers populaires.

Nous déposons un amendement budgétaire pour le lancement de neuf nouveaux projets d'équipements. Je pense aussi à la mise en œuvre du label "Fabriquer à Paris" suite à la M.I.E. que j'avais pilotée avec Pierre AURIACOMBE pour valoriser les artisans et les commerçants indépendants.

Nous avons d'autres propositions que présenteront mes collègues dans leur intervention.

Je note toutefois que notre majorité bien ancrée à gauche réussit à tenir ses engagements. Je ne donnerai que quelques exemples, à commencer par le logement. 520 millions d'euros seront investis pour la création de logements sociaux, 180 millions seront mobilisés sur le compte foncier pour poursuivre la politique d'acquisition de logements dans le diffus.

L'engagement en faveur de la petite enfance est également important. Nous avons ouvert plus de 1.500 places en crèche depuis le début de la mandature et nous poursuivons cet effort en 2017 en y consacrant 32 millions d'euros d'investissement. Nous devons redoubler d'efforts pour atteindre l'objectif de 5.000 places en crèche d'ici 2020.

Nous pensons toutefois que la Ville pourrait faire un effort pour l'embauche de personnels et nous faisons des propositions pour augmenter les effectifs.

Je terminerai, Madame la Maire, en insistant sur notre priorité. A travers l'examen de ce budget, notre priorité, c'est l'égalité de traitement des Parisiens et c'est donc le service public, tant en termes d'équipements que de personnel.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est moi qui vous remercie, Monsieur le Président.

Je donne maintenant la parole pour la deuxième partie de ce débat. Après un orateur par groupe, le tourniquet en conférence d'organisation me fait donner la parole à Mme Raphaëlle PRIMET, membre du groupe Communiste - Front de Gauche.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Madame la maire, mes chers collègues.

Le Gouvernement aura tenu ses promesses jusqu'au bout de son mandat. Je ne parle pas des promesses faites à ses électeurs, vous vous en doutez bien, mais des engagements pris devant le M.E.D.E.F.

François HOLLANDE et Manuel VALLS ont tenu leur objectif de réduction de la dépense publique en cassant l'investissement des collectivités et au risque d'épuiser les fonctionnaires. Pour Paris, cet aveuglement s'est traduit par une perte de 600 millions d'euros de dotation globale de fonctionnement en seulement 3 ans.

Cette baisse des dotations a eu des répercussions concrètes sur les agents de la Ville de Paris et sur leur travail au quotidien. En effet, même si la masse salariale augmente cette année de 2,9 %, c'est sans aucune création d'emplois.

Nous savons que gérer les dépenses de personnel dans ce contexte n'est pas chose facile. Depuis 2010, si les effectifs n'ont pas été suffisamment renforcés, les dépenses de personnel ont par contre connu une croissance de 10 %. N'en déplaise à la droite, cette augmentation est juste et souhaitable. C'est la répercussion budgétaire des progressions de carrières, la prise en compte de l'ancienneté des agents dans leur rémunération. Si, en plus, on adossait les salaires au coût de la vie, nous devrions être bien au-dessus. Quand on voit certains agents comme ceux du ménage finir leur carrière à la Ville avec 1.700 euros nets par mois, on ne peut être très satisfait. En tout cas, je suis sûr que les élus de cette Assemblée qui réclament la baisse des dépenses de personnel n'accepteraient pas de terminer leur carrière à ce prix.

Parlons des créations de postes. La Ville à juste titre a souhaité ouvrir de nouveaux et nombreux équipements publics. Les projets se sont multipliés depuis le début de la mandature, du budget participatif aux 5.000 places en crèche en passant par les différents appels à projets "Réinventer".

Cependant, derrière l'investissement, le fonctionnement ne suit pas toujours. Depuis le début du mandat, vos orientations sont claires : il faut limiter au maximum les créations de postes, et si l'on est obligé d'en créer, notamment par exemple pour étendre les horaires d'ouverture d'un équipement public, des postes doivent être supprimés en nombre égal dans les services.

C'est le sens de la politique de redéploiement mise en œuvre par la Ville, mais on voit bien que l'on arrive tout au bout de cette logique.

C'est le sens des amendements du groupe Communiste, qui propose des créations de postes qui iraient dans le bon sens : d'abord, vingt postes supplémentaires d'éboueurs à la DPE, indispensables pour une ville plus propre et une égalité entre tous les quartiers.

Nous demandons également le renforcement des volets de remplacement sur deux secteurs à forte pénibilité : les crèches et les secteurs de l'aide sociale à l'enfance. Les travailleurs des filières sociales et médico-sociales exercent des métiers physiquement et moralement difficiles, qui entraînent un taux d'absentéisme relativement plus élevé qu'ailleurs. C'est d'ailleurs un cercle vicieux : moins il y a de remplaçants, plus les conditions de travail sont dégradées, plus le travail est pénible et entraîne des absences.

Dans les crèches ou à l'ASE, nous retrouvons des corps de métier très majoritairement féminins, qui sont amenés à prendre des congés maternité. Quoi de plus normal et de plus légitime, mais cela suppose de le prévoir dans la gestion de service. Voilà pourquoi nous proposons de renforcer les brigades de remplacement de ces deux services.

Ce volet est expérimenté dans les crèches depuis des années et il a fait preuve de toute sa pertinence. Il faudrait maintenant développer le même dispositif à l'ASE et dans les services sociaux, même s'il n'y a pas de normes obligatoires d'encadrement.

Dans la politique des ressources humaines de la Ville, nous voyons que la priorité de l'emploi est donnée aux postes d'agents qui interviennent face au public, au détriment de ceux qui, dans les coulisses, assurent le bon fonctionnement de l'ensemble. Nous pensons au contraire que la qualité de service aux usagers est directement liée au bon fonctionnement et à l'efficacité des missions de support.

Comment voulez-vous délivrer un bon service aux usagers, alors que les agents n'arrivent même pas à joindre leur responsable de l'unité de gestion du personnel, pour obtenir des réponses sur leurs conditions de travail ? De même, comment voulez-vous qu'un travail de qualité soit mené si les agents ont un accès difficile à la médecine du travail ?

Il y a tellement de postes vacants chez les médecins, que le Comité médical, l'instance qui accorde notamment les mi-temps thérapeutiques, n'arrive plus à se réunir régulièrement. Du coup, des agents au bout du rouleau sont maintenus à leur poste pendant des mois, alors même que leur état de santé a été reconnu problématique.

Ce n'est qu'un exemple parmi d'autres, mais il montre bien que l'on ne pourra pas continuer à mener des politiques de redéploiement indéfiniment, sinon les défaillances vont se multiplier.

Dans ce contexte, les personnels ont le sentiment que l'exécutif et les directions générales ne les écoutent pas. Ce manque de considération est flagrant quand, par exemple, l'ensemble des organisations syndicales votent contre le budget emploi en CT central, et qu'on leur ressort la même copie une semaine après. Il ne suffit pas de remercier le personnel dans des discours, les agents attendent plus de dialogue, et surtout des actes.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Madame PRIMET.

Monsieur Didier GUILLOT, pour le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, vous avez la parole.

M. Didier GUILLOT. - Madame la Maire, mes chers collègues.

Les collectivités territoriales ont une base de recettes traditionnelles avec les ressources fiscales locales et les emprunts bancaires, mais la baisse de la DGF et l'augmentation de la péréquation doivent nous conduire à réfléchir à d'autres moyens de financement, pour dessiner pleinement les traits du projet que les Parisiens ont choisi pour leur Ville.

Pour les élus du groupe RGCI, il ne faut rien s'interdire pour rechercher de nouvelles recettes. Le recours au mécénat se développe dans de nombreuses collectivités, et même dans notre Ville.

Mes chers collègues, cette pratique que nous mettons aujourd'hui en avant n'est pas nouvelle. Son nom fait même référence à un homme d'Etat romain, célèbre pour avoir consacré toute sa fortune à la promotion des arts.

Paris l'utilise déjà, notamment pour le financement de projets culturels, mais nous devons objectiver plus largement cette ressource pour une stratégie transparente, lisible et cohérente.

La recherche de financements privés doit être un travail à part entière et quotidien. La loi autorise à recourir à cette manne financière dans d'autres domaines que ceux couverts aujourd'hui. Je pense notamment à la lutte contre les précarités ou encore à l'insertion professionnelle. D'autres collectivités ont passé le pas. Paris a totalement les moyens de le faire.

Je peux le mesurer d'ailleurs avec "Paris&Co", qui est aujourd'hui majoritairement financé par le secteur privé et avec une appétence particulièrement intéressante du secteur privé de ce point de vue.

Car nous ne pouvons pas perdre de vue que nous sommes aujourd'hui en concurrence dans l'obtention de tels fonds ; nous ne sommes pas les seuls à rechercher des mécènes. Nous devons donc professionnaliser notre approche.

Il est nécessaire de se positionner, de mettre en place une stratégie, de comprendre les attentes des mécènes pour proposer des projets pertinents. C'est là l'objet du vœu que nous portons dans ce débat.

Il est nécessaire de penser globalement nos projets sur le long terme, en lien avec les priorités que nous avons pour Paris. Il est nécessaire de faire état d'une stratégie claire du mécénat.

Les motivations qui doivent nous entraîner sur cette voie sont diverses. C'est une source de financement dont il ne faut pas se priver. C'est également un vecteur de dialogue avec notre tissu économique local et c'est enfin une manière de promouvoir l'identité de notre territoire dans le montage de projets innovants pour tous.

D'ailleurs, nous souhaitons que dans ce cadre, la Ville puisse réfléchir à une stratégie de mécénat en deux volets, pour les projets d'ordre parisien, mais également pour les projets en arrondissement.

Les citoyens sont plutôt favorables à cette approche. Une étude de 2014 du cabinet "Ernst & Young" faisait état de 74 % des Français favorables à cette idée. Notre Ville doit donc tout faire pour faire sa place au mécénat. Rien ne nous empêche d'ailleurs d'intégrer dans nos stratégies des clauses sociales ou environnementales ; c'est une réflexion que nous pourrions mener ensemble.

Une autre possibilité s'offre également à nous : le financement participatif. Il faut saisir la décision du législateur, qui a ouvert le champ du financement participatif aux collectivités territoriales.

Paris doit expérimenter les nouveaux usages de la société et considérer le "crowdfunding" et le "crowdlending" comme des moyens réels et crédibles de financement. Créer une grande opération de "crowdfunding" territorial, mixant les partenaires privés et publics par exemple, est un levier innovant et pertinent pour aider des projets solidaires à se concrétiser, au service du dynamisme et de l'attractivité du territoire. C'est également une occasion de co-construction avec les citoyens, en suscitant l'implication citoyenne de chacun.

Pour conclure nos propos, je dirais que ces deux approches sont une manière nouvelle de nouer des liens avec des entreprises comme avec les citoyens. Ce sont des outils innovants au service de l'intérêt général et de l'attractivité de notre territoire. Il serait dommage de se priver de toutes ces opportunités.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Didier GUILLOT.

La parole est à M. Pierre GABORIAU, pour le groupe les Républicains et Président de la 1ère Commission.

M. Pierre GABORIAU. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues.

Lors de mon intervention le mois dernier dans le débat sur les orientations budgétaires, je regrettais que l'information générale communiquée aux élus ne leur donne pas vraiment la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de Paris, souvent par manque de clarté ou de précision.

Je rappelais que la loi d'application NOTRe avait contraint notre collectivité à communiquer plus d'informations, certes dans une présentation de catalogue ne permettant pas toujours aux lecteurs de se faire une juste opinion.

Je déplorais enfin que cette année encore, le délai entre le rapport d'orientations budgétaires et le vote du budget primitif 2017 soit seulement d'un mois, délai qui ne permet pas vraiment d'appréhender et de préparer dans des conditions rigoureuses et transparentes le budget de notre collectivité.

Abordons donc le rapport budgétaire relatif au budget primitif 2017, qui met malheureusement en lumière la fragilité de la stratégie financière de la Ville et qui confirme nos inquiétudes, tant sur la forme que sur le fond.

Sur la forme d'abord, par une présentation opaque et tronquée : en effet, en annexe du rapport budgétaire, il est joint un document - et c'est une première - intitulé : présentation synthétique à l'attention des citoyens du budget primitif 2017 de la collectivité parisienne.

Disons avec un peu d'humour qu'il est plus qu'étonnant que ce document ne s'adresse pas directement aux Parisiennes et aux Parisiens, mais aux citoyens.

De plus, ce document est à l'image de la mauvaise qualité d'information de l'ensemble de ces éléments budgétaires, alors qu'il s'agit de l'acte majeur d'une collectivité, qui plus est capitale de la France, métropole européenne et candidate à l'organisation des Jeux olympiques.

Bref, le seul document exploitable à l'adresse des citoyens pour comprendre le budget de Paris tient en quelques pages sommaires sans explications et justifications valables.

Second document central de ce débat budgétaire, mais qui ne figure pas dans les annexes du budget primitif et qui est évoqué maintenant dans le rapport budgétaire : la reprise en section de fonctionnement de l'excédent d'investissement 2017, projet de délibération enfoui dans la masse des 500 projets de délibération de notre séance de Conseil et transmis au dernier moment.

Vous l'avez compris, il s'agit du recours à la pratique contestable des loyers capitalisés versés par anticipation par les bailleurs sociaux, à l'occasion des opérations de conventionnement de leur parc de logements libres.

Sur le fond maintenant, avec des indicateurs en rouge : le rapport de présentation budgétaire ne peut occulter en dépenses un niveau d'investissement qui ne bouge pas par rapport à 2016 : 1.690 millions d'euros dont 247 millions d'euros pour les acquisitions foncières et principalement pour le logement social.

Les dépenses de fonctionnement représentent 7,8 milliards d'euros, elles progressent de 1,1 %, soit 81 millions d'euros, hausse que vous qualifiez de très modérée.

Les charges de personnel qui s'élèvent à 2.335 millions d'euros, en hausse de 2,9 %, soit 66 millions d'euros que vous justifiez par le renforcement du service de proximité et la hausse de valeur du point d'indice.

La masse salariale va également s'alourdir de 248 postes titularisés entre 2017 et 2018, à la suite des 1.947 titularisations entre 2013 et 2016. L'endettement en progression constante, avec un encours de dette total de 5,160 milliards d'euros, soit une augmentation de 11,20 % en une année et une dette doublée depuis 2008. Enfin, des contributions pour la Préfecture de police qui stagnent, ou presque, avec 289 millions d'euros, soit 1,1 % de plus.

En recettes, les recettes de fonctionnement n'augmentent que de 0,5 %, soit plus de 42 millions d'euros en 2017, pour s'établir à 8,358 milliards d'euros. Des contributions directes en baisse de 11,8 millions d'euros en 2017 du fait de transferts de la C.V.A.E. Les recettes de loyers capitalisés de l'ordre de 287 millions d'euros. La majoration de 60 %, taux maximal de la taxe d'habitation des résidences secondaires, pour une recette escomptée de 60 millions d'euros. L'activation de la politique des cessions foncières avec 300 millions d'euros attendus. L'inscription en recettes de la fiscalité immobilière portée à 1,350 milliard, soit une hausse de 120 millions d'euros par rapport au B.P. 2016, accentuée par la hausse du taux départemental votée par le Conseil de Paris en novembre 2015. Enfin, la hausse de 3,7 % des redevances des usagers parisiens pour une recette de 193 millions d'euros.

En revanche, le produit de la taxe de séjour affichera un produit en baisse de 15 millions d'euros lié à la chute de fréquentation touristique à Paris jugée, hormis la période des attentats, insuffisamment sécurisée pour les touristes.

Je ne reviendrai pas, enfin, sur l'effet ciseaux, que j'ai déjà développé le mois dernier : baisse des dotations de l'Etat, 123 millions d'euros, et hausse des dépenses de péréquation.

Cette analyse budgétaire des principales variations - recettes, dépenses - montre bien que les priorités des Parisiens ne sont pas prises en compte. En effet, l'Exécutif parisien maintient et amplifie une politique du logement déséquilibrée et coûteuse au détriment des classes moyennes, sans pour autant s'attacher au renforcement de l'attractivité économique de Paris, à la rénovation de sa voirie, à l'amélioration quantifiable de la propreté ou encore de l'investissement dans la sécurité.

Tous les artifices comptables liés aux loyers capitalisés ne masquent pas les dérives de gestion de la Municipalité qui laisse filer la dette et l'augmentation inconsiderée de la masse salariale. Le rapport de la Chambre régionale des comptes sur les marges financières de la Ville avait, début 2016, vivement interpellé l'Exécutif sur ce qu'elle qualifiait d'arrangement ou de facilité pour boucler son budget.

Aussi, Madame la Maire, le groupe les Républicains présente aujourd'hui un vœu relatif à la transparence et à la sincérité budgétaires rattaché aux projets de délibération DFA 169 et DFA 66 G. Nous n'avons eu de cesse, depuis 2001, de vous demander un audit budgétaire et financier pour présenter aux Parisiens une information complète, transparente et incontestable sur l'ensemble de la gestion de la collectivité. Le budget 2017 se situant à la mi-mandature municipale, il serait pour le moins utile de disposer enfin d'éléments révélateurs et quantifiables pour

apprécier en toute objectivité la situation des finances de la Ville et leur mise en perspective sans attendre 2020, date à laquelle la Cour des comptes va procéder à un audit de certification des comptes de la Ville.

Compte tenu de ce qui précède, le groupe les Républicains vous demande de confier un audit général budgétaire et financier de la collectivité parisienne à un organisme indépendant choisi selon la procédure d'appel d'offres ouverte. Cet audit pourrait porter sur les axes suivants : analyse de la situation budgétaire et financière ainsi que des personnels et de la politique de logement, la mise en perspective des trois prochains budgets 2017, 2018, 2019, l'évaluation des relations financières entre la Ville de Paris et les organismes de type S.E.M. et syndicats mixtes. Il est enfin souhaité la création d'un comité de suivi chargé de veiller à l'application des préconisations du rapport.

Dans votre intervention, Madame la Maire, vous insistiez ce matin sur l'importance majeure de la construction d'un budget. Si nous partageons cette opinion, nous souhaitons que le budget soit établi avec clarté, transparence et sincérité. Puisque vous n'avez rien à cacher, Madame la Maire, acceptez donc notre demande d'audit et la création du comité de suivi. Ce sera, de votre part, une démarche de courage et de vérité.

Je vous remercie.

(M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

La parole est à M. Eric AZIÈRE, pour le groupe UDI-MODEM.

M. Eric AZIÈRE. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je vais parler exclusivement du logement parce que le logement est la première préoccupation des Parisiens. Vous avez, à juste titre, décidé d'en faire la priorité de votre mandature. Je voudrais vérifier, à travers l'examen de ce budget, si vous en prenez les voies et les moyens.

Tout d'abord, si je prends en compte le ressenti des Parisiens, par exemple, le baromètre "Ifop-J.D.D." paru en avril dernier, je constate que 70 % des Parisiens, c'est-à-dire plus de deux Parisiens sur trois, sont mécontents de votre politique en matière de logement à Paris au bout de deux ans. Si plus de deux tiers des Parisiens estiment le bilan de ces deux premières années plutôt négatif en matière de logement, c'est qu'ils ne voient dans leur difficulté à se loger à Paris aucune amélioration.

Vous avez prévu 3 milliards d'euros d'investissement sur la mandature. Au bout de deux ans, si l'on écoute les Parisiens, il n'y a aucune amélioration en vue. Est-ce que nous ne sommes pas devant ce qu'il va être convenu d'appeler bientôt "le grand échec de votre mandat", "l'échec de votre politique du logement à Paris" ? Votre politique du logement est exclusivement tournée vers la production tous azimuts de logements sociaux de type S.R.U., visant à répondre à une demande exponentielle - on le sait -, inextinguible sans doute, d'origine locale, voire régional, voire nationale. Bientôt 200.000 demandeurs de logement. Ils sont renforcés dans leur motivation, évidemment, par l'attractivité et la centralité de Paris, tout ceci sur un fond de marché privé extrêmement tendu.

Cette politique du logement social que vous menez à Paris me fait penser au mythe du tonneau des Danaïdes condamnées aux Enfers à remplir sans fin un tonneau troué. Vous faites du logement social pour toute la métropole, pour toute l'Ile-de-France, pour tous ceux, d'ailleurs, qui n'en font pas, mais avec l'argent des Parisiens et à crédit. Votre politique du logement repose sur l'illusion ruineuse que vous pourriez assécher et satisfaire une demande de logement beaucoup plus complexe à analyser, à traiter et à résoudre seule. Résultat : Paris a franchi en 2016, avec 4 ans d'avance, l'obligation légale de 20 % de logements sociaux de la loi S.R.U. C'est très bien.

Mais cette boulimie de logement social a entraîné, par ailleurs, une véritable saturation de certains arrondissements de Paris en logements sociaux. Le 13e arrondissement compte 40 % de logements sociaux. Le 19e arrondissement en compte 42 %. Le 20e arrondissement, 35 %. Le 14e arrondissement, que je connais bien, est passé en 10 ans de 20 % à 30 % de logements sociaux. Le 12e arrondissement en comptera bientôt 25 %. Par contre, au Centre et à l'Ouest, les arrondissements déficitaires sont cloués au pilori, montrés du doigt. Dans les 16e et 7e arrondissements, les stigmatisations sont systématiques. La cohérence d'une politique de logement équilibrée, apaisée est sacrifiée sur l'autel du marqueur idéologique, comme en témoigne l'acharnement de Paris à vouloir faire du logement social sur l'îlot Saint-Germain, pour ne prendre que cet exemple.

D'ailleurs, il n'y a plus aujourd'hui d'arrondissements en surcroît de logements sociaux dans son parc immobilier puisque 80 % du territoire parisien continue à être classé en zone déficitaire à l'échelle de l'îlot I.R.I.S., îlot regroupé pour l'information statistique. Il est certain qu'arrivé au niveau de l'I.R.I.S., le regard change. Mais quel cynisme et quelle manipulation pour justifier d'une stratégie de peuplement sensible, arrondissement par

arrondissement, îlot par îlot, immeuble par immeuble ! Quelquefois, la mixité sociale est brandie comme un étendard pour justifier cette stratégie méticuleuse de peuplement, arrondissement par arrondissement.

Et vous poursuivez ces entassements, ces empilements de façon systématique. Vous allez faire, dans l'espace magnifique de l'ancien hôpital Saint-Vincent-de-Paul, sur 3,5 hectares, une superbe parcelle, 43.000 mètres carrés de logements, dont 50 % de logements sociaux. Excusez-moi de vous dire que "Réinventer Paris" nous avait laissé croire que, sur une aussi grande opportunité foncière, on pouvait avoir l'ambition d'un autre grand projet urbain. La mixité, on ne la fait pas en saturant des quartiers par du logement social. La mixité sociale, c'est un lien qui caractérise le vivre ensemble que les institutions, les associations, l'activité économique, les commerçants, chaque citoyen parisien entretient et développe dans la riche diversité sociodémographique de Paris.

Néanmoins, avec 12.000 attributions pour 152.000 demandes émanant, j'espère, de Parisiens, la politique parisienne du logement fait, en fait, 140.000 déçus chaque année. Quant à eux, les locataires du parc social, ils ne sont pas prêts de partir. Ils restent 20 ans au moins dans leur logement, contre 8 ans dans le privé.

Il faut dire qu'à 7 euros ou 13 euros le mètre carré, contre les 29 ou 30 euros dans l'immeuble d'en face, c'est une affaire.

Mais le voisin de l'immeuble d'en face, lui et sa famille entassés dans un appartement trop petit en attendant son logement social, paie le prix fort. C'est ce sentiment d'injustice des classes dites moyennes car elles englobent en fait une large catégorie et diversité de profils et de revenus qui n'ont accès aujourd'hui ni au logement social ni au parc privé dans lequel elles peinent à payer des loyers à 30 euros le mètre carré, ni à l'accession à la propriété à Paris. C'est ce sentiment d'injustice qui ressort de toutes les études d'opinion.

Leur leitmotiv à ces classes moyennes, c'est : soit je m'en vais, soit je m'entasse. C'est cela la réalité du parcours du logement à Paris. C'est à cette réalité que ne répondent pas votre politique et votre budget.

En réalité, le parcours résidentiel à Paris n'est plus possible. C'est sans doute la plus grande injustice qui demeure et s'accroît à Paris, car Paris est la seule ville de France où il est rendu infernal, voire impossible, pour un couple qui se forme, une famille qui se compose, se décompose ou se recompose ou pour tous ceux qui veulent y finir leur vie ou pour les enfants que l'on voudrait garder près de soi ou qui voudraient eux-mêmes rester Parisiens, impossible de trouver des solutions résidentielles.

Or pourtant, c'est le parcours de la vie. Mais Paris, sur le plan résidentiel, est une ville de transit plus ou moins long. On devient Parisien, mais c'est de plus en plus dur de le rester. La plupart choisissent finalement de partir en banlieue ou de retourner en province.

Dans votre budget, 520 millions d'euros en 2017 pour financer un tel scénario, une véritable spirale d'exclusion, c'est impensable. Certaines mesures de bon sens pourtant permettraient d'améliorer le taux de rotation anémique du parc social. Par exemple, appliquer strictement les surloyers pour accompagner progressivement les locataires dans leur parcours résidentiel. Accompagner les classes moyennes dans l'accession à la propriété en favorisant les conditions d'éligibilité du prêt à taux zéro, c'est le sens de notre amendement. Recréer un parc de logements intermédiaires dont les prix et les barèmes seraient revus afin de constituer une véritable passerelle entre le parc social et le parc privé. Favoriser au maximum les mutations dans le parc social.

Or, aujourd'hui, la Ville de Paris fait tout l'inverse. Plutôt que d'appliquer des surloyers en fonction des revenus, la Ville favorise les exemptions et les modulations. Les conditions d'éligibilité et les crédits de financement des dispositifs d'accession à la propriété, comme le prêt "Paris Logement" ou le prêt "Parcours Résidentiel", ont été réduits comme des peaux de chagrin. Quant aux logements intermédiaires, rien dans le P.L.U., une interdiction de principe, sauf dans les zones à forte concentration de logements sociaux, là où, de toute façon, personne ne veut aller.

Pourtant, pour 2017, ce sont bien 520 millions d'euros qui seront investis dans le financement du logement social. C'est une somme colossale. Pour masquer le gouffre financier que représente cette fuite en avant, la Ville rapatrie les loyers capitalisés, considérés comme un surplus de recettes d'investissement en section de fonctionnement. Un tour de passe-passe dérisoire qui fait qu'une recette d'investissement sur 50 ans est inscrite en une fois en recette de fonctionnement, rien que 290 millions d'euros pour 2017.

Par le vœu du groupe UDI-MODEM que nous avons déposé, nous demandons que soit mis fin à cette pratique dérogatoire très critiquable qui fait croire aux Parisiens que la Ville maîtrise son équilibre budgétaire en fonctionnement alors que les trous budgétaires se suivent et se ressemblent.

En plus, c'est la deuxième fois que la Ville de Paris nous fait le coup des loyers capitalisés en section de fonctionnement. Si je regarde du côté des 30.000 logements à loyer libre qui restent dans le portefeuille des bailleurs

sociaux, que vous ne manquerez pas de conventionner dans les années qui viennent, alors je comprends qu'il n'y a plus de problème d'équilibre budgétaire à Paris. Il suffit de faire du mastic financier avec le parc intermédiaire pour trouver, chaque année, les 300 ou 400 millions d'euros qui manquent.

On peut se poser la question de savoir si cette politique boulimique du logement social par voie de conventionnement produit quelques effets. Amène-t-elle à une augmentation de l'offre globale de logements à Paris ? Évidemment non car conventionner des logements existants déjà occupés, comme le fait la Ville, c'est bien pratique pour gonfler les chiffres de production du logement social, mais cela ne crée pas d'offre supplémentaire de logement. D'ailleurs, ce sont 11.000 conventionnements qui ont eu lieu entre 2014 et 2016.

Dans le même temps, ce sont 11.000 logements qui sortent du parc locatif à loyer libre et qui manqueront demain aux classes intermédiaires, trop aisées pour les critères d'attribution du logement social et trop pauvres pour accéder aux loyers du marché privé.

J'ajoute au passage que ce sont autant de foyers, les 11.000, qui se verront appliquer, malgré les promesses, des surloyers d'ici 3 ans et qui comprendront alors qu'ils ont servi de vivier, de réserve immobilière pour un "conventionnement-production" de logements sociaux.

En conclusion, c'est bien sur la priorité de votre mandature, le logement, qu'apparaissent maintenant les premiers signes d'un échec probable. Le fossé de l'immobilier résidentiel à Paris se creuse et s'élargit. Deux parcs se font face, en vis-à-vis, comme deux chiens de faïence : un parc social qui s'empile au Nord, à l'Est et au Sud de Paris, et un parc privé à l'Ouest et au Centre de Paris, inabordable pour le plus grand nombre. Entre les deux, au fond du trou, 70 % des Parisiens et des Parisiennes qui, pour beaucoup, ne le resteront pas mais auquel le groupe UDI-MODEM veut apporter sa capacité à penser et à mettre en œuvre une autre politique.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci.

Pour le groupe socialiste, la parole est à M. Pascal CHERKI.

M. Pascal CHERKI. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le chômage et la crise économique que connaissent notre pays et notre Ville, même s'il est largement inférieur au taux national, ne sont pas une fatalité parce qu'à Paris, nous avons fait le choix d'une politique d'investissement massif pour soutenir toutes les initiatives et pour activer tous les leviers qui nous permettent d'essayer d'apporter des solutions efficaces et durables.

Ainsi, grâce à une politique volontariste d'accompagnement des chercheurs d'emploi, des commerçants, des entrepreneurs par la promotion de l'économie sociale et solidaire, de l'économie circulaire, nous essayons de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour répondre aux attentes des Parisiennes et des Parisiens. Par ailleurs, et c'est le point sur lequel je souhaite insister plus particulièrement, grâce à une politique proactive en faveur du développement économique, de l'attractivité de notre Ville et de l'innovation, nous, élus de la gauche parisienne, nous apportons des solutions concrètes.

Cela se traduit, par exemple, mes chers collègues, par un budget de fonctionnement de 3.390.000 euros pour 2017 avec 350.000 euros d'aide aux incubateurs, pépinières et à toutes les structures d'innovation. Ce coup de pouce est indispensable pour ces jeunes entrepreneurs, pour ces jeunes entreprises qui veulent créer et innover sur notre territoire.

La Ville renouvelle son soutien à "Paris&Co" avec une subvention de fonctionnement de 2.670.000 euros au titre de l'attractivité économique et de l'innovation.

Pour ce qui est de l'investissement, ce ne sont pas moins de 7.810.000 euros qui seront destinés, l'année prochaine, à la création et au soutien de projets dans les quartiers populaires. Grâce à cette politique volontariste d'investissement, Paris est sur le point de détrôner Londres en tant que capitale européenne des "start-up" et sert maintenant de modèle à d'autres capitales, je pense notamment à Lisbonne. Nous sommes bien loin des constats alarmants et récurrents de la droite parisienne qui ne cesse, au fond, de dénigrer un peu notre ville.

Avec une quarantaine d'incubateurs et de "start-up" dont "Le Tremplin", "Le Cargo" ou encore le futur incubateur du 13e arrondissement, Paris s'affirme comme un haut lieu d'attractivité pour ceux qui veulent innover, créer et investir sur le territoire de notre Capitale. Cela, nous le devons également au dynamisme de l'agence "Paris&Co" qui accompagne ces "start-up" qui souhaitent s'implanter sur le marché avec un produit ou un service nouveau, ou encore qui participent, et nous y tenons tout particulièrement, à la transition écologique et économique avec de nouveaux modèles de production et de consommation.

Le soutien à l'écosystème de l'innovation est l'une de nos priorités majeures et joue de concert avec notre politique de la ville. Depuis 2014, la majeure partie des nouveaux projets pour l'innovation et l'attractivité économique se situe dans les quartiers populaires, à l'instar des projets de développement économique de la porte de Montmartre dans le 18^e arrondissement.

La dynamique est assez impressionnante. Si je ne devais prendre qu'un exemple, ce serait celui du "Cargo", ouvert cette année. Il s'agit du plus gros incubateur d'Europe avec 15.000 mètres carrés et 50 "start-up" hébergées. Ce projet est emblématique de notre politique en la matière. Il est situé au cœur d'un quartier populaire, avec une ouverture sur la Métropole, où on croise des entrepreneurs, des chercheurs, des artistes, des artisans, des étudiants, des acteurs sociaux, et tous ceux qui incarnent le foisonnement numérique culturel parisien et international. Cela fait bien évidemment écho avec l'Arc de l'innovation qui a fêté ses 1 an, la semaine dernière. Ces appels à projets métropolitains proposent de mettre à disposition des milliers de mètres carrés pour faire vivre les portes de Paris.

L'innovation permet également de réinventer concrètement le Grand Paris dans son ensemble et de solliciter toutes les forces vives de ces territoires. Un des projets les plus importants verra le jour en 2019 : le "Small Office Home", situé là encore dans le 18^e arrondissement. Le programme prévoit 62.000 mètres carrés de logements, 8.000 mètres carrés de locaux, 43.000 mètres carrés de halles logistiques et locaux d'activité et enfin 6.500 mètres carrés d'équipements publics.

L'Arc de l'innovation répond ainsi au défi du développement économique, de la transformation urbaine et de la création d'emplois dans les quartiers situés de part et d'autre du boulevard périphérique.

De la porte Pouchet à la porte de Vanves, de Saint-Ouen à Malakoff en passant par l'Est, l'Arc de l'innovation réunit à Paris trois territoires, Plaine Commune, Est Ensemble, Grand-Orly Seine Bièvre, et une vingtaine de villes autour de projets communs. Ces partenaires ont fait le choix collectif d'utiliser l'innovation urbaine, économique, sociale et environnementale au service d'une politique progressiste globale autour des territoires et de leurs habitants.

S'appuyant sur les atouts des quartiers populaires, sur le dynamisme de ces populations et les atouts de ces territoires à l'heure du Grand Paris, l'Arc de l'innovation symbolise à lui seul une politique résolument de gauche et ambitieuse, mais répondant là aussi résolument aux besoins de notre temps et aux enjeux internationaux.

Enfin, mes chers collègues, j'en terminerai par-là, je tiens à rappeler que ce budget n'est pas uniquement la traduction d'une vision du développement économique tourné vers l'aide aux "start-up" et aux acteurs de l'innovation. Bien au contraire, notre action est aussi et surtout un moteur pour l'insertion professionnelle et sociale de tous les Parisiens, à l'image du programme "ParisCode" lancé cette année. Le but est simple : il s'agit de permettre aux jeunes éloignés du système scolaire ou universitaire, aux seniors en reconversion, aux habitants des quartiers populaires ou encore aux femmes largement sous-représentées dans ce domaine, ne l'oublions pas, d'accéder à des formations aux pédagogies innovantes et adaptées aux besoins de chacun pour trouver un métier dans cette nouvelle économie.

La transformation numérique a bouleversé tous les aspects de notre économie et la bouleverse encore, et les métiers des entreprises comme du service public. En tant qu'élu, nous devons prendre une part à cette évolution.

Avec "ParisCode", nous apportons une réponse pragmatique, innovante et inclusive. En effet, nous proposons aux recruteurs de former des personnes dont le profil correspondra à leurs attentes et nous activons un nouveau levier contre le chômage, formant 2.000 nouveaux développeurs codeurs par an d'ici l'an 2020.

Ainsi, mes chers collègues, en intervenant sur le budget primitif 2017, j'ai choisi de mettre l'accent sur la politique de développement économique, d'attractivité et d'innovation parce qu'elle fait de Paris une ville exemplaire qui mélange dynamisme, compétitivité et inclusion.

Lorsque nous choisissons d'investir dans l'économie, c'est pour créer un environnement favorable à la création et c'est pour répondre également à des problématiques très importantes sociales et sociétales. Mais pas seulement, cette politique d'investissement donne également une clé à chaque citoyen pour essayer d'améliorer sa ville et son quotidien.

Cet outil d'"empowerment", comme disent certains, prend particulièrement tout son sens dans les quartiers populaires où les habitants deviennent progressivement acteurs de leur environnement et participent activement aux politiques publiques.

Mes chers collègues, je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Pascal CHERKI.

Pour le groupe Ecologiste de Paris, la parole est à M. Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est un drôle de débat où les gens ne s'écoutent pas, donc ne se répondent pas. Je vais tout de même essayer de faire quelques réponses à des interventions préliminaires.

Tout d'abord, Monsieur AZIÈRE, il manque un élément très important dans votre analyse : c'est la question du prix du mètre carré à la vente. Et la politique sociale ne participe pas du tout à la hausse car, au contraire, elle permet de réduire la hausse. Il faudrait que vous l'ayez intégré dans votre analyse.

Avant de commencer mon intervention, je voudrais aussi remercier tous les services de la Ville qui nous écoutent pour le travail qu'ils font en amont, pour le travail qu'ils font toute l'année pour avoir des bonnes délibérations et des accords et des négociations meilleurs que ceux qui étaient faits auparavant.

Dans ces temps confus politiques, il est important en effet, comme Mme la Maire - qui n'est pas là non plus - l'a dit : il faut avoir un discours de vérité. Ne pas jouer ce jeu de rôles qui ne clarifie rien au débat politique.

Tout d'abord, la politique menée à Paris est une politique efficace, il suffit de regarder les résultats de la politique menée depuis 2001, je reviendrai dessus. Mais cette politique - il faut aussi avoir le courage de le dire - est mise en difficulté par une politique gouvernementale, elle, inefficace. Donc on peut dire qu'un peu tout le monde a raison.

Le contexte est difficile, certes, mais il n'explique pas tout. Dans cette intervention, je m'attacherai donc à quelques observations et enseignements qui me semblent importants lorsque l'on analyse le budget de notre Ville.

Tout d'abord, il se confirme malheureusement de budget en budget, et avant 2012 donc y compris sous Nicolas SARKOZY, que les contraintes imposées par l'Etat sur les collectivités locales, et Paris en particulier, pèsent de plus en plus lourd.

Les collectivités territoriales sont victimes d'un choc budgétaire irrationnel, il faut le dire, car ce qui se passe dans les collectivités territoriales est important. Et ce n'est pas forcément que la croissance verte dont parlait tout à l'heure Mme HIDALGO. L'investissement d'un territoire, ce sont des crèches, des gymnases, du logement. Tout cela est important comme investissement et ce ne sont pas forcément que les incubateurs, comme cela a été dit précédemment.

Pour rappel, Paris a perdu depuis 2010 près de 1,1 milliard d'euros de ressources sous le double effet ciseau d'une baisse des dotations de l'Etat et de la hausse des péréquations. Les péréquations ont été multipliées par six depuis 2010 et atteindront 546 millions d'euros en 2017, ce qui est énorme pour une ville. Les dotations de l'Etat, la dotation globale de fonctionnement, sera de 650 millions d'euros en 2017, soit 142 millions d'euros en moins depuis 2016 et beaucoup plus depuis 2010.

Il s'agit donc bien d'un véritable choc budgétaire imposé à notre collectivité. C'est la Chambre régionale des comptes elle-même qui l'affirme dans un récent rapport. Et à terme, cette politique peut mettre sérieusement en péril notre politique municipale dont la stratégie budgétaire est pourtant bonne. Il faut le dire, notre politique peut être mise en danger l'année prochaine, surtout s'il y a un changement de Gouvernement.

Car en quoi le budget de la Ville de Paris est juste socialement et pertinent économiquement, ce que la droite ne veut pas voir et ne veut pas écouter non plus, mais ce n'est pas grave. Ils liront les interventions.

Contrairement à d'autres collectivités gérées notamment par la droite, et contrairement surtout au "blitzkrieg social" que nous promet le candidat de la droite à la présidentielle, François FILLON, la Ville de Paris maintient son ambition pour les dépenses sociales et de soutien aux plus fragiles.

En 2017, ce seront encore 1,8 milliard d'euros qui seront consacrés à cette politique et surtout vers les quartiers populaires, avec les différents dispositifs qui ont été mentionnés par mon collègue David BELLARD et une part d'aide sociale facultative importante maintenue. Cela va dans le bon sens et c'est à mettre à l'honneur de notre majorité municipale. Nous sommes fiers et nous revendiquons le choix de protéger les plus fragiles d'entre nous.

La Ville de Paris maintient un effort d'investissement notable, nous avons en début de mandature adopté un programme d'investissement de mandature ambitieux de 10 milliards d'euros. J'ai déjà eu l'occasion de le souligner dans nos débats budgétaires, mais je le répète encore et encore, c'est très important et pertinent.

Face à la crise sociale, économique et écologique que nous traversons, la Ville de Paris soutient ainsi l'activité économique et oppose une action contracyclique dont nous voyons les effets tant sur les équipements et les services publics proposés aux Parisiennes et Parisiens, qu'en matière d'indicateurs économiques et sociaux, je vais y revenir.

Alors que la Ville de Paris affichait un taux de chômage de 8,8 % en 2014, il est désormais de 7,7 %, soit près de 2 points inférieur à la moyenne nationale. Je rappelle qu'en 2001, au moment où Bertrand DELANOË a pris cette ville, Paris avait l'un des plus mauvais taux de chômage franciliens largement au-dessus de la moyenne nationale.

Une politique se mesure à ses résultats et donc à l'adéquation entre les moyens et les objectifs, et cela la droite ne veut pas le voir.

Autre élément important aussi, le nombre d'allocataires du R.S.A. est en baisse à Paris, ce qui est aussi la conséquence d'une politique et pas forcément une politique d'exclusion des R.S.A. hors de Paris, puisqu'on parle toujours des classes moyennes, mais on oublie les plus pauvres d'entre nous.

L'autre résultat que j'avais cité, c'était l'Association des Maires des Grandes Villes de France qui en 2012 avait fait une étude et avait montré que la Ville de Paris était celle qui produisait le plus de richesses par habitant, plus de 480.000 euros, soit 2 fois plus que Bordeaux à titre d'exemple. On peut penser qu'aujourd'hui ce montant est bien plus élevé, puisque ce chiffre est calculé à partir de la cotisation sur la valeur ajoutée, qui a augmenté depuis 2012. La C.V.A.E de la Ville de Paris, c'est plus de 1,4 milliard qui ont été reçus l'année dernière, largement plus que les D.M.T.O. dont on parle tout le temps.

Ceci est le résultat de notre politique, pas le fait du hasard et du marché, mais d'une politique menée depuis 2010.

On ne peut que regretter que l'actuel Gouvernement n'ait pas adopté la même politique. Il regarderait sans doute moins angoissé et démuné les évolutions de la courbe de chômage et peut-être que François HOLLANDE serait encore candidat.

Une étude récente de l'O.F.C.E. vient de confirmer l'importance d'une politique d'investissement après le revirement en 2014 du F.M.I., après une note de son économiste en chef, Olivier BLANCHARD. L'investissement public augmente l'activité potentielle à long terme et permet d'atteindre les objectifs de transition énergétique, il faut le dire aussi.

Du fait de la faiblesse des taux d'intérêt actuels, ces projets d'investissements publics peuvent être menés sans fortement peser sur les finances publiques. Il faut arrêter d'avoir des discours uniquement comptables, que ce soit du côté du sérieux budgétaire de mon ami Julien BARGETON, ou de celui des discours austéritaires de la droite. L'investissement public a reculé en France, c'est cela la vérité de ce Gouvernement, puisqu'il est passé de 4,2 à 3,5 % du P.I.B., et plus grave, l'accumulation d'actifs nets atteint un point bas de 0,5 % du P.I.B. en 2015. Heureusement qu'à Paris, on est en situation inverse d'accumulation de biens immobiliers, donc d'accumulation d'actifs.

Contrairement à ce que la droite de notre hémicycle insinue avec une malhonnêteté caractérisée, tout cela est possible car les finances de notre collectivité sont gérées intelligemment par notre adjoint aux finances et tout le personnel de la Ville que je remercie encore.

Les fondations de notre budget sont solides, les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées, l'épargne brute se maintient à un bon niveau et notre dette contenue au regard de ces investissements.

Sur la dette, comme nous le soulignons souvent, il n'est pas incongru de s'endetter lorsque, comme à Paris, c'est pour investir pour l'avenir, pour la transition énergétique de notre Ville, pour des équipements publics de proximité qui bénéficient au plus grand nombre et aux générations futures. Il n'y a pas que la dette mais aussi les investissements que l'on fait.

Comme je l'ai dit lors du débat d'orientations budgétaires, notre taux d'endettement baisserait de 12 % si l'Etat remboursait sa dette à l'égard de Paris. Et donc, oui, il faut accuser l'Etat de sa politique irresponsable à l'égard de la Ville de Paris, même si c'est le même parti socialiste que celui qui gère la Ville de Paris.

Une quatrième année de choc budgétaire pourrait déstabiliser la politique de la Ville. Nous sommes inquiets, si la droite avait tous les pouvoirs l'année prochaine, Métropole, Région, Etat, Sénat, Assemblée nationale, c'est sûr que Paris serait une ville assiégée, il faut le dire.

Autre fait important, notre Municipalité peut asseoir sa politique et son budget sur des recettes et des ressources solides. Je vais revenir sur cette histoire des loyers capitalisés qui font tant débat. Les loyers capitalisés tant décriés par l'opposition municipale ne sont pas un tour de passe-passe comptable comme ils le laissent

entendre trop souvent, mais véritablement le fruit de notre politique volontariste en matière de logement social et de conventionnement, et donc de valorisation de notre patrimoine foncier.

Comme cela a été dit, si on le met en recette de fonctionnement, c'est qu'on ne le met pas en cession, donc en recette d'investissement et qu'il est louable et souhaitable que la Ville de Paris garde les actifs immobiliers. D'ailleurs nous, on serait plutôt pour élargir cette politique de conventionnement, parce que par exemple on continue encore à vendre des actifs immobiliers, dans ce Conseil de Paris on le fera avec la Sablière, on pourrait faire les mêmes politiques de conventionnement avec la Sablière, avec d'autres bailleurs sociaux et pas seulement Paris Habitat et R.I.V.P., de façon à maintenir ce patrimoine dans le giron de la Ville au lieu de le vendre. Cela, c'est une bonne politique.

Ce n'est malheureusement pas le cas dans d'autres collectivités, y compris franciliennes, qui ne peuvent pas s'appuyer sur ces conditions favorables et sont donc prises à la gorge par la baisse drastique des dotations imposée par l'Etat.

Paris a l'avantage de ses inconvénients, elle concentre de plus en plus de richesses, fruits de sa politique, mais alimente une fracture territoriale de plus en plus forte. Il faut avoir conscience que la richesse accumulée à Paris se fait au détriment d'autres territoires et que si le Front national monte en dehors de Paris, c'est aussi à cause de cela.

Il faut avoir une politique d'aménagement de territoire qui n'existe pas dans ce pays. Nous répétons que cela pose un problème de répartition des richesses et d'inégalité entre les territoires que les mécanismes de péréquation ne parviennent pas à corriger. Question ignorée ou presque par le Gouvernement.

Enfin, pour finir, je ne résiste pas à commenter la proposition phare du groupe les Républicains présentée par sa présidente, elle aussi absente du débat, Mme KOSCIUSKO-MORIZET, à l'occasion de ce budget, car pour une fois l'opposition municipale porte une proposition, elle nous avait habitués auparavant davantage à commenter le budget plutôt que proposer.

Je dois avouer que nous ne sommes pas déçus. C'est moins dur que ce que propose M. FILLON, mais c'est un tour de chauffe. Par un amendement, le groupe les Républicains propose de supprimer l'inscription en recette de fonctionnement des loyers capitalisés craignant certainement que ces 280 millions de recettes de fonctionnement soient mal utilisés pour financer par exemple, des associations œuvrant dans le social, la culture, l'environnement, la solidarité.

Mais plus subtil, en contrepartie, le groupe les Républicains propose de diminuer les budgets d'investissement logement de 300 millions. Et donc, par ailleurs, de perdre l'effet multiplicateur de cet investissement, puisque 300 millions enlevés de 1,1 milliard, cela ne ferait plus qu'un investissement de 800 millions.

Craignant là encore que la municipalité puisse parvenir à rééquilibrer l'implantation des logements sociaux dans l'Ouest parisien, car le raisonnement de Mme KOSCIUSKO-MORIZET, il faut revenir dessus, signifie cela. Il faut arrêter de dire que les classes moyennes ne sont pas en logement social, le P.L.S. concerne le logement social et nous, groupe écologiste, nous opposons au fait que le P.L.S. soit considéré comme du logement social, parce que l'essentiel de la demande aujourd'hui, c'est du P.L.A.I. et PLUS et pas du P.L.S., donc on essaie, et cela c'est dangereux, cela va faire partir les classes les plus pauvres... Les classes les plus pauvres ne sont pas forcément celles qui sont au R.S.A. Ce sont aussi celles qui sont au niveau du S.M.I.C., il ne faut pas les oublier. Aujourd'hui, le salaire moyen n'est pas à 4.000 euros, le salaire que touchent les conseillers de Paris, il est largement en deçà, il faut en avoir conscience, nous élus de Paris.

Ils proposent donc d'affecter ces crédits supplémentaires à la sécurité et la propreté, ce qui est logique pour un discours de droite, et le non-remplacement intégral des départs à la retraite des agents de la Ville, tout cela est dans le vœu des Républicains. Cela a le mérite de la clarté, mais il est cependant incomplet. Votre candidat, François FILLON, aurait certainement proposé de rogner également sur les dépenses liées à la santé ou à la solidarité qu'il vaut mieux confier au privé.

En supprimant les emplois d'agents à la Ville, pouvez-vous indiquer plus précisément aux Parisiennes et Parisiens à quels services publics vous allez renoncer, comme nous posons la même question à M. FILLON au niveau national. Quels équipements de petite enfance, de santé, d'hébergement, d'urgence, de bibliothèque allez-vous fermer et où ? Allez au bout de la démarche, expliquez-nous ce que vous voulez supprimer comme postes concrètement, puisque vous voulez être sérieux.

Je terminerai sur ce point : il faut faire aussi œuvre de pédagogie. La richesse, le P.I.B., ce n'est pas que du marchand, c'est aussi du non-marchand et le non-marchand est mesuré par quoi ? Il est mesuré par tous ces services publics que vous dénigrez, ils sont inclus dans le P.I.B., dans la richesse. Ils sont mesurés à leur coût de production, donc ce qui est pris en compte dans la valeur ajoutée c'est la masse salariale.

Ainsi, si vous supprimez les salaires, vous baissez le P.I.B. non marchand ; il faut aussi le dire et avoir un discours de vérité. Quand vous supprimez des services publics, vous les remplacez, vous ne les supprimez pas totalement : vous les remplacez par des prestations de service. Dans ce tour de passe-passe, vous baissez la qualité ; vous ne baissez pas le service. Il faut aussi le dire et aller jusqu'au bout de votre démarche. Dites-nous ce que vous proposez concrètement.

Merci de votre attention.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Jérôme GLEIZES.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, 4 milliards, oui, 4 milliards, voilà la dette du quinquennat de François HOLLANDE à la Ville de Paris. 4 milliards, voilà ce qu'il doit à la collectivité parisienne.

Oui, Monsieur BARGETON, vous ne pouvez même pas nier ce fait : il est là. La dette de l'Etat due à Paris, qui était de 1,3 milliard d'euros sous Bertrand DELANOË et sous le mandat, le quinquennat de Nicolas SARKOZY, s'élève aujourd'hui à 5,3 milliards, soit 4 milliards cumulés sous le quinquennat de François HOLLANDE. C'est l'équivalent de la moitié d'un budget annuel.

Heureusement, maintenant, vous commencez à nouveau enfin à revendiquer le remboursement de cette dette, alors que vous aviez décidé d'effacer l'ardoise une fois HOLLANDE arrivé au pouvoir.

Vous déplorez la baisse des dotations de l'Etat mais vous n'avez pris aucune mesure, aucune initiative pour organiser un réel rapport de force afin de vous y opposer. La baisse des dotations cumulée à la hausse des contributions de péréquation est telle qu'aujourd'hui la Ville doit quasiment autofinancer l'ensemble de ses politiques publiques.

La Ville s'est enfin décidée depuis 2015 à augmenter les D.M.T.O., les taxes sur les transactions immobilières. Si elle l'avait fait depuis le début du quinquennat comme je le demandais ainsi que d'autres groupes, on aurait pu améliorer la qualité des services publics et le soutien aux associations de façon bien plus conséquente. Les mesures sur l'encaissement des loyers issus du conventionnement par ailleurs ne constituent qu'un "one touch". Attention, car ce n'est pas cela qui permet de penser l'avenir.

Si Paris, ville riche, du fait de la spéculation immobilière et de la gentrification qui s'est aggravée, peut soutenir le choc de ces baisses, la majorité des collectivités sont aujourd'hui en état d'asphyxie. Paris devrait d'autant plus prendre la tête d'une opposition réelle à ces politiques d'austérité, imposées par les gouvernements successifs et les injonctions de Bruxelles.

Résultat : la Ville de Paris applique des coups de rabot sur l'ensemble de ses dépenses cette année comme l'année précédente, et ce sera pire encore l'année suivante.

Non sans cynisme, les dépenses sociales liées à l'aide sociale à l'enfance pour les mineurs isolés étrangers, pour le R.S.A. et la prise en charge des personnes âgées, sont fortement diminuées, au nom d'une soi-disante amélioration de la situation économique. Mais où habitez-vous ? D'où provenez-vous ? Comment pouvez-vous considérer que la situation sociale sur la capitale ainsi que sur l'ensemble du territoire national s'améliore ?

Dans les faits, par exemple, 80 % des jeunes sollicitant une prise en charge M.I.E. se la voient refuser, près d'un ayant droit sur deux - pardon - au R.S.A. y renonce, et souvent faute d'informations ou du fait d'un manque de suivi social. Quand on sait que la situation des personnes âgées se dégrade par un manque de capacité d'accueil et d'effectifs dans les E.H.P.A.D. parisiens, comment osez-vous baisser les moyens alloués à la politique sociale de la capitale ?

Concernant la situation de la Ville, je ne donnerai pas tous les détails qu'il y a dans cet excellent tract de la C.G.T. que, je l'espère, vous avez tous lu avant d'arriver, et qui montre bien que d'un point de vue du personnel, s'il y a eu 253 créations d'emplois pour pallier notamment la création des nouveaux équipements, ils n'ont été faits que par redéploiement puisque nous avons dans ce budget, dans le volet emploi, 253 suppressions de postes.

Et que se passe-t-il ? Il y a une souffrance au travail qui s'aggrave dans l'ensemble des directions de la Ville de Paris. Oui, une souffrance au travail du fait de l'insuffisance des moyens et effectifs humains et de la précarité persistante et du renforcement des tâches...

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Il vous faudrait conclure !

Mme Danielle SIMONNET. - Je conclus. Je conclus, chers collègues. Le soutien aux associations est fortement impacté. En premier lieu, les subventions de fonctionnement au mépris de l'autonomie des libertés associatives et juste une phrase sur le logement, si vous me permettez.

Vraiment, quand on entend les rangs de la droite, s'étouffer parce qu'on fait du logement social et crier aux classes moyennes et leur accès à Paris. La gentrification de la capitale exclut les couches populaires et moyennes du salariat du fait même de la spéculation immobilière et de l'insuffisance de la politique en faveur du logement social. En effet, on pourrait bien plus assumer un recours plus conséquent à l'emprunt pour développer plus encore le logement social.

Je vous le dis et le redis, derrière le mot "classe moyenne" qu'entendez-vous ? Dans les définitions de l'A.P.U.R., vous avez une grande partie des personnes qui sont considérées comme classe moyenne et qui sont éligibles au logement social.

Bref, pour toutes ces raisons, comme les années précédentes je voterai contre ce budget.

Je vous en remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Pour poursuivre le débat, pour le groupe Communiste et Front de Gauche, la parole est à M. Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, une partie de mon intervention sur le budget sera malheureusement en phase avec l'actualité récente.

Sur l'évasion fiscale, après la condamnation de Jérôme CAHUZAC la semaine dernière et... Je parlais des inégalités scolaires après la publication de la nouvelle étude PISA.

Permettez-moi de commencer par la question financière que vous avez soulignée ou que Madame la Maire a soulignée tout à l'heure dans son intervention liminaire avec la référence à la finance verte, sur laquelle nous avons beaucoup de questions car elle trempe parfois elle aussi dans les paradis fiscaux et n'a de vert souvent que la couleur du billet.

La lutte contre l'évasion fiscale est une nécessité morale, économique et démocratique.

Morale, car comment comprendre que le peuple paye le prix fort de la crise financière par ses impôts et par la détérioration des services publics, tandis que les riches échappent à leur juste contribution ?

Economique, car ce sont - Nicolas BONNET l'a rappelé tout à l'heure - entre 60 et 100 milliards d'euros qui échappent chaque année aux caisses de l'Etat, plus que le budget de l'Education nationale.

Démocratique enfin, car en enlevant les moyens à la collectivité, c'est le peuple tout entier que l'on affaiblit, lui qui n'a que l'Etat comme pouvoir.

La lutte contre l'évasion fiscale doit et peut passer par les collectivités territoriales. Au dernier Conseil, nous avons fait voter l'engagement de la Ville d'impulser une action au niveau international. Par ailleurs, nous l'avons déjà suggéré, nous devons éteindre nos liens avec les institutions délinquantes comme H.S.B.C. ou U.B.S.

La Ville émet ainsi des obligations sur les marchés financiers pour lever les fonds nécessaires à son investissement, pour les "Climate bonds", voire pour les "Social bonds". Pour ce faire, nous passons régulièrement commande à H.S.B.C. Julien BARGETON alors me répond qu'ils proposent de bons tarifs. Certes, Al Capone en son temps aussi. Nous proposons de mener la lutte contre l'évasion fiscale en coupant tous les liens entre la Ville et les institutions délictueuses. Comme pour la pollution, nous sommes persuadés que le volontarisme des collectivités peut soulever des montagnes.

Pour ce faire, nous proposons de trouver ailleurs l'argent nécessaire via la création monétaire. Le montant des achats de titres par la Banque centrale européenne dépasse désormais 1.500 milliards d'euros. 1.500 milliards d'euros ! Il est bien connu dorénavant que cette politique ne marche pas en matière d'activité économique et d'emploi, qu'elle crée les conditions de la prochaine crise financière.

Différentes personnes de différents horizons politiques, économiques et autres proposent d'utiliser cet argent pour soutenir l'investissement pour le développement des services publics et la transition écologique. Cela émane par exemple de la fondation HULOT, du collectif Roosevelt, d'économistes comme Yanis VAROUFAKIS, Alain GRANDJEAN, Mireille MARTINI ou du communiste Denis DURAND.

Certains me répondront que la Banque centrale européenne ne peut pas prêter directement aux Etats et aux collectivités. Mais l'article 123 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne laisse la possibilité à la B.C.E. de financer, je cite, "des établissements publics de crédit qui bénéficient du même traitement que les établissements privés de crédit".

Nous proposons donc la constitution d'un fonds européen de développement économique, social et écologique, qui aurait pour but de financer l'investissement des villes d'une façon publique, stable, et sur des critères sociaux et environnementaux. Il permettrait à la puissance publique de se désintoxiquer progressivement de ces fameux marchands financiers à l'origine des crises financière et démocratique.

Afin de paver le chemin vers cet objectif, nous proposons la saisine du Conseil des générations futures et c'est l'objet de l'un de nos vœux.

Sur un autre sujet mais pour rester sur la finance, permettez-moi de revenir sur l'arrêt du financement des pôles de compétitivité dans le budget 2017. Nous avons déposé chaque année des vœux en ce sens et nous nous réjouissons d'avoir finalement été entendus. Les menaces au niveau national sur la pérennité de ces pôles ont dû aider à cette décision, certes, mais nous espérons qu'avec cette première avancée c'est bien toute la philosophie du soutien aux entreprises, sans critère, ni critères d'emploi, ni critères sociaux, ni critères environnementaux, qui sera progressivement abandonnée au profit d'une politique volontariste où la collectivité donne du sens à son action.

Enfin, avant d'en venir aux questions d'éducation et de jeunesse, permettez-moi aussi de signaler notre abstention sur la proposition de budget de l'eau. Vous le savez, les Communistes sont particulièrement attachés au service public de l'eau et à la gestion publique de ce bien commun.

Nous saluons l'activité de la Ville, d'"Eau de Paris" et de Célia BLAUDEL sur la qualité de l'eau, l'action sociale dans le cadre de l'expérimentation de la loi Brottes, ou encore son action internationale de coopération décentralisée.

Nous sommes cependant interrogatifs, d'un côté sur l'augmentation régulière du prix de la distribution, sur une base d'effet ciseaux en partie mal défini. Et nous sommes interrogatifs également sur le développement très coûteux de certains investissements, entre autres sur le double réseau d'eau potable et non potable qui sollicite une grande partie de nos investissements pour un intérêt pouvant être questionné.

J'en viens à mon deuxième sujet d'actualité, dont je parlais en introduction : les inégalités scolaires. La livraison de la dernière enquête PISA, la semaine dernière, a révélé à qui pouvait encore en douter que le système français génère d'énormes inégalités, qu'il reproduit fortement les déterminismes sociaux. C'est inacceptable, lorsque l'on sait que l'école d'aujourd'hui est le seul lieu où beaucoup d'adultes de demain auront acquis leur autonomie en tant qu'individu, citoyen et travailleur.

Alors, à chaque livraison des résultats PISA, les libéraux de tous bords versent des larmes de crocodile, en déplorant le constat d'inégalités grandissantes, pour mieux contribuer aux politiques inégalitaires.

En refusant de rompre avec l'austérité, le Gouvernement actuel, comme la droite en son temps, contribue à la production des inégalités. La droite en 2008 a supprimé des heures de classe en primaire et a fait disparaître la plupart des postes permettant de scolariser les enfants dès deux ans. En nombre d'heures, ce sont aujourd'hui presque deux années de scolarité qui ont été volées à toute une génération.

Et maintenant, elle parle de saignées dans les postes de fonctionnaires : la politique de la poule qui fonce et fonce encore dans le mur. Mais les politiques d'austérité poursuivies par François HOLLANDE et Manuel VALLS sont, elles aussi, responsables des inégalités.

A l'inverse, c'est d'une réelle ambition pour le service public de l'éducation dont nous avons besoin : une ambition qui mette les moyens humains et financiers en face des besoins.

Nous le savons, l'enseignement privé participe amplement à la ségrégation et aux inégalités sociales et scolaires.

Nous demandons que la collectivité cesse son soutien à cet enseignement. Afin d'analyser toutes les causes des inégalités, nous avons proposé la création d'un observatoire des inégalités scolaires. Nous proposons dans un vœu la création d'un poste, afin de faire vivre concrètement cet observatoire dès l'année prochaine.

Par ailleurs, nous saluons les rénovations et les travaux annoncés dans le budget que la Ville prévoit l'année prochaine dans les écoles, afin que les conditions d'accueil soient dignes de la mission des lieux.

Etudier, apprendre et enseigner dans de bonnes conditions, est le minimum que l'on est en droit d'attendre d'une société qui place l'éducation comme une priorité. Là encore, l'investissement public est une nécessité et les

tenants de l'austérité doivent être tenus pour responsables et coupables de la dégradation du service public d'éducation.

En remontant le temps éducatif, j'en viens à notre politique pour la petite enfance. Nous saluons l'investissement de la Ville en matière de création d'équipements publics et donc de développement des services publics.

A l'heure où la droite et les libéraux ne jurent que par le privé, nous le réaffirmons : les services publics sont le capital de ceux qui n'en ont pas. Investir dans les services publics, en particulier celui de la petite enfance, est investir dans l'avenir de tous, sans distinction de classe sociale.

A l'heure de l'austérité et de la baisse des dotations aux collectivités, nous saluons donc la création de 650 nouvelles places en crèche, mais nous restons toujours attentifs à la clef de répartition entre les différents modes de gestion. Car nous continuons de penser qu'en la matière comme en d'autres, le service public ne pourra jamais être remplacé par quiconque.

Enfin, j'en viens à notre politique jeunesse. La Ville a une politique ambitieuse en la matière. Nous restons en opposition sur certains points particuliers, comme la suppression des cours individuels de musique, mais nous apprécions globalement l'action de la Ville en direction des jeunes.

Nous apprécions la démarche participative envers eux, par le biais du Conseil parisien de la Jeunesse, et nous apprécions les innovations de la Ville sur ce sujet, à l'image de cette jeunesse débordante et révoltée qui la définit si bien. Nous saluons la création d'un nouveau dispositif de parrainage et "marrainage" des jeunes sortant de l'Aide sociale à l'Enfance, afin de faciliter leur insertion professionnelle

Aider les jeunes en difficulté, c'est effectivement lutter contre le décrochage scolaire, mais également les aider à la recherche de stages, dans leurs démarches pour l'emploi, etc. Eux qui n'ont bien souvent pas le cadre familial aidant.

Freud disait qu'"être normal, c'est aimer et travailler". Ce sont effectivement deux piliers importants. Par ce dispositif, notre collectivité joue pleinement son rôle de soutien aux individus, quelles que soient leurs difficultés.

Pour conclure, je dirais qu'accompagner les jeunes dans leur temps scolaire, au travail, dans leur citoyenneté, définit une réelle politique d'émancipation et une politique de gauche - j'ose le mot - que nous appuyons, avec des désaccords parfois, mais aussi avec beaucoup d'attention pour tous ces progrès quotidiens et concrets pour les Parisiennes et les Parisiens.

Merci.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Jean-Noël AQUA.

La parole est à M. Jean-Bernard BROS, président du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

M. Jean-Bernard BROS. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Comme notre groupe l'a rappelé tout à l'heure, nous souhaitons saluer la cohérence du budget qui nous est présenté.

Je souhaitais plus particulièrement aborder la question du développement et de l'attractivité économique de Paris, qui a un impact direct sur nos finances.

D'un côté, les recettes liées à la fiscalité des entreprises ou immobilière découlent directement de la bonne santé économique de Paris ; de l'autre, le niveau de l'emploi a des conséquences réelles sur le niveau de nos dépenses.

Il s'agit donc d'un domaine essentiel pour lequel nos politiques ne doivent pas être hésitantes.

Le tissu économique de notre Ville est multiple, à la fois riche de ces grandes entreprises qui choisissent Paris et de ces milliers de TPE/PME qui ont un poids important en matière d'emploi, mais également en termes d'innovation.

Paris maintient un haut niveau d'investissement pour soutenir la dynamique économique ; c'est essentiel pour l'accueil et la pérennisation, en particulier de nos plus petites entreprises.

Notre collectivité doit poursuivre cet effort. Cela passe par l'amélioration du cadre de vie parisien, et je crois que le PIM prouve la volonté de notre majorité. Cela passe également par une administration performante modernisée et capable d'un haut niveau de service public, notamment auprès des acteurs économiques.

C'est pourquoi notre groupe a déposé un amendement budgétaire modeste, mais non négligeable, qui contribuerait à aider les entreprises du commerce, notamment les plus petites.

En effet, les commerces de proximité ont de nombreuses formalités administratives à remplir, et n'ont pas toujours les compétences pour faire cela au mieux. Les obstacles qu'ils rencontrent sont divers : de la lourdeur de certaines procédures à la recherche du bon interlocuteur.

Il nous semble que la relation de l'administration aux commerces doit être repensée. Nous devons vraiment nous considérer comme un service, et plus seulement comme une caisse enregistreuse de documents administratifs.

La première étape de ce changement de perspective, que nous détaillons par ailleurs dans un vœu, est la mise en place d'un guichet numérique à destination des commerces. Sur le modèle des récents engagements de la Ville dans sa relation aux particuliers, il s'agit d'utiliser les innovations numériques qui sont à notre portée.

Certaines démarches peuvent à présent être faites en ligne ; c'est un gain de temps pour l'administration et pour les administrés. C'est à cela que doit répondre ce guichet unique.

Au-delà des 40.000 euros modestement demandés dans cet amendement, il s'agit à terme de rationaliser notre structure administrative et de raccourcir le temps d'attente des commerçants, dont l'activité est soumise à une réponse de nos institutions.

Nous espérons que notre demande, qui est un investissement pour l'avenir, recevra là encore une réponse rapide et positive.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

La parole est à M. Jean-François LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - A vous entendre, Madame la Maire... Mais elle n'entend déjà plus. Elle exige beaucoup d'attention de notre part quand elle s'exprime. Mais nous l'avons entendu, mes chers collègues : le budget est l'acte majeur d'une politique, et j'ai retenu un mot de Madame la Maire, c'est le mot "accélération", avec un seul cap : droit dans le mur !

Et nous avons vu, parce que c'est une première, ce document sobrement intitulé : "présentation synthétique à l'attention des citoyens du budget primitif 2017 de la collectivité parisienne".

Il ne manque que les roulements de tambour du garde-champêtre pour nous émerveiller, ainsi que tous les citoyens contribuables, de vos prétendues prouesses budgétaires.

S'agit-il en réalité d'un progrès dans l'information des citoyens, conseillers de Paris ? Hélas, non. D'abord, parce que l'on va toujours plus loin dans la confusion artistiquement floutée du budget de la Ville et du Département, ce qui ne parvient d'ailleurs pas à masquer le désengagement des dépenses départementales qui sont - je le rappelle - pour l'essentiel sociales : moins 20 % de la contribution de la Ville au Département.

Et puis surtout, comme l'a rappelé Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Présidente de notre groupe, l'opération essentielle d'équilibre, le jeu de bonneteau repose sur un seul et modeste projet de délibération enfoui dans la masse des 500 projets de délibération, sur laquelle nous avons à nous prononcer aujourd'hui, et qui concerne l'encaissement par anticipation des loyers capitalisés des bailleurs sociaux.

Modestement, 287,7 millions pour 2017 alors que la Chambre régionale des comptes avait déjà vivement critiqué cette opération en 2016, la qualifiant "d'arrangement et de facilité" accordé par l'État à la Ville. Et encore, le Gouvernement n'a pas suivi la Maire jusqu'au bout puisque la demande portait sur les exercices 2017 à 2020, ce qui représentait en chiffres ronds, un milliard d'euros de perspective de recettes.

La lettre des Ministres précise, pour le seul exercice 2017, 287 millions auxquels on peut quand même ajouter les 103 millions d'excédents des Z.A.C. Alors accélération, puisqu'en réalité, optiquement, il y a une assez bonne maîtrise de vos dépenses de fonctionnement. 1 %, 1 % de dépenses réelles de fonctionnement à 7,864 milliards d'euros mais, dans ce budget, le poste essentiel, c'est naturellement les charges de personnels qui augmentent, elles, de 3 %. Si vous avez un budget global d'augmentation de 1 % dans lequel le budget de personnels augmente

de 3 %, cela veut dire a contrario que les autres budgets, qu'il s'agisse de la propreté, de la sécurité, des affaires scolaires, sont en diminution. C'est un simple constat arithmétique.

Alors, curieusement, j'ai bien écouté Mme la Maire dans son propos introductif, elle n'a pas dit un mot - pourtant c'est un sujet sur lequel d'autres orateurs ont fait chorus - sur le désengagement de l'État. Pas un mot.

Mais on est bien obligé de constater qu'avec une diminution de 122 millions des dotations de l'État, moins 15,8, plus une péréquation en progression de 9,4, il y a effectivement malaise et impasse.

Je ne chiffrerai pas, comme Mme SIMONNET, la dette prétendue de l'État à des sommes astronomiques. Ce n'est pas une dette. Il y a la certitude que les calculs sont, hélas, exacts et conformes à la politique gouvernementale, cela représente indiscutablement une diminution.

Alors, comment vous y retrouvez-vous ? C'est assez simple de constater que, comme je l'ai dit sur les dépenses départementales, l'aide sociale légale, c'est moins 1 %, R.M.I.-R.S.A., c'est moins 2,3 %. C'est une réalité. Alors, il y a les variables d'ajustement qui sont assez miraculeuses. Les droits de mutation, 1.274 milliard, et les loyers capitalisés 287 millions.

En réalité, tout cela vous mène vers des perspectives extrêmement dangereuses, d'abord, si on examine votre encours consolidé de dette de la Ville et du Département, 5,160 milliards en début d'exercice, mais 5,5 milliards à la fin de l'année 2017, si vous accomplissez vos prévisions.

5,5 milliards, je rappelle que la dette de la collectivité était de 1,1 milliard en 2001, cela veut dire multipliée par 5 depuis 2001.

Tout cela, vous nous dites "c'est le moment d'emprunter, youpi ! parce que les taux sont extrêmement bas". Il n'y a pas besoin d'être grand expert pour savoir que ces taux vont très vraisemblablement augmenter dès le début de l'année 2017. Une augmentation de quelques fractions de point du taux de la dette va vous créer des charges extrêmement importantes sur vos frais financiers qui vont se répercuter directement sur la fiscalité.

Donc, je vous dis qu'avec cette autorisation d'emprunt que vous sollicitez aujourd'hui, vous aurez de grandes difficultés. Ajoutez à cela, comme l'a dénoncée à de multiples reprises la Chambre régionale des comptes, que votre épargne brute diminue encore, et pas qu'un peu. Elle diminue de 11 % dans vos propres perspectives pour l'année 2017. Droit dans le mur donc avec accélération d'année en année.

Vous avez une difficulté que nous ne nions pas, c'est que vous êtes désormais confrontés à une diminution forte des contributions de l'État, comme l'ensemble des collectivités territoriales françaises d'ailleurs. Mais vous compensez cela parce que vous avez la chance de bénéficier d'un certain nombre de recettes providentielles comme les droits de mutation, que vous avez cette manipulation sur le rapatriement des loyers capitalisés, mais cela ne suffit pas à boucher le trou.

C'est la raison pour laquelle nous avons déposé avec mes collègues du groupe un vœu qui est le vœu n° 30. Nous demandons un moratoire sur les hausses de fiscalité, et singulièrement sur cette augmentation de 60 % de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Nous rappelons que Mme HIDALGO avait fait cette promesse électorale. Nous tenons toutes les promesses, même les vôtres.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour le groupe UDI-MODEM, la parole est à Mme Maud GATEL.

Mme Maud GATEL. - Merci.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, mon intervention portera plus particulièrement sur le volet transport du budget et je regrette tout particulièrement que Christophe NAJDOVSKI ne soit pas en séance. Comme souvent, le décalage est frappant entre les postures et les chiffres. C'est particulièrement le cas en ce qui concerne la contribution de la Ville de Paris au budget du S.T.I.F. Une fois encore, vous prenez une certaine liberté teintée d'insincérité dans la manière de présenter les chiffres. Vous indiquez que la contribution de la Ville de Paris représente 62 % des financements des départements franciliens. C'est oublier un peu vite la part de la Région à hauteur de 51 %, ce qui ramène de fait la contribution de Paris à 30 % du budget du syndicat.

Dès lors, évoquer un principe de péréquation pour demander une diminution de la contribution parisienne n'est pas admissible sur la forme et encore moins sur le fond. Qui peut prétendre, aujourd'hui, que nous n'avons pas besoin d'une politique ambitieuse en matière de transports en commun ? Les incidents en série que nous avons connus la semaine dernière sur le réseau démontrent, s'il en était besoin, la nécessité pour tous les acteurs, État

comme collectivités locales, de dégager des moyens budgétaires importants pour améliorer significativement l'offre et la qualité des transports franciliens.

Le souci de voir diminuer la place de la voiture en ville doit avoir pour corollaire l'exigence de transports adaptés. Cette priorité budgétaire doit s'accompagner d'un pilotage volontariste de la politique des transports. Or si vous êtes désormais prompts à critiquer la situation, nous ne vous avons pas beaucoup entendus avant décembre 2015 sur ces sujets.

Diminuer la place de la voiture en ville passe par la proposition d'une offre complémentaire, modernisée et de qualité. En tant que financeur, Paris a une responsabilité dans l'état actuel du réseau et le devoir d'agir avec volontarisme. C'est notamment le cas sur la question de l'accessibilité. Nous souhaitons que les représentants parisiens du S.T.I.F. se fassent enfin entendre sur ces sujets, car il est inadmissible que le R.A.T.P. ne poursuive aucune politique volontariste en la matière et que l'accessibilité soit réduite encore aujourd'hui à la portion congrue.

Vous ne pouvez pas simplement vous plaindre du montant de la contribution et rejeter la faute sur l'actuelle majorité des négligences coupables des précédentes.

Une véritable priorité budgétaire en matière de transport s'accompagne d'anticipation. Vous prévoyez, dans le budget, 8,5 millions d'euros d'autorisations de programme pour la ligne à haut niveau de service sur les quais hauts, autrement dit, des bus. Nous aurions préféré que cela soit mis en œuvre avant la fermeture des berges et avant que le réseau de bus empruntant les quais hauts ne soit complètement saturé.

Vous indiquez, dans votre communication, que le développement des alternatives aux modes de transports polluants restera une priorité. Malheureusement, les faits ne la traduisent pas. Il y a d'abord le renoncement de toute ambition du Réseau Express Vélo. Comme l'a dénoncé "Paris en Selle", les discussions liées à l'aménagement de l'avenue du Général Leclerc sont, à ce titre, aussi significatives que désespérantes. Se contenter d'ouvrir les couloirs de bus aux vélos ne répond en rien à l'ambition d'une capitale du vélo telle qu'affirmée dans le plan que nous avons voté, mais avec cette mesure, fin de notre REV.

Avec 10 millions d'autorisations de paiement consacrées aux pistes cyclables, on est loin du compte, notamment au regard des 900 millions d'euros destinés à des initiatives cyclistes, et notamment des autoroutes, annoncés par Sadiq KHAN à Londres et on s'éloigne ainsi de votre ambition de passer de 3 % à 15 % des déplacements à vélo.

Toujours sur la question cycliste, l'évocation, dans le budget, du nouveau contrat Vélib' est aussi l'occasion de rappeler notre souhait de voir publié le rapport de l'Inspection générale de la Ville sur le premier appel d'offres Vélib', lequel vous a été transmis en février 2016. Les éléments, relayés par la presse, très critiques quant à la manière dont le contrat a été conclu, rejoignent nos craintes sur le manque de transparence dudit contrat et son coût final pour la collectivité.

En outre, la politique tout Vélib', si elle a indéniablement contribué à l'augmentation des déplacements à vélo, a laissé peu de place pour une politique en faveur du vélo individuel. Une politique freinée notamment par l'absence de moyens de gardiennage sécurisés dont le coût aurait peut-être pu être pris en charge par la Ville si le contrat avec DECAUX avait été mieux négocié.

Quant au futur Plan piéton, un million seulement d'autorisations de programme n'incitent pas à l'optimisme sur l'ambition de cette politique. Pourtant, il y a beaucoup à faire pour rendre la ville aux piétons et favoriser leurs déplacements dans la ville et pour libérer l'espace en surface. Je rappelle notre souhait de voir ouverts aux résidents et à l'auto-partage les parkings souterrains, notamment ceux du parc social de plus en plus vides.

Vous évoquez également dans votre communication des autorisations de programme de 500.000 euros pour le déploiement de bornes électriques Belib'. C'est tardif et cela reste trop peu. Paris est en retard en matière d'électromobilité, notamment en raison du niveau insuffisant des infrastructures. Le plan de déploiement a pris un immense retard. 180 bornes étaient annoncées dans l'ensemble de la Capitale en janvier 2016. Ce n'est toujours pas le cas et le rythme d'installation n'augmente pas. En septembre dernier, un seul emplacement était opérationnel dans le 15^e arrondissement. Trois mois plus tard, nous n'en sommes qu'à deux. Or, nous savons l'impérieuse nécessité de diminuer les émissions de gaz à effet de serre. Le développement du parc électrique peut y contribuer. Or, force est de constater que Paris ne montre pas l'exemple en la matière.

Enfin, sur la question de la lutte contre la pollution et alors que nous venons de connaître le pire épisode de ces dernières années, je m'étonne que le montant consacré aux actions de lutte contre la pollution dans le domaine des déplacements diminue de 500.000 euros en 2017 par rapport à 2016.

Pour résumer, un budget qui n'est pas à la hauteur de l'enjeu, un enjeu de qualité de vie, de santé publique et d'attractivité pour notre Capitale.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame GATEL.

La parole est à M. Philippe DUCLOUX, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

M. Philippe DUCLOUX. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je souhaite intervenir en tant que vice-président de la 2e Commission et représentant, évidemment, notre groupe au sein de cette Commission avec mes collègues du groupe Socialiste et Apparentés. J'ai voulu intervenir dans ce débat, me focalisant sur le budget de la culture pour 2017.

Tout d'abord, je voudrais vous remercier, Monsieur le Maire, Madame la Maire, et vous, Bruno JULLIARD, en particulier, vous qui êtes en charge de la culture, du patrimoine, des métiers d'art, des entreprises culturelles et de la nuit, et des relations avec les arrondissements, associant évidemment Catherine VIEU-CHARIER, Laurence GOLDGRAB et Frédéric HOCQUARD qui travaillent à vos côtés pour défendre la culture à Paris. Et puis, le soutien aussi qui est apporté à la création, à l'apprentissage, à la transmission, à l'appropriation des œuvres, des expressions artistiques de notre patrimoine historique et culturel commun.

Grâce à la politique généreuse et imaginative de notre Ville pour ce secteur tout au long de l'année, nous pouvons profiter d'activités théâtrales, musicales, de la programmation de nos musées, de la richesse des collections de nos bibliothèques - visiblement, la culture n'intéresse pas tout le monde -, de la beauté de nos monuments préservés et restaurés, des activités de centaines d'associations, lieux, festivals, et enfin, de toute une culture vivante en train de se faire qui nous enrichit, nous, Parisiennes et Parisiens, et nous permet de devenir des êtres plus humains et plus sensibles à l'autre.

Dans cette période de contraintes budgétaires, à laquelle notre Ville doit faire face, vous vous êtes engagée, Madame la Maire, à maintenir l'effort suite aux deux mandatures de Bertrand DELANOË qui a doublé le budget de la culture entre 2001 et 2014 pour ce secteur si déterminant pour l'avenir de notre collectivité et de ses habitants. Comme vous l'avez dit dans votre communication, l'accès de tous les Parisiens à la culture et à la pratique artistique constitue l'ambition majeure de la politique culturelle de notre Ville.

Ce budget 2017 maintient à un niveau stable le soutien à l'ensemble des institutions et acteurs culturels. Il préserve les subventions aux associations tout en poursuivant résolument une politique d'investissement volontariste. Il propose même une création nette d'emplois pour faire face aux nouveaux besoins dans les structures qui seront livrées l'année prochaine ou dans celles qui vont connaître une augmentation de leurs activités. Des nouveaux postes sont ainsi prévus, par exemple, pour la nouvelle bibliothèque Lagny, dans le 20e arrondissement, et également pour l'ouverture dominicale dès le mois de janvier de la médiathèque Hélène Berr dans le 12e arrondissement. Des crédits pour le personnel sont prévus aussi dans les conservatoires municipaux d'arrondissement dans le cadre de la montée en charge de la réforme en cours.

Je constate donc que cette stabilisation des dépenses de fonctionnement, cette maîtrise des charges à caractère général, en quelque sorte, sans pénaliser pour autant les acteurs culturels, démontre que l'on peut faire des économies, redéployer et créer des postes et, en même temps, faire évoluer les missions des services tout en apportant un plus aux habitants.

En revanche, en termes d'investissement, la délégation entre dans sa phase de croisière dans le cadre du P.I.M. - le plan d'investissement de la mandature -, car beaucoup de crédits de paiement seront libérés l'année prochaine au moment où nous atteindrons la moitié de la mandature. Ils permettront le financement et la poursuite des projets déjà lancés : les nouvelles bibliothèques, les travaux dans les musées, dans les deux plus grands théâtres municipaux, dans les conservatoires, etc., ou alors l'achèvement et l'inauguration de nouveaux équipements, comme la cinquième antenne de la Maison des pratiques artistiques amateurs dans mon quartier, dans mon arrondissement, à Bréguet, ou encore le nouveau lieu de création, "Les Plateaux sauvages", qui émergera du rapprochement du XXe théâtre et du centre d'animation "Les Amandiers".

L'entretien du patrimoine culturel de 2017 connaîtra le développement de trois opérations d'envergure : les églises Saint-Augustin et Madeleine dans le 8e arrondissement et l'église Saint-Eustache dans le 1er arrondissement.

Dans le cadre des autorisations de programme, le budget 2017 propose, par exemple, l'augmentation de crédits pour la lecture publique, dont 3 millions d'euros pour la nouvelle médiathèque qui sera construite dans le 19e

arrondissement, dans le quartier place des Fêtes, ou encore 4,5 millions d'euros pour l'acquisition de nouvelles collections. 14,4 millions d'euros sont inscrits également en autorisations de programme au titre de la création et de la diffusion culturelle, et 5 millions d'euros pour les dépenses d'entretien de divers établissements, des ateliers d'artistes et pour les acquisitions du fonds municipal d'art contemporain.

Je salue aussi le soutien important au titre du cinéma qui permet, entre autres, de soutenir fortement notre politique d'éducation à l'image à l'intérieur de l'école et en dehors du temps scolaire. Je pourrais citer encore "Paris Musées" qui contribue fortement à la politique d'éducation artistique et pour lequel l'effort de la collectivité est important. La programmation de l'année prochaine permettra, d'ailleurs, de conforter l'engouement du public pour les 14 musées municipaux. Des travaux sont prévus ainsi pour améliorer la qualité de l'accueil du public en 2017. 2017 marquera évidemment le lancement de plusieurs chantiers, comme la rénovation du musée Carnavalet et le déplacement du musée du Général-Leclerc-de-Hauteclercque-et-de-la-libération-de-Paris - musée Jean-Moulin, qui prendra ses nouveaux quartiers place Denfert-Rochereau en 2019.

18,1 millions d'euros en autorisations de programme sont également inscrits pour les musées, dont 15,3 millions de subventions à l'établissement public "Paris Musées" et 1 million pour l'acquisition d'œuvres d'art.

Bref, mes chers collègues, vous l'aurez compris, les ressources que notre Ville dégage dans son budget pour la culture favorisent très fortement le développement de l'éducation artistique et les pratiques culturelles sur l'ensemble du territoire. Le réseau de bibliothèques-musées, ateliers beaux-arts, lieux de pratiques amateurs, les conservatoires, l'obligation contractuelle de l'ensemble des structures subventionnées en termes d'actions et d'ouverture vers la collectivité, et aussi, depuis quelques années, les ateliers culture de l'aménagement des rythmes éducatifs dans les écoles, constituent donc un arsenal considérable dont nous disposons afin de rendre la culture accessible à toutes et à tous.

Ce très bon budget culture qui nous est présenté permettra de renforcer le maillage des équipements et des actions dans tous les quartiers et, principalement, ceux où les habitants ont le plus de difficulté à accéder aux activités culturelles.

Dans le moment grave que nous vivons, de montée des extrêmes, des radicalismes et d'intolérance, continuer à financer et soutenir la culture revient à miser sur un modèle et un autre modèle de société que nous défendons. La culture reste un pôle structurant parmi les priorités de notre Municipalité et ce budget 2017 qui nous est présenté démontre l'ambition, le sérieux et l'exigence de la politique culturelle mise en œuvre. Les engagements fondamentaux de notre majorité, Madame la Maire et Monsieur le Maire, cher Bruno, sont respectés.

Je vous en remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Philippe DUCLOUX, Monsieur le vice-président.

Souhais de bienvenue.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Chers collègues, je vous propose de saluer les élèves du lycée Edmond-Rostand, dans le 18e arrondissement, qui sont présents en tribune.

Discussion budgétaire - Audition des orateurs. (Suite).

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Pour poursuivre nos débats, la parole est au groupe Ecologiste de Paris et à Mme Aurélie SOLANS.

Mme Aurélie SOLANS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, éducation et solidarité, deux défis incontournables pour un Paris tourné vers l'avenir. Face aux crises, face aux chocs, l'accès à un système éducatif universel et le développement de politiques de solidarité fortes sont au cœur des solutions. La ville monde, résiliente, est pour nous, écologistes, inclusive, bienveillante, éducative. Notre groupe a donc accordé, comme chaque année, une grande importance au budget des affaires scolaires, petite enfance et famille, affaires sociales, santé, handicap ou encore logement. Nous avons regardé attentivement les évolutions proposées par le budget primitif 2017 sur ces volets pour lesquels nous avons insisté plus particulièrement avec des amendements budgétaires.

Si ces volets budgétaires de la Ville constituent des axes majeurs que nous saluons, nous voulons par ces propositions contribuer à les renforcer.

Premier volet : l'éducation. Tout d'abord, sur le budget des affaires scolaires, quelques remarques. Les dépenses de fonctionnement sont toujours d'ampleur et restent plutôt stables. Les dépenses liées à l'A.R.E. sont notamment en légère baisse par rapport à 2016, mais les équipes du périscolaire se consolident, grâce notamment au déploiement d'un responsable éducatif Ville par école, ce que nous demandions depuis le début de la mandature.

L'investissement est quant à lui en forte hausse, malheureusement en raison des menaces terroristes qui pèsent sur notre ville puisqu'une partie de cette augmentation, une grosse partie, est liée à l'installation de portes de sécurité bloquantes pour les écoles maternelles et d'alarmes préventives dans l'ensemble des écoles. C'est difficile de se réjouir d'une augmentation de l'investissement dans ces conditions.

Notre groupe se félicite, en revanche, des 16,1 millions consacrés à la rénovation énergétique des écoles dans la continuité de la seconde phase du plan de rénovation qui permettra à la fin de la mandature d'avoir rénové 200 nouvelles écoles.

En matière d'emploi, le renforcement du dispositif "Action Collégiens" contre le décrochage scolaire au collège, grâce à la création de postes d'animateur, est une bonne nouvelle. Même si notre groupe aimerait savoir sur quels établissements ont été fléchés ces postes. Je veux le redire, il faudra pouvoir étendre ce dispositif unique de périscolaire à minima dans tous les collèges des quartiers populaires, c'est un impératif d'égalité.

Ensuite, sur ce volet éducation, pour l'éducation des plus petits, nous avons proposé le financement d'un projet de recherche-action, afin de promouvoir au sein de nos crèches l'innovation pédagogique. Nous devons les renforcer comme des lieux d'éducation. Le secteur de la petite enfance est, faut-il le rappeler, véritablement la première marche du système éducatif. C'est un secteur clé en matière de prévention. La lutte contre les inégalités commence dès la petite enfance. Sur ce secteur d'ailleurs, je tiens à signaler au passage l'ouverture du chantier prioritaire concernant les personnels que nous attendons.

Enfin, nous avons proposé sur le temps scolaire un amendement pour un appel à projets innovants auprès des équipes de l'Education nationale. Le Conseil national d'évaluation scolaire en rendant son rapport l'a confirmé cette année. C'est confirmé aussi par le dernier rapport PISA 2015. La France est championne de l'OCDE en matière de reproduction des inégalités scolaires et Paris n'est pas épargnée. Le manque de mixité sociale est un des facteurs aggravants de ces inégalités scolaires. La question de la sectorisation et de l'évitement scolaire qu'elle peut engendrer sera d'ailleurs un peu plus tard à l'ordre du jour de nos débats.

De notre côté, cela fait longtemps que nous sommes convaincus que l'école publique doit innover pour ne plus être prise en tenaille entre son impuissance à réduire les inégalités et l'accroissement des exigences des parents. Le débat sur l'innovation pédagogique a d'ailleurs été très vivace en cette rentrée 2016. Le succès en librairie de l'ouvrage de Céline ALVAREZ, ex-enseignante en maternelle à Gennevilliers, a sans doute contribué à cette bulle médiatique.

Ce que nous proposons, via cet amendement relatif aux pédagogies innovantes, tout en restant dans les limites des compétences de la Ville et en concertation avec le Rectorat, c'est d'apporter un coup de pouce matériel aux enseignants qui ont un projet pédagogique innovant pour multiplier les expériences concrètes qui font reculer les inégalités scolaires. C'est renouveler les enseignements et aussi, pourquoi pas, les projets d'école.

Au-delà d'une enveloppe budgétaire nécessaire sur le terrain, nous y voyons là un encouragement et une reconnaissance de notre collectivité vis-à-vis des enseignants qui innovent et font bouger les lignes.

Sur ce volet éducation, pour conclure, notre secteur de la petite enfance tout autant que notre secteur scolaire peuvent promouvoir l'excellence pédagogique au service de la réussite et de l'épanouissement de chacun. Nos deux amendements visent à créer des projets pédagogiques inclusifs et accueillants au service du vivre ensemble et de parcours éducatifs cohérents.

Deuxième volet : le social. Le budget des politiques sociales est un des très gros morceaux du budget de notre collectivité. Nous avons évidemment la responsabilité du R.S.A., principal poste de dépenses. Les dépenses liées au revenu de solidarité active - R.S.A. - sont inscrites à hauteur de 412,6 millions en baisse de 12,3 millions par rapport au B.P. 2016. Le nombre de bénéficiaires serait en baisse selon le rapport budgétaire.

Notre groupe aimerait avoir des chiffres précis sur cette baisse. Idem pour les dépenses au titre de l'aide sociale aux personnes âgées et de l'Allocation personnalisée d'autonomie. Cette baisse semble contre intuitive puisque la tendance démographique est à l'augmentation de l'espérance de vie de la population française. Quelques explications contextuelles seraient les bienvenues. Nous pensons en particulier à l'A.P.A. à domicile au vu des enjeux.

En matière de santé et de handicap, l'aide aux personnes handicapées et le développement de l'accessibilité constituent la première source de dépenses, pour un budget de 11,6 millions.

Nous saluons enfin la contribution de Paris au budget de la Maison départementale des personnes handicapées qui sera abondé de 0,6 million, soit une contribution globale de 3,52 millions en hausse de 19 % par rapport au B.P. 2016. Il était nécessaire, au vu de l'activité et des nouvelles missions à venir - le vieillissement de la population, la mise en place de la carte mobilité inclusion, réponse accompagnée pour tous - d'augmenter le budget de la M.D.P.H. qui, à moyens constants, a réussi en deux années à diviser par deux les délais et à faire passer ces délais de dix mois à moins de cinq mois de traitement des dossiers.

Nous rappelons d'ailleurs que les Parisiennes et les Parisiens en situation de handicap, leurs aidants, les professionnels et les associations attendent que la M.D.P.H. devienne ce réel centre de ressources, avec notamment un site Internet adapté dédié.

Concernant le champ de la solidarité, si nous saluons un budget ambitieux et conséquent, nous voulons aller plus loin et nous portons des propositions, premièrement en faveur des réfugiés, deuxièmement en direction des familles Roms à la rue et troisièmement pour l'accès au droit au logement.

Premièrement donc des propositions en faveur des réfugiés. Vous le savez, nous avons fortement contribué à l'engagement de notre collectivité pour la création d'un dispositif d'accueil des réfugiés. La reconduction des lignes de crédit du Plan accueil réfugiés, 3 millions, dont 2 que nous avons proposé au B.S. 2016, est un vrai motif de satisfaction. Notre Ville, face aux besoins humanitaires, face à l'impératif de solidarité tout autant que de dignité, est en première ligne au niveau national et international.

Nous devons poursuivre notre engagement. Bien que spectaculaire, le Plan d'accueil des réfugiés ne représente qu'une goutte d'eau par rapport aux masses financières des politiques sociales de Paris. Le défi de l'accueil des réfugiés va se prolonger en 2017, c'est une certitude. Nous proposons donc de poursuivre notre engagement et d'allouer une enveloppe de 600.000 euros à la mise aux normes de bâtiments du domaine intercalaire, afin d'augmenter encore nos capacités d'hébergement d'urgence.

Il faut aussi travailler sur l'accueil des réfugiés à l'autre bout de la chaîne. Nous devons contribuer à l'insertion des réfugiés qui, passé la première urgence, trouvent refuge durablement dans notre ville. Paris doit être inclusive. Nous proposons donc un vœu pour promouvoir l'insertion des réfugiés grâce à l'activité économique.

Et nous voulons signaler ici un point de vigilance, parce que les profils des réfugiés sont divers et que tous ne maîtrisent pas les codes ni les outils pour accéder à un emploi dans l'économie plus classique. Notre politique parisienne d'intégration ne doit pas être tournée uniquement vers les plus diplômés des réfugiés, au risque de les laisser au bord du chemin. Cet impératif de solidarité est bien un cercle vertueux vers une société inclusive et solide.

Deuxièmement, nous avons souhaité faire une proposition de renforcement de notre dispositif d'aide aux personnes à la rue. Paris est dotée d'une unité d'assistance aux sans-abri, dite "U.A.S.A.". Cette unité municipale unique en France assure des maraudes pour maintenir un lien avec les sans-abri, pour les orienter vers les structures d'accueil et contribuer à les sortir de la rue.

Démunis parmi les démunis, nous proposons concrètement la création de deux postes équivalents temps plein au sein de cette U.A.S.A. pour intensifier la maraude dédiée à l'accompagnement des familles Roms à la rue. Nous avons déjà, avec les élus écologistes plusieurs fois depuis le début de la mandature, demandé un dispositif spécifique adapté aux familles Roms, que ce soit du point de vue de leur insertion professionnelle que de leur accès aux soins, aux droits ou au logement. La maraude de l'U.A.S.A. pour les familles Roms, avec du personnel parlant le romani vise à faciliter l'accès aux droits des parents, l'hébergement, l'emploi, comme des enfants, avec priorité bien sûr à la santé et à leur scolarisation.

Avec cette proposition, l'équipe sera présente avec des compétences particulières sans la barrière de la langue tous les jours sur le terrain. Nous ne pouvons accepter aujourd'hui que des familles soient à la rue et l'expérience a permis d'identifier la pertinence de ces maraudes.

Enfin, troisièmement, parce que le logement reste la problématique numéro 1 à Paris, nous avons souhaité porter un amendement budgétaire en faveur de l'ADIL 75. Considérant le rôle joué par l'ADIL, Association d'information juridique et d'accompagnement gratuit des Parisiennes et des Parisiens dans leurs démarches relatives à leur accès au logement, à la gestion de leurs biens, à la prévention des expulsions, nous demandons que la Ville vienne abonder le budget de cette association pour 2017.

Certains financeurs traditionnels de l'ADIL 75 manquent à l'appel, et nous avons sur Paris un risque considérable de voir diminuer les permanences auprès des Parisiennes et des Parisiens dans une période qui

comprend tant de mal-logement. Et il faut également insister sur le travail important de l'ADIL d'observatoire du logement, qui contribue à l'amélioration des politiques publiques. J'en donne pour exemple le dernier rapport sur la mise en place de l'encadrement des loyers à Paris.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame SOLANS.

Pour le groupe Communiste - Front de Gauche, la parole est à Mme Fanny GAILLANNE.

Mme Fanny GAILLANNE. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues, dès le début de la mandature, nous nous sommes saisis de la problématique de l'accueil et de la prise en charge des mineurs isolés étrangers, que l'on appelle aujourd'hui "mineurs non-accompagnés".

De nombreuses associations et des militants, mais également le défenseur des droits, avaient rappelé à l'ordre le Département face à une situation qui empirait, des situations de jeunes en situation de vulnérabilité qui s'aggravaient.

Nous avons su, collectivement, nous mobiliser et travailler ensemble pour répondre à ces dysfonctionnements. Un plan d'accueil a été élaboré en concertation avec les groupes politiques de la majorité et les soutiens des mineurs non-accompagnés.

Des améliorations concrètes ont été apportées au dispositif. Je pense notamment à la clarification autour des décisions d'admission ; les responsabilités sont maintenant clairement définies. Je pense également à la création du Dispositif de mise à l'abri dans l'attente de l'évaluation. Ce dispositif permet à chaque jeune qui se présente au DEMIE d'être hébergé le temps que sa situation soit évaluée.

Je pense encore à la création du dispositif pour les jeunes scolarisés, qui fait suite aux mobilisations exemplaires des professeurs, des élèves et des parents d'élèves dans plusieurs lycées parisiens.

Cependant, il apparaît aujourd'hui que des problèmes très préoccupants persistent. Nous savons que cette année, plus de mineurs non-accompagnés sont arrivés en France et à Paris. Alors que le DEMIE avait prévu d'accueillir et d'évaluer 1.300 jeunes par an, il y en a finalement eu le double.

Résultat : durant la première année de mise en œuvre, nous avons manqué d'évaluateurs, de personnel médical et de places dans le dispositif d'hébergement.

Des avancées budgétaires ont été concédées, mais nous craignons qu'elles ne suffisent pas à répondre aux besoins. C'est pourquoi nous avons déposé un amendement qui propose de renforcer le DEMIE.

Nous complétons la demande en proposant la création d'une structure d'hébergement en collectif pour les jeunes mis à l'abri en attente d'évaluation. Actuellement, ces mineurs sont hébergés à l'hôtel, ce qui n'est pas très approprié pour ces jeunes très vulnérables.

Par ailleurs, le dispositif pour les jeunes scolarisés a montré toute son utilité depuis que nous avons obtenu sa création. A l'initiative de la Ville, et de vœux adoptés par notre Conseil, nous avons plusieurs fois obtenu l'augmentation des capacités d'accueil. Il faut réussir à convaincre l'Etat de poursuivre cet engagement.

Voilà pourquoi nous demandons dans le même amendement d'augmenter la participation de la Ville au dispositif, afin d'inciter l'Etat à s'engager pour la prise en charge de ces jeunes vulnérables.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame GAILLANNE.

Pour le groupe les Républicains, la parole est à Mme la Maire Florence BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Explosion de la fiscalité, hausse des dépenses de fonctionnement, augmentation des dépenses de personnel. La Maire de Paris a ses priorités, les Parisiens en ont d'autres. Ils exigent une gestion financière plus efficace, qui soit tournée vers l'amélioration de leur qualité de vie, en particulier en matière de sécurité, de propreté et d'aménagement urbain.

Je voudrais revenir rapidement sur ces trois points.

Sur la sécurisation des équipements municipaux, nous le savons tous, la menace terroriste reste très élevée à Paris : aucun équipement public, aucun quartier n'est à l'abri, à l'instar de ce que le quartier de la Huchette a vécu il y a trois mois dans le 5e arrondissement, où l'on a retrouvé une voiture remplie de bonbonnes de gaz.

En 2016, 11 millions d'euros étaient inscrits au budget pour la sécurisation des bâtiments municipaux. Malgré la menace qui persiste, ce sont seulement 5,8 millions d'euros, si j'en crois le rapport budgétaire, qui seront consacrés à la sécurisation des établissements scolaires : 663 écoles, 115 collèges, 12 lycées départementaux. Si j'ai bien compté, cela fait environ 4.700 euros par établissement.

Il est vrai qu'à ce jour, vous me direz que l'on ignore tout du diagnostic réalisé dans les établissements scolaires, malgré nos demandes réitérées, en particulier lors de la communication de rentrée scolaire de septembre dernier.

Rien non plus, assez étonnamment, sur la sécurisation des équipements sportifs. Ce qui est préoccupant lorsque l'on sait que de l'aveu même de Monsieur l'adjoint aux Sports, je le cite : "on entre dans les piscines comme dans un moulin". Les quatre millions d'usagers apprécieront.

Quant à la vidéo-protection, indispensable au renfort des dispositifs humains de sécurisation des espaces publics, elle reste cantonnée au cadre étriqué de 2015, avec ses 164 caméras dont certaines ne sont toujours pas déployées.

Dans un tel contexte, je demande en responsabilité, Monsieur l'adjoint aux Finances, parce que l'on peut parfois demander en responsabilité quelques augmentations budgétaires, que l'on augmente les moyens consacrés à la sécurité des équipements municipaux. Cela fera l'objet d'un amendement de mon groupe.

Deuxième sujet de préoccupation, celui de la propreté, qui porte bien mal son nom. Nous en conviendrons tous : dans la capitale, pas un jour sans que nous ne soyons interpellés, nous, maires, sur le terrain. Toutes les enquêtes d'opinion et les sondages confirment, hélas, le ras-le-bol de nos concitoyens.

Depuis que, sans rire, Madame la Maire, qui n'est pas là ce matin, a annoncé en avril 2014 que "la propreté ferait partie de ses priorités", je la cite, vous n'avez cessé, faute de résultats, de désigner des coupables : la crue de la Seine, les grèves, l'absence de sens citoyen des Parisiens et j'imagine demain : les rats qui ont investi les sous-sols et maintenant la surface.

Les conséquences sont très préoccupantes pour le tourisme, le commerce et l'économie. A défaut de mettre des balayeurs en nombre suffisant et de promouvoir une politique ambitieuse de motivation et d'encadrement des équipes, vous nous faites le coup du plan gadget : 500.000 euros à répartir entre 20 arrondissements, pour acheter la grogne - j'imagine - des maires et peut-être les rendre au passage co-responsable d'un service aux Parisiens qui fonctionne très mal.

Nous aurons entre 2.000 et 44.500 euros selon, si j'ai bien compris, la taille des arrondissements et leur dimensionnement touristique ; 10.000 euros pour un arrondissement comme le mien, quand une aspiratrice digne de ce nom coûte 150.000 euros. Nous pourrions toujours multiplier les balais, faute de balayeurs.

Dernier sujet : la grande oubliée de ce budget : la voirie. Pas un linéaire de boulevard, de rue, pas un passage qui ne soit semé de trous ou de soulèvements de terrain.

L'obligation faite aux entreprises prestataires qui interviennent sur la voirie de boucher elles-mêmes les ouvrages qu'elles percent est une catastrophe, faute de moyens humains, d'encadrement de la Ville et de coordination entre les entreprises.

Après une baisse de 13 % en 2016, vous proposez à nouveau de baisser le budget affecté à l'entretien courant de la voirie de 8 %. Cette baisse est plus que préoccupante, lorsque l'on sait que la présence d'amiante a renchéri à elle seule de 20 à 30 % les interventions sur la chaussée.

Nous proposons un amendement qui remette les crédits - ce n'est pas bien méchant, Monsieur BARGETON - à leur niveau de 2015. Il s'agit d'une proposition responsable, car entretenir la voirie aujourd'hui, c'est prévenir l'avenir et s'éviter à terme des dépenses d'investissement qui seront beaucoup plus importantes.

Ce choix évitera au passage à la Ville de Paris de consacrer 900.000 euros plus 10 % l'année prochaine, pour indemniser les victimes du mauvais état de la voirie.

Je dirai en conclusion : sécurité, propreté, voirie, ce n'est pas très "bling-bling", je vous l'accorde ; moins "com'" que les grand-messes médiatiques que Mme la Maire de Paris affectionne tant. Mais ce sont sur ces sujets, et

en particulier sur ces trois sujets, que les Parisiens nous attendent, et sur lesquels nous manquons le plus de moyens quand vous, vous proposez d'augmenter les dépenses de personnel et de fonctionnement.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Pour le groupe UDI-MODEM, la parole est à Mme Anne-Katrin JÉGO.

Mme Ann-Katrin JÉGO. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous nous présentez aujourd'hui un rapport sur la situation en matière d'égalité hommes-femmes à Paris. Ce document est très intéressant, même s'il ressemble beaucoup à celui présenté il y a un an. Comme je vous le disais déjà l'année dernière, on ne peut que saluer la volonté affichée dans vos orientations pluriannuelles, même si celles-ci semblent bien ambitieuses au regard des sommes que vous consacrez à ce qu'il convient de qualifier de combat pour l'égalité.

Je regrette l'absence d'évaluation des résultats de ce qui a déjà été fait, nous empêchant, au-delà de votre bonne volonté, de débattre concrètement des réussites ou des échecs de ce programme.

Si je prends par exemple l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes, instauré en novembre 2014, il serait utile de connaître les résultats de ses observations sur un phénomène pour le moins inquiétant : est-il en progression à Paris, en régression, ou stagne-t-il ?

Toujours sur cette question des violences faites aux femmes, vous allez consacrer 322.000 euros à ce sujet, si j'en crois le Budget primitif 2016. Comment peut-on évaluer l'impact de cette somme qui semble bien modeste au regard du problème ?

Faut-il rappeler qu'en France, une femme meurt tous les trois jours sous les coups de son conjoint et que selon le guide élaboré par l'association "Avocats, femmes et violences", pour notre pays, le coût de ces actes de violence est évalué à 3,6 milliards d'euros par an. Ce chiffre englobe les soins, le système judiciaire, les incarcérations, mais aussi les coûts humains liés à l'absentéisme, et malheureusement aux décès.

Face à cette urgence à agir, ne peut-on imaginer que la Ville de Paris cible plus spécifiquement cette problématique dans le cadre de ses actions pour l'égalité entre les femmes et les hommes ? N'est-il pas choquant, par exemple, qu'il n'y ait que deux "Point femmes" en arrondissement, l'un à la mairie du 14e et l'autre à celle du 19e ?

On ne peut imaginer que les violences se concentrent uniquement sur ces deux arrondissements. Pouvez-vous nous indiquer dans quels délais vous pourrez financer l'installation d'un "Point femmes" dans chaque arrondissement parisien pour que l'égalité soit rétablie concrètement entre toutes les mairies ?

Il en est de même concernant les intervenants sociaux financés par la collectivité parisienne, qui sont installés aujourd'hui dans seulement 4 commissariats. J'imagine, même si je n'en ai pas la preuve, que leur action est positive tant le traumatisme des femmes victimes de violence n'ayant d'autres choix que de se réfugier dans un commissariat est douloureux. Pouvez-vous nous indiquer quand et à quel rythme vous financerez un intervenant dédié à cette question dans chaque commissariat parisien ?

Parmi les orientations pluriannuelles de l'Exécutif figuraient le déploiement et la démultiplication des événements de visibilité sur les violences faites aux femmes et l'information du public à l'occasion du 25 novembre.

Pour mémoire, le 25 novembre est une journée mondiale consacrée aux violences faites aux femmes. Autant je me réjouis que vous ayez mis en œuvre mon vœu relatif à l'illumination en orange de l'Hôtel de Ville à cette occasion, autant je m'interroge sur la réalité des événements de visibilité et sur l'information du public qui aurait été faite à cette occasion.

Pouvez-vous nous indiquer la liste des événements organisés dans ce cadre et surtout nous citer les documents diffusés aux Parisiens sur cette question majeure ?

Depuis 2012, la Ville de Paris est partie prenante du dispositif d'alerte "Femme en très grand danger" mis en œuvre par le Gouvernement de François FILLON. Il s'agit, rappelons-le, après décision du procureur, de mettre à disposition des femmes en très grand danger, un téléphone portable leur assurant une intervention rapide des services de police.

Peut-on avoir des chiffres sur le nombre de téléphones portables ainsi mis à disposition et une évaluation des résultats ? Cette question souligne à nouveau ce que j'évoquais : l'absence totale d'évaluation des mesures mises en œuvre qui rend votre rapport, que l'on ne peut qu'approuver, pétri de bonnes intentions, mais dépourvu d'éléments chiffrés permettant de mesurer l'efficacité, voire même la réalité des mesures annoncées.

L'égalité entre les femmes et les hommes à Paris comme ailleurs est un enjeu majeur du XXI^e siècle, tant les régressions et la remise en cause du droit des femmes sont fortes dans un monde où les religions cherchent à l'emporter sur les nations.

La Ville de Paris a un rôle à jouer dans l'action quotidienne, mais aussi dans le symbole international que peut représenter notre capitale concernant tous les combats pour ces droits.

Je crains malheureusement, malgré une bonne volonté dont je ne doute pas, que les 5 millions d'euros investis par la Ville sur ces questions soient très insuffisants au regard de certaines situations. Nous devons pouvoir faire mieux que ce qui apparaît comme une forme de saupoudrage. A vouloir agir dans tous les domaines, on ne réussit nulle part, en donnant le sentiment d'un éparpillement préjudiciable à la cause que l'on veut défendre.

Je me permets de suggérer pour l'avenir, que les moyens soient renforcés et surtout ciblés sur un nombre d'actions limité à l'efficacité mesurée, afin qu'au-delà des discours des progrès tangibles soient faits et que Paris apparaisse comme un modèle sur une question dont chacun doit véritablement mesurer l'enjeu.

Je vous en remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame JÉGO.

Pour le groupe Socialiste, la parole est à Mme Marinette BACHE.

Mme Marinette BACHE. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, par ce budget, notre Municipalité garde le cap, y compris sur le plan d'investissement de la mandature de 10 milliards d'euros et le développement des logements sociaux ou des services publics de proximité.

Cela, malgré le manque à gagner de plus de 1 milliard d'euros depuis 2010. Ajoutons qu'après le transfert de compétences sans compensation, on nous impose un transfert de finances à la Région.

Le fait qu'une grande partie de nos politiques est de portée métropolitaine et améliore le bien-être des Franciliens ne semble pas pris en compte, tout comme d'ailleurs le surdimensionnement de notre participation au S.T.I.F.

Je m'en arrête là, puisque mes collègues du groupe SOCA ont ou vont développer ces aspects comme les différents points du document budgétaire.

Je limiterai mon intervention au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes à Paris, au vu de la période que nous traversons, cela me paraît fondamental.

Ce rapport fait, à juste titre, de cette égalité, "un des principaux facteurs d'intégration, de socialisation et de développement interculturel et citoyen, un rempart contre les replis identitaires et les radicalisations religieuses". Les combats de la laïcité et de l'égalité femmes-hommes sont indissociablement liés.

Si l'égalité entre les femmes et les hommes a progressé depuis l'après-guerre en termes de droits et de la faculté de disposer librement de son corps, beaucoup reste à faire en termes d'économie et de comportements sociaux et sociétaux. Paris n'échappe pas à cette règle, même si nous pouvons constater des améliorations significatives en termes de formation scolaire et d'accès à l'emploi.

Les salaires sont en moyenne de 18 % inférieurs à poste et âge égaux, quatre cinquièmes des familles monoparentales concernent des femmes, un tiers sont sous le seuil de pauvreté, le chômage et le temps partiel s'imposent à elles plus souvent qu'aux hommes, leur précarité au-delà de 60 ans est problématique comme les violences, les viols, la prostitution dont elles sont les premières victimes.

Notre Ville a pris à bras-le-corps ce problème crucial pour notre vivre ensemble et pour l'émancipation des femmes. Cela commence par ses propres services où un effort significatif a été fait pour la parité. Les femmes représentent 57,5 % de la totalité de nos effectifs, dont 57 % des cadres A+, 60 % des catégories A, 41,2 % des emplois de direction grâce à une féminisation dans le recrutement et la promotion.

En 2015, deux tiers des cadres A recrutés et 77 % quand il s'agissait des fonctionnaires ont été des femmes. La promotion interne est plus juste, ainsi la féminisation du corps des ingénieurs des services techniques a progressé de 12 points en 10 ans. Si l'accord salarial demeure, il est de 10 points inférieur à la moyenne parisienne.

Bien entendu, l'action municipale ne s'arrête pas à ses murs.

L'égalité femmes-hommes passera par l'éducation. C'est par elle que nous forçons les citoyens et citoyennes de demain et que se diffusera la culture de l'égalité. Les états généraux pour la promotion de l'égalité filles-garçons, la charte partenariale avec le monde associatif en 2011, l'inscription de l'égalité filles-garçons dans le règlement des établissements d'accueil de la petite enfance en 2012, jusqu'à l'action pilote sur la prévention des stéréotypes sexués en 2015 confirment la constance de notre action.

16 % de nos collégiens bénéficient d'une activité à l'éducation à l'égalité. Cette action sera étendue aux lycées.

Alors que l'Etat et la Région le mettent à mal, nous soutenons sans faille le réseau associatif, à commencer par les réseaux féministes.

Il faut être patient, mais tout cela fonctionne. Ainsi, la problématique de l'égalité femmes-hommes est au cœur des réflexions du Conseil parisien de la vie étudiante comme du Conseil parisien de la jeunesse.

Une action particulière a été portée à la culture. Alors que plus de la moitié des étudiants des écoles de l'enseignement supérieur Culture en spectacle vivant sont des étudiantes, elles ne représentent que 2 % des compositeurs, 29 % des metteurs en scène, et 23 % des spectacles programmés dans les théâtres nationaux n'ont aucune femme à leur tête. Partout, leur présence est minorée, elles ne sont qu'un tiers dans les comités de direction d'administrations. Le volontarisme de l'Exécutif parisien a permis la féminisation de la direction des affaires culturelles, qui est passée de 23 à 63 % et la parité dans les sous-directions. Alors que la présence féminine à la tête de la mode de la création à Paris était proche de 0, il est aujourd'hui de 37 %.

Autre axe important qui touche particulièrement notre jeunesse : le sport féminin de haut niveau. Il représente la moitié des meilleures audiences aux Jeux Olympiques, mais 7 % seulement des retransmissions sportives. Un tiers des licenciés sont des femmes, mais elles ne sont à la tête que de un dixième des fédérations.

Nous promouvons, nous accompagnons, nous incitons en tout domaine la pratique sportive féminine : conventions d'objectifs avec les clubs et les comités départementaux, soutien aux associations militantes, notamment dans les quartiers populaires, aide à la pratique sportive féminine dans l'espace public. Et puis les grands événements sportifs comme les championnats du monde de "foot" que nous accueillerons en 2019 après celui du rugby en 2014.

Education, culture, sport, c'est ainsi plus de 1,5 million d'euros consacré.

L'égalité femmes-hommes passe par l'appropriation de l'espace public par les femmes. Bien sûr, les noms de bibliothèques, de rues, de squares sont essentiels pour marquer l'importance de l'apport féminin dans la construction de notre histoire commune. Mais nous voulons aussi repenser les rues, les cafés, les espaces culturels et sportifs. Nous devons tout faire pour que cesse le harcèlement dans la rue et le métro, trop souvent accepté de manière tacite, voire complaisante.

Cela passe par le développement des marches exploratoires. Je salue celles organisées dans le 20e, Belleville-Amandiers, et la sortie il y a deux mois du guide "Genre et espace public". Cela a permis d'intégrer le critère de genre dans des appels à projets pour la réorganisation des sept grandes places parisiennes. Le Conseil de la nuit est également saisi de cette problématique et les nouveaux plans piétons la prennent en compte.

Ce rapport, fouillé et chiffré, est à la hauteur de l'enjeu et trace des pistes et réflexions innovantes sur lesquelles j'ai voulu insister. Je n'ai pas parlé de notre énorme effort sur les places en crèches, qui est primordial, pour faciliter le travail des femmes. Je n'ai pas parlé de l'excellent travail du PAD, Point d'accès aux droits, du 20e, qui a une spécificité dans les violences faites aux femmes. Je n'ai pas parlé de notre participation à la journée contre les violences faites aux femmes, à laquelle Anne HIDALGO et Hélène BIDARD ont su donner l'importance qu'elle mérite. Ce sont des thèmes que j'ai déjà eu l'occasion d'aborder.

Loin d'être anecdotique, la politique d'égalité femmes/hommes portée par notre Municipalité aide à l'émancipation de la femme. Cette égalité est certainement une des principales armes face au fanatisme de tout bord et à la radicalisation.

Pendant que certains jettent de l'huile sur le feu et font s'entrechoquer les misères, je suis fière d'appartenir à la majorité municipale de Paris, à cette gauche qui permet à la République de s'enraciner dans le terreau de l'égalité et

de la laïcité. La France est plus belle et plus forte lorsqu'elle fait, comme à Paris, de sa diversité la force principale et le moteur de son unité.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame BACHE.

Pour le groupe Ecologiste de Paris, la parole est à Mme Sandrine MÉES.

Mme Sandrine MÉES. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme développé précédemment par mes collègues, les élus écologistes sont plus particulièrement attentifs pour ce budget à certains axes de notre action municipale dont l'éducation, les pratiques sociales et de solidarité, comme vient de le souligner ma collègue Aurélie SOLANS. C'est aussi le cas pour les questions concernant la transition écologique dont nous sommes encore aux balbutiements.

Ainsi, même si la Ville poursuit dans ce domaine des initiatives importantes, nous avons à l'occasion de ce budget porté les propositions suivantes.

Dans le domaine de l'économie sociale et solidaire, tout en nous réjouissant de l'ouverture prochaine de la Maison de l'économie sociale et solidaire dans le 19^e arrondissement à la Maison des canaux, nous avons déposé un amendement pour demander un budget supplémentaire afin d'assurer le lancement et le succès de cette belle initiative.

Toujours dans ce domaine, afin de promouvoir des solutions nouvelles pour favoriser l'économie circulaire, la filière du réemploi et la réparation, nous avons proposé que la Ville lance une étude de faisabilité pour la création d'un syndicat du réemploi et de son financement dans un objectif zéro déchet incinéré qui aurait notamment vocation à reposer sur les structures d'économie sociale et solidaire parisienne.

Au sujet de l'environnement et du développement durable, nous avons proposé un amendement afin de garantir un financement solide pour l'Agence Parisienne du Climat, acteur majeur de conseil pour la rénovation thermique des bâtiments du territoire parisien.

Nous avons également porté une attention particulière à ce que le budget consacré aux associations engagées dans la lutte contre le changement climatique soit renforcé.

Nous proposons une nouvelle fois de renforcer le financement, au sein des arrondissements, de l'accompagnement des demandes des habitants en termes de végétalisation. La Ville de Paris se montre volontariste et ambitieuse dans ce domaine mais il nous semble important qu'elle se donne tous les moyens pour accompagner au mieux le désir des Parisiens et Parisiennes de végétaliser notre ville.

D'autre part, en matière de démocratie locale et participative, nous sommes convaincus que les coordinateurs des conseils de quartier sont un échelon essentiel dans la stratégie municipale visant au développement de la participation citoyenne. Aussi, nous avons demandé à l'occasion de ce budget que ces dispositifs soient renforcés.

Enfin, nous avons porté une proposition qui nous tient à cœur : le soutien de la Ville de Paris pour l'organisation d'un salon du livre sur le Moyen-Orient. Convaincus que nous sommes de l'intérêt d'une manifestation d'importance rassemblant des pays et des sociétés du Moyen-Orient pour développer la compréhension par les Parisiens des destins individuels et collectifs de cette région, région où la société civile et la création littéraire et artistique est porteuse d'espoir et de démocratie.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Sandrine MÉES.

Pour le groupe Communiste - Front du Gauche, la parole est à M. Hervé BÉGUÉ.

M. Hervé BÉGUÉ. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je traiterai dans mon intervention ce que l'on appelle le budget social de la Ville de Paris.

Ce budget est l'un des plus élevés de la collectivité parisienne. Cette année, c'est plus de 1,8 milliard d'euros qui est consacré aux dépenses sociales.

Comment aborder le budget social sans parler de nos relations avec l'Etat ? Je ne développerai pas l'argumentaire sur la dette de l'Etat, que vous connaissez bien, mais il est important de toujours rappeler que les

transferts des compétences sociales obligatoires majeures n'ont jamais été accompagnés des transferts financiers nécessaires.

Ce désengagement massif de l'Etat en matière de solidarité a des implications importantes sur l'ensemble de notre budget et donc sur l'ensemble de la population. Nous ne le répéterons jamais assez.

Nous ne devons pas perdre de vue que le rôle du budget est avant tout de répondre aux besoins de la population. Il est clair que l'Etat n'est pas sur cette ligne. Je prendrai l'exemple des prix des journées en C.H.R.S., gérés par le centre d'action sociale. Depuis des années, l'Etat a tellement réduit les prix de ces journées qu'il devient très difficile de répondre convenablement aux besoins des personnes hébergées. Le C.A.S.V.P. doit maintenant adapter ces dispositifs aux moyens dont il dispose et non plus aux besoins. C'est un problème que l'on retrouve dans plusieurs secteurs qui s'aggrave et devient très inquiétant.

Je remarque ensuite que les inscriptions budgétaires sur les dépenses obligatoires, comme le R.S.A. et l'A.P.A., sont inférieures à celles des années passées.

Cela m'amène à deux remarques. Premièrement, et cela est notamment le cas pour le R.S.A. et l'A.P.A., il est indiqué que la baisse des dépenses s'explique par la diminution du nombre de bénéficiaires. Ce pourrait être une bonne nouvelle, un signe que nos dispositifs d'insertion fonctionnent et que le niveau de vie de la population augmente. Toutefois, il faut être prêt à augmenter très rapidement ces budgets dans le cas où ces prévisions s'avéreraient trop optimistes. Il serait inacceptable de faire intervenir des considérations budgétaires dans la décision d'accorder ou non le bénéfice d'une aide sociale légale. Il serait tout aussi inacceptable de rogner sur les dépenses d'accompagnement au prétexte de devoir respecter un cadre budgétaire étriqué.

Par ailleurs, ce sera ma deuxième remarque, la baisse du nombre de bénéficiaires peut aussi être liée à l'augmentation du non-recours aux droits.

Nous avons adopté un vœu au budget supplémentaire de juin 2016 qui prévoyait de lancer une étude approfondie sur le non-recours. Nous serons très attentifs aux résultats de cette démarche et aux efforts que la Ville met en œuvre pour lutter contre ce phénomène bien connu.

En matière d'aide sociale comme pour toute politique publique de la Ville de Paris, nous pensons qu'un budget doit avant tout permettre de répondre aux besoins des usagers. Que l'on parle de dépenses obligatoires ou facultatives, cela implique d'être volontariste, d'aller au-devant des usagers pour informer, orienter et instruire les dossiers. Mais encore faut-il que les travailleurs sociaux de la Ville et du C.A.S.V.P. aient le temps de mener à bien ces missions.

Ces agents poussent aujourd'hui un cri d'alerte. Ils étaient en grève la semaine passée et se sont exprimés à de nombreuses reprises pour faire savoir leur mal-être. Ce mal-être, qui est lié à la dureté du contexte social et économique, ce mal-être qui est aussi lié à leurs conditions de travail, au fait que les S.S.D.P., les espaces parisiens d'insertion ou les secteurs de l'A.S.E. fonctionnent en flux tendu sans pouvoir réellement accompagner les usagers.

Nous proposons un amendement très modeste sur le renforcement du volet de remplacement pour les secteurs de l'A.S.E. du Nord-Est de Paris et j'espère que notre demande sera entendue.

Je souhaite maintenant poursuivre en abordant les questions de santé. Le groupe Communiste a déposé un amendement budgétaire pour que la Ville apporte son soutien au projet de restructuration du centre de santé Richerand. Un projet pertinent est en train de voir le jour. Il est prévu que l'Institut de victimologie déménage son centre de psycho trauma à Richerand. Ce centre traite tous les traumatismes dont peuvent souffrir les victimes. Le terme "victime" est à comprendre au sens large. Cela va des victimes des attentats, aux femmes et enfants victimes de violences conjugales. Aujourd'hui, l'Institut de victimologie se trouve dans le 17e, dans des locaux trop petits qui ne lui permettent pas d'accueillir toutes les personnes qui le souhaitent. La file d'attente est de plusieurs semaines, et ce n'est pas acceptable.

Par ailleurs, le rapprochement avec un centre de santé serait bénéfique aux deux structures et aux patients qui pourraient bénéficier d'une prise en charge médicale complète. Après les événements terribles que nous avons connus, nous pensons nécessaire d'apporter un soutien financier à l'Institut de victimologie.

Par ailleurs, le Plan d'investissement de mandature prévoyait de créer un centre de santé à l'Hôtel-Dieu. Aujourd'hui, ce projet a, semble-t-il, été abandonné mais la dépense de 5 millions d'euros avait été prévue au P.I.M. Il serait légitime d'orienter la totalité de ces crédits, ou au moins une partie, vers ce projet qui répond parfaitement aux problématiques de santé du Nord-Est parisien.

Enfin, je terminerai mon intervention en revenant sur le sujet de l'égalité femme-homme. Je voudrais déjà saluer le rapport sur la situation en matière d'égalité femme-homme à Paris. La loi NOTRe l'a rendu obligatoire, depuis 2014, pour les collectivités de plus de 20.000 habitants. Je considère ce rapport comme une première étape avant l'élaboration d'un véritable budget sensible aux genres.

Je voudrais également féliciter mon amie et camarade Hélène BIDARD pour l'ensemble de son engagement. Un travail important a encore été fait cette année, un guide référentiel sur le genre et l'espace public, plusieurs réunions publiques dans le cadre du plan d'action et, aujourd'hui, la campagne contre le harcèlement de rue. Je ne peux toutes les citer. Au sein de ces combats, la lutte contre les violences faites aux femmes représente un enjeu important pour l'avenir. Je salue la semaine d'action autour du 25 novembre qu'Hélène BIDARD a mise sur pied.

Comme cela a déjà été rappelé ici, une femme meurt tous les trois jours sous les coups de son compagnon et nous devons affronter cette réalité. L'Observatoire parisien des violences faites aux femmes est en cela un outil indispensable et nécessaire. Il a pour but de coordonner les actions de protection et d'accompagnement des victimes telles que, par exemple, la mise en place d'un téléphone grand danger, de sensibiliser la population, de créer des plans de formation pour les professionnels et d'établir des diagnostics territorialisés en lien avec des associations et divers partenaires.

A Paris, il y a environ 4.000 plaintes pour violence chaque année, sachant que seules 10 % environ des femmes victimes osent pousser la porte d'un commissariat. C'est pour faire face à cette réalité que nous demandons à ce qu'il y ait une ouverture de poste pour que les moyens humains nécessaires soient alloués à cet observatoire.

L'ampleur des violences faites aux femmes et la quantité de femmes touchées par les violences sont telles qu'il faut absolument renforcer cet observatoire. Sans cette ouverture de poste, l'observatoire ne pourra remplir sa mission à la hauteur des enjeux. Nous ne pourrions l'accepter.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur BÉGUÉ.

La parole est à M. Jean-Baptiste de FROMENT.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Je voudrais rappeler à certains orateurs, notamment le précédent, qu'il s'agit d'un débat budgétaire. On est assez là hors sujet. Je vais revenir aux questions budgétaires.

On ne peut pas parler de l'égalité homme-femme pendant 5 minutes alors qu'on est dans un rapport budgétaire.

Je reviens justement au cœur du sujet. Pour la deuxième année consécutive, vous ne bouclez qu'à la faveur d'un invraisemblable bidouillage qui compromet gravement à terme les marges de manœuvre de notre Ville, votre budget. Un certain nombre de collègues y ont déjà insisté, mais je voudrais y revenir car il s'agit d'une opération assez grave. Je voudrais souligner quatre points qui ne l'ont pas encore été tout à fait.

D'abord, je voudrais rappeler pourquoi la manœuvre que la Ville nous propose aujourd'hui est grave. C'est grave parce que, ce qu'on appelle la reprise en section de fonctionnement d'excédent d'investissement 2017, consiste d'abord en une méconnaissance du principe de l'annualité budgétaire, un principe fondamental. En inscrivant sur un seul exercice budgétaire des recettes qui devraient s'étaler sur plusieurs décennies, on méconnaît ce principe.

Deuxièmement, on enfreint la règle essentielle qui consiste à distinguer investissement et fonctionnement, avec pour résultat une présentation parfaitement insincère, et je vais y revenir.

Deuxième point, on va me dire que c'est légal puisqu'il y a l'autorisation du Ministre ainsi que le prévoit le décret, mais encore faudrait-il que la décision du Ministre soit elle-même légale et qu'elle fasse valoir, je cite le texte du décret : les raisons circonstances exceptionnelles et motivées qui justifient ce transfert. Or, j'ai posé la question plusieurs fois, j'ai relu plusieurs fois la lettre du Ministre, je ne vois nulle part la démonstration qu'il y aurait des circonstances exceptionnelles qui justifieraient l'opération en cause.

On me parle d'excédent exceptionnel. Ce n'est pas parce qu'il y a des excédents exceptionnels qu'on est dans des circonstances exceptionnelles. Quand on parle de circonstances exceptionnelles, on pense à une catastrophe naturelle, quelque chose qui grèverait le budget de façon tout à fait importante, ce n'est pas le cas. L'effet ciseaux avec la baisse des dotations de l'État, c'est une condition imposée à toutes les collectivités de France et c'est un phénomène structurel. Il ne s'agit en rien de circonstances exceptionnelles. Je doute de la légalité de la décision ministérielle sur laquelle le budget 2017 de la Ville de Paris se fonde.

Troisième point, il n'est quand même pas trop tard pour bien faire. C'est pourquoi le groupe les Républicains vous propose un amendement qui permet de rétablir la vérité des prix. Notre amendement est le suivant : nous proposons de supprimer l'effet de ces loyers capitalisés en annulant l'inscription aux recettes de fonctionnement de ces loyers capitalisés à hauteur de 280 millions d'euros, compensé par prélèvement sur l'épargne brute qualifiée d'éllevée, épargne brute qui passe ainsi à 494 millions d'euros à 214 millions d'euros.

C'est sûr qu'en affichage, c'est moins joli, mais c'est plus honnête. C'est cette opération vérité que nous vous proposons de faire avec l'amendement que nous vous proposons.

Quatrième point, et je termine par là : nous sommes évidemment extrêmement inquiets pour l'avenir de la collectivité. En effet, dans la lettre que nous n'avons pas eue, qui ne nous a pas été communiquée mais que Mme HIDALGO a manifestement adressée au Ministre pour avoir l'autorisation de faire cette opération, elle demandait une autorisation sur les trois ou quatre années qui viennent, donc jusqu'à 2020. Elle demandait la possibilité de pouvoir transférer en fonctionnement plus d'un milliard de recettes d'investissement. L'événement que l'on n'a pas assez souligné, c'est que le Ministre de ce Gouvernement agonisant, dans un éclair de lucidité, a malgré tout refusé cette demande pluriannuelle. Il n'a autorisé le bidouillage en question que pour 2017. La question qui se pose est la suivante : qu'allez-vous faire pour 2018, 2019, 2020 ? Pensez-vous sérieusement que l'année prochaine, avec le nouveau Gouvernement, quel qu'il soit, vous obtiendrez une autorisation exceptionnelle de refaire cette opération ? Ce n'est évidemment pas le cas. Il va falloir trouver une solution, il va falloir rétablir des principes de gestion saine. Sur cette question, là aussi, j'aimerais bien entendre l'Exécutif parisien et M. BARGETON qui ne m'écoute pas.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur de FROMENT.

Pour le groupe UDI-MODEM, la parole est à Mme Fadila MÉHAL.

Mme Fadila MÉHAL. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, le budget 2017 concernant la culture représente près de 4 % du budget de fonctionnement global de la collectivité parisienne, ce qui est quand même un signe extrêmement encourageant et que beaucoup de collectivités pourraient nous envier, et qui montre qu'en ces temps troublés, la culture n'est pas qu'un supplément d'âme. Je voudrais dire aussi qu'on est passé à la phase, véritablement, des rénovations et des restaurations que nous appelions de nos vœux depuis de longues années après avoir connu cette période des bâtisseurs.

Quelques observations sur le budget de fonctionnement. Une augmentation de la masse salariale de 3,9 millions d'euros, soit 8 millions d'euros de plus qu'en 2014. Cela concerne les postes de bibliothécaires, de professeurs dans les conservatoires, comme certains l'ont dit. C'est une initiative et un objectif que nous soutenons.

Je voulais signaler la baisse de 6 millions d'euros pour les subventions des théâtres et de "Paris Musées" qui sont dans des périodes de rénovation. Je me pose la question si cette baisse est soutenable pour des établissements qui souffrent d'un contexte post attentat. Je voulais savoir si ces financements seront rétablis au moment de leur réouverture. Ce serait peut-être le moyen de faire des mini-audits internes de gestion pour voir si des économies pourraient être faites.

En termes de fonctionnement, nous avons quand même des inquiétudes sur la baisse des droits d'inscription dans les conservatoires. Est-ce un effet de la réforme qui a fait que la mixité qui était très souhaitée, implique de fait des recettes d'inscription moindres dues aux quotients familiaux ? Inquiétude aussi sur les recettes des bibliothèques qui fondent puisqu'elles atteignent près de 1,3 million au lieu de 3 millions d'euros l'année précédente, soit des recettes divisées par deux. La question que l'on se pose aussi : est-ce que cette diminution est due à la gratuité du prêt des DVD pour les mineurs et bénéficiaires des minima sociaux ? Proposition pour laquelle, je vous le rappelle, nous avons quelques réserves.

Je voudrais passer assez vite à l'investissement. On le sait, les dépenses augmentent de 48 % puisqu'il y a des investissements très lourds. Je voudrais signaler la prouesse des recettes d'investissement qui passent de 1,9 million à 15 millions d'euros, notamment du fait du mécénat, ce que nous saluons. Mais nous demandons, une nouvelle fois, qu'une vraie réflexion soit engagée sur le mécénat participatif. Je l'ai évoqué à maintes reprises.

Je voudrais vous faire part, Monsieur le Maire, de quelques inquiétudes, néanmoins, sur la réforme des conservatoires. Nous avons insisté, nous l'avons soutenue pour parvenir au triple objectif de garantir un égal accès au conservatoire à tous les enfants sans passer par le tirage au sort, en laissant la possibilité des cours individuels aux professeurs qui le souhaitent. Il va falloir disposer soit de plus de moyens, soit de partenariats audacieux. C'est vrai que vous avez lancé un plan très positif de sensibilisation musicale qui va commencer à la rentrée prochaine

dans toutes les classes, mais cela va susciter de nombreux engouements, de nombreuses vocations qu'il faudra prendre en charge et accompagner.

Or, le budget culturel est très serré. Il est contraint. J'aimerais savoir comment vous allez pouvoir articuler ces évolutions majeures pour honorer les engagements futurs s'il y a une pléthore de demandes.

Je voulais aussi vous signaler l'émergence des nouvelles pratiques et disciplines. Je pense au "street art", aux jeux vidéo, à la bande dessinée, à l'autoédition et aux transmédias. C'est vrai que ces nouvelles pratiques culturelles et artistiques font de plus en plus d'émules à Paris. Ces disciplines sont encore accompagnées de façon très timide au regard des arts plus traditionnels.

Enfin, je voulais quand même repréciser notre pensée sur les médias de proximité. Vous savez que nous avons fait un vœu qui n'a pas eu de suite. Je voulais signaler que la Ville de Paris finance peu d'initiatives relevant des médias de proximité et que nous attendons toujours la liste exhaustive de ces médias. Vous le savez, la démocratie va mal. Les médias sont très contestés, notamment par les jeunes qui se méfient des politiques et des médias. C'est vrai que nombreux sont ceux qui vont chercher ailleurs, dans un journalisme alternatif, pour trouver des réponses et pour rendre la réalité plus engagée. Il y a 1.000 histoires à raconter à la minute. Paris regorge de vraies actualités de quartier, mais aussi de projets artistiques. Quand allons-nous véritablement nous mobiliser sur cette discipline parce que, pour nous, c'est un oxygène absolument nécessaire pour vivifier notre démocratie et surtout, proposer un journalisme alternatif ?

Après les inquiétudes, les propositions. La part du budget allouée aux associations de quartier est minime par rapport à celle dévolue aux grosses structures. Je pense qu'il conviendrait, à la faveur de la réforme du statut de Paris, de permettre aux mairies d'arrondissement de financer elles-mêmes, par un transfert d'enveloppes, les associations de quartier, notamment les associations culturelles. Je pense que cela permettrait d'avoir une meilleure maîtrise des coûts et peut-être d'éviter les doublons.

Je veux aussi faire des propositions en termes de mutualisation et de simplification des services liés aux pratiques culturelles : conservatoires, Ateliers beaux-Arts, maisons des pratiques artistiques amateurs, "Paris Ateliers", associations, ARE, etc. C'est vrai que, parfois, on a l'impression que c'est un maquis et que c'est assez difficile de trouver une lisibilité. Je pense qu'il faudrait peut-être travailler à une clarification en termes à la fois d'économie, mais aussi de simplification vis-à-vis de la communication en direction des Parisiens.

Enfin, une proposition. L'heure est au référendum. Je vous proposerai de mettre en place, peut-être, une grande consultation en lien avec les mairies d'arrondissement, les conseils de quartier pour, finalement, mieux toucher les Parisiens dans l'offre culturelle et pour pouvoir mieux adapter cette offre à la diversité de ces Parisiens. Cette consultation pour savoir pourquoi les Parisiens ne viennent pas suffisamment, pour certains, à ces activités, peut-être, identifier des nouvelles disciplines qui pourraient être insérées dans les dispositifs municipaux. J'en ai fini pour la question culturelle.

Vous savez qu'un point me tient beaucoup à cœur. C'est la question de l'égalité hommes-femmes. J'ai très peu de temps. Sur le champ culturel notamment, la Ville de Paris a pour objectif de rendre les femmes visibles dans la culture. Cela devient un impératif.

Je voudrais vous donner quelques chiffres. En interne, l'encadrement intermédiaire de la DAC s'est féminisé. De 23 % de femmes en 2001, il est passé à 63 % en 2014. On peut applaudir, on peut saluer. La situation reste, néanmoins, très contrastée. Elles sont majoritaires à la tête des bibliothèques - plus de 82 % - mais encore très minoritaires à la direction des conservatoires - 21 %. Je sais que vous avez fait des efforts très importants dans le domaine de la création, avec 37 % des structures dirigées par des femmes. Je pense notamment au duo homme-femme de la Maison des métallos ou du théâtre Montfort.

Les choses avancent, c'est très bien, mais il reste encore beaucoup à faire pour que cette égalité soit un horizon tout à fait visible.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente. Il restera moins d'une minute pour la dernière intervention de votre groupe.

Pour le groupe Socialiste et Apparentés, la parole est à Mme Catherine BARATTI-ELBAZ.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12^e arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Autour de Julien BARGETON et Emmanuel GRÉGOIRE, il y a eu beaucoup de travail réalisé par l'ensemble des équipes pour parvenir à ce budget parfaitement fidèle à nos engagements. Ce travail rigoureux nous permet de

tenir la barre en dépit des contraintes exceptionnelles qui pèsent sur notre Ville. Nous n'augmentons pas les impôts et préservons pour la sixième année consécutive le pouvoir d'achat des Parisiens. Nous continuons d'investir pour renforcer le service public et nous réalisons des économies sur tout ce qui ne profite pas directement aux Parisiens. Malgré la situation inédite, cette stratégie budgétaire solide nous donne donc de vrais moyens d'agir.

Dans les rangs de l'opposition municipale, on trouve aussi une forme de persévérance. La question de la dette est, en particulier, inlassablement évoquée, sans nuance, brandie comme la plus forte des menaces. Nous serions en train de fragiliser l'avenir de Paris alors qu'au contraire, nous maîtrisons notre endettement pour continuer d'investir et préparer l'avenir. Rappelons, à nouveau, contre les mensonges de certains encore entendus ce matin, que le taux d'endettement de Paris reste maîtrisé à 68 %, contre 74 % pour l'ensemble des collectivités et 86 % pour les grandes villes.

Paris est et demeure la collectivité la moins endettée de France. Les grandes agences de notation continuent, par ailleurs, de saluer la solidité des fondamentaux parisiens. L'opposition poursuit dans ses postures mais innove aussi cette année en présentant un amendement qui, au travers de ses deux pages, pourrait constituer les prémices du contre-budget annoncé par la droite en début de mandature. Reconnaissons les mérites de ce document qui nous renseigne sur le projet politique du groupe LR de Paris, non sans écho avec celui que vous portez désormais au niveau national, non sans lien non plus avec la politique déjà menée par la nouvelle Région Ile-de-France à droite depuis un an. Une politique d'austérité, une politique de recul du service public en direction des habitants, une politique anti-classes moyennes et anti-famille.

C'est tout d'abord le sacrifice du logement pour tous puisque vous proposez d'abandonner la politique de conventionnement, mais aussi de supprimer les 300 millions d'euros d'investissement pour la création de logements. Donc on ne sécurise pas les baux des locataires du parc libre, on abandonne au passage les projets de réhabilitation de leurs immeubles, on ne préempte plus dans le diffus et on sous-finance la production de nouveaux logements.

Au bout du compte, que proposez-vous donc pour loger les familles parisiennes, les personnes âgées, les étudiants, les agents du service public, les employés des classes moyennes ? Savez-vous que les seuls loyers du parc privé même encadrés restent très élevés pour eux ? L'accession à la propriété très difficile, voire impossible, pour une majorité de foyers.

Dans mon arrondissement, je ne connais pas un programme de logements neufs qui ne se vende à moins de 11.000 euros le mètre carré. Pensez-vous vraiment cela accessible aux classes moyennes ? Avez-vous vraiment conscience de ces chiffres ?

Le conventionnement serait une manœuvre comptable. Moi, je vous reproche des manœuvres coupables quand localement vous faites peur aux locataires, vous faites croire à ces classes moyennes que ces opérations vont les chasser ou qu'ils vont voir flamber leurs loyers. Vous mentez à ces locataires à des fins politiciennes, c'est irresponsable.

Et quel paradoxe ce matin d'entendre que vous nous accusez de ne pas construire de logements. Venez dans le 12^e arrondissement : 600 logements à la caserne de Reuilly, 500 sur la parcelle Paul-Valéry, 500 gare de Lyon, 4.000 à Bercy/Charenton, tout cela grâce aux protocoles entre autres signés avec l'Etat ou avec la S.N.C.F. Ce sont des logements de toutes catégories avec la moitié de logements sociaux. Et je sais que c'est le cas dans beaucoup d'autres arrondissements. Il est vrai que parfois cela va moins vite, quand les élus LR s'y opposent et qu'il persiste des écarts trop importants entre l'Est et l'Ouest de notre ville. Vous avez raison, Monsieur AZIÈRE, de le souligner : mais que font les élus LR pour réduire ces écarts ?

L'amendement budgétaire, c'est aussi le non-remplacement de tous les départs en retraite de nos agents municipaux dès 2017. Mais avec quel personnel nos crèches, nos écoles, nos gymnases, nos bibliothèques, nos conservatoires, nos jardins pourront-ils continuer à fonctionner ? Derrière ces équipements, il y a de réelles missions de service public et des métiers nombreux. Les familles parisiennes apprécient dans notre ville cette qualité de service.

Beaucoup de familles modestes et moyennes n'ont pas les moyens d'accéder à toute cette offre en dehors du service public. Votre projet est la mise à mal de tout cela de manière idéologique et déconnectée des demandes formulées quotidiennement par les Parisiens.

Dans le même temps, en matière de recettes, vous portez un amendement pour renoncer à la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Alors je m'interroge. Que penser de la sincérité de ce discours sur la défense des familles et des classes moyennes ? Pensez-vous vraiment que ce sont des enseignants, policiers, infirmiers ou encore des cadres moyens qui bénéficient d'une résidence secondaire à Paris ? Ne vaut-il pas mieux dégager des nouvelles recettes pour bien faire fonctionner le service public en faveur de tous ?

Nous ne partageons pas non plus votre absence totale de propositions sur la transition écologique. Alors que l'Ile-de-France vient de traverser un pic historique de pollution, avec de graves atteintes à la santé, après le sacrifice des familles, vous faites le sacrifice de notre avenir. Cela fait bien écho malheureusement à l'inaction de la Région défaillante sur l'offre de transports en commun, comme au soutien des mobilités durables qui relèvent pourtant directement de sa compétence.

Dans ce budget, tout au contraire, nous sommes fiers de porter la réalisation de nos engagements au service d'une ville inclusive et durable qui s'inscrit désormais aussi dans son environnement métropolitain. Loin de l'idée du repli porté par quelques-uns, Paris est bien inscrite au cœur de la Métropole pour le développement de nouvelles solidarités. Paris est désormais la collectivité la plus solidaire, celle qui participe le plus à la péréquation nationale et francilienne, répétons-le.

Mais Paris bénéficiera aussi des financements métropolitains à hauteur de près de 6 millions d'euros dans le cadre du fonds d'investissement métropolitain et du Pacte Etat-Métropole sur la métropole résiliente, pour le soutien de nombreux projets de franchissement et de création de continuités piétonnes et cyclables aux portes de Paris.

Je me félicite que, dès sa première année, la M.G.P. permette de soutenir l'investissement de Paris pour faciliter les mobilités de tous à l'échelle du territoire du Grand Paris, car les enjeux de pollution se posent bien à cette échelle.

Et parce que nous avons beaucoup parlé logement ce matin, les élus de droite et du centre qui nous accusaient de faire trop de logements sociaux à Paris, je vous retourne la question : mais que font vos collègues métropolitains ? Que fait désormais la Région Ile-de-France depuis un an ? Qui propose des solutions à ces familles populaires, à ces familles de fonctionnaires ?

Avec ce budget, c'est bien le projet d'une ville inclusive et durable que nous portons depuis 2014. Nos engagements, nous les tenons pour l'avenir de notre ville et j'en suis très fier.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci.

Mme PREMEL a la parole.

Mme Danièle PREMEL. - Monsieur le Maire, chers collègues, la culture, et je sais que vous partagez cette conviction, est tout à la fois un facteur d'émancipation des populations, de construction d'une identité collective et individuelle de la citoyenneté, de développement économique et d'image de Paris ville-monde. La culture a toute sa place dans ce débat budgétaire qui ne peut se limiter aux lignes financières, mais bien mettre en jeu et souligner les valeurs qui les sous-tendent.

Aussi, le groupe Communiste a déposé un amendement qui propose d'accélérer la création d'équipements publics. Plusieurs équipements culturels de proximité sont présents dans cette proposition, qui concerne avant tout les quartiers populaires. Je pense à la médiathèque de la porte de Charenton, à la bibliothèque Paul-Bourget dans le 13^e arrondissement, à la Maison des pratiques artistiques amateurs du quartier de la porte de la Chapelle dans le 18^e arrondissement, ou du centre d'animation de la place des Grandes Rigoles dans le 20^e arrondissement.

Vous le savez, pour tous ces quartiers, nous avons à répondre à l'enjeu du rattrapage. Les quartiers populaires de Paris ont été les grands oubliés de la droite lorsqu'elle gérait Paris. L'effort à produire est d'autant plus important pour les structures culturelles de proximité.

La culture de proximité est souvent le parent pauvre de la politique culturelle de la Ville de Paris. Je comprends qu'il soit important de pouvoir compter sur les grands équipements pour briller à l'échelle mondiale, mais il faut veiller à ne pas laisser de côté les Parisiennes et les Parisiens de ces quartiers.

Pour autant, le temps de Paris derrière son périphérique n'est plus... Paris territoire de la Métropole s'est engagée dans ce nouveau défi et ce nouvel horizon. Leur rayonnement, leur attractivité réciproque seront dans leur renforcement mutuel et leurs atouts communs.

Je pense notamment à leur patrimoine et richesse commune : la Seine, ses affluents et ses canaux.

Paris et la Métropole sont toutes deux engagées dans une dynamique de restauration et de reconquête du fleuve, sans oublier la candidature de Paris aux Jeux olympiques de 2024 et à l'Exposition universelle de 2025.

Dans ce contexte, l'action culturelle est un axe essentiel à la constitution de l'identité métropolitaine qui participe à l'inclusion sociale dont Paris devrait bénéficier en retour, mais Paris, territoire 1 de la Métropole, doit être la première à donner un signe significatif, un message pour accompagner cette dynamique en émergence.

C'est le sens de notre amendement, qui vise au recrutement d'un poste de chargé de mission auprès de la Mission du Grand Paris afin de contribuer, en lien avec la Métropole, au suivi et à la préfiguration d'une offre culturelle liée à son fleuve.

Cette action devra s'appuyer sur les acquis réalisés en se situant au croisement des disciplines et des pratiques des publics et des acteurs autour de leur patrimoine fluvial. Projet dont je suis intimement persuadée qu'il appelle les Parisiennes et les Parisiens, mais aussi tous les Métropolitains à participer et à accéder à la richesse et au rayonnement de Paris.

Je parlerai pour finir de l'insertion et de l'accompagnement à l'emploi. Bien que nous soyons dans un débat budgétaire, je voudrais insister, non pas sur le niveau d'effort de la Commune ou du Département qui, reconnaissons-le, est conséquent sur ce champ, mais plutôt sur son pilotage et sa cohérence qui pourraient, à mon avis, avoir une meilleure efficacité entendue comme le rapport entre les résultats et les moyens mis en œuvre.

Je rappellerai, concernant les clauses sociales, qu'il faudra renforcer notre vigilance pour que celles-ci soient prises en compte systématiquement dans nos appels d'offres à une hauteur significative et pas seulement formelle pour répondre à l'obligation.

D'autre part, sur l'accompagnement à l'emploi, j'ai plusieurs fois proposé d'ouvrir un chantier mettant à plat l'ensemble des structures qui s'occupent ou se revendiquent de l'accompagnement à l'emploi.

Celui-ci est en augmentation quasi exponentielle. Il faudra préciser les articulations, les synergies, mutualiser les compétences et se donner les moyens dans cette approche globale de concevoir et de mettre en place des critères d'évaluation identiques à toutes ces structures, tout en préservant leurs spécificités.

Aujourd'hui, le saupoudrage, la multiplication des acteurs qui se donnent les mêmes objectifs et finalités que les services publics de l'emploi, ne permettent plus de définir et de prioriser une politique territoriale cohérente, dans laquelle sont reconnus à chacun des acteurs ses atouts et ses complémentarités.

Aussi, nous proposons que soit réalisé un bilan : état des lieux, diagnostic et inventaire de l'ensemble des structures chargées de l'accompagnement vers l'emploi et qui sont financées par la Commune et/ou le Département.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame PREMEL.

Je vous propose d'interrompre nos travaux pour cette matinée.

Je vous rappelle que la 1ère Commission se réunit à 14 heures 30, salle de Commission n° 7.

Nous reprenons nos travaux en séance plénière à 14 heures 45.

La séance est suspendue.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures, est reprise à quatorze heures cinquante minutes, sous la présidence de M. Mao PENINOU, adjoint).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous allons reprendre nos débats.

Discussion budgétaire - Audition des orateurs. (Suite).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je donne tout de suite la parole à M. CRAVENNE.

M. François-David CRAVENNE. - Mon intervention sera consacrée au budget culture. Je m'adresserai donc à son responsable, Bruno JULLIARD, qui n'est pas encore là, il est peut-être encore à table. Les absents ont toujours tort !

Voilà un budget qui ressemble parfaitement à la politique culturelle de la Ville, raplapla, étriquée, sans souffle, sans sagesse ni vision autre que celle d'une culture faite pour plaire, non pas aux Parisiens mais à la gauche, à ses amis chers dans tous les sens du terme.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Je demande à chacun de prendre sa place et d'arrêter les conversations. Nos débats ont repris. Merci.

Monsieur CRAVENNE, vous avez la parole.

M. François-David CRAVENNE. - Merci, Monsieur le Maire. Je reprends.

Donc, un budget qui ressemble à la politique culturelle de la Ville, raplapla, étriquée, sans souffle, sans sagesse ni vision autre que celle d'une culture faite pour plaire, non pas aux Parisiens mais à la gauche et à ses amis chers, dans tous les sens du terme, comme le prouvent nombre d'onéreuses subventions généreusement accordées tout au long de l'année.

Monsieur JULLIARD, vous êtes incapable de présenter un budget fait pour tous les Parisiens car vous êtes déjà usé par l'autosatisfaction à jets continus, le regard toujours fixé sur votre nombril ou ceux de vos obligés, oubliant les priorités criantes, tout occupé que vous êtes à parader ici ou là, traînant votre sectarisme et votre idéologie dépassée, cette idéologie que vous pensez si moderne, si dans l'air du temps, en promenant votre contentement là où vous croyez que l'on vous attend et où les Parisiens vous ont fui depuis longtemps.

Malheureusement, je n'ai que quelques minutes, donc je n'aurai pas le temps, et je le regrette, de développer tous les points noirs de la politique culturelle de la Ville. Je vais devoir me contenter d'en souligner quelques-uns. D'abord l'apprentissage de la musique en conservatoire et dans les centres d'animation. Gribouille vous aurait adoré. Vous avez tout le monde contre vous, mais trop occupé à écouter vos louangeurs drogués à l'argent public, vous ne voyez rien, n'entendez rien, ni les nombreux articles de presse, ni les parents d'élèves, ni même les professeurs. Détrompez-moi en faisant adopter le vœu responsable de nos amis centristes, mais vous observant agir depuis trois ans, je n'y crois guère.

Sachez que nous continuerons à nous battre contre l'arrêt programmé des cours individuels dans les centres d'animation.

Enivré par votre image fringante qui se reflète dans les yeux de vos groupies de votre entourage, vous avez raconté n'importe quoi en jurant que les cours seraient maintenus alors que c'est faux. Vous avez sorti du cerveau d'Ubu ou de Pierre Dac, le concept de pédagogie innovante individualisée par petits groupes. De plus, vous promettiez qu'il n'y aurait pas plus de deux enfants par groupe, en réalité, là où la réforme est déjà en place, il y en a près du double. Ce n'est pas sérieux.

Autre point : le patrimoine culturel de Paris et le fameux plan église à 80 millions d'euros. Là aussi, la confusion est totale. On n'y comprend plus rien. Quand vous n'acceptez pas leur terrible destruction, et je pense bien sûr à Sainte-Rita, les rénovations d'église se font une par une, en catimini, sans concertation aucune, sans annonce globale en oubliant, comme d'habitude, vos belles promesses, en l'occurrence l'assurance de proposer un plan pluriannuel de rénovation et d'investissement. Notre vœu vous demande d'ailleurs de rendre public ce plan.

Dernier sujet qui démontre à nouveau votre inaptitude à gérer raisonnablement et dans l'intérêt général les dossiers. Votre gestion de la sculpture que Jeff Koons souhaite faire accueillir par la Ville en hommage aux victimes du 13 novembre. On a la nette impression que la Ville ne sait pas quoi faire et que vous vous cachez derrière l'opacité des attributions d'emplacement de la Ville. Pourquoi annoncer que l'œuvre était un don alors qu'elle va coûter beaucoup d'argent à réaliser, un dindon de la farce, aurait pu dire Francis Blanche.

Vous ne semblez pas avoir les fonds, qu'ils soient publics ou privés, et les autorités expertes n'ont pas donné leur aval. Vous avez même, Monsieur JULLIARD, dit publiquement - il n'est pas là mais ce n'est pas grave, on lui répétera - qu'il est plus facile de mener une opération de mécénat une fois que l'on a pu en communiquer l'esquisse. Quel aveu ! Je pourrais continuer encore longtemps à démontrer ainsi votre difficulté à porter un projet culturel cohérent, solide, structuré. Aucune concertation ni avec l'opposition ni même avec la présidente de la commission culture, la talentueuse Fadila MÉHAL, que lorsque M. JULLIARD ne l'agresse pas en Conseil de Paris parce qu'elle ose être en désaccord avec lui, il ignore les propos constructifs comme il considère tous ceux qui ne pensent pas comme lui, c'est-à-dire des gens qui ne sont pas à sa hauteur, qui ne lui arrivent pas à la cheville qu'il a d'ailleurs enflée, voire boursoufflée.

Revenez aux réalités, Monsieur JULLIARD, Mme HIDALGO n'est pas la reine de Paris, mais vous, vous êtes bel et bien son petit marquis.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - On va mettre cela sur le compte du déjeuner.

La parole est à Mme Edith GALLOIS.

Mme Edith GALLOIS. - Vous avez fait une réforme des centres d'animation dans laquelle les cours de musique individuels ont été supprimés pour les remplacer par du soi-disant semi-collectif, allant en principe de trois à cinq élèves. La réalité est que ces cours ne se réunissent jamais à moins de cinq élèves. Tout le monde est extrêmement mécontent de cette réforme et la grogne ne cesse de monter. Comme l'ensemble de mes collègues, j'imagine, j'ai des remontées très négatives du terrain sur cette réforme. Il faut en effet tenir compte que les pédagogies instrumentales, et notamment le format des cours, diffèrent énormément en fonction de l'instrument qui est enseigné.

Il est absolument nécessaire de laisser une liberté pédagogique aux enseignants notamment sur le format du cours, comme cela a pu être préservé dans les conservatoires de musique et de danse de la Ville de Paris.

Nous vous demandons donc que les conventions signées entre la Ville de Paris et les délégataires gestionnaires des centres d'animation soient modifiées afin d'y rétablir la possibilité de procéder à des cours individuels de musique ou semi-individuels, mais de vrais semi-individuels, c'est-à-dire pas plus de trois personnes. Nous souhaitons que le nombre d'élèves soit fixé au maximum à trois enfants.

À cet effet, nous proposons qu'un groupe de travail soit mis en place qui réunirait l'Exécutif, les services de la Ville, les représentants des délégataires des centres d'animation, des professeurs de musique, des élèves et des parents d'élèves, des représentants de l'ensemble des groupes politiques de notre assemblée. Ce groupe de travail serait chargé d'étudier les modalités tarifaires de ces cours, les plages horaires pendant lesquelles ils pourraient avoir lieu, la définition d'une part maximale de cours individuels de musique, de cours collectifs et semi-collectifs dans chaque centre d'animation rapportée au volume horaire total des cours de musique enseignés. C'est une proposition pragmatique et raisonnable que nous vous faisons, qui pourrait satisfaire tout le monde et tenir compte des difficultés budgétaires.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Madame GALLOIS.

La parole est à Mme MAQUOI.

Mme Nathalie MAQUOI. - En vous écoutant, Monsieur CRAVENNE, j'étais très étonnée de votre vision de la politique culturelle à Paris. Je passerai sur votre ton car je pense que c'était peut-être un effet de manche pour être remarqué au sein du Conseil de Paris, et finalement en essayant de vous convaincre sur quelques questions que vous vous posez.

Quand vous demandez quelle est la vision aujourd'hui de la politique culturelle à Paris, je crois que vous avez oublié un certain nombre de choses qui sont pourtant affichées, expliquées en 2e Commission parce qu'un certain nombre de vos représentants y sont.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Madame MAQUOI, une seconde. Je crois que les bancs de l'opposition ont manifesté assez bruyamment pour que nous puissions écouter M. CRAVENNE malgré ses propos.

Je vous demande d'écouter Mme MAQUOI.

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Monsieur le Maire.

Ces priorités sont discutées en 2e Commission parce qu'elles ont du sens et les représentants de votre groupe y sont bien entendu écoutés, il y a du dialogue et parfois même de vrais points de convergence comme par exemple sur la réforme des conservatoires. Parce qu'on parle là quand même d'éducation artistique et les choix budgétaires de la Ville sont très clairs. Ils sont en augmentation pour que justement, tous les Parisiens et les Parisiennes puissent avoir accès à un service public de qualité en termes de musique, de danse et de théâtre porté par les conservatoires.

Je pense aussi qu'un certain nombre de représentants de votre groupe font partie du comité de suivi des conservatoires et donc ont pu assister au plan de sensibilisation qui a été mis en place, qui touche par exemple dans le 18e arrondissement, 850 enfants dès cette rentrée en plus et qui touche dans le 20e 971 enfants aussi, et ce depuis octobre.

Dire que la Ville de Paris mène une politique juste pour quelques-uns, les chiffres et l'ampleur de ce qui est porté en termes d'éducation artistique démontrent le contraire.

Aucunement dans votre intervention vous n'avez parlé de création, peut-être parce qu'en ce moment, à la Région Ile-de-France, les dispositifs qui soutiennent la création des artistes sont mis à mal et que c'est compliqué car on ne peut pas demander et porter une politique culturelle sans pouvoir assurer du soutien à la diffusion et à la création.

Sur l'apprentissage de la musique, on est tout de même aujourd'hui à un moment où, grâce à un mouvement de cours en dehors des murs du conservatoire par des professeurs du conservatoire, nous allons toucher plus d'enfants. Là, je voudrais revenir sur les centres Paris Anim'.

Dans les centres Paris Anim', effectivement, ce n'est pas juste une invention sortie de nulle part sur soit disant une nouvelle pédagogie. Les centres Paris Anim', c'est un lieu de pratique amateur, et non pas un lieu d'enseignements spécialisés comme le conservatoire. Il s'agit de lieux dans lesquels on vient apprendre la musique, découvrir, se faire plaisir et parfois jouer collectivement. Cela fait plus de plaisir et cela fait que l'on continue.

Ce qui compte, c'est ensuite créer des passerelles entre, par exemple, une initiation dans le centre Paris Anim' et une poursuite dans le conservatoire. Il ne faut pas raconter n'importe quoi ni faire monter la sauce en expliquant que l'on tue la musique à Paris puisque c'est exactement le contraire.

Pour terminer, je voulais justement faire une intervention sur la politique jeunesse et le réseau constitué d'équipements pour la jeunesse. Aujourd'hui, ils sont plus clairs, plus lisibles. D'abord, pour les espaces Jeunes, qui accueillent prioritairement les 12 à 25 ans par le biais de l'accueil informel mais qui aussi les accompagnent dans leur projet vers leur autonomie comme lieu de la citoyenneté, de l'engagement. Je pense notamment à l'espace Jeunes dans le 20e arrondissement où l'on a des soirées Cultures du monde et où une partie de cet espace est dédié à la musique, à une pratique et est très investie par les jeunes.

Les centres Paris Anim' gardent leur vocation généraliste car ils accueillent des pratiques amateur et de la convivialité pour des Parisiens de 3 à 99 ans. Ils mènent en plus une réflexion et des actions particulières vis-à-vis des jeunes pour traduire la politique de la Ville de Paris de plus en plus mobilisée pour leur inclusion et leur participation à la vie de la cité.

Je pense que c'est la raison pour laquelle il faut faire un vote positif pour ce budget, qui met en œuvre les 145 mesures du programme parisien pour l'autonomie des jeunes et qui concrètement soutient leur accès par des mesures en orientation, en formation, en recherche d'emploi, en pratique amateur, en loisirs.

Je voudrais mettre l'accent sur deux choses. D'abord, sur la citoyenneté par la formation B.A.F.A., qui est fondée sur l'échange entre les participants, un outil de mobilisation personnelle et qui permet aux jeunes de s'investir dans la construction de leur projet. C'était une priorité annoncée dans les vœux de la Maire de Paris de mettre en place des B.A.F.A. citoyens. C'est 130 qui ont permis à des jeunes de 17 à 25 ans d'être plus subventionnés grâce aussi à l'association des Ceméa et de s'investir auprès d'associations et de structures dans leurs territoires.

La Ville a fait un effort majeur pour ouvrir le service civique aux jeunes de 18 à 25 ans pour une durée de 6 à 12 mois dans les domaines de la culture, des loisirs, de l'éducation, de l'environnement, de la citoyenneté, de la mémoire, des solidarités et des sports.

Merci à la Maire de Paris, merci à Pauline VÉRON, aux services et particulièrement à la mission jeunesse et citoyenneté de rendre possible cet investissement dans les services civiques.

Moi, je suis plutôt fier d'appartenir à une majorité qui donne donc des moyens à sa jeunesse, aux structures, aux associations et bien sûr aussi à la culture. Je voudrais souligner à nouveau la différence avec la politique menée par la Région Ile-de-France et comparer des choix budgétaires. Pour l'année prochaine, la Région a divisé les subventions "politique de la ville" par deux, soit une baisse de 2,2 millions d'euros. Pareil pour le soutien au développement de la vie associative. On a seulement 582.000 euros qui sont affectés à ce fonds contre 2,2 millions les années précédentes.

Les quelques exemples que j'ai cités dans cette intervention montrent, je le crois, au-delà d'une forme qui est à mon avis particulièrement mal adaptée quand on veut porter un débat démocratique, que l'on a peu de leçons à recevoir et que la volonté de la Ville de Paris est bien de se mobiliser pour que les jeunes Parisiens et Parisiennes puissent avoir une intégration, un accès à l'information, devenir citoyens de notre ville bienveillante et inclusive.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Monsieur Sergio TINTI, vous avez 2 minutes 35 pour épuiser le temps de parole de votre groupe.

M. Sergio TINTI. - Merci beaucoup.

Mon intervention concernera le budget consacré au sport.

Nous accueillons avec satisfaction la tendance globale de ce budget, avec un budget alloué aux sports de proximité stable, avec 1 % de plus par rapport à l'année passée et un budget alloué au sport de haut niveau en très léger recul, moins 4 %.

Le plus gros poste d'investissement concerne les gymnases, les terrains d'éducation physique, les salles de sport pour un montant total de 31,1 millions d'euros. Le deuxième concerne la continuation du plan "Nager à Paris" pour plus de 18 millions d'euros. Nous notons également l'effort fait pour la création de la baignade Daumesnil avec une autorisation de programme de plus de 4 millions d'euros. A cet égard, nous saluons le fait qu'au titre du fonctionnement la priorité soit donnée aux nouveaux équipements sportifs, notamment le gymnase Baron-Le-Roy et la piscine Emile Anthoine avec les 23 créations de postes destinés au fonctionnement de ces deux équipements municipaux.

Paris se doit de garder un service public du sport moderne et de qualité. Enfin, 13,7 millions d'euros sont destinés à financer et à promouvoir les grands événements sportifs. Nous savons l'importance pour notre Ville de continuer à recevoir et organiser des compétitions sportives internationales, notamment dans la perspective de notre candidature et de l'organisation espérée des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

Toutefois, nous pensons que la construction d'une candidature ne passe pas seulement par l'accueil de ces grands événements, même s'ils sont indispensables au rayonnement de Paris dans la sphère sportive internationale. Une candidature se construit aussi avec nos concitoyennes et nos concitoyens, avec notre jeunesse.

C'est le sens des deux amendements relatifs au sport scolaire que nous portons pour ce budget primitif de 2017.

Le premier concerne la mobilisation de 50.000 euros destinés au rattrapage des subventions aux associations sportives scolaires, qui ont connu une baisse pour une grande majorité, voire une suppression pour certaines d'entre elles. Vous le savez, je l'ai répété de nombreuses fois dans cet hémicycle, l'environnement scolaire est le premier lieu de démocratisation de la pratique sportive dans notre pays.

Le second concerne la mobilisation de 50.000 euros destinés à soutenir les initiatives sportives des écoles primaires et des collèges dans le cadre de la promotion et du soutien de la candidature de Paris aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Plus de 80.000 enfants fréquentent nos écoles primaires et plus de 56.000 collégiens étudient dans nos collèges.

Alors que le Ministère de l'Education nationale lance l'année de l'olympisme, de l'école élémentaire à l'université, ce fonds J.O.P. 2024 viendrait confirmer un soutien accru de notre Ville aux pratiques sportives scolaires.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Jérôme DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, mon intervention concernera le budget du logement. Que dire de ce budget, si ce n'est qu'on ne change pas un budget qui perd ?

Très éloigné des préoccupations des Parisiens, il y a fort à parier qu'il produira les mêmes effets que ses prédécesseurs, à savoir d'abord une augmentation du nombre de demandeurs de logement - ils étaient 90.000 en 2001 et sont aujourd'hui 240.000 -, une baisse du taux de rotation dans le logement social - 5 % en 2001, 3,8 % aujourd'hui -, ce qui signifie qu'un parcours résidentiel est totalement bloqué à Paris. Troisième constatation : un nombre de logements sociaux attribués en baisse - 12.000 en 2001, 11.000 aujourd'hui -, conséquence du mode de production choisi qui privilégie à la fois la préemption et le conventionnement.

Oui, le constat est amer, mes chers collègues, car sur les 5 dernières années, la collectivité parisienne aura dépensé 2,8 milliards d'euros, soit en moyenne 550 millions d'euros par an en faveur du logement. En 2017, ce sont encore 577 millions d'euros qui sont inscrits.

Ce montant de 2,8 milliards d'euros représente 30 % du programme d'investissement municipal. Il s'agit, et de loin, du premier poste budgétaire. A titre de comparaison, nous n'avons que 900 millions d'euros pour les transports.

Le logement social a concentré l'essentiel de l'effort, avec 2 milliards d'euros, soit 400 millions d'euros en moyenne, avec trois constats majeurs.

Premier constat. Depuis 2010, la hausse continue des dépenses d'acquisition immobilière : 85 millions d'euros en 2011, 180 millions d'euros en 2016, soit, tenez-vous bien, 225 % d'augmentation.

Deuxième constat, la concentration des 48.000 logements financés depuis 2010 sur les arrondissements dépassant largement déjà les 25 % : 13e, 19e, 20e. Exception faite du 5e arrondissement, la réalisation des logements sociaux dans les 10 arrondissements centraux reste anecdotique et se compte en dizaines seulement. C'est ainsi que le 13e et le 19e dépassent 40 % de logements sociaux, que le 20e en est proche, que le 14e frôle les 30 % et que le 12e et le 18e ont dépassé maintenant les 23 %.

Votre objectif de rééquilibrage est donc un échec, avec toutes les conséquences sociales que l'on connaît.

Troisième constat : depuis 2010, la part de la construction neuve diminue. 24.000 logements sociaux financés au bénéfice des acquisitions de conventionnement, 18.000 logements financés, avec un record en 2015 : 4.500. Les montants dépensés ont explosé. 100 millions d'euros en 2010, 162 en 2016, 180 prévus en 2017, soit 80 % d'augmentation en six ans. 45 baux emphytéotiques ont ainsi été signés en 2015 : un record !

On connaît depuis l'année dernière l'utilisation scandaleuse faite de ces baux, réédités cette année avec un cynisme et une immoralité scandaleuse.

Le "hold-up" sur les bailleurs sociaux avait déjà été pratiqué par l'Etat avec la confiscation progressive du montant des surloyers de solidarité. Il s'est poursuivi cette année avec la fragilisation des 690.000 locataires par la très injuste réforme de l'aide personnalisée au logement, mais il atteint des sommets à Paris avec ses ponctions de 355 millions en 2016, de 290 millions en 2017. Jamais une municipalité n'avait osé aller aussi loin dans l'hypocrisie et l'immoralité !

Par manque de courage, par incapacité à engager une véritable réforme de l'action publique, par volonté de maintenir un système clientéliste, vous avez préféré compromettre par ces ponctions la qualité de vie des locataires que vous prétendez défendre par ailleurs.

Oui, ce sont bien les locataires du logement social qui feront les frais de cette opération de cavalerie budgétaire. Il s'agit d'une faute impardonnable, de la même essence que celle que vient de commettre le Gouvernement avec la réforme des aides au logement. Je l'ai dit tout à l'heure.

Face à la masse des crédits consacrés au logement locatif social, le budget 2017 réduit les aides à l'accession à la propriété au strict minimum. C'est parfaitement dans la logique de M. BROSSAT et de cette municipalité, qui ne veut pas d'une ville de propriétaires, mais bien de locataires.

Ces aides à l'accession vont en s'amenuisant depuis 2012 ; de près de 22 millions, elles passent à 5,5 millions en 2015 et à 3 millions seulement en 2016. Une véritable misère !

Je constate une nouvelle fois, avec un profond regret, l'absence de crédits en faveur de l'accession sociale à la propriété ; un produit qui facilite pourtant éminemment et énormément, à la fois le parcours résidentiel et la mixité sociale.

Mais quand donc vous déciderez-vous à enfin lancer des programmes d'accession sociale à la propriété à Paris ? On en produit aujourd'hui 3.000 en Ile-de-France, et le Gouvernement en souhaite 6.000 en 2018. Pourquoi Paris ne prend-il pas sa part dans cette progression ?

Voilà, mes chers collègues, la physionomie du budget 2017 consacré au logement... Des perspectives peu réjouissantes, car les mêmes causes produiront les mêmes effets.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce budget 2017 est en effet un budget de responsabilité...

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Où vous croyez-vous ?

Léa FILOCHE, vous avez la parole.

Mme Léa FILOCHE. - Merci.

On va essayer de sortir des postures, Mesdames et Messieurs, s'il vous plaît !

Essayons de sortir des postures et d'aborder les questions de fond, puisque nous sommes effectivement sur un budget de responsabilité et de combat pour renforcer la cohésion sociale, mais cela vous parle peut-être moins, et également pour renforcer les politiques inclusives par notre capacité à réduire les inégalités, et vous le savez bien, à essayer d'aider les plus vulnérables.

Je voudrais commencer par affirmer que ce budget est non seulement sérieux, mais il est aussi basé - et je pense qu'il est intéressant de le rappeler aujourd'hui - non pas sur des postures, mais sur des engagements que nous avons pris devant les Parisiens et qui ont été validés à différentes étapes depuis 2014.

Depuis 2010 effectivement, la Ville de Paris a subi un choc budgétaire de plus d'un milliard d'euros de ressources, soit 12 % de ses recettes annuelles de fonctionnement, sous l'effet du double choc de la baisse des dotations et donc du désengagement de l'État et de la hausse de la participation à la péréquation, dont nous sommes plutôt fiers au niveau national comme au niveau régional.

Mais dans ce contexte de pertes de recettes, nous continuons avec détermination la mise en œuvre de nos priorités et de nos engagements - je le répète - pris devant les Parisiens, notamment dans la poursuite de notre plan d'investissement de 10 milliards d'euros sur la mandature.

Ce budget 2017 est à nouveau à la hauteur des attentes de la demande de solidarité des Parisiens et notamment - et c'était l'objet de mon intervention - sur la question des dépenses en faveur de l'effort social.

Le budget 2017 dédié à l'aide sociale et à la solidarité s'élève à 2,325 milliards d'euros. On peut commencer par souligner les créations de nouveaux postes, dont 17 postes pour la reprise en gestion de deux centres de santé dans le 20e et dans le 14e arrondissement, qui ont été transférés par le centre d'action sociale de la Ville de Paris à Paris.

Il est à noter que le principal poste de dépenses, celui relatif aux revenus de solidarité active, le RSA, nous engage autour de 412 millions d'euros, en baisse de 12 millions par rapport au budget 2016, car nous avons moins de bénéficiaires du RSA à Paris, grâce notamment aux politiques d'emploi que nous menons.

Le deuxième poste de contributions versées aux centres d'action sociale, fixées à 353 millions d'euros, progressent, elles, de près de 9 millions d'euros sous l'effet de la poursuite de la réforme du nouveau Paris solidaire.

Je voudrais d'ailleurs profiter de cette intervention pour rendre hommage à la fois aux agents, mais également aux élus d'arrondissement qui sont engagés au quotidien auprès des habitants parisiens.

Viennent ensuite les dépenses liées à l'Aide sociale à l'enfance, l'ASE, qui constituent le troisième poste de dépenses avec un budget alloué de 307 millions d'euros. Ce budget est en diminution, là encore, de 700.000 euros par rapport à 2016, car nous avons aujourd'hui moins de mineurs isolés étrangers sur l'ensemble du territoire parisien.

Je souhaite d'ailleurs à ce sujet présenter l'amendement budgétaire que le groupe Socialiste et Apparentés a déposé. C'est un amendement de 150.000 euros, visant à renforcer la qualité de la prise en charge des mineurs isolés étrangers au-delà même des compétences prévues à l'origine par les textes et ce, dans deux domaines : d'une part, pour améliorer la prise en charge sanitaire en s'inspirant du dispositif mis en place au centre d'accueil humanitaire de Paris et, d'autre part, pour renforcer l'accompagnement des jeunes migrants vers les dispositifs de droit commun, lorsque ces derniers ne relèvent pas ou plus d'une prise en charge au titre de l'Aide sociale à l'enfance, parce qu'ils sont jeunes majeurs mais qu'ils requièrent toutefois une prise en charge au titre de leur vulnérabilité.

Les priorités budgétaires sont donc d'apporter toujours plus de service public aux Parisiennes et aux Parisiens et d'accroître la qualité des services publics.

A cet égard, le budget d'investissement consacré à la petite enfance s'élève à 53 millions d'euros, dont 33 millions alloués à la construction et à la restructuration de crèches, notamment dans le 20e, le 17e, le 15e et le 16e.

Cette enveloppe inclut également 800.000 euros pour la mise aux normes d'accessibilité des établissements d'accueil, sur tout le territoire parisien - je le répète.

Ce choix de faire en sorte que le service public de la petite enfance soit une réalité sur tout le territoire est un choix qui nous oblige effectivement à faire des investissements, des embauches de personnel pour pouvoir assurer un service public de qualité, sur tout Paris.

Nos engagements pris dans le cadre du pacte de lutte contre la grande exclusion se traduisent également par l'ouverture d'un restaurant solidaire, d'un espace solidarité d'insertion pour les familles, et cette priorité se manifeste également par l'ouverture du centre d'accueil humanitaire que nous avons implanté sur deux sites, celui du 18e qui a déjà ouvert, et l'autre à Ivry-sur-Seine qui ouvrira début 2017.

Quand j'entends certains élus de droite dire que les choix budgétaires de la Mairie de Paris depuis de nombreuses années ne permettent pas aux arrondissements, et en l'occurrence le 16e, de proposer des places de structure d'accueil de la petite enfance en nombre suffisant, j'ai bien envie de répondre : que dire de la reprise par la Ville de l'immeuble d'EDF, place Possoz, pour la création d'une crèche ? Que dire de l'ouverture des crèches rue Erlanger et avenue de Versailles ? Que dire de la réouverture après la rénovation de la crèche Chaillot ?

Vous dites qu'il manque plus de 3.300 places de crèches dans le 16e, mais qu'avez-vous fait quand vous étiez aux responsabilités parisiennes ? Sous notre mandature, cela a déjà été dit, nous avons ouvert plus de 1.500 places supplémentaires, portant l'offre à 34.900 places. Nous poursuivons en 2017 cet effort et c'est un choix assumé et revendiqué.

Notre premier budget, c'est la solidarité, et les dépenses sociales continuent de progresser, vous ne pouvez le nier, au rythme des besoins.

Mes chers collègues, en conclusion, ce budget est un budget sérieux qui allie l'exigence et la responsabilité pour une ville monde bienveillante, attractive, solidaire et inclusive, portant des investissements pour les générations à venir.

Je vous invite donc à voter avec enthousiasme ce budget de responsabilité et de combat et je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Léa FILOCHE.

La parole est à Mme Sylvie CEYRAC.

Mme Sylvie CEYRAC. - Merci.

Monsieur le Maire, chers collègues.

J'interviendrai au nom de mon groupe sur le budget du Centre d'action sociale de la Ville, dont la communication est annexée au budget primitif 2017. Je dois dire que dès le départ, je n'ai pas été déçue. Je ne pense pas que les seniors parisiens soient de votre avis sur la préservation de leur pouvoir d'achat, et plus particulièrement ceux qui ont fait les frais de votre réforme délétaire du "pass Navigo".

C'est sur cette réforme qu'une fois de plus, je vais revenir. C'est tout de même un comble que la communication sur le budget du Centre d'action sociale n'en parle pas. C'est un comble parce que c'est vous-même, en juin dernier, à l'occasion d'une première réunion de bilan, qui expliquiez que l'effet budgétaire de cette réforme ne serait constaté qu'en 2016. Eh bien, on y est en 2016, à la fin même de l'année.

Alors, Madame la Maire, Monsieur le Maire, quels sont les résultats budgétaires consolidés 2016 ? Quelles sont les économies effectivement réalisées grâce à cette magnifique idée qui a consisté à évincer de nombreuses personnes âgées du bénéfice de la carte "Emeraude" ?

Les 15 millions d'euros que vous nous promettiez, il y a maintenant deux ans, sont-ils au rendez-vous ? Puisque la communication ne l'évoque pas, force est de se référer aux éléments de bilan que vous avez bien voulu nous communiquer, c'est-à-dire la note que votre cabinet a transmise en septembre dernier à la suite de la réunion du 22 juin.

Vous conviendrez d'ailleurs, chers collègues, que l'information en la matière fait l'objet d'un contrôle très particulier. Alors que nous avons demandé la présentation diffusée par le Centre d'action sociale, on nous adresse une note rédigée par le cabinet de l'Exécutif municipal. C'est tout de même étrange. Y aurait-il dans ce document quelque chose qui vous gêne au point que l'opposition ne puisse pas en disposer ? Puisque vous assumez, comme vous l'avez dit et redit, d'avoir décidé de revoir brutalement les conditions d'attribution du "Navigo Emeraude", quel est le problème ? Pourquoi ne voulez-vous pas nous transmettre ce document que nous vous avons demandé à quatre reprises ?

C'est sûr, ce document faisait état d'éléments de bilan brut en comparaison du nombre de bénéficiaires avant et après la réforme, etc. Autant d'éléments que votre note ne fournit pas mais qu'elle interprète. Ainsi, si diminution des bénéficiaires il y a eu, c'est selon vous lié aux déménagements. Ce serait en effet près de 20.000 seniors qui auraient quitté Paris depuis deux ans. Curieux, tout de même !

Non, vous vous moquez de nous. S'il y a eu diminution du nombre de bénéficiaires, c'est tout simplement parce que votre réforme les a exclus du dispositif. Il faut le dire, assumez-le. Si la dernière tranche de tarification ne représente que 5 % des bénéficiaires, c'est parce que vous en avez évincé et ce n'est pas parce qu'ils sont moins désireux d'obtenir un "pass Navigo".

On ne peut donc pas se contenter du simple constat que 60 % des usagers actuels bénéficient d'un titre gratuit ou d'un forfait à 30 euros. Moi, ce que j'ai vu lors de cette réunion, c'est qu'il y avait près de 20.000 bénéficiaires en moins à cause de votre réforme, 20.000 personnes âgées que vous avez choisi de laisser sur la touche, les condamnant à l'isolement. Et celles-là, elles n'ont pas compris, elles ne vous le pardonnent toujours pas, elles nous en parlent encore, et elles sont extrêmement tristes.

Plus encore, vous ne vouliez pas voir tous les effets de votre réforme. Près de 20.000 bénéficiaires en moins dans les tranches d'imposition comprises entre 0 et 992 euros. Près de 50 % de bénéficiaires en moins dans la tranche d'imposition comprise entre 992 et 1.600 euros.

Oserez-vous me dire qu'ils appartiennent aux usagers dont les revenus sont si favorables qu'ils peuvent s'acquitter d'une participation de 120 à 200 euros par an pour leur carte de transport ? Non, Monsieur le Maire, le pouvoir d'achat des seniors parisiens ne sort pas intact de votre politique à leur encontre et il est parfaitement inadmissible que vous laissiez écrire cela.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Thomas LAURET. Vous êtes la dernière intervention du groupe Socialiste et vous avez 16 minutes.

M. Thomas LAURET. - Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues.

Je voudrais, à l'occasion du débat budgétaire, insister sur l'importance de notre engagement budgétaire pour la lutte contre la pollution au nom de notre collectivité, mais aussi au nom de tous les Parisiens et les Franciliens.

En effet, juste avant le pic de pollution le plus long et le plus intense que nous ayons connu depuis dix ans, certains élus de droite montraient avec un cynisme coupable leur capacité à faire renaître leur pulsion conservatrice de défense du modèle automobile des années 1970.

Cette remarquable modernité s'est traduite d'abord dans la dénonciation des berges piétonnes. Une mesure qui serait responsable de tous les maux d'Ile-de-France, de tous les bouchons franciliens, comme si les berges rive droite étaient la seule route existante pour traverser l'Ile-de-France d'Ouest en Est.

Ce serait par ailleurs une décision unilatérale, comme si nous n'avions eu des heures de débat dans cette Assemblée, la droite proposant, je le rappelle, non pas de s'opposer à la fermeture mais une solution de passage alternatif entre les quais hauts et les quais bas, solutions très pratiques en cas de crue pour noyer les voitures dans la Seine.

Ensuite, nous avons eu l'argumentaire dilatoire : ce serait la faute de l'industrie allemande, oubliant à ce moment-là que les vents d'Ouest sont majoritaires dans notre secteur. Puis la cause de la pollution serait industrielle, donc il faudrait laisser tranquilles les automobilistes.

Soyons objectifs, le pic de pollution est lié à la conjonction de plusieurs phénomènes. D'abord l'hiver, qui suppose que l'on se chauffe, en particulier comme entreprise, qui se conjugue au trafic automobile, mais aussi à l'anticyclone avec l'absence de vent et une température plus élevée en hauteur qu'au sol, ce qui permet de constituer une forme de cloche sous laquelle la pollution automobile s'accumule avec celle liée au chauffage bien sûr.

Mais n'oublions pas que le trafic automobile représente 56 % de l'émission des particules fines. Alors il a fallu que l'Assistance publique- Hôpitaux de Paris et un certain nombre de pneumologues communiquent sur leurs recherches et leurs études pour que les arguties pro-automobilistes fassent enfin silence. L'étude "Pollux" sur les urgences pédiatriques a relevé 47.000 cas d'asthme sur 1,3 million de patients passés aux urgences, et a conclu la chose suivante : les particules ultra fines PM 2,5, celles qui ne sont pas filtrées par les pots d'échappement, les fameux pots d'échappement que les constructeurs automobiles louaient, sont directement responsables des passages pour asthme aux urgences.

Urgentiste et généralistes confirment : nous qui sommes en bonne santé, dans notre majorité, nous subissons des effets somme toute désagréables mais légers, bien que déjà inquiétants, comme les yeux rouges, la gorge qui pique et la toux. Mais les bébés et les personnes âgées subissent directement les effets des polluants déclencheurs de crise d'asthme et de pathologies respiratoires et cardio-vasculaires. Ce sont des urgentistes et des généralistes qui le disent. Le problème se pose d'ailleurs surtout à long terme et c'est bien là le sujet : les pathologies cardio-vasculaires et les cancers sont responsables d'une diminution de l'espérance de vie en Ile-de-France et à Paris c'est démontré.

Oui, ce budget permettra de lutter contre la pollution automobile et de poursuivre la transition écologique :

- le remplacement des véhicules diesel d'ici 2020 quand la Région fait le choix d'attendre 2029 ;
- le développement des énergies renouvelables et l'isolation des bâtiments, collecte des biodéchets - merci aux 2e et 12e arrondissements de s'engager dans cette démarche à titre expérimental, avant une généralisation que j'espère la plus rapide possible sous l'autorité, le dynamisme et la détermination de Mao PENINOÛ ;
- la végétalisation des bâtiments et des espaces publics - j'attends avec impatience l'inauguration des parcs des berges rive droite ;
- la mise en place de la vignette "Crit'Air" qui permettra d'écarter de la circulation en cas de pollution les véhicules les plus polluants ;
- une incitation à acheter des véhicules propres électriques hybrides rechargeables.

Je crois que les Parisiens sont prêts : 61 % sont favorables à la circulation alternée et c'est peut-être la seule conséquence positive du pic de pollution que nous avons eu la semaine dernière.

La Ville agit avec la gratuité du stationnement, l'aide à l'installation de bornes Autolib', Scootlib'.

Nous sommes à la veille d'une grande transition et c'est notre responsabilité de poursuivre dans cette voie, avec une grande détermination collective que comprennent nos concitoyens.

Nous y avons intérêt pour espérer vivre plus longtemps à Paris. Nous y avons aussi intérêt économiquement car nous produisons notre électricité. Nous l'exportons même, alors que nous continuons à importer pétrole et gaz enrichissant des Etats qui bénéficient en plus parfois d'avantages fiscaux - je pense au Qatar - pour faire leurs emplettes et d'énormes investissements immobiliers parisiens. C'est une aberration et je souhaite qu'elle cesse le plus vite possible.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOÛ, adjoint, président. - Merci, Monsieur LAURET.

Monsieur BOURNAZEL, vous avez la parole. Vous êtes l'avant-dernier intervenant de votre groupe et il vous reste un peu plus de 16 minutes.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Je pense en prendre un peu moins.

Monsieur le Maire, construire un budget est un exercice extrêmement difficile, j'en conviens, mais c'est un exercice essentiel. Cela fait maintenant quinze ans et demi que vous êtes aux responsabilités à la Ville de Paris et, en quinze ans et demi, on a une marque de fabrique. On voit ce que vous avez fait ou ce que vous n'avez pas fait.

D'abord, vous faites des choix. Ces choix, les Parisiens les regardent. Avez-vous fait des réformes structurelles essentielles pour la Ville de Paris ? Prenons par exemple les dépenses publiques de fonctionnement : clairement, non, vous n'avez pas fait les réformes structurelles. Avez-vous essayé d'avoir un plan pour diminuer de manière durable ces dépenses de fonctionnement pour mieux investir dans l'intérêt des Parisiens ? La réponse est clairement non...

M. Mao PENINOÛ, adjoint, président. - Mes chers collègues, s'il vous plaît.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Cette réponse est clairement non, et vous auriez pu reprendre un certain nombre de propositions que nous avons faites lors de l'élection municipale de 2014 et que nous continuons à faire, notamment pour ne pas remplacer un certain nombre de fonctionnaires qui partent à la retraite, celles et ceux qui sont dans la technostructure de l'Hôtel de Ville, celles et ceux que vous recrutez dans des postes de direction ou de sous-direction alors que nous avons besoin de remettre des effectifs sur le terrain au plus proche des attentes des Parisiens.

Que dire d'ailleurs de la politisation de l'administration parisienne lorsqu'on apprend par "Le Parisien" la semaine dernière, qu'un certain nombre d'anciens permanents du parti socialiste ou d'agents publics ou de fonctionnaires membres des cabinets ministériels de la gauche rejoignent aujourd'hui les bancs de notre administration au mépris des fonctionnaires de la Ville de Paris, qui voient leur carrière bloquée par l'arrivée de ces militants politiques ?

Deuxièmement, un débat s'engage au Parlement sur le statut de Paris. C'était l'occasion de rénover profondément ce statut et de faire de la Maire de Paris une vraie Maire de Paris, mais elle ne va pas jusqu'au bout des choses. Elle craint même de se faire élire au suffrage universel direct.

Aujourd'hui, alors que vous avez tous les pouvoirs au niveau national, le Gouvernement et l'Assemblée nationale, pourquoi n'avez-vous pas proposé l'élection du Maire de Paris, un homme ou une femme, un Parisien ou une Parisienne égale une voix, permettant d'élire directement le Maire de Paris plutôt que de rester sur ce suffrage indirect qui n'est pas acceptable aujourd'hui au XXI^e siècle ?

Le troisième sujet est l'attractivité. Paris est-elle la ville-monde la plus exemplaire en matière économique ? La Maire de Paris, par exemple, était contre le travail du dimanche, elle y était opposée de manière idéologique et de manière frontale pendant des années, nous expliquait-elle jusqu'à hier, et aujourd'hui elle nous dit qu'elle y est finalement favorable, parce qu'elle donne raison à notre analyse, Paris a besoin de devenir une véritable ville-monde attractive qui attire des emplois. Pour cela, nous devons permettre le travail le dimanche.

Sur la question du logement, cela fait 15 ans et demi que vous menez une politique. Vous n'avez de cesse de dire que c'est votre priorité. Pourtant, il n'y a jamais eu autant de demandeurs de logements sociaux qu'aujourd'hui à Paris.

Par ailleurs, les classes moyennes ont de plus en plus de mal à se loger à Paris et jamais les prix n'ont été aussi importants dans l'accession au logement privé, c'est l'échec total aussi en matière de logement.

Sur la pollution, qui est un sujet d'intérêt général, on ne peut pas avoir raison seuls contre tous. La Maire de Paris passe en force sur la question de l'aménagement des voies sur berges. Pourquoi pas aménager les voies sur berges à moyen et long termes, mais on ne peut avoir raison à la fois contre la Région d'Ile-de-France, contre les Maires des communes environnantes, contre le pouvoir économique, contre la population, contre les Franciliens, il faut apprendre à échanger, à discuter et à concerter pour avoir des décisions co-construites et collectives, ne pas passer en force et avoir raison contre tous les autres.

La propreté de Paris, cela fait 15 ans et demi que vous vous occupez de la politique de Paris, allez-vous dans les quartiers parisiens interroger nos concitoyens ? Tous nos concitoyens des quartiers Nord, Ouest, Sud vous diront que Paris est de plus en plus sale. Demandez aux touristes ce qu'ils pensent de Paris. Paris est une ville sale. Aujourd'hui, elle est en tête de tous les classements européens, la première ville la plus sale d'Europe.

Dans l'hémicycle. - C'est faux. C'est Longjumeau.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Voilà votre politique et vos résultats. Sécurité et tranquillité, qui sont aussi des questions essentielles et d'intérêt général.

Mme HIDALGO est opposée de manière dogmatique là aussi à une police municipale. Or, la police municipale est le seul levier qui manque aujourd'hui pour assurer la tranquillité de tous les Parisiens dans tous les quartiers de Paris.

Il faudrait avoir le courage aussi de changer le statut de Paris, de confier des pouvoirs de police concrets et réels à la Maire de Paris, à la Municipalité de Paris et permettre la constitution d'une police municipale qui s'occupe enfin de régler les problèmes de la vie quotidienne des Parisiennes et des Parisiens, par exemple de l'occupation illégale du domaine public. Venez place de la Chapelle, je ferai un vœu tout à l'heure, l'occupation illégale du métro de cette place, on ne peut plus y circuler. Venez à Château Rouge voir comment cela se passe. Venez le vendredi, le samedi et le dimanche à la porte de Montmartre et à la porte de Clignancourt, ces quartiers sont occupés de manière illégale par des revendeurs à la sauvette, personne ne dit rien, personne ne fait rien. Il serait temps de s'occuper de tous les Parisiens, de tous les quartiers de Paris en matière de sécurité et de tranquillité.

La précarité, on n'en a pas beaucoup parlé. Depuis 15 ans et demi, nous le voyons tous sur tous les bancs, dans le métro, dans nos rues, de plus en plus d'hommes et de femmes avec des enfants dans le froid, que se passe-t-il à Paris ? Peut-on encore accepter au XXI^e siècle, en 2016, que des hommes et des femmes soient livrés à eux-mêmes dans la rue, que des hommes, des femmes et des enfants soient livrés aux mains de mafias lorsqu'ils sont étrangers ou migrants ? Nous ne pouvons pas l'accepter, là aussi il serait temps d'avoir une vraie politique en matière de lutte contre la précarité.

La politique politicienne, Madame VERSINI, c'est quand on change de parti pour avoir un poste...

M. Mao PENINO, adjoint, président. - S'il vous plaît !

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - La culture enfin, si vous me le permettez, depuis 15 ans et demi, nous avons un problème de culture de proximité. Nos conservatoires sont-ils une priorité ? Manifestement non.

En 1995, M. VAILLANT et M. DELANOË, dans leur projet du 18^e arrondissement, repris dans leur projet de 2001 pour Paris, disaient qu'il était urgent d'étendre le conservatoire du 18^e de la rue Baudelique. Nous sommes en 2016, ce conservatoire n'a toujours pas vu le jour, son extension n'existe pas.

Pour une fois, va-t-on se mettre d'accord pour dire que la culture commence par le bien-être des habitants dans le quartier et qu'un conservatoire est le premier maillon d'accès, notamment dans les quartiers populaires, premier accès à la culture, à la connaissance et notamment ici à la musique.

Vous vous trompez de priorité, il faut revenir à une culture populaire et à une culture pour tous à Paris.

Bref, vous avez fait des choix. Applaudissez, certains ont pu être bons car en 15 ans et demi, on ne fait pas tout mal. Mais la plupart ne sont pas allés dans le bon sens, pas de réforme structurelle, un manque de vision sur l'attractivité et le rayonnement de Paris, de mauvais choix en matière de sécurité et de logement. Bref, vous manquez de vision pour une ville-monde du XXI^e siècle, attractive, exemple de développement dans le monde, qui cherche à améliorer la vie de tous les Parisiens, quels que soient leurs quartiers, leurs conditions sociales, leurs âges ou leurs origines, aujourd'hui, il faut rassembler les Parisiens. Il faut les fédérer, il faut réconcilier le Paris qui va de l'avant, qui conquiert des parts de marché, le Paris qui gagne, le Paris de la nouvelle économie que nous soutenons, le Paris qui connaît la précarité, qui connaît les difficultés, qui ne croit plus en son avenir, ce Paris qui souffre et que vous n'avez pas su amener à vous.

Ce sont les manquements de votre majorité qui vous ont fait aujourd'hui gravement échouer et qui nous font dire qu'il est de notre devoir de préparer 2020.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Geoffroy BOULARD. Il vous reste un peu plus de sept minutes.

M. Geoffroy BOULARD. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Cette discussion budgétaire est l'occasion de dénoncer un petit scandale, celui d'une obscure commission poétiquement appelée "Copoep" et dont la mission est l'équarrissage de la démocratie locale. Dans les faits, tout projet d'investissement local dépassant les 100.000 euros passe sous les fourches caudines de cette sinistre officine interne chargée apparemment d'amputer aveuglément et autoritairement les projets ayant pourtant fait l'objet de concertation avec la population.

Oui, vous pouvez rire, Madame VÉRON. Comment justifier ainsi ces coupes claires qui remettent en question les projets montés selon les règles dans les enveloppes définies et annoncées aux habitants ? Les budgets participatifs dont vous vous gargarisez sont bien le faux nez d'un mépris total pour le travail de terrain des élus et des agents, qui se traduit par ces projets locaux que vous nous anéantissez d'un trait de plume bureaucrate. A quoi sert ce hold-up des crédits de proximité ? A combler des trous ?

Ah ! Il faut dire que l'économie parisienne fait grise mine. Après les annonces de fin d'été d'une saison touristique désastreuse, due aux attentats mais aussi aux inondations et aux mouvements sociaux, c'est certainement pour faire revenir les touristes que vous tapez fiscalement sur cette activité, tout comme vous créez des bouchons pour faire baisser la pollution.

Ah ! Il est bien gentil votre plan de relance du tourisme à 2 millions d'euros pour donner des gages à une profession contrariée, peut-être. Si l'on peut supposer cette déconvenue comme étant conjoncturelle, on s'inquiète en revanche sérieusement lorsque l'on apprend, coup sur coup, que Google puis Facebook ont choisi Londres pour étoffer leurs effectifs, et pas qu'un peu : 500 emplois d'ingénieurs très qualifiés pour le réseau social et jusqu'à 3.000 personnes pour le géant de l'informatique. Dans ce type d'investissement, ce sont les fondamentaux qui emportent la décision, et non pas des facteurs ponctuels. Tout ceci reste malheureusement d'une consternante constance, avec un déclassement permanent de Paris derrière Londres en matière d'attractivité économique. C'est récemment le "think tank" américain "Brookings" qui a classé Paris en avant-dernière position juste devant Tokyo en matière d'innovation et de capacité à attirer le capital-risque.

Que propose la Ville pour simplifier significativement l'environnement, notamment réglementaire des entreprises à Paris ? A Paris, Monsieur MARTINS, outre la fiscalité, la Municipalité ne semble pas avoir compris que

l'on n'attire pas les mouches avec du vinaigre. Un seul exemple : une entreprise qui a son siège social dans le 17^e arrondissement, qui occupe toute une parcelle, si elle souhaite l'agrandir et embaucher en surélevant les bâtiments qu'elle occupe, elle ne le peut pas, car le P.L.U. impose qu'elle fasse des logements avec les mètres carrés supplémentaires. Autant dire qu'elle ne les construira pas et qu'elle quittera Paris.

Je n'en ajoute pas sur l'état de la circulation, l'impossibilité de stationner, la saleté générale des trottoirs dans de nombreux quartiers. La situation de la capitale en matière de sûreté publique n'est pas brillante non plus. La lecture du budget prouve que cela vous indiffère au plus haut point. J'ai ainsi presque dû me pincer en lisant la somme consacrée à l'investissement municipal en matière de sûreté publique, tellement il est dérisoire : 300.000 euros. Non, vous ne vous trompez pas. Ce sont bien 300.000 euros, le prix d'un deux-pièces, pour des systèmes d'alerte anti-intrusion à distance. Pour un pays en état de guerre, pour une capitale qui fut la première visée et la première victime, ce n'est même plus un manque de mobilisation, c'est le déni avec la politique de l'autruche. Pas un euro municipal pour des caméras de vidéo-protection supplémentaires, quand même le Gouvernement admet qu'il faut compléter le réseau de surveillance parisien avec un mince crédit de 5 millions d'euros.

C'est pour cette raison que nous avons déposé un amendement demandant que la Ville abonde ce budget à l'euro l'euro, soit 5 millions d'euros, ainsi que 10 millions d'euros supplémentaires pour la sécurisation des équipements municipaux. Autre très mauvaise nouvelle, la quasi suppression de la subvention municipale au G.P.I.S. qui fait pourtant un travail remarquable de prévention, de médiation et d'intervention au sein des ensembles sociaux. Alors que nous constatons, tout comme les locataires, la recrudescence des incivilités et de l'insécurité, vous réduisez la subvention du G.P.I.S. à 800.000 euros, en laissant aux bailleurs le soin de compenser, s'ils le veulent et s'ils le peuvent.

Il est clair que le périmètre de surveillance ne s'accroîtra pas, malgré la hausse du parc et les déconvenues que l'on observe, y compris dans des immeubles neufs à peine livrés, comme c'est le cas sur le secteur Cesbron dans le 17^e arrondissement où des foyers qui ont attendu des années un relogement, qui ont obtenu un appartement neuf avec vue sur le parc Martin-Luther-King, demandent, après quelques semaines, un relogement d'urgence pour cause d'insécurité.

Madame le Maire, sur tous ces sujets clés de sécurité, d'attractivité et de gestion de proximité, votre budget ne fait que traduire une politique dont le dogmatisme a annihilé toute performance et toute pertinence.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci. J'aime beaucoup quand vous m'appelez "Madame". Ne vous formalisez pas.

Discussion budgétaire - Réponses de l'Exécutif.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous passons maintenant aux réponses de l'Exécutif.

Je vais donner la parole, tout d'abord, à Antoinette GUHL, Ian BROSSAT, Colombe BROSSEL, Olivia POLSKI, Pauline VÉRON, Dominique VERSINI, pour vous répondre à chacune et à chacun sur leur domaine particulier et, ensuite, à Julien BARGETON et à Emmanuel GRÉGOIRE.

Antoinette GUHL, vous avez la parole pour deux minutes.

Mme Antoinette GUHL, adjointe. - Monsieur le Maire, chers collègues.

Le budget présenté en ce qui concerne l'économie sociale solidaire et l'économie circulaire affiche une stabilité par rapport à l'année dernière et nous permettra, tout d'abord, de mener la politique d'économie sociale et solidaire. Elle nous permettra de mener la nouvelle stratégie d'insertion par l'activité économique et de continuer à soutenir le travail extraordinaire et extrêmement humain mené par les S.I.A.E. Elle nous permettra également de soutenir le développement d'une autre consommation, une consommation plus durable et plus responsable, de plus en plus plébiscitée, et elle nous donnera également les moyens d'entamer un nouveau Plan local de prévention des déchets et de lancer le Plan d'économie circulaire que nous présenterons en 2017.

Enfin, ce budget permet de lancer, pour la première année, la Maison des économies innovantes et solidaires, "Les Canaux", qui sera donc l'épicentre de l'écosystème de l'économie sociale et solidaire, une vitrine internationale pour l'économie sociale et solidaire ainsi qu'un lien avec les Parisiennes et les Parisiens. C'était une promesse de campagne. Celle-ci est tenue.

Quant aux différents vœux qui ont été présentés, je tiens à dire que je me réjouis de l'attachement des groupes de ce Conseil à ce projet de la Maison des économies solidaires et innovantes, que cet espace en plein Paris, au

cœur du 19e arrondissement, sera donc l'espace qui a été imaginé et conçu pour les acteurs de l'économie sociale et solidaire. Je donne un avis tout à fait positif sur le vœu concernant le budget de cette maison.

En ce qui concerne le second vœu, qui est le vœu n° 27 concernant la mise en place d'un syndicat du réemploi, celui-ci sera étudié dans le cadre d'une étude de faisabilité qui est en cours pour l'année prochaine, qui fait partie du Plan local de prévention des déchets et qui travaillera tout particulièrement dans le cadre du contexte métropolitain à l'analyse de cette proposition de manière à pouvoir consolider et à trouver de nouvelles pistes de financement pour le secteur du réemploi.

(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Antoinette GUHL, pour ces réponses.

Nous allons poursuivre les réponses de l'Exécutif. Je demande à chacune et à chacun d'être attentifs. Il y a un peu de brouhaha. C'est toujours pénible pour les orateurs.

Je donne la parole à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Comme chaque année lors du débat budgétaire, il a beaucoup été question du logement. Après tout, ce n'est pas surprenant parce que le logement est effectivement l'une des priorités de cette mandature. C'est aussi un poste budgétaire important puisque l'investissement en matière de logement, à l'échelle de l'ensemble de notre mandature, c'est 3 milliards d'euros. C'est donc 30 % du budget d'investissement global. Il y a donc eu, comme chaque année, un certain nombre d'interventions qui visaient à commenter ce choix budgétaire que nous avons décidé de réaliser et qui est confirmé en 2017.

J'ai notamment entendu un certain nombre d'élus d'opposition nous reprocher de ne pas suffisamment rééquilibrer le logement social vers les arrondissements du centre et de l'ouest, j'ai entendu plusieurs interventions en ce sens. Permettez-moi quand même de vous dire qu'il y a quelque chose d'ahurissant à vous entendre nous dire qu'on ne fait pas suffisamment de logements sociaux dans le 16e arrondissement ou dans les arrondissements du centre quand on sait l'acharnement avec lequel vous vous opposez de manière systématique à la production de logements sociaux dans ces quartiers.

Nous étions, il y a quelques jours, avec la Maire de Paris, Anne HIDALGO, boulevard Suchet où nous avons inauguré 176 logements sociaux et une crèche de 66 berceaux. Dois-je vous rappeler qu'il a fallu attendre 10 ans, 10 ans pour que ces logements sociaux sortent de terre, que ces logements ont pris 5 ans de retard du fait des recours que vous avez encouragés, du fait des associations de riverains qui ont été subventionnées par la réserve parlementaire du député-maire du 16e arrondissement. Ce n'est pas bien de siffler le député-maire qui appartient à votre groupe. Vous nous expliquez qu'on ne fait pas suffisamment de logements sociaux dans ces quartiers. C'est lunaire.

Par ailleurs, vous avez beaucoup évoqué la politique de conventionnement. La réalité, parce que permettez-moi quand même de rétablir quelques vérités... Nous allons conventionner plus de 3.000 logements qui appartiennent à nos bailleurs sociaux. Lorsque nous conventionnons, nous protégeons les locataires. Nous permettons à une bonne partie de ces locataires de bénéficier de baisses de loyer et nous réalisons des travaux qui leur permettent d'améliorer leur cadre de vie. Bref, c'est une politique sur laquelle je suis tout à fait prêt à débattre et croyez-moi que si nous débattons avec des arguments et avec des faits, je pense que ces faits et ces arguments nous donnent très largement raison.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Ian BROSSAT.

D'ailleurs, une petite anecdote que nous pourrions raconter, lorsque nous avons inauguré ces beaux bâtiments qui sont l'œuvre de trois grands architectes, Anne DEMIANS, Francis SOLER et Rudy RICCIOTTI. Ils nous ont dit qu'un jour une dame est venue les voir en disant "mais quand allez-vous démarrer la construction des logements sociaux ?"

En fait, ils étaient là, les logements sociaux. Mais il y a encore, dans la représentation de certains, l'idée que le logement social serait quelque chose de dégradé. Je vous invite vraiment à aller les voir. Nous avons eu la chance de voir, par exemple, des fonctionnaires de police habitant dans ces logements sociaux, que nous construisons pour les classes moyennes, et je crois que nous pouvons être fiers de cela et finalement de tenir avec constance, 10 ans après, puisque cela a été lancé il y a 10 ans, mais 10 ans après, nous sommes fiers de voir qu'il y a un toit sur la tête de nombreux Parisiens qui vivront dans de très bonnes conditions, y compris dans le 16e arrondissement qui, pour

moi, fait partie de la dynamique de Paris. Ce n'est pas un arrondissement à part, c'est la dynamique de Paris qui s'exprime aussi dans le 16^e arrondissement.

Chère Colombe BROSSEL...

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

En deux minutes. Un mot de réaction sur la lettre rectificative déposée par le groupe les Républicains. On ne va pas refaire le débat en deux minutes mais, en effet, deux visions s'opposent sur ce que nous sommes, ce que nous devons aux Parisiens en matière de protection et de sécurité au quotidien. Vous le traduisez dans votre lettre rectificative.

Je suis heureuse et fière de voir que le dernier trimestre de l'année 2016, avec la création de la DPSP depuis le 12 septembre, trouve sa traduction dans le budget 2017, dans l'engagement fort que nous avons pris d'accroître très fortement le nombre d'agents au service des Parisiens, au service du quotidien des Parisiens, de voir ces agents présents dans les rues, aux heures où nous avons besoin qu'ils soient présents, de commencer à recevoir les retours positifs directs des Parisiens, d'avoir pu travailler, chers amis, avec les représentants des 20 maires d'arrondissement et des groupes politiques dans leur diversité, pas plus tard que la semaine dernière, pour voir sur quel levier nous pouvions encore améliorer la présence effective des agents de la DPSP.

C'est ma fierté parce que nous répondons aux réelles préoccupations des Parisiens et nous allons continuer à le faire en 2017, ne vous en déplaît. Nous allons continuer à le faire parce qu'avec Alexandra CORDEBARD et l'accompagnement du secrétaire général de la Ville de Paris, oui, nous allons continuer à travailler sur les dispositifs de sécurisation. Je pense notamment aux écoles et aux collèges avec le déploiement d'alarmes anti-intrusion parce que nous avons mobilisé les fonds supplémentaires du F.I.P.D. que le Gouvernement a abondé à hauteur de 50 millions d'euros sur la France.

Tout ceci, c'est en effet la réponse au jour le jour avec une attention à chaque détail, et aux préoccupations des Parisiens sur le terrain de la lutte contre les incivilités. Sans oublier les politiques publiques que nous avons commencé à engager auparavant.

J'en profite pour répondre au groupe UDI : oui, nous continuons, mais pourquoi est-ce si étonnant. Nous continuons à mettre en œuvre les engagements que nous avons pris devant les Parisiens dans la campagne des municipales. Oui, nous continuerons à déployer des intervenants sociaux en commissariat, deux nouveaux arrondissements dès 2017. J'ai d'ailleurs rencontré les 6 intervenants la semaine dernière pour faire le point avec eux. N'en déplaît à certains élus sur les bancs de l'opposition, oui, nous continuons jour après jour à mettre en œuvre nos engagements.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, chère Colombe BROSSEL.

La parole est à Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Je dois répondre au groupe Communiste - Front de Gauche sur la proposition de Nicolas BONNET-LOUALDJ relative à la création d'un label "fabriqué à Paris". En ce qui concerne cette demande, nous en avons longuement parlé, elle fait partie de la lettre de mission que m'a fixé la Maire de Paris et cela fait partie aussi des préconisations de la MIE que vous avez présidée, Monsieur le Président du groupe. Nous le regardons favorablement. On vous demande de bien vouloir retirer ce vœu au profit de la lettre rectificative au budget.

Pour le vœu porté par le groupe RGCI relatif à la création d'un guichet unique numérique pour les commerçants, c'est aussi dans la lettre de mission que m'a fixé la Maire de Paris. Nous y apportons un attachement tout particulier et nous vous demandons aussi, puisqu'une étude est en cours sur le principe de ce guichet numérique, de bien vouloir retirer votre vœu au profit de la lettre rectificative au budget.

Enfin, dernier vœu me concernant, il s'agit du vœu de Madame SIMONNET au sujet de la gestion des kiosquiers et du montant alloué de l'aide mise en place par la Ville de Paris. Les solutions que nous proposons permettent de répondre aux préoccupations des kiosquiers à court, moyen et long terme. Nous avons longuement travaillé ce dispositif qui permet d'ailleurs une adaptabilité au chiffre d'affaires et à la perte de chiffre d'affaires qu'ils vont avoir progressivement. Il est adaptable en fonction de ce qu'il va se passer. Il ne faut pas d'emblée nous fixer un élément pareil.

J'en profite quand même pour attirer l'attention du Conseil de Paris sur un projet du Conseil supérieur des Messageries parisiennes, qui consiste dans le fait d'autoriser la vente de presse dans les supérettes. J'ai donc, au nom de la Maire de Paris, écrit aux C.S.M.P. pour affirmer notre opposition totale à ce projet et je compte bien

entendu sur le soutien du Conseil de Paris pour s'associer à nous. Nous en avons déjà discuté avec M. LEGARET ce matin. Nous verrons si cela prend la forme d'un vœu au prochain Conseil, mais il ne s'agit pas uniquement de taper sur ce que fait la Ville de Paris alors que nous nous engageons fortement. La volonté de la Maire de Paris a été exemplaire de ce point de vue. Il faut aussi savoir réagir à ce qui se passe à côté et, en l'occurrence, ce projet de vente dans les supérettes représente un grand danger pour nos kiosquiers et pour la vente de la presse globalement, les magasins de presse aussi. Au regard de l'ensemble de mes réponses, je vous propose de retirer votre amendement, sans quoi j'émets un avis défavorable, Madame SIMONNET.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Mme Pauline VÉRON.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Madame la Maire, mes chers collègues.

La démocratie locale et la participation citoyenne ne laissent pas indifférent, nous l'avons vu dans ce débat et c'est bien normal, car cela touche au cœur de notre contrat social ; cela touche à la démocratie même et à son nécessaire renouveau et sa nécessaire revitalisation.

Le groupe Ecologiste de Paris a rappelé son attachement à la vitalité démocratique, notamment dans les quartiers populaires et, de l'autre côté, nous avons entendu le groupe UDI ou M. BOULARD pour le groupe LR rappeler leur méfiance, voire le rejet d'une démocratie plus participative, en proposant carrément de supprimer le budget participatif une année sur l'autre.

Ou bien, Monsieur BOULARD, si j'ai bien compris, vous ne souhaitez plus que la Mairie de Paris vous verse plus de 2.632.000 euros supplémentaires pour pouvoir mettre en œuvre des projets dans votre arrondissement, parce que ce seraient les citoyens eux-mêmes qui choisiraient quel projet mettre en œuvre.

Ecoutez, ayons de nouveau cette discussion sur le budget participatif. Vous le savez, il se fait sur la base du volontariat. Et si vous estimez devoir continuer à mettre en œuvre vos projet sans passer par le budget participatif, c'est votre décision, vous pouvez la prendre.

Pour répondre au groupe Ecologiste de Paris, je voulais rappeler le dépôt d'un vœu de l'Exécutif, qui rappelle la concertation que nous allons mettre en œuvre avec les Parisiens et les élus d'arrondissement, ainsi que les conseillers de quartier pour réécrire la charte parisienne de la participation et y insérer les engagements de la Ville de Paris sur la participation, afin que tous les engagements de la Ville soient clairs aux yeux des Parisiens et que nous puissions les partager tous ensemble.

Par ailleurs, un guide numérique recensant les bonnes pratiques dans les conseils de quartier sera réalisé, et un renforcement des jeunes en service civique dans les quartiers populaires, pour aider les arrondissements à mettre en œuvre ces nouveaux dispositifs de participation citoyenne, est également prévu.

Je pense donc que cela répondra aux attentes du groupe concernant cette revitalisation démocratique dans les quartiers populaires.

En revanche, j'émets bien entendu un avis défavorable sur la demande du groupe UDI de supprimer le budget participatif une année sur deux.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Pauline VÉRON.

La parole est à Mme Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Oui, ce budget montre une nouvelle fois combien l'effort social est particulièrement conséquent à Paris où il s'élève à 2,3 milliards d'euros, soit le tiers des dépenses de notre collectivité.

On constate que malgré le contexte contraint, des moyens nouveaux ont été dégagés pour nos quatre priorités de l'année 2017, dans le champ social extrêmement large. C'est un acte fort, qui traduit notre volonté de construire une ville toujours plus inclusive.

Première axe, première priorité : les enfants et les familles. Dans le cadre de la "stratégie parisienne pour l'enfance et les familles" disponible à l'entrée, l'ensemble de notre Exécutif s'est engagé à développer notre offre d'aides et de services d'accompagnement pour les familles, pour rendre Paris toujours plus attractif pour les familles,

notamment les familles des classes moyennes, pour leur permettre de rester vivre dans notre capitale. Ainsi, avec l'ensemble de mes collègues, nous avons tous construit cette stratégie en direction des 410.000 enfants et 280.000 familles qui vivent à Paris, pour que chaque enfant puisse grandir et s'épanouir, et pour que chaque parent puisse être accompagné dans son rôle de parent, comme les parents nous l'ont demandé.

Je ne peux pas être exhaustive, les projets sont trop nombreux. Je vous renvoie à notre stratégie, mais pour que les familles aient envie d'être à Paris, il faut que Ian BROSSAT continue à construire des logements familiaux, il faut que Christophe NAJDOVSKI puisse déployer comme il le fait le plan de lutte contre la pollution ; que la réforme des rythmes éducatifs, qui a été tellement décriée, et qui est tellement une réussite pour toutes les familles parisiennes, soit portée par Alexandra CORDEBARD, les politiques jeunes de Pauline VÉRON et de Colombe BROSSEL... Et beaucoup d'autres lieux qui vont émerger, des lieux accueil enfants-parents, des ludothèques mobiles ; une création d'une maison des liens familiaux. Voilà ce que les familles attendent de nous, et voilà ce que nous ferons.

De plus, ce qu'elles attendent également, c'est l'accueil de la petite enfance. Vous le savez peut-être, mais Paris compte 35.000 places de crèche fin 2016 ; nous ouvrirons 788 nouvelles places en 2017 et il y aura les 5.000 places prévues à la fin de la mandature, mais ce n'est pas tout. Ce budget permet également de faire un plan de relance de l'accueil individuel, d'améliorer le qualitatif, l'accès à l'alimentation durable, et aussi de faire une recherche action sur les projets pédagogiques en crèche, amendement qu'a proposé le groupe Ecologiste, ce dont je le remercie ; amendement auquel j'émets un avis favorable.

Notre deuxième grande priorité sur le social - je m'excuse, je ne vais pas assez vite - c'est la lutte contre la grande exclusion, la grande cause de la mandature : une enveloppe de 5 millions d'euros de dépenses pour les mesures nouvelles du pacte, comme c'était le cas l'an dernier.

Je veux juste dire qu'une attention particulière sera portée à la question des familles dites roms. M. BOURNAZEL est sorti, mais quand je l'ai entendu dire avec des trémolos dans la voix que l'on ne s'occupe pas des familles roms, alors que dans le 15e, M. GOUJON nous explique à longueur de Conseil d'arrondissement qu'il ne nous faut surtout pas les mettre à l'abri et qu'il faut les laisser dans la rue, j'en perds mon latin.

Pour terminer, autre priorité, l'accueil des réfugiés, avec dès le mois de janvier l'ouverture du centre d'hébergement des familles à Ivry, qui sera étroitement articulé avec le centre humanitaire Paris nord.

Enfin, nous continuerons d'améliorer le dispositif d'accueil des mineurs isolés étrangers, et cela sera possible de l'accélérer grâce aux amendements des groupes Socialiste et Communiste, auxquels j'émets un avis favorable et, plus globalement, l'ensemble des services de l'Aide sociale à l'enfance seront dans cette dynamique de changement, et bien entendu avec un avis très favorable à un amendement du groupe Communiste concernant le renfort des équipes de terrain de première ligne.

Je terminerais sur la mise en place du nouveau plan pour les seniors parisiens de 60 ans et plus, qui bénéficieront d'une enveloppe nouvelle de 4 millions d'euros de l'Etat, dans le cadre de la nouvelle loi d'adaptation au vieillissement, qui nous permettra de travailler la prévention et l'accompagnement des aidants.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Dominique VERSINI.

Souhaits de bienvenue.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Comme nous sommes dans l'intergénérationnel, permettez-moi de saluer en tribune les élèves stagiaires de 3e qui sont actuellement accueillis dans différents services.

Je les salue, ainsi que les équipes qui les accompagnent. Nous continuons.

Discussion budgétaire - Réponses de l'Exécutif. (Suite).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Maintenant Hélène BIDARD en réponse de l'Exécutif.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Malgré un fort taux de cumul des mandats entre le Parlement et le Conseil de Paris pour de trop nombreux élus républicains, M. de FROMENT ignore la loi du 4 août 2014 qui a rendu obligatoire le rapport sur la situation en

matière d'égalité femmes-hommes ; en discuter est une des conditions à la légalité du budget et c'est très loin d'être un hors-sujet, comme il a pu le dire tout à l'heure.

Pour Mme JÉGO, je tiens à lui répondre sur trois éléments. Sur le "téléphone grave danger", un partenariat entre la Ville de Paris, la Préfecture de police, le procureur entre autres, nous avons depuis 2012 accompagné 108 femmes et plus de 90 enfants mineurs ont été concernés par la mise en protection de leur mère.

Les réseaux d'aide aux victimes ou les réseaux violences conjugales coordonnent l'accueil et les réponses données aux femmes victimes de violences dans les 14e, 18e, 19e et 20e arrondissements, donc des réseaux qui orientent les autres arrondissements vers ces lieux-là, mais oui, il y en a trop peu dans l'ouest parisien, beaucoup trop peu, alors que les violences faites aux femmes et à leurs enfants y sont toutes aussi présentes.

Grâce à l'observatoire, aux associations, aux points d'accès au droit et à tous nos partenaires contre les violences faites aux femmes, mais aussi aux élus d'arrondissement qui se sont engagés sur ce sujet puisqu'il y en a de nombreux, nous organisons plus de 50 événements spécifiques chaque 25 novembre et 8 mars. D'ailleurs, Madame JÉGO, c'est recensé dans des livrets qui sortent dans tous les lieux municipaux. Nous touchons donc énormément de personnes à cette occasion-là, ce qui nous permet de rendre visible le travail fait toute l'année.

Pour les autres élus, qui sont plus modernes et qui ont compris l'importance de ce rapport et que je remercie pour leurs interventions sur ce sujet, ce rapport est l'occasion de dresser un état des lieux en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines, d'évaluer le niveau d'engagement de notre collectivité, d'améliorer la lisibilité du caractère transversal de la politique publique municipale en faveur de l'égalité entre les Parisiennes et les Parisiens.

Il s'inscrit dans un processus de budgétisation sensible au genre, en cours d'initiation ; les agents de la DDCT ont été formés à cette fin le 13 septembre dernier, et le Secrétariat général est désormais mobilisé pour dégager des indicateurs pertinents dans chacune des directions. Ce document est donc le premier et il a vocation à être consolidé sur les thématiques déjà identifiées et enrichi de nouveaux thèmes à la faveur des prochains exercices.

Je sais pouvoir compter sur tous les collègues de l'Exécutif ainsi que sur la Maire de Paris, qui est pleinement engagée sur ce sujet de manière indéfectible.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Hélène. Ce document, on en rêvait depuis longtemps et nous l'avons. Merci beaucoup.

La parole est à M. Emmanuel GRÉGOIRE, pour répondre en tant qu'adjoint chargé notamment de l'emploi des agents de la Ville de Paris et de la modernisation.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je voudrais effectivement redire quelques mots sur les orientations de ce budget emploi parce que contrairement à ce que j'ai pu entendre, c'est un budget emploi responsable, responsable car il tient compte du contexte budgétaire qui s'impose à notre Ville.

Il tient compte notamment de plusieurs mesures exogènes qui ont été décidées et qui ont un impact important sur l'augmentation de la masse salariale en 2017, de trois ordres. Bien évidemment, l'augmentation du point d'indice était une bonne nouvelle pour les agents, mais également la réforme du bloc indemnitaire, la réforme R.I.F.S.E.E.P. comme on le dit, et la mise en place de l'accord Parcours professionnels, carrières et rémunérations, qui, outre un intérêt sur la redéfinition du déroulement de carrière des agents, a un impact budgétaire.

Cela a un impact à la hausse d'environ 1,6 % pour l'année 2017, qu'il nous faut assumer.

Ensuite, le budget emploi a été construit en cohérence avec ce qui avait prévalu les années précédentes, c'est-à-dire essayer d'avoir un équilibre entre les créations d'emplois, et de l'autre côté ce que nous appelons les redéploiements, ce qui m'amène à faire quelques précisions techniques. Une fois encore, cette année, le groupe les Républicains, dans son amendement budgétaire, affirme quelque chose qui est tout simplement irréaliste et impossible à mettre en œuvre, y compris au regard du discours qu'ils tiennent par ailleurs tout au long de nos séances sur le sujet de l'emploi.

Dire que nous ne souhaitons pas renouveler l'ensemble des départs en retraite est tout simplement impossible. C'est impossible parce qu'un certain nombre d'emplois aujourd'hui concernés par des départs en retraite ou de la mobilité externe concernent des établissements publics normés, et le non-remplacement aurait pour conséquence mécanique la fermeture de l'établissement. C'est le cas dans le secteur de la petite enfance, dans le secteur social,

c'est le cas même si ce n'est pas normé - s'il n'y a pas l'encadrement l'établissement ferme -, c'est le cas aussi pour les établissements sportifs, culturels, etc.

C'est bien précisément la méthode que nous avons adoptée. A chaque fois qu'il y a un départ en retraite, de façon très précise, avec une analyse qualitative et notamment en discutant avec les directions concernées, qu'est-ce qui peut être redéployé, qu'est-ce qui ne peut pas l'être ? C'est ce que nous faisons depuis plusieurs années et c'est à cette condition que la trajectoire d'emploi est soutenable.

Par ailleurs, nous créons des emplois toujours autour des mêmes principes. Le premier, c'est de doter en personnel les nouveaux équipements qui sont livrés. Je veux bien qu'on nous accuse de créer de l'emploi mais quand nous livrons une crèche, il faut bien recruter du personnel pour la faire fonctionner. Il en va de même pour les équipements sportifs, les parcs et jardins, etc. Nous dotons les nouveaux équipements en personnel.

Ensuite, il y a trois priorités en termes de recrutement d'emplois. Ce sont les mêmes depuis le début de la mandature et je remarque avec un peu d'ironie que l'opposition, à la fois, nous accuse de créer des emplois et nous propose d'en créer dans les secteurs sur lesquels nous en créons précisément, c'est-à-dire la propreté, la sécurité et la médiation de proximité, à savoir le secteur de la petite enfance, sur lequel il y avait des sujets de montée en charge très particuliers.

Dans le dialogue que nous avons eu avec les groupes - c'est l'objet de la lettre rectificative sur son volet emploi -, je voudrais apporter quelques précisions.

A la demande à la fois du groupe Communiste - Front de Gauche et du groupe Ecologiste de Paris, nous avons procédé à un certain nombre d'ajustements sur le budget emploi, tout d'abord avec la création de 20 postes d'éboueurs et conducteurs supplémentaires à la Direction de la propreté pour tous les sujets concernant la propreté, répondant en ce sens à l'objectif politique qui nous était soulevé, qui était de renforcer la propreté de Paris.

Ensuite, plusieurs sujets sectoriels avec lesquels nous avons eu des échanges. Tout d'abord, la création d'un poste pour l'observatoire des violences faites aux femmes - ma collègue Hélène BIDARD en parlait à l'instant. C'est un sujet important et effectivement il y avait besoin d'un poste supplémentaire à la DDCT pour assurer la mise en œuvre de ces sujets exigeants et très complexes.

Je le dis à la suite de Dominique VERSINI, nous avons aussi plusieurs secteurs de compétence départementale, avant que le statut de Paris ne vienne simplifier tout cela, sur des sujets d'actualité, de souffrance sociale, d'accompagnement des politiques publiques en matière sociale, avec notamment un renforcement sur le pôle A.S.E., sur l'accueil des mineurs isolés étrangers, sur lequel nous avons répondu favorablement à un certain nombre d'amendements qui font donc l'objet de la lettre rectificative. Il s'agit de l'amendement n° 42, de l'amendement n° 44 et de l'amendement n° 46.

Enfin, je voudrais finir par un sujet important sur le télétravail, qui a fait l'objet d'un vœu du groupe Ecologiste de Paris, sur lequel nous avons travaillé dans le cadre d'une expérimentation qui s'est déroulée cette année, qui va bientôt s'achever et sur lequel nous fondons de grands espoirs pour la mise en œuvre d'un plan beaucoup plus élargi de télétravail.

Pourquoi ? Tout d'abord parce que sur la préoccupation qui nous concerne en matière de transition énergétique et de réduction de l'empreinte environnementale de la Ville de Paris, dans le cadre de l'élaboration du plan de déplacement des administrations parisiennes, le télétravail est un élément important que nous souhaitons mettre en œuvre.

Deuxièmement, en termes d'amélioration de la qualité de vie des agents, là aussi il nous semble intéressant que le télétravail puisse permettre d'économiser, nous dit le décret, éventuellement un, deux ou trois jours de déplacement pour ces agents. Evidemment, ce sont les agents qui sont le plus loin de leur travail qui sont les premiers concernés. Ce sera un gain en termes de qualité de vie extrêmement important.

Enfin, parce que le télétravail est incontestablement un des outils importants par lequel nous arrivons à moderniser les méthodes d'encadrement et de management, et nous ferons dans les prochaines semaines des propositions qui passeront devant notre Assemblée en termes d'élargissement de cette expérimentation du télétravail à la Ville de Paris.

Voilà, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Emmanuel GRÉGOIRE.

Maintenant, Julien BARGETON, avec son très beau costume, sa cravate rose et des chaussures que vous ne voyez pas, qui s'est habillé comme pour les grands jours parce qu'aujourd'hui est un grand jour. Il présente notre budget après l'avoir largement porté pendant toute cette année.

Cher Julien.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je regrette que l'opposition de droite ne soit pas là pour écouter ma réponse. Oui, peu présente, peu présente.

Ce débat budgétaire aurait pu montrer clairement qu'il y a deux visions de la Ville. C'eût été une nouveauté depuis cette mandature. Notre stratégie est constante depuis 2014, je l'ai rappelé lors du débat d'orientation budgétaire.

La droite et le centre-droit nous avait habitué à louvoyer, à hésiter, à changer de pied débat après débat. Nous avons eu l'esquive, à savoir l'absence de tout vœu. La tentative maladroite de contre-budget évaporait les injonctions contradictoires qui, elles, n'ont pas complètement disparu.

Là, pour la première fois sous nos yeux ébahis, nous avons vu arriver un projet conservateur, mais l'enthousiasme vous a fait défaut pour le défendre clairement en séance. Les élus de l'opposition n'ont pas osé nous présenter le grand bond en arrière pour Paris qu'ils avaient concocté. Mme BARATTI-ELBAZ, d'ailleurs, l'a dénoncé.

Tout d'abord, l'amendement de la droite renonce à notre objectif de faire du logement une priorité en abaissant le budget d'investissement de 300 millions pour augmenter l'offre de logements et développer la mixité sociale. Sans ces moyens qui n'ont jamais été aussi élevés, Paris ne pourrait pas atteindre ces objectifs de 30 % de logements sociaux en 2030 et de 10.000 logements sociaux par an. Je crois et nous le voyons à travers cette proposition de diminution de 300 millions d'euros...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - S'il vous plaît, faites un peu attention et arrêtez les conversations particulières. C'est vrai que ce n'est pas l'opposition qui perturbe. Merci.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Merci.

Je crois, à travers cette proposition de diminution de 300 millions d'euros, que cette volonté de faire du logement une priorité est une différence politique claire entre vous et nous. Nicolas BONNET-OULALDJ l'a dit.

La droite pense que les promoteurs et le marché peuvent résoudre les enjeux du logement à Paris, alors que nous pensons que cette action privée doit être régulée et accompagnée par une offre et des actions publiques fortes. Nous ne baissons pas la garde sur la mixité sociale.

Alors oui, nous prévoyons 520 millions d'euros d'autorisations de programme pour la politique du logement. De manière générale, les propositions de la droite ne préparent en rien l'avenir de Paris. C'est un investissement réduit aux acquêts, une vision rabougrie, ratiocinée, pour ne pas dire mesquine et vous n'avez rien prévu pour l'éducation, l'écologie ou la culture dans cet amendement.

Puisque vous ne les évoquez pas, je vais vous dire ce que nous faisons. L'écologie, 51 millions d'euros pour les espaces verts et l'environnement, 19 millions d'euros pour la rénovation des centres thermiques et les opérations de rénovation énergétique.

Par ailleurs, les opérations identifiées comme relevant de la transition écologique et du développement durable représenteront plus de 2,1 milliards d'euros sur la mandature, soit 21 % du P.I.M. De plus, nos bailleurs consacreront 1 milliard d'euros sous la mandature à la rénovation thermique de leur parc. J'ajoute que nous avons déployé d'importants moyens afin d'accompagner les habitants dans les projets de végétalisation, comme un vœu de l'Exécutif le réaffirme.

La culture, c'est 69 millions d'euros avec notamment 16 millions d'euros pour les musées. Et contrairement aux affirmations du groupe UDI, la poursuite de la mise en œuvre du Plan Eglises suit le rythme annoncé dès le début de la mandature.

Et nous ne nous préoccupons pas de la propreté quand on met 27 millions, dont 22 millions pour accélérer le renouvellement des véhicules et la sortie de la motorisation diesel, ni de la sécurité avec tous les investissements prévus pour la B.S.P.P. ? Ce n'est pas sérieux.

En réalité, le groupe LR veut priver Paris des loyers capitalisés uniquement pour investir moins. Ce serait une erreur très préjudiciable, ce serait un choc récessif sur l'économie parisienne et au-delà, comme David BELLARD l'a souligné.

Le contexte national reste extrêmement contraint pour l'investissement public. Selon la dernière note de conjoncture de la Banque postale sur les finances locales, les dépenses d'investissement des collectivités locales ont connu une contraction de 17 % en cumulé sur les années 2014 et 2015 et ne redémarreraient que de 1,3 % en 2016.

La collectivité parisienne ne s'inscrit pas dans cette tendance. Bien au contraire, notre volonté a été de poursuivre et d'amplifier nos dépenses d'investissement. Cela témoigne de notre engagement en faveur de l'emploi. L'investissement reste en effet la clé pour pérenniser l'emploi et l'attractivité de notre Ville. Notre niveau d'investissement crée entre 30.000 et 50.000 emplois par an, tout en construisant un cadre de vie meilleur pour les Parisiens.

Cela se traduit donc par l'inscription de 1,4 milliard de nouvelles autorisations de programme. Ces nouvelles autorisations ajoutées aux précédentes totalisent 6 milliards sur les 10 milliards du P.I.M. qui est donc bien en cours d'application.

Je ne peux pas tout citer mais je voudrais citer, par exemple, 23 millions pour les politiques en faveur du sport avec le plan "Nager à Paris" ou 15 millions d'euros pour l'accessibilité des bâtiments publics dans le cadre de l'Agenda d'accessibilité programmée.

Autre proposition idéologique de cette contre-proposition de la droite, mais Emmanuel GRÉGOIRE l'a détaillée, c'est la chasse aux fonctionnaires que vous voulez lancer peut-être toujours sous le coup, en quelque sorte, de votre primaire. Sans dire précisément quels services publics seraient supprimés, le groupe des Républicains propose une saignée pour les effectifs. Juste pour vous dire que 1.000 agents, c'est 30 crèches, 30 écoles et 30 gymnases en cumulé.

Alors, je vous demande, comme Rémi FÉRAUD, comme l'a fait Emmanuel GRÉGOIRE, pour plus de clarté, quels sont les services publics municipaux que vous souhaitez supprimer à travers cette proposition ? Je crois ici que nous sommes dans l'idéologie pure et je le regrette. Il y a fort à parier que vous n'y croyez vous-même que modérément, un peu comme votre candidat qui joue Pénélope à l'envers, détricotant chaque nuit un bout de son programme dont il ne restera rien une fois passé le tamis de la crédibilité. Il a commencé sur l'assurance santé, etc., mais il va tout détricoter, je vous rassure.

Vous parlez d'ailleurs sans cesse des familles, mais ce ne sont que des mots. Nous, ce sont des actes : 100 millions d'euros de nouvelles autorisations de programme pour les affaires scolaires, dont 10 millions pour la nouvelle école Constantinople dans le 8e arrondissement, 32 millions d'euros pour les familles et la petite enfance, dont presque 8 millions pour les budgets localisés et 3 millions pour l'entretien et l'équipement.

Oui, notre budget est résolument tourné vers l'avenir pour faire de Paris une capitale innovante, solidaire et durable. En crédits de paiement, l'inscription de 1,7 milliard d'euros permettra le lancement de nouveaux projets, la continuité et l'achèvement de projets déjà lancés.

Ces crédits permettront également l'entretien du patrimoine. Dans une démarche d'optimisation, oui, Monsieur BOULARD, nous veillons à la sobriété.

A ce titre, s'agissant des vœux relatifs aux investissements localisés petite enfance et équipements sportifs du 16e arrondissement déposés par le groupe les Républicains, ils témoignent que les injonctions contradictoires ne se sont pas envolées avec les feuilles mortes : moins de dépenses en général mais plus de dépenses chez nous, dans nos arrondissements. Telle est l'antienne des maires de droite et nous l'avons encore vu avec Mme BERTHOUT tout à l'heure.

D'ailleurs, notre volonté affirmée est d'encore mieux inclure les quartiers populaires dans la dynamique de notre Ville et d'y faire vivre et progresser, par la présence accrue des services publics municipaux, la cohésion sociale. Comme l'a rappelé Pascal CHERKI, ces quartiers représentent 16,5 % de la population et se verront consacrer 25 % des investissements territorialisés. Cet engagement pour une ville fondée sur l'égalité des territoires et la solidarité de ses habitants constitue une réponse essentielle aux attentats.

Nous partageons la préoccupation du groupe CFG et que porte aussi Jacques BAUDRIER et c'est pourquoi de nouvelles inscriptions sont prévues pour les études de programmation, notamment pour finaliser l'acquisition de parcelles manquantes en 2017, place des Grandes Rigoles dans le 20e arrondissement, en vue de la création d'un nouvel équipement public.

Malgré un contexte de contraintes accrues sur nos ressources, souligné par Jean-Bernard BROS, qui, je vous le rappelle, pèse pour plus de 1 milliard d'euros liés à la baisse des dotations et à la hausse de la péréquation depuis 2010, notre majorité poursuit la mise en œuvre de son projet pour Paris, tout en stabilisant les taux de fiscalité pour préserver le pouvoir d'achat des Parisiennes et Parisiens.

N'en déplaise encore à certains, nous arrivons à respecter notre engagement de non-augmentation des taux des impôts locaux, contrairement à d'autres grandes collectivités françaises alors même qu'arrive le temps où Paris va finir par verser à l'Etat et où l'Etat ne versera plus rien à Paris. Le taux de taxe d'habitation s'élève à 13,38 % contre 25,5 % en moyenne nationale. Le taux de la taxe foncière s'élève à 13,5 % contre 30,4 % en moyenne nationale.

Les chiffres sont têtus, au grand dam de l'opposition qui essaye de faire croire que nous ne respectons pas notre engagement. Je ne peux que vous inviter à rejeter le vœu du groupe les Républicains sur le sujet.

Comment y arrivons-nous ? Par l'indispensable sens du sérieux budgétaire. Nos dépenses de fonctionnement sont maîtrisées grâce à des mesures de bonne gestion. Ainsi les dépenses de fonctionnement hors dépenses de péréquation progressent de 0,5 %, soit un rythme inférieur à celui de l'inflation prévisionnelle prévue pour 2017 qui est 0,8 %. Ce n'est pas optique, Monsieur LEGARET, c'est bien la réalité.

Même si l'opposition n'aime pas les comparaisons avec les autres grandes collectivités, car elles nous sont la plupart du temps très favorables, je veux souligner la singularité de notre Ville dans les efforts de gestion qu'elle déploie. Entre les comptes administratifs 2014 et 2015, les dépenses de fonctionnement de la Ville de Paris ont augmenté de 0,8 % hors péréquation contre 6,4 % pour Nice, 2,4 % pour Marseille et 1,4 % pour Bordeaux. Quant aux dépenses de personnel, elles ont augmenté de 0,8 % pour Paris contre 3,8 % pour Nice, 1,8 % pour Marseille et 2,5 % pour Bordeaux. Vous voyez que, là aussi, nous gérons bien.

La solidarité est et restera le premier budget de notre collectivité. Léa FILOCHE l'a détaillé, notre effort social s'élève à 2,33 milliards d'euros, soit le tiers des dépenses de la collectivité parisienne que Dominique VERSINI a décrite.

La prévision à la baisse du R.S.A. repose sur la poursuite de la baisse du nombre des bénéficiaires observée en 2016 dans un contexte d'amélioration de la situation économique, ce que Jérôme GLEIZES ne manque pas de souligner régulièrement. Cette baisse est positive et encourageante.

Le budget de l'Aide sociale à l'enfance, deuxième poste de dépenses, permettra de créer de nouvelles places, notamment en direction des publics souffrant de troubles psychiques. Il n'y a donc pas de baisse, nous versons ce que nous devons. Par ailleurs, nous serons attentifs à concrétiser la demande du groupe Communiste relative au projet de restructuration du centre de santé Richerand.

Les charges à caractère général sont donc en diminution de 6 millions d'euros, soit en baisse de 1 % par rapport au B.P. 2016. Les inscriptions sont ajustées au plus près et certains dispositifs sont revus. La démarche volontariste d'économie se poursuit, quoi qu'en dise M. POZZO di BORGIO.

La revue de nos subventions a été poursuivie également et nous avons dégagé 9 millions d'euros d'économie par rapport au B.P. 2016. Nous avons tenu compte de la situation financière des associations subventionnées de façon à ne pas les mettre en difficulté en analysant leur marge de manœuvre. Le montant total des subventions de fonctionnement s'élève à 288 millions.

Nous savons l'importance du secteur associatif. Aussi, je réserverai un avis favorable aux amendements du groupe Ecologiste sur les subventions de l'Agence parisienne du climat, sur le réchauffement climatique ou sur l'Adil. Je suis également favorable à l'amendement du groupe Communiste pour augmenter la ligne de subventions aux associations scolaires sportives, chères à M. TINTI.

Sur la promotion de notre candidature aux J.O., nous avons choisi de répondre par un vœu. Vous comprendrez que je ne peux réserver qu'un avis défavorable au vœu de Mme SIMONNET relatif aux baisses de subvention de fonctionnement des associations. Nous accompagnons aussi de nouvelles initiatives comme l'illustre le vœu de l'Exécutif relatif à l'organisation d'un salon du livre sur le Moyen Orient.

Du côté des recettes, je souligne le transfert à la Région Ile-de-France de 25 points des 48,5 % de C.V.A.E. actuellement perçus par le Département de Paris. Ce transfert de recettes est compensé par une attribution de compensation, mais notre collectivité perd le bénéfice de la dynamique de cet impôt économique à partir de 2017. Ce transfert est inadmissible, car contrairement aux autres régions, l'Ile-de-France n'a connu aucune modification dans la répartition des compétences sur les transports, tous les départements, toutes tendances confondues, se sont plaints de cette anomalie.

Comme évoqué au moment du débat sur les orientations budgétaires, Paris subit la baisse sur plusieurs exercices.

L'examen du projet de loi de finances 2017 au Parlement a été particulièrement défavorable aux territoires urbains en général et également à Paris. Cette diminution qualifiée de choc financier majeur par la Chambre régionale des comptes, dans son rapport de mai dernier, contraint très fortement nos marges de manœuvre.

En cohérence avec la priorité donnée au secteur du logement, la Ville s'est engagée dans une politique de développement du logement social qui repose notamment sur le conventionnement du parc libre des bailleurs sociaux. La poursuite de cet objectif ambitieux, qui est exceptionnel, je le dis pour M. de FROMENT, se concrétise par la conclusion de baux emphytéotiques en contrepartie du versement de loyers capitalisés, qui va conduire la Ville à inscrire de nouvelles recettes.

Contrairement à ce que l'on peut entendre ou lire parfois, cette inscription, qui participe de façon importante à la constitution d'un excédent complémentaire de la section d'investissement, est autorisée par dérogation interministérielle conformément au Code. Cette autorisation a été donnée à la Ville pour son budget 2017 le 4 octobre. La Présidente du groupe LR a elle-même reconnu que c'était la contrepartie du désengagement de l'Etat.

Nous allons poursuivre cette politique de conventionnement, comme Ian BROSSAT l'a indiqué, et continuer à solliciter la dérogation ministérielle pour soutenir notre autofinancement, clef d'un investissement ambitieux.

Je ne peux donc réserver qu'un avis défavorable au vœu des Républicains et de l'UDI, qui propose de revenir sur ce dispositif. Au final, malgré le choc financier majeur, la Ville affiche un niveau d'épargne brute de 494 millions, supérieur au niveau règlementaire.

Malgré les contraintes pesant sur nos ressources, nous avons su, par une gestion sérieuse, stabiliser le montant d'épargne brute. Conjugué aux recettes d'investissement qui se maintiennent à un niveau élevé, 601 millions, la Ville dégage une capacité de financement de plus de 1 milliard, soit les deux tiers de l'investissement. Le tiers est financé par l'emprunt. Je le répète, la préservation de nos capacités d'autofinancement garantira une progression maîtrisée de la dette. L'autorisation d'emprunt s'élèvera à 793 millions.

Le développement des recettes propres d'investissement est un impératif et je réserve un avis favorable, moyennant un amendement, au vœu du groupe RGCI relatif au mécénat et au "crowdfunding" présenté par Didier GUILLOT.

Notre niveau d'emprunt est soutenable, gardons cet objectif qui ne me permet pas d'accepter le vœu de Danielle SIMONNET réclamant 500 millions d'euros supplémentaires d'emprunt. Cette fuite en avant révolutionnaire peut-être est le pendant du contre-budget réactionnaire de la droite, mais il est pour moi également inacceptable.

A la fin 2017, la dette totale de la collectivité devrait s'élever à 5,5 milliards. Je vous rappelle que le taux d'endettement de la Ville de Paris, au regard du dernier compte administratif voté est de 59 %, contre 74 % pour les autres collectivités françaises. 86 % pour les villes de plus de 100.000 habitants et 111 % pour les métropoles. La dette par habitant est très modérée, elle représente la moitié de celle de Marseille, Nice ou Lille.

Contrairement à ce que certains essaient en vain de démontrer, je rappelle que l'agence de notation "Standard & Poor's" a salué dans sa dernière notation publiée le 7 octobre, notre stratégie budgétaire reconnue comme claire, notre gestion de la dette prudente et optimisée, notre degré élevé de transparence financière. La notation AA de la Ville de Paris a donc été confirmée et récemment revalorisée à perspective stable.

Oui, Monsieur AQUA, cela nous permet d'emprunter à taux faible. Cette notation démontre cette année encore que notre collectivité a les moyens de respecter ses engagements et saura mener à bien ses ambitions au service des Parisiennes et des Parisiens et qu'elle est transparente contrairement à ce qu'affirme M. GABORIAU que j'invite à consulter "l'open data" de la Ville.

Dans un contexte d'alourdissement inédit de nos contraintes, c'est un budget à la fois ambitieux en investissement et responsable en fonctionnement que nous vous présentons, qui témoigne de notre volonté de concrétiser les engagements que nous avons pris. Ce nouveau budget s'inscrit pleinement dans notre stratégie budgétaire, que nous défendons depuis trois exercices.

Loin du syndrome de mi-mandature qui nous conduirait à je ne sais quelle mollesse d'un rythme de croisière, nous poursuivons la route que nous nous sommes tracée depuis le début, faite de responsabilités et de conquêtes.

Pour finir, je le dis avec force, notre budget ne rentre pas en résonance avec la vieille recette souhaitée par certains. Bien au contraire, il démontre qu'il existe une autre voie possible où une puissance publique efficace et moderne garde un rôle à jouer au service de tous.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci. Bravo pour cette réponse puissante, déterminée. Bravo aussi à tout l'Exécutif, aux Présidents de groupe et à l'administration.

Nous avons dans notre procédure budgétaire maintenant, la discussion sur le budget spécial de la Préfecture de police de Paris. Ensuite, nous reprendrons les votes, juste avant le repas. Je vous propose une suspension de 10 minutes. Nous reprenons à 16 heures 45. Merci.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à seize heures trente-quatre minutes, est reprise à seize heures quarante-sept minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je vous propose de reprendre la séance.

2016 PP - 73 - Budget spécial primitif pour 2017.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la création d'une Commission consultative de gestion de la Préfecture de police.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux A.S.P.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la vidéo-protection.

2016 PP 61 - Modification des effectifs budgétaires de la Préfecture de police au titre de l'année 2017.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous allons examiner à présent le budget spécial de la Préfecture de police de Paris. Avant de donner la parole à M. le Préfet, je vais introduire également ce débat. Je vous remercie, bien sûr, de rejoindre toutes et tous vos sièges pour pouvoir participer à ce débat.

Mes chers collègues, Monsieur le Préfet de police, comme j'ai eu l'occasion de le dire ce matin, notre budget donne à la sécurité et à la prévention toute la place qu'elle mérite dans un contexte qui reste, bien sûr, fortement marqué par une menace terroriste persistante. C'est ce que nous faisons en augmentant notre contribution au budget spécial de la Préfecture de police de 3,6 millions d'euros en 2017, alors que nous sommes confrontés, par ailleurs, à la nécessité de conduire de nombreuses économies. Il s'agit, bien sûr, d'un geste politique fort et assumé. Parce que la sécurité des Parisiens n'a pas de prix, nous assumons son coût. C'est dans cet esprit de responsabilité que Paris contribuera à hauteur de 288,57 millions d'euros au fonctionnement des services de la Préfecture de police.

Dans le même temps, nous consacrerons 15 millions d'euros au financement des investissements d'infrastructures de sécurité et de secours. Cette somme, qui représente un sixième de notre programme d'investissement de la mandature, permettra à la Préfecture de police de poursuivre les ambitieux travaux de construction, de réhabilitation et de rénovation qu'elle a initiés.

En outre, au sein de cette contribution, la part destinée à la B.S.P.P. augmente afin de financer l'évolution de la masse salariale et le recrutement de 50 pompiers supplémentaires dès janvier 2017.

Notre collectivité manifeste ainsi, très concrètement, son attachement aux forces de sécurité et aux services de secours. Je veux, bien sûr, en mon nom et en notre nom à tous, rendre à nouveau hommage à l'extraordinaire mobilisation des hommes et des femmes qui, tous les jours, sur le terrain, œuvrent collectivement à notre sécurité, avec une urgence plus forte encore depuis les tragiques attentats qui ont frappé notre Ville en 2015. Les pompiers, les policiers, les militaires, vous tous avez permis à Paris de rester debout dans l'épreuve et aujourd'hui, vous nous permettez de vivre quotidiennement ensemble. Je redis ma confiance absolue dans ce moment décisif de notre histoire commune. Les missions que vous assumez, chacun dans vos domaines, honorent les valeurs parisiennes les plus essentielles, les valeurs de respect, de dignité, d'égalité, de proximité avec les citoyens et, tout simplement, les valeurs de notre République. Je m'incline donc devant votre professionnalisme et la passion avec laquelle vous nous servez.

Je vous assure, Monsieur le Préfet, vous qui êtes à la tête de cette belle organisation, qui apportez cette protection aux Parisiens, je vous le dis au nom de tous les Parisiens : je vous assure de notre reconnaissance et de notre soutien également inaltérable. Avec la Préfecture de police, nous renforçons ainsi à la fois la sécurité et la

solidarité dans une ville déterminée à rester elle-même, c'est-à-dire unie et debout face aux attaques et aux menaces qui pèsent sur elle.

Je vous remercie et je donne la parole à M. le Préfet de police.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Merci beaucoup, Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers de Paris.

Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers de Paris, je vais vous présenter rapidement le projet de budget spécial 2017 de la Préfecture de police, ses priorités également pour l'année à venir. Je souhaite, en quelques mots, revenir sur les principales caractéristiques de l'année écoulée en matière de sécurité. 2016 est évidemment une année marquée principalement par la prégnance constante du terrorisme dans notre politique de sécurité. Chacun ici le sait : cette situation est destinée à se prolonger dans les années à venir. L'action des services du renseignement, que ce soit la D.G.S.I., la D.G.S.E. ou la D.R.P.P. - la Direction du Renseignement de la Préfecture de police -, a permis de démanteler des groupes déterminés à agir. La Capitale, notre chère Capitale, a été heureusement épargnée d'actions terroristes durant cette année. Il n'en aura cependant pas été de même à Magnanville, à Nice, à Saint-Etienne-du-Rouvray.

Ce contexte exige, de la part des services de sécurité et, plus largement, de la société, dans son ensemble, une adaptation permanente. La lutte contre le terrorisme s'ajoute donc aux missions régaliennes traditionnelles, celle du secours aux personnes, celle de la lutte contre toutes les formes de délinquance qui étaient les missions de la Préfecture de police. La lutte contre le terrorisme a donc engendré une mobilisation particulièrement soutenue des effectifs de police tout au long de l'année 2016, qui a conduit à certains moments à des tensions très fortes.

De ce point de vue, Madame la Maire, je suis extrêmement sensible aux propos de reconnaissance et aux manifestations concrètes de celle-ci que vous avez constamment exprimées au cours de l'année. Je suis également sensible aux témoignages fréquents qui me parviennent de la population très simplement, par des lettres, par des témoignages, par des dessins des enfants des écoles pour saluer l'engagement de nos policiers et de nos sapeurs-pompiers. Cette reconnaissance, celle que vous venez d'exprimer, notamment, encourage les forces de police et de secours qui sont et doivent être, et seront toujours plus disponibles, engagées, formées aux nouveaux armements pour faire face à cette nouvelle menace.

Quelques points sur lesquels j'aimerais appeler l'attention dans les priorités 2017. La sécurité de notre société moderne ne repose pas uniquement sur la mobilisation policière : le citoyen dans la vigilance du quotidien, le commerçant dans la protection de son établissement, avec le recours à la vidéo-surveillance notamment, l'emploi d'agents de sécurité, constituent aussi d'autres évolutions nécessaires. Vous avez parlé, ce matin, dans votre discours budgétaire, de cette coproduction de sécurité. C'est un élément qui, aujourd'hui, est un élément fondateur et qui doit s'appuyer sur la mobilisation des élus, des maires d'arrondissement, de la Maire de Paris, sur les Conseils départementaux dans les départements de la petite couronne.

De ce point de vue, les collectivités, les organisateurs d'événements, en particulier, ou de manifestations, doivent désormais intégrer en amont les dispositifs de sécurisation dans la mesure où ils peuvent le faire. Les progrès, de ce point de vue, sont réels. L'année 2016 a été un laboratoire d'innovation et d'amélioration de notre relation dans une ville qui a une longue tradition de rassemblements, de manifestations et d'événements festifs. Mais il reste, évidemment, beaucoup à faire encore pour parvenir à un niveau de sécurité qui soit en adéquation avec la menace et compléter un dispositif qui repose, bien évidemment, sur la mobilisation des policiers, mais qui doit aussi préserver en toutes circonstances leur capacité opérationnelle.

Je salue donc la réalité croissante de cette coproduction, et je la salue en rappelant des grands événements parisiens sur lesquels nous avons su travailler ensemble : la piétonisation des Champs-Élysées, l'Euro 2016, manifestations pour lesquelles la Préfecture de police et la Ville de Paris ont chacune apporté leur contribution dans des conditions très satisfaisantes. La fin de l'année, de ce point de vue, sera marquée par les festivités de la Saint-Sylvestre et la piétonisation des Champs-Élysées le 1er janvier. C'est un événement auquel vous êtes très attachée, auquel les Parisiens sont très attachés, auquel les touristes également donnent toute sa part. Il faut que ce soit une réussite complète, donc que cet événement soit pleinement sécurisé, tout en restant un événement festif, joyeux et familial.

De ce point de vue, la sécurisation de ces événements, nous l'avons renforcée d'ores et déjà, avec un plan de sécurité sur cette période des fêtes qui a débuté le 1er septembre, qui se prolongera jusqu'au 15 janvier et qui nous permettra, au cours de réunions prévues dans les prochains jours, de prendre les ultimes dispositions permettant de gérer de manière satisfaisante ces festivités de fin de l'année.

Pour l'année 2017, enfin, dernier élément sur lequel je veux appeler votre attention, la mobilisation policière doit rester intacte et il nous faut orienter davantage nos actions pour contribuer au retour des touristes dans la Capitale

française. Nous le faisons dans le cadre d'un schéma général - je vois que M. MARTINS m'approuve du chef - qui est établi au plan national. Le Gouvernement s'est engagé dans un plan pour le tourisme, nous devons le décliner dans la Capitale en offrant des conditions d'accueil à ces millions de visiteurs, des événements qui les attirent, vous vous y employez fortement à la Mairie, mais aussi en relevant le niveau de leur sécurité et surtout en améliorant la perception qu'ils en ont de l'extérieur, au travers d'une communication commune associant le Paris tel qu'il est et la sécurité, sans dramatiser les menaces et sans rendre anxiogène la communication publique, ce qui a peut-être été perçu comme tel au cours des derniers mois, après novembre 2015.

Cet objectif, nous le déclinerons pour Paris, son agglomération et sa région, dans un plan d'action renforcé autour de plusieurs priorités : densification de la présence policière sur les axes routiers, notamment l'autoroute A1 pour l'arrivée depuis Le Bourget ou depuis Roissy et dans les secteurs qui sont fréquentés par les touristes ; renforcement de la vidéosurveillance sur les axes menant aux aéroports, plus généralement sur les grands axes routiers ; affectation de personnels dédiés à la surveillance en temps réel des images issues du P.V.P.P. pour une intervention plus efficace.

J'ai enregistré avec satisfaction que vous disiez qu'il ne suffisait pas de développer la vidéo. Merci des efforts à nouveau engagés dans ce domaine et je souhaite qu'ils soient poursuivis. Je les déploie au niveau zonal pour qu'il y ait une cohérence en profondeur de la couverture vidéo déjà en place à Paris. Mais il faut derrière les écrans des hommes qui utilisent les images pour agir et vidéo-verbaliser ou vidéo-judiciariser si nécessaire ; enfin affectation de policiers étrangers facilitant la liaison entre les policiers français et les victimes. Voilà quelques-unes de nos priorités.

Je terminerai ce préambule en disant que notre politique, en 2017, devra en matière de sécurité s'appuyer également sur des relations renforcées entre les commissaires d'arrondissement, les élus et les acteurs de proximité. Je souhaite engager un mouvement de déconcentration de la Préfecture de police sur l'échelon local et que les commissaires bénéficient de compétences et de responsabilités plus larges en matière de sécurisation et de sécurité publique, mais aussi en matière d'ordre public, de façon à pouvoir assurer une relation resserrée avec les autorités locales et les acteurs locaux.

Je pense que nous avons construit en 2009 et dans les années suivantes la police d'agglomération sans doute au détriment de la souplesse et de la subsidiarité nécessaires dans les territoires, que ce soit d'ailleurs avec les Préfets de département sur les départements de la petite couronne ou avec les commissaires de circonscription et les services de proximité avec les acteurs locaux.

Je veillerai enfin, en 2017, à ce que la Préfecture de police explique davantage les réformes qu'elle met en œuvre dans le cadre d'une nouvelle démarche stratégique. Nous sommes engagés conjointement, vous le savez, Mesdames et Messieurs les Conseillers, dans la volonté de transférer certaines compétences qui relèvent de la proximité et de l'action municipale, sous l'autorité directe de la Maire, mais il y a d'autres réformes qui sont en cours sur l'agglomération, sur ses aéroports, sur des méthodes de travail, sur la transversalité des services de la Préfecture depuis le renseignement, la sécurité sur le territoire, la judiciarisation. Il faut que nous valorisions davantage notre modèle, et surtout que nous valorisions tous les changements engagés et la poursuite de ces changements dans une volonté permanente d'efficacité et de lisibilité de l'action de la Préfecture de police.

Ce sera, pour 2017, une demande stratégique que je souhaiterais pouvoir présenter devant une commission spécialisée du Conseil de Paris et, en tout cas, que j'évoquerai avec les élus dans des contacts bilatéraux.

Mon ambition est au service des Parisiens et des habitants de l'agglomération parisienne, celle d'une Préfecture de police mobilisée totalement sur ces missions régaliennes et qui utilise, à cet effet, policiers, sapeurs-pompiers et l'ensemble de ses ressources de manière optimisée. Nous le faisons en tenant compte d'un contexte budgétaire contraint que vous avez rappelé ce matin, Madame la Maire, mais aussi d'un dialogue de grande qualité que je souhaite avec la Maire et ses services dans l'élaboration du document budgétaire.

C'est dans cet esprit qu'a été élaboré le budget spécial et, je vous en remercie, Madame la Maire, ainsi que votre Secrétaire général et les services, et j'en remercie M. BARGETON bien sûr. Le budget spécial pour l'année 2017 soumis à votre examen, qui a fait l'objet de contacts suivis avec Mme BROSSEL quant à son contenu, ce budget spécial que je soumetts à votre examen, Mesdames et Messieurs les élus, conciliera à la fois la nécessaire maîtrise des dépenses publiques et le souci de préserver la capacité opérationnelle de la Préfecture de police, et principalement de la brigade des sapeurs-pompiers avec tous les moyens d'agir.

Le budget spécial pour l'année 2017 affiche une augmentation globale de 2,21 %. Cela a le mérite d'être souligné. Elle est répartie en une progression de 2,11 % en fonctionnement et de 3,16 % en investissement. La brigade des sapeurs-pompiers verra ses moyens augmenter de 4,31 %, soit deux fois plus que la moyenne du budget de la Préfecture de police, correspondant à 3,4 % d'augmentation en fonctionnement et 8,71 % d'augmentation en investissement immobilier par rapport au budget 2016. Vous y avez fait référence et c'est un point important pour moderniser le parc immobilier de la brigade.

A l'instar de l'exercice budgétaire en cours, à côté de la brigade, l'administration générale supportera, pour l'essentiel, les efforts qui résultent de la contrainte budgétaire qui s'applique à tous. Nous avons, comme c'était souhaité, épargné la brigade des sapeurs-pompiers afin qu'elle puisse assumer pleinement ses missions dans un contexte où elles sont de plus en plus exigeantes.

Je vais développer brièvement les caractéristiques de la section de fonctionnement et de la section d'investissement avant de conclure.

La section de fonctionnement s'élève à 673,07 millions d'euros. Elle était de 659,19 millions d'euros en 2016. C'est donc une progression de 13,88 millions d'euros tous contributeurs confondus, y compris les autres contributeurs au budget de la B.S.P.P.

La participation de la Ville est en légère hausse en valeur par rapport à celle de 2016, elle progresse de 285,32 millions d'euros à 288,57 millions d'euros. C'est une progression légère pour la seule contribution de la Ville de Paris du fait de la mutualisation du budget de la B.S.P.P. Cette contribution représentera 42,87 % de la section de fonctionnement. Elle en représentait 43,28 % en 2016. La part de la Ville de Paris diminue très légèrement dans le fonctionnement total du budget spécial 2017. C'est tout à fait marginal.

Les principales évolutions du budget spécial 2017 portent sur les points suivants. S'agissant, dans un premier temps, des administrations parisiennes, au global, les charges de personnel des administrations parisiennes baisseront de 1,1 million d'euros, par rapport à celles qui étaient inscrites au budget 2016. Ces dotations ont été calculées au plus juste, au regard du schéma d'emploi. Elles doivent permettre d'assurer la prise en compte sous plafond des évolutions salariales obligatoires, avec notamment le point d'indice et le financement de la mesure Parcours professionnel, Carrière et Rémunération, ce que les spécialistes appellent le P.P.C.R.

Je souligne également que les administrations parisiennes ont vu baisser leurs effectifs de moins 7,3 % depuis 2013. Cela confirme que la Préfecture de police a largement contribué à la maîtrise de la dépense qui est une exigence collective.

Au titre de cet exercice 2017, des postes budgétaires seront supprimés pour les administrations parisiennes et le recours aux vacataires sera fortement réduit afin de permettre l'autofinancement des mesures salariales. Nous ferons cet effort, il est significatif, mais il nous paraît nécessaire et permettra, sur le budget de la brigade des sapeurs-pompiers, de voir au contraire ses effectifs évoluer à la hausse pour faire face aux missions qui lui sont dévolues, notamment celles qui sont liées au contexte post-attentat.

A ce titre, la brigade créera, en 2017, 50 emplois supplémentaires dans le cadre d'une première annuité du plan triennal de recrutement portant sur 155 emplois sur les 3 ans : 2017, 2018, 2019. C'est un effort significatif. Je salue cette volonté et je suis vraiment très satisfait que l'on puisse le faire de façon à permettre que cette brigade remplisse pleinement les exigences de sécurité des Parisiens et des habitants de l'agglomération parisienne.

Les effectifs, à la fin 2017 s'établiront du coup à 7.975 pompiers et administratifs à la Brigade. Les premiers recrutements seront de 7 officiers, 16 sous-officiers et 27 sapeurs et caporaux-chefs.

Ils permettront d'armer des moyens opérationnels supplémentaires, et notamment de renforcer les soutiens pour l'état-major, avec les trois véhicules renforts brancards qui seront mis en place, avec un véhicule d'appui communication et un véhicule d'appui nucléaire.

Nous devons en effet nous renforcer sensiblement sur Paris dans le domaine de ce que l'on appelle le NRBC : le nucléaire, le radiologique, le biologique et le chimique, donc l'ensemble de ces risques spécialisés.

Parmi les autres mesures, les crédits inscrits en 2017 permettront de revaloriser à la Brigade des sapeurs-pompiers la catégorie C, dont le décret d'application est paru le 18 novembre dernier.

Vous vous souvenez que c'était quelque chose que nous avons déjà évoqué l'année dernière, et que nous attendions la publication du décret. Elle permettra également de tenir compte de l'évolution du point d'indice et de la provision pour le financement de la mesure PPCR que j'évoquais tout à l'heure, mais dont les textes ne sont pas encore publiés. Cette mesure interviendra donc seulement en cours d'année, sans doute au deuxième semestre.

Enfin, le fonctionnement courant, loyers, fluides, est soutenable dans le budget que je vous présente. Il tient compte du financement de la revalorisation des loyers, ainsi que des coûts de fonctionnement qui sont une priorité de la plateforme de réception des appels d'urgence. Voilà pour la section de fonctionnement.

La section d'investissement augmente également, de 3,16 % en crédits de paiement. Elle passera au total de 68.580.000 euros à 70.750.000 euros, soit 2.100.000 euros supplémentaires, qui permettront de consacrer

notamment 25 millions d'euros à l'entretien des casernes. C'est une augmentation de 7,3 % par rapport à 2016, donc un effort significatif, rendu nécessaire par la vétusté de certains casernements.

Nous aurons une augmentation de 19 millions d'euros pour l'achat de matériel au profit de la Brigade, 7 millions pour les achats de matériel au profit des administrations parisiennes, 12 millions pour les investissements des administrations parisiennes. Au total, une progression des moyens de fonctionnement nécessaire en investissement.

Les autorisations de programme sont également en hausse. Elles passent de 59.110.000 euros à 111.660.000 euros, dont 37.480.000 euros pour les acquisitions d'équipement ; 60 % iront à la brigade des sapeurs-pompiers et 40.790.000 euros pour les investissements immobiliers et les administrations parisiennes.

Les investissements immobiliers de la Brigade s'élèvent à 31.340.000 euros. Enfin, 2 millions d'euros sont consacrés aux travaux pour le compte de tiers.

Ces dotations couvriront de nouvelles opérations. Elles permettront notamment le financement des rénovations des centres de secours de Pierrefitte, de Neuilly-sur-Marne, des travaux de clos et couvert pour les postes de commandement de Montmartre et, à l'extérieur de Paris, de Rungis, et l'opération clef de Limeil-Brévannes-Valenton. Nous sommes donc là sur une certaine solidarité d'agglomérations, qui est le principe même de la mutualisation des coûts et des investissements sur la Brigade des sapeurs-pompiers.

Enfin, pour la Brigade des sapeurs-pompiers, l'accent a également été mis sur les grosses réparations comme je l'évoquais tout à l'heure, avec un million d'euros supplémentaires par rapport à 2016. La dotation globale passera de 6 à 7 millions d'euros sur ce chapitre.

Je tiens également à souligner que la participation de la Ville de Paris pour le budget reste identique et s'établit à 15 millions pour la brigade des sapeurs-pompiers. Cela permet d'engager une planification immobilière sur le moyen terme pour la BSPP principalement.

Je mentionnerai, beaucoup d'entre vous le savent et Colombe BROSSEL participait à cette réunion, que la Commission consultative de gestion de la Brigade, qui s'est réunie le 30 novembre dernier, a donné un avis favorable à l'unanimité au projet de budget 2017 pour la Brigade des sapeurs-pompiers, qui vous est soumis aujourd'hui dans le cadre du budget spécial.

Voilà, Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les élus, les principaux éléments du budget spécial qui sera soumis à votre examen et qui marque l'intérêt porté par les élus parisiens à cette brigade.

Je vous en remercie.

Vous le constaterez en conclusion, la Préfecture de police s'est bien employée à s'adapter au caractère évolutif des menaces et des missions qui pèsent sur l'agglomération. Nous le faisons avec une préoccupation constante, qui est celle d'utiliser efficacement les deniers publics et avec économie.

Chacune des demandes exprimées fait l'objet d'une évaluation responsable et d'échanges confiants et constructifs entre les équipes de la Préfecture de police et celles de la Mairie. Je vous en remercie à nouveau collectivement.

Je profite de cette conclusion pour dire un mot par anticipation sur l'un des vœux qui sera évoqué à l'occasion de l'examen du budget spécial, et vous donner d'emblée ma position sur ce point.

Il est proposé dans l'un des vœux de constituer une commission consultative de gestion du budget spécial. Je n'y suis pas réellement favorable, pour une double raison : d'abord parce que cette commission existe, s'agissant de la Brigade des sapeurs-pompiers qui représente l'essentiel du budget spécial de la Préfecture de police sur lequel nous avons des évolutions à la Préfecture de Police, et que cette commission fonctionne de manière satisfaisante et permet d'associer l'ensemble des acteurs. C'est la Commission consultative de gestion de la Brigade.

La deuxième raison, c'est que le budget spécial en dehors de la Brigade des sapeurs-pompiers, ne concerne que des activités administratives assimilables à celles de l'ensemble des services de la Ville qui, eux-mêmes, ne disposent pas à ma connaissance de ce même type de commission consultative.

Il y a les commissions spécialisées. La 1ère et la 3e Commissions sont préparatoires à chaque Conseil de Paris. Je salue d'ailleurs les présidents respectifs ici présents, et je reconnais la qualité du travail des élus qui y prennent part. C'est dans ce cadre que j'ai l'occasion de vous apporter tous les éclairages nécessaires sur le budget spécial.

Pour cette double raison, il me semble que sur ce vœu, il n'est pas nécessaire, dans une période où l'Etat préconise la simplification et l'allègement des normes, de recréer une nouvelle commission qui compliquera certainement la procédure budgétaire.

Merci à chacun de vous de votre attention pour le budget de la Préfecture de police, et plus particulièrement encore pour celui de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur le Préfet de police, pour la présentation de ce budget, et bien sûr pour toutes les actions qu'il comporte. Nous avons donc à présent les groupes et leurs orateurs qui prendront la parole.

A la suite de quoi, je donnerai la parole à Colombe BROSEL, puis à vous-même pour conclure notre débat.

Tout d'abord, la parole est à M. Pascal JULIEN, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Pascal JULIEN. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet, chers collègues.

Mon groupe n'a pas attendu les attentats de 2015 pour demander que le budget de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris, la B.S.P.P., soit épargné par les restrictions budgétaires.

En effet, dès novembre 2014, lorsque l'on nous annonça un budget prévisionnel en baisse de 2 %, nous avons immédiatement déposé des amendements divers et variés qui permettaient à la brigade de préserver l'essentiel de sa capacité opérationnelle dans un contexte - je le répète - qui n'était pas encore celui des attentats.

Examiner aujourd'hui le budget de la BSPP à travers le prisme trop exclusif des attentats nous semble être une vision à courte vue. Notre devoir est d'offrir à la BSPP un budget lui permettant d'assurer au mieux son travail structurel, quotidien, qui consiste à intervenir sur des accidents sans rapport avec une catastrophe de type attentat ou inondation, ce qui ne signifie évidemment pas que l'on ne doive pas se préparer à ces catastrophes.

Or, dans leurs missions quotidiennes, les pompiers répondent à des besoins structurels de plus en plus importants, résultant de l'augmentation du nombre d'habitants, de la précarité, de la pauvreté, du vieillissement, du raccourcissement du temps d'hospitalisation ; autant de facteurs qui se traduisent par un nombre toujours plus grand d'appels sur le 112 pour des sauvetages à la personne souffrant, par exemple, tantôt d'un malaise, d'un accident cardiovasculaire ou d'une chute sur un trottoir, et bien d'autres exemples.

C'est cela, et avant tout cela, le quotidien des pompiers. Un seul chiffre qui nous a été donné dans la CCGB : 298.394 victimes furent ainsi secourues dans les dix premiers mois de l'année 2015. Pour la même période en 2016, on en compte 318.310, soit une hausse de 6,7 %. Or, du fait de l'accroissement démographique, ce sont 600.000 habitants supplémentaires que les pompiers auront à protéger d'ici 2030. A cette hausse des secours à la personne s'ajoute le fait que les pompiers ont et auront à protéger un nombre toujours croissant d'équipements de toute nature, sportifs ou autres, qui témoignent d'ailleurs du dynamisme de la capitale et de la politique municipale.

Citons également le prolongement de plusieurs lignes de métro et de tramway ou la création de Grand Paris Express avec ses 72 gares. A prendre également en compte les interventions résultant du vieillissement inéluctable du bâti immobilier ainsi que les risques liés au réchauffement climatique avec des périodes caniculaires devenues fréquentes et de moins en moins exceptionnelles.

Telles est, dans le temps qui m'est imparti et trop rapidement énuméré, l'ensemble des facteurs qui devraient guider notre réflexion budgétaire bien au-delà du risque de catastrophes ou d'attentats dont nous ne sous-estimons pas l'importance en le ramenant à une plus juste proportion.

D'ailleurs, un symptôme de cette vision trop catastrophiste des secours : n'aura-t-il pas fallu les terribles événements de 2015 pour susciter chez de nombreux citoyens le désir d'apprendre auprès des pompiers les premiers gestes de secours qui leur serviront pourtant à coup sûr bien davantage dans des circonstances domestiques qu'à l'occasion d'une catastrophe ou d'un attentat.

Voilà pourquoi nous regrettons que ce mouvement citoyen né sous le coup de l'émotion s'essouffle aujourd'hui. En effet, le nombre de participants et de participantes à ces formations de secouriste commencent parfois certains samedis à se compter sur les doigts de la main.

Notre demande constante d'augmenter le budget destiné aux pompiers de Paris ne fut modestement satisfaite - c'est terrible à dire - que par la grâce des attentats. Ce sont eux bien davantage que la conscience des besoins structurels qui ont convaincu les financeurs de la B.S.P.P. d'inverser la courbe baissière et de consentir à une première hausse de 0,9 % en 2016 et de 1,8 % aujourd'hui.

Constatant cela, je n'ignore pas combien il était légitime que la B.S.P.P. accomplisse elle aussi un effort de productivité au vu de la contrainte budgétaire globale. Chose faite par un ensemble de mesures parmi lesquelles on peut souligner la création de la plateforme de réception unifiée des appels d'urgence, qui a pour effet de réduire le nombre de départs inutiles des équipages, la modulation de la capacité opérationnelle qui évite de garder inutilement en réserve des forces dans les casernes, la mutualisation des matériels avec les S.D.I.S. de la grande couronne et je pourrais continuer. A quoi s'ajoutent aussi certaines économies réalisées sur le chauffage, l'habillement, la pharmacie.

Enfin, suite au vœu déposé par mon groupe le 1er juillet 2015, la B.S.P.P. commence très doucement à prendre sa part dans la lutte contre la pollution et le réchauffement climatique. Prenons acte d'un début d'effort avec un objectif de 6 % de "bio" en 2017 dans les repas servis au personnel contre 2 % aujourd'hui.

Quant à l'audit énergétique que j'avais demandé et visant à montrer comment introduire le critère environnemental dans le renouvellement de la flotte de véhicules, il est pour le moment sans conséquence puisqu'on attend toujours la finalisation de ses résultats. Bref, j'ai envie de dire qu'il faudrait proclamer l'état d'urgence climatique à la Préfecture de police.

Vous le savez, les pompiers de Paris travaillent 944 heures de plus que les pompiers professionnels de la grande couronne, lesquels, et c'est tant mieux, bénéficient du droit syndical et de grève. N'oublions jamais que c'est grâce au statut militaire que les soldats du feu de Paris offrent aux Parisiens les meilleurs pompiers du monde au coût le plus bas du monde. C'est d'ailleurs ce que soulignait déjà un rapport régional de la Cour des comptes en 2011, qui mettait en garde sur le fait de ne pas non plus trop abuser et de ne pas rendre corvéables, à merci, les personnels militaires.

On se réjouit évidemment que le budget qui nous est présenté permette dans ce contexte de recruter 50 sapeurs-pompiers et qu'il revalorise aussi les salaires de plusieurs catégories.

L'an dernier, je concluais mon propos en affirmant que la hausse de la productivité ne suffira plus à financer les besoins de la B.S.P.P. Il faudra très vite consentir une augmentation réelle des crédits pour faire face à ces besoins structurels qui sont bien plus importants, bien plus lourds que les éventuelles catastrophes ou attentats. C'est chose faite cette année et nous nous en réjouissons, mais ce mouvement devra se poursuivre l'année prochaine ; nous demeurerons vigilants.

Quant à l'autre volet du budget de la Préfecture de police, c'est celui de la police administrative qui offre aux Parisiens un grand nombre de services relatifs à la circulation, au stationnement, à l'hygiène, à la sécurité du bâtiment, à la sécurité préventive, à la délivrance des titres de séjour et d'identité ou encore par exemple aux autopsies et bien d'autres.

Ces services utilisent 55 % des 743.817.000 d'euros du budget spécial alloué à la P.P., soit 408.160.000 d'euros. Or les documents budgétaires concernant ces plus de 408 millions d'euros nous parviennent au mieux une dizaine de jours précédant le Conseil et, surtout, leur présentation, trop analytique et très technique ne permet pas aux élus d'identifier les dépenses telles que je les ai citées précédemment. Après avoir tenté avec mon groupe d'y voir plus clair pendant les deux premiers exercices de la mandature, j'en arrive à la conclusion que nous ne pourrions plus faire confiance sans davantage de clarté.

Il ne s'agit pas ici d'accuser la Préfecture d'organiser l'opacité à des fins politiques dans la présentation de son budget. Non, nous lui demandons simplement de présenter des comptes sous une forme beaucoup plus synthétique permettant aux élus d'exercer leur mission.

Pourquoi ces 55 % du budget ne seraient-ils pas aussi lisibles que le sont les 45 % présentés dans le cadre de la C.C.G.B., la commission consultative de gestion de la B.S.P.P. ? Pourquoi ces 55 % ne seraient-ils pas discutés par une commission en amont du Conseil de Paris, un peu à la manière de la C.C.G.B., qui - nous sommes d'accord - donne satisfaction à tous ses participants ?

Une telle commission, Monsieur le Préfet, serait le lieu du dialogue que vous appelez de vos vœux tout à l'heure. Ce serait le lieu idéal pour échanger. Vous l'avez vu d'ailleurs, à ma demande, une commission spéciale s'est tenue sur un thème sensible, celui du maintien de l'ordre dans les grandes manifestations sur la loi Travail, et cela s'est très bien passé. L'échange a été constructif pour tout le monde.

C'est cet état d'esprit qui anime le vœu que j'ai déposé, auquel vous avez déjà un peu malheureusement répondu dans un sens que je regrette car il y a une inégalité de traitement. Pourquoi y voit-on clair sur 45 % du budget de la Préfecture et qu'on n'y voit pas clair sur les 55 % ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vous avez dépassé le temps de parole de votre groupe.

M. Pascal JULIEN. - Ah bon, on m'avait dit 10 minutes.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Oui, vous en êtes à 10 minutes.

M. Pascal JULIEN. - Je conclus d'un mot.

Je conclus en disant que vous comprendrez, Monsieur le Préfet, que si la présentation du budget se révélait immuable, la confiance qui est encore la nôtre aujourd'hui ne serait plus de mise l'année prochaine. Et, comme un doux refrain humoristique, mon ultime mot de conclusion, Monsieur le Préfet, comme chaque fois qu'on se voit, je vous demande quand se réunira donc le comité d'éthique de la vidéo-protection.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. Didier LE RESTE, également pour 10 minutes, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Didier LE RESTE. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet, chers collègues, il y a fort à parier que, si la loi sur le statut de Paris est adoptée au Parlement avant la fin de la session, ce budget de la Préfecture de police soit le dernier sur cette forme.

Le transfert de pans entiers de compétences du Préfet en matière de police administrative, d'établissement de documents d'identité, de verbalisation des infractions au stationnement, va définitivement changer nos relations avec la Préfecture de police et donc la structure de ce budget.

Cette réforme qui va s'étaler sur plusieurs années va dans le bon sens car elle efface des années de tutelle de la Préfecture sur des compétences qui partout ailleurs sont liées au maire. J'ose espérer que l'Assemblée nationale reviendra au texte initial et qu'elle supprimera les scories apportées par les sénateurs de droite, en particulier par notre collègue POZZO di BORGIO, qui a complètement dénaturé le texte.

Nous le redisons ici solennellement, c'est tout le texte, mais rien que le texte. Les tentatives d'instauration d'une police municipale et de confier aux maires d'arrondissement des pouvoirs supplémentaires en matière de police, de logement et d'urbanisme, comme le veut M. POZZO di BORGIO, sont inacceptables et n'ont rien à voir avec le texte issu de nos débats et de celui que le Gouvernement a déposé sur le bureau des Assemblées.

Venons-en au budget de la Préfecture de police. Le budget de la Préfecture de police augmente. Notre participation reste stable, voire en très légère augmentation, mais notre part dans le budget général...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Madame CEYRAC, s'il vous plaît, vous vous parlez de loin, vous pouvez sortir et parler à l'extérieur, car on vous entend jusqu'ici. C'est un peu gênant.

M. Didier LE RESTE. - Merci, Madame la Maire.

En revanche, la part de l'investissement repart à la hausse après plusieurs années de stabilisation. C'est principalement la Brigade de sapeurs-pompiers qui bénéficie de ce coup de pouce en autorisations de programme comme en crédits de paiement. Nous nous félicitons que l'on donne des moyens supplémentaires à celles et ceux qui nous protègent. Leur utilité au cours de l'année écoulée n'est plus à démontrer. Il est aussi satisfaisant que le point d'indice des sapeurs-pompiers ait été revalorisé. Cela permet d'enrayer le phénomène de reflux des vocations. Il faut avouer que les récents attentats ont aussi eu pour conséquence une augmentation du nombre de postulants à la Brigade. Le nombre d'interventions, 480.000 par an, chiffre qui a été donné à la Commission spéciale, est donc en augmentation et fortement lié à la situation issue de l'état d'urgence. Cela vaut pour les pompiers mais aussi pour nombre de fonctionnaires de la Préfecture de police.

J'aborderai en une phrase la situation des démineurs. Ils effectuent entre 200 et 300 opérations par mois, des opérations qui peuvent être anodines la plupart du temps, mais qui sont pour un certain nombre de cas dangereuses. 25 personnes seulement sont compétentes pour ces missions pour tout le territoire parisien. Si les agents actent positivement l'augmentation de 6 postes en 20 ans, ils apprécient moins la nouvelle grille indiciaire qui, je fais bref, va les amener à travailler plus longtemps sans gagner plus en fin de carrière. Cela vaut particulièrement pour l'encadrement. Ces agents, du fait de leur métier, méritent non seulement notre considération, mais aussi des preuves de celle-ci. Il est anormal que les nouvelles règles leur prennent d'une main ce que l'autre leur a donné.

Plus généralement, la multiplication des risques d'attentats et le nombre de manifestations mobilisent les forces de police et les services de la Préfecture. Nous n'avons que les chiffres de 2010 à 2015, mais le nombre de manifestations sur la voie publique ne cesse d'augmenter, plus de 15 % en cinq ans.

Il faut aussi souligner l'augmentation d'un phénomène qui interpelle : celui du nombre de manifestations non déclarées, 35 à 40 %, qui de fait compliquent le travail des agents de la Préfecture. Les manifestations contre la loi Travail ont été importantes. Malheureusement, un certain nombre de personnes, voire de groupes constitués qui

n'appartenaient pas aux cortèges syndicaux ont eu des comportements violents et se sont livrés à des exactions condamnables.

C'est pourquoi, je renouvelle ici mon désaccord avec M. GOUJON, qui en réunion de la Commission spéciale suggérerait de ne pas faire de distinction entre les casseurs et les manifestants pacifiques. C'est là un amalgame irresponsable et dangereux. Nous avons acté positivement en Commission spéciale, Monsieur le Préfet, le fait que vous n'êtes pas opposé à procéder à des retours d'expérience sur le déroulement des manifestations sur la voie publique, manifestations sociales notamment.

Cela dit, nous avons eu à constater que la police a parfois confondu le bon grain et l'ivraie et des manifestants pacifiques ont été pris à partie. L'Inspection générale de la police nationale, sollicitée à 30 reprises, livrera ses conclusions. Pouvez-vous nous dire, Monsieur le Préfet, combien de ces inspections ont pu aboutir à des sanctions de membres des forces de l'ordre ?

J'en viens à un autre point, celui lié à la réforme du statut de Paris et des A.S.P. Il ne faut pas se cacher que le transfert des A.S.P. n'est pas aussi simple qu'il n'y paraît. Les chiffres communiqués à la Commission spéciale sont éloquentes. Sur les 1.649 A.S.P. fin 2015, 230 sont employés au stationnement payant et 495 au stationnement gênant. 215 ont déjà été positionnés sur les points école depuis septembre 2016 et 80 sont actuellement inaptes.

On voit bien qu'il y a un problème dans l'organisation du travail et contrairement à ce qui a circulé ça et là, il n'y a pas forcément mauvaise volonté des agents de contrôler et verbaliser le cas échéant le stationnement, mais à peine 50 % des agents sont sur cette tâche. Cela fait partie des données que nous devons connaître au moment où la Ville s'apprête à transférer au privé la verbalisation des stationnements payants et relativise donc les chiffres de la verbalisation. Nous continuons de penser qu'un redéploiement de ces agents et une meilleure organisation du travail permettraient un meilleur rendement de la verbalisation, qui vient sanctionner l'incivisme légendaire des automobilistes parisiens.

Par ailleurs, nous aimerions avoir des éléments sur la teneur des négociations entre la Ville, la Préfecture de police et les organisations syndicales sur ce projet de transfert, car il apparaît que nombre de réunions se déroulent ou sont envisagées sans que cela ne débouche sur du concret. Les agents sont globalement dans l'expectative, ce qui génère de l'incertitude et des inquiétudes quant à l'avenir. Ils ont donc besoin que rapidement la Ville et la Préfecture leur proposent du concret, notamment sur les aspects sociaux du transfert. Comme vous le savez, nous ne sommes pas opposés au retour des A.S.P. dans le giron communal, mais nous souhaitons que cela se fasse dans l'intérêt des agents et qu'ils ne perdent pas des acquis qu'ils avaient à la Préfecture de police tant en matière de rémunération, de repos compensateur que de durée du travail.

Monsieur le Préfet, nous avons une autre question liée à l'enlèvement des véhicules en stationnement gênant pour lequel nous maintenons notre demande d'étudier sérieusement la possibilité de sa remunicipalisation.

Cette année, il y a eu entre 10 à 12 % d'enlèvements en moins. Pouvez-vous informer notre Conseil des raisons de cette importante baisse ?

Comme je l'ai fait en Commission spéciale, je réitère notre demande consistant à libérer des places de stationnement en surface en permettant aux automobilistes de se garer la nuit devant les banques.

Avant de conclure, je souhaite, Monsieur le Préfet, vous remettre ainsi qu'à Mme la Maire, à l'issue de cette séance, au nom du groupe Communiste, l'excellent ouvrage de photos réalisé par Laurent HAZGUI, témoignant de la lutte courageuse, exemplaire et victorieuse des coiffeuses et manucures africaines et chinoises du boulevard de Strasbourg dans le 10^e arrondissement, dont nous avons maintes fois parlé dans cette enceinte.

Cela doit encourager la Préfecture à être à l'écoute des travailleurs sans papiers et de leurs défenseurs pour permettre une régularisation par le travail comme le portent de nombreuses luttes.

Enfin, je conclurai en disant que nous voterons le budget de la Préfecture de police mais que nous serons attentifs, comme d'autres, aux réponses de M. le Préfet de police, tant sur les négociations sociales que sur l'usage des forces de l'ordre.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est nous qui vous remercions, Monsieur LE RESTE.

La parole est à M. Jean-Bernard BROS, Président du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

M. Jean-Bernard BROS. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur Préfet, mes chers collègues, je n'ai pas de livre pour vous, Monsieur le Préfet, mais dans les moments douloureux, nous avons eu l'occasion de voir l'engagement et le professionnalisme des fonctionnaires de la Préfecture de police, des hommes et les femmes de la B.S.P.P. Leur capacité de mobilisation s'est aussi affirmée avec l'accueil de l'Euro 2016 dans un contexte d'état d'urgence renforçant le déploiement des équipes sur le terrain. Cette expérience réussie nous rassure sur notre aptitude à accueillir dans de bonnes conditions de grands événements internationaux. C'est important pour l'avenir et je pense bien sûr ici à la candidature de Paris pour les Jeux olympiques de 2024.

Concernant plus particulièrement ce budget spécial 2017, nous saluons le sérieux budgétaire dont il est la preuve aussi bien en fonctionnement qu'en investissement.

Après les efforts de la B.S.P.P. depuis plusieurs années, il nous semble important que des investissements soient de nouveau réalisés. Nous souhaitons donc le souligner. Nous rejoignons le vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris pour la création d'une commission consultative de gestion de la Préfecture de police.

En effet, une telle structure permettrait d'avoir une vision peut-être un peu plus lisible et sûrement plus détaillée de l'action budgétaire de la Préfecture de police tout au long de l'année. La sécurité est en effet un élément essentiel pour garantir le vivre ensemble au sein de notre territoire. Ce budget spécial est à ce titre essentiel. Il mériterait bien un peu plus de temps. La sécurité est un droit que les autorités publiques doivent garantir aux habitants et aussi aux visiteurs. Cette exigence apparaît plus qu'ailleurs et est particulièrement forte. Ainsi, le défi est d'allier service public efficace et rationalisation des moyens, et je crois que cette mission est remplie pour cette année.

Une autre réflexion doit avoir lieu avec la perspective des modifications législatives du statut de Paris. Un certain nombre de compétences doivent en effet revenir à la Ville. Ceci nécessitera une discussion budgétaire nouvelle avec la Préfecture de police. Nous espérons que les groupes politiques seront associés en amont de ce changement bienvenu pour la Ville, mais surtout pour les Parisiens.

En effet, nous défendons la réorientation de la Préfecture de police. Sa mission première est bien de lutter contre les faits d'une certaine importance, que ce soit au niveau criminel ou délictuel. Pour ce faire, la Ville doit prendre sa part sur les plus petits faits, sur les incivilités qui nuisent à notre cadre de vie. Nous croyons en l'efficacité de la coproduction de sécurité et espérons que les acteurs concernés sauront mieux mettre en commun leurs efforts.

Si la Ville parvient à mettre en place un service efficace en ce domaine, les actions de la Préfecture de police pourront être véritablement tournées vers la sécurisation de nos rues et de nos concitoyens. En ce domaine, nous le savons, les enjeux sont importants et sont les compétences de l'institution policière.

Enfin, tout en attendant les discussions liées au transfert de compétences, nous saluons les efforts et la volonté partagée entre nos deux institutions pour arriver à ce budget spécial de la Préfecture de police.

Les élus du groupe RGCI voteront pour.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Jean-Bernard BROS.

La parole est à M. Philippe GOUJON, pour le groupe les Républicains.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet, les policiers en colère continuent de manifester, parfois même en service, dans toute la France en plein état d'urgence. Ils le feront d'ailleurs demain encore à Paris. C'est là l'écho le plus spectaculaire d'un malaise grandissant. Il n'épargne pas la Préfecture de police qui semble parfois devenue l'ombre d'elle-même.

L'époque est en effet désormais révolue où les unités prestigieuses du 36 Quai des Orfèvres étaient les marqueurs des carrières d'exception et où les têtes de promotion choisissaient les arrondissements parisiens. Aujourd'hui, la même P.J. est en manque de recrutement.

Les policiers en déficit de reconnaissance n'ont pas d'autre choix que de braver l'interdit. Et pour toute réponse, des menaces et une compilation de mesures maintes fois annoncées et jamais appliquées. Un énième plan d'équipement au budget incertain ne fait pas le compte. Il ne suffira pas que le nouveau Ministre de l'Intérieur exhorte les passants à sourire aux policiers qu'ils croisent dans la rue pour régler le problème !

Les policiers déjà découragés sont aussi révoltés par la lourdeur de la procédure au détriment de l'investigation. La création du PV unique qui devait raccourcir les délais n'a jamais vu le jour. Les réformes de la procédure pénale et particulièrement du fait des lois Taubira ont abouti à un quasi-désarmement pénal.

"Une réforme inquiétante pour les policiers et les gendarmes, rassurante pour les délinquants", selon "Alliance" : 1.500 policiers viennent de demander au Procureur le retrait de leur habilitation d'officier de police judiciaire en signe de protestation ; c'est sans précédent.

S'y ajoute la récente autorisation donnée aux suspects de s'entretenir durant la garde à vue avec un tiers. C'est, selon un commandant de P.J., "dire à un voyou qu'il peut recevoir un complice pour prévenir sa bande". "Une inconscience coupable", selon l'U.N.S.A. et le S.C.P.N.

La loi du 3 juin qui admet l'avocat au cours des reconstitutions et des identifications fait dire à un chef de groupe de la première D.P.J. : "le voyou est présumé innocent et le P.J. présumé coupable". On marche sur la tête !

En matière de charges indues, la réforme ratée du transfèrement des détenus a abouti à ce qu'un détenu sur quatre ne peut être présenté à un juge, provoquant des délibérations prématurées pour annulation de procédure !...

Quant aux gardes statiques, Monsieur le Préfet, où allez-vous prélever les 389 policiers, pour être précis, l'équivalent d'un très gros commissariat, pour surveiller le nouveau Tribunal de grande instance des Batignolles ?

Alors que le Gouvernement s'apprête à prolonger l'Etat d'urgence pour la cinquième fois, les manifestations et les rassemblements de toutes sortes continuent à être autorisés comme si de rien n'était. Cherchez l'erreur ! Vous ne disposez pas des moyens humains pour en assurer la sécurité, ce sont 24 % de manifestations en plus en 2015. Aussi vous auriez dû épargner les effectifs considérables qui ont manqué ailleurs pour les "Nuits debout" et la "Fan Zone".

Notre rapport parlementaire sur le maintien de l'ordre préconisait plusieurs pistes aussi pour obtenir la réparation des dégâts causés par les casseurs, ceux de l'hôpital Necker, par exemple, pour utiliser les moyens spéciaux du renseignement à l'encontre des éléments violents ou encore en créant un régime de flagrance du trouble à l'ordre public et en durcissant l'interdiction de manifester.

Encore une occasion manquée, la révision du statut de Paris aurait pu permettre de concentrer votre dispositif sur les missions régaliennes d'ordre public, de lutte anti-terroriste et anti-criminalité. Il ne s'agit en aucun cas de se substituer bien sûr à la police nationale, mais de l'aider à mieux se consacrer à ses tâches prioritaires en transférant à la Ville les missions de régulation de la circulation et de tranquillité publique.

La Préfecture de police qui assumait jadis la fluidité du trafic autour de 150 points principaux prioritaires, avec ses 1.200 "voituriers de Lutèce", comme on les appelait, a complètement abandonné la mission circulation.

La seule réforme du statut de Paris utile aurait été de débloquent le verrou idéologique archaïque interdisant une police municipale. Le Sénat a su au moyen d'amendements, notamment avec Pierre CHARON, mais je voudrais citer aussi notre collègue Yves POZZO di BORGIO, apporter au texte le souffle qui lui manquait, tant en introduisant cette réforme historique qu'en transférant aux maires d'arrondissement une véritable compétence de proximité.

Mais la police municipale, mes chers collègues, c'est la police de proximité de vos rêves ! Et vous la rejetez, alors qu'elle sécuriserait l'espace public aujourd'hui délaissé. L'ilotage permettrait de traiter la mendicité agressive, celle des Roms en particulier, les ventes à la sauvette, la lutte contre les trafics en tous genres, les occupations dévoyées de l'espace public, la circulation aussi pour ne citer que quelques missions.

La création de la D.P.S.P. va dans le bon sens mais, Madame la Maire, vous vous êtes arrêtée au milieu du guet, ce n'est plus l'enjeu aujourd'hui surtout en plein état d'urgence. Vous voulez seulement assurer une verbalisation maximale pour remplir des caisses que vous avez vidées. Mobiliser 3.000 à 4.000 agents contre des incivilités, certes répréhensibles, alors que sévissent des trafics de drogue et des attroupements agressifs, montre que vous n'avez pas compris les enjeux de la sécurité à Paris.

Si le coût de votre réforme fait apparaître une progression de 6 %, ce n'est qu'en façade, car hors masse salariale, le budget est en légère baisse de 1 million d'euros. Hors contribution à la Préfecture de police, le solde des crédits de fonctionnement y est inférieur de 17 % par rapport à l'an passé, soit moins 3,3 millions d'euros.

Après avoir supprimé voilà deux ans votre subvention aux concessionnaires de parkings pour y patrouiller, vous sacrifiez en plus la sécurité des habitants des immeubles sociaux sensibles, en asséchant la subvention G.P.I.S. de 83 % ! Après des baisses déjà en 2014 et en 2015, la Ville finalement n'y concourra plus qu'à hauteur de 6 %, les bailleurs sociaux devant assurer la compensation, évidemment au détriment d'autres dépenses.

Ainsi toujours pas de vidéo-protection ou si peu dans les ensembles immobiliers en question. Elle aiderait pourtant beaucoup le G.P.I.S. Quid de l'expulsion promise des trafiquants de drogue et des auteurs de trouble ou du pouvoir de verbalisation des gardiens ?

Quant à votre contribution à la Préfecture de police, si elle progresse très légèrement de 1,1 %, soit 3 millions d'euros, elle ne compense pas la baisse de 8,5 millions d'euros de 2015 et son poids, le Préfet l'a rappelé avec insistance, diminuée même de 43,3 % à 42,9 % dans la section de fonctionnement. Faut-il vous rappeler qu'elle était de 48 % en 1995 ? L'heureuse époque !

Pour paraphraser le Préfet BOUCAULT, je le cite : "le budget spécial continue donc de peser d'un poids marginal dans le budget de la Ville : 3,5 % des dépendances de fonctionnement, 1 % des dépenses d'investissement."

Si vous revenez sur l'absence d'anticipation qui vous a conduits à réduire drastiquement le format de la Brigade des sapeurs-pompiers voilà deux ans et auquel vous ne renoncez d'ailleurs pas complètement, car vos 155 recrutements sur trois ans ne compensent pas, Monsieur le Préfet, le repyramidage des effectifs passés de 8.250 en 2014 à 7.906 en 2016 - et vous venez de nous confirmer le chiffre - la suppression d'engins pompes, de cinq grandes échelles, de deux casernements ; la baisse de 15 % des investissements l'an passé, soit un effondrement dans la longue période de 50 % des investissements de la Brigade depuis 2012, les crédits afférents aux personnels des administrations parisiennes à la charge de la Ville - je le précise - sont en baisse de 1 million d'euros, et c'est encore une fois par redéploiement de crédits et suppression de postes - vous venez de le dire - que vous financez les besoins nouveaux en matière de fonctionnement courant.

Pour la première fois, aucun crédit n'est prévu au titre des dépenses imprévues, ce qui est inédit, et contrairement à vos assertions, les crédits des marchés d'enlèvement des véhicules sont en baisse.

La hausse de la contribution de la Ville au budget spécial est minimale, inférieure à l'inflation, alors que la Ville sait parfaitement dépenser pour la priorité qu'elle s'est choisie, comme l'accueil des migrants par exemple.

La sécurité ne figure donc pas au rang des priorités de la Ville.

Il semblerait également que le volontariat des A.S.P. pour la DPSP ne rencontre pas le succès attendu. 10 % des A.S.P. qui ont intégré la Ville en septembre ont déjà demandé à retourner à la Préfecture de police. C'est plutôt inquiétant, à un an seulement du transfert de ces 1.600 A.S.P.

Votre approche de la sécurité révèle une totale déconnexion avec la réalité vécue par les Parisiens, et ce n'est pas en cassant le thermomètre comme le fait le Ministre de l'Intérieur que vous rassurerez nos concitoyens ! Car depuis la réintégration de la présentation des statistiques dans le Service statistique du Ministère de l'Intérieur, je mets au défi quiconque de produire un tableau de la délinquance à Paris. D'ailleurs, Monsieur le Préfet, vous ne nous avez donné aucun chiffre.

Monsieur le Préfet, vous devez alors, comme vos prédécesseurs d'ailleurs, publier, pas chaque année, mais chaque mois - je vous précise qu'à New York, c'est chaque semaine - le bilan détaillé par infraction et par arrondissement de la délinquance parisienne.

En dehors de rares données communiquées presque sous le manteau, seule la lecture des faits divers nous permet de cerner certaines préoccupations. Ainsi de la chasse aux touristes qui dissuade les étrangers de visiter Paris. Quelle image désastreuse. Tout le monde se souvient par exemple du vol commis dans la chambre d'hôtel de la médiatique Kim KARDASHIAN ! Vous aviez pourtant fait de la sécurisation des sites touristiques une priorité. Vous aviez dit cette année la même phrase, Monsieur le Préfet, sur la priorité de la sécurisation des lieux touristiques que l'année dernière.

Quant à la répartition des effectifs par arrondissement, c'est le secret le mieux gardé de la République, bien plus que les plans d'attaque sur la Syrie ou l'Irak !

Nous donnerez-vous au moins des informations sur votre plan métropolitain de vidéo-protection, dont l'objectif, je vous cite, est de "capitaliser sur l'effet réseau du plan de vidéo-protection pour Paris" ? Il semble en effet primordial d'y implanter très vite un réseau de 5.000 caméras dotées des dernières avancées technologiques, notamment quant à la détection des comportements suspects, comme le font déjà d'ailleurs les opérateurs de transports de la R.A.T.P. et de la S.N.C.F., au moment même où sont publiés les décrets d'application, même s'ils sont insuffisants, de la loi Savary.

L'an dernier, vous nous annonciez vouloir renforcer la coordination zonale. Quel bilan pouvez-vous en tirer ? Quel bilan aussi pour les fusions de commissariats ou les projets de fusion ?

Plus largement, Monsieur le Préfet, vous êtes à la croisée des chemins, au moment où la Préfecture de police "assurance sécurité" des Parisiens, assume si mal ses missions : procédures lourdes et inadaptées, techniques obsolètes, renseignement défaillant, coordination absente, rivalité exacerbée entre la DOPC et la DSPAP s'ajoutent

à la disparition de l'ilotage, à la réduction des effectifs, à une organisation territoriale inadaptée, à un commandement hyper centralisé paralysant, conduisant à l'inertie et à dissuader toute initiative.

Le déclin dans lequel s'est enfoncé la Préfecture de police l'a fait tomber sous la dépendance de la Mairie bien naturellement, qui lui impose des décisions dont elle ne voulait pourtant à aucun prix. J'en cite quelques-unes : fermeture de la voie expresse, "Fan zone" du Champ de Mars, ouverture d'une salle de shoot et d'un camp de réfugiés dans Paris, occupation intempestive de l'espace public avec "Nuit debout" ou les rassemblements violents "anti loi El Khomri".

Il vous revient, Monsieur le Préfet, de réaffirmer l'autorité de l'Etat et de procéder à une réforme historique de la Préfecture de police après celle de 1998 qui a vécu. Déconcentrez enfin le commandement ! Même l'armée rouge ne fonctionne plus comme cela. Redonnez de l'initiative aux commissaires ! Vous venez de l'annoncer et cela va tout à fait dans le bon sens. Et de la confiance aux policiers. Supprimez les échelons intermédiaires, consommateurs d'effectifs et renforcez l'encadrement à la base ! Fusionnez DOPC et DSPAP ! Allégez des Etats-majors pléthoriques, répartissez plus harmonieusement les effectifs, coordonnez davantage leurs missions, inculquez la culture du numérique et de la vidéo-protection, optimisez les effectifs en maintien de l'ordre, réanimatez une P.J. exsangue et déstabilisée par les scandales, et acceptez l'aide complémentaire d'une police municipale de la circulation et de l'ilotage de proximité !

Sans cette remise en ordre indispensable, après deux siècles de bons et loyaux services, la Préfecture de police, rare administration française à avoir traversé telle quelle tous les régimes, sombrera, aggravant le désordre et l'insécurité dans notre Capitale.

Monsieur le Préfet de police, vous me savez très attaché à la pérennité de cette institution. Je vous lance un véritable cri d'alarme : ne soyez pas le fossoyeur d'une Préfecture de police à l'agonie, mais son glorieux refondateur. Il n'y aura pas d'autre occasion.

Comme la lutte contre le terrorisme change profondément et durablement vos missions, j'aimerais aussi avoir un point sur la radicalisation et le suivi des personnes identifiées. L'an dernier, vous appeliez à dépasser le cadre du Contrat parisien de sécurité, qui manque d'ailleurs d'un volet dédié à la lutte anti-terroriste, décliné de surcroît par arrondissement. Le rapport de la commission d'enquête sur les attentats a émis des préconisations tel le service d'alertes par SMS pour les gérants d'établissement recevant du public ou l'adaptation de l'équipement des policiers face à l'hyper terrorisme, sans négliger les primo arrivants au-delà même des primo intervenants.

Si la réforme de la DRPP paraît plus que nécessaire, la question des bases de données, cruciale, est aujourd'hui viciée par la lamentable reculade du Ministre de l'Intérieur sur le texte. Il reste 950 bâtiments à sécuriser. Il faudrait plutôt y mettre, Madame la Maire, 50 millions que les 11 prévus, qui se rétrécissent à 5 millions d'ailleurs dans ce budget.

Vous avez repoussé hélas notre amendement l'an dernier. La sanctuarisation des établissements scolaires et des crèches est pourtant une priorité absolue. Quid du criblage systématique des personnels ou de la réserve que vous annoncez alors qu'on ne la voit guère ?

Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, quand allez-vous enfin rompre avec l'immobilisme, et le dogmatisme idéologique qui paralyse aujourd'hui le traitement de la délinquance à Paris ? Quand allez-vous enfin adopter une véritable stratégie de sécurité transcendant les tabous ? Quand allez-vous user de toutes les armes à votre disposition pour prévenir le terrorisme et inverser en même temps la courbe de la délinquance à Paris ? Ou alors, devons-nous attendre encore six longs mois que le souffle puissant d'une alternance tellement espérée, balayant vos hésitations et vos blocages dogmatiques, opère la rupture tant attendue par des Parisiens qui aspirent à vivre dans une tranquillité que vous n'êtes définitivement pas en mesure de leur apporter ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Bien. Tout cela est bien définitif, mais Eric est là, pour le groupe UDI-MODEM, pour donner la position de son groupe.

M. Eric HÉLARD. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet de police, mes chers collègues, après la problématique du logement développée fort à propos par notre Président de groupe ce matin, la sécurité est sans nul doute la deuxième préoccupation majeure des Parisiens. Elle est, qui plus est, un thème d'insatisfaction pour 58 % d'entre eux selon une étude d'opinion publiée en avril dernier, où la politique parisienne en matière de sécurité des personnes et des biens est identifiée, toutes tendances politiques confondues, comme éminemment perfectible.

Effectivement, les marges de progression sont importantes. Et comme la sécurité, à notre grand dam, fait l'objet d'une coproduction historique avec la Préfecture de police, il y a donc deux leviers qu'il convient d'interpeller pour répondre à une attente forte et exigeante de nos administrés.

J'aborde successivement le budget principal et le budget spécial en matière de sécurité.

Pour ce qui est du budget propre de la Ville de Paris, les moyens consacrés pour l'année 2017 font apparaître une forte hausse : 41 % du budget consacré à la masse salariale qui constitue la traduction budgétaire de la refonte de la DPSP mise en œuvre en 2016 et entrée officiellement en exercice en septembre. Cette nouvelle direction rassemble désormais 1.900 agents contre 1.000 l'année dernière, mais cette dynamique ne devrait pas s'arrêter là, puisque la D.P.S.P. en comptera peut-être près de 3.000 d'ici trois ans, si la réforme du statut de Paris est votée et que le transfert des agents de surveillance de la voirie de la P.P. à la Ville voit le jour.

Comme l'a prévu la Mairie dans le cadre de la privatisation du contrôle du stationnement, une grande partie de ces agents devrait être affectée à la brigade de lutte contre les incivilités que nous soutenons sans ambiguïté, malgré les circonvolutions sémantiques qui nous interdisent encore de parler de police municipale. Mais la dynamique est lancée, devrait perdurer et nous serons, évidemment, très attentifs sur les résultats de la B.L.I. sur le terrain en termes de propreté, de tranquillité, de sécurité et de salubrité de Paris. A ce sujet, nous insistons fortement sur la nécessité de mettre en place une politique volontariste de formation ou de mise à niveau des personnels concernés, car les tâches nouvelles demandées ne seront pas forcément les mêmes et nécessiteront au minimum une réadaptation. C'est un point important.

Nous jugerons également la capacité de la B.L.I. à travailler en proximité avec les maires d'arrondissement. Je rappelle aussi que nous souhaitons une politique visible de la B.L.I. en matière de prévention d'actes de délinquance visant les touristes pour redorer le blason écorné de la capitale à travers le monde, notamment pour la clientèle asiatique.

Sur le budget municipal de la sécurité, je salue les 9,3 millions d'euros prévus pour la sécurisation des établissements publics et, notamment, le déploiement d'alarmes anti-intrusion dans les 950 établissements scolaires, ainsi que le fléchage de 4,2 millions d'euros en fonctionnement sur des mesures de prévention du risque d'attentat. Je regrette, en revanche, que seuls 400.000 euros soient consacrés à la prévention de la radicalisation, un montant trop faible, comme celui dédié à la prévention de la délinquance. Il faut pourtant concentrer les efforts sur les petits délinquants pour éviter les engrenages et les dérives, hélas, trop connues. Il faut y consacrer des moyens à hauteur de la tâche, mais nous sommes un peu sur notre faim.

Concernant le budget spécial de la P.P., j'avais appelé de mes vœux l'année dernière que le budget 2016 serait le dernier qui comporterait une contribution aussi élevée à la Préfecture de police. C'est un vœu qui n'est pas exaucé puisque la contribution de la Ville culmine, pour 2017, à 288,7 millions d'euros. Ma collègue, Anne TACHÈNE, interviendra sur le budget de la sécurité civile et ses aspects positifs, notamment pour ce qui concerne la brigade des sapeurs-pompiers. Mais je souhaite encore évoquer deux points.

Le premier : l'urgence à rénover de nombreux commissariats qui sont, pour certains, dans un état de délabrement, voire d'insalubrité avancée, ce qui a des conséquences sur les conditions de travail des policiers déjà durement sollicités par les temps qui courent et qui passent parfois beaucoup de temps à combler les défaillances de leurs commissariats. L'exemple de celui du 14^e arrondissement en est la plus parfaite illustration. Le groupe UDI-MODEM demande donc un plan triennal de modernisation des commissariats de la capitale, car les montants d'investissements prévus pour les grosses réparations multi-sites, en culminant à 3,27 millions d'euros, seront notoirement insuffisants.

Le deuxième concerne le contrôle du stationnement. Sur les 288,7 millions d'euros versés à la P.P., 25 % seront consacrés au contrôle du stationnement. Alors je m'étonne quand la Mairie de Paris s'indigne que seuls 9 % des Parisiens paient leur écot aux horodateurs de la capitale et que la fraude massive occasionne un manque à gagner de 300 millions d'euros pour la Ville chaque année.

De deux choses l'une : soit les opérations de contrôle sont si défaillantes qu'elles occasionnent cette fraude massive. Auquel cas, il faut envoyer un signal fort et en tirer les conséquences. Soit le contrôle du stationnement est relativement bien exécuté par la P.P., mais alors, c'est l'ampleur de la fraude qui est peut-être surévaluée par l'Exécutif, à l'heure où nous avons approuvé une délibération prévoyant d'externaliser le contrôle du stationnement. Ce chiffre de 9 % de bons payeurs et donc, de 91 % d'ingrats, j'aimerais, une fois pour toutes et pour dissiper d'éventuels malentendus, avoir une explication raisonnée, raisonnable sur son mode de calcul. Merci de vos réponses. Cela étant dit, nous voterons, comme chaque année, le budget de la Préfecture de police.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Eric HÉLARD, et à votre groupe.

La parole est à Mme Véronique LEVIEUX, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

Mme Véronique LEVIEUX. - Je vous remercie.

Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, mes chers collègues, permettez-moi, tout d'abord, de saluer mon collègue, Philippe DUCLOUX, qui aurait dû faire cette intervention sur la B.S.P. et qui a eu un empêchement majeur.

Le budget spécial de la Préfecture de police, que vous nous avez présenté, s'élève donc à 743 millions d'euros, dont 673 millions pour le fonctionnement, auquel contribue la Ville de Paris à hauteur de 288 millions. Comparée au budget primitif de l'année précédente, notre participation est donc en augmentation de 3 millions, ce qui n'est pas rien dans le contexte financier évoqué tout au long de cette journée. C'est aussi la preuve, Madame la Maire, de votre volonté de parfaire et d'améliorer le partenariat entre la Ville et la Préfecture de police au service des Parisiens.

Dans ce cadre, le budget de la brigade des sapeurs-pompiers a été fortement privilégié dans le but de renforcer la nécessaire capacité opérationnelle dans un climat de forte sollicitation. C'est un choix que le groupe Socialiste et Apparentés soutient sans réserve, comme nous l'avons, du reste, déjà montré il y a un an lors du vote du budget pour 2016, à l'occasion duquel nous avons proposé au Conseil de Paris un amendement augmentant la participation de la Ville pour un montant de 321.000 euros, ceci afin de contribuer au renouvellement du matériel de premier secours de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris. La persistance de la menace après les événements dramatiques auxquels Paris a dû faire face en 2015, exigeait et exige toujours que nous fassions montre d'une réactivité à toute épreuve ensemble, élus et administration, militaires de la brigade, et mobilisés vers le même objectif : la protection des personnes, des biens et de nos institutions.

Au nom de mon groupe, je veux vous dire, Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, toute la considération et le respect que nous portons à l'action et au dévouement des 8.500 sapeurs-pompiers de la brigade et aux risques qu'ils et elles prennent sur le terrain pour leur vie afin d'en sauver d'autres. Je salue tout particulièrement le général Philippe BOUTINAUD qui, depuis août 2015, assure le commandement de la brigade après y avoir occupé, par deux fois, auparavant, des responsabilités de tout premier plan. Qu'ils soient tous remerciés pour ce travail effectué parfois dans la douleur, toujours dans la difficulté du terrain, mais aussi dans la satisfaction du résultat.

Face à la nécessité de garantir la capacité de réactivité de la brigade, je veux aussi souligner et vous assurer de notre soutien au plan triennal de recrutement des 155 sapeurs-pompiers supplémentaires que porte ce budget spécial. Comme vous l'avez annoncé, 50 sapeurs-pompiers supplémentaires seront recrutés en 2017. Voilà le symbole de l'effort et de l'ambition que nous avons pour la sécurité, la prévention et la protection des Parisiens et de tous ceux qui aiment, fréquentent, visitent et travaillent dans la capitale. Si les charges de personnel, qui représentent 80 % des dépenses du budget spécial, sont en baisse puisque le schéma de l'emploi a été renouvelé, le budget 2017 prend en compte des mesures gouvernementales décidées en faveur des agents de la fonction publique, notamment en termes de masse salariale.

C'est ainsi qu'outre la revalorisation du point d'indice de la fonction publique, ce budget spécial comprend le financement des phases 2016 et 2017 de la refonte de la catégorie C des militaires. Du reste, les financements complémentaires demandés à la Ville et à l'ensemble des contributeurs bénéficient également à la brigade, s'agissant notamment des loyers et de la plate-forme de réception unifiée des appels d'urgence.

Au final, la section de fonctionnement du budget spécial à laquelle Paris contribue à hauteur de 42,87 % augmente de 2 %. Depuis plus de deux siècles, Paris est protégée contre les incendies par cette prestigieuse institution des sapeurs-pompiers, mais l'action opérationnelle de la brigade ne concerne pas que cette mission de lutte contre les incendies. Sa mission de secours aux personnes représente à elle seule plus de 87 % des 1.300 interventions quotidiennes de la brigade. Elle reçoit, en outre, près de 2,5 millions d'appels de toutes sortes. Je veux profiter de l'occasion pour remercier la brigade pour son partenariat avec la Ville, la protection civile de Paris, le Samu 75 de l'Assistance publics-Hôpitaux de Paris, la Croix-Rouge française dans l'organisation, notamment, de la première édition de l'événement "Samedi qui sauve" qui s'est déroulé en mars dernier et qui a vu 3.500 Parisiens à partir de 12 ans s'initier gratuitement aux premiers secours sur le parvis de l'Hôtel de Ville, dans les mairies d'arrondissement, mais aussi pour la participation des sapeurs-pompiers aux diverses actions de prévention et de formation en la matière.

Il convient, par ailleurs, de rappeler que l'action de la brigade concerne 124 communes du département de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne. Ce secteur de compétence, unique en France par son caractère interdépartemental, concentre, sur une petite superficie, une forte densité de population à laquelle viennent s'ajouter quotidiennement 2,5 millions de Franciliens et, chaque année, les 25 millions de touristes

visitant Paris. La protection de cet ensemble, assurée par 76 centres de secours, dépasse ainsi le simple échelon de la collectivité territoriale pour devenir un enjeu national. Pour autant, la Ville de Paris accompagne la B.S.P.P. de toutes ses forces et moyens.

J'ai parlé des 673 millions d'euros dédiés au fonctionnement dans le budget spécial. Il convient d'y ajouter les 70 millions de dépenses d'investissement. Ces dépenses sont financées par la Ville à hauteur de 15 millions de crédits de paiement. Ici aussi, la B.S.P.P. se voit dotée d'un budget important : 31 millions pour les casernes, 22 millions pour les acquisitions d'équipement et de matériel. Notre investissement en la matière prolonge le soutien initié à partir de 2001 dans le cadre des plans de modernisation qui, rappelons-le, ont permis de rattraper bien des retards et de porter, à partir de 2007, de 5 à 6 le nombre de groupements opérationnels. Au total, la Ville de Paris apportera, en 2017, 303 millions de participation au budget spécial de fonctionnement et d'investissement de la Préfecture de police, dont près de 95 millions d'euros pour les secours aux personnes et la lutte contre les incendies. Vous l'aurez compris, le groupe socialiste et apparentés approuve et votera en faveur de ce budget.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, chère Véronique LEVIEUX.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET pour 2 minutes. Elle n'est pas là. Si, elle est là. C'est mal la connaître !

Mme Danielle SIMONNET. - Excusez-moi, mes chers collègues.

Sur ce budget primitif de la Préfecture de police, ce que je souhaitais dire en 2 minutes, c'est qu'évidemment, on ne peut que se satisfaire de l'augmentation des moyens alloués aux sapeurs-pompiers, mais ayons conscience néanmoins qu'ils restent insuffisants et que la situation est extrêmement préoccupante.

Pour ce qui concerne les forces de l'ordre, nous sommes tous ici très attachés, j'imagine, à la police républicaine et très conscients de la difficulté pour la police d'avoir eu à assumer ses responsabilités, qu'il s'agisse à la fois des attentats et de l'ensemble des mobilisations sociales. Mais que tout le monde prenne conscience que l'austérité qui s'abat sur la police républicaine pose d'extrêmement graves soucis, qu'on est face à un corps de fonctionnaires épuisés, épuisés par un nombre d'heures supplémentaires au-delà du supportable, et même si évidemment je n'adhère pas à l'ensemble de leurs revendications comme vous pouvez vous en douter, néanmoins ayons conscience de cette difficulté qui fait que notre société montre qu'elle craque de toutes parts et que la crise de la légitimité de l'autorité de l'État est diffuse à l'ensemble des corps, y compris dans la police.

Que s'est-il passé cette année ? Par toutes les heures supplémentaires qu'on fait faire à la police du fait des sous-effectifs, mais y compris du fait de difficultés - excusez-moi si je sors du simple débat sur le budget alloué à la Préfecture de police - liées en termes de désaccord sur les commandements lors des mobilisations sociales, cela doit poser de vraies questions, de vrais débats puisque ces commandements, lors des mobilisations sociales, ont été contestés par nombre de personnels internes à la police.

Je suis assez déçue qu'ici, nous n'ayons jamais eu réellement de débat à ce sujet, notamment sur toutes les conséquences en termes de violences policières qu'il a pu y avoir avec l'usage des flash-balls, l'usage des grenades de désencerclement et sachons qu'aucune violence inacceptable faite à l'encontre des forces de l'ordre ne justifie, par ailleurs, un certain nombre d'actes qui ont été conduits.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci...

Mme Danielle SIMONNET. - Pour conclure, Madame la Maire, j'estime que l'austérité, pour autant, n'a pas à toucher la Préfecture de police et la police. On sait qu'il y a de grosses difficultés toujours dans nos commissariats. Je désapprouve fortement mais je reviendrai dans le Conseil de Paris, mais je dépose un vœu spécifique concernant les A.S.P. et les difficultés et l'opposition à la privatisation de la verbalisation du stationnement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Madame PAWLIK, vous avez la parole, pour le groupe les Républicains.

Mme Déborah PAWLIK. - Madame la Maire, chers collègues.

La politique sécuritaire de la Ville doit être à la hauteur de la menace qui continue à peser sur les Parisiens. A ce titre, le déploiement d'un important réseau de caméras et de vidéo-protection, bras armé de la protection des forces de l'ordre, devra faire partie des priorités de votre action. Augmenter significativement le nombre de caméras fait progresser le taux d'élucidation des infractions, et ce constat fait désormais l'objet d'un consensus de la part de maires de droite comme de gauche, qui investissent massivement dans la vidéo-protection.

La vidéo-protection a notamment fait ses preuves dans la lutte contre le terrorisme en fournissant aux enquêteurs des éléments essentiels à des moments clés, par exemple dans les heures qui ont suivi les attentats de novembre 2015. Les caméras sont aussi un atout majeur pour l'élucidation des faits de délinquance quotidiens. Ainsi, à Paris, entre 2012 et 2014, les caméras ont permis l'arrestation de près de 10.000 personnes, révolutionnant aussi les méthodes d'investigation.

Face à ce bilan extrêmement positif, nous demandons donc, depuis plusieurs mois, que la Mairie de Paris porte à 2.000 le nombre de caméras dans la ville. Cet objectif ne semble d'ailleurs pas extravagant puisqu'il a été partagé par Manuel VALLS, alors Ministre de l'Intérieur, et aujourd'hui candidat, il me semble, à la primaire de votre famille politique. Mais vous avez systématiquement refusé de donner de l'envergure au parc de vidéo-protection rendant la sécurité des Parisiens, l'otage de votre majorité fragile et d'un accord électoral qui vous amène à sacrifier la volonté de nos concitoyens.

Nous demandons donc aujourd'hui que les 5 millions d'euros de crédits du plan tourisme, réservés au déploiement de caméras supplémentaires, soient utilisés au plus vite. De nombreux lieux sensibles et emblématiques à Paris sont aujourd'hui laissés pour compte et ne sont pas suffisamment dotés. Pour ne prendre que cet exemple, à l'échelle du 10e arrondissement, les gares de l'Est et du Nord, portes d'entrée de premier ordre dans la capitale, mériteraient probablement d'être davantage dotées. Plus globalement sur Paris, les abords des établissements scolaires devraient aussi être mieux équipés pour davantage de sécurité des petits Parisiens.

Enfin, dans un contexte social tendu, votre majorité ayant poussé nombre de Parisiens dans la rue, les forces de l'ordre sont par ailleurs très demandeuses de cet outil, les aidant à assurer la sécurité des manifestations sur la voie publique. La Place de la République, par exemple, le point de rassemblement de tant de manifestations parisiennes, nécessite elle aussi d'être davantage équipée. Puisque je parle des manifestations, je profite de l'occasion qui m'est donnée, Monsieur le Préfet, pour encourager les services de la Préfecture à varier les itinéraires proposés aux manifestants, les riverains de la Place de la République ou de la Place de la Nation, voyant trop souvent leur tranquillité mise à rude épreuve.

A cette demande de plus de vidéo-protection, Madame la Maire, vous répondez habituellement que nous devrions nous réjouir du nombre de caméras actuellement implantées. Comment pourrions-nous en vérité être satisfaits puisqu'à y regarder de plus près en effet, on constate que les caméras récemment implantées sont surtout - vous me passerez l'expression - une machine à procès-verbaux, la vidéo-verbalisation étant préférée à la lutte contre la délinquance. Les Parisiens méritent pourtant mieux en matière de sécurité que la seule logique du tiroir-caisse.

Madame la Maire, vous l'avez compris, il est temps que vous démontriez que vous avez enfin pris la mesure des enjeux sécuritaires auxquels nous faisons face aujourd'hui à Paris. Concrétisez vos paroles en donnant aux forces de l'ordre enfin les moyens de leurs actions.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Dernière oratrice, Madame TACHÈNE, vous avez la parole, pour le groupe UDI-MODEM.

Mme Anne TACHÈNE. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, mes chers collègues.

Mon collègue Éric HÉLARD ayant plutôt insisté sur l'aspect sécurité du budget de la P.P., je souhaite, pour ma part, dire quelques mots sur les opérations de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris, tant sur le bilan 2016 que sur les perspectives et les enjeux de la B.S.P.P. qui - et c'est l'occasion de le rappeler ici - a été fortement mobilisée en 2016.

Cela passe souvent inaperçu, mais ce sont plus de 474.000 interventions que les pompiers ont effectuées cette année, c'est-à-dire environ 1.300 interventions chaque jour, et ces opérations ont augmenté de 5 % par rapport à l'année précédente. Les opérations de secours à victime ont particulièrement augmenté dans un contexte que les événements exceptionnels de l'année ont amplifié, comme celui des inondations, des mouvements sociaux contre la loi El Khomri, ou encore la tenue de l'Euro de football qui, à lui seul, a engendré près de 3.000 interventions. C'est par un effort considérable de la B.S.P.P. tant en qualité qu'en réactivité que cet événement s'est aussi déroulé dans les meilleures conditions pour Paris.

Mais la progression des interventions - il faut aussi le souligner - par le vieillissement de la population que nous connaissons, par l'accroissement de la précarité, par la dégradation des soins. Cette évolution, il faut l'appréhender avec attention et justesse et trouver des solutions adaptées qui ne relèvent pas seulement des services de secours.

Mais 2016 était aussi une année marquée par l'état d'urgence et par les opérations directement déployées à la suite des attentats du Bataclan. Ainsi, à l'occasion des auditions de la commission d'enquête parlementaire du début

d'année 2016, avait été annoncée par le commandant de la B.S.P.P., la création de groupes d'extraction spécialisés dont la doctrine a été élaborée conjointement avec les forces de police. Ces pompiers, équipés de gilet pare-balles et de casque, interviennent sous la protection des forces spécialisées pour permettre la protection et l'évacuation des victimes sur des zones potentiellement très dangereuses. A cet effet, plusieurs exercices ont déjà eu lieu, et le dernier au musée du Louvre date d'il y a quelques jours.

Je veux surtout saluer ici l'esprit de coordination remarquable qui anime ces équipes opérationnelles pour garantir une réponse adaptée à des situations exceptionnelles, coordination bien sûr indispensable.

Par ailleurs, pour répondre aux besoins de parfaite coordination, la Préfecture de police avait mis en place une plate-forme commune de réception des appels d'urgence pour le 17, le 112 et le 19. Cette plate-forme de mutualisation est opérationnelle depuis le début de l'année et a démontré son efficacité lors de l'Euro 2016.

Il s'agit aujourd'hui de lui permettre de répondre aux enjeux de la métropole du Grand Paris, notamment dans la perspective du Grand Paris Express, de la candidature aux Jeux Olympiques ou bien de l'Exposition universelle.

Enfin, le Conseil de Paris avait adopté en décembre 2015 et à l'unanimité un vœu pour l'organisation d'une journée pour initier les Parisiens aux gestes qui sauvent. Ce vœu prévoyait aussi le lancement par la Mairie d'un plan de sensibilisation et de communication sur les formations, le plan "Toutes et tous secouristes" et de dispenser à tous les volontaires du service civique parisien ainsi qu'aux écoliers et collégiens parisiens une formation aux premiers secours.

La B.S.P.P. a répondu présente sur ce terrain encore en menant plus de 500 actions dans ce sens et en formant plus de 8.000 personnes à ce jour.

Si un certain essoufflement semble apparaître chez les Parisiens, il s'agira pour le Conseil de Paris de réfléchir ensemble à faire évoluer ce dispositif.

Enfin, tous ces efforts, toutes ces réformes vers une organisation plus efficiente donnent tout leur sens au projet de recrutement de 50 pompiers supplémentaires pour 2017 dans le cadre d'un plan triennal de 150 recrutements et de revalorisation des salaires des agents de catégorie C votée l'année dernière.

Nous approuvons donc de façon complète la hausse du budget de fonctionnement pour 2017 en espérant que cette hausse se poursuivra au-delà.

Sur le volet investissement, nous approuvons également le plan ambitieux de rénovation...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il va falloir conclure, Madame TACHÈNE.

Mme Anne TACHÈNE. - ... des casernes, et l'exécution du programme immobilier 2016 ainsi que les perspectives 2017 et tout particulièrement le pôle de formation et d'instruction de Limeil, Valenton et Villeneuve. En effet, entre les risques naturels, la précarisation croissante de nombreuses populations et les risques d'attentat, les opérations de la B.S.P.P. se diversifient...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il faut conclure, Madame TACHÈNE !

Mme Anne TACHÈNE. - J'ai terminé. Se complexifient et les besoins d'entraînement et de formation doivent être adaptés.

Pour conclure, vous l'aurez donc compris, c'est avec satisfaction et reconnaissance pour l'engagement des personnels que le groupe UDI-MODEM votera en faveur du budget spécial de la Préfecture de police.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous allons à présent passer aux réponses avec tout d'abord Colombe BROSSSEL et, bien sûr, M. le Préfet de police.

Mme Colombe BROSSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire, et merci à l'ensemble des intervenants pour leurs interventions.

Peut-être, avant de commencer, merci à chacun d'entre vous, dans des styles différents, d'avoir salué le travail et l'engagement de l'ensemble des fonctionnaires de la Préfecture de police dont nous parlons. Je pense évidemment aux fonctionnaires de la P.P. mais aussi à l'ensemble des pompiers de Paris.

Merci d'avoir rappelé, même si c'est dans cette enceinte, finalement dans un moment un peu clos de nos débats, que nous leur devons beaucoup et que sans eux, sans leur présence quotidienne à nos côtés pour les petits et les grands événements, notre ville ne serait pas la même. Au-delà des débats qui nous animent, je crois que c'est un message important que l'ensemble des élus de la Ville de Paris, au-delà de nos diversités politiques, peut leur apporter.

Je me permettrai peut-être même, Monsieur le Préfet, d'affirmer que je sais qu'ils sont sensibles à ce message que nous leur adressons aujourd'hui.

Vous avez les uns et les autres beaucoup détaillé la structure de ce budget et je vais me permettre de ne pas y revenir, afin de pouvoir répondre aux interpellations ou aux questions qui ont été posées.

Évidemment, je me satisfais du budget spécial présenté aujourd'hui, qui nous permet de repartir dans une phase nouvelle et je pense notamment à la B.S.P.P. et c'est une très bonne chose.

Monsieur GOUJON, au-delà de l'aspect parfois outrancier de vos propos, je vous laisse les assumer et la majeure partie de vos propos ne concernait finalement que peu la Mairie de Paris. Je laisserai, s'il le souhaite, le Préfet de police y répondre.

Nous avons en effet une vraie divergence, une divergence de fond. Nous pensons, nous croyons, nous sommes sûrs, qu'en 2016 et dans les années qui viennent, les questions de prévention et de sécurité ne peuvent pas être le fait d'un seul.

Nous pensons - et nous assumons de le faire - qu'une politique de prévention et de sécurité est dans la coproduction, dans la coproduction entre les institutions mais au-delà de cette coproduction dans les institutions, y compris avec l'ensemble de ceux qui vivent et travaillent à Paris. C'est tout ce que nous faisons. Toute notre action se base justement sur le fait de dire et de faire en sorte qu'il n'y ait pas des questions uniquement de spécialistes mais que par exemple, la question de la vigilance d'une part, la question de la prévention de la radicalisation d'autre part ou encore la question des gestes qui sauvent, sont des domaines qui concernent l'ensemble des Parisiens. Ce n'est pas uniquement une délégation à des institutions ou à une collectivité.

En effet, nous ne pouvons pas nous retrouver sur ce sujet, Monsieur GOUJON, car vous délégitimez par principe le fait que d'autres puissent participer et que l'engagement citoyen puisse être un élément fort d'une politique de prévention et de sécurité. Je ne partage pas cet avis : je crois que nous sommes pour le coup dans le juste et je le crois parce que je le vois s'installer. Je suis allée dans de nombreuses Mairies d'arrondissement pour être aux côtés des Maires d'arrondissement et pour leur dire quel serait l'engagement de la Ville de Paris, notamment dans la déclinaison locale des contrats de prévention et de sécurité.

Je le redis à chaque fois, quand il y a autour de la table dans les mairies d'arrondissement, les responsables de la Préfecture de police, du Parquet, de l'Education nationale, de la mairie d'arrondissement, mais aussi les conseils de quartier, les voisins, les clubs de prévention spécialisée, les associations : c'est tous ensemble que nous fabriquons une politique de prévention et de sécurité efficace.

C'est bien cela que nous sommes en train de mettre en place. S'agissant de vos propos comminatoires vis-à-vis de la Préfecture de police l'appelant à réaffirmer son autorité : je ne suis pas dans des rodomontades et des effets de manche, je suis dans le faire et que je crois que dans le faire, il y a plus d'efficacité.

Vous nous avez interpellés les uns et les autres sur quelques sujets sur lesquels je vais essayer de vous apporter des réponses. Pardon, cela sera peut-être un peu dans le désordre.

Oui, il y a un effort accru, mais pas dans le budget spécial - vous l'avez évoqué ici - sur la sécurisation des bâtiments publics et notamment des bâtiments qui accueillent nos enfants.

Je l'ai dit très rapidement tout à l'heure, il y aura en effet un déploiement grâce aux fonds du F.I.P.D. dégagés par le Gouvernement. Merci de votre appui, Monsieur le Préfet de police, sur ce sujet. Il y aura un déploiement d'alarmes anti-intrusion dans l'ensemble des établissements scolaires. Nous continuons bien entendu à sécuriser au maximum les établissements qui accueillent du public.

Oui, nous en avons pris l'engagement, nous déployons les caméras de vidéo-protection dont nous avons acté que nous ne les déployons pas sur 2 ans mais sur 1 an. En dehors de celles qui sont dans de nouveaux quartiers, nous sommes en train de continuer à travailler. Nous étions la semaine dernière encore en réunion avec la Préfecture de police pour faire le point, implantation par implantation, sur celles qui sont installées, sur celles qui sont alimentées en réseau électrique, sur celles qui sont branchées et nous continuons à travailler au-delà, de nouveau, des effets de manche et des effets de tribune.

Oui, nous continuons à travailler sur la question des gestes qui sauvent. Je l'ai dit en commission de la C.C.G.B., cher Pascal JULIEN, nous sommes prêts collectivement à pouvoir relancer la communication sur ce sujet pour que les Parisiens se remobilisent. Bernard JOMIER, qui n'est pas là, relancera de nouveau au mois de mars une mobilisation dans les mairies d'arrondissement et sur le parvis de l'Hôtel de Ville parce que, je le redis, en matière de coproduction de politique de prévention et de sécurité, c'est une affaire qui ne peut se vivre sans les Parisiens.

Il ne sert à rien d'affirmer sans arrêt des contre-vérités pour en faire des vérités. C'est un débat que nous avons là aussi déjà eu plusieurs fois dans cette Assemblée. Je le dis avec transparence car j'ai eu la même transparence avec l'ensemble des organisations syndicales de la D.P.S.P.

Je le redis ici comme dit en Commission, non, Monsieur GOUJON, ce n'est pas parce que vous affirmez qu'il y a des retours massifs d'A.S.P. à la Préfecture de police que cela est vrai. Il y a à ce jour 12 personnes qui avaient rejoint nos services qui sont reparties à la Préfecture de police : 4 pour inaptitude, 2 pour non-obtention d'agrément et 6 pour une volonté de retour. Ce qui fait un taux de 5,4 %. Monsieur GOUJON, vous m'accorderez que sur une réforme qui est certainement l'une des réformes les plus ambitieuses du point de vue administratif de cette mandature, nous sommes encore dans un taux qui nous permet de rester sereins et surtout de continuer à travailler.

J'ai réuni la semaine dernière, vous le savez - votre adjoint était là -, l'ensemble des Maires d'arrondissement et des représentants de groupe politique et comme sur chacun des sujets sur lesquels je travaille, je prendrai tous les points de difficulté et je traiterai tous les points de difficulté. N'ayez aucune inquiétude sur ce point, Monsieur GOUJON. Nous remplacerons évidemment ces 6 retours d'A.S.P. à la Préfecture de police dans les 1.900 personnes qui sont aujourd'hui présentes à la D.P.S.P.

Permettez-moi enfin de terminer, sous forme de deux clins d'œil mais aussi de remerciements. D'abord, merci à Pascal JULIEN pour sa ténacité. Merci d'avoir rappelé qu'il est nécessaire que nous réunissions le comité d'éthique sur la vidéo-protection. La ténacité de Pascal JULIEN vaut également, et au-delà du clin d'œil, merci, parce que l'ensemble de ceux qui étaient présents et je crois, Monsieur le Préfet, vous aussi, en réunion de la 3e Commission sur les questions de maintien de l'ordre en ont été satisfaits. Je l'ai dit à cette occasion, je le répète en séance.

C'est la raison pour laquelle il me semble qu'au souhait, que je comprends, du groupe Ecologiste, de pouvoir mieux appréhender le budget de la Préfecture de police, M. le Préfet a dit qu'il était tout à fait engagé et prêt à venir organiser de façon régulière, au regard des échéances budgétaires qui sont les nôtres, un groupe de travail dans le cadre de la 1ère et de la 3e Commissions.

On vous propose une nouvelle rédaction des attendus du vœu tel qu'il avait été proposé. Je crois que c'est en effet le bon cadre de travail, en tout cas celui qui nous permettra d'être le plus efficace possible, ce qui me paraît être le plus important.

Merci à Eric HÉLARD pour son soutien affirmé dans le cadre de mes négociations budgétaires avec Julien BARGETON, vous me permettrez d'avoir un appui de poids, le vôtre, pour que nous allions plus haut sur les questions de prévention de la récidive, prévention de la délinquance, prévention de la radicalisation.

Au-delà de la plaisanterie, ce que nous faisons, je veux vous le en dire un mot, nous le faisons avec une méthode que je revendique. Nous travaillons en partenariat avec évidemment les services de l'Etat dans toutes leurs dimensions, je pense aux S.P.I.P., à la Préfecture de Paris, à la Préfecture de police, au Parquet, nous travaillons ensemble sur ces questions de prévention de la récidive, de la délinquance ou de la radicalisation.

Je crois qu'il vaut mieux, en tout cas c'est ce que nous essayons de faire, vous solliciter pour porter, approuver dans cet hémicycle des projets de subvention sur des projets de cette nature et que nous nous donnions le temps d'évaluer, parce que je préfère prendre le temps d'accompagner des initiatives, les évaluer finement pour voir qui nous sommes réellement dans le cœur du sujet et réellement efficaces, plutôt que d'avoir des effets d'affichage sur ces sujets, et de ne pas être dans le vrai, de ne pas être dans l'efficacité.

Merci en tout cas de votre soutien dans mes discussions avec l'adjoint aux finances.

Voilà, mes chers collègues, ce que je pouvais vous dire en vous remerciant les uns et les autres pour votre soutien à ce budget spécial de la Préfecture, et en me faisant autant que je le peux, à chaque fois que j'en ai l'occasion, votre porte-parole pour remercier l'ensemble des fonctionnaires engagés à nos côtés, mais surtout aux côtés des Parisiens, pour assurer leur sécurité.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Colombe BROSSEL, pour apporter cette méthode qui est celle de la place de la Ville, de sa valeur ajoutée dans un dispositif de sécurité où nous confirmons la nécessité de nous

appuyer sur la police nationale, tout en ayant la part dans la relation que nous avons avec les Parisiens et dans la proximité de ce qui relève de cette Brigade de lutte contre les incivilités que nous sommes en train d'installer.

Je crois que c'est la bonne méthode. Cette coproduction, ce travail en confiance avec le Préfet de police, avec la Ville, avec l'ensemble des acteurs, nous permet d'être chacun à sa place et de ne pas, dans un moment extrêmement important où nous sommes sous une menace de terroristes qui reste très forte, créer de confusion dans les rôles respectifs des uns et des autres.

Je le redis ici, j'ai confiance dans ce travail que nous faisons chacun à notre place, avec le Préfet de police, tout comme avec le Procureur de la République dans la lutte contre le terrorisme.

Monsieur le Préfet de police, vous avez la parole pour répondre.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Je tiens d'abord à remercier Mme BROSEL des propos qu'elle vient de tenir. Ceux que vous venez de prononcer vous-même correspondent très précisément à l'action que je souhaite partager avec vous s'agissant de l'évolution de la Préfecture de police, de sa relation avec la Mairie. Cette relation doit s'adapter de façon à répondre aux nouveaux défis, à faire face à des enjeux en termes budgétaires et sécuritaires exigeants, et bien entendu en respectant avec clarté des compétences qui sont partagées, qui sont en train d'évoluer ce qui justifie plus que jamais volonté de dialogue et confiance dans la discussion.

Je souhaite le faire avec la Mairie, le faire avec les maires d'arrondissement dans un cadre de relation qui doit s'appuyer sur le relais des commissaires, chefs de circonscriptions.

Pour répondre aux différents orateurs, je prendrai simplement trois thèmes évoqués pour essayer de regrouper les principales interventions.

Sur la Brigade des sapeurs-pompiers, je veux dire à M. JULIEN qu'en mentionnant tout à l'heure le risque terroriste, il illustre un certain nombre de nouveaux défis auxquels la Brigade des sapeurs-pompiers est confrontée, comme le reste de la Préfecture de police, qu'il s'agisse des défis nucléaires, radiologiques, biologiques ou chimiques, parce que des menaces dans ce domaine sont loin d'être inexistantes dans une grande ville, une grande agglomération et une grande métropole, et aussi parce que le risque terroriste concerne tout simplement la sécurité des sapeurs-pompiers dans leurs interventions.

Je suis complètement d'accord avec vous, l'enjeu premier, l'enjeu véritable qui a conduit à ce que le Général BOUTINAUD soit complètement satisfait avec le budget que nous présentons aujourd'hui et dont nous discutons et qui me convient pleinement, c'est la capacité opérationnelle. L'enjeu de ce budget est de remettre les sapeurs-pompiers de Paris, leur Brigade à un niveau d'efficacité opérationnelle optimal, dans un contexte de progression constante des interventions de la Brigade qui justifie d'autant plus cette nécessité d'adaptation opérationnelle.

De ce point de vue, je rappelle qu'il y a eu cette année 430.000 interventions effectuées par la Brigade, celles-ci ont augmenté de 6 % par rapport à 2015. C'est à cela qu'il faut faire face avant tout. Sur ces 430.000 interventions, 359.000 correspondent au secours aux personnes et aux victimes. C'est l'essentiel de la mission des sapeurs-pompiers. C'est dans ce domaine qu'il faut garantir la capacité opérationnelle en premier lieu.

Pour l'atteindre, je rejoins ce que disait Mme TACHÈNE, il faut des investissements immobiliers, parce qu'ils permettent de moderniser, de faire face, de mieux positionner sur le territoire.

A cet égard, nous attachons beaucoup de prix au projet de Limeil-Brévannes qui a été évoqué dans le débat, c'est un enjeu majeur pour la Brigade des sapeurs-pompiers. Nous faisons tout le possible pour respecter les délais dans un contexte de négociation avec les collectivités, qui est compliqué, notamment avec le projet de téléphérique en cours.

Cela suppose aussi d'avoir une plate-forme d'accueil des appels d'urgence qui continue à poursuivre la dynamique engagée avec la mise en place effectuée sur 2016. Celle-ci a permis de fusionner le 18, le 17 et le 112 sur Paris et sur le département de la Seine-Saint-Denis, à ce stade pour le reste de l'agglomération seulement le 18 et le 112.

Notre objectif est de terminer d'ici l'été 2017, le rattachement, la couverture des départements des Hauts-de-Seine et du Val-de-Marne. C'est nécessaire. L'efficacité opérationnelle, c'est aussi de travailler sans doute davantage sur le numérique autour de cette plate-forme d'appels, parce qu'il ne suffit pas de gérer l'appel, il faut tout de suite à côté pouvoir géolocaliser, mettre les plans, avoir tous les outils du numérique autour de cette plate-forme d'appels qui va devenir un élément majeur de la réception de l'alerte et de l'organisation du commandement.

Il faut enfin, j'insiste sur ce point parce que c'est la marque de fabrique de la Préfecture de police, que la mission de secours soit étroitement reliée à celle de police, parce que cela permet d'éviter d'envoyer les deux équipages séparément. Cela permet de mobiliser les moyens de circulation auxquels M. GOUJON est à juste titre attaché, pour accélérer l'arrivée des secours.

On est donc sur un dispositif qui est vraiment celui d'une capacité opérationnelle optimale à préserver dans un contexte de nouveaux défis. C'est en ce sens que ce budget nous donne satisfaction.

Deuxième point, le comité d'éthique, je vais sur ce sujet vous donner une bonne nouvelle, mais mieux vaut tard que jamais, la date maintenant est fixée en accord avec la Maire, ce comité d'éthique sera installé le 2 février. Ce sera dans quelques semaines et il sera présidé par Christian VIGOUROUX dont personne ici n'ignore et la compétence juridique, et la hauteur de vue, et la stature morale.

Pour les questions budgétaires, je souhaite profondément qu'à côté des documents budgétaires soit effectuée une simplification et une lisibilité accrue des documents et de leur analyse, ne serait-ce que pour chacun de nous.

Je retiens donc cette hypothèse et j'en profite pour indiquer que les 500.000 euros de dépenses imprévues, qui étaient mentionnés et apparaissaient dans le budget de l'année dernière, Monsieur GOUJON, n'ont finalement pas été utilisés ; il n'y a pas eu nécessité d'en faire usage et ils ont donc été répartis sur chacun des postes budgétaires.

Pour cette année, nous ne l'avons pas redemandé dans notre répartition budgétaire, et si jamais il y avait des dépenses imprévues, nous les prélèverons par redéploiement budgétaire, comme nous savons le faire dans un pilotage fin et réactif du budget.

S'agissant de la question du stationnement payant ou gênant qui préoccupait M. HÉLARD, je voudrais lui dire que j'ai longuement donné des explications, lors de la 3e Commission à laquelle il appartient, et j'ai développé mes explications sur la base de chiffres et de tableaux, qui ont été mis à disposition de tous les participants de cette Commission, avec les raisons qui conduisent à ces résultats. Il ne faut pas confondre ce qui est la verbalisation, c'est-à-dire l'établissement du procès-verbal et le paiement qui relève d'un processus de recouvrement d'une amende, dont chacun sait qu'à ce niveau contraventionnel cela requiert d'importants délais de recouvrement.

Vouloir comparer un taux de recouvrement annuel par rapport à un taux de verbalisation n'est donc pas si facile. J'insiste sur le fait qu'il y a les recettes évidemment qui résultent de ce qui est perçu tout de suite, et il y a ce qui correspond à la politique de verbalisation. C'est sur celle-ci que je pense qu'on doit juger la Préfecture de police quant à ses résultats.

Enfin, je voudrais mentionner sur l'immobilier de la police, et c'est un sujet sur lequel à très juste titre vous avez soulevé l'exigence d'une vraie politique immobilière, je voudrais d'abord dire que sur le 4e arrondissement, cela permet également de répondre à la question que posait M. GOUJON sur la fusion des quatre commissariats dans le cadre de la fusion des quatre arrondissements. Je veux simplement indiquer que le projet de création d'un nouveau commissariat qui reprendra les activités du 1er, du 2e, du 3e et du 4e, de même que nous avons fusionné, comme vous le savez, le 5e et le 6e et nous avons d'autres réflexions pour l'avenir est lancé. Il a été priorisé et programmé par le Ministère de l'Intérieur. Il représente 40 millions d'euros, il sera terminé en 2021 et se situera dans un bâtiment qui appartient à l'Etat et que nous allons complètement reconstruire. Il appartient aujourd'hui à la garantie, donc à la Direction des Douanes du Ministère des Finances qui est en face du square du Temple - je pense que vous situez ce très beau bâtiment - et il nous permettra, une fois repensé et réadapté à son nouvel usage, de faire 5 millions d'économie par an en loyer, ce qui ne sera pas négligeable.

La Préfecture de police se modernise et continue à le faire avec des investissements lourds de l'Etat. Pour ne citer que la Direction de la Police judiciaire, comme vous le savez, un nouveau bâtiment a été prévu de façon à rester à proximité immédiate du futur Tribunal de grande instance, qui finalement ne sera pas terminé et occupé qu'à l'été 2018. Ce décalage ne pose pas aujourd'hui le problème de sa sécurisation et ce sera une question que nous devons nous poser l'année prochaine à la même date et que nous aurons réglé d'ici là.

En revanche, la D.R.P.J., la Direction régionale de la Police judiciaire, le 36 Quai des Orfèvres, aura déménagé avant, parce que notre chantier sera livré en février 2017. Il y aura ensuite les réceptions à effectuer, les vérifications, les quelques modifications, puis le déménagement. Nous occuperons donc à l'été 2017 le bâtiment à côté de Batignolles, qui est 36, rue du Bastion et dans lequel sera installé, dès l'été 2017, la P.J.P.P.

Voilà pour le budget.

En dernier point, l'efficacité policière puisque j'ai enregistré un certain nombre de réserves, tantôt sur l'ordre public, tantôt sur le fonctionnement même de la Préfecture de police. D'abord, je ne suis pas rentré dans un débat visant à présenter complètement les chiffres de la délinquance, comme j'aurais pu le faire. Je ne l'ai pas fait pour ne

pas allonger le débat sur le budget spécial, parce que je fais traditionnellement en début d'année une présentation des chiffres devant votre Conseil. Lors de cette séance, nous avons un échange sur des chiffres annuels stabilisés. Mais j'aurais pu le faire, nous avons les chiffres et ils ne seront pas mauvais pour cette année, en tout cas sur les atteintes aux biens. À part sur les atteintes aux personnes, ce qu'on appelle les A.V.I.P., les atteintes volontaires à l'intégrité physique, qui progressent essentiellement du fait de ce qu'on appelle le non-crapuleux, c'est-à-dire la violence dans les familles, sur la voie publique, des gens qui se battent mais pas pour des motifs de délinquance à proprement parler, pas pour chercher de l'argent.

En revanche, s'agissant de Mme KARDASHIAN et de la sécurité et de l'efficacité de la lutte contre la délinquance de la Préfecture de police, je tiens à dire que si cette grande dame, par la notoriété en tout cas, avait décidé d'aller dans un grand hôtel de tourisme comme toute personne transportant des bijoux d'une telle valeur, elle se serait trouvée en totale sécurité, avec des bijoux mis au coffre de l'hôtel, avec une sécurité parfaitement assurée et elle l'aurait fait sans doute en alertant également sur son arrivée. Elle est allée dans un hôtel confidentiel, où elle est restée de manière privée avec son garde du corps qui n'était d'ailleurs pas là le soir venu. Par contre, je peux vous indiquer que nous ne lâchons pas la piste, comme toujours à la Préfecture de police et nous avons bon espoir un jour tout de même de vous apporter un certain nombre d'éléments sur ce dossier qui est loin d'être clos.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - S'il vous plaît, un peu moins de bruit.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Oui, il faut en matière d'ordre public avoir un dialogue, y compris avec les élus, et d'abord avec les élus si vous me permettez de le dire. Et il faut le faire sur des éléments objectifs de retour d'expérience. Nous sommes en train de nous doter d'une cellule qui procède sur chacune des grandes manifestations et qui procédera systématiquement dans l'avenir, à une analyse très précise sur une grille d'éléments, avec l'appui d'un certain nombre de personnalités extérieures à la police, et pas seulement avec nos propres responsables, avec des professeurs d'université, avec des acteurs de la sécurité qui participeront à l'analyse des méthodes de gestion d'ordre public que nous mettons en œuvre.

Oui, il faut comparer avec ce qui se fait à Londres, en Allemagne ou dans d'autres pays, mais il faut comparer objectivement. Enfin, il faut que nous ayons ce dialogue avec vous et après chacune des opérations sur lesquelles vous estimerez qu'il y a besoin de le faire dans un contexte de discussion précise et objective.

Pour le reste, sur l'évolution stratégique de la Préfecture de police, je peux vous dire qu'elle est engagée. Le transfert de 2.500 agents, qui constitue la phase que nous avons évoquée tout à l'heure pour les cartes d'identité et les passeports, pour le stationnement, pour les polices spéciales, en est une première étape et elle créera cette police des incivilités qui permettra de mieux repositionner la Préfecture de police dans ses missions régaliennes.

Nous poursuivrons dans cette voie certainement dans les années à venir. Pour le reste, je suis en train de finaliser, après un très gros travail interne à la Préfecture de police, un document stratégique dont j'ai parlé au précédent Ministre de l'Intérieur, dont je parlerai plus en détail début janvier à la Maire. Je le présenterai au Ministre M. LE ROUX et je serais heureux de pouvoir vous en parler, Monsieur le Député, Philippe GOUJON, comme de le faire auprès de plusieurs élus.

Ce projet est un projet ambitieux et pluriannuel. Il s'inscrit dans une démarche de valorisation des compétences transverses de la Préfecture de police. Il faut le faire en décloisonnant les directions qui ont encore des rigidités et un système trop cloisonné. Nous avons sur ce plan beaucoup de propositions. Il faut alléger les niveaux de prise de décision et repositionner un certain nombre de niveaux intermédiaires qui ne sont plus nécessaires. Il faut déconcentrer et responsabiliser aux échelons locaux. Il faut travailler sur la zone parce que nous sommes concentrés sur l'agglomération et sur Paris, mais l'agglomération ne doit pas se terminer par une ligne de rupture avec les quatre départements de la grande couronne. On le voit sur les aéroports, dont la compétence va être progressivement et dès l'année 2017 transférée au Préfet de police sur leur sécurité périmétrique.

Il faut également sur le P.V.P.P., le plan de vidéo-protection poursuivre les efforts. Nous l'avons fait sur Paris, les chiffres ont été donnés tout à l'heure. Je veux indiquer que l'Etat y aura consacré entre 2016 et 2017 27 millions d'euros sur la zone Ile-de-France, que seront connectés complètement, à la fin 2016, l'ensemble des centres de commandement de toutes les D.D.S.P. de la grande couronne, toutes les directions territoriales de la petite couronne et un très grand nombre, plus de 230 sites, qui étaient, jusqu'à présent, non connectés au P.V.P.P.

C'est un travail de longue haleine. La dernière étape de ce plan, c'est aussi de passer à une autre étape technologique, non seulement sur la vidéo, où l'on doit faire de la vidéo intelligente, mais sur un système de policier connecté qui lui permet de prendre les plaintes, d'avoir des renseignements sur le terrain sans revenir nécessairement au commissariat et ainsi économiser du temps, de façon à préserver une capacité opérationnelle sur le territoire. Le recours à nombre d'évolutions technologiques qui commencent à être appliquées, déjà, dans un certain nombre de grandes villes, inspire notre projet.

Je pense que ce sera l'une des réponses au malaise policier qui a été évoqué par certains d'entre vous.

Je vous remercie, en tout cas, de votre soutien pour les actions de la Préfecture de police.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet, pour ces réponses, pour ce débat qui a été digne et précis.

Je veux vraiment saluer l'ensemble des orateurs de tous les groupes et, bien sûr, Colombe BROSSEL et vous-même, vous remercier, Monsieur le Préfet de police.

Je vous propose cinq petites minutes de suspension de séance, le temps de revenir pour les explications de vote et vote sur le budget de la Ville, et le budget spécial. Nous aurons, je pense, terminé juste avant les festivités du dîner de Noël du Conseil de Paris. Donc, cinq minutes.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à dix-huit heures quarante-cinq minutes, est reprise à dix-huit heures cinquante minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous reprenons la séance. Chacune et chacun reprend sa place. Je vais vous demander d'éviter les allers et retours, que tout le monde soit assis, les collaborateurs ferment la porte, ne la laissent pas entrouverte, avant de débiter les explications de vote. Bien.

Discussions budgétaires - Ville et Département - Etat special territorial. (Suite).

2016 PP - 73 - Budget spécial primitif pour 2017. (Suite).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous propose d'écouter sereinement chacun des orateurs des groupes pour l'explication de vote et, ensuite, nous procéderons au vote. Le débat s'est déroulé dans des conditions de grande sérénité et de respect de la parole des uns et des autres.

Je donne tout de suite la parole à M. Rémi FÉRAUD, président du groupe Socialiste et Apparentés, pour l'explication du groupe socialiste.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Le groupe Socialiste et Apparentés votera sans hésitation le budget 2017, car c'est d'abord celui des promesses tenues. Il inscrit en actes et en chiffres les priorités de notre campagne, de notre action et décline les mesures en faveur des Parisiens, des familles, des classes moyennes, comme des plus défavorisés.

Sur le logement, sur la sécurité, avec une hausse de la contribution à la Préfecture de police, sur l'environnement et la propreté, sur la petite enfance et l'éducation, sur la solidarité, sur les transports, sur la culture comme sur la candidature de Paris aux Jeux Olympiques. C'est un vrai budget de gauche, car il assume des politiques différenciées bénéficiant avant tout aux Parisiens les plus fragiles et aux quartiers les plus populaires. 2,3 milliards d'euros sont ainsi consacrés à la solidarité et 25 % du budget d'investissement important est localisé dans les quartiers populaires.

Notre groupe a également proposé un amendement de 250.000 euros pour améliorer encore la prise en charge des mineurs isolés arrivant à Paris, montrant toute la dimension de solidarité que nous avons voulu également apporter à ce budget. La priorité au logement, qui ne se dément pas chaque année, se traduit par l'inscription de 520 millions d'euros d'autorisations de programme pour financer plus de 7.000 logements sociaux. Cela permettra de poursuivre notre politique de préemption dans le diffus, permettant notamment de lutter contre la vente à la découpe.

De plus, 2,4 millions d'euros sont inscrits pour le démarrage du plan de transformation de 1.000 chambres de service, de bonne, en logements.

C'est aussi un budget de combat qui a trouvé des sources d'économies et assume aussi d'aller chercher des financements nouveaux qui ne pèsent pas sur la fiscalité des Parisiens. Les dépenses de fonctionnement n'augmentent ainsi que de 0,46 % hors péréquation et de 1 % en incluant la péréquation, alors que 1,7 milliard d'euros restent consacrés à l'investissement, c'est-à-dire à la préparation de l'avenir.

Je veux remercier à nouveau l'ensemble de l'équipe municipale : Julien BARGETON, Emmanuel GRÉGOIRE, Bruno JULLIARD et Colombe BROSSEL, en particulier, pour leur travail tant sur la méthode que sur les solutions

trouvées. Je remercie aussi les directions pour le travail très important mené en faveur de la simplification et de la clarté des documents budgétaires destinés aux élus.

Nous n'avons pas compté sur les suggestions de la droite pour boucler le budget. Heureusement, car nous n'avons entendu que des demandes de dépenses supplémentaires ou bien le reniement de nos propres engagements. Ce n'est pas notre méthode, ce n'est pas notre intention. Les critiques de l'opposition trahissent, d'ailleurs souvent, beaucoup d'incohérences puisque si l'on additionne les dépenses induites par l'ensemble de leurs propositions, elles ont plutôt tendance à creuser les dépenses qu'à amener des recettes nouvelles. Mais cela n'est pas nouveau et se vérifie chaque année.

Bref, ce débat a montré, une fois de plus, qu'il y a, d'un côté, les paroles et, de l'autre, les actes. Dans le contexte de contraintes budgétaires fortes, je salue donc la stratégie budgétaire cohérente, sage, raisonnable. Depuis le début de la mandature, les dépenses de fonctionnement, comme le recours à la dette, sont maîtrisés : aucune augmentation d'impôt pour les Parisiens, un investissement toujours très important. Ces piliers sont indispensables pour mener à bien notre politique et réaliser nos priorités. C'est ce que permet le budget que vous nous présentez. Nous le voterons donc bien évidemment.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Rémi FÉRAUD, pour votre soutien.

La parole est à Mme Anne SOUYRIS, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Madame la Présidente, je vous donne la parole.

Mme Anne SOUYRIS. - Madame la Maire, merci.

Chers collègues, nous souhaitons, tout d'abord, au nom du groupe Ecologiste de Paris, remercier l'adjoint aux Finances, Julien BARGETON, et son cabinet, ainsi que les services concernés, pour la clarté des documents budgétaires qui nous sont proposés. Nous les remercions également pour la qualité de nos échanges et discussions qui furent, certes longs et compliqués sur certains points, mais qui ont permis d'aboutir à des avancées significatives.

D'une part, nous pourrions mieux contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique par des moyens supplémentaires alloués aux associations mobilisées et par une restriction moindre du budget de l'Agence parisienne du climat engagée dans cette ambitieuse opération permettant l'isolation de 1.000 immeubles à Paris.

D'autre part, la lettre rectificative permettra de mener une action renforcée auprès des populations les plus en déshérence : les réfugiés, par une ligne budgétaire permettant de mettre à disposition des bâtiments intercalaires de la Ville, notamment dans les arrondissements où rien n'est prévu à cet effet ; les Roms, par une maraude renforcée à leur endroit, en attendant que notre amendement budgétaire de 2014 concernant la construction d'un habitat concerné pour eux soit enfin une réalité. Mais, ne vous inquiétez pas à ce sujet-là : il nous tient à cœur et nous y reviendrons.

C'est aussi l'économie sociale et solidaire qui a gagné, notamment par une amorce de budget de fonctionnement pour sa maison qui doit voir le jour cette année. Et, enfin, c'est pour nous essentiel dans le contexte de crise sociale et éducative : l'amendement permettant de soutenir l'Agence départementale parisienne d'information sur le logement et, par-là même, l'accompagnement des locataires pour un encadrement des loyers effectif et enfin, celui concernant l'école, sont pour nous des indicateurs forts de nos politiques.

Je vais revenir, pour finir, sur cet amendement lié à notre école française bien mal en point si l'on en croit notre classement toujours plus bas selon l'étude internationale "PISA", surtout en termes d'inégalités scolaires. Cette année encore, l'hexagone se démarque par sa capacité à reproduire des inégalités sociales. Ainsi, le milieu socio-économique explique plus de 20 % de la performance obtenue par les élèves de 15 ans, contre 13 % en moyenne dans l'O.C.D.E. Ainsi sommes-nous vraiment heureux qu'ait vu le jour, in fine, cet amendement permettant d'innover à Paris et d'ouvrir aux enseignants la possibilité d'être moins seuls face aux besoins des enfants avec des moyens matériels. Il s'agit, en effet, de soutenir l'innovation pédagogique dans l'école publique à Paris en partenariat avec l'Education nationale et ainsi, de commencer d'inverser la tendance. Car, oui, on peut agir à l'école, dans le milieu scolaire et dans la zone scolaire. Oui, beaucoup d'enseignants souhaitent agir et le font trop souvent très seuls. Oui, nous pouvons lutter contre le déterminisme social. Tel est même notre rôle, n'est-ce pas ?

Ainsi, espérons-nous que cette première pierre sera suivie de beaucoup d'autres et que nous pourrions ensemble, avec l'Education nationale, expérimenter plus et dans de meilleures conditions pour répondre efficacement à l'échec scolaire. Une nouvelle fois, il me semble important de préciser que le budget n'est pas pour les écologistes l'occasion de faire de la surenchère, mais de s'assurer réellement que dans des thèmes, que sur des

thèmes et domaines d'intervention qui nous sont particulièrement chers, le maximum est entrepris par notre Municipalité.

Ce débat a permis, je crois, par les propositions volontaristes de l'Exécutif, mais aussi, a contrario, par les interventions et propositions portées par la droite de notre hémicycle, de clairement identifier nos exigences écologistes, donc sociales, et également de nous conforter dans la conviction que notre majorité municipale porte un projet de la ville et de la société de gauche, écologiste et solidaire, ce qui n'est pas partagé par tout le monde, loin s'en faut.

C'est utile. Cela clarifie le débat politique et cela permet aux Parisiens et aux Parisiennes d'identifier les enjeux. Ainsi, pour toutes ces raisons, nous acceptons les propositions qui nous sont faites à l'occasion de ce budget 2017 et nous le voterons avec conviction.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Anne SOUYRIS. Merci à votre groupe pour ce soutien et ce travail de coproduction de ce que nous faisons ensemble.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Président du groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet, mes chers collègues, la discussion budgétaire que nous avons eue a été fort éclairante. Pour la première fois, les élus de droite ont réellement avancé des propositions qui ont le mérite d'une cohérence certaine : moins pour le personnel, moins pour l'investissement public, moins pour le logement social et plus pour la sécurité et la propreté. Votre proposition est une préfiguration de la politique que le candidat Fillon mettrait en œuvre s'il était au pouvoir. Combien de fois, Madame la Présidente du groupe les Républicains, vous ai-je entendu vous féliciter de l'action des services publics suite aux attentats ? Vous n'aviez pas de mots assez forts pour souligner le rôle indispensable des médecins, des infirmiers, des policiers, des pompiers, des gendarmes, des agents de la Ville qui ont effacé les traces des attentats, etc. Mais les attentats sont loin et vous oubliez vos déclarations d'amour, votre haine vengeresse à l'égard des services publics est enfin visible. Nous défendons le service public...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Écoutez, je vous assure.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - ... tous les jours, toute l'année, pas seulement quand il y a des catastrophes dans notre ville.

Oui, nous nous félicitons d'avoir été en partie entendus sur la nécessité de renforcer le nombre d'agents du service public à la D.P.E., à l'A.S.E. et pour l'Observatoire des violences faites aux femmes. Je me rappelle tout à l'heure l'intervention de l'un de vos élus qui considérait que c'était à la marge du débat budgétaire.

Nous avons aussi été convaincus de renforcer les crédits en direction des mineurs non accompagnés. Dans cette ville, malgré les difficultés budgétaires, nous continuons de défendre le service public et ce n'est pas le cas dans les collectivités que vous gérez. Il n'y a qu'à voir les orientations budgétaires à la région Ile-de-France. Je voudrais aussi dire à M. LEGARET qu'il doit faire attention à ses propos en ce mois de décembre. Si, par malheur, le candidat Fillon était élu président de la République, avez-vous lu les pages de son programme pour les collectivités locales ? Fin de la compétence générale, doublement de la ponction sur les dotations aux collectivités, on passerait de 11 milliards d'euros à 20 milliards d'euros, moins 500.000 fonctionnaires sur la mandature. On toucherait aux D.M.T.O., on mettrait fin à la capacité de toucher aux loyers capitalisés.

Avez-vous fait le calcul des conséquences pour la Ville de Paris en 2018 ? Que diriez-vous alors, Monsieur LEGARET, l'année prochaine ? Que c'est la faute à la mauvaise gestion de la Ville ou bien vous rejoindrez-nous dans le juste combat pour que l'État paie ce qu'il nous doit ? Vous savez, nous avons un temps d'avance sur vous car nous avons en effet critiqué ici même la politique de Nicolas SARKOZY, comme encore aujourd'hui celle de François HOLLANDE en direction des collectivités locales. Mais je connais votre capacité d'adaptation et je vous fais confiance pour défendre l'indéfendable.

Alors oui, dans un contexte difficile, avec un gouvernement qui n'a rien fait pour nous aider, nous allons continuer avec ce budget à investir pour l'emploi, pour améliorer le service public. Nous allons continuer notre effort pour le logement social, pour le sport, la culture, et c'est une gageure au vu du contexte. Prévoir des études pour des équipements culturels dans les 18e et 20e arrondissements afin de continuer à rattraper notre retard dans les équipements de proximité dans les quartiers populaires. Avec ce budget, nous allons pouvoir enfin rendre visible notre travail en direction de celles et ceux qui "fabriquent à Paris".

Nous allons permettre aux jeunes collégiens de plus et mieux s'impliquer dans la candidature de notre ville aux Jeux olympiques et paralympiques. Nous continuerons à nous battre pour que l'Institut de victimologie soit installé dans de meilleures conditions et pour qu'enfin on traduise en acte nos engagements en matière de centres de santé. Mais je le disais au début de mon propos, ce matin, sans une réforme de la fiscalité locale, tant de fois promise et une nouvelle fois renvoyée aux calendes grecques par ce Gouvernement, sans une action forte et volontariste de la France, de l'Union européenne et des Nations-Unies contre les paradis fiscaux et les personnes qui optimisent, pour ne pas dire qui trichent et qui donc grèvent par leur incivisme le budget de la nation, rien n'évoluera. Nous demandons donc d'utiliser tous les leviers, tous les lieux où nous siégeons pour nous faire entendre sur cette immoralité qui commence enfin à choquer une majorité de Français, je pense à la fraude fiscale.

Nous voterons donc ce budget, Madame la Maire, même si nous pensons que nous aurions pu être encore meilleurs si l'État avait tenu ses engagements au lieu de sacrifier notre capitale sur l'autel de l'austérité.

Je terminerai en remerciant les services de la Ville qui ont préparé ce budget, en remerciant l'équipe municipale, l'ensemble de vos adjoints et, plus particulièrement, Julien BARGETON et son cabinet.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Nicolas BONNET-OUALDJ, pour votre soutien, celui de votre groupe, là aussi, je le dis, nous avons travaillé ensemble, en intelligence avec les sensibilités différentes qui sont les nôtres, mais nous nous retrouvons pour l'essentiel et pour ce qui concerne notamment les Parisiens et les engagements que nous avons pris devant eux. Je vous remercie beaucoup pour ce soutien.

La parole est à M. Jean-Bernard BROS, Président du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

M. Jean-Bernard BROS. - Madame la Maire, Monsieur le Maire-adjoint chargé des finances, mes chers collègues.

Le budget primitif 2017 fixe le cap de l'action municipale en faisant des compromis au service de l'intérêt général. Il se situe dans la continuité des budgets des années précédentes, ces deux invariants forment une ambition forte pour l'avenir de Paris. Pour les Parisiennes et les Parisiens, cette ambition a des conséquences concrètes et positives au quotidien. Ce sont tout d'abord des services publics efficaces. Nous nous adaptons chaque année un peu plus aux évolutions des pratiques des citoyens : horaires, accessibilité, simplification des procédures, implantation géographique. Ce sont des enjeux cruciaux pour notre collectivité et il nous faut donc poursuivre ce chantier.

Investir à un tel niveau, c'est porter une ambition sur le long terme. C'est un gage de sérénité et de confiance. Nous devons collectivement marquer la mandature d'empreintes durables, ce que nous faisons avec le développement de services de proximité, avec la lutte contre la pollution ou encore avec des projets urbains innovants. Cet engagement, nous le tenons avec des projets directement visibles des Parisiennes et des Parisiens. Sérieux, ambition, cohérence, c'est ce qui manque souvent à la droite de l'hémicycle. Cependant, nous avons regardé avec attention l'amendement du groupe UDI-MODEM relatif au parcours d'accession à la propriété. Si la demande est irréaliste, elle pose des questions de fond sur un sujet qui doit être mieux investi.

Pour notre politique ambitieuse de logement, il nous faut à la fois agir sur le logement social, ce que nous soutenons sans faillir, mais également sur l'accession à la propriété. C'est une aspiration légitime de beaucoup de Parisiens qui, au vu des prix du marché, en sont totalement privés. Les deux politiques ne sont pas concurrentes, mais bien complémentaires. Ainsi, nous mènerons en 2017 une réflexion sur les dispositifs de la Ville en faveur de l'accès à la propriété qui doivent être mieux connus et développés. Mais cela n'empêche pas notre avis positif sur les capacités de notre Ville à continuer d'investir pour l'avenir. Pour preuve, le 1,4 milliard d'autorisations de programme prévues. Cela est possible grâce à l'engagement de notre majorité pour une utilisation responsable des deniers publics. Elle se traduit par la bonne santé financière de Paris.

Nous saluons les discussions qui ont abouti à la lettre rectificative et qui montrent, au-delà des positions trop idéologiques, une volonté d'action ancrée sur le terrain.

Enfin, nous avons voulu aussi porter des propositions dans une perspective de recherche nouvelle de recettes pour continuer à penser l'avenir pour que notre collectivité s'adapte au mieux aux évolutions. En tant que groupe membre de la majorité municipale, soucieux d'une ville qui se modernise et avance tout en restant solidaire, nous saluons le budget primitif 2017. Ce budget, nous le voterons, nous le votons. Oui, car nous respectons... En fait, j'avais écrit "ce budget nous le payons, nous le votons", mais je trouvais que c'était un peu beaucoup, mais cela ne fait rien, il est tard, et je peux le faire. ... car nous respectons nos engagements et nos ambitions. Les choix faits par l'Exécutif sont la preuve de ses capacités à maintenir notre Ville vers le bon cap, celui d'un service de qualité, de

proximité et de sécurité rendu aux Parisiennes et aux Parisiens. Les membres du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants voteront unanimement le budget primitif présenté aujourd'hui. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous et à votre groupe, un groupe très créatif au sein de notre majorité. Je dirais comme les autres, sinon, cela va faire des jaloux, mais créatif.

La parole est à Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, pour le groupe les Républicains.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Merci, Madame la Maire.

Nous, nous ne le voterons pas car ce budget vous ressemble. Il s'inscrit dans la continuité des budgets de votre mandature caractérisée par une gestion dépensière et irresponsable. Vous vous gargarisez, dans votre communication, d'une gestion saine, mais la réalité est tout autre. La lecture de la multitude d'amendements déposés par les groupes de la majorité est révélatrice d'une façon de penser les finances publiques. Une façon qui consiste à dépenser toujours plus d'argent public plutôt que de réformer pour économiser et pour pouvoir investir. C'est si vrai que tous les amendements de la majorité sont gagés sur des taxes supplémentaires et des redevances en hausse, jamais sur des réductions de dépenses.

Évidemment, derrière tout cela, il y a une fiscalité qui impacte toujours davantage le budget des Parisiens et leur pouvoir d'achat, pourtant déjà durement touché par la crise économique et le matraquage fiscal du quinquennat socialiste. Un budget de fonctionnement... Oui, ce sont les Français qui disent ah là là ! Un budget de fonctionnement qui enflé davantage chaque année sous le poids en crescendo de la masse salariale. Vous l'augmentez méthodiquement, la masse salariale : 3 % cette année, 60 % depuis 2001, alors que l'inflation cumulée sur la période n'est que de 25 %.

Les redéploiements de personnel sont homéopathiques. Il n'y a aucune vision stratégique pour améliorer l'ensemble du service public municipal. Je pense notamment à l'absentéisme récurrent, dans des directions aussi importantes pour la vie des Parisiens que les services de la propreté ou la petite enfance.

Et puis, dans le même temps, il y a l'investissement. L'investissement, lui, stagne péniblement : 130.000 Parisiens attendent toujours un logement. Enfin, est-ce qu'on peut s'en étonner, quand vous pratiquez une politique anti-classe moyenne, élaborée assez exclusivement pour vous constituer une nouvelle cagnotte et boucler un budget de fonctionnement à la dérive ?

Dans ce contexte, nous avons fait des propositions claires et constructives. C'est le sens de notre amendement budgétaire, lequel, vous l'aurez remarqué, mes chers collègues, ne repose pas sur une augmentation de la fiscalité, mais bien sur des réductions de dépenses inutiles, voire, pour certaines, dangereuses.

Nos propositions auraient permis d'inverser la tendance, de renouer avec une gestion plus économe et plus efficace et de réaliser des investissements indispensables, notamment dans la sécurité, la propreté ou la voirie.

Nos deux vœux proposant un moratoire des impôts, des taxes et des redevances, ainsi qu'un audit général des finances ciblé sur la politique des personnels et du logement, semblent également indispensables pour retrouver une stratégie budgétaire dynamique, équilibrée et transparente. Mais hélas, vous rejetez ces propositions pour maintenir un budget de mauvaises dépenses, qui laisse filer l'endettement, qui fait exploser le train de vie et qui ne répond pas aux priorités des Parisiens.

Madame la Maire, ce budget ne peut qu'accentuer ce que la Chambre régionale des comptes vous a signifié à plusieurs reprises, dans le langage feutré qui est le sien : "les marges de manœuvre financière de la Ville se réduisent considérablement". Cela veut dire, en français courant : "vous allez dans le mur et en plus, vous accélérerez".

Mes chers collègues, un retour aux réalités s'impose. Les arrangements gouvernementaux pour combler dans l'urgence les finances déficientes n'auront qu'un temps. Je conseille de vous préparer à des lendemains différents qui pourraient être douloureux et devraient inciter à gérer Paris autrement.

La capitale mérite une autre politique, faite de réductions réelles des dépenses inutiles, de soutien aux investissements utiles aux Parisiens, qui pourra enfin concurrencer les autres grandes métropoles européennes et préparer Paris pour relever le défi des Jeux Olympiques. Ce sera mon seul point commun avec l'intervention de Nicolas BONNET-OULALDJ : je finirai moi aussi sur les Jeux Olympiques.

Bref, nous ne voterons pas ce budget, qui est très mauvais.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur AZIÈRE, vous avez la parole, pour le groupe UDI-MODEM.

M. Eric AZIÈRE. - Oui, Madame la Maire, après mûre réflexion, sans hésitation, nous ne voterons pas votre budget 2017, pas plus que nous n'avons voté votre budget 2016 et votre budget 2015. On pourrait même dire d'ailleurs que ces budgets se ressemblent comme des frères. En quelque sorte, ils ont la même physionomie, ils posent les mêmes contraintes, ils relèvent les mêmes trous et les mêmes recettes.

Les mêmes contraintes : on les connaît, évidemment. Ce sont celles de toutes les collectivités territoriales : baisse des dotations, augmentation des dépenses de solidarité et de la péréquation.

Les mêmes trous : un trou endémique de 300 à 400 millions d'euros, qui relève de votre incapacité à faire des économies sur les dépenses de fonctionnement, incapacité faute de moyens, faute de volonté, sans doute un peu des deux.

Et puis, les mêmes recettes : des recettes providentielles, dont la nature est toujours la même, en particulier, une spécialité parisienne qui est une bruine de taxes sur la tête des Parisiens. On les sent à peine, mais cela pénètre redoutablement dans le pouvoir d'achat des Parisiens.

Et puis, une manne immobilière parisienne, véritable vache à lait, c'est le coffre-fort ouvert dans lequel vous puisez à pleines mains : les droits de mutation au plafond, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires multipliée par trois, la recette des loyers capitalisée pour la deuxième année consécutive à hauteur de - au fond, ce qui vous manque pour être en équilibre - et un niveau d'investissement élevé, mais dont le financement est de moins en moins autonome et relève de plus en plus d'un recours à l'emprunt.

Pour cette fois, 793 millions d'euros en 2017, notre dette se creuse en même temps que notre capacité d'autofinancement diminue, ce qui rend votre budget dépendant des fluctuations d'ailleurs du marché immobilier. Même si ce marché, ces fluctuations ne sont pas forcément très variables, avant que le marché ne se retourne, on sera déjà loin.

Mais nous ne voyons dans ce budget 2017 aucun effort pour limiter la croissance des dépenses de fonctionnement, stabiliser l'évolution de la masse salariale, parvenir à une gestion plus rigoureuse des effectifs, lutter contre l'absentéisme, qui coûte en moyenne 200 millions d'euros par an à la Ville. Et dans ce contexte, et c'est là notre plus grande inquiétude, c'est votre stratégie budgétaire qui repose sur une progression régulière de notre dette, qui compromet nettement la solidité financière de la Ville de Paris, pourtant traditionnellement forte et bonne.

Nous pensons, au groupe UDI-MODEM, que la solidité de nos finances municipales est aussi un atout très important dans l'image de notre ville. Sa crédibilité financière est engagée dans beaucoup de défis que nous avons lancés, comme notre candidature aux Jeux Olympiques de 2024 ou l'Exposition universelle de 2025. A ce rythme d'un endettement qui croît de 500 millions d'euros par an environ depuis 2014, j'ai peur qu'en 2024, nous n'ayons la première place sur le podium des collectivités endettées.

Madame la Maire, au moment où le montant total de la dette bancaire et obligataire de Paris devrait représenter 5 milliards et demi d'euros au 31 décembre 2017, nous vous demandons de ralentir le rythme d'un endettement qui progresse dangereusement et que vous devez raisonnablement freiner avant qu'il n'atteigne en 2020 8 milliards d'euros et en 2024 plus de 10 milliards d'euros. A quel niveau d'endettement vous arrêterez-vous ?

La dette de Paris qui repose sur la tête de chaque Parisien, quel que soit son âge, est passée en dix ans de 1.000 euros à 2.000 euros. A ce rythme-là, en 2024, elle sera de 3.000 euros par tête de tout-petit Parisien, qui naîtra avec sa dette dans son berceau. Alors, cela vaut bien une carte de citoyen de Paris dès 7 ans, et le vote du budget participatif à l'école primaire, je comprends mieux, mais revenons s'il vous plaît à des pratiques budgétaires qui respectent les équilibres et les générations futures.

Certes, Fadila m'a demandé de dire que le budget de la culture, sur lequel la présidente de la Commission du même nom a certainement une influence très bénéfique, est assez satisfaisant, mais il ne suffira pas à modifier notre positionnement.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur AZIÈRE. Merci d'avoir dit que vous aviez réfléchi. C'est déjà un acte extrêmement important, même s'il n'est pas allé jusqu'au vote. C'est bien de réfléchir et de ne pas démarrer par le vote, mais par les questions que vous posez, et elles sont légitimes, entre groupes de l'opposition et de la majorité.

Après avoir entendu les présidents des groupes, nous allons maintenant procéder au vote des amendements, des vœux, des dossiers inclus dans la discussion budgétaire et des différents budgets.

Je demande bien sûr à chacune et chacun de s'asseoir à sa place ou de sortir, mais de ne pas faire attendre notre Assemblée, parce que le vote, c'est important. Il vaut mieux ne pas perturber les conditions de vote. Cela fait partie des règles de la démocratie. Et donc, nous allons mettre successivement aux voix les budgets d'investissement et de fonctionnement de la Ville et du Département, ainsi que les budgets spécifiques. Les votes des budgets de la Ville et du Département s'effectueront globalement, et non par chapitre. C'est une nouveauté.

Je vous rappelle qu'il n'y aura pas de nouvelle prise de parole. Je demanderai simplement à Julien BARGETON l'avis de l'Exécutif sur les différents amendements et vœux et puis, nous voterons.

2016 DFA 168 - DLH - Reprise en section de fonctionnement de l'excédent d'investissement 2017.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, avant de commencer le vote du budget primitif de 2017, je vous propose de vous prononcer, à main levée, sur le projet de délibération DFA 168 - DLH concernant la reprise en section de fonctionnement de l'excédent d'investissement 2017.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DFA 168 - DLH).

2016 DDCT 168 - Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes à Paris 2015-2016.

2016 DFA 169 - Budget primitif d'investissement et de fonctionnement municipal 2017. Communication de la Maire de Paris relative au budget primitif de 2017. Bleu budgétaire "Logement". Bleu budgétaire "Intégration, droits humains, discrimination et égalité Femmes/Hommes". Bleu budgétaire "Politique de la Ville". Bleu budgétaire "Jeunesse". Bleu budgétaire "Climat Energie". Rapport et document budgétaire - sections d'investissement et de fonctionnement. Etat de la dette, des instruments de couverture du risque financier et des garanties d'emprunts - Investissements localisés - Rapport sur les contrats d'objectifs et de performance.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'insertion durable des réfugiés.

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à la création d'un syndicat du réemploi.

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif au développement du télétravail.

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à l'expérimentation du financement participatif.

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif au mécénat dans les projets de développement locaux.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au moratoire des impôts, des taxes et des redevances.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au patrimoine culturel.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la transparence et à la sincérité budgétaire.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au budget participatif.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif aux loyers capitalisés.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au remboursement de la dette de l'Etat.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la baisse des dotations de l'Etat.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous poursuivons par le budget primitif de la Ville pour 2017 : le projet de délibération DFA 169.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 1 du groupe Socialiste et Apparentés.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Je crois qu'il est retiré au profit de la lettre rectificative.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Absolument. C'est le cas pour le groupe socialiste. Je ne le mets donc pas au vote.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 2 du groupe Ecologiste de Paris.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Idem.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Retrait, merci.

L'amendement n° 3 du groupe Ecologiste.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Idem.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Retrait également.

L'amendement n° 4 du groupe Ecologiste.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Idem.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Idem.

L'amendement n° 5 du groupe Ecologiste.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Idem.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - L'amendement n° 6 du groupe Ecologiste, sur lequel l'Exécutif a déposé un vœu n° 6 bis est-il retiré ? Il est retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2016, V. 365).

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 7 du groupe Ecologiste de Paris ?

M. Julien BARGETON, adjoint. - Il est retiré.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - L'amendement n° 8 du groupe Ecologiste de Paris.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Idem.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - L'amendement n° 9 du groupe Ecologiste de Paris ? Idem.

Concernant l'amendement n° 10 du groupe Ecologiste de Paris, l'Exécutif a déposé un vœu n° 10 bis. Est-ce que l'amendement n° 10 est maintenu ? Il est retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2016, V. 366).

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 11 du groupe Communiste - Front de Gauche ?

M. Julien BARGETON, adjoint. - Retrait au profit de la LR.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - L'avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 12 du groupe Communiste - Front de Gauche ?

Julien BARGETON, adjoint. - Idem.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Quel est l'avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 13 du groupe Communiste - Front de Gauche ?

M. Julien BARGETON, adjoint. - Idem.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - L'amendement n° 14 du groupe Communiste - Front de Gauche, sur lequel l'Exécutif a déposé un vœu n° 14 bis, est retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté à l'unanimité. (2016, V. 367).

En réponse à l'amendement n° 15 du groupe Communiste - Front de Gauche, l'Exécutif a déposé un vœu n° 15 bis. L'amendement n° 15 est-il maintenu ? Il est retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2016, V. 368).

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 16 du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants. Il est, je crois, retiré, Monsieur le Président. Oui.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 17 déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 17 est repoussée.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 18 des groupes les Républicains et UDI-MODEM ?

M. Julien BARGETON, adjoint. - Défavorable.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 18 déposée par les groupe les Républicains et UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 18 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 19 déposée par les groupe les Républicains et UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 19 est repoussée.

Amendement n° 20 du groupe UDI-MODEM avec un avis...

M. Julien BARGETON, adjoint. - Défavorable.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 20 déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 20 est repoussée.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 21 du groupe UDI-MODEM ?

M. Julien BARGETON, adjoint. - Avis défavorable.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 21 déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 21 est repoussée.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 22 déposé par Mme SIMONNET ?

M. Julien BARGETON, adjoint. - Avis défavorable.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 22 déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 22 est repoussée.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 23 déposé par Mme SIMONNET ?

M. Julien BARGETON, adjoint. - Avis défavorable.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 23 déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 23 est repoussée.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 24 déposé par Mme SIMONNET ?

M. Julien BARGETON, adjoint. - Défavorable.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 24 déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 24 est repoussée.

Mme Danielle SIMONNET. - Pourtant, il est excellent !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - On n'intervient pas dans les opérations de vote, Madame SIMONNET.

Avis de l'Exécutif sur le vœu n° 25 du groupe Ecologiste de Paris ?

M. Julien BARGETON, adjoint. - Favorable avec l'amendement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2016, V. 369).

Avis de l'Exécutif sur le vœu n° 26 du groupe Ecologiste de Paris ?

M. Julien BARGETON, adjoint. - Amendement sur le vœu.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Accepté par le groupe les "Verts".

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2016, V. 370).

Avis de l'Exécutif sur le vœu n° 27 du groupe Ecologiste de Paris ?

M. Julien BARGETON, adjoint. - Favorable.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2016, V. 371).

Avis de l'Exécutif sur le vœu n° 28 du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants ?

M. Julien BARGETON, adjoint. - Favorable.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2016, V. 372).

Avis de l'Exécutif sur le vœu n° 29 du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants ?

M. Julien BARGETON, adjoint. - Favorable.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2016, V. 373).

Avis de l'Exécutif sur le vœu n° 30 déposé par le groupe les Républicains ?

M. Julien BARGETON, adjoint. - Défavorable.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Concernant le vœu n° 31 des Républicains ?

M. Julien BARGETON, adjoint. - Défavorable.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le vœu n° 32 des Républicains ?

M. Julien BARGETON, adjoint. - Défavorable.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le vœu n° 33 sera examiné en 7e Commission.

Nous passons donc au vœu n° 34 du groupe UDI-MODEM, avec un avis ?

M. Julien BARGETON, adjoint. - Défavorable.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le vœu n° 35 du groupe UDI-MODEM, avec un avis ?

M. Julien BARGETON, adjoint. - Défavorable.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le vœu n° 36 déposé par Mme SIMONNET, avec un avis ?

M. Julien BARGETON, adjoint. - Défavorable.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le vœu n° 37 déposé par Mme SIMONNET, avec un avis ?

M. Julien BARGETON, adjoint. - Défavorable.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la lettre rectificative n° 1 déposée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La lettre rectificative n° 1 est adoptée.

2016 DFA 169-1 - Budget primitif d'investissement de la Ville de Paris pour 2017.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous passons au projet de délibération DFA 169-1 relatif au budget primitif d'investissement de la Ville de Paris pour 2017, tenant compte de la lettre rectificative n° 1, des vœux et amendements, dont je vous donne lecture :

"Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son article 44 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment deuxième partie, le Livre III "Finances communales", Titre 1er "Budgets et comptes", chapitre II "adoption du budget", articles L.2312-2 et L.2312-3 ;

Vu la délibération du 24 mars 1997 optant pour le vote par nature ;

Après consultation de la conférence de programmation des équipements prévue à l'article L.2511-36 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 29 novembre 2016 par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation le projet de budget d'investissement de la Ville de Paris pour 2017 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Julien BARGETON, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Le budget d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2017 est arrêté comme suit :

- à la somme de 8 290 757 553,91 euros en ce qui concerne les autorisations de programme, selon l'état annexé (récapitulation générale des autorisations de programme en dépenses) ;

- à la somme de 2 213 151 955,00 euros en recettes et en dépenses en ce qui concerne les crédits de paiement, selon l'état annexé (vue d'ensemble de la section d'investissement).

(Voir annexe n° 1).

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à constituer une provision pour risques et charges en application de l'article R.2321-2 du Code général des collectivités territoriales.

Article 3 : Madame la Maire de Paris est autorisée à procéder, à l'intérieur d'un même chapitre, aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatées au cours de l'exécution du budget.

Article 4 : Pour assurer l'équilibre du budget d'investissement de 2016, les emprunts qui seront réalisés pour l'année 2017, en une ou plusieurs fois, ne pourront être supérieurs à un montant maximum de 792 526 159,00 euros ou d'un montant équivalent dans d'autres devises.

La Ville de Paris pourra choisir d'emprunter :

- soit directement auprès des banques ;
- soit via des émissions obligataires en dehors ou dans le cadre d'un programme d'émission de titres EMTN (Euro Medium Term Notes) ;
- soit sous forme de placements privés n'ayant pas le format obligataire.

Cet emprunt pourra être réalisé sous réserve des dispositions suivantes :

- le droit applicable au contrat d'emprunt sera celui de l'un des États membres de l'Union européenne ;
- durée maximale de l'emprunt : 50 ans ;
- taux appliqué : taux fixe ou taux révisable ; en cas d'application de taux révisables, les intérêts pourront être calculés sur la base des index de référence suivants : TEC5, TEC 10, Euribor 1, 3, 6, 9 ou 12 mois, TAG 1, 3, 6, 9 ou 12 mois, TAM, T4M, EONIA, OAT, OATi, OATei, livret A, inflation française ou européenne, ou tout autre Index de référence communément utilisé par les marchés financiers. Les index révisables de référence ne pourront être majorés d'une marge supérieure à 300 points de base ;
- en cas de taux fixe, le taux effectif global sera inférieur à 8 % ;
- amortissement : l'emprunt pourra être in fine ou amortissable selon une structure définie par le contrat. L'emprunt pourra éventuellement être assorti d'un différé d'amortissement ;
- les frais et commissions bancaires pour chaque emprunt conclu auprès d'une banque ne devront pas être supérieurs à 1% du capital restant dû chaque année de l'emprunt (dans le cas de frais et commissions applicables chaque année sur toute la durée de l'emprunt, ils pourront être versés en une seule fois mais devront être actualisés) ;
- les frais et commissions bancaires pour chaque émission obligataire conclue en dehors ou au sein d'un programme EMTN ne devront pas être supérieurs à 1% du capital restant dû chaque année de l'émission obligataire (dans le cas de frais et commissions applicables chaque année sur toute la durée de l'émission, ils pourront être versés en une seule fois mais devront être actualisés) ;
- les frais autres que frais et commissions bancaires (frais de notation, honoraires d'avocats, honoraires de conseils, frais de documentation légale, prospectus, frais d'impressions, redevances de bourses, frais de listing, frais de service financier, etc...) pour chaque émission obligataire conclue ne devront pas être supérieurs à 1 % du capital restant dû chaque année de l'émission obligataire (dans le cas de frais applicables chaque année sur toute la durée de l'émission, ils pourront être versés en une seule fois mais devront être actualisés).

Mme la Maire est autorisée à effectuer les mises à jour du programme EMTN au fil de l'eau en tant que de besoin."

Je mets aux voix, globalement, à main levée, le projet de délibération DFA 169-1, tenant compte de la lettre rectificative n° 1.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le budget primitif d'investissement de la Ville de Paris pour 2017 est adopté. (2016, DFA 169-1).

2016 DFA 169-2 - Budget primitif de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2017.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Ce n'est pas fini, mes chers collègues, nous passons maintenant au projet de délibération DFA 169-2 relatif au budget primitif de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2017, tenant compte de la lettre rectificative n° 1, des vœux et des amendements, dont je vous donne lecture :

"Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son article 44 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment deuxième partie, le Livre III "Finances communales", Titre 1er "Budgets et comptes", chapitre II "adoption du budget", articles L.2312-2 et L.2312-3 ;

Vu la délibération du 24 mars 1997 optant pour le vote par nature ;

Vu le projet de délibération en date du 29 novembre 2016 par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation le budget primitif de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2017 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Julien BARGETON, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Le budget primitif de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2017 est arrêté comme suit :

- Dépenses : 5.489.663.931,00 euros

- Recettes : 5.489.663.931,00 euros

Les dépenses et les recettes sont réparties conformément aux états annexés (vue d'ensemble de la section de fonctionnement et présentation croisée par fonction de la section de fonctionnement).

(Voir annexe n° 2).

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à constituer une provision pour risques et charges en application de l'article R.2321-2 du Code général des collectivités territoriales.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à procéder, à l'intérieur d'un même chapitre, aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatée au cours de l'exécution du budget."

Je mets aux voix, globalement, à main levée, le projet de délibération DFA 169-2, tenant compte de la lettre rectificative n° 1.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le budget primitif de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2017 est adopté. (2016, DFA 169-2).

Bravo !

A la vôtre !

2016, DFA 169-3 - Evolutions des tarifs.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 169-3 relatif aux évolutions des tarifs.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DFA 169-3).

2016 DFA 170 - Individualisation des autorisations de programme votées au budget primitif 2017.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vais mettre aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 170 relatif à l'individualisation des autorisations de programme votées au budget primitif d'investissement de la Ville pour 2017, tenant compte de la lettre rectificative n° 1.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DFA 170).

2016 CAS 3 - Communication relative au budget 2017 du Centre d'action sociale de la Ville de Paris.

2016 DFA 66 G - Budget primitif d'investissement et de fonctionnement départemental 2017. Communication de la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, relative au budget primitif de 2017. Rapport et document budgétaire - sections d'investissement et de fonctionnement. Etat de la dette, des instruments de couverture du risque financiers et des garanties d'emprunts. Rapport sur les contrats d'objectifs et de performance.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au moratoire des impôts, des taxes et des redevances.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la transparence et à la sincérité budgétaire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous poursuivons par le budget primitif d'investissement et de fonctionnement du Département de Paris pour 2017, le projet de délibération DFA 66 G.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 38 G du groupe Communiste - Front de Gauche ?

M. Julien BARGETON, adjoint. - Il est retiré au profit de la lettre rectificative.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous remercie.

L'avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 39 G de Mme SIMONNET ?

M. Julien BARGETON, adjoint. - Défavorable.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 39 G déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 39 G est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la lettre rectificative n° 2 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La lettre rectificative n° 2 G est adoptée.

2016 DFA 66-1 G - Budget primitif d'investissement du Département de Paris pour 2017.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons au projet de délibération DFA 66-1 G relatif au budget primitif d'investissement du Département de Paris pour 2017, tenant compte de la lettre rectificative n° 2 G, des vœux et des amendements, dont je vous donne lecture :

"Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 28 mai 2003 optant pour le vote par nature ;

Vu le projet de délibération en date du 29 novembre 2016 par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental soumet à son approbation le projet de budget d'investissement du Département de Paris pour 2017 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Julien BARGETON, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Le budget d'investissement du Département de Paris pour 2017 est arrêté comme suit :

à la somme de 1.469.731.010,68 euros en ce qui concerne les autorisations de programme, selon l'état annexé (récapitulation générale des autorisations de programme en dépenses) ;

à la somme de 303.025.561,00 euros en dépenses et en recettes en ce qui concerne les crédits de paiement, selon l'état annexé (vue d'ensemble de la section d'investissement).

(Voir annexe n° 3).

Article 2 : Mme la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental est autorisée à procéder, à l'intérieur d'un même chapitre, aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatées au cours de l'exécution du budget."

Je mets aux voix, globalement, à main levée, le projet de délibération DFA 66-1 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le budget d'investissement du Département de Paris pour 2017 est adopté. (2016, DFA 66-1 G).

Cela peut s'applaudir !

2016 DFA 66-2 G - Budget primitif de fonctionnement du Département de Paris pour 2017.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons au projet de délibération DFA 66-2 G relatif au budget primitif de fonctionnement du Département de Paris pour 2017, tenant compte de la lettre rectificative n° 2 G, des vœux et des amendements, dont je vous donne lecture :

"Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 28 mai 2003 optant pour le vote par nature ;

Vu le projet de délibération en date du 29 novembre 2016 par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental soumet à son approbation le projet de budget primitif de fonctionnement du Département de Paris pour 2017 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Julien BARGETON, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Le budget primitif de fonctionnement du Département de Paris pour l'exercice 2017 est arrêté comme suit :

- Dépenses : 3.324.805.321,00 euros

- Recettes : 3.324.805.321,00 euros

Ces dépenses et ces recettes sont réparties conformément aux états annexés (vues d'ensemble de la section de fonctionnement et présentation fonctionnelle).

(Voir annexe n° 4).

Article 2 : Mme la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental est autorisée à procéder, à l'intérieur d'un même chapitre, aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatée au cours de l'exécution du budget."

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 66-2 G, tenant compte de la lettre rectificative n° 2 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le budget de fonctionnement du Département de Paris pour 2017 est adopté. (2016, DFA 66-2 G).

2016 DFA 67 G - Individualisation des autorisations de programme votées au budget primitif 2017.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 67 G relatif à l'individualisation des autorisations de programme votées au budget primitif du Département de Paris pour 2017.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DFA 67 G).

2016 DFA 171 - Etats spéciaux d'arrondissements - Budget primitif 2017.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 171 relatif au budget primitif des états spéciaux des arrondissements pour 2017.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DFA 171).

Les états spéciaux d'arrondissements sont donc adoptés.

2016 DFA 142 - DRH - Budget primitif emplois 2017 pour les services municipaux.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons au projet de délibération DFA - 142 DRH. Il s'agit du budget primitif emplois 2017 pour les services municipaux.

En réponse à l'amendement n° 40 du groupe Ecologiste de Paris, l'Exécutif a déposé le vœu n° 40 bis. Le vœu n° 40 n'est pas maintenu, j'imagine ?

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2016, V. 375).

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 41 du groupe Ecologiste de Paris ?

M. Julien BARGETON, adjoint. - Il est retiré au profit de la LR.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est confirmé.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 42 du groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Idem.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Retiré au profit de la LR, Monsieur le Président.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 43 du groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Il est retiré.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - L'amendement n° 44 du groupe Communiste - Front de Gauche est retiré au profit de la lettre rectificative.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 45 du groupe Communiste - Front de Gauche ?

M. Julien BARGETON, adjoint. - Il est retiré.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il est retiré.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 46 du groupe Communiste - Front de Gauche ?

M. Julien BARGETON, adjoint. - Retiré au profit de la LR.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 47 du groupe Communiste - Front de Gauche ?

M. Julien BARGETON, adjoint. - Retiré.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la lettre rectificative n° 3 déposée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La lettre rectificative n° 3 est adoptée.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 142 - DRH, tenant compte de la lettre rectificative n° 3.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DFA 142 - DRH).

2016 DFA 53 - DRH G - Budget primitif emplois 2017 pour les services départementaux.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous invite maintenant à vous prononcer sur le budget primitif emploi 2017 pour les services départementaux.

Je mets tout d'abord aux voix, à main levée, la lettre rectificative n° 4 G déposée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La lettre rectificative n° 4 G est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 53 - DRH G relatif au budget primitif emplois 2017 pour les services départementaux, tenant compte de la lettre rectificative n° 4 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DFA 53 - DRH G).

2016 DILT 12 - DFA - Budget primitif 2017 du Service technique des Transports automobiles municipaux.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DILT 12 - DFA relatif au budget primitif 2017 du Service technique des Transports automobiles municipaux.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DILT 12 - DFA).

2016 DILT 37 - DFA - Actualisation des durées d'amortissement. - Budget annexe du Service technique des Transports automobiles municipaux.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DILT 37 - DFA relatif à l'actualisation des durées d'amortissement du budget annexe du Service technique des Transports automobiles municipaux.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DILT 37 - DFA).

2016 DPE 43 - DFA - Budget annexe de l'Assainissement. - Budget primitif 2017.

2016 DPE 46 - DFA - Budget annexe de l'Assainissement. - Fixation du taux et des modalités de calcul de la redevance d'assainissement "part collective" à compter du 1er janvier 2017.

2016 DPE 47 - DFA - Budget annexe de l'Assainissement. - Fixation du mode de calcul des redevances et tarifs des recettes à compter du 1er janvier 2017.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons au vote de trois projets de délibération concernant le budget annexe de l'Assainissement.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 43 - DFA relatif au budget annexe de l'assainissement - Budget primitif pour 2017.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DPE 43 - DFA).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 46 - DFA relatif à la fixation du taux et des modalités de calcul de la redevance d'assainissement. C'est la part collective à partir du 1er janvier 2017.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DPE 46 - DFA).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 47 - DFA concernant la fixation du mode de calcul des redevances et tarifs des recettes à compter du 1er janvier 2017.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DPE 47 - DFA).

2016 DPE 44 - DFA - Budget annexe de l'Eau. - Budget primitif 2017.

2016 DPE 45 - DFA - Budget annexe de l'Eau. - Fixation du taux de la part communale à compter du 1er janvier 2017.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons au vote de deux projets de délibération concernant le budget annexe de l'Eau.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 44 - DFA relatif au budget annexe de l'Eau - budget primitif pour 2017.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DPE 44 - DFA).

Et je bois à la santé d'"Eau de Paris" !

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 45 - DFA relatif au budget annexe de l'Eau - fixation du taux de la part communale à compter du 1er janvier 2017.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DPE 145 - DFA).

Le budget annexe de l'Eau est donc adopté.

2016 DEVE 130 - DFA - Budget primitif 2017 du budget annexe du Fossoyage.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 130 - DFA relatif au budget primitif du Fossoyage pour 2017.

Qui est pour ?

Contre ? Non, ne vous opposez pas à cela, quand même. Enfin bon...

Abstentions ?

Qui ne prend pas part au vote ? Enfin, franchement...

Le projet de délibération est adopté. (2016, DEVE 130 - DFA).

Le budget annexe du Fossoyage est adopté. Quand même !

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - On l'applaudit aussi.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - On l'applaudit !

2016 DEVE 156 - DFA - Tarifs des droits d'entrée des prestations de la Direction des Espaces verts et de l'Environnement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons au vote du projet de délibération DEVE 156 - DFA et de l'amendement technique n° 48 de l'Exécutif qui s'y rattache.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 48 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 48 est adopté.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 156 - DFA ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2016, DEVE 156 - DFA).

2016 DASES 432 G - Budget primitif 2017 du budget annexe des Etablissements départementaux de l'Aide sociale à l'enfance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 432 G. Il s'agit du budget primitif 2017 du budget annexe des Etablissements départementaux de l'Aide sociale à l'enfance.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DASES 432 G).

Je vous remercie car cela, vraiment, n'est ni de droite, ni de gauche. C'est pour faire fonctionner les services.

C'est donc adopté. C'est comme le fossoyage.

2016 DASES 433 G - Fixation pour l'année 2017 de l'effectif réglementaire des personnels des Etablissements départementaux de l'Aide sociale à l'enfance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 433 G concernant la fixation pour 2017 de l'effectif réglementaire des personnels des Etablissements départementaux de l'Aide sociale à l'enfance.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DASES 433 G).

Dominique VERSINI doit être contente.

Les budgets de la Ville et du Département de Paris pour 2017 sont adoptés et je vous en remercie, mais ce n'est pas fini.

2016 DRH 81 - Actualisation des ratios promus promouvables de certains corps de catégorie C suite à la mise en œuvre du protocole relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunérations.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 81.

Il s'agit de l'actualisation des ratios promus promouvables de certains corps de catégorie C suite à la mise en œuvre du protocole relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunérations.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ? LR S'abstient.

Le projet de délibération est adopté. (2016, DRH 81).

2016 DRH 8 G - Actualisation des ratios promus promouvables de certains corps de catégorie C suite à la mise en œuvre du protocole relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunérations.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 8 G relatif à l'actualisation des ratios promus promouvables de certains corps de catégorie C suite à la mise en œuvre du protocole relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunérations.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Je n'ai pas compris. Vous vous abstenes ? Les promus promouvables, vous vous abstenes ? Vous vous abstenes !

Le projet de délibération est adopté. (2016, DRH 8 G).

2016 PP 73 - Budget spécial primitif pour 2017.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la création d'une Commission consultative de gestion de la Préfecture de police.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux A.S.P.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la vidéo-protection.

2016 PP 61 - Modification des effectifs budgétaires de la Préfecture de police au titre de l'année 2017. (Suite).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons maintenant au vote des vœux et des dossiers concernant le budget spécial de la Préfecture de police pour 2017.

Avis de l'Exécutif sur le vœu n° 49 déposé par le groupe Ecologiste de Paris ?

M. Julien BARGETON, adjoint. - Favorable si amendé.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2016, V. 376).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 50, déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 51, déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 73.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2016, PP 73).

On n'a vu personne voter contre, donc le budget de la Préfecture de police est voté à l'unanimité pour 2017. Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 61 relatif à la modification des effectifs budgétaires de la Préfecture de police au titre de l'année 2017.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2016, PP 61).

Je vous remercie, mes chers collègues, pour ce vote du budget, de tous les budgets et les débats.

Ne partez pas. J'ai un message.

Départs à la retraite.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Avant que nous n'allions fêter tous ensemble de façon très républicaine ce dernier Conseil de Paris de l'année, je voudrais mettre à l'honneur deux huissiers de notre Conseil pour lesquels c'est le dernier Conseil de Paris.

Je vais d'abord demander à M. Abdelkrim BEDDIAF de se lever.

Je veux dire à M. Abdelkrim BEDDIAF, mais tous ces applaudissements et ce "standing ovation" en témoignent, que nous vous apprécions.

Vous êtes entré à la Ville le 3 mars 1980. Vous avez effectué toute votre carrière au sein de l'Hôtel de Ville, au courrier, à la Questure à l'époque, aux Services généraux. Vous étiez d'abord contractuel et vous avez gravi plusieurs échelons pour terminer au grade d'agent de logistique générale principal de 2e classe. Cela montre aussi comment cette Ville et cette fonction publique territoriale parisienne, à laquelle nous sommes attachés, permet aussi de très beaux parcours.

Je sais que vous êtes ému, mais nous aussi parce qu'on vous aime beaucoup et je veux à nouveau vous dire merci. Tout ce Conseil vous salue et je pense que ceux qui ont siégé avant nous et qui vous ont connu en auraient fait de même. Merci beaucoup.

Je veux maintenant demander à M. Jean-François CARLI aussi de se lever.

Jean-François CARLI, vous êtes entré à la Ville en 1983, vous avez aussi effectué toute votre carrière au sein de l'Hôtel de Ville, d'abord au cabinet du deuxième adjoint au Maire, puis au cabinet du premier adjoint pour ensuite travailler dans les Services généraux, au grade d'agent de la logistique générale principal de 2e classe. Vous aussi, vous êtes une belle figure de ce Conseil et de cette Ville. Nous gardons votre présence, votre travail, votre amabilité ancrée comme une marque de ce que vous avez apporté au service public des Parisiens. Merci beaucoup, Jean-François CARLI.

Merci, Abdelkrim BEDDIAF.

Maintenant, je vous invite à aller fêter ce moment ensemble.

Je vous remercie.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le lundi 12 décembre 2016 à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, est reprise le mardi 13 décembre 2016 à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de M. Jean-François MARTINS, adjoint).

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Bonjour à tous.

Compte rendu de la 3e Commission.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Conformément au Règlement intérieur du Conseil de Paris, nous entamons les travaux de la 3e Commission, et je donne la parole à M. Pascal JULIEN, qui représente M. DARGENT, Président de la 3e Commission.

M. Pascal JULIEN. - Merci, Monsieur le Maire.

Oui, Claude DARGENT, à qui nous pouvons souhaiter une prompte guérison, que je vais essayer de suppléer le moins mal possible.

Notre 3e Commission a d'abord écouté Célia BLAUDEL présenter le budget, et notamment le nouveau Plan Climat Air Energie, et répondre à une question de Philippe GOUJON relative à la crue décennale.

Ensuite, Pénélope KOMITÈS a assuré la stabilité du budget de fonctionnement des espaces verts et s'est engagée à présenter, à transmettre aux groupes politiques les tarifs 2014-2015 relatifs aux droits d'entrée des prestations de la Direction des Espaces verts et de l'Environnement, et cela en réponse à une demande de Joëlle MOREL.

Mao PENINOÛ a annoncé la création de l'Ecole de l'eau et de l'assainissement et a expliqué pourquoi il y avait une augmentation d'un centime du tarif de la redevance relative à l'eau.

Ensuite, Colombe BROUSSE a présenté le budget de la Préfecture de police et notamment a annoncé la bonne nouvelle d'un budget de la B.S.P.P. en hausse.

Christophe NAJDOVSKI, enfin, a évoqué notamment le projet de délibération relatif aux modalités du stationnement payant en surface à Paris et présenté un projet de délibération sur les traverses.

Je dois dire pour conclure qu'il a été quand même, de l'avis de tous les participants, mentionné que l'on ne pouvait pas travailler avec des documents qui étaient projetés à l'écran loin et illisibles, et qu'il serait extrêmement souhaitable que ces documents nous soient fournis en amont la prochaine fois et, à défaut, au moins en version papier, parce que sans cela, on passe deux heures à faire semblant de travailler, à dire "oui, oui, oui", sans avoir la moindre capacité de réfléchir et de réagir.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur JULIEN.

2016 DEVE 168 - Convention de subventionnement (20.000 euros) à l'association "Paris et Compagnie" (Paris&Co) pour son projet d'appel à expérimentations de solutions innovantes "Adaptation au changement climatique".

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DEVE 168 relatif à une convention de subventionnement à l'association "Paris&Co" pour son projet d'appel à expérimentations de solutions innovantes "Adaptation au changement climatique".

La parole est à Joëlle MOREL du groupe des Ecologistes de Paris pour cinq minutes maximum.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Près d'un an après la COP 21, la Ville de Paris a lancé, il y a un peu plus d'un mois, la révision du Plan Climat Air Energie, qui définira la vision à long terme pour faire de la Capitale une ville neutre en carbone d'ici à 2050. La révision du Plan Climat Air Energie est un chantier important en 2017.

L'association "Paris&Co" a été créée il y a un an et demi pour devenir l'Agence de développement économique et d'innovation de Paris. Elle a pour missions, entre autres, d'aider les entreprises en facilitant la création et le développement de "start-up" innovantes, en prospectant et accompagnant les entreprises internationales ; de favoriser une culture de l'innovation en Ile-de-France en stimulant l'émergence, la promotion, l'intégration des services technologiques et pratiques innovantes, incluant l'expérimentation sur le territoire parisien.

L'appel est lancé ici par la Ville de Paris et "Paris&Co". Il a pour but de faire émerger des projets innovants, capables d'apporter des réponses concrètes aux enjeux de l'adaptation au changement climatique. En effet, face aux évolutions climatiques qui touchent déjà notre territoire et qui ne vont que s'accroître, Paris devra faire face à des

enjeux environnementaux très importants : canicules plus longues et plus nombreuses, fortes crues, raréfaction des ressources en eau à l'échelle du bassin Seine-Normandie.

La Ville doit donc chercher et mettre en œuvre des solutions pour adapter la ville aux changements climatiques. Cet appel à expérimentations renforce les mesures déjà prises par la Ville pour limiter, voire diminuer les conséquences du dérèglement climatique sur notre territoire, renforcer sa résilience et préserver la qualité de vie de toutes et tous.

Quatre thématiques sont explorées dans cet appel : le rafraîchissement de la ville, l'économie des ressources en eau, le renforcement du lien social, la modularité des espaces et des modes de vie.

Le groupe Ecologiste a confiance dans l'émergence de réponses précises, capables d'apporter des solutions concrètes autour de ces quatre thématiques. Il est urgent de trouver des solutions qui répondent aux défis majeurs qui nous attendent dans les années à venir. C'est donc avec enthousiasme que le groupe Ecologiste votera ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame MOREL.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Célia BLAUDEL.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Très rapidement, comme l'a souligné Mme MOREL, nous sommes effectivement à un moment important pour les politiques Climat de la Ville de Paris, puisque désormais, le travail est engagé pour l'écriture d'un nouveau Plan Climat qui sera dévoilé l'année prochaine. Je remercie toutes celles et ceux d'ailleurs, tous groupes politiques confondus, qui désormais sont autour de la table et tentent de tenir la plume avec moi.

Ce projet de délibération, comme Mme MOREL l'a effectivement aussi souligné, est un projet de délibération qui concerne l'adaptation au changement climatique. En plus de l'atténuation, il faut nous préparer à vivre avec les effets du dérèglement climatique. La planète a déjà pris presque un degré et nous allons en mesurer les effets sur notre ville, notamment à travers des événements climatiques plus extrêmes, comme la démultiplication des canicules ou encore des crues. On va y venir dans un moment avec le maire du 15e.

Et donc, nous avons souhaité travailler avec "Paris&Co" pour lancer ces expérimentations. Je vous remercie, Madame MOREL, sur le côté "encouragements" en attente des solutions. Ce n'est pas si évident que cela. On a peu de réponses à ce stade, mais je ne manquerai pas de vous communiquer les résultats de cette expérimentation et vous remercie pour votre soutien.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame BLAUDEL.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 168.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DEVE 168).

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux travaux de mise en sécurité électriques des tours du Front de Seine.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Les vœux référencés n^{os} 52 et 52 bis ont trait aux travaux de mise en sécurité électriques des tours du Front de Seine.

Je donne la parole à M. GOUJON, pour deux minutes.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Monsieur le Maire, nous avons effectivement des inquiétudes, puisque la crue centennale est à nos portes et à force de l'annoncer, de la prévoir et de l'envisager, elle finira bien par arriver ! Or, il se trouve que le 15^e arrondissement, selon les études, est l'arrondissement le plus impacté par cette crue, avec 83.297 habitants exposés - voyez comme les chiffres sont précis et les calculs de la Ville très sérieux et rigoureux ! - aux risques de crues, dont environ 10.000 habitants du Front de Seine, qui est un secteur tout à fait particulier, puisque les tours ne peuvent évidemment pas fonctionner à partir du moment où l'électricité est coupée.

J'ai organisé à la mairie du 15^e, et je remercie les services de la Ville, la Préfecture de police et tous ceux qui ont participé à tout cela, les concessionnaires de réseau notamment aussi, un C.I.C.A. qui pendant trois heures et demie a pu faire le point sur ce problème en présence de nombreux habitants, notamment résidents des tours.

J'ai organisé aussi une réunion des présidents de tours avec "Enedis" et la "SemPariSeine", des réunions dont il est résulté que sur les 14 tours du Front de Seine, 8 ne disposaient pas encore d'installations électriques hors d'eau. Depuis quelques années, on essaye de remonter les installations électriques, les groupes électrogènes notamment pour assurer le fonctionnement, plus particulièrement une évacuation des tours en cas de nécessité. Il y a donc un problème très spécifique. Il est très difficile de monter une digue à cet endroit de la Seine. Ce n'est pas forcément ce qu'il y a de plus efficace d'ailleurs.

Le barrage-réservoir de la Bassée est dans les limbes et c'est très compliqué aussi, mais les choses deviennent urgentes, parce que la crue de janvier 1910 a été précédée d'une crue décennale en septembre. Or, la crue décennale a eu lieu en juin. Elle était beaucoup plus forte que prévue, avec une cinétique deux fois plus rapide qu'envisagée par les spécialistes et les services. Nous avons donc une forte inquiétude.

Il y a eu des exercices. Il y a eu aussi un exercice réel, si je peux dire, avec la crue de juin. Nous voyons donc à peu près ce qu'il y a à faire. Maintenant, c'est une question de financement. La technique est au point. La "SemPariSeine", les services "Enedis" savent ce qu'il y a à faire dans les tours, mais évidemment, c'est le problème du financement. Une tour a été réaménagée, la tour Keller, avec un million d'euros, quand même, de dépenses. Donc, ce vœu consiste à demander un cofinancement de ces travaux par tous les partenaires : l'Etat, les collectivités locales concernées, et l'ensemble des organismes en charge de la prévention et de la protection des habitants en cas de crue.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme BLAUDEL.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, et merci, Monsieur le maire du 15^e arrondissement.

La crue est un sujet majeur pour notre Ville et pour notre action. La Seine s'est rappelée à nous au mois de juin dernier, et même si Paris a été plutôt épargnée par cet épisode de crue, il ne faut pas oublier ce qu'il s'est passé dans les autres territoires du bassin. J'espère que vous n'avez pas totalement des qualités de devin ni de météorologue et que vous ne nous prévoyez pas une crue en 2017.

Je voulais aussi profiter de votre intervention pour vous remercier pour l'organisation de ce CICA, parce que c'est important de sensibiliser les Parisiens sur ce sujet et de développer cette culture du risque par rapport à la crue.

Cela étant dit, nous travaillons beaucoup sur ce sujet notamment avec Colombe BROSEL, que ce soit dans le cadre de notre stratégie d'adaptation au changement climatique, stratégie de résilience de la ville, le travail aussi en lien avec les acteurs du bassin au premier rang desquels les préfets de bassin et l'E.P.T.B. Seine Grands Lacs qui gère les grands barrages. Nous travaillons sur ce sujet au sein du PAPI qui prévoit une action de mise en sécurité des installations, notamment des tours du front de Seine.

Je vais donc aller dans le sens de votre demande, mais une demande modifiée et formulée dans le vœu de l'Exécutif avec l'idée de proposer un groupe de travail dès les premières semaines de 2017, pour examiner ensemble les aides auxquelles la "SemPariSeine" pourrait prétendre pour réaliser ces travaux, et qui nous permettra d'avancer très concrètement et rapidement sur ces actions du PAPI en lien avec vous.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Je donne la parole au représentant du Préfet de police sur ce même sujet, avant de vous redonner la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le maire du 15^e arrondissement, pour cette réunion de travail du CICA. En complément de ce qui vient d'être indiqué, je souhaite vous annoncer que le Préfet de police saisira son collègue Préfet de Région d'Ile-de-France de manière à pouvoir examiner avec lui les modalités de financement des études ou des travaux selon le maître d'ouvrage, puisque dans ce domaine chaque

maître d'ouvrage doit prendre en charge les dépenses de mise en sécurité. Cependant, au regard des montants en jeu, le Préfet de police saisira dans les tout prochains jours son collègue.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci beaucoup. Est-ce que le vœu est maintenu ?

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Je remercie beaucoup de leur réponse Célia BLAUDEL et le Préfet de police. C'est vrai qu'il révèle l'intérêt qu'elle porte à cette question. Nous avons déjà échangé lors de l'examen du rapport sur le PAPI le mois dernier. Le vœu de l'Exécutif correspond à nos attentes, à celles exprimées en CICA et je l'en remercie. Si on peut juste enlever le petit morceau de phrase à la fin du vœu : "la mairie du 15^e et les habitants des tours sont associés en tant que de besoin". Si on peut éviter cette formulation, nous retirons notre vœu et votons celui de l'Exécutif.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - L'amendement est accepté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé et amendé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu amendé est adopté. (2016, V. 377).

Le vœu n° 53, Mme SIMONNET n'est pas là.

2016 DDCT 151 - Subventions (113.825 euros) à 48 associations pour le financement de 49 projets sur les quartiers politique de la ville parisiens.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DDCT 151 relatif à l'attribution de subventions à 48 associations pour le financement de 49 projets sur les quartiers "politique de la ville" parisiens.

Je donne la parole pour ce projet de délibération à Mme Marie ATALLAH, pour le groupe Ecologiste de Paris, pour 5 minutes maximum.

Mme Marie ATALLAH. - Bonjour. Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Le contrat de ville est l'un des dispositifs les plus importants pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales dans notre ville. Le nouveau contrat parisien, signé en mai 2015 pour une nouvelle durée de 5 ans, de 2015 à 2020, a été le fruit d'une très large concertation avec l'ensemble des acteurs concernés de notre territoire, et notamment avec les représentants des habitants tant au niveau parisien qu'au niveau des arrondissements.

Le présent projet qui nous est présenté ici porte sur un complément de financement pour 49 actions associatives mises en œuvre dans les quartiers "politique de la ville". C'est bien le reflet d'une réelle dynamique associative locale qui participe activement à la réalisation des objectifs de notre nouveau contrat de ville parisien.

Cette dynamique associative dans nos quartiers mérite d'être saluée ici. Elle est l'expression de l'implication de très nombreux citoyens parisiens qui ont fait le choix de relever avec nous le défi de la lutte contre les inégalités entre les quartiers.

Renouveler le soutien de notre Assemblée à toutes les initiatives associatives qui émergent dans les quartiers est plus que nécessaire en cette fin de première année de mise en œuvre de notre nouveau contrat de ville parisien. Notre soutien est nécessaire pour exprimer notre inquiétude quant à la politique de l'Etat et surtout de la Région Ile-de-France en matière d'attribution de subventions destinées aux associations locales, et je pense notamment ici à celles qui mènent des actions de soutien scolaire pour les enfants ou de cours sociolinguistiques pour les parents, notamment les femmes, ou d'information sur la contraception, ou encore de lutte contre la discrimination.

Les 48 actions associatives soutenues par le présent projet sont utiles et très utiles. Je voudrais souligner la diversité de ces actions et tout particulièrement les actions culturelles et de médiation interculturelle qui sont développées dans les quartiers au plus près des habitants pour faciliter leur accès au droit, les rapprocher des institutions éducatives culturelles et artistiques, ou pour les accompagner dans leurs propres projets de création artistique. C'est l'occasion pour moi ici de rappeler la thématique de notre M.I.E. portant sur le thème "Paris ville interculturelle" que j'ai le plaisir de présider au nom de mon groupe écologiste. Dans le cadre de cette M.I.E.,

plusieurs séances seront consacrées à analyser la place de la culture et du dialogue interculturel comme vecteur d'intégration et de vivre ensemble dans les quartiers "politique de la ville".

Je souhaite attirer l'attention sur le troisième axe de notre contrat de ville visant à dynamiser les quartiers populaires dans la ville. Sur cet axe important, nous avons noté que seulement deux actions associatives ont été retenues dans le présent projet, et il est mentionné que d'autres projets viendront renforcer cette orientation plus spécifiquement dans le cadre des prochains grands projets de renouvellement urbain, qui seront présentés plus tard à notre Assemblée.

Une transformation approfondie de nos quartiers populaires périphériques qui cumulent tout type de difficultés plaçant leurs habitants dans une situation de rupture territoriale et d'exclusion sociale, est un enjeu majeur pour notre ville, mais aussi et surtout pour la métropole.

Les G.P.L.U. permettront de créer la continuité territoriale entre Paris et sa banlieue, mais aussi d'agir sur le rétablissement d'un équilibre de mixité sociale et fonctionnelle assurant une dynamique économique et sociale positive et inclusive pour Paris et sa métropole.

Pour terminer, Monsieur le Maire, nous souhaitons avoir un éclairage sur la toute nouvelle instance de conseil citoyens dans le cadre du nouveau contrat de ville. Quelle est la place et le rôle réservés à cet outil de participation des habitants et quel bilan en tirez-vous après une première année de mise en œuvre dans nos quartiers ?

Quelle démarche d'évaluation comptez-vous engager à Paris sur la participation des habitants à la mise en œuvre des actions qui les concernent dans le cadre de notre nouveau contrat de ville ?

Sachant que cette question de l'évaluation de la participation des habitants est placée comme une priorité dans le premier apport de l'Observatoire national de la politique de la ville de janvier 2016.

Nous votons le présent projet avec un soutien fort en faveur de la dynamique associative qui participe de la réduction des inégalités sociales et territoriales et contribue à renforcer notre cohésion sociale dans une ville inclusive et solidaire.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Madame ATALLAH et merci de votre soutien constant à l'ensemble des actions menées notamment dans le cadre du contrat de ville, mais plus largement en direction, avec et pour les habitants des quartiers populaires.

Trois éléments de réponse rapide à votre intervention. D'abord, vous dire un mot sur la mise en place des conseils citoyens. Au-delà de la forme du conseil citoyen, ce qui est intéressant dans la démarche adoptée à l'époque par le Ministre de la Ville, M. François LAMY, et les parlementaires, c'est l'idée de graver dans le marbre de la loi la participation des habitants. C'est bien cela qui nous importe.

Les conseils citoyens dans les 8 arrondissements concernés sont officiellement mis en place. L'Etat a signé les arrêtés de nomination des habitants. L'Etat, comme vous le savez, a proposé de financer, et la Ville le cofinancera, un poste d'adulte relais pour chaque conseil citoyen parce que l'initiative et la participation des habitants sont encore plus efficaces lorsqu'elles sont un peu accompagnées par quelqu'un dont cela peut être en effet le métier de faire de la médiation, d'aller vers les habitants. Les recrutements sont en cours et devraient être finalisés en début d'année 2017.

Par ailleurs, tous les ans, il y a un comité de suivi dans chacun des 8 arrondissements qui réunit l'ensemble des signataires locaux du Contrat de ville qui ont pris part à l'élaboration du projet de territoire. Pour la première année, les habitants des conseils citoyens étaient présents dans ces instances de pilotage. Je n'ai pas pu assister aux 8 comités de pilotage, mais à ceux auxquels j'ai assisté, indéniablement, la présence des habitants était un élément vraiment de force de ce que nous faisons, par leur capacité d'abord à nous réinterroger, nous institution, sur ce que nous faisons, en termes d'accessibilité et de clarté.

Je le dis rapidement, mais notre jargon est parfois un peu désarmant pour les habitants. La participation des habitants nous oblige à redire quelles sont les priorités des projets de territoire et comment nous essayons de les mettre en œuvre. Cela nous a permis de réinterroger un certain nombre de politiques publiques, et notamment la politique scolaire et d'accompagnement de la scolarité qui a été beaucoup l'objet de questions et d'interrogations.

Je crois que l'ensemble des personnes qui participaient à ces comités de suivi - je parle sous le regard du directeur de la DDCT - ont trouvé que c'était vraiment une vraie belle amélioration, avec des rendez-vous pris pour continuer à creuser les sujets. Cela n'a fait que renforcer ma conviction, si j'en avais douté un quart de seconde, sur le fait qu'intégrer les habitants au cœur du processus d'élaboration de nos politiques publiques, cela bouscule la façon dont on fait des politiques publiques et cela les rend meilleures et plus efficaces.

Deux petits points que vous avez également évoqués dans votre intervention sur la question de l'emploi et de l'insertion, pour aller rapidement, qui correspond à l'axe 3 de notre Contrat de ville. Nous faisons feu de tout bois, chère Marie ATALLAH, pour pouvoir accroître et améliorer l'efficacité des politiques publiques menées en direction des habitants des quartiers populaires. Vendredi dernier, j'étais en comité de suivi I.T.I. - Investissement Territorial Intégré. C'est un projet que nous avons porté avec nos amis de "Est Ensemble".

Il y a beaucoup de projets et tout cela représente un investissement du F.S.E. et du F.E.D.E.R. de plusieurs millions d'euros dans nos quartiers des 18e, 19e, 20e et Est Ensemble. Nous avons examiné plusieurs projets qui seront présentés en comité d'engagement de la Région puisque la Région est délégataire de l'argent du F.S.E. sur des questions d'emploi, de formation et d'insertion. Nous allons continuer à faire feu de tout bois.

Oui, moi aussi j'ai des inquiétudes non pas tant sur la question de la participation de l'État car le financement, dans les quartiers populaires dans le cadre des engagements du Contrat de ville est en hausse de la part de l'état. Nous pouvons avoir parfois des divergences sur la façon dont l'argent est affecté par l'État. Mais globalement les sommes financières sont en hausse.

En revanche, j'ai une inquiétude sur l'engagement de la Région, je l'ai déjà dit ici et je le redis encore. L'accompagnement de la Région est nécessaire, notamment sur les questions de formation et de développement économique ; c'est un partenaire obligatoire.

Je me permets de conclure que j'ai également des inquiétudes parfois sur l'attitude de certains Conseillers de Paris, notamment d'opposition. Je siège dans un Conseil d'arrondissement dans lequel les élus d'opposition ont décidé, depuis 3 mois, par principe, de ne plus voter aucun projet de délibération de soutien à un projet associatif dans les quartiers populaires. C'est un acte de défiance vis-à-vis de l'ensemble de ceux qui portent les projets. C'est surtout un acte de défiance vis-à-vis des habitants des quartiers populaires.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci beaucoup Madame BROSEL.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 151.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DDCT 151).

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la sécurité du secteur Dupleix/boulevard de Grenelle.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu non rattaché, référencé n° 54, déposé par le groupe les Républicains, relatif à la sécurité du secteur Dupleix-boulevard de Grenelle.

La parole est à M. GOUJON, pour 2 minutes.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Monsieur le Maire, c'est vrai qu'il y a des questions d'insécurité. Les riverains, les commerçants, même des agents de la R.A.T.P., rencontrent des difficultés multi quotidiennes sur ce secteur, d'ailleurs généralement venues des pays de l'Est ou des Balkans. Certains ont été victimes d'agressions, de vols. Il faut entreprendre des actions pour assurer la sécurité des habitants et des touristes, notamment au niveau des métros Bir-Hakeim et Dupleix. Il y a l'image de la ville pour les touristes. Nous avons là de la mendicité agressive organisée, le pillage des relais vêtements par l'exploitation des enfants de 3 ou 4 ans, les vols à la tire sur la voie publique, dans les commerces, les stations de métro, aux D.A.B. Il y a aussi des troubles de voie publique et des campements sous le métro avec des problèmes de salubrité et d'hygiène.

Les principales victimes sont les plus vulnérables, les personnes âgées, les touristes notamment. Il y a des réseaux mafieux qui exploitent la misère de leurs concitoyens et bafouent les droits de l'enfance. Nous sollicitons donc une augmentation des patrouilles terrestres, notamment les jours de marché mais pas seulement, le

renforcement des opérations d'éviction pour prévenir les tentatives d'implantation des campements, le développement des contrôles d'identité des auteurs de troubles, la multiplication des obligations de quitter le territoire, une présence policière roumaine aussi, toute l'année si possible, des services de la propreté bien sûr, aussi des interventions de la D.P.S.P. et de la D.P.E. sous le métro.

Pour terminer, je voudrais évoquer une jurisprudence du Conseil d'État qui permet aujourd'hui d'expulser des ressortissants européens qui provoquent des troubles à l'ordre public, y compris en mendiant. Il y a les nouvelles dispositions d'interdiction du territoire français de 3 ans au lieu de 3 mois qui sont dans le projet de loi "Droit au séjour", sur une directive européenne qui prévoit que le droit à la libre circulation est conditionné, outre le fait de ne pas constituer une menace à l'ordre public, à une assurance médicale et des moyens de subsistance suffisants. Il y a donc tous les moyens, me semble-t-il, pour contrer cette délinquance de l'Est.

C'est ce que nous demandons aux services de police et pour la propreté, c'est ce que nous demandons aux services de la Ville.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur GOUJON, pour la présentation de ce vœu. Je suis très attentive et je serai très attentive à ce que l'ensemble des services de la Ville puissent travailler avec le maire d'arrondissement que vous êtes, c'est un échange que nous avons eu, la semaine dernière, avec l'ensemble des maires d'arrondissement ou leurs adjoints sur la façon dont les nouvelles circonscriptions de la D.P.S.P. doivent travailler avec les maires d'arrondissement. C'est un engagement que j'ai pris et j'y serai personnellement très vigilante pour que nous puissions améliorer la sécurité sur l'ensemble des secteurs concernés, et nous allons examiner un certain nombre de sujets aujourd'hui.

Néanmoins, je ne vais pas pouvoir apporter un avis favorable à votre vœu parce que beaucoup des sujets que vous posez ne sont pas du ressort de la Ville. Mais comme nous l'avons eu dans d'autres endroits de Paris où, de la même manière, la R.A.T.P. était concernée avec le dedans et le dehors, nous aurons un travail de vigilance et surtout nous accroîtrons l'efficacité de nos interventions. Par exemple, dans le 18^e arrondissement où nous avons un sujet qui est posé de la même manière, la R.A.T.P. était présente au comité de pilotage du contrat de prévention et de sécurité du 18^e arrondissement. Faisons en sorte, et je serai à votre disposition pour pouvoir associer la R.A.T.P. pour que, de la même manière, ils soient autour de la table pour que nous puissions travailler ensemble. Je n'accorderai pas un avis favorable au vœu sur la forme, mais sur le fond nous travaillerons ensemble comme nous l'avons déjà fait sur ces sujets.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame BROSSEL.

La parole est à M. le Préfet de police.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Par rapport à l'intervention de M. le député-maire, je voudrais simplement signaler et confirmer ce que Mme BROSSEL a dit à l'instant, à savoir que nous menons régulièrement des opérations conjointes avec les services de la propreté à l'occasion des opérations d'éviction. Bien évidemment, on peut souhaiter qu'elles soient plus nombreuses parce que ces installations de campement sont récurrentes. Nous avons un équipage dédié sur le quai Branly, station Bir-Hakeim et l'avenue de Suffren où il y a beaucoup de touristes pour évincer les vendeurs à la sauvette et les joueurs de bonneteau, mais aussi interpellé certains d'entre eux lorsqu'il y a une intervention en flagrant délit ou à l'occasion de contrôle au regard du droit au séjour.

Nous avons délivré, en direction de ces personnes essentiellement originaires des pays de l'Est, 40 O.Q.T.F. ces derniers mois sur ce secteur, avec quasiment pour chacune O.Q.T.F. des mesures d'éloignement du territoire français.

S'agissant de l'interrogation sur la présence de policiers roumains, nous avons, à partir de la mi-décembre, c'est-à-dire dans les jours à venir et certains sont déjà arrivés, 11 officiers policiers roumains qui rejoignent la Préfecture de police et 3 seront spécifiquement dédiés au 15^e arrondissement sur les secteurs particulièrement touristiques de votre arrondissement. Je confirme là aussi ce qu'a dit Mme BROSSEL sur le partenariat avec la R.A.T.P. car, dans de nombreux domaines, ils sont tout à fait acteurs et preneurs de ces partenariats et nul doute qu'ils seront intéressés de venir se joindre à votre comité.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. GOUJON pour me dire si le vœu est retiré ou maintenu.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Il est maintenu parce que, justement, il avait été adopté à l'unanimité au Conseil du 15^e.

Je suis contraint de le maintenir.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au gel du projet d'aquaponie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous revenons au vœu non rattaché, référencé n° 53, relatif au gel du projet d'aquaponie.

Je donne la parole à Mme SIMONNET, pour deux minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Et je vous en remercie chaleureusement.

Ce vœu demande le gel jusqu'en 2020 du projet d'aquaponie prévu en lieu et place de l'eau dans le réservoir d'eau non potable de Grenelle. Nous avons déjà parlé de ce réservoir de Grenelle qui est niché au milieu de grands immeubles, dans un quartier d'une très forte densité. Ces bassins jouent un rôle essentiel pour rafraîchir le quartier afin qu'il ne devienne pas un îlot de chaleur insupportable. Nous avons tous voté à l'unanimité le schéma directeur de l'eau non potable en septembre 2015. Mettons-le en pratique. Respectons-le.

Nous savons qu'il y a eu une augmentation de la consommation par la ville d'eau non potable de 10 % entre 2015 et 2014, par exemple, et que cela devrait continuer à croître. Il y a une nécessité écologique de savoir mieux utiliser l'eau non potable à chaque fois que cela est possible. Il me semble important aussi que l'on tienne compte de l'ensemble des enquêtes et, dans le cadre d'une démarche de démocratie participative, de prendre en compte les demandes des habitants du 15^e qui, à 60 % des contributions environnementales récoltées sur Internet, demandent le maintien du réservoir de Grenelle dans le réseau actuel d'eau non potable.

Donc, vous voyez bien, il y a un certain nombre de raisons, d'abord et avant tout d'ordre écologique, qui devraient nous amener à préserver ce réservoir et non pas de mettre en place le projet de contrat prévu d'une durée de 12 à 20 ans avec Green'elle dans le cadre de Parisculteurs qui, de fait, remet en cause le maintien de ce réservoir d'eau non potable. Voilà pourquoi, à travers ce vœu, je demande, dans l'attente des études d'impact de chaleur et de nuisances sonores, de geler le projet de Grenelle jusqu'en 2020.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Célia BLAUDEL.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je pensais que tout avait été dit dans cette Assemblée au sujet du réservoir de Grenelle. J'ai repris les comptes rendus et, oui, tout avait été dit, mais je vais quand même m'efforcer de répondre à vos questions. Nous parlons effectivement d'un site de réservoir d'eau non potable qui est situé dans le 15^e arrondissement, dont nous avons décidé à l'unanimité de ce Conseil, lors de l'adoption du schéma directeur de l'eau non potable, d'entériner sa non utilisation - il n'avait plus d'intérêt hydraulique ; vous parlez de l'eau dans les bassins mais, en fait, cela fait déjà quelques années qu'il n'est plus utilisé par Eau de Paris - et donc, de le désactiver. Mais, comme nous sommes en présence d'un patrimoine assez exceptionnel, nous avons décidé de valoriser à la fois les bassins et les voûtes de ce site et de lui donner une vocation d'agriculture urbaine. C'est ce que nous avons voté ensemble et c'est ce qui est chose faite aujourd'hui puisque, grâce à l'appel à projets Parisculteurs porté par Pénélope KOMITÈS, nous avons aujourd'hui un beau projet sur ce site.

Puisque vous avez parlé de la fibre écologique qui devait sans doute me toucher sur ce sujet, juste pour vous dire que, sur cette gestion de l'eau, aujourd'hui, le réseau d'eau non potable, c'est 200.000 mètres cubes jour qui

sont produits et utilisés dans notre ville. On a un potentiel de 400.000 mètres cubes sans ce réservoir. Justement, dans un bon souci de protection de la ressource, je pense que cette limite de 400.000, même si l'on va vers un développement important de l'eau non potable, nous n'allons sans doute pas la dépasser dans les années qui viennent. Ce serait mettre une pression bien trop forte sur la ressource que de doubler cette production d'eau non potable.

Pour autant, le site aujourd'hui, nous y prévoyons, avec le projet "Parisculteurs", un projet non seulement de plantation mais de renouvellement de 400 mètres carrés de bassin. Oui, effectivement, on va avoir un effet de lutte contre l'îlot de chaleur urbain grâce à ce projet d'agriculture urbaine, et sans doute plus que cela ne l'était par le passé puisque les bassins n'étaient plus en fonctionnement. Par ailleurs, nous aurons, avec Pénélope, une attention particulière sur la question des nuisances sonores. Nous nous y sommes engagés, notamment auprès de la mairie du 15^e arrondissement, dans le jury qui s'est tenu il y a quelques semaines, donc nous interviendrons le cas échéant. Je pense que, comparé aux pompes qui étaient utilisées sur place par "Eau de Paris", il n'y aura pas de sujet particulier.

Enfin, je rappelle - et j'en terminerai là - que nous avons voté une réversibilité du site, donc si vraiment il y avait un sujet, on pourrait revenir à un usage pour l'eau non potable. Ce sera stipulé dans le contrat avec le porteur de projet. Voilà, en tout cas, pour les éléments que je pouvais vous apporter ce matin. Si, toutefois, je ne vous avais pas convaincue, je vous invite à aller rencontrer le porteur de projet. C'est un très beau projet. Pour toutes ces raisons, c'est un avis défavorable à ce vœu.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Le vœu est maintenu, malgré les excellentes précisions de Mme BLAUEL ?

Mme Danielle SIMONNET. - Oui, car elles ne reposent sur aucune étude d'impact.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Avis défavorable sur ce vœu n° 53.

Une explication de vote ? Madame de CLERMONT-TONNERRE, vous avez la parole.

Mme de CLERMONT-TONNERRE. - Trois choses sur ce vœu pour justifier notre explication de vote.

D'abord, je rappelle que, grâce à l'intervention des riverains et des élus, il y a un programme immobilier qui a été abandonné et que nous avons obtenu, lors d'un vœu en septembre 2015 déposé par le groupe les Républicains, la réversibilité du réservoir d'eau non potable.

Par ailleurs, nous sommes dans l'attente d'une concertation très poussée sur les éventuelles nuisances olfactives, sonores ou éventuellement visuelles autour de ce projet. En l'état, nous nous abstenons parce qu'à ce jour, nous ne disposons d'aucune garantie sur le déroulement de la concertation ni de la moindre date, en dépit de nos demandes réitérées.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la sécurité et à la tranquillité publique Place de la Chapelle.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 55 est relatif à la sécurité et la tranquillité publique place de La Chapelle.

Je donne la parole à M. HONORÉ, pour deux minutes maximum.

M. Christian HONORÉ. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce qu'il se passe place de La Chapelle est un véritable scandale. Nous ne cessons de le dénoncer avec Pierre-Yves BOURNAZEL.

De quoi s'agit-il ? Il s'agit que le domaine public est occupé par des vendeurs à la sauvette, des trafics qui altèrent considérablement la vie des riverains. Depuis des mois, nous soutenons les habitants qui demandent par lettre, par pétition, que le calme et la tranquillité publics soient rétablis dans le secteur. Les habitants se mobilisent et font des propositions d'aménagement urbain pour que, justement, le domaine public soit réapproprié par ceux à qui il appartient, c'est-à-dire les habitants et les riverains.

C'est la raison pour laquelle nous vous proposons, avec Pierre-Yves BOURNAZEL, ce vœu qui est de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et la tranquillité publiques place de La Chapelle, de donner des informations sur les résultats des actions de la police, en particulier sur la remontée des filières et, enfin, de mener des actions en lien avec les habitants et d'étudier la faisabilité des propositions et projets d'aménagement urbain destinés à la réappropriation par les habitants de l'espace public.

Je voudrais insister sur le fait qu'il y a une véritable exaspération qui est en train de naître dans ce quartier. Les gens en ont assez de vivre ce qu'ils vivent. Ce n'est pas supportable. Nous appelons solennellement la Maire de Paris et le Préfet de police à prendre leurs responsabilités pour amener le calme et la tranquillité publics dans ce quartier. Il est inadmissible qu'aujourd'hui encore, des gens se plaignent de ne pas pouvoir vivre dignement et normalement dans leur quartier.

Voilà, Madame la Maire et Monsieur le Préfet, ce que je voulais vous dire au nom des tous les habitants du quartier avec Pierre-Yves BOURNAZEL.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur HONORÉ.

J'ai une demande de prise de parole du maire d'arrondissement, M. LEJOINDRE, avant la réponse de l'Exécutif normalement, selon le règlement de notre Conseil.

M. Eric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Chers collègues, quelques mots sur la situation de la place de La Chapelle que je connais bien, d'abord, pour y habiter, et, ensuite, pour avoir beaucoup vu, et notamment la semaine dernière, un certain nombre d'habitants auprès desquels j'ai pu revenir sur la faisabilité d'un certain nombre de propositions qu'ils avaient faites et que, bien sûr, nous accompagnons, parce que la situation de la place de La Chapelle, la place de La Chapelle en général, comme d'ailleurs les hôpitaux du 18e qui font face à une difficulté d'occupation de l'espace public, sont bien sûr au cœur de nos préoccupations depuis de nombreux mois. J'ai pu, notamment, annoncer aux habitants qui, eux, le savent, que nous allons, par exemple, dès le mois de janvier prochain, revoir l'éclairage et que nous travaillons sur l'aménagement de la place et de la promenade urbaine sur laquelle nous nous sommes engagés avec Rémi FÉRAUD il y a maintenant deux ans, et nous avançons puisque, dès le 15 décembre prochain, une réunion est organisée pour justement en parler.

Les habitants se sont, d'ailleurs, eux-mêmes mobilisés, permettant au projet qui s'appelle "Oasis urbaine", qui est un projet de réaménagement total de la place de La Chapelle, d'être voté dans le cadre du budget participatif. Oui, bien sûr, des difficultés continuent d'exister à la place de La Chapelle. Nous en parlons quasiment hebdomadairement avec la commissaire et même directement avec le Préfet. Moi, je veux saluer la présence supplémentaire accrue de policiers, de plus en plus fréquents à cet endroit.

Je veux saluer le travail qui est fait par la DPSP en lien avec la Préfecture de police pour améliorer encore l'efficacité de nos interventions. Cela reste un défi à relever, mais je dois remarquer que, contrairement à ce que disait mon collègue HONORÉ, la Préfecture de police comme la Ville de Paris sont pleinement engagées sur ce sujet. S'il y avait des solutions évidentes et simples, cela fait un certain temps qu'on les aurait trouvées. Le problème est beaucoup plus complexe que ce que vous voulez bien en faire croire. Il ne suffit pas d'incantations, ce dont nous avons besoin, c'est d'actions, ce dont les habitants de la Chapelle ont besoin, c'est d'actions et ils peuvent compter sur nous pour les mener.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à Mme BROSEL pour répondre à ces interventions.

Mme Colombe BROSEL, adjointe. - Merci, ce sera surtout en complément de ce que vient de dire le Maire du 18e.

La récurrence des vœux, Monsieur HONORÉ, ne crée pas l'action. La récurrence des vœux ne crée pas l'engagement. La récurrence des vœux ne crée pas le début des solutions. Vous pourrez déposer, sur chacune des rues du 18e arrondissement, à chacun de nos Conseils, des vœux sur le sujet, ce n'est pas cela qui fera la réalité de nos engagements et de nos actions.

Nous sommes en effet face à un sujet extrêmement complexe. C'est d'ailleurs sa complexité qui fait qu'à la Préfecture de police - je laisserai Serge BOULANGER le dire - et à la Ville de Paris, nous avons accru les moyens qui sont aujourd'hui présents et mis à disposition de la mairie d'arrondissement mais aussi et surtout des habitants de la place de la Chapelle pour pouvoir essayer, améliorer au fur et à mesure, avec une coordination assurée tous les quinze jours par le directeur de cabinet du Préfet de police sur ces questions de vente à la sauvette.

Notre engagement est total. Je le redis ici comme je l'ai déjà dit dans des séances précédentes, je sais que nous allons y arriver. Nous y sommes déjà arrivés à la porte de Montreuil. Ce fut long, difficile, compliqué. Frédérique CALANDRA n'est pas là mais elle pourrait témoigner du fait que cela a été long, difficile et compliqué, mais nous y sommes arrivés et nous y arriverons place de la Chapelle, comme dans le 20e arrondissement.

Et nous y arriverons aussi avec l'engagement des habitants. Il y a des projets de promenades urbaines. Il y a une réunion d'ailleurs le 15 décembre. Il y a l'oasis urbaine, un projet retenu au budget participatif de 2016. Voilà, il y a un engagement de tous et aussi et surtout des habitants. C'est comme cela que nous allons avancer. Mais ce n'est pas parce que vous déposerez à chaque séance un vœu que cela minimisera notre engagement et notre volonté d'y arriver.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame BROSEL.

Monsieur le Représentant du Préfet de police ?

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Je m'inscrirai dans le prolongement de ce qu'a dit le maire du 18e et Mme BROSEL, dans la mesure où, sur ce sujet particulier que nous abordons à chacun des Conseils de Paris que sont les ventes à la sauvette, cela illustre réellement la notion de coproduction, non pas uniquement sur le plan de la sécurité, mais aussi de tranquillité publique, d'occupation d'espaces publics. Nous avons dans ce domaine une action tout à fait particulière et sans failles.

Nous avons une réunion tous les quinze jours du comité de pilotage qui associe l'ensemble des acteurs. On ne peut que se féliciter, même si le défi reste à relever encore, même s'il y a encore de nombreuses choses à faire, nous n'avons qu'à nous féliciter de pouvoir à chaque comité de pilotage cranter des opérations qui sont réalisées dans l'espace public, qui est reconquis et avec une action de l'ensemble des acteurs, y compris les opérateurs de transports publics que l'on a d'ailleurs évoqués sur un autre sujet.

A chaque fois, il m'est nécessaire de rappeler quand même que, contrairement à ce qui peut être dit, personne ne reste l'arme au pied dans ce sujet difficile, auquel nous sommes confrontés, et qui nécessitera encore des semaines et des mois d'action collective.

Sur le 18e arrondissement, c'est près de 13.000 procédures simplifiées et 344 tonnes de marchandises qui ont été saisies. Pour le secteur évoqué par le Conseiller, M. BOURNAZEL, sur le secteur de la Chapelle, depuis le mois d'août simplement, ce sont 70 procédures qui ont été réalisées de manière simplifiée et 1,2 tonne de produits qui a été saisie.

Je voudrais dire également que la D.R.P.P. mène une action avec les autres services spécialisés sur ce qui concerne les filières, et notamment toutes les filières d'approvisionnement de ces ventes à la sauvette, et 63 arrestations ont été réalisées ces dernières semaines concernant ce secteur de la Chapelle avec des produits qui concernent les cigarettes et autres marchandises.

Enfin, le groupe d'intervention régional, qui est une structure dédiée mixte en termes de police, gendarmerie et de services d'enquêtes, travaille là aussi sur le secteur de la Chapelle pour éradiquer au plus vite ces ventes. On a bien conscience des nuisances que cela peut générer pour les riverains, mais trois filières ont déjà été identifiées ces dernières semaines.

En tout cas, soyez assurés de la détermination de la Préfecture de police à participer avec la Mairie de Paris et le Maire du 18e à ce groupe de pilotage et à pouvoir, jusqu'à éradication totale du phénomène, mener son action sur ce secteur particulier de la Chapelle.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet de police.

Je sou mets aux voix ce vœu n° 55 avec un avis défavorable de l'Exécutif, en demandant aux Conseillers de Paris qui viennent d'arriver petit à petit de se réveiller en silence.

Je donne la parole pour une explication de vote à M. Pascal JULIEN.

M. Pascal JULIEN. - Merci.

Deux choses, la première est que la droite du 18e s'est véritablement spécialisée dans le dénigrement, en multipliant des vœux de type "Fox News" et on a vraiment l'impression de vivre... Je passe tout le temps dans ces quartiers et c'est toujours le côté noir des choses, il n'y a jamais rien de positif.

C'est absolument incroyable et je ne comprends pas pourquoi ils font cela. Est-ce qu'ils espèrent quelque chose au plan électoral ? Je n'en suis pas vraiment sûr, d'autant que nous ne nions pas la réalité des choses. Et je m'associe à la réponse qu'a fait le Maire du 18e, en précisant tout de même qu'en ce qui concerne les marchés à la sauvette, nous demandons depuis longtemps que d'autres carrés des biffins ouvrent sur d'autres modes. Tant que l'on ne réglera pas la misère, eh bien, elle continuera de s'imposer un peu partout de manière non réglementée.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - C'est une minute pour une explication de vote.

M. Pascal JULIEN. - Donc, vous avez compris que l'on votera contre et que l'on a des propositions à faire. Merci.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur JULIEN.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la sécurité dans le parc social.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 56 relatif à la sécurité dans le parc social.

La parole est à Mme MONTANDON, pour le groupe les Républicains.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

Dans certaines résidences du parc social du 12e arrondissement a été enregistrée une augmentation de vols ou de dégradations des parties communes. A cela s'ajoute un sentiment d'insécurité grandissant, ainsi que l'augmentation des incivilités. Souvent elles sont dues à un non-respect du règlement intérieur et ce sont simplement quelques familles ou individus qui, en ne respectant pas le règlement intérieur du bailleur social, font en sorte que la qualité et le cadre de vie des autres habitants et locataires se dégradent petit à petit.

Parallèlement à cela, nous avons pu en débattre hier lors de la séance budgétaire, les dotations du G.P.I.S. n'ont cessé de baisser : elles étaient en 2003 de 11 millions d'euros, elles sont maintenant de moins 56 % pour atteindre 4,8 millions d'euros. Ce que nous déplorons, puisqu'au fur et à mesure le parc social ne cesse d'augmenter et les dotations auraient dû aussi suivre cette augmentation.

C'est pour toutes ces raisons que nous vous demandons d'augmenter le nombre de caméras de vidéo-protection, en concertation bien sûr avec les bailleurs sociaux et les locataires, de revoir aussi les dotations de la Ville au G.P.I.S. avec une augmentation qui pourrait atteindre le niveau de 2003, et enfin que les A.S.P., libérés de la surveillance du stationnement payant, soient aussi affectés notamment à la surveillance des parties communes des ensembles sociaux en coordination avec le G.P.I.S. Tout ceci bien sûr pour améliorer le cadre de vie des locataires du parc social.

Merci.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Un peu dans la même veine : déposer un vœu dans lequel on écrit des contre-vérités n'en fait pas des vérités. La Ville de Paris ne va donc pas augmenter le nombre de caméras vidéo - j'imagine que ce sont des caméras de vidéo-protection dans les ensembles sociaux - parce que cela relève de la responsabilité des bailleurs, et d'ailleurs les bailleurs le font déjà dans les endroits où c'est utile, donc dans les espaces clos, les parkings, les caves. Ce n'est pas la responsabilité de la Ville que de financer des investissements à la place des bailleurs.

De la même façon, ce n'est pas parce que vous expliquerez que le budget du G.P.I.S. baisse que ce sera vrai. Aujourd'hui, le budget du G.P.I.S. sera inchangé. Les modalités de financement du G.P.I.S. sont, elles, modifiées et les bailleurs vont y contribuer plus qu'ils ne le faisaient précédemment, et la Ville y contribuera moins qu'elle ne le faisait précédemment.

Mais ce dispositif sera fait dans une qualité de service et avec une couverture de service du G.P.I.S. inchangée. Pas un immeuble ne sortira du parc dans lequel le G.P.I.S. intervient, pas un locataire ne verra son appel refusé dans le cadre des immeubles dans lequel le G.P.I.S. intervient.

Donc ce n'est pas parce que vous pourrez l'écrire dans les vœux que cela se transformera en réalité. C'est évidemment la raison pour laquelle j'apporterai un avis totalement défavorable à votre vœu.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame BROSSEL.

Une explication de vote. La parole est à Mme BARATTI-ELBAZ.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12^e arrondissement. - Autre élément complètement faux dans ce vœu que Mme MONTANDON répète régulièrement et cela ne devient pas vrai pour autant. Le nombre de cambriolages n'est pas supérieur dans les résidences de nos bailleurs sociaux à celui dans nos résidences privées ; c'est même le contraire.

C'est donc encore une fois une manière de stigmatiser les locataires du parc social que je trouve scandaleuse parce que dans le parc social dans le 12^e, où nous sommes à plus de 20 %, ce sont des Parisiens comme les autres et il n'y a aucune raison de les montrer du doigt comme cela.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif aux cirques mettant en scène des animaux sauvages.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 57 relatif au cirque mettant en scène des animaux sauvages.

Je donne la parole à Mme Joëlle MOREL, pour deux minutes maximum.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu a pour objectif de vous sensibiliser au bien-être des animaux sauvages, et particulièrement ceux qui sont dans les cirques ambulants.

Un certain nombre de pays d'Europe, en particulier la Grèce et l'Autriche, ont interdit les cirques qui utilisent les animaux sauvages. Le Cirque du Soleil, le Cirque Plume sont aujourd'hui des cirques dans lesquels on n'a pas d'animaux sauvages et pourtant le public est bien au rendez-vous. Le bien-être des animaux sauvages non domestiqués ne peut pas exister dans le monde des cirques ambulants.

Aussi, je vous propose que nous adoptions le vœu suivant qui demande de ne plus donner via les mairies d'arrondissement des invitations pour assister aux spectacles de cirque avec animaux sauvages afin d'encourager les cirques à évoluer vers des spectacles sans animaux sauvages et, en substitution, d'étudier la possibilité de donner des invitations pour assister aux spectacles de cirque sans animaux sauvages.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame MOREL.

Pour vous répondre, la parole est à Mme KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci, Madame MOREL.

La Ville de Paris mène une politique très active d'accompagnement et de soutien aux arts du cirque sous toutes leurs formes dans de nombreux lieux parisiens et autorise chaque année des demandes d'installations de cirques sur son territoire.

Votre vœu porte sur la diffusion de places par la Mairie de Paris pour des spectacles de cirque avec animaux. Je vous rappelle que la Ville est effectivement très soucieuse de la condition animale et je voudrais vous faire part de notre extrême vigilance quant au respect des dispositifs d'encadrement en vigueur. Je vous rappelle que la législation française dépasse les normes européennes sur le droit animal, qu'elle est aujourd'hui l'une des plus restrictives et que nous nous fondons sur un arrêté très précis qui est l'arrêté du 18 mars 2011, qui a d'ailleurs été élaboré avec des associations de défense des animaux et les organisations syndicales des circassiens et dont l'objet est de fixer les conditions d'accueil des animaux hébergés.

De même, nous consultons la Commission nationale sur l'attribution du certificat de capacité à présenter des animaux dans les cirques dans lesquels de nombreux scientifiques spécialistes animaliers siègent. Je rappelle d'ailleurs que c'est une activité très encadrée et surveillée par les agents de l'Etat.

Bien évidemment, vos interrogations sont légitimes et j'entends vos alertes mais il faut quand même reconnaître que la présence des cirques avec animaux sur le territoire parisien répond aux attentes d'un public des familles parisiennes.

Vous proposez que la Mairie de Paris ne distribue plus d'invitations. Vous rappelez quand même que nous n'achetons aucune place. Ce sont les cirques qui ont construit leur modèle économique avec cette distribution de places et qui les offrent aux mairies d'arrondissement. Cette distribution se fait au niveau de chaque mairie d'arrondissement qui décide de l'emploi ou non de ces places.

Vous souhaitez par ailleurs que des cirques sans animaux proposent la même offre. Je vous rappelle que les conditions de fonctionnement et de financement de ces cirques ne sont pas du tout les mêmes et ne permettent pas ce type de promotion massive.

En revanche, je suis comme vous le savez tout à fait vigilante avec Bruno JULLIARD à tous les échanges...

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Il faut conclure, Madame KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Je finis, merci, sur ce sujet. Vous aviez déposé un vœu en septembre par l'intermédiaire de M. BOUTAULT, vœu qui prévoyait l'organisation d'une mission sur les animaux en ville.

Je vais courant janvier réunir l'ensemble des groupes politiques sur ce sujet afin de présenter les modalités d'organisation de cette mission. Dans ce cas, aujourd'hui je vous demande de retirer votre vœu sinon je donne un avis défavorable.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame KOMITÈS.

Une explication de vote de M. HONORÉ. Une minute.

M. Christian HONORÉ. - Oui, Monsieur le Maire.

Ce vœu est une honte. Le sort des animaux sauvages dans les cirques peut faire débat, en effet. Défendre les animaux est un beau combat. Oui, mais vous, vous le menez en pénalisant les plus fragiles et les laissés-pour-compte. Pourquoi ?

Qui bénéficie de ces invitations ? Les enfants dont les parents n'ont pas les moyens de les leur offrir, et ce sont les classes populaires que vous pénalisez. Vous montrez votre vrai visage ! Vous êtes des idéologues qui manquent

de générosité. Vous voulez priver les enfants du spectacle merveilleux et féérique du cirque pour satisfaire des principes que vous pourriez défendre autrement.

Vous voulez protéger les animaux, très bien. Vous privez les enfants d'un plaisir que beaucoup attendent. Eux, ils devront se satisfaire de regarder ce spectacle à la télévision. Bien entendu, les parents qui en ont les moyens, eux, pourront faire plaisir à leurs enfants.

Vous semblez ne pas vous rendre compte de l'injustice dont vous vous rendez coupables et qui ne vous honore pas.

Je vous remercie et bien entendu nous votons contre ce vœu.

(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Bien.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2016 DVD 157 - Modification des modalités du stationnement payant de surface à Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons à présent le projet de délibération DVD 157 ainsi que les amendements n^{os} 58, 59, 60, 61 et 62 qui y sont rattachés. Ce projet de délibération concerne la modification des modalités du stationnement payant de surface à Paris.

Je donne la parole à M. Franck LEFEVRE, pour le groupe les Républicains.

M. Franck LEFEVRE. - Merci, Madame la Maire.

Concernant l'amendement n° 60, cet amendement vise à réintégrer les professions juridiques libérales dans les bénéficiaires de la carte de stationnement professionnel mobile à Paris.

En effet, les membres de ces professions sont contraints à de nombreux allers-retours entre leurs bureaux et leurs clients, le Palais de justice, les prisons, autant de déplacements qui justifient que ces professionnels bénéficient de la carte de stationnement professionnel mobile.

Concernant l'amendement n° 61, cet amendement propose d'une part un abattement de 50 % sur le tarif de la carte de stationnement professionnel mobile à Paris au bénéfice des professionnels de santé.

Ce, afin de compenser la forte hausse du coût de la carte, alors même que ces professionnels perdent beaucoup de temps dans les embouteillages parisiens.

Cet amendement vise également à faire bénéficier ces professionnels de santé de la gratuité des deux premières heures de stationnement qui semblent plus en adéquation avec leurs besoins. Ces derniers multipliant les consultations et stationnements de courte durée, ils sont donc pénalisés par le paiement du stationnement dès la première heure.

Je rappelle que la Capitale manque de professionnels de santé, nous devons donc faciliter l'exercice de leurs fonctions et les inciter à exercer la médecine dans Paris.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur LEFEVRE.

Monsieur LECOQ, vous avez la parole.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, j'interviens à mon tour sur ce projet DVD 157 qui est un projet de délibération important, mais il faut le reconnaître, je recommanderai à nos collègues, lorsque l'on est un peu fatigué le soir, on prend la lecture de ce DVD 157, c'est vraiment un excellent moyen de s'endormir. Remarquez que l'on peut aussi se réveiller le matin et avoir envie de tester ses capacités cérébrales et on en sera fort content.

Plus sérieusement, je souhaitais intervenir en ce qui concerne les professions de santé.

Les professions de santé, mes chers collègues, on peut tous en avoir besoin à un moment ou à un autre de sa vie, quel que soit son âge, quelle que soit son orientation, quel que soit son sexe, quelle que soit la maladie qui peut vous assaillir.

Et nous observons et nous le savons tous qu'au cours des dernières années, les professions de santé, que vous soyez médecin ou infirmière, ont beaucoup de mal à ne pas être verbalisées par les A.S.P., par les forces de police, je m'adresse également à M. le Représentant du Préfet de police présent en séance. Les caducées ne sont plus respectés, chacun le sait, et c'est un grand dommage.

Alors je souhaite, Madame la Maire, Monsieur le Représentant du Préfet de police, qu'à l'occasion de ce projet de délibération, nous réfléchissions, nous approfondissions notre réflexion, car au-delà des modifications proposées qui concernent quelques professions de santé, les médecins et les infirmiers notamment dont on a tous besoin, et surtout si l'on veut maintenir les personnes âgées à domicile, c'est une des priorités de la Municipalité et nous y adhérons, si l'on veut également maintenir les professionnels de secteur I et les infirmières qui, on le sait, sont peu rémunérées, il faut avoir une politique cohérente également en matière de stationnement et leur faciliter la tâche, qu'ils utilisent des véhicules ou des scooters.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur LECOQ.

Monsieur Thomas LAURET, vous avez la parole, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

M. Thomas LAURET. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je voulais simplement rappeler aujourd'hui, après l'épisode de pollution intense que nous avons connu la semaine dernière, le plus important depuis 10 ans, que ce projet de délibération nous amène à agir contre la pollution, parce que l'élément-clé qu'il faut rappeler à tous les Parisiens et qui fait l'objet d'ailleurs des communications que vous mettez en place, Madame la Maire, avec votre équipe et avec Christophe NAJDOVSKI, c'est la gratuité du stationnement pour les véhicules électriques, pour les véhicules hybrides essence rechargeables et pour les véhicules gaz naturel.

Il faut que les Parisiens, et ils ont compris la gravité de la situation puisqu'ils étaient, la semaine dernière, très majoritaires à considérer que la circulation alternée était une bonne chose, sachent aujourd'hui qu'ils peuvent bénéficier de la gratuité du stationnement s'ils acquièrent ce type de véhicule.

Pour le reste, les mesures de simplification prévues par ce projet de délibération, que ce soit sur les justificatifs ou sur les modalités de paiement et de stationnement, sont des mesures de bon sens, qui visent à faciliter la vie des Parisiens.

Au-delà de la réforme du stationnement et de la simplification, nous sommes dans une logique de favoriser le passage aux véhicules les moins polluants, c'est conforme et complémentaire avec l'instauration de la vignette "Crit'Air", qui nous permettra de lutter plus efficacement contre la pollution liée aux voitures.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Thomas LAURET.

La parole est à M. Jean-Noël AQUA, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, l'enjeu des transports est une question aux multiples facettes. Une question de développement du territoire bien sûr, en termes de logement et d'emploi, une question de gestion publique, via les incontournables services publics qui restent irremplaçables en termes d'enjeux sociaux et écologistes, une question sanitaire comme le récent pic de pollution et les statistiques annuelles le démontrent régulièrement.

C'est bien évidemment une question forte pour les Communistes qui militent pour le développement du service public des transports, pour le déploiement de modes de transport non carbonés, et en ce sens le recul de Valérie PÉCRESSÉ et des Républicains à la Région, qui repoussent le déploiement des bus électriques est coupable, et nous militons aussi pour la construction de logements proches des lieux de travail.

La question de la place de la voiture dans notre ville s'insère donc dans ce tout et le présent projet de délibération qui concerne plus particulièrement le stationnement payant en surface doit être vue à cette aune.

La transition écologique de notre ville doit être sociale ou elle sera incomprise et difficilement mise en application.

L'augmentation sensible des tarifs du stationnement résident risque fortement de toucher les plus modestes qui ont réellement besoin d'un véhicule et il y en a un certain nombre, et ce n'est pas toujours du confort, par exemple, pour se rendre au travail.

Il est d'ailleurs curieux d'augmenter les tarifs résident alors que ce même stationnement résident est favorisé et rendu gratuit au moment des pics de pollution pour inciter les Parisiens à ne pas utiliser leur voiture.

Par ailleurs, l'augmentation des tarifs de stationnement décidée en 2014 constitue une ressource financière certaine, qui va singulièrement augmenter suite à la décision de notre dernier Conseil visant à systématiser les contrôles.

Or, ce prélèvement qui va peser plusieurs centaines de millions d'euros est indifférencié et concerne également tous les foyers, quels que soient leurs revenus.

Nous demandons donc, via un amendement rattaché à ce projet de délibération, une adaptation du dispositif afin de l'adapter aux différentes classes sociales encore présentes sur Paris.

Par notre amendement, nous demandons que les usagers qui bénéficient déjà de la gratuité de la carte résident au motif de faibles ressources puissent bénéficier d'une réduction sur leur taxe de stationnement résident de l'ordre de 50 %.

Cette disposition permettrait d'avoir des prélèvements différenciés selon les revenus, ce qui définit certainement une politique de gauche.

Par ailleurs, au vu de l'augmentation des rentrées financières prévisibles, au vu de la systématisation du contrôle de stationnement, nous demandons la revoyure à la baisse des tarifs de stationnement résident.

Vous l'aurez compris, nous sommes favorables au déploiement d'une écologie sociale, une écologie qui n'empêche certainement pas d'être innovant. Nous rappelons d'ailleurs notre proposition de réellement interdire le diesel sur notre ville, mais une écologie sociale qui est certainement la plus efficace.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, cher Jean-Noël AQUA.

Je donne la parole à M. Jean-Baptiste de FROMENT, pour le groupe les Républicains.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je prends la parole pour présenter un amendement à ce projet de délibération, qui je le précise, se présente comme une contribution positive à la réflexion sur le stationnement et la place de l'automobile à Paris, et j'ai pris attache, dès la semaine dernière, de M. NAJDOVSKI et de son cabinet pour lui présenter ma démarche.

De quoi s'agit-il ? Jusqu'à présent, le tarif résident est lié au fait de posséder une voiture à Paris. Ce que je propose par cet amendement, c'est que tous les Parisiens aient le droit à une carte de stationnement résident, y compris lorsqu'ils ne sont pas eux-mêmes propriétaires d'une voiture.

Alors, cela pose effectivement un certain nombre sans doute de problèmes techniques et cela va peut-être augmenter le risque de fraude si les précautions ne sont pas prises, c'est pourquoi il faut réfléchir à la façon dont cela pourrait être mis en place, mais ce serait une véritable révolution et une incitation à ne pas posséder une voiture individuelle. Si chaque Parisien pouvait, lorsqu'il utilise occasionnellement une voiture, que ce soit une voiture de location, une voiture qu'il emprunte, qu'il partage avec des amis ou une voiture en autopartage, avoir la possibilité de bénéficier du tarif résident lorsqu'il utilise ponctuellement une voiture, on changerait véritablement de système. Il me semble que ce nouveau système serait tout à fait en accord avec la philosophie qui est revendiquée par l'Exécutif

parisien et qui, personnellement, est ma philosophie, parce que nous sommes tous globalement partisans d'une diminution de la place de la voiture individuelle à Paris. Il faut favoriser les pratiques liées à l'usage et dès que l'on peut éviter justement le fait d'avoir à temps complet une voiture qui n'est utile pour les Parisiens qu'à temps partiel, cela va dans le bon sens.

Je suis prêt à réviser et à discuter cet amendement pour voir les modalités techniques qui sont les plus à même d'assurer l'efficacité du dispositif. Mais je crois que cela va dans le bon sens et j'espère qu'il sera retenu par l'Exécutif municipal.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Monsieur Didier LE RESTE, vous avez la parole, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Didier LE RESTE. - Non.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Ah bon ! Vous êtes inscrit. Désolée.

Madame SIMONNET, vous avez la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Madame la Maire, mes chers collègues.

Si l'objectif est réellement de diminuer l'usage de la voiture individuelle de la capitale, on sait pertinemment qu'il y a d'autres leviers que la Ville utilise. On parlera ultérieurement de la question de la piétonisation des voies sur berge que je soutiens amplement ; on pourra parler également du développement des transports en commun, même si je crois que certains projets de délibération sont retirés concernant la Traverse.

On ne parle jamais d'ailleurs assez, et c'est fort dommage, de la question pourtant centrale du réaménagement du territoire. Posons-nous la question, pourquoi les personnes ont-elles une voiture à Paris, et je parle des personnes qui ont besoin de l'utiliser quasi quotidiennement, c'est généralement parce qu'elles subissent une distance domicile-travail qui, par ailleurs, les contraint d'utiliser la voiture, du fait aussi de la difficulté de certains transports en commun.

Nous devons penser cet aménagement du territoire, c'est toujours l'impensé de nos politiques où on continue à avoir un aménagement totalement libéral où les classes populaires sont renvoyées dans le 93 pour y dormir et, en même temps, envoyées travailler à l'autre bout de la région Ile-de-France dans d'autres départements. Un certain nombre de Parisiens sont aussi contraints de faire des distances pas possibles dans d'autres départements pour aller travailler, sans qu'il y ait toujours suffisamment de maillage en transport en commun.

La question centrale est celle-là.

Alors, regardons plus attentivement la question du stationnement. Je pense que là, on se moque de nous. On se moque de nous parce que ce n'est pas pour des raisons écologiques que l'on explose le stationnement, sinon on prendrait des mesures également contre les parkings privés.

S'il s'agissait de dissuader l'usage de la voiture, on demanderait au Parlement d'inventer une loi qui matraque en centre urbain les parkings privés, de la même manière que le stationnement résidentiel en surface.

Qui est concerné ? Eh bien, ceux qui n'ont pas les moyens de se payer un parking privé sont les plus concernés par la question de l'augmentation des tarifs résidentiels. Donc, ceux qui ont une jolie Mercedes, un beau 4x4, dans les quartiers chics parisiens, ils ne subiront pas la hausse du tarif résidentiel.

Je reprends l'argument exposé précédemment, on considère que c'est une mesure pour lutter contre les pics de pollution que de rendre gratuit le tarif résidentiel pendant les pics de pollution, pourquoi ne pas le penser sur une durée plus longue, à commencer déjà, par exemple, dès que l'on atteint les premiers seuils d'information.

Finalement, on est dans une stratégie de recherche des recettes. Je vais vous proposer, concernant les parkings, de récupérer une autre recette. Peut-être que cela intéressera notre adjoint en charge des Finances. Je vous propose cadeau, c'est Noël, 45 millions d'euros à récupérer par an, c'est pas mal ! Ce n'est pas négligeable. C'est parfois une petite goutte d'eau par rapport à l'ensemble de nos problématiques de baisse des dotations de l'État. Mais il suffirait de remunicipaliser les parkings, simplement ceux gérés par Vinci et hop ! On récupère les 45 millions d'euros que eux se mettent dans la poche en termes de bénéfice net sur le dos du contribuable parisien, sur le dos des citoyens parisiens, sur le dos de celles et ceux qui utilisent les parkings Vinci.

De la même manière, ne vous engagez pas à privatiser le contrôle de la verbalisation du stationnement parce que les boîtes privées qui répondront aux marchés d'appels d'offres s'en mettront plein les poches également car il n'y a pas de logique ainsi de générosité d'une entreprise privée. Une entreprise privée est là pour dégager du profit, c'est la règle, c'est la loi, c'est le principe libéral. Donc municipalisons, gardons cela dans le cadre du service public, et pensons à d'autres politiques concernant la réduction et l'abandon de l'usage de la voiture individuelle à Paris.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous en avons terminé avec l'ensemble des orateurs sur ce projet de délibération DVD 157.

Je donne donc la parole à M. Christophe NAJDOVSKI, pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Ce projet de délibération apporte un ensemble de mesures complémentaires au dispositif de stationnement payant et à la délibération que nous avons adoptée en janvier 2015, puisque ce projet de délibération ouvre en réalité des droits supplémentaires à des catégories d'usagers que nous n'avons pas intégrées dans la première délibération.

C'est donc à la fois une extension des droits de stationnement à de nouvelles catégories professionnelles, mais aussi une simplification dans le traitement des demandes : par exemple, la possibilité pour les résidents de prendre des tickets pour des durées de 1, 2, 3, 4, 5 ou 6 jours là où, auparavant, ils ne pouvaient le faire que pour une journée ou 6 journées, ou bien encore il s'agit de l'extension de la carte Véhicule basse émission à de nouvelles catégories de véhicule.

Par ailleurs, je rappelle que les moyens de paiement et de stationnement ne changent pas, les tarifs non plus d'ailleurs, et il est toujours possible de payer son stationnement avec son téléphone mobile, sa carte bleue ou bien la carte prépayée Paris Carte distribuée dans les kiosques et les bureaux de tabac.

Pour ce qui concerne les cartes professionnelles, sédentaires ou mobiles, comme je le disais, nous avons de nouvelles professions qui sont éligibles aux cartes de stationnement PRO Mobile. Je ne les passerai pas toutes en revue, mais nous avons notamment de nouvelles professions de santé puisque nous avons mis à l'étude un dispositif plus avantageux que la carte "PRO Mobile" pour les professionnels de santé qui font des visites à domicile. Nous en communiquerons d'ailleurs les principes prochainement.

Je rappelle pour ce qui est des autres professionnels de santé, et cela répond aux amendements des élus LR, qu'ils ont déjà accès à la carte "PRO Mobile", même s'ils ne font aucune visite à domicile. Ils bénéficient donc déjà d'avantages en termes de stationnement par rapport aux autres catégories d'usagers.

En ce qui concerne le stationnement des véhicules propres, nous étendons les catégories de véhicules éligibles au droit spécifique. Par exemple, nous ajoutons les véhicules à bicarburation gaz naturel si leur émission de CO2 se limite à un maximum de 120 grammes par kilomètre et nous ajoutons également les quadricycles électriques et les voitures sans permis qui pourront donc ainsi être dotés de carte de stationnement à Paris.

Troisième point : ce sont les mesures de simplification qui sont mises en place, je l'évoquais tout à l'heure : simplification du paiement du tarif résidentiel qui, comme je le disais, est actuellement limité à un ou six jours et qui sera étendu à deux, trois, quatre ou cinq jours. On accordera ainsi une plus grande flexibilité aux usagers.

On aura des améliorations techniques qui permettront d'éviter le recouvrement des périodes de validité des cartes de stationnement successives ou encore, une plus grande flexibilité sera offerte aux usagers particuliers ou professionnels lors de changements de situation, par exemple en cas de changement de véhicule ou encore de déménagement.

Voilà donc le fond de ce projet de délibération, qui vise tout simplement à simplifier le stationnement dans Paris, l'améliorer, étendre les catégories de personnes éligibles.

J'en viens à présent aux vœux et amendements déposés par les différents groupes, tout d'abord pour évoquer le vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche, relatif au tarif de stationnement, puisque la question de la mise en œuvre d'une tarification différenciée en fonction de critères sociaux nécessite en réalité une adaptation des horodateurs. Nous n'avons pas aujourd'hui les moyens techniques de mettre en œuvre cette modification à court terme.

Pour ce qui est du fond de votre demande, nous avons voté un vœu de l'Exécutif en décembre 2014 précisant que nous étudierons les possibilités de tarification en fonction d'indicateurs environnementaux ou sociaux dans le

cadre de la municipalisation du stationnement. Cette municipalisation, vous le savez, interviendra en 2018. Notre réflexion sur ce point est donc toujours en cours et je vous donne rendez-vous en 2018 pour que nous puissions revoir ces questions. Compte tenu de ces éléments, je proposerai aux élus du groupe Communiste - Front de Gauche de retirer leur vœu.

Une remarque quant à l'intervention de Mme SIMONNET, pour vous dire que manifestement, vous n'avez pas lu le projet de délibération. Votre intervention était largement hors sujet.

Et enfin, parler de matraquage : quand on met en place un tarif de stationnement à 1,50 euro par jour, qui est grosso modo le même tarif que celui que l'on a dans toutes les autres villes de banlieue et même de France, voire même un tarif qui est inférieur à d'autres villes de France, je vous laisse le soin d'utiliser des termes populistes comme vous l'avez fait à propos du matraquage, par exemple, qui, je pense, ne servent pas à avancer sur la question du débat démocratique par rapport à la question du stationnement et de la pollution.

Sur les vœux déposés et les amendements déposés par le groupe LR, je répondrai que nous avons déjà répondu négativement sur les demandes de stationnement résidentiel pour les véhicules de fonction, pour ne pas favoriser ce type de mobilité pendulaire.

Nous avons déjà répondu aussi sur les demandes de cartes "Pro Mobile" pour les professions juridiques. Je signale par ailleurs que le tribunal administratif de Paris a rejeté le 6 décembre dernier une procédure engagée par un avocat en retenant le fait que dans la profession, dans sa profession, l'avocat n'effectue ni livraison, ni intervention à domicile et donc, il n'y a aucune raison de favoriser cette profession plutôt qu'une autre.

Pour ce qui est du stationnement des professions médicales, comme je le disais tout à l'heure, c'est en cours d'étude, comme nous en avons pris l'engagement dans un vœu de l'Exécutif lors de notre dernier Conseil. Et nous travaillons ainsi avec la Préfecture et les différents ordres concernés à la mise en place d'une offre dédiée aux professionnels de santé qui font des visites à domicile, mais qui ne représentent que 10 % des professionnels de santé. 90 % n'effectuent jamais de visites à domicile chez des patients, et ces 90 % bénéficient, comme je le disais, déjà de la carte "Pro Mobile", qui donne des avantages en matière de stationnement par rapport aux autres catégories d'usagers.

Enfin, il ne nous semble pas pertinent d'aller dans le sens de l'amendement déposé par M. de FROMENT, car sa proposition permettrait à chaque Parisien de faire bénéficier un tiers de son droit au stationnement résidentiel, avec toutes les dérives que l'on peut imaginer et les risques de falsification.

En conséquence, nous émettrons un avis défavorable sur les quatre amendements déposés par le groupe les Républicains.

Pour conclure, je vous dirai que ce projet de délibération est très utile pour les Parisiens, puisqu'il visera à la fois à élargir, à faciliter le stationnement d'un certain nombre de professions de santé qui n'étaient pas encore éligibles à ces bénéfices. Elle permettra aussi d'élargir les facilités de stationnement pour les véhicules propres et de simplifier aussi le stationnement pour les résidents. Et donc, en ce sens, je pense que c'est un projet de délibération qui sera utile aux Parisiens.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je vais donc à présent mettre aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 58 déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 58 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 59 déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 59 est repoussée.

L'amendement n° 60 déposé par le groupe les Républicains...

Il y a une explication de vote du groupe Ecologiste de Paris. Je vous donne la parole, Monsieur JULIEN.

M. Pascal JULIEN. - Merci, Madame la Maire.

Ces amendements en provenance du groupe les Républicains ne sont pas acceptables pour toutes les bonnes raisons que Christophe NAJDOVSKI a données, mais je vais en donner une lecture plus politique : quand on regarde de près, c'est du clientélisme. Il s'agit simplement de satisfaire, sans doute, un certain nombre de gens supposés aller dans le sens des Républicains.

Et puis, c'est quand même assez drôle : les Républicains nous disent qu'ils sont pour la réduction de la place de la voiture, mais chaque fois qu'il y a des décisions à prendre, chaque fois qu'ils font des propositions, c'est toujours pour favoriser la voiture.

C'est comme pour les logements sociaux : ils disent qu'ils sont pour, mais en général, ils votent contre. C'est assez étonnant, cette façon de présenter les choses. Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - On ne va pas reprendre le débat, Monsieur de FROMENT. Ne soyez pas aussi sensible que cela. Vous êtes des êtres politiques habitués à la joute verbale, mais je vous donne la parole, sans allonger nos débats.

Monsieur de FROMENT, vous avez la parole.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Merci, Madame la Maire.

Juste en un mot : moi, mon amendement consiste à mettre fin à une inégalité. Lorsque je suis propriétaire d'une voiture, je bénéficie du tarif résident, lorsque je suis Parisien, pas propriétaire d'une voiture et que je l'utilise et la gare dans mon quartier, je ne bénéficie pas du tarif résident. C'est tout à fait anormal et c'est une prime à la possession de voiture individuelle.

Donc, je ne comprends pas comment les Ecologistes peuvent prétendre que cela, c'est du clientélisme et que c'est contraire à leur philosophie. C'est juste parce que cela vient d'un élu LR que c'est censuré et c'est scandaleux.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Allez, on y va.

Maintenant, je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 60 déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 60 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 61 déposé par le groupe les Républicains, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 61 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 62 déposé par le groupe les Républicains, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 62 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 157.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DVD 157).

2016 DVD 190 - Transfert de la compétence de location de bicyclettes au Syndicat Mixte Autolib' et Vélib' Métropole.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons maintenant au projet de délibération DVD 190. Il s'agit du transfert de compétence de location de bicyclettes au Syndicat Mixte Autolib' et Vélib' Métropole.

La parole est tout d'abord à Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12^e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues.

Pics de pollution d'une durée sans précédent, multiplication des accidents d'exploitation immobilisant les axes structurants du réseau francilien : l'urgence nous a été rappelée la semaine dernière.

Face à cette urgence, les modes de déplacement propres et partagés des métropolitains constituent une réponse pertinente que nous devons développer, d'abord, pour permettre à chacun d'évoluer librement et sans difficulté sur l'ensemble de notre territoire, qu'il y vive, travaille ou vienne se divertir.

Ensuite, pour agir concrètement face aux enjeux climatiques et de pollution de l'air, dont le trafic routier est la cause principale, produisant deux-tiers des émissions de dioxyde d'azote et 55 % des émissions de particules, il est urgent d'intervenir sous peine d'être prochainement taxés par nos concitoyens d'une inaction publique dévastatrice, voire même rendus responsables de non-assistance à personne en danger.

Le projet de délibération ici étudié permet d'aller au-delà de cette actualité très préoccupante, en franchissant une nouvelle étape, dans l'établissement d'un système de transport métropolitain à la carte autour des vélos, dont des vélos à assistance électrique et des voitures électriques en libre-service.

Vélib' et Autolib' sont des moyens de transport souples, modernes, non polluants, fiables, mais aussi économiques. Ils entrent en pleine complémentarité avec le réseau de transports en commun, en permettant aux usagers de les rallier plus facilement, mais aussi de compléter leur maillage géographique comme leurs amplitudes horaires. Et cette qualité ne devrait que se renforcer avec le réseau Grand Paris Express, qui placera dans les prochaines années l'ensemble des habitants du Grand Paris à moins de 2 kilomètres d'une gare.

Ils proposent aussi des solutions concrètes aux préoccupations des usagers relatives à la sécurité, l'entretien et le stationnement de leurs véhicules individuels. En portant ces initiatives, en étant à la source de leurs dimensions métropolitaines, en assurant la poursuite opérationnelle de cette construction par des mises à disposition techniques et matérielles, la Ville de Paris agit concrètement pour apporter des solutions adaptées aux besoins en mobilité des Franciliens. Nous sommes ici bien loin de l'immobilisme désastreux de la Région Ile-de-France depuis un an, pourtant chef de file en matière de déplacement.

J'en veux pour exemple le dernier conseil du Syndicat des transports d'Ile-de-France. La semaine dernière, Mme PÉCRESE a entériné des mesures dangereuses : le plan Grand Paris des Bus sera finalement doté de 30 millions d'euros de budget seulement, au lieu de 60 initialement prévus. La rénovation des lignes 7 et 8 du métro a été reportée à 2025. Je pourrais citer, là aussi, la transition de l'équipement des opérateurs en matériel propre en remplacement du diesel, ou encore son refus de délégation de compétences à la métropole du Grand Paris pour qu'elle aide les professionnels à changer de véhicule pour un véhicule propre.

Nous démontrons aujourd'hui, à l'inverse, notre capacité non seulement à maintenir mais à améliorer le niveau exigeant de service public proposé aux Parisiens et aux métropolitains avec, par exemple, une proportion de vélos à assistance électrique envisagée dans le futur marché. Dans l'attente des résultats du dialogue compétitif, dont

découleront les cahiers des charges définitifs et le choix de la structure juridique qui sera en charge de la gestion du nouveau contrat, je vous encourage donc à soutenir ce syndicat mixte Autolib' Vélib', syndicat commun, métropolitain, qui participera, en effet, de cette qualité de service en offrant plus de souplesse au déploiement du dispositif, une mutualisation des moyens, une synergie entre ces modes de déplacement non polluants et une réflexion intégrée dans l'implantation des différentes stations.

Depuis 2007, plus de 300 millions de déplacements ont été réalisés en Vélib', dont près de 40 millions en 2015. Le service compte plus de 300.000 abonnés annuels, 233 stations sur 30 communes limitrophes de Paris. Le service Autolib' compte, lui, 130.000 abonnés. Devant ces succès réels et quotidiens qui ont transformé notre paysage urbain, il est de notre responsabilité d'élus de maintenir le travail engagé dans cette voie et d'en assurer l'extension à l'échelle du Grand Paris.

Pour l'ensemble de ces raisons, je me félicite de ce projet de délibération que je vous invite à voter tous ensemble. Merci.

(M. Jean-François MARTINS, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Galla BRIDIER, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Galla BRIDIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Vélib' constitue une double opportunité historique : celle de faire évoluer les déplacements à vélo au sein de la métropole du Grand Paris et de faire disparaître ainsi la frontière du périphérique, mais également d'inciter les citoyens à recourir à d'autres moyens de déplacement que le recours à un véhicule individuel polluant. C'est particulièrement primordial lorsque nous savons que la pollution de l'air est un fléau qui tue. Répétons-le encore, les épisodes de pic de pollution ne sont pas des problèmes de météo, mais bien la conséquence d'une multiplicité de facteurs sur lesquels nous pouvons et nous devons agir. Et notre manière de nous déplacer compte, bien évidemment.

Pour revenir à Vélib', ce service s'inscrit totalement dans notre politique de développement de l'usage du vélo qui a été renforcée depuis le début de la mandature, avec la mise en place du plan vélo 2015-2020 doté d'un budget d'investissement de plus de 150 millions d'euros et qui vise notamment à doubler la longueur des voies cyclables d'ici 2020 et à tripler la part modale du vélo, actuellement de l'ordre de 5 % des déplacements.

Notre politique marche puisque 35 % des déplacements à vélo sont effectués à Vélib'. C'est aujourd'hui un moyen de transport plébiscité au quotidien. Un Vélib' est loué chaque seconde et l'on compte presque près de 300.000 abonnés annuels. C'est un service qui doit se regarder avec d'autres actions : celle du franchissement du boulevard périphérique, le développement de l'offre de transports en commun et les incitations diverses à abandonner son véhicule individuel, par exemple. C'est aussi un service qui a déjà une portée métropolitaine indéniable avec ses 1.000 stations à Paris et ses 233 stations sur 30 communes proches de Paris, dans la limite de 1,5 kilomètre.

Or, aujourd'hui, le montage du contrat Vélib', qui prend fin en décembre 2017, empêche toute extension aux communes limitrophes au-delà de cette distance de 1,5 kilomètre de la frontière parisienne. Pour aller au-delà de l'extension actuelle de ce service, qui est pour l'instant supporté par la seule Ville de Paris pour un montant de plus de 9 millions d'euros par an, pour construire la réflexion sur le futur service avec toutes les collectivités du territoire de la métropole, la Ville a créé le syndicat d'études Vélib' Métropole le 29 février dernier, qui réunit à ce jour 44 communes, 4 établissements publics territoriaux et 3 départements, le 92, le 93 et le 94.

Il convient maintenant de créer un cadre juridique plus pérenne. Vu les similitudes entre les deux services, il est apparu opportun et rationnel de tirer profit de l'expertise du syndicat Autolib' Métropole et de le retenir comme structure juridique porteuse du nouveau service Vélib'. C'est l'objet de ce projet de délibération que nous approuvons et qui constitue une nouvelle étape dans la métropolisation de Vélib' et d'Autolib', une métropolisation qui doit nous permettre de continuer à être vigilants sur deux enjeux majeurs du bon fonctionnement de Vélib' et donc, de sa réussite future : la régulation des vélos et la lutte contre le vandalisme. En effet, il faut poursuivre le travail pour améliorer le système de régulation, car certains quartiers, notamment ceux situés en hauteur, sont confrontés à des pénuries de vélos en station. Quant à l'arrachage des vélos, qui est peut-être le talon d'Achille du service actuel, il doit nous pousser à développer un autre système d'accroche plus sécurisé.

Enfin, je terminerai par un dernier enjeu qui me tient à cœur, celui de l'accès du plus grand nombre à Vélib', ce qui suppose d'étudier avec les autres collectivités de la métropole une tarification qui permette de garantir l'attractivité de Vélib' et, peut-être, envisager une tarification sociale.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame BRIDIER.

Pour répondre à tous les intervenants, la parole est à M. NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais remercier les deux oratrices, Catherine BARATTI-ELBAZ et Galla BRIDIER, d'avoir pris la parole sur ce projet de délibération qui est important puisqu'il va nous permettre de donner corps aussi au fait métropolitain et aux Vélib' métropolitains. C'était aussi un engagement que nous avons pris lors des dernières élections municipales que de construire ce Vélib' métropolitain. Le fait métropolitain est là et nous donnons corps aussi à ce fait à travers ce projet de délibération.

Vous l'avez rappelé, Vélib' va avoir 10 ans l'an prochain, en juillet prochain. Son succès ne se dément pas : une moyenne de 107.000 utilisations par jour. Le cap des 300.000 abonnés a été franchi en septembre. Nous atteignons même aujourd'hui 306.000 abonnés. Comme vous le savez, le marché actuel de Vélib' arrive à expiration à la fin de l'année prochaine, donc nous renouvelons ce marché et nous avons souhaité étendre le périmètre. Actuellement, 85 % des trajets à Vélib' se font dans Paris intra-muros, 15 % hors de Paris, que ce soit de Paris vers la banlieue, de la banlieue vers Paris ou bien de banlieue à banlieue.

Le potentiel des déplacements à Vélib' hors Paris est très important. Le changement de modèle de financement nous permettra d'ailleurs aussi de sortir de la limite de 1,5 kilomètre qui nous est actuellement imposée par le Conseil d'Etat et qui limite l'extension du Vélib' actuel. L'intermodalité Vélib' et transports en commun pourra aussi être considérablement développée au sein de l'agglomération, notamment de l'agglomération dense et, en particulier, avec les futures gares du Grand Paris Express. Pour cela, nous avons missionné l'A.P.U.R. qui a déterminé un périmètre de pertinence, en prenant en compte trois critères principaux : densité de population, densité d'emploi et densité de commerce. Avec ce périmètre, ce sont 44 communes, 4 établissements publics territoriaux et les trois départements de la petite couronne qui ont été intéressés et ont rejoint le syndicat d'études Vélib' Métropole qui s'est constitué en février dernier.

Aujourd'hui, nous avons une procédure de dialogue compétitif qui est en cours en vue du renouvellement du marché. L'avancement de la procédure de dialogue compétitif nous mène au stade du cahier des charges définitif et du choix du futur gestionnaire qui ne peut pas être porté par un syndicat d'études mais par un syndicat de gestion. Donc nous devons passer à la transformation du syndicat d'études actuel en un syndicat de gestion. Compte tenu de l'implication du syndicat Autolib' Métropole dans le syndicat d'études Vélib' et compte tenu des similitudes entre le service Autolib' et le service Vélib', il est apparu pertinent d'étendre les missions du syndicat Autolib' Métropole en incluant les missions de gestion d'un service de location de bicyclettes en libre-service. Cette extension a été approuvée lors du comité syndical du syndicat Autolib' Métropole, présidé par notre collègue Marie-Pierre de LA GONTRIE, le 14 novembre dernier.

Ce projet de délibération vise à déléguer la compétence du futur contrat Vélib' au syndicat mixte Autolib' et d'acter la prise en charge par la Ville pour l'exercice 2017 des dépenses de fonctionnement qui sont liées à cette compétence. Nous aurons donc un syndicat Autolib' et un syndicat Vélib' Métropole qui bénéficieront de services support et d'un tronc commun, chacun ayant son propre conseil syndical qui délibérera, l'un pour Autolib' et l'autre pour Vélib'.

En ce qui concerne le futur service Vélib', nous souhaitons apporter un certain nombre d'innovations, notamment en introduisant une part de vélo électrique, de façon à mieux prendre en compte l'allongement des distances parcourues, de manière aussi à faciliter le franchissement des reliefs qui sont nombreux en petite couronne.

Nous souhaitons aussi améliorer le service sur un certain nombre de points, comme la régulation ou encore la lutte contre le vandalisme. Tous ces paramètres entreront prioritairement en compte dans l'élaboration du cahier des charges par le syndicat.

Voilà quelques éléments.

C'est un projet de délibération qui est important, on pourrait même dire historique, que nous adoptons aujourd'hui puisque, comme je le disais, c'est une étape importante à la fois dans la construction du Vélib' métropolitain mais, je dirai même plus, dans la Métropole elle-même puisqu'elle donne corps au fait métropolitain qui est là, n'en déplaise à certains.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur NAJDOVSKI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 190.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DVD 190).

Vœu déposé par les groupes Ecologiste de Paris et Socialiste et Apparentés relatif à la régulation du trafic dans le quartier Montorgueil-Saint-Denis.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous examinons maintenant des vœux non-rattachés. Le vœu référencé n° 66 est relatif à la régulation du trafic dans le quartier Montorgueil-Saint-Denis.

La parole est à Mme LEVIEUX, pour deux minutes.

Mme Véronique LEVIEUX. - Je vous remercie.

Je présente ce vœu en concertation avec Jacques BOUTAULT, le maire du 2e qui l'aurait présenté mais il est actuellement en Turquie au côté de la délégation parlementaire qui a essayé de se rendre en Syrie pour dénoncer les massacres contre la Ville d'Alep. Je crois nous aurons l'occasion en 7e Commission de parler de ce dramatique sujet.

Pour en revenir à un sujet tout autre, ce vœu porte effectivement sur la régulation du trafic et le caractère piéton du quartier Montorgueil-Saint-Denis. Je sais, Christophe NAJDOVSKI, que vous connaissez bien ce sujet. Il fait écho aux nombreuses discussions que nous avons eues avec les habitants de ce quartier.

En effet, depuis 2012, ont été supprimées les bornes rétractables qui avaient été installées initialement mais qui avaient dû faire l'objet de nombreuses réparations très coûteuses pour la Ville. A défaut d'autres dispositifs, ces bornes ont été retirées. Un plan d'aménagement de la circulation, avec des dispositifs de macarons créés, a eu des effets tout à fait positifs. Mais aujourd'hui, force est de constater que l'état de cette zone piétonne, avec le respect de sa réglementation, s'est fortement dégradé.

Des études statistiques de la fréquentation automobile révèlent un constat partagé par tous de cette détérioration. Des échanges ont eu lieu avec le commissariat du 2e qui a répondu tout à fait présent, mais on ne peut pas solliciter au-delà les forces de police pour procéder à des verbalisations. Des nouveaux acteurs économiques ont émergé de type hôtel qui ont induit des fréquentations de nouveaux véhicules automobile dans la zone, quelles que soient les heures.

Il y a donc une forte détérioration et, en concertation aussi avec le conseil de quartier mobilisé sur ce sujet, ce vœu a été présenté au dernier Conseil d'arrondissement et il a fait l'objet d'un vote à l'unanimité, dans l'espoir de trouver une solution pour améliorer le dispositif de contrôle d'accès.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame LEVIEUX.

Pour vous répondre, la parole est à M. NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Le quartier piéton de Montorgueil subit en effet une hausse des flux motorisés, suite à la suppression des barrières automatiques. Pour autant, malgré le fait que différentes solutions aient été testées, nous nous retrouvons effectivement dans une situation difficile.

Un premier plan de circulation avec une nouvelle réglementation des livraisons avait été mis en place et il s'était montré efficace. Vous l'avez dit, en novembre 2012, on avait une diminution de la circulation de l'ordre de 50 % sur le quartier. Cela étant dit, de nouveaux comptages réalisés en avril 2016 confirment le ressenti local des élus du 2e arrondissement d'une nouvelle détérioration du respect de l'aire piétonne.

Nous avons dès lors signalé au Préfet de police la nécessité de renforcer les contrôles dans deux courriers, dont l'un en date du 13 septembre dernier, que j'ai cosigné d'ailleurs avec le maire du 2e arrondissement mais également avec le maire du 1er arrondissement, Jean-François LEGARET, pour également saisir le Préfet de police de la question du quartier des Halles et de Montgorgeuil, et pour demander l'expérimentation d'un dispositif de vidéo-verbalisation.

Toutefois, il est évident que le contrôle physique de l'entrée dans la zone pourrait être amélioré, même si l'ancien dispositif de bornes rétractables automatiques ne s'était pas montré satisfaisant, puisque les dégradations étaient nombreuses et le coût d'entretien était trop important. De nouvelles solutions doivent donc être trouvées.

Je suis donc très favorable à ce que nous travaillions au plus tôt à identifier un dispositif de solutions pérennes et efficaces pour empêcher les véhicules de circuler dans cette aire piétonne. C'est la raison pour laquelle l'Exécutif donnera un avis favorable au vœu déposé par Jacques BOUTAULT et par Véronique LEVIEUX.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Si les élus du 17e arrondissement pouvaient participer au calme de l'Assemblée afin d'écouter la réponse du Préfet de police sur ce sujet.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Juste deux phrases, Monsieur le Maire, pour répondre, puisqu'il a été évoqué par M. le Maire-adjoint deux courriers adressés au Préfet de police pour renforcer le contrôle sur ce secteur un peu délicat en matière de circulation qui n'est pas respecté, pour indiquer que le Préfet de police avait entendu le message via ces deux courriers dans la mesure où, en 2015, 18.600 infractions avaient été relevées sur ce secteur pour le stationnement et 3.148 pour des infractions routières, donc près de 22.000 infractions au total.

Pour les dix premiers mois de l'année 2016, nous en sommes déjà à 30.000 infractions pour le stationnement et 5.303 infractions pour des problématiques liées à la circulation. C'est-à-dire qu'on a 35 % d'augmentation de verbalisations, d'où la limite quand même de la verbalisation et la Préfecture de police est donc plus que favorable à l'idée d'une réflexion très rapide sur le rétablissement de dispositifs pérennes permettant de neutraliser la circulation interdite sur ce secteur.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

J'ai une explication de vote de M. LEGARET, pour le groupe les Républicains.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - En un mot pour remercier Christophe NAJDOVSKI d'avoir effectivement rappelé que nous avons fait une demande conjointe avec Jacques BOUTAULT et lui-même pour que la question du rétablissement des contrôles des accès dans la zone piétonne pour le 2e arrondissement soit également étendue.

Nous voterons bien entendu ce vœu qui concerne le 2e, mais je revendiquerai l'application de la clause de la Nation la plus favorisée au bénéfice du 1er arrondissement.

Merci.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposé par les groupes Ecologiste de Paris et Socialiste et Apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2016, V. 378).

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif au développement de l'intermodalité vélos - transports en commun.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 67 est relatif au développement de l'intermodalité vélos - transports en commun.

Je donne la parole à M. Didier GUILLOT, pour le groupe RG-CI.

M. Didier GUILLOT. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le vélo est entré dans notre ville grâce à une impulsion portée dans les précédents mandats et dont la politique de l'Exécutif porte la continuité aujourd'hui. Le Plan Vélo est ainsi une concrétisation du volontarisme en faveur des mobilités durables, tout comme la généralisation en cours des zones 30 et donc des contresens cyclables.

Ainsi, c'est une nouvelle étape de réflexion que nous vous proposons à travers ce vœu : celle de l'intermodalité du vélo avec les transports en commun. En d'autres termes, comment alterner déplacement en vélo et en transports collectifs sur le même trajet, sans en abandonner l'un ou l'autre.

Quelques solutions sont offertes aujourd'hui. Tout d'abord, les parkings vélo actuellement existant, d'ailleurs avec le développement à l'échelle de l'Ile-de-France du service Véligo. Vélib' est aussi une des solutions existantes qu'il faut soutenir, mais elle ne peut couvrir l'ensemble des besoins des Parisiens et des Franciliens car de nombreux cyclistes utilisent leur propre véhicule. L'aide au développement de vélos à assistance électrique de la Ville de Paris connaît d'ailleurs un vif succès de ce point de vue.

C'est pourquoi nous proposons qu'une réflexion soit menée pour développer un autre levier du développement de la pratique du vélo.

Toutes les métropoles françaises ou mondiales qui ont réussi à développer l'usage du vélo et la pratique du vélo - Copenhague est ainsi passée en très peu d'années de 15 % à 40 % de part modale - ne se sont pas contentées de nouveaux partages de la voirie indispensables mais ont aussi précisément développé les solutions intermodales. A Nantes, les vélos peuvent être accrochés dans les tramways ou les TER régionaux. San Francisco et Ottawa ont développé des systèmes d'attaches de vélo sur les bus. Cela prouve qu'il existe de nombreuses solutions techniques.

Il s'agirait de réfléchir à emprunter avec son vélo le bus ou le métro. Cela se fait d'ailleurs déjà depuis de nombreuses années sur le réseau RER et Transilien, le réseau S.N.C.F., et bien évidemment en dehors des heures de pointe et de surcharge, cela va de soi. Toutes les nouvelles rames du réseau Transilien déjà en vigueur sur le réseau E, H, L, P ou M sont équipées de strapontins marqués pouvant laisser la place au transport de vélos. Nous demandons d'ailleurs à ce que cette possibilité offerte aux cyclistes parisiens et franciliens d'utiliser le réseau S.N.C.F. actuel soit davantage mise en valeur, d'autant qu'elle permet aussi aux cyclistes d'avoir une mobilité augmentée.

Le couplage vélo et Transilien, et demain vélo métro ou vélo bus est assurément la plus belle optimisation du rapport entre la durée, la longueur du parcours et son empreinte écologique.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Il faudrait conclure, Monsieur GUILLOT.

M. Didier GUILLOT. - Evidemment, c'est un projet qui nécessite une étude sérieuse en raison des problématiques qui se posent pour la fluidité du trafic des bus et sur la place laissée aux vélos dans les wagons du métro.

Nous proposons de préparer demain et de ne pas nous borner...

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Monsieur GUILLOT, c'est deux minutes pour les vœux non rattachés. Il faut vraiment conclure, s'il vous plaît.

M. Didier GUILLOT. - Eh bien je vous invite tout simplement à avoir un temps d'avance et à oser ce vœu.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur GUILLOT.

Pour vous répondre, la réponse est à M. NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Ainsi que vous le soulignez, Monsieur GUILLOT, l'intermodalité et notamment l'intermodalité vélo/transport en commun est un enjeu essentiel de la mobilité au sein de l'agglomération parisienne.

Sur le territoire parisien, cette intermodalité vélo/transport est déjà pratiquée, notamment grâce à Vélib'. Elle pourra être renforcée avec le développement du stationnement vélo, notamment du stationnement vélo sécurisé à proximité des gares et des stations de métro, et bien entendu avec la réalisation de nouvelles voies cyclables ainsi que le prévoit notre Plan Vélo.

L'enjeu est également métropolitain et l'extension du territoire couvert par Vélib' aura un impact important sur l'intermodalité. L'intérêt d'une politique vélo régionale ambitieuse serait de diffuser à grande échelle les pratiques intermodales.

Au-delà des enjeux de stationnement vélo et de voies cyclables, votre vœu pointe l'enjeu de transport des vélos dans les transports en commun. Nous avons déjà voté en novembre 2014 un vœu demandant que la Maire de Paris examine avec le S.T.I.F. et la R.A.T.P. les modalités permettant d'autoriser les vélos dans le tramway et le bus, notamment sur les lignes desservant les bois...

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Excusez-moi, Monsieur NAJDOVSKI, il y a beaucoup de conversations dans cette séance, y compris les collaborateurs qui sont dans les rangs de l'hémicycle, qui participent à ces conversations.

Merci, Monsieur NAJDOVSKI, vous pouvez reprendre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Je parlais notamment des lignes desservant les bois, les quartiers marqués par des contraintes de relief. Il est important aussi que l'on puisse étendre les possibilités existantes dans le R.E.R. et le métro.

Le vœu que vous déposez aujourd'hui nous donne l'occasion de confirmer cette demande et nous y sommes donc favorables. Nous vous proposons toutefois quelques modifications. Ainsi, il nous semble important d'insister sur la possibilité d'expérimenter le transport d'un vélo sur un rack de bus sur l'ensemble du réseau francilien, en particulier sur le réseau d'autocars francilien, qui pourrait plus facilement accueillir cette fonctionnalité.

Par ailleurs, nous sommes favorables à l'extension de la possibilité de transporter son vélo, que ce soit en l'ouvrant à de nouveaux horaires ou en l'élargissant à de nouvelles lignes, quelles qu'elles soient, automatiques ou non. Le réseau de tramway pourrait également être concerné.

Si vous acceptez ces amendements, qui, je le pense, ne posent aucun problème, nous pourrions voter le vœu ainsi amendé et, bien évidemment, nous porterons ces exigences auprès du S.T.I.F. qui, je le rappelle, organise les transports en Ile-de-France.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur NAJDOVSKI.

L'amendement est-il accepté ?

M. Didier GUILLOT. - Oui, bien sûr.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendé est adoptée. (2016, V. 379).

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la régulation des "pousse-pousse".

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 68 est relatif à la régulation des "pousse-pousse".

La parole est à Mme KUSTER, pour deux minutes.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu a pour objectif de mettre fin au développement anarchique des "pousse-pousse" à Paris.

En effet, vous l'avez tous constaté, ils prolifèrent à proximité des sites les plus touristiques de la Capitale. Ces tricycles et leurs conducteurs semblent d'ailleurs pour la plupart échapper à toutes les règles encadrant les activités de transport de voyageurs, sans parler de l'esthétique souvent douteuse des véhicules qui donnent de la Capitale, je le pense et vous serez d'accord, une image peu flatteuse.

Pourtant, nombre de touristes les empruntent chaque jour, sans imaginer qu'ils encouragent une activité manifestement illicite, ni les risques qu'ils encourent pour eux-mêmes. Quelle serait leur prise en charge, d'ailleurs, en cas d'accident corporel ?

Toutes ces interrogations à ce jour n'ont pas été levées. C'est pourquoi il m'apparaît, il nous apparaît opportun qu'un groupe de travail soit créé par la Ville de Paris et la Préfecture de police pour étudier les moyens de réguler et d'organiser l'activité de transport des voyageurs par tricycle de type "pousse-pousse", qui n'a que trop longtemps profité du laxisme en vigueur.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à M. NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Une activité de transport de personnes à titre onéreux par des tricycles non motorisés se développe à Paris, des vélos-taxis souvent assistés par un moteur électrique. Cette activité ne s'inscrit pas dans un cadre réglementaire spécifique et les zones touristiques sont particulièrement concernées.

Sur le terrain, des préoccupations se font jour. Nous avons une présence sensible dans la circulation générale et notamment dans les couloirs de bus et les aménagements cyclables avec des véhicules souvent de trop grand gabarit, ce qui empêche les bus de les dépasser.

Nous avons une présence sur l'espace public avec des vélos-taxis en recherche de clientèle. Nous avons aussi des enjeux plus larges de droit du travail ou encore d'assurance des personnes et, pour faire simple, de certains auto-entrepreneurs qui peuvent aussi parfois profiter de la naïveté de certains touristes en pratiquant des tarifs qui ne sont pas du tout réglementés et qui parfois peuvent virer à l'arnaque.

C'est pourquoi nous avons engagé depuis 2014 une concertation avec la Préfecture de police concernant cette problématique. Nous avons également engagé des discussions avec les opérateurs structurants de cette branche d'activité.

Ce travail a débouché sur un premier volet : répression initiée pour combattre à court terme les excès de cette activité au sein des périmètres les plus sollicités. Je pense au secteur Champ-de-Mars et Notre-Dame de Paris. Un arrêté Ville-Préfecture a ainsi été pris pour interdire l'arrêt et le stationnement de ces véhicules dans ces deux secteurs.

Nous travaillons également à un volet régulation qui reste à définir, en sachant que ce mode de transports peut effectivement constituer une opportunité en termes de transport touristique ; n'est-ce pas, Monsieur le Maire. Le schéma de développement touristique adopté au Conseil de Paris de novembre comporte un objectif précis relatif à cette activité : accompagner et encadrer le développement de tricycles non motorisés transportant les touristes grâce à une charte visant à favoriser les comportements vertueux et à mettre en avant les sociétés assurant un certain standard de qualité de service via l'affichage d'un label "Ville de Paris".

En conséquence, cette demande de groupe de travail conjoint avec la Préfecture de police est déjà prise en compte, Madame KUSTER. Cela étant, pour montrer que nous sommes de bonne volonté, nous pourrions adopter votre vœu puisque je pense que nous avons tous la volonté à la fois de réprimer les comportements qui ne sont pas conformes aux règles et d'organiser ce secteur qui pourrait effectivement apporter un bénéfice, notamment pour l'activité touristique dans la Capitale.

Merci.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur NAJDOVSKI.

L'éclairage de la Préfecture de police est utile sur ce sujet également.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Pour conforter et compléter ce qu'a dit M. le Maire adjoint concernant le groupe de travail qui existe, nous avons en effet saisi les administrations centrales de manière à pouvoir disposer pour ce type de transport de publics des mêmes dispositions réglementaires que les autres vecteurs de transport de personnes parce qu'aujourd'hui, en effet, elles échappent un peu aux réglementations applicables aux autres modes de transport.

Une politique pour l'instant - M. NAJDOVSKI l'a indiqué - essentiellement répressive pour ce qui relève du non-respect de l'arrêté Ville-Préfecture de police avec, à ce jour, 18 saisies de véhicules tricycles, 18 véhicules qui ont été placés en fourrière et qui n'ont depuis le mois d'octobre pas été récupérés par leur propriétaire.

Ainsi, une activité répressive qui se poursuivra dans les jours et les semaines à venir pour faire en sorte que chacun respecte la réglementation applicable, par un P.V. de 35 euros, ce qui n'est pas, à ce stade, très onéreux, et par des opérations C.O.D.A.F. également menées de manière à vérifier la légalité de ces opérations en matière de droit au travail, de droit au séjour et vis-à-vis des déclarations fiscales.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

J'ai une demande d'explication de vote du Président du groupe RG-CI.

La parole est donc à M. Jean-Bernard BROS.

M. Jean-Bernard BROS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, "pousse-pousse" et autres "tuk-tuk" sont de nouveaux moyens de transport en vogue dans Paris. Ce business attire de plus en plus de clients et nous sommes dans un cercle vicieux où l'offre grandit chaque jour en ce domaine.

Les conducteurs sont de plus en plus nombreux ; cela n'est pas sans risque pour la sécurité. Les engins sont-ils toujours fiables ? Les revenus sont-ils déclarés ? Les clients sont-ils assurés en cas d'accident ? Les tarifs ne sont pas toujours très clairs et les arnaques nombreuses.

Les "pousse-pousse" qui n'ont pas le droit de stationner près des lieux touristiques ne s'en privent pas. Quand la police intervient, ils s'en vont mais ils reviennent aussi vite. La Ville doit faire face à ces constats, agir pour réguler cette activité et permettre à chacun de profiter de balades en toute sécurité.

Aussi, les élus du groupe RG-CI voteront favorablement ce vœu et ils avaient même pensé en déposer un mais on votera avec plaisir le vôtre.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2016, V. 380).

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au réaménagement de la place du Panthéon.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 69 est relatif au réaménagement de la place du Panthéon.

La parole est à Mme STOPPA-LYONNET, pour le groupe les Républicains.

Mme Dominique STOPPA-LYONNET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, il s'agit d'un vœu déposé par Florence BERTHOUT, Maire du 5^e arrondissement et les élus du groupe les Républicains, concernant le réaménagement de la place du Panthéon.

Considérant le projet de réaménagement de la place, qui a été voté en mars 2016 au Conseil de Paris malgré, je le souligne, l'opposition des riverains et consistant à piétonniser le tronçon de la place reliant les rues Cujas et Valette et à élargir les trottoirs qui sont déjà importants,

Considérant l'installation sur cette même place en juillet dernier d'un conteneur de chantier permettant au collectif "Dédale" de réaliser une mission faisant remonter les attentes des usagers,

Considérant le caractère totalement inesthétique et inapproprié de cette installation,

Considérant que cette phase de recueil des observations se traduit par la multiplication d'aménagements fantaisistes - signalétique taguée, distribution de soupe sans autorisation, atelier de menuiserie et dépôts sauvages liés à ces activités - et considérant le mécontentement croissant des riverains devant ce bricolage indigne de la place du Panthéon, de son histoire, de son patrimoine et des valeurs républicaines dont elle est le symbole,

Considérant que la valorisation et la préservation du patrimoine figurent parmi les objectifs affichés de la Ville de Paris, Florence BERTHOUT et les membres du groupe les Républicains émettent le vœu que la Maire de Paris mette un terme aux installations et animations mises en œuvre dans le cadre de l'association "Dédale".

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à M. NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Si on vous écoute, c'est l'apocalypse sur la place du Panthéon. Pourtant, l'objectif qui est assigné à l'association "Dédale" est très simple puisqu'en constituant un collectif de compétences, cette association valorise à la fois les aspects patrimoniaux et culturels du site et elle a également pour objectif de promouvoir de nouveaux usages sur cette place.

Ce collectif a mené de nombreuses initiatives : organisation de débats, actions de mise en valeur, développement d'applications permettant d'accéder à la connaissance du patrimoine du quartier, animation de l'espace par la mise en place de mobiliers légers permettant aux usagers de s'asseoir et de passer du temps sur la place dans le but de tester les usages à développer sur ce site.

On se demande bien ce qu'il y a de si néfaste pour cette place patrimoniale que d'accueillir des événements conviviaux, populaires tels que partager une soupe ou participer à des ateliers de menuiserie. Je vous le dis, les étudiants sont ravis aujourd'hui parce qu'il faut rappeler qu'initialement il n'existe aucun mobilier pour s'asseoir sur la place. A nos yeux, c'est à cette absence de mobilier qu'il faut remédier et non à la conservation d'emprise de stationnement le long de ce monument national, ainsi que vous le demandez.

Il est prévu que le nouveau collectif soit missionné à partir de janvier 2017, dans le cadre du projet de réaménagement de cette place parisienne, et vous l'aurez compris bien évidemment, l'avis de l'Exécutif est défavorable sur ce vœu.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la modification de la placette Louis-Loucheur.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 70 relatif à la modification de la placette Louis-Loucheur.

La parole est à Jérôme DUBUS, pour 2 minutes.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Monsieur le Maire.

Très rapidement pour vous dire que cette placette est située dans le Nord du 17^e arrondissement. Elle a fait l'objet de travaux importants, il y a environ 4 ans, fin 2013, et qu'aujourd'hui, elle ne donne absolument pas satisfaction ni aux riverains ni aux habitants. On comprend très bien l'investissement qui a été fait et qui est important, mais il a été fait sur des réalisations qui ne correspondaient pas au plan qui avait été proposé et débattu avec les riverains.

Ce que nous demandons, c'est une nouvelle étude qui puisse permettre de réentendre les riverains et les habitants qui sont autour de cette place. Ce sont uniquement des logements sociaux qui dépendent de "Paris Habitat". Nous demandons à la voirie de faire une étude plus complémentaire et plus importante, qui sera présentée

aux habitants, et ensuite nous jugerons évidemment en fonction de cette nouvelle étude. Voilà ce que je voulais vous proposer.

Merci.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur DUBUS.

Pour vous répondre, la parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous demandez le réaménagement de la placette Louis-Loucheur située à l'intersection de la rue du même nom et de la rue Frédéric-Brunet, dans le quartier de la porte Pouchet.

Il s'agit d'un ilot végétalisé et aménagé afin de faciliter les traversées piétonnes au niveau de ce carrefour. Pour justifier la modification de cet aménagement qui pourtant a été réalisé récemment en 2013, vous invoquez le fait que celui-ci contraindrait les girations et aurait supprimé une dizaine de places de stationnement. Vous considérez également que réduire cet ilot permettrait de dissuader les trafics illicites qui s'y déroulent.

A vous entendre, on ne sait pas si vous voulez remettre en cause cet aménagement parce que vous combattez ces principes qui étaient de pacifier la circulation et d'améliorer la sécurité des cheminements piétons, ou bien parce que ce serait la solution miraculeuse que vous avez trouvée pour éradiquer les trafics délictueux qui se déroulent dans le quartier.

En réponse à votre premier argument, je pense, au contraire, que c'est une bonne chose que cet aménagement ait permis de ralentir les véhicules qui circulent dans ces petites rues, en les obligeant à contourner la placette à vitesse réduite. C'est également une bonne chose d'avoir raccourci et sécurisé les traversées piétonnes dans ce carrefour, quitte à ce qu'il ait fallu supprimer quelques places de stationnement. Je note aussi que cet aménagement a été réalisé avec des matériaux et une végétalisation de qualité qui agrémentent le lieu, et cela me semble un point positif dans ce quartier populaire et périphérique de Paris où l'espace public n'est généralement pas aussi convivial que dans les quartiers centraux.

Pour ce qui concerne la réponse à donner aux trafics et attroupements qui gênent les riverains, je ne pense pas que la solution passe par un retour en arrière qui consisterait à dégrader volontairement la qualité de l'espace public pour le rendre aux voitures. Certes, les trafiquants ne se réunissent généralement pas au milieu des files de circulation du boulevard périphérique, mais ce n'est pas pour cette raison que nous devrions transformer toute la ville en file de stationnement et supprimer les places et les trottoirs.

C'est la raison pour laquelle nous donneront un avis défavorable à votre vœu, et peut-être que M. le Préfet de police pourra apporter quelques informations complémentaires sur la réponse que la police peut donner aux problèmes de sécurité publique dans le quartier.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Comme il n'y a pas de demande de précision de M. le Représentant du Préfet de police, je vous propose de passer au vote.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la circulation quartier Marx-Dormoy.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous passons aux vœux référencés n^{os} 71 et 71 bis relatifs la circulation dans le quartier Marx-Dormoy.

Je donne la parole à M. Christian HONORÉ, pour le groupe les Républicains, pour 2 minutes maximum.

M. Christian HONORÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous demandons, avec Pierre-Yves BOURNAZEL, de réexaminer le plan de circulation et de signalisation du quartier Marx-Dormoy, et plus particulièrement des rues de Torcy, de l'Évangile, de la Chapelle, et de prendre toutes les mesures nécessaires pour que la sécurité des piétons soit assurée et pour que les infractions soient sanctionnées.

De quoi s'agit-il en réalité ? Depuis des mois, les riverains et les habitants nous alertent sur un problème de circulation et de signalisation des voies dans ce quartier.

Lorsqu'on va sur place, on se rend compte que les véhicules prennent les sens interdits d'une manière générale, que les bus ont la circulation entravée, qu'il y a des problèmes de sécurité pour les piétons parce qu'ils ne savent jamais si un véhicule ne va pas débouler.

D'autre part, il y a la signalisation routière qui est mal faite, la signalisation des rues est mal faite. Les habitants ont protesté, depuis de longs mois, pour demander que les choses soient faites.

Avec Pierre-Yves BOURNAZEL nous avons écrit à de nombreuses reprises à M. NAJDOVSKI qui, lorsqu'il a bien voulu nous répondre, a fait une réponse tout à fait incomplète.

C'est la raison pour laquelle nous avons pris l'initiative de faire ce vœu pour qu'enfin une solution soit trouvée pour que ce quartier bénéficie d'un plan d'aménagement correct, efficace et en sécurité pour les piétons.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur HONORÉ.

Pour vous répondre, la parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

En propos liminaire, je dirai à que je réponds souvent à des courriers de M. BOURNAZEL et que je le fais bien volontiers sur toutes les questions, y compris sur celles-là.

Je laisserai la Préfecture de police intervenir sur les questions des infractions si elle le souhaite. Je vous confirme, pour ma part, que nous avons mis à l'étude un nouveau plan de circulation dans le secteur Chapelle-Marx-Dormoy. On a un budget qui est prévu aussi pour les aménagements sur cet axe. Nous effectuons une série de comptage des flux de circulation, des livraisons, des taxis, des pratiques de stationnement afin de définir ensuite les aménagements adéquats.

En l'attente de la réalisation des aménagements, nous assurons un suivi continu de la bonne installation de la signalisation et intervenons si besoin.

Par ailleurs, d'autres aménagements sont prévus dans le cadre du budget participatif, que ce soit square de la Chapelle ou porte de la Chapelle. L'ensemble des aménagements prévus dans ce quartier est rappelé dans le vœu de l'Exécutif que nous vous présentons. Je rappelle également qu'une réflexion est menée sur le réaménagement du boulevard de la Chapelle et du carrefour avec le Faubourg-Saint-Denis. Toutes ces questions seront abordées aussi dans ce cadre.

C'est la raison pour laquelle je propose que nous adoptions un vœu de l'Exécutif qui se substitue au vœu déposé par M. HONORÉ et les élus du groupe les Républicains.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur NAJDOVSKI.

Quelques mots de M. le Représentant du Préfet de police et après je suis saisi d'une demande d'explication de vote du groupe Ecologiste de Paris.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Dans le prolongement de ce qu'a dit M. le Maire adjoint, de préciser qu'il y a eu sur le terrain des réunions de travail associant la Ville de Paris et les services de police pour identifier les difficultés.

Si sur la rue de Torcy, la limitation de vitesse à 20 kilomètres/heure compte tenu de la zone de rencontre semble respectée, il n'en est pas de même sur la rue de l'Évangile où là c'est un peu plus difficile, notamment en termes de vitesse constatée.

Il a été proposé et actuellement à l'examen l'idée de pouvoir mener une étude afin de disposer d'une traversée piétonne surélevée à l'intersection formée par les rues de l'Evangile et Tristan-Tzara compte tenu de la proximité des groupes scolaires. Cet aménagement contribuant à faire chuter la vitesse constatée sur ce secteur, tout en tenant compte des nécessités de fluidité de circulation sur ce secteur déjà un peu compliqué.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. JULIEN, puis M. HONORÉ nous dira s'il maintient son vœu initial.

M. Pascal JULIEN. - Merci.

Sur le fond, nous partageons tout à fait le contenu du vœu. La réponse qui vient de nous être faite par le représentant du Préfet n'est pas tout à fait satisfaisante, parce que franchement cela fait des années que les voitures prennent le sens interdit compris entre le marché de l'Olive et l'axe Max-Dormoy de façon tout à fait consciente pour les deux tiers d'entre elles, chacun peut le constater.

En revanche, je m'étonne de voir ce vœu revenir au Conseil de Paris dans la mesure où en conseil d'arrondissement il a été retiré suite à l'engagement du maire du 18e de créer un groupe de travail sur cette question. Je voulais porter cela à l'information du Conseil.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci.

Madame PREMEL, vous avez la parole, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

Mme Danièle PREMEL. - Sur ce carrefour, qui est très important et où les sens interdits sont pris systématiquement, il y a une urgence de réflexion. Je rejoindrai ce que dit M. Pascal JULIEN. Une concertation doit être faite, et je trouve qu'il faut la faire le plus vite possible, parce que l'on risque tous les jours des incidents et la population et surtout les enfants qui traversent sont vraiment en danger. Je crois qu'il faut que l'on mette cela en place très rapidement.

(M. Ian BROSSAT, adjoint, remplace M. Jean-François MARTINS au fauteuil de la présidence).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame PREMEL, pour ces propos pleins de sagesse. Je vois que cette sagesse contamine notre Assemblée.

Monsieur HONORÉ, vous êtes prêt à retirer votre vœu ?

M. Christian HONORÉ. - Nous sommes heureux de ce constat partagé. Nous allons donc voter ce vœu bis, qui prend en compte ce que nous avons dit, mais nous maintenons notre vœu parce qu'il est l'émanation de la demande des habitants.

Par respect pour eux, je le maintiens et nous votons le vœu proposé.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté à l'unanimité. (2016, V. 381).

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la publication d'études sur la piétonisation des voies sur berges.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 72 relatif à la publication d'études sur la piétonisation des voies sur berges.

La parole est à M. POZZO di BORGO, pour deux minutes de temps de parole.

M. Yves POZZO di BORGO. - Monsieur le Président, mes chers collègues, lorsqu'on prend des décisions, et c'est normal, soit l'Etat, la Mairie ou les différents décideurs politiques, cela a toujours des conséquences sociétales, environnementales et économiques.

En ce qui concerne la décision de fermer les voies sur berges, rive droite, c'est normal, c'est le choix de l'Exécutif, mais les acteurs économiques de la Ville de Paris et de la région parisienne se sont interrogés et ont beaucoup d'interrogations sur les conséquences économiques de cette fermeture.

Pour nous élus, il est difficile de porter un jugement, puisque nous n'avons pas les éléments, les critères d'analyse. C'est la raison pour laquelle dans ce vœu nous demandons à l'Exécutif d'étudier et d'engager les études nécessaires afin d'obtenir des données précises sur les conséquences de la piétonisation des berges rive droite et les conséquences qu'elle peut avoir sur Paris et la région parisienne. Il semblerait que les conséquences touchent aussi la région parisienne.

C'est un vœu de bon sens, c'est juste pour que les élus de Paris soient mieux informés, et que Christophe GIRARD puisse dormir tranquille sachant quelles sont les conséquences économiques pour les sociétés de la piétonisation des voies sur berges.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur POZZO di BORGO et merci d'avoir tenu votre temps de parole.

La parole est à M. NAJDOVSKI pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Qu'on le veuille ou non, ce vœu participe de ce que j'appellerais le "berge bashing". Une fois de plus, nous avons un vœu qui vise à enfoncer les portes ouvertes. Je voudrais rappeler à M. POZZO di BORGO que le 15 novembre dernier, le tribunal administratif de Paris a rendu un avis éclairant suite au recours en annulation déposé par des riverains. Le tribunal administratif de Paris a estimé que l'étude d'impact réalisée préalablement à la piétonisation paraît suffisamment précise en ce qui concerne l'impact sur la circulation, y compris en banlieue. Il confirme également l'intérêt public du projet qui, je cite, "résulte de la réduction de la circulation automobile à terme, la réduction de la pollution en résultant, la mise en valeur d'un patrimoine classé par l'UNESCO et le développement de l'attractivité touristique".

Vous le voyez, l'intérêt du projet de piétonisation des berges pour le développement de l'attractivité touristique est souligné. En ces temps de morosité du secteur touristique, la piétonisation des berges peut donc être considérée comme un atout.

En ce qui concerne l'analyse des répercussions de ce projet, je vous rappelle qu'un comité d'évaluation a été mis en place à l'initiative du Préfet de police. Il rendra ses conclusions après une période d'observation de six mois. Ce comité d'évaluation comprend des acteurs économiques comme les chambres consulaires et les représentants de transporteurs routiers qui rendront compte de l'impact économique.

Je pense que nous pouvons faire confiance à ce comité d'évaluation et en conséquence nous proposons le rejet de ce vœu.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur NAJDOVSKI.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'utilisation des aires de livraison.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 73 relatif à l'utilisation des aires de livraison.

Je donne la parole à M. Eric AZIÈRE, pour le groupe UDI-MODEM, pour 2 minutes.

M. Eric AZIÈRE. - C'est un vœu relatif à l'utilisation des aires de livraison pour des arrêts de courte durée, qui prend en compte évidemment la vie des automobilistes parisiens dont vous savez qu'elle n'est pas toujours facile et rendue de plus en plus difficile avec de justes raisons en ce qui concerne la limitation de la pollution. Il y a aussi quelques prises en compte à faire d'un mode de vie des Parisiens, en particulier dans ce mode de vie de l'utilisation de leur voiture.

Nous poursuivons dans un principe qui est celui de la tolérance que nous demandons pour les automobilistes parisiens qui souhaitent faire un arrêt de très courte durée.

Vous avez refusé, malgré nos préconisations, un système d'horodateur qui aurait pu, sur les emplacements payants, mettre en œuvre cette possibilité nouvelle d'effectuer des arrêts de courte durée. Durée inférieure à 15 minutes, ce qui permet un aller-retour pour un service, pour un commerce, pour toute utilisation d'une place de stationnement courte.

Nous avons, toujours dans le même esprit constructif qui est le nôtre, pensé qu'il était utile peut-être d'orienter cette fois cette possibilité vers les aires de livraison. Il y a 9.000 aires de livraison aujourd'hui. Il y a 7.000 aires partagées, ouvertes au stationnement la nuit déjà tous les jours de 20 heures à 7 heures, et 2.000 qui sont sanctuarisées. Nous proposons que les aires de livraison puissent être utilisées par les véhicules particuliers pour les arrêts de courte durée s'ils n'excèdent pas une période de 15 minutes. Le propriétaire du véhicule pourrait justifier son arrivée soit en entrant le numéro d'immatriculation dans l'horodateur, soit avec un disque, soit avec une application mobile.

Voilà ce que nous livrons à votre réflexion en espérant que vous prendrez en compte encore une fois ce mode de vie des Parisiens. Merci.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur AZIÈRE.

Pour vous répondre, la parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Il y a le fond et la forme. Sur le fond, Monsieur le Président, l'arrêt est déjà possible pour des particuliers sur des aires de livraison. Sur la forme, je préférerais que l'on ait des discussions autrement que par vœux interposés, qui ne permettent pas forcément d'avoir une discussion approfondie sur cette question des aires de livraison dans Paris, de leur place et de l'interaction qu'il peut y avoir avec les places de stationnement.

Je voudrais rappeler que les véhicules de livraison représentent aujourd'hui 20 % du trafic, mais n'utilisent que 5 % du linéaire de stationnement. Il est donc nécessaire que les aires soient réservées aux livreurs pour un bon fonctionnement de notre voirie. Ouvrir les possibilités d'utilisation des aires de livraison aux véhicules des particuliers, en en tout cas, les ouvrir plus largement, pourrait être une porte ouverte à une occupation intempestive qui pourrait nuire sérieusement au fonctionnement des commerces et autres activités, et par là même à la circulation générale. Une aire de livraison qui est squattée, c'est aussi des véhicules de livraison qui livrent en pleine voie, qui bloquent la circulation ou bien, qui stationnent en double-file, avec tous les désagréments que cela peut concerner.

Et comme vous le savez, de plus en plus de Parisiens désormais se font livrer leurs courses achetées au supermarché ou sur Internet. Il y a de plus en plus de gens qui se font effectivement livrer. Le e-commerce connaît des croissances de l'ordre de 20 % par an et donc, on doit réfléchir et anticiper la façon dont on pense la question des aires de livraison et leur sanctuarisation.

Votre proposition n'est donc pas applicable, ou en tout cas, elle existe déjà, puisque l'arrêt est déjà possible dans les aires de livraison, mais je vous propose que l'on ait une véritable réflexion sur la question de l'utilisation des aires de livraison, qui méritent mieux que simplement un détour un peu rapide et un débat un peu rapide autour d'un simple vœu. C'est la raison pour laquelle nous demanderons le rejet de ce vœu.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

M. le représentant du Préfet de police a demandé à intervenir sur ce sujet.

M. LE REPRÉSENTANT LE PRÉFET DE POLICE. - Oui, simplement pour totalement aller dans le sens de Monsieur le Maire adjoint en charge des transports, dans la mesure où, lors d'une réunion récente avec les élus de la 3e Commission à propos de ce sujet du stationnement payant et gênant à Paris, et sur la proposition de plusieurs élus, le Préfet de police a saisi l'ensemble des maires d'arrondissement afin d'examiner avec eux l'hypothèse de reconsidérer certaines localisations d'aires de livraison qui ne seraient plus appropriées au gré des changements d'activité constatés sur certains secteurs, de manière à pouvoir les déplacer, non pas forcément réduire, mais les déplacer sur les bons endroits nécessitant des espaces de livraison. Pour également pouvoir examiner comment, sur les 7.464 places de livraison aujourd'hui en accès partagé sur les 9.469, on pourrait reconsidérer à la hausse certains de ces emplacements au cas par cas.

En tout cas, nous sommes totalement défavorables à l'idée de pouvoir, même ponctuellement, permettre le stationnement de véhicules particuliers sur les espaces de livraison, parce que sinon, au prochain Conseil de Paris, vous nous demanderiez d'intervenir pour pouvoir faire constater les difficultés de circulation sur tel ou tel autre secteur du fait du stationnement en pleine voie des véhicules de livraison.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la signalétique des ponts enjambant la Seine et des sites culturels alentours.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 74 est relatif à la signalétique des ponts enjambant la Seine et des sites culturels alentours.

Je donne la parole à Mme Fadila MÉHAL, pour le groupe UDI-MODEM. Vous avez deux minutes pour présenter ce vœu.

Mme Fadila MÉHAL. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, vous le savez sans doute, il existe à Paris plus de 37 ponts et passerelles qui enjambent la Seine, et bon nombre d'entre eux sont inscrits aux monuments historiques et au patrimoine mondial de l'UNESCO, du fait d'ailleurs de leur intérêt à la fois architectural, matériel, esthétique, historique et même symbolique. Il y a, il me semble, peu d'initiatives ou d'informations sur cet espace public à ce jour mettant en valeur ces ponts, et peut-être peu d'informations sur ce qui existe aujourd'hui, alors que leur intérêt est très important.

Je vais en citer quelques-uns : le pont Bir-Hakeim, qui relie le musée du Vin à la Maison de la culture du Japon ; il y a aussi le pont Alexandre III, qui relie le musée des Invalides aux Grand et Petit Palais ; le pont des Arts, qui mène à l'Institut de France ; le pont d'Arcole, qui relie l'Hôtel de Ville à la cathédrale Notre-Dame ; ou encore, le pont de Tolbiac et la passerelle Simone-de-Beauvoir, qui relie la Bibliothèque nationale de France, les frigos au parc de Bercy à la Cinémathèque française.

Tout cela pour dire que nous avons d'ores et déjà adopté, d'ailleurs à l'unanimité, deux vœux émanant du groupe UDI-MODEM en décembre 2012 et en mai 2014, relatifs à la signalisation à la fois de ces ponts et des édifices culturels. Et donc, ce troisième vœu vient pratiquement consolider ces deux premiers.

Nous souhaiterions, dans un premier temps, qu'il y ait un point d'étape qui soit effectué en 3e Commission sur l'avancement du travail d'harmonisation de la signalisation des ponts effectué par la direction de la voirie. Deuxièmement, nous souhaiterions que la Ville de Paris, en concertation avec le Comité d'histoire de la Ville de Paris, puisse réfléchir à la mise en place d'un parcours culturel autour des 37 ponts qui permettrait la découverte de Paris. D'autre part, peut-être réfléchir à la création de panneaux d'informations près de ces différents ponts et permettant notamment de rappeler l'histoire originale de ces édifices. Et enfin, la mise en place d'informations permettant d'orienter les Parisiens et visiteurs vers les nombreux sites culturels avoisinants.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame MÉHAL.

Pour vous répondre, la parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame MÉHAL, je vous confirme l'avancement du travail d'harmonisation de la signalisation des ponts, qui est effectué par la Direction de la voirie et des déplacements, suite au vœu que nous avons adopté en mai 2014. Je présenterai un point d'étape en 3e Commission sur ce sujet, mais je peux d'ores et déjà vous indiquer que sur les 116 nouvelles plaques à poser, 99 sont déjà en place. Il est prévu d'achever cette opération au mois de janvier. Ces nouvelles plaques seront posées, selon les cas de figure, de manière à être visibles depuis le quai haut et la voirie. Elles sont alors bleues et ressemblent grosso modo aux plaques que l'on a sur les rues. Et lorsqu'elles sont en bas, pour être visibles par le promeneur sur la berge, dans ce cas, elles sont sur fond marron, comme on le voit ici par exemple avec la signalétique pour le pont Neuf.

Sur les autres points de ce vœu, qui vise notamment la mise en place d'un parcours culturel autour des 37 ponts de Paris, le Conseil de Paris sera amené à examiner, au début de l'année 2017, la stratégie "Paris piétons" pour Paris. Ce sera très vraisemblablement d'ailleurs à notre prochain Conseil. Dans ce cadre, l'un des axes de travail concernera plus particulièrement l'orientation des piétons, avec un volet spécifique sur l'accueil et l'inclusion de différents publics, dont les touristes. Le schéma de jalonnement qui date de 1985 sera à cette occasion revu pour mettre en place une signalisation innovante, tout en restant dans la logique de désencombrement de l'espace public.

Les ponts, ouvrages d'arts emblématiques de notre cité, ne seront bien sûr pas oubliés et totalement intégrés à cette démarche, et nous pourrons travailler à cette occasion également à la démarche d'information culturelle que vous appelez de vos vœux, en lien étroit avec la mission "berges" du Secrétariat général et de la Direction des affaires culturelles, toutes deux déjà informées de ce projet. Nous donnons donc un avis favorable à votre vœu.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu n° 74 déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2016, V. 382).

Voilà un sujet qui réunit notre Assemblée. Nous pouvons nous en réjouir. Vous avez jeté des ponts entre les différents groupes du Conseil de Paris.

Vœu déposé par M. TIBERI relatif aux travaux sur la voie publique.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 75, relatif aux travaux sur la voie publique, et je donne la parole à M. Dominique TIBERI pour deux minutes.

M. Dominique TIBERI. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, nous constatons, toutes et tous, des travaux dans tout-Paris, sûrement nécessaires, sûrement rendus nécessaires parfois par l'urgence. Je pense aux canalisations de gaz, un sujet que j'ai connu dans le 5e arrondissement. Simplement, des riverains nous font part de leur inquiétude lorsqu'ils voient ces mêmes chantiers débiter, puis être abandonnés. C'est peut-être une impression, fondée ou pas, pas toujours infondée, à mon avis, et qui est liée peut-être aux circonstances économiques qui font que les entreprises acceptent beaucoup de travaux pour assurer leur chiffre d'affaires. C'est vrai, ce n'est pas facile pour elles. Néanmoins, le souci des riverains me paraît tout aussi légitime.

Je demande donc que le Conseil de Paris adopte ce vœu consistant à surveiller, en tout cas à suivre, dans le cadre de ces travaux, notamment le calendrier d'exécution de ces travaux qui est prévu. Je précise que j'ai choisi le mode du vœu, parce que M. NAJDOVSKI a dit tout à l'heure sur un autre sujet qu'il préférerait un autre mode pour traiter des sujets que le vœu. M. PENINOU avait dit aussi que parfois, il préférerait les courriers, mais comme cela

concerne tout-Paris, je souhaitais sensibiliser l'ensemble de nos collègues, de tous les arrondissements et de tous les groupes politiques, y compris les non-inscrits que l'on oublie parfois, sur ce sujet.

Merci beaucoup.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur TIBERI.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Votre vœu, Monsieur TIBERI, souligne les difficultés et la gêne causées aux différents usagers de l'espace public à l'occasion de certains chantiers sur la voirie parisienne.

Lorsqu'il s'agit de les réaliser pour le compte de la Ville de Paris, le respect des règles de sécurité ainsi que la continuité des cheminements piétons font l'objet d'un contrôle scrupuleux par les agents de la DVD auprès des entreprises qu'elle emploie. Il existe, en revanche, un certain nombre de problèmes lorsque ces travaux sont réalisés par des tiers, notamment certaines entreprises concessionnaires de réseaux - gaz, électricité, télécom - qui ne programment pas correctement leurs chantiers, informent insuffisamment les riverains ou tardent à effectuer les remises en l'état de l'espace public.

Ces difficultés ne sont d'ailleurs pas nouvelles et je me souviens que lors de mes premiers rendez-vous avec les maires d'arrondissement au printemps 2014, nombre d'entre eux signalaient ces difficultés. Le nouveau règlement de voirie, entré en vigueur en février dernier, vise à responsabiliser davantage les tiers qui interviennent sur notre domaine et à réduire les délais des chantiers, mais nous savons qu'il n'est pas encore appliqué et respecté de façon scrupuleuse par toutes les entreprises concessionnaires. Nous avons d'ailleurs eu un débat sur cette question lors du Conseil de novembre, à l'occasion duquel cette Assemblée avait adopté un vœu émanant des maires d'arrondissement du groupe les Républicains qui demandait un bilan du nouveau règlement de voirie parisien.

L'Exécutif s'est engagé à ce que ce bilan soit présenté en 3e Commission dans le courant du premier semestre 2017, après une année pleine d'application du nouveau règlement. Je réédite aujourd'hui cet engagement qui, me semble-t-il, répond à votre préoccupation puisque, dans le cadre de ce bilan, il sera possible de savoir qui respecte les règles et les calendriers de chantiers, qui ne les respecte pas et pourquoi, et de proposer des améliorations aux différentes procédures. C'est la raison pour laquelle je vous propose de retirer votre vœu dont l'objectif est déjà satisfait.

A défaut, j'émets un avis défavorable.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Monsieur TIBERI, considérez-vous qu'au vu de ces éléments, vous pouvez retirer votre vœu ?

M. Dominique TIBERI. - Je prends acte des engagements de la Ville et je suis tout à fait prêt à le retirer. Je le retire.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci à vous.

M. Dominique TIBERI. - Mais il faut qu'il soit tenu.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Tout à fait.

2016 DDCT 164 - Modification de la délibération 2014 SGCP 1004 relative à l'exercice du mandat des élus parisiens.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DDCT 164. Il s'agit de la modification de la délibération SGCP 1004 relative à l'exercice du mandat des élus parisiens.

La parole est à Mme Maud GATEL, pour cinq minutes de temps de parole, au nom du groupe UDI-MODEM.

Mme Maud GATEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération prévoit trois dispositions.

La première consiste en la diminution de moitié de la prise en charge par la Ville du "pass Navigo" des élus dès le 1er janvier prochain. D'abord, je voudrais dire combien nous avons été choqués par votre communication, Monsieur le Maire, sur le sujet. Pour justifier cette mesure, vous avez affirmé à la presse que les élus qui le pouvaient

se faisaient rembourser à hauteur de 150 % leur "pass Navigo". Ce n'est évidemment pas le cas au sein de notre groupe et je pense que c'est la norme sur tous les bancs de cette Assemblée. Vous n'aviez pas besoin de jeter l'opprobre sur les élus pour justifier une mesure tout à fait entendable. Cela ne vous grandit pas. Sur le fond, Mao PENINOÛ a indiqué en 3^e Commission que cette disposition ne s'appliquerait pas aux élus d'arrondissement. J'aimerais que l'engagement soit pris ici formellement, compte tenu du niveau de leurs indemnités et que l'on ne revienne pas sur cette disposition l'année prochaine.

Notre deuxième proposition concerne la suppression de l'utilisation de la classe supérieure à la classe économique pour les vols de plus de trois heures et de la première classe en train pour les trajets de plus de deux heures. Nous y sommes totalement favorables.

La dernière disposition, en revanche, est bien plus contestable. Elle consiste à baisser de plus de 40 % le montant alloué à la formation. À l'heure du bouleversement institutionnel que nous connaissons, c'est un très mauvais signal que vous envoyez : celui d'élus n'ayant pas besoin d'être formés, ce qui implique que nous serions tous des professionnels de la politique, et ce n'est pas le cas. L'exigence démocratique nécessite des élus à même de se former, particulièrement lorsque l'environnement institutionnel évolue.

Vous sous-entendez que les crédits ne seraient pas tous consommés. Si c'est le cas, cela s'explique avant tout par la grande difficulté à suivre les évolutions de l'enveloppe de formation des élus. C'est aussi le résultat de la non-individualisation des crédits de formation, contrairement au C.P.F., le compte personnel de formation. Le fait que la répartition des crédits se fasse au niveau des groupes rend leur utilisation moins aisée. Si tant est qu'il y ait un constat de sous-consommation des crédits de formation, vous devriez au contraire favoriser leur utilisation et prévoir une communication systématique du niveau de l'enveloppe de la part du S.G.C.P. sur un rythme, par exemple, semestriel pour donner aux élus les moyens d'être formés à hauteur de l'exigence démocratique qui est la nôtre.

Vous l'aurez compris, si l'on peut approuver les deux premières dispositions de ce projet de délibération, ne nous leurrions pas : elle répond moins au souci de moraliser l'exercice de notre mandat que de racler les fonds de tiroir pour boucler un budget auquel il manque chaque année 300 millions d'euros. Il faudra donc trouver autre chose l'année prochaine.

J'en profite pour vous faire quelques propositions : supprimer, enfin, les jetons de présence dans les S.E.M. Cette demande, que nous portons depuis le début de la mandature, n'a toujours pas trouvé de suite concrète malgré le vote de deux vœux sur le sujet. Nous vous proposons également de limiter le recours au parc automobile de la Ville. Notre groupe s'y est engagé dès 2014. Nous vous invitons donc à faire de même.

Si l'on veut véritablement avancer en matière de moralisation, il y a matière. Ici, on est simplement dans l'affichage visant un tout autre but que celui affirmé.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame GATEL.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Mao PENINOÛ.

M. Mao PENINOÛ, adjoint. - Merci de votre intervention. Je salue les points d'accord que nous avons déjà.

Sur les 150 %, je vous avoue que ce n'est pas moi qui ai communiqué directement sur ce point. C'est vrai : cela a existé. Donc cela permettra que cela n'existe plus. De ce point de vue, je pense que nous pouvons tous nous en réjouir.

Ce qui nous a motivés, c'est tout simplement la volonté d'aligner le régime des conseillers de Paris sur celui des agents de la Ville. Les agents de la Ville, comme d'ailleurs la quasi-totalité des salariés, sont remboursés à 50 % de leur "pass Navigo". Les élus du Conseil de Paris l'étaient à 100 %. Cette différence nous semblait assez injustifiée.

Il était, en effet, nécessaire d'aligner les Conseillers de Paris. Mais je vous rejoins, et c'est d'ailleurs le sens de ce projet de délibération. Vu le niveau d'indemnité des élus d'arrondissement, il nous a paru tout à fait normal de maintenir, pour eux, cette forme d'aide à l'exercice de leur mandat qui est le remboursement à 100 % de leur "pass Navigo". Je pense en particulier à ceux qui ont une délégation sans être adjoint d'arrondissement et qui, souvent, travaillent énormément sur le terrain avec des indemnités extrêmement limitées. Je vous le confirme : ils conserveront le remboursement intégral. En tout cas, c'est l'engagement que nous prenons.

Sur la question des formations, vous l'avez dit, le problème est assez simple. C'est que les crédits de formation ne sont pas consommés, très loin de là, c'est-à-dire que l'on est en dessous de 50 %. Bien évidemment, depuis le

début de la mandature, nous n'avons refusé aucune formation à aucun élu du Conseil de Paris et c'est bien normal. Que cela soit pour raisons financières ou autres, le droit à la formation des élus est important.

D'ailleurs, je vous signale que j'ai signé hier les courriers qui vous informent que nous allons avoir une modification concernant le droit à la formation, puisque l'Assemblée nationale a adopté la mise en place du droit individuel à la formation pour les élus. Il sera mis en place dès l'année 2017. Il va d'ailleurs entraîner, parce que c'est la manière dont son financement a été adopté à l'Assemblée nationale, une ponction sur les revenus des élus à hauteur de 1 %.

Nous allons d'ailleurs devoir rattraper l'année 2016. Comme je vous en informe dans ce courrier, je vous le dis ici : nous avons fait le choix d'étaler le rattrapage de l'année 2016 sur l'ensemble de l'année 2017 pour éviter tout choc de récupération sur les premiers mois de l'année 2017. J'espère que cette disposition de droit individuel à la formation, qui dépasse la formation des élus telle qu'elle est maintenant, permettra, en effet, à plus d'élus de pouvoir se former à la fois à l'exercice de leur mandat, ce qui était le sens de la formation des élus jusqu'à maintenant, mais aussi à des parcours professionnels. C'est le sens de ce droit individuel à la formation et dont je me félicite.

Je ne reviendrai pas sur la question des jetons de présence. Je pense que c'est un débat qui va continuer et sur lequel nous continuons à travailler, mais je vous rappelle quand même qu'il n'impacte pas les finances de la Ville. Ce sont des finances tout à fait différentes. Ce sont celles des S.E.M., donc je ne suis pas sûr que ce soit de cette manière que l'on puisse faire des économies dans les années qui viennent.

Enfin, sur la limitation du recours au parc automobile, nous y avons travaillé depuis le début de la mandature avec mon collègue, Emmanuel GRÉGOIRE, en mutualisant les fonctionnements. Je peux vous dire que, sans remonter à de longues années en arrière, même par rapport aux précédentes mandatures, nous continuons à réduire fortement, et nous sommes sur un train de réduction permanent de l'usage de la voiture par les élus, que ce soit les membres de l'Exécutif, les maires d'arrondissement ou la haute administration parisienne. L'utilisation d'Autolib' et de Vélib' par les élus est quelque chose qui se fait également de manière croissante. Je m'en félicite. Je crois donc que, sur ce point aussi, nous nous rejoignons.

Je crois que nous pouvons voter ensemble ce projet de délibération, qui est une nouvelle étape du démantèlement progressif mais assez systématique de la Questure, telle qu'elle a existé pendant longtemps à l'Hôtel de Ville et qui accordait un certain nombre de privilèges, aux élus, pas toujours très dus.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 164.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DDCT 164).

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif aux sanctions contre l'affichage sauvage.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Il s'agit des vœux référencés n° 76 et n° 76 bis qui ont trait aux sanctions contre l'affichage sauvage.

Je donne la parole en premier lieu à M. Christophe GIRARD, pour deux minutes.

M. Christophe GIRARD, maire du 4e arrondissement. - Mes chers collègues, tout d'abord je salue la nouvelle réforme de la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection, appelée DPSP et la mise en place d'un service territorialisé de Brigade de lutte contre les incivilités, dont la présence sur le terrain est un gage d'efficacité s'inscrivant dans le cadre des engagements municipaux que nous avons pris.

Cette réforme suscite de réelles attentes de la part des habitants, du Centre de Paris en particulier, sur la lutte contre la prolifération des affichages sauvages. Cette pratique pourtant interdite est exercée par des entreprises qui ont pignon sur rue, notamment dans le quartier touristique du Marais.

La présence d'affiches et d'affichettes un peu partout dans Paris, souvent décollées, lacérées, jonchant le sol de leurs lambeaux, contribue à donner de Paris l'image regrettable d'une ville que certains qualifieraient de sale et, en exagérant souvent le propos, ce qui est un paradoxe quand on connaît l'action des services de la Propreté de la Ville de Paris et la détermination de notre adjoint Mao PENINOU, dont je salue l'action.

Rappelons que ce mode de communication employé par certains établissements est interdit au titre du Règlement de la publicité de la Ville de Paris et participe à la dégradation de l'espace public auquel vous êtes vous-même très attentif.

Les moyens de répression actuels n'ont pas permis d'endiguer ce problème et ce, malgré la présence sur les affiches des noms et adresses du commanditaire. Les riverains sont excédés et réclament des interventions de nettoyage sur le mobilier urbain, ainsi qu'une équipe qui pourrait être dédiée à l'inspection quotidienne des lieux sensibles identifiés.

A cet égard, les élus du 3e arrondissement, les élus du 4e arrondissement et ceux du 5e ont voté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement le vœu relatif au renforcement des sanctions contre l'affichage sauvage que Pierre AIDENBAUM vous propose de voter.

Je me joins bien sûr à cette proposition car le 4e arrondissement souffre de la même problématique, avec souvent des affichettes pas toujours recommandables aux cœurs les plus sensibles.

Nous souhaitons que la Mairie de Paris et la Préfecture de police puissent mener des actions conjointes afin de faire cesser et d'éradiquer cette pratique par l'application systématique de sanctions dissuasives, Monsieur BOURNAZEL, et Monsieur LEGARET, qui lui-même souffre de ces mêmes problématiques.

Nous souhaitons donc que la Mairie de Paris...

Les petites affichettes érotiques, Monsieur LEGARET, sur nos automobiles...

Si, il y a tout de même des gens qui sortent le dimanche et qui sont très choqués.

Et que la Préfecture de police puisse mener des actions conjointes et faire cesser et éradiquer cette pratique par l'application systématique de sanctions dissuasives. Et là j'ai besoin du soutien de tous mes collègues du 9e, du 15e, du 1er mais également du 18e.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Christophe GIRARD.

Pour vous répondre, la parole est à Mao PENINOU.

M. Mao PENINOU, adjoint. - Je voudrais remercier d'abord Pierre AIDENBAUM et le Conseil du 3e arrondissement d'avoir adopté ce vœu. Il vient devant notre Assemblée après le vœu du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, après ceux qui ont pu être déposés par Danielle SIMONNET ou par vous-mêmes d'ailleurs, Monsieur GIRARD.

On va se dire les choses tout à fait honnêtement, on est aujourd'hui dans une situation hors de contrôle et tout à fait inacceptable. Depuis maintenant des mois, des marques, et pas les plus petites, et pas celles qui gagnent le moins d'argent, et pas les moins connues, et des agences de publicité font un véritable hold-up sur notre espace public : affichettes, collages, "flyers" mais aussi statues, déposés à tel ou tel endroit, sur nos monuments, sur nos murs, sur nos véhicules, sur nos poteaux, sur l'ensemble du mobilier urbain sont devenus totalement inacceptables.

Depuis des mois maintenant, l'Exécutif a tenté plusieurs offensives pour les stopper. Nous avons écrit aux agences de publicité et de communication. Nous avons saisi le Procureur pour que des actions puissent être engagées. Malheureusement, trop souvent ces plaintes sont classées pour de mauvais motifs.

Il faut le dire, la réglementation ne nous permet pas d'agir suffisamment et efficacement contre ces véritables gangsters qui utilisent notre espace public, le polluent et nous imposent leur publicité totalement hors de tout contrôle et hors du Règlement local de publicité parisien.

Le Secrétaire général de la Ville a écrit au Préfet de Région pour que l'on puisse engager des sanctions beaucoup plus fortes. Mais nous nous tournons aussi vers le Gouvernement et les parlementaires. La loi et la réglementation doivent changer. Le délai de quinze jours pour enlever ces publicités doit être supprimé. Les sanctions doivent être largement alourdies.

Les agences ou les entreprises qui souhaitent communiquer et faire de la publicité doivent le faire sur les panneaux ou les supports publicitaires destinés à cela, et doivent payer pour cela.

Aujourd'hui, sans payer, ils s'en prennent à nous, à notre espace public et cela doit se terminer. De trop nombreuses associations et de Parisiens s'en plaignent. Nous en sommes tout à fait solidaires et c'est pourquoi je vous propose un vœu de l'Exécutif qui demande la mise en place de l'ensemble de ces solutions, et nous appelons au secours aujourd'hui l'Etat pour que cette invasion publicitaire cesse.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Mao PENINO.

Le vœu n° 76 déposé par le groupe Socialiste et Apparentés est-il maintenu, Christophe GIRARD ?

M. Christophe GIRARD, maire du 4e arrondissement. - Devant la pertinence du vœu proposé par M. PENINO, je le retire.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté à l'unanimité. (2016, V. 383).

2016 SG 43 - Rapport d'observations définitives et ses réponses relatif à l'examen de la gestion de l'opération d'aménagement des berges de Seine.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération SG 43 : il s'agit du rapport d'observations définitives et ses réponses relatif à l'examen de la gestion de l'opération d'aménagement des berges de Seine.

Beaucoup d'intervenants et la première des intervenantes sur ce sujet est Mme Delphine BÜRKL pour le groupe les Républicains. Vous avez 5 minutes maximum.

Mme Delphine BÜRKL, maire du 9e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

J'espère que ce sujet fera là aussi l'unanimité, mais j'en doute un peu, parce que piétonniser sans faire de réforme structurelle pour diminuer le nombre de voitures dans Paris n'améliore pas la qualité de l'air. C'est en substance ce que dit ce rapport, dans sa partie consacrée à l'impact de l'aménagement des berges sur la qualité de l'air. De ce point de vue, ce document a le mérite de la clarté puisqu'il confirme que l'aménagement des berges de Seine génère à la fois des reports de circulation et des reports de pollution.

Ainsi, j'ai appris avec stupéfaction que, sur le quai Anatole-France, les niveaux moyens de polluants sont identiques à ceux du boulevard périphérique. Et sur tous les axes de report de circulation, il est indiqué que les niveaux de polluants sont supérieurs de 13 % à 50 % à ceux mesurés sur les grands boulevards parisiens.

Je crois qu'il est temps de sortir du déni, en particulier au sortir de dix jours d'un épisode de pollution important. Les aménagements ne peuvent plus être...

Je vais vous le dire si vous écoutez. Ne vous énervez pas, ce sujet vous hérisse mais il est tout à fait structurant pour la Ville de Paris et pour la Région.

Les aménagements ne peuvent plus être pensés intra-muros, Monsieur NAJDOVSKI, c'est-à-dire dans l'entre-soi sous peine d'être des échecs du point de vue de la lutte contre la pollution.

Dans la première mandature 2001-2008, nous avons eu Magenta, Saint-Marcel et autres, mais pour quels résultats ? Si ce n'est des reports de circulation et de pollution dans les rues adjacentes et voisines. Le 9e arrondissement est d'ailleurs à ce niveau.

À l'échelle de la Métropole, que signifie aujourd'hui la piétonisation des berges de Seine si ce n'est un aménagement de petite taille, avec 3,3 kilomètres, qui sature les axes de report et qui ralentit les transports en commun.

Alors les Parisiens de Paris veulent conquérir de nouveaux espaces, parfois éphémères comme le montre le succès des friches. Ils veulent de nouveaux usages sur des espaces autrefois dédiés à la circulation automobile et en petite et grande couronne, qu'on ne doit pas oublier, des Parisiens de la Métropole n'ont parfois pas d'autre choix que d'utiliser leur voiture individuelle pour se déplacer. Il est donc nécessaire de concilier les aspirations et les besoins de tous ces gens car l'intérêt métropolitain nous l'impose.

Le rapport en atteste : les aménagements piétons permettent d'offrir de nouveaux espaces de vie, mais pas de diminuer la pollution car pour diminuer l'utilisation de la voiture individuelle, il faut changer d'échelle et cette échelle, c'est l'aire urbaine et métropolitaine.

La circulation alternée - vous y faisiez allusion - comme nous l'avons connue la semaine dernière, c'est un cachet d'aspirine pour une maladie grave. Pire, c'est une réponse politicienne de court terme à un problème de fond qui se pose au territoire francilien depuis longtemps et, malheureusement, les décisions qui s'imposent n'ont pas été prises ou ont été prises avec retard. Je pense à l'interdiction des camions et des poids lourds en juillet 2015. Il y a un an, les camions, les poids lourds et les cars de tourisme les plus polluants sont interdits de Paris alors que vous êtes aux responsabilités depuis 2001. Toutes les tentatives pour créer des contraintes aux automobilistes, comme la diminution des obligations de création de places de stationnement, se sont heurtées à un plafond de verre, celui de ceux qui n'ont pas d'autre choix que de prendre leur voiture.

Il est temps aujourd'hui de prendre collectivement nos responsabilités, de ne pas s'envoyer la balle entre la Ville de Paris et la Région Ile-de-France pour diminuer le trafic automobile dans l'aire urbaine : nous devons accompagner cette mutation en portant des réformes structurelles, comme l'écotaxe ou le péage urbain aux portes de la Métropole. Ne nous interdisons pas de parler du péage urbain car c'est uniquement à partir du moment où nous aurons pris cette décision qui s'impose que nous pourrions ensuite envisager sérieusement des aménagements pour améliorer l'espace public, sans pour autant limiter la mobilité avec des transports en commun fiables et rapides, qu'ils soient métro, bus, R.E.R., bateau avec des espaces à conquérir et aménagés car devenus libérés de la voiture, bref promouvoir un territoire silencieux et non pollué, un modèle vertueux qui nous conduira à choisir ceux qui peuvent rentrer à Paris, c'est-à-dire refuser les véhicules polluants, faire payer les autres et dégager des financements nécessaires à l'entrée de Paris dans sa Métropole, et de faire enfin cette transition énergétique et sa révolution de la mobilité.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame BÜRKL.

La parole est à Mme GALLOIS, pour le groupe UDI-MODEM.

Mme Edith GALLOIS. - Merci, Monsieur le Maire.

A un célèbre restaurateur qui s'inquiète légitimement de la baisse de fréquentation de son établissement suite à la fermeture des berges rive droite, la Maire de Paris lui répond : ne vous inquiétez pas, c'est une période transitoire, tout va entrer dans l'ordre. Eh bien non ! Malheureusement, je le regrette très sincèrement, mais non, tout ne rentrera pas dans l'ordre, et c'est même exactement ce que nous démontre le rapport de la Chambre régionale des comptes dans le bilan qu'elle tire de la fermeture des berges rive gauche. On parle bien de la Chambre régionale des comptes et pas d'un comité régional d'experts que, d'ailleurs, Mme la Maire s'évertue toujours à décrédibiliser. Nous sommes tous d'accord sur un point, c'est de la Chambre régionale des comptes qu'il s'agit, et on est tous d'accord sur le fait qu'elle est au-dessus de tout soupçon et que sa compétence et son sérieux ne peuvent souffrir aucune contestation.

Or, cette chambre fait justement voler en éclats l'argumentaire que la majorité reprend en cœur depuis 2 mois, selon lequel lorsqu'on ferme une voie sans proposer aucune autre alternative, la circulation et la pollution qui va avec s'évaporent miraculeusement. Non, l'évaporation ne se fait pas. C'est bien l'inverse qui se produit, et c'est ce que nous montre la C.R.C. lorsqu'elle écrit "la pollution a nettement augmenté sur les quais hauts des berges et dans la rue de Rivoli. Sur ces axes - toujours selon la C.R.C. - les teneurs mesurées en dioxyde d'azote et autres polluants sont identiques à celles relevées sur le boulevard périphérique parisien". Je vois que cela n'intéresse personne dans cet hémicycle, pourtant c'est vraiment très grave, et mes chers collègues de la majorité de gauche, vous feriez mieux de nous écouter.

On apprend plus loin que, sur tous les axes de report de circulation, les teneurs en dioxyde d'azote et en benzène sont respectivement de 13 et de 25 % supérieures à celles mesurées le long des grandes avenues ou des

boulevards parisiens. Félicitations, le niveau de pollution du périphérique est maintenant au cœur de Paris, au milieu des piétons et des cyclistes que nous sommes. Quel désaveu pour votre politique, franchement.

Oui, la pollution a logiquement diminué sur la berge de la Seine rive gauche et les quelques rares promeneurs qui s'y promènent en ce moment peuvent s'en réjouir. Mais comment sérieusement peut-on, nous responsables politiques, nous réjouir lorsqu'on s'aperçoit que cette pollution se retrouve en plus forte concentration au niveau des axes de report, le long des terrasses, des bureaux, des commerces et des pistes cyclables ? Le voilà le résultat de votre politique emmener au cœur de la ville, là où les Parisiens vivent, circulent et travaillent, une pollution qui jusqu'à présent était cantonnée le long des berges de la Seine.

Ce que la C.R.C. vous montre, au même titre que l'actualité d'ailleurs, c'est que la diminution de la pollution ne passe pas par la fermeture autoritaire et non concertée de quelques voies de circulation. Elle exige de dépasser les carcans idéologiques et électoralistes dans lesquels vous êtes enfermés depuis bien trop longtemps. Elle exige d'envisager une politique soucieuse de l'intérêt général et d'avoir une vision politique, plutôt qu'un calendrier ou une clientèle électorale. Une politique qui cessera de s'en prendre systématiquement aux Franciliens et aux professionnels qui n'ont d'autre choix que d'utiliser leur véhicule. Une politique basée sur la concertation à l'échelle métropolitaine, sur une vision globale du transport qui viserait au développement d'offres alternatives, ce que vous ne faites pas, aussi bien pour les personnes que pour les marchandises, ce à quoi vous ne pensez jamais.

Oui, c'est plus long, oui, cela demande plus de travail, mais oui, cela produirait des résultats bien meilleurs que ceux que l'on peut constater aujourd'hui.

Malheureusement, vous fermez aujourd'hui la rive droite avec la même méthode que celle que vous avez utilisée pour la rive gauche, malgré la preuve de son échec en matière de lutte contre la pollution.

Les Parisiens ne sont pas satisfaits, vous le savez ; les métropolitains ne sont pas satisfaits, les Franciliens ne sont pas satisfaits. Qui donc est satisfait ? Au total, bien peu de monde. Comment le serait-il ? Plus de pollution, plus de saleté, plus de circulation, des embouteillages maintenant provoqués à n'importe quelle heure de la journée et de la semaine. La qualité de vie des Parisiens et des Franciliens au quotidien ne cesse de se dégrader, c'est cela la réalité. Vous persévérez à faire toujours la même chose, en vous attendant à un résultat différent. Je pense que cette politique n'est pas celle de la raison.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame GALLOIS.

La parole est à M. POZZO di BORGO.

M. Yves POZZO di BORGO. - Sur la fermeture de la rive gauche dans le 7^e arrondissement, première réaction, nous avons fait à l'époque un sondage et 8.000 personnes étaient contre. C'est vrai que l'évolution des habitants a considéré que ce n'était pas si négligeable que cela. Seulement, c'est la réaction un peu égoïste de ceux qui en profitent. Les réalités de la ville et ces fermetures touchent beaucoup de monde.

Je voudrais me contenter de reprendre les phrases du rapport de la Cour régionale des comptes. Peut-être que M. NAJDOVSKI, enfermé dans ses certitudes, va considérer que c'est du "bashing" qu'on fait contre lui, mais moi ce sont quand même des gens sérieux. Ils disent que la phase préparatoire du projet a été menée trop rapidement. La définition de l'objectif n'a pas été assez approfondie. La Ville s'est privée d'expertises extérieures. Elle émet des réserves quant à la façon dont a été menée l'étude d'impact, l'explosion des coûts d'exploitation et de programmation du site, des lacunes de conception au niveau du jardin flottant de Niki-de-Saint-Phalle.

La C.R.C. reproche à la Ville d'avoir négocié avec l'un des candidats après le dépôt des offres. Elle a fait des avenants en augmentant les coûts. Dans l'appel à projets, les termes ne sont pas assez précis. Les raisons pour lesquelles certaines candidatures ont été écartées sont restées très floues. La C.R.C. émet aussi des réserves sur la façon dont le contrat était géré. Les recettes de partenariat ne sont pas là.

La Cour régionale des comptes remet aussi en question la loyauté du prestataire, et tout cela évidemment, je me demande si ce n'est pas plus judiciaire que politique. La C.R.C. relève certaines ambiguïtés et incertitudes sur la nature du projet qui n'ont pas favorisé une compétition loyale. La C.R.C. évoque un manquement au contrat passé entre la Ville et la société retenue.

Après, sur les conséquences de cette fermeture, que dit la C.R.C. ? Une augmentation d'environ 1.300 véhicules par heure le matin et le soir entre 2011 et 2015.

Les reports rive droite. Une augmentation moyenne du trafic de 4 %, une baisse de la vitesse moyenne de 17 %, et, évidemment, ce que je demandais, une analyse sur les conséquences économiques mais c'est du "bashing", pour M. NAJDOVSKI. La Cour des comptes dit bien que 17 % des entreprises jugent que cette mesure

nuit à leur chiffre d'affaires. En termes d'acoustique - j'habite à côté -, le niveau sonore a légèrement baissé le jour mais a augmenté la nuit et les week-ends, et de façon terrible !

La qualité de l'air. La pollution a logiquement diminué au niveau des berges - moins 15 % de dioxyde -, mais elle s'est fortement accrue sur les axes de report. C'est vraiment Ubu ! On ferme quelque chose pour lutter contre la pollution et on enlève la pollution dans les endroits où personne n'habite. En revanche, elle est reportée sur des endroits où les gens habitent et qui, eux, prennent en pleine figure cette pollution. Voilà la logique ubuesque de cette décision !

Monsieur NAJDOVSKI, ce n'est pas du tout que nous sommes contre cette fermeture. Nous-mêmes, le groupe centriste, c'était GISCARD d'ESTAING qui, le premier, avait interdit la voie express rive gauche. C'est lui, le premier, qui savait très bien que c'était idiot ! Sauf que cette affaire de rive droite et cette affaire de rive gauche... Monsieur NAJDOVSKI, laissez-moi parler ! Que cette affaire de rive droite et de rive gauche touche l'ensemble de Paris et l'ensemble de la Région Ile-de-France ! Arrêtez d'être enfermés dans votre monde, vous êtes des autistes ! Vous ne concevez pas que cela n'est pas possible, la façon dont vous dirigez la Ville !

Et voilà ce que dit le rapport de la Cour des comptes, et voilà ce que va dire aussi le rapport de la Cour des comptes dans trois ou quatre ans sur la fermeture des berges rive droite.

Vous êtes des autistes, vous êtes enfermés, vous refusez de négocier et de discuter !

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Bien, la parole est maintenant à M. Jean-Bernard BROS, dans le calme et la sérénité qu'on lui connaît.

M. Jean-Bernard BROS. - Absolument, Monsieur le Maire, mais je ne suis pas encore sénateur ; c'est pour cela.

En 2016... Et je n'habite pas sur les quais. En 2016, nous avons définitivement réservé les berges de Seine rive droite aux piétons et aux vélos ; une décision historique.

Alors que la fréquentation des berges rive gauche est au rendez-vous, ce sont aujourd'hui 3,3 kilomètres de quais bas supplémentaires pour la reconquête de la Seine et pour réconcilier les Parisiens avec leur fleuve. La fréquentation des berges rive gauche et de leur aménagement connaît un grand succès de l'aveu même de la Cour des comptes.

Paris est belle quand elle avance, quand elle se redéfinit. Le projet ambitieux de l'aménagement des berges de Seine est une occasion de montrer que notre Ville sait évoluer malgré les difficultés liées à la superposition de gestion entre divers acteurs. Une nécessité d'évolution d'autant plus pressante dans le contexte que nous avons vécu la semaine dernière.

En effet, alors que cette fin d'année est marquée par un pic de pollution sans précédent par sa durée dans notre Capitale, il nous faut rappeler encore l'essentiel face aux postures conservatrices. Lutter contre la pollution atmosphérique est un impératif d'intérêt général pour les Parisiens mais aussi pour les Franciliens. Cela nécessite bien sûr de réduire la place des véhicules polluants dans la Ville ; il faut arrêter la désinformation qui nous fait croire le contraire.

Dans la droite ligne des engagements de la COP 21, notre projet d'aménagement va diminuer la place de la voiture et préserver la santé de nos concitoyens. Rappelons que la pollution atmosphérique tue chaque année 48.000 personnes en France dont 2.500 à Paris et 6.500 dans la Métropole du Grand Paris et qu'elle réduit de deux ans l'espérance de vie des habitants de la Métropole.

Or le rapport présenté par la Cour des comptes souffre de cet oubli et n'évalue pas le coût de la pollution ni en termes de santé publique, ni en termes de finances publiques.

Alors, si la décision prise par notre Municipalité reste un acte politique qui ne peut satisfaire l'ensemble des protagonistes, notre majorité l'assume. Le réaménagement des berges de Seine est la réponse à une attente des Parisiens ; c'est le résultat d'un dialogue riche avec les Parisiens et c'est une décision pour dessiner le Paris de demain.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur BROS.

La parole est maintenant à Mme Danielle SIMONNET, pour cinq minutes maximum.

Mme Danielle SIMONNET. - Ecoutez, mes chers collègues, c'est vraiment le débat récurrent et pourtant, je le dis et le redis, face aux problèmes majeurs de santé publique, il faut réduire la place de la voiture dans la Capitale et, oui, la piétonisation des berges sur Seine fait partie de ces projets de grande ambition qui doivent y contribuer.

Bien évidemment, dans le rapport d'observation définitif de la Chambre régionale des comptes, qui concerne - précisons-le - seulement la première phase de l'opération d'aménagement des berges de Seine de 2010 à 2013, il y a des éléments contradictoires.

Vous dites, Monsieur POZZO di BORGO, et d'autres collègues avant vous, qu'il faudrait plus de pensée cohérente entre la Ville et la Région Ile-de-France. Mais bien sûr, et là, je suis tout à fait d'accord avec vous, il serait temps que la Région Ile-de-France ait une vision un peu plus cohérente sur la façon dont elle doit mettre en œuvre la réduction de la place de la voiture dans la Métropole du Grand Paris.

Mais cela se traduit dans quoi ? Dans quelles mesures prises par la Région ? L'augmentation du tarif des transports en commun décidée avec le Gouvernement récemment ? Non, vous le savez bien.

Y a-t-il une volonté, dans le réaménagement du territoire par exemple, pour exiger de Neuilly de cesser d'être un ghetto de riches et pour permettre de réduire les distances domicile/travail en pensant la mixité d'activités sur l'ensemble des territoires pour réduire les distances subies ? Non, rien, il n'y a aucune mesure sur l'aménagement du territoire prise par la Région Ile-de-France allant dans ce sens.

Concernant la question de la santé publique dans la lutte contre la pollution, nous avons besoin de temps long pour évaluer l'impact des mesures de la piétonisation des voies sur berge. Car oui, comme le dit le rapport de la Chambre régionale des comptes, on voit une diminution forte évidemment de la pollution sur les voies, néanmoins, on constate un report de pollution augmenté sur certaines voies qui ont été l'objet du déplacement du trafic.

Mais parce qu'on doit penser cette action dans le temps long, c'est une planification dont l'objectif est la réduction de l'utilisation de la voiture individuelle en centre-ville. Par conséquent, évidemment, la dégradation des conditions de circulation automobile dans la Capitale procède et participe de la bataille pour que les uns et les autres essaient de cesser d'utiliser la voiture individuelle.

Je pense donc que nous n'avons pas encore suffisamment de recul en termes de temps pour en voir l'impact, même si je continue à penser, tout en soutenant la piétonisation des voies sur berge, qu'en aucun cas cela ne peut être cette unique mesure qui contribue à dissuader de l'usage de la voiture.

Maintenant, dans ce rapport il y a d'autres éléments forts intéressants qui mériteraient de grandes réflexions de la Ville. Concernant les animations, le rapport est quand même assez sévère : imprécision du cahier des charges, difficulté d'évaluer les prestations rendues, abandon des recettes de partenariat liées aux prestations d'animation. Il y a quand même de sacrées zones d'ombre, par exemple quand on lit, page 26 du rapport, que selon toute vraisemblance, les recettes de partenariat obtenues dans le cadre du marché et abandonnées à la société mandataire ont été incluses dans la facturation faite à la Ville de Paris par la société et imputées pour la partie mise en œuvre de la programmation censée traduire des dépenses d'animation sans pour autant que l'équipement payé n'appartienne à la Ville.

On voit bien qu'il y a pas mal de choses à penser dans l'ensemble des marchés qui ont été passés, où il me semble que les intérêts privés ont certainement pris un peu le dessus même si tout cela s'est fait dans un attachement à la gratuité - et c'est très bien - mais avec d'autres activités à caractère lucratif.

J'aimerais que, concernant les animations, il n'y ait pas simplement une réflexion sur la manière de mettre en place une occupation piétonnière, qui pourrait relever simplement de l'occupationnel. J'aimerais aussi qu'on réfléchisse à la façon dont véritablement on pense à la réappropriation des voies sur Seine pas simplement comme des lieux de programmations plaquées, artistiques, culturelles et sportives, en menant une vraie réflexion avec des démarches d'éducation populaire et qui permettent à un certain nombre d'associations innovantes d'ailleurs, créatives, de pouvoir aussi donner à partager, à vivre ensemble, ce qu'elles font.

J'ai l'impression que l'on a des prestataires de l'événementiel avec lesquels on fait des marchés et où il y a quand même une opacité sur les sommes engagées - qui sont colossales - et des associations à qui on demande de bricoler des choses avec des bouts de chandelle dans les quartiers populaires.

Or il y aurait la possibilité que l'ensemble des Parisiens se réapproprient les berges sur Seine...

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Madame SIMONNET, il va falloir conclure.

Mme Danielle SIMONNET. - Et je terminerai, et que des associations d'éducation populaire très novatrices des quartiers populaires avec leurs habitants puissent proposer en partage des activités sur les voies sur berges.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

La parole est maintenant à M. Didier LE RESTE, pour 5 minutes également.

M. Didier LE RESTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous sommes globalement d'accord, je crois, avec le fait que ce qui symbolise chaque Parisienne et chaque Parisien, c'est leur capacité à se fondre dans la foule diverse et variée de la capitale.

Ce qui est moins vrai et ce à quoi les Parisiens tiennent moins, ce sont les semaines, comme celle que nous venons de vivre, où l'air est irrespirable, où l'on suffoque dans la foule, où on laisse alors sa voiture, on prend les transports en commun, le vélo si possible, on marche.

C'est vrai, le trafic n'a pas disparu, il s'est déplacé, ce n'est agréable pour personne de vivre au milieu de voitures, d'être coincé dans les embouteillages. C'est pourquoi nous incitons chaque collectivité, chaque ville, notre ville, à poursuivre ses projets et efforts pour lutter contre la suraccumulation du trafic routier et contre les pressions des lobbys de l'industrie automobile et des pétroliers.

Mais il y a d'autres solutions que la voiture individuelle. Notre groupe a demandé à chaque débat au Conseil de Paris plus de moyens pour les transports publics, une vraie orientation des politiques publiques en faveur du fret ferroviaire et fluvial, un maintien de la vocation ferroviaire de la petite ceinture qui pourrait rendre de grands services en pareilles circonstances.

Aucune proposition sérieuse et durable du Gouvernement n'est venue dynamiser une politique d'aide à la voiture électrique ou hybride, ou à la réduction de la part du diesel dans le parc automobile national.

C'est certainement par là qu'il aurait fallu commencer, une aide publique conséquente à la reconversion du parc automobile.

Ainsi, nous demandons que ce soit tout le parc diesel qui soit concerné par des mesures de restriction, pas simplement les anciens modèles.

Les récentes révélations sur la triche des constructeurs, qui semblerait être généralisée, devraient nous inciter à la vigilance sur les véhicules récents.

Nous demandons qu'il y ait un bilan social des mesures de restriction, car nous avons l'intuition que ce sont les plus défavorisés qui sont les plus pénalisés.

Qu'il y ait des engagements clairs de la part des administrations publiques, mais aussi des transporteurs routiers d'aller vers un transport propre, en particulier pour le dernier kilomètre.

Que Paris soit exemplaire dans la création de nouveaux lieux de logistique urbaine connectés au fleuve ou au rail, comme Chapelle international, mais aussi dans la Z.A.C. "Bercy Charenton".

Les Parisiennes et les Parisiens ont droit à cet espace public, à ce sas de respiration, à cette promenade.

Paris n'est pas qu'une ville que l'on traverse, ce n'est pas un péage, c'est une ville dans laquelle on vit. Piétonniser les berges a reçu, quoi qu'en disent certains, un vrai succès populaire.

Pour les familles qui ne bénéficient pas de résidence secondaire et n'ont pas la possibilité de se rendre à la campagne le week-end, cela permet de profiter de nouveaux espaces libres au bord de la Seine.

Beaucoup de villes européennes luttent contre la voiture, y compris dans leur centre-ville, et beaucoup de centres-villes notamment français sont déjà piétons.

Je le répète, Paris n'est pas une autoroute, ce n'est pas un parking géant, nous avons tout intérêt à développer une multimodalité des transports afin de continuer à œuvrer pour l'écologie politique et sociale.

Comme toute mesure écologique, elle doit être collective. L'écologie n'est pas ce simple geste individuel c'est un effort collectif.

Nous avons, avec cette décision de piétonniser les berges, résisté à la vindicte de ceux qui ne souhaitent pas aller dans cette même direction, de ceux qui manquent de courage et de vision pour penser la ville de demain.

Une ville écologique, c'est-à-dire une ville durable est une ville réhumanisée, qui doit repenser son occupation de l'espace public.

On ne peut pas voir 2.500 Parisiennes et Parisiens mourir de la pollution chaque année, plus de 6.000 personnes en région Ile-de-France, 48.000 au plan national, au point que des citoyens, en appui d'associations, portent aujourd'hui plainte contre l'Etat.

Je salue donc une nouvelle fois ce projet en insistant sur le fait qu'il représente un progrès qui devrait inspirer toutes les collectivités concernées par un trafic trop dangereux, dégradant l'environnement.

Réussir le pari écologique, c'est réussir à penser collectivement notre façon de produire et de consommer, notre façon d'organiser et d'occuper l'espace public.

La pollution n'est pas un phénomène naturel, elle est la conséquence entre autres de mauvais choix politiques sur le long terme. Nous en payons toutes et tous le prix.

Pour conclure, je citerai donc un extrait de la tribune de plusieurs professionnels de santé parue le 10 septembre dernier dans le Journal du Dimanche.

"Réduire le trafic routier dans les grandes villes françaises, et en particulier dans Paris est désormais une priorité de santé publique.

La fermeture à la circulation des voies sur berges de la Seine rive droite à Paris fait ainsi partie des mesures utiles à la préservation de la santé de tous".

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur LE RESTE.

Observations sur le déroulement de la séance.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - J'en profite d'ailleurs pour vous informer qu'un vote à bulletins secrets est ouvert pour la désignation de représentants au sein de la société anonyme d'économie mixte Elogie-S.I.E.M.P., et je vous invite à vous rendre dans la salle de travail avant 13 heures pour déposer votre bulletin dans l'urne prévue à cet effet.

2016 SG 43 - Rapport d'observations définitives et ses réponses relatif à l'examen de la gestion de l'opération d'aménagement des Berges de Seine. (Suite).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous continuons nos débats sur le projet de délibération SG 43.

La parole est à présent à Mme Anne SOUYRIS, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Anne SOUYRIS. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, à la fin du mois de novembre, la Région Ile-de-France nous gratifiait d'une énième agitation pour remettre en cause la piétonisation des voies sur berges en rive droite, par le biais d'un rapport orienté dont la méthodologie n'est pas précisée. Il se fonde pour partie sur des données partielles déjà publiées par la Ville de Paris et par la Préfecture de police début mai dernier, et pour l'autre partie son origine reste inconnue, sa véracité n'est pas prouvée vraiment.

Nous demandons à Valérie PÉCRESE de cesser sa campagne personnelle de désinformation sur les berges de la Seine rive droite.

Ce n'est pas parce que les faits lui donnent tort qu'elle est autorisée à les travestir, et nous le disons, d'autant plus que ce projet de délibération porte non pas sur la piétonisation des berges rive droite, mais sur un rapport de la Chambre des comptes qui s'attache à évaluer l'aménagement des berges à l'issue de la réalisation de la première phase, la rive gauche donc.

Ce rapport est un outil précieux pour améliorer les procédures quant à la poursuite des aménagements à venir.

A la lecture de ce rapport, nous prenons acte de la complexité du régime juridique de la gestion des berges de la Seine, qui impacte non seulement la piétonisation de ces voies, mais aussi leur animation.

Reconquérir nos berges n'est pas une opération d'aménagement classique, sortir de la philosophie du tout-voiture hérité des années 1970 à Paris n'est pas aisé.

Alors certes, les procédures choisies depuis 2010 peuvent et doivent être améliorées, l'accompagnement de ces aménagements notamment via notre offre de transport en commun est primordial, mais nous le martelons, cette reconquête d'un espace auparavant dévolu à la voiture est un pas de géant dans notre objectif de pacifier Paris, de rééquilibrer l'espace public vers des modes de déplacements moins polluants.

Nous continuerons cette reconquête, car c'est aussi un enjeu de santé majeur.

Le rapport indique que les résultats concordants des campagnes de mesure établissent que la fermeture des berges à la circulation automobile a bien eu pour effet de diminuer de 15 % le niveau de dioxyde d'azote par rapport à 2010. Cela doit nous encourager à sortir des logiques politiciennes. Oui, la piétonisation des berges est une bonne mesure pour la santé de tous ceux et de toutes celles qui vivent, travaillent et découvrent Paris.

Nous devons continuer en ce sens pour que les milliers de personnes tuées par la pollution à Paris ne soient bientôt qu'un mauvais souvenir.

Merci.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Anne SOUYRIS.

Rappel au règlement.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - La parole est à présent à M. LEGARET, qui a demandé à intervenir pour un rappel au règlement, je crois.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Pour faire remarquer qu'il y a un changement de stratégie sur la désignation des membres au conseil d'administration de S.I.E.M.P.-Elogie. On devait passer ce projet de délibération en séance, on nous a même dit que cela devait passer à midi, et vous venez de nous annoncer de manière très anodine qu'un scrutin avait lieu dans la salle d'à côté.

J'avais demandé un quorum lors de la dernière séance, il n'y avait pas de quorum, vous n'aviez pas pu faire adopter ce projet de délibération. Je constate que dans le quart d'heure présent, il n'y a pas le quorum non plus, je pourrais de nouveau demander un décompte du quorum pour ce projet de délibération.

Je voudrais surtout faire observer que la fusion de la S.I.E.M.P. et d'Elogie devait être faite sur la répartition des administrateurs selon la représentation proportionnelle. Nous avons eu des réunions avec M. Raphaël CHAMBON, qui n'ont pas permis de faire aboutir notre demande de juste représentation proportionnelle, donc nous contestons la répartition qui est faite, qui ne respecte pas la répartition proportionnelle.

Naturellement, c'est au détriment des élus de notre groupe et au bénéfice des élus de la majorité. J'ajoute que, comme je l'ai déjà dit à la dernière séance, la fusion de ces deux sociétés devrait, normalement, coïncider avec des économies d'échelle. Pourquoi est-ce que l'on fait la fusion de S.I.E.M.P. et d'Elogie ? C'est pour réaliser des économies d'échelle. Or, vous avez créé un poste de vice-présidente rémunéré à hauteur d'une présidente de S.E.M. pour permettre à Mme Sandrine CHARNOZ de continuer à bénéficier de son indemnité. Je ne vois donc pas où est l'économie. En réalité, il n'y a pas d'économies et il n'y a naturellement aucun préjudice pour les élus de la majorité, mais il y a bien préjudice direct pour les élus de l'opposition et vous bafouez la règle de la représentation proportionnelle.

Je termine en disant que vous faites la désignation dans la salle d'à côté sans que l'on ait délibéré sur la délibération cadre qui permet de faire cette élection. Donc, nous contestons fortement et formellement les conditions dans lesquelles vous proposez, par un subterfuge aujourd'hui tardif, de vous en tirer et de vous en tirer mal. Naturellement, nous soulèverons toutes les objections juridiques sur cette désignation.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur LEGARET.

Pour vous répondre, la parole est à M. Mao PENINOU.

M. Mao PENINOU, adjoint. - Monsieur LEGARET, vous faites erreur à de nombreux titres. Vous faites erreur, à un premier titre, sur les conséquences de la fusion entre S.I.E.M.P. et Elogie. En effet, il y aura des économies, ne serait-ce que pour les jetons de présence ou indemnités des élus présents aux conseils d'administration, puisqu'il y aura beaucoup moins de membres du conseil d'administration indemnisés de cette nouvelle structure qu'il n'y en avait dans l'addition des deux autres. Premier élément.

Deuxième élément : puisque vous parlez injustice pour l'opposition, je vous rappellerai que le groupe politique qui voit le plus grand nombre de ses élus ne plus avoir d'indemnité, et donc voit le plus grand nombre d'élus avec indemnité réduite, dans cette opération, c'est le groupe socialiste qui, je crois, fait toujours partie de la majorité de cette municipalité. Donc, non, ce n'est pas l'opposition, ni même d'ailleurs le groupe les Républicains, qui en est la principale victime.

Troisième élément, il n'y a pas de représentation proportionnelle exacte. C'est rarement le cas dans ce genre de structure, ne serait-ce qu'à cause du nombre de personnes qui y siègent. Par contre, il y a représentation plurielle de l'ensemble des groupes et cela nous semble effectivement extrêmement important pour le contrôle démocratique.

Quatrièmement, nous avons adopté, lors du dernier Conseil de Paris, la délibération de création de la S.I.E.M.P.-Elogie. Ce que nous avons reporté, ce sont les nominations dans son conseil d'administration, car vous nous aviez, en effet, demandé le quorum. Et nous avons indiqué que nous reportions ce vote à cette séance. Lors de la séance d'organisation, j'ai précisé que ce vote aurait lieu à midi. Je crois que c'est l'heure et nous organisons ce vote. Nous l'avons annoncé en séance. L'ensemble des conseillers de Paris a une heure pour aller voter. Vous pourrez vérifier à ce moment-là si le quorum est alors atteint, ce dont personnellement je ne doute pas. Vous pourrez faire vos recours, Monsieur LEGARET, mais ne vous inquiétez pas, nous aussi nous savons travailler. Merci.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur PENINOU.

2016 SG 43 - Rapport d'observations définitives et ses réponses relatif à l'examen de la gestion de l'opération d'aménagement des Berges de Seine. (Suite).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous continuons dans le calme. Nous revenons au projet de délibération SG 43.

La parole est à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, maire du 4^e arrondissement. - Mes chers collègues, je vais vous demander toute votre attention car je vais faire des révélations. De la porte Dauphine à la porte de Saint-Cloud, jusqu'à la porte de Vincennes, je vous demande toute votre attention.

Mes chers collègues, au lieu de pousser des cris et ainsi, créer de la pollution sonore, je vous invite à mieux travailler vos interventions et faire ce que je fis, c'est-à-dire rechercher dans les archives de la Préfecture de police des années 1960 et des années 1970 pour comprendre comment ce scandale fut créé, celui de la future voie Georges-Pompidou car, en effet, ce fut un scandale à l'époque de construire une autoroute urbaine en plein cœur de Paris sans avoir demandé l'avis des habitants. Et d'ailleurs, à l'époque, ce sont des associations de riverains du 1^{er} arrondissement et du 4^e arrondissement, habitant autour de Notre-Dame, qui s'organisèrent en pétitionnaires.

C'est parce que les candidats Valéry GISCARD d'ESTAING et François Mitterrand, après la mort de Georges Pompidou, ont été interpellés par les habitants que la deuxième autoroute urbaine qui devait être construite rive gauche fut annulée et que la radiale qui devait se faire depuis la porte d'Orléans jusqu'à la future tour Montparnasse fut également abandonnée. Car c'étaient huit autoroutes urbaines que nous aurions eues dans Paris, sans parler du scandale que Malraux fit bloquer, qui était celui de construire les tours de Le Corbusier à la place du Marais. Donc la liste est longue.

Et au moment du 40^e anniversaire de la mort d'André Malraux - je demande un peu de silence aux collaborateurs - je vous invite vraiment à la modestie et à comprendre ce que fut son message, car le scandale date des années 1960 quand, en effet, André Malraux ne réussit pas à faire empêcher cette autoroute urbaine, lui qui était alors ministre de Michel Debré avant de devenir plus tard le ministre de Georges Pompidou.

L'examen de ce projet de délibération, oui, est l'occasion pour nous de rappeler, alors qu'un pic de pollution aux particules fines de dimension inédite frappe notre ville, tout notre soutien à la politique des déplacements engagée par la Maire de Paris et son adjoint, Christophe NAJDOVSKI, qui poursuivent et renforcent l'initiative portée sous la mandature de Bertrand DELANOË.

Cet épisode, par son ampleur et sa gravité, vient nous rappeler à toutes et à tous notre responsabilité à l'égard des générations actuelles et futures. Que n'entendez-vous les parents d'élèves nous dire que cette pollution ne peut durer, que ce trafic automobile, non seulement est dangereux mais qu'ensuite, il est irresponsable ? Voyez les parents circuler dans la ville. Marchez, écoutez-les et ne restez pas dans vos bureaux.

Cet épisode, en effet, par son ampleur et sa gravité... Je vous ai écouté, je vous demande le silence à mon tour... et sa gravité vient nous rappeler à toutes et tous notre responsabilité, car il n'est plus contestable que le trafic automobile est en grande partie responsable de la pollution de l'air parisien. Il n'est également plus contestable...

Madame GALLOIS, je vous ai écoutée, donc ayez la courtoisie... Moi, j'ai appris à l'école que l'on s'écoutait mutuellement. Je vous ai écoutée, je vous demande la même chose. La politesse réciproque. Je n'insulte aucun élu. Je suis un élu, je ne m'insulte pas moi-même. Qui ai-je insulté, Monsieur LEGARET ? J'ai dit : "travaillez mieux vos interventions". Eh bien, oui ! J'ai le droit de penser que vos interventions ne sont pas suffisamment bien travaillées. C'est un jugement que je porte. Ecoutez, Jean-François LEGARET, je pense que vous avez suffisamment le sens de la formule pour ne pas être tout à fait choqué par ce que je viens de dire.

... Et c'est ce que nous faisons. En effet, sous l'impulsion de la Maire de Paris, nous avons fermé à la circulation les berges de Seine rive droite et réparé un outrage qu'André Malraux, alors ministre des Affaires culturelles, n'avait malheureusement pu éviter malgré les premières pétitions. Et je vous recommande de lire ce qu'a écrit le Préfet de police une fois que la voie portera le nom de Georges Pompidou, nom qu'il n'avait jamais demandé que l'on attribue à cette voie dans aucun testament : "Nous venons de créer au sein de Paris, au cœur de Paris, une monstruosité. Tel un aspirateur, nous faisons venir des milliers de voitures qui n'avaient pas destination à venir dans le centre de Paris pour ensuite aller sur les grands boulevards ou dans les autres arrondissements". On sait tous que lorsque l'on crée une autoroute, elle se remplit d'automobiles. Donc c'est la réparation d'un outrage et d'une erreur historique, comme l'erreur fut faite pour les Halles.

Ce n'est pas fini. Nous généraliserons les zones où la vitesse est limitée à 30 kilomètres/heure, voire 20 kilomètres/heure. Nous créerons une zone à circulation restreinte pour interdire progressivement les véhicules les plus polluants. Nous développerons les infrastructures cyclables au travers du plan vélo et surtout, nous investirons massivement en faveur des mobilités alternatives en finançant directement ou indirectement...

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Il va falloir conclure, Monsieur GIRARD.

M. Christophe GIRARD, maire du 4e arrondissement. - Je n'ai pas terminé. Je suis désolé, pour une fois que je dépasse un peu mon temps de parole.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je ne pense pas que l'on ait le droit de stocker du temps de parole.

M. Christophe GIRARD, maire du 4e arrondissement. - Mais vous savez, Monsieur l'adjoint au maire communiste, mon temps de parole a été interrompu à plusieurs reprises, donc je vous demande de le prendre en compte.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Vous avez une minute pour conclure.

M. Christophe GIRARD, maire du 4e arrondissement. - Je vais terminer. Vous savez, le maire d'arrondissement n'intervient pas souvent.

Eh bien, mes chers collègues, en effet, à la question "pourquoi n'utilisez-vous pas par exemple les transports en commun ?", 25 % ont répondu en mettant en avant le confort du véhicule et 9 % seulement leur simple habitude du déplacement. Il est urgent de modifier nos comportements. Dans les périodes de pointe, entre 8 heures et 9 heures, entre 17 heures et 18 heures, trois catégories d'usagers de la route cohabitent : ceux qui utilisent la voiture comme outil de travail - livreurs, artisans, professions de santé -, ceux qui ont besoin de leur voiture pour se rendre à leur travail car les autres options multiplient par deux le temps de trajet, et ceux qui prennent la voiture par confort...

Cela vous ennuie de m'écouter ? Monsieur CRAVENNE, laissez-moi... Vous interviendrez lorsque ce sera votre tour. Ecoutez-moi, apprenez un peu ! C'est toujours bien d'apprendre !

Eh bien, il se trouve que le confort des uns ne peut plus s'affranchir du bien-être collectif. Ce qui est en jeu, ce n'est ni notre confort, ni nos habitudes, mais notre santé, car nous le savons : la pollution tue. Chacun à son niveau doit prendre ses responsabilités et c'est précisément ce que nous faisons à Paris.

Je vais conclure, mais j'ai le droit d'avoir du silence !

C'est pourquoi, conscients que la réduction du trafic routier est une urgence sanitaire absolue pour notre ville, nous continuerons de soutenir sans réserve la Maire de Paris dans son engagement ferme et résolu pour faire de Paris une métropole moderne et écologique.

Et quant à moi, je préférerai toujours le nom de Georges Pompidou...

Monsieur l'élu du 15e, vous permettez que je termine ! Vous trouvez que c'est un sujet anecdotique ? Laissez-moi terminer ! Ça va !

Et quant à moi, je préférerais toujours le nom de Georges Pompidou associé à un grand musée international qu'à une voie express et autoroute urbaine que les Parisiens n'ont jamais demandée et pour laquelle Georges Pompidou n'a jamais souhaité que lui soit donné son nom dans un quelconque testament.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Monsieur NAJDOVSKI, vous avez la parole, pour cinq minutes.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Finalement, ce débat est très intéressant, puisqu'il révèle deux visions différentes de la Ville. Il révèle une vision de la droite et du centre qui ne parlent que de circulation et qui oublient totalement la notion de déplacements, une droite et un centre qui ne parlent à propos des berges que de circulation sur les itinéraires de report, en oubliant de préciser que la pollution a diminué sur les berges. Cette question est systématiquement passée sous silence.

Jamais nous n'avons entendu la question des berges elle-même évoquée par la droite. Jamais on n'a entendu les 4 millions de visiteurs parisiens, franciliens et touristes. Jamais on n'a entendu le fait qu'il y ait une forte fréquentation sur les berges. Jamais on n'a entendu le fait que les bruits diminuent sur les berges rive gauche, que les niveaux sonores ont en moyenne diminué de 10 décibels au niveau du pont situé au port de Solferino, de jour comme de nuit. Jamais on ne parle du succès populaire que constituent aujourd'hui les berges rive gauche, avec ses 4 millions de visiteurs, alors qu'auparavant, c'était une autoroute urbaine. Jamais on n'entend cela de la bouche des élus de la droite et du centre.

Au contraire, Mme BÜRKLI nous explique doctement qu'il y aurait un lien visiblement entre le pic de pollution et la situation des berges, comme si un pic de pollution qui a concerné un quart du territoire national et qui a touché jusqu'à la ville de Lyon pouvait être relié à la question des berges de Seine. Mme BÜRKLI nous explique, doctement toujours, qu'il faut finalement plus de stationnements dans le PLU, que la place des transports collectifs a fait des reports de circulation et que finalement, tout cela engendre des problèmes.

Je voudrais vous rappeler, Madame BÜRKLI, qu'un bus pollue moins qu'une voiture par personne transportée, bien évidemment. Par personne transportée, un bus pollue moins qu'une voiture et donc, le partage de l'espace public en faveur des transports collectifs est une mesure qui permet de réduire la pollution atmosphérique.

Et d'ailleurs, Airparif ne s'y trompe pas : Airparif a montré que de 2002 à 2012, et je vous renvoie également au dernier rapport annuel de 2014 et de 2015, il y a une diminution de la pollution à Paris. Et certes, s'il y a eu un pic de pollution exceptionnel que nous avons vécu la semaine dernière, c'est bien que cela révèle que cette pollution au quotidien, qui s'améliore, est toujours là. Elle est majoritairement à Paris due au trafic routier : 66 % des émissions de dioxyde d'azote sont dus au trafic routier à Paris, 55 % des émissions de particules sont dus à Paris, et donc, nous devons poursuivre la politique qui a été engagée de partage de l'espace public, et de réduction.

Eh bien, oui, cela vous dérange ! Cela vous dérange que l'on cite ces chiffres-là. Oui, cela vous dérange ! Cela vous dérange que l'on cite le fait qu'il y ait des décès prématurés liés à la pollution atmosphérique et que la principale source, ce soit la pollution automobile.

Avec ce projet de reconquête des berges de Seine, nous participons de ce projet de la reconquête de l'espace public, nous participons aussi de toutes ces alternatives à la voiture individuelle que nous développons à Paris. Je voudrais rappeler quand même que dans cette mandature, ce sont entre 900 millions et un milliard d'euros qui seront investis dans les transports lourds à Paris pour développer les transports collectifs, pour prolonger le métro, le R.E.R. E, pour prolonger le tramway, pour faire des voies de bus, pour faire de nouvelles lignes à haut niveau de service. C'est ce qui permet de réduire la pollution à long terme. C'est la politique de partage de l'espace public, et la piétonisation des berges en rive droite y participe également, et je ne doute pas que le succès, comme sur les berges rive gauche, sera au rendez-vous.

Vous omettez aussi systématiquement de parler de la façon dont on se sert de l'automobile. M. POZZO di BORGIO me dit : "Monsieur NAJDOVSKI, sortez de vos certitudes". Monsieur POZZO di BORGIO, je vous dirai : "Sortez de votre voiture, et regardez comment les Parisiens se déplacent. Regardez comment les Parisiens se déplacent !" Ils se déplacent majoritairement en transports collectifs, ils utilisent la marche, et tout cela bien évidemment devant la voiture. La voiture aujourd'hui, c'est 50 % de l'espace public, quand elle ne représente que 13 % des déplacements.

Et donc, la lutte contre la pollution, Monsieur POZZO di BORGIO, dépend aussi de nos comportements. Regardez aujourd'hui, le fait que 79 % des véhicules sont des véhicules avec une seule personne. On a donc un travail à mener sur cette question pour éviter la congestion, et c'est la congestion et le fait que les personnes soient seules dans leur voiture qui créent la pollution.

Finalement, je pense que ce débat ne permettra pas de réconcilier ces deux visions différentes de la Ville. Nous rappelons, nous, de notre côté, qu'il y a une nécessité toujours plus réaffirmée de réduire globalement la circulation automobile dans Paris et à l'échelle de la métropole. Et nous invitons bien évidemment à poursuivre ce travail. Le succès de la berge rive gauche entraînera, j'en suis certain, le succès sur la berge rive droite, et nous vous donnons rendez-vous dans quelques mois et dans quelques années pour faire le bilan de ces piétonnalisations des berges et de cette reconquête des berges que les Parisiens ont plébiscitées.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Christophe NAJDOVSKI.

Je vous vois agiter des pancartes. Ce n'est pas la Manif pour tous, ici, donc ce n'est pas utile de vous énerver comme ça.

Je vois M. LEGARET qui demande à intervenir, j'imagine pour un rappel au règlement ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Pour dire, Monsieur le Président de séance, que cette séance est indigne, pour deux raisons : d'abord parce que vous présidez de manière lamentable, et deuxièmement parce que...

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Monsieur LEGARET, ce n'est pas un rappel au règlement, cela ! Au nom de quel article du règlement intervenez-vous ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Laissez-moi parler !

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Non, vous ne me hurlez pas dessus. Vous vous calmez. Si vous avez besoin de vous faire traiter, faites-vous traiter, mais calmez-vous. Vous allez vous calmer, Monsieur LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Non !

Vous présidez de manière lamentable, vous laissez M. GIRARD dépasser de trois minutes sans aucune interruption !

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Si, Monsieur LEGARET, vous allez vous calmer. Vous êtes manifestement très nerveux. Vous avez manifestement des problèmes et je vous conseille donc de vous calmer.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Je suis capable de parler plus fort que vous !

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je vous propose donc deux minutes de suspension de séance pour vous permettre de vous calmer.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à douze heures trente-huit minutes, est reprise à douze heures quarante minutes, sous la présidence de M. Ian BROSSAT, adjoint).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous allons donc reprendre nos travaux.

Observations sur le déroulement de la séance.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - S'il vous plait, nous reprenons nos travaux, et je crois que Mao PENINOU a demandé à intervenir.

Mao PENINOU ?

M. Mao PENINOU, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je sais que le dîner d'hier soir s'est terminé tard, que beaucoup dont je suis y ont apprécié le vin, mais je voudrais inviter tout le monde, dans cette Assemblée ce matin, à garder du calme et de la sérénité.

Je sais bien que la question des voies sur berges est beaucoup discutée, parfois un peu instrumentalisée, ou en tout cas qu'elle prête à controverse. Je sais bien qu'évoquer le nom de Georges Pompidou dans cette Assemblée tend un certain nombre de membres de notre Conseil. Je sais bien que nous rentrons en période de campagne

électorale et que chacun, dans ses primaires, en préparant ces élections a tendance à passer beaucoup de temps et donc à se fatiguer.

Mais j'aimerais rappeler à l'opposition que si nous avons un devoir d'explication et de réponse, elle a aussi un devoir de tenue dans ce Conseil. Nous avons eu hier un certain nombre de jeunes en stage à l'Hôtel de Ville, qui sont venus assister à nos travaux, c'est encore le cas aujourd'hui et je demanderai donc à tous les groupes de bien vouloir s'écouter les uns, les autres. S'invectiver, notamment pendant les interventions, et remettre en cause le président de séance n'est certainement pas la voie qui nous permettra d'avancer tranquillement pour finir ce Conseil.

Merci.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Mao PENINOU.

2016 DPE 62 - Mise à disposition de crédits d'investissement en vue de permettre aux maires d'arrondissement d'acquérir du matériel de propreté de proximité.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'augmentation des crédits et à leur répartition.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DPE 62 et le vœu référencé n° 77 qui s'y rattache.

La parole est à Mme Delphine BÜRKLI.

C'est un rapport et il ne donne pas lieu à un vote, donc tout va bien et nous passons, comme je l'ai dit, au projet de délibération DPE 62, au vœu qui s'y rattache et à Mme Delphine BÜRKLI.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, avec ce projet de délibération, cher Mao, vous démontrez à quel point le copilotage de la propreté est déséquilibré en faveur de la mairie centrale. Pour l'illustrer, vous mettez donc à notre disposition des crédits d'investissement.

C'est en théorie car en pratique, ce n'est pas du tout cela parce qu'au lieu de nous déléguer une partie du budget d'investissement, vous nous donnez une subvention pour acquérir du matériel de proximité, dites-vous dans ce projet de délibération, ce qui nous montre que vous ne comptez pas du tout vous appuyer sur les arrondissements pour améliorer la qualité du parc, mais que vous acceptez dans votre grande bonté de financer de l'accessoire.

Aux arrondissements, vous nous laissez la main pour acheter des balais, des souffleuses, des aspiratrices de trottoirs, et rien d'autre parce qu'avec seulement 3 % du budget d'investissement réparti sur les vingt arrondissements, vous avez tout à fait raison, nous ne pourrions rien acheter de plus que du matériel de propreté de proximité.

Mais puisque vous semblez être à notre écoute sur ce sujet, je vais vous donner la liste de nos besoins réels au quotidien.

Nous avons besoin de plus de chauffeurs, afin que les aspiratrices et les laveuses de chaussées soient plus souvent équipées et les services réellement effectués, ce qui n'est pas encore totalement le cas aujourd'hui.

Nous avons besoin que les aspiratrices et les laveuses de trottoirs soient remplacées, car elles sont trop souvent en panne. Et si je peux abuser de vos bonnes dispositions du jour, nous avons besoin d'agents qui interviennent en horaires décalés toute l'année et pas seulement du 15 juin au 15 décembre, comme vous voulez le proposer. Je n'avais pas compris la première fois où vous m'aviez parlé de ces horaires décalés qui n'étaient bornés que dans le temps de la période estivale et c'est notoirement insuffisant.

Alors, forts de nos besoins récurrents, et si vous souhaitez vraiment nous déléguer des crédits d'investissement, nous vous proposons une montée en puissance du dispositif.

Avec mon groupe des Républicains, nous avons déposé un vœu qui vous propose de faire des arrondissements le véritable partenaire du renforcement de la propreté de l'espace public. En portant à 5 millions d'euros les crédits d'investissement alloués, nous serions en mesure de construire la première étape d'un véritable copilotage. La Ville de Paris pourrait se concentrer sur l'équipement des engins nettoyeurs de chaussées, pendant que nous, dans les arrondissements, nous pourrions investir pour remplacer le matériel vétuste.

En l'état actuel, le dispositif que vous nous proposez aujourd'hui est inefficace, en tout cas pas du tout satisfaisant et pas très sérieux du point de vue de la gestion de l'argent public. Comme vous le savez, à partir du moment où nous souhaiteront acquérir autre chose que du matériel de proximité, nous nous heurterons à de réelles difficultés en termes de maintenance et de stationnement.

En tout état de cause, je crois que l'amélioration de la propreté ne pourra être effective que par un renforcement des moyens matériels et pas de matériels de proximité, si vous me permettez d'insister sur cette nuance.

Vous aurez noté qu'il est nécessaire d'engager un véritable plan de remplacement du matériel, même si je suis bien consciente des contraintes de l'éradication du diesel dans le parc, qui là aussi intervient, vous en conviendrez, bien tard.

Voilà, j'espère que vous donnerez un avis favorable à notre vœu, qui est un vœu en faveur du renforcement du copilotage et du renforcement tout simplement de la propreté dans notre espace public.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Delphine BÜRKLI.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Mao PENINOU.

M. Mao PENINOU, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Maire, il y a deux sujets dans ce que vous évoquez.

Il y a un premier sujet qui est les moyens de la propreté. Vous aurez noté, puisque nous avons adopté le budget hier, que malgré le fait que l'opposition - dont, je crois, vous faites partie - proteste contre l'augmentation des crédits de fonctionnement de la Ville de Paris, nous avons créé à nouveau une centaine de postes à la propreté, dont pour la deuxième année consécutive une vingtaine de postes de chauffeurs.

Vous noterez : nous le faisons, vous votez contre et vous protestez contre l'augmentation des crédits de fonctionnement...

Oui, vous protestez en général, mais dès qu'on rentre dans le détail... C'est un sujet que l'on connaît aussi nationalement.

Vous aurez aussi noté, à l'adoption du budget hier, que nous avons doublé les crédits d'investissement pour l'achat de matériels roulants comme vous y aspirez, que ce soient les aspiratrices ou les laveuses, en portant à 20 millions d'euros les crédits de cette année, justement parce que les modèles sortent enfin et que nous pouvons sortir du diesel.

Je suis d'accord avec vous, nous sortons du diesel un peu tard, cela dit nous sortons du diesel en 2020, vous pourrez rappeler à Valérie PÉCRESSÉ qu'ici à Paris notre objectif n'est pas 2029.

Deuxième question que vous abordez, c'est la question de la répartition des crédits. En effet, c'est la nouveauté, pour la première fois, nous mettons en place des crédits d'investissement décentralisés en matière de propreté.

Pour moi qui ai connu les mairies d'arrondissement de gauche dans l'opposition, cela me fait toujours un peu sourire de voir la droite protester contre les faibles moyens dont disposent les arrondissements.

Vous me direz, cela fait quinze ans maintenant. C'est vrai, cela fait quinze ans mais ces quinze ans, c'est aussi notre bilan, c'est la charte des arrondissements, l'autorité fonctionnelle des arrondissements sur les chefs de circonscription, le droit de consultation sur les affaires locales, les investissements localisés, le copilotage de la propreté, le volet social de la charte des arrondissements avec la mise en place du dialogue sur les C.A.S.-V.P., l'accès aux données, aux statistiques, le renforcement du rôle des mairies d'arrondissement avec demande d'avis systématique sur l'urbanisme, l'occupation du domaine public, etc.

Et dans cette mandature, nous avons continué avec les projets de délibération départementaux localisés transmis aux Conseils d'arrondissement et le budget participatif des arrondissements. Vous voyez que, nous, cette décentralisation, nous la faisons parce que nous y croyons.

Par contre, le démantèlement de la fonction publique parisienne, je vous le redis, je vous l'ai déjà dit, c'est non et cela restera non. L'avis est donc négatif.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Mao PENINO.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 62.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DPE 62).

2016 DVD 188 - DEVE - DU - Réaménagement de la place de la porte Maillot (16e). - Modalités d'organisation de la concertation et délégation en matière de marchés publics.

Vœu déposé par les groupes UDI-MODEM et LR relatif à l'information sur le réaménagement.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DVD 188, et le vœu n° 78.

La parole est à Mme Brigitte KUSTER pour 5 minutes maximum.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Monsieur le Maire, vous parlez concertation, démocratie participative, mais quelle ne fut pas ma surprise quand, à la fin du mois d'octobre, le cabinet de votre adjoint en charge de l'espace public a contacté le mien pour l'informer des projets d'aménagements cyclables dans le 17e arrondissement avec la fermeture, et ce n'est pas des moindres, de deux voies de circulation avenue de la Grande-Armée.

A ce stade, nous aurions pu imaginer qu'il s'agissait d'une proposition soumise à concertation. Mais la concertation n'est manifestement pas inscrite dans votre ADN. Il faut dire d'ailleurs qu'elle ne vous donne que trop rarement raison. Pas de concertation donc, mais plutôt un décret nous informant que les travaux débiteront au mois de mars et dureront 5 mois, et prière de ne pas déranger.

Je vois, dans cette décision, un double déni : déni de démocratie d'abord. La mairie d'arrondissement, est-elle utile de le rappeler ici, tire sa légitimité du suffrage universel, je ne cesserai de le rappeler, et est traitée, une fois de plus, comme quantité négligeable.

Les pistes cyclables d'accord, mais pourquoi n'avoir pas suivi notre proposition nettement plus économique et autrement moins contraignante pour les Parisiens et les riverains : aménager des pistes cyclables dans les voies de circulation annexes qui longent, de part et d'autre, l'avenue de la Grande-Armée.

Déni de réalité, ensuite. Je vous invite, Monsieur le Maire, Madame la Maire, puisque j'aurais bien aimé m'adresser à Mme HIDALGO, à vous rendre porte Maillot et à vous projeter dans un avenir proche. Que voyez-vous ? L'agrandissement du Palais des Congrès, la réalisation de la station du R.E.R. E, l'arrivée du tramway, la redéfinition donc des axes de circulation et, à quelques encablures de là, les projets innovants, "Mille Arbres" boulevard Pershing, et le projet "multi-strates" porte des Ternes. Tout ceci dans un délai extrêmement court de 6 ans. Ces projets vont amener évidemment beaucoup de chantiers et de circulation.

Nous sommes donc en face d'un quartier déjà considéré comme l'un des plus circulés, stratégiques, de Paris qui s'apprête à vivre une transformation profonde, une transformation qui peut s'avérer, bien sûr, bénéfique mais qui

ne va pas se faire sans nuisance pour les riverains. Je ne vous cache pas qu'ils appréhendent, comme nous, le lancement concomitant de la plupart de ces chantiers.

Mais voilà, que non contentes ou non contents, chers amis, d'engager tous ces chantiers simultanément, vous projetez de fermer ces deux voies de circulation avenue de la Grande-Armée et ce, sans concertation aucune. A croire que vous souhaitez faire des embouteillages votre marque de fabrique.

Vous pourriez, bien sûr, plaider l'ignorance, mais vous ne seriez pas très convaincant puisque vous êtes parfaitement informé que le 17e subit déjà des embouteillages monstres en raison du chantier du tramway. Une embolie qui s'étend de la porte d'Asnières à la porte de Saint-Ouen, et paralyse une bonne partie de l'arrondissement. Une situation qui laisse vos services impuissants, ce qui augure mal de la suite.

Je m'oppose donc catégoriquement à cette décision qui non seulement pénalisera les Parisiens et les Franciliens qui empruntent chaque jour cet axe d'entrée dans Paris, mais qui viendra également ajouter des difficultés aux difficultés que subissent quotidiennement les riverains. C'est juste une question de bon sens.

Alors oui, au Plan Vélo, mais décliné de manière pragmatique et non dogmatique. Vous comprendrez que toute décision ayant un impact sur le secteur de la porte Maillot ne puisse se faire en dehors d'une concertation locale et étudiée dans le cadre du Comité de pilotage de la porte Maillot, au vu des nombreux chantiers prévus comme je viens de le rappeler.

Je compte sur vous, Monsieur NAJDOVSKI et Monsieur MISSIKA, et je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame KUSTER.

Mme Valérie NAHMIAS pour le groupe UDI-MODEM pour 5 minutes maximum.

Mme Valérie NAHMIAS. - Merci beaucoup.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération est important voire historique pour le secteur de la porte Maillot.

Ce n'est pas tant la concertation que nous allons bien évidemment voter, mais c'est l'ensemble du projet qu'il contient.

Nous allons voter par la suite deux projets de délibération DU 90 et DU 93 portant sur la désignation des lauréats Pershing et Ternes-Villiers. En tant que responsable du conseil de quartier Ternes-Maillot et faisant partie du jury, j'ai suivi l'appel à projets, la sélection des lauréats et nous nous réjouissons de cette belle opportunité pour le quartier Ternes-Maillot. Je dois dire tout de même que les habitants n'avaient rien demandé sur cet espace libre, mais on ne peut pas refuser cette possibilité de lien entre Paris et sa proche banlieue. C'est la Métropole qui se dessine dans sa réalité urbaine, dans sa continuité avec deux magnifiques projets sur le plan architectural, une véritable gare routière pour l'un d'entre eux, et une programmation innovante.

La porte Maillot, c'est cet énorme rond-point donnant cette circulation giratoire, une accessibilité à l'échelle régionale et métropolitaine, des infrastructures, des transports majeurs dont un parking d'autobus, un Palais des Congrès, l'hôtel Hyatt et le Méridien, le plus grand d'Ile-de-France, du tourisme, du tourisme d'affaire, une affluence journalière évaluée à 3 à 5.000 personnes. Ce secteur va connaître d'importantes mutations avec l'arrivée du R.E.R. E, du tramway, du projet "1.000 Arbres" de la Compagnie de Phalsbourg et OGIC dont la gare routière, de la ville multi-strate avec la B.N.P., de la transformation de la circulation giratoire en axe majeur, d'une éventuelle extension du Palais des Congrès sur un potentiel de 8.000 mètres carrés, et une avancée du bois vers la ville.

Soit 6 grands projets de travaux, afin, comme vous le citez, d'accompagner la constitution d'un nouveau pôle intermodal majeur de transport, de développer des espaces verts, d'assurer un espace public à l'échelle des piétons, de passer d'une porte d'entrée à une logique de place publique, de retrouver la configuration de l'axe historique de Paris reliant les Champs-Élysées à La Défense.

Deux doutes. Nous partons sur la création d'un axe majeur et vous évoquez une place, je ne vois pas aujourd'hui où sera cette place. Egalement, comme l'a évoqué Mme KUSTER, pour éviter l'asphyxie et les embouteillages permanents, allez-vous garder le même nombre de voies ou continuer de les diminuer comme sur l'avenue de la Grande-Armée ?

Mais l'enjeu pour la Ville de Paris sera surtout de faciliter la mise en œuvre conjointe de ces grands projets et c'est la raison de notre vœu, que je présenterai plus loin, mais également de permettre une fluidité permanente sur ce secteur déjà très encombré.

Au sein de la mairie du 17^e arrondissement, avec Brigitte KUSTER, nous ferons preuve de beaucoup de vigilance quant au suivi, à la concertation et à la mise en place des travaux. Nous ne remettons pas en cause le caractère positif de l'ensemble des transformations que nous valorisons à chaque réunion locale, que ce soit en arrondissement ou en conseil de quartier. D'ailleurs, des conseils de quartiers de plus en plus remplis, plus de 200 personnes à chaque plénière, les gens s'interrogent, craignent, posent beaucoup de questions. Nous sommes, élus locaux, en permanence sur le terrain et cela commence à devenir plus difficile plus on avance dans la présentation des différents chantiers.

En effet, pour les habitants, cela représente plus de 5 à 6 chantiers à minima importants qui se cumulent dans un même espace-temps sur les 5 prochaines années. Monsieur le Maire, un chantier en ville ne doit pas être une ville en chantier. La porte Maillot a besoin de se moderniser dans ses structures, mobilité, usages et, par conséquent, se fluidifier et assurer une circulation bienveillante pour tous les usagers, même pendant ces 5 prochaines années de travaux. En effet, plus de 5.000 personnes viennent travailler dans le secteur, un million d'usagers en transit par jour.

Tout doit être mis en œuvre pour que, malgré la superposition des chantiers, que ce soit pour les habitants, les commerçants, la circulation des piétons, les différents types d'usagers, tout se passe au mieux et nous sommes certains que c'est un vœu commun.

A ce jour, nous craignons que ce ne soit malheureusement pas le cas. Chacun travaille sur son propre projet et l'ensemble sera vécu par les habitants et commerçants.

Ainsi, le groupe UDI-MODEM et le groupe les Républicains avec Brigitte KUSTER, nous proposons le vœu suivant : que les ateliers que vous avez initiés avec l'ensemble des parties prenantes, publiques, privées et institutionnelles, nous souhaitons que ces comités se réunissent à minima deux fois par an.

Nous voulons également une centralisation des données pour éviter d'avoir des dizaines de sites d'information, de relais en fonction des chantiers.

Un interlocuteur également, un guichet unique au sein de la Direction de l'Urbanisme afin de faciliter les échanges avec les différents intervenants. Et bien sûr, une information permanente et transparente.

C'est une belle opportunité pour la porte Maillot de devenir une des plus belles portes, espaces parisiens, avec ses nouveaux hôtels, gare routière, gare et transport. Nous souhaitons vivement que la transition se passe au mieux et comptez sur la présence forte, active et réactive de la mairie du 17^e arrondissement et de ses élus.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, deux adjoints, d'abord Christophe NAJDOVSKI puis Jean-Louis MISSIKA.

Christophe NAJDOVSKI, la parole est à vous.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais tout d'abord répondre à Mme KUSTER pour lui dire que nous avons ici même adopté un Plan Vélo en avril 2015, il y a maintenant 18 mois, et dans ce Plan Vélo, il était expressément inscrit la réalisation d'un réseau espace vélo, avec des axes Est/Ouest et des axes Nord/Sud, et l'axe Est/Ouest passe par l'avenue de la Grande-Armée mais aussi par les Champs-Élysées pour lequel nous avons aussi un projet de piste cyclable confortable, sécurisée et large qui correspond d'ailleurs aussi aux ambitions que nous avons données à ce réseau express vélo d'être un véritable réseau structuré, continu, sécurisé, qui permette les déplacements du quotidien, et notamment les déplacements domicile-travail à vélo dont on sait qu'ils ont un potentiel énorme dans notre Capitale et à l'échelle métropolitaine, pour peu justement que l'on fasse des infrastructures cyclables de qualité.

Ce qui est intéressant aussi, c'est de noter le vocabulaire que vous utilisez.

Vous parlez de fermeture de deux voies de circulation, comme si les vélos ne circulaient pas, comme s'ils lévitaient au-dessus du sol, comme si les bus ne circulaient pas, parce que ce projet de l'avenue de la Grande Armée s'accompagne aussi d'un couloir bus de manière à permettre justement aux bus de la ligne 73 de circuler et de s'extraire aussi de la congestion.

Ce qui est important, Madame KUSTER, c'est de faire en sorte que l'on ait une forte intensité de personnes qui soient transportées.

Comme je le disais tout à l'heure, un bus pollue moins par personne transportée qu'un véhicule automobile. Ce qui est important avec les transports collectifs, c'est que l'on transporte beaucoup de personnes, et ce qui est important, c'est de transporter des personnes plutôt que des véhicules. De ce point de vue, le bus et le vélo ont une meilleure intensité que le véhicule automobile.

Et donc, on doit être dans cette logique de partage de l'espace public, que vous, finalement, refusez.

Vous dites oui au Plan Vélo, mais à condition qu'ils ne prennent pas de la place aux voitures.

C'est cela, voilà, il faut que le vélo soit relégué dans les voies annexes, il faut qu'il soit marginal, qu'il reste en marge des déplacements à Paris.

Ainsi, vous ne considérez pas que le vélo doive être un mode de déplacement à part entière.

Nous considérons que le vélo est un mode de déplacement à part entière et on ne peut pas garder aujourd'hui deux fois quatre files de circulation, soit huit files de circulation automobile sans redistribuer ces files justement pour permettre aux autres usagers de l'espace public de se déplacer de manière sécurisée.

Evidemment, nous avons un désaccord fondamental.

Si on veut du report modal, il faut des infrastructures de qualité.

Il faut des pistes cyclables confortables, sécurisées, séparées de la circulation automobile et c'est ce que nous faisons avec ce projet de réseau express vélo sur l'avenue de la Grande-Armée.

C'est par ce moyen que l'on donnera la possibilité aux gens de se déplacer à vélo, et donc aussi, de désengorger les transports collectifs et les voies de circulation.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Christophe NAJDOVSKI.

Jean-Louis MISSIKA qui du même coup peut-être proposera les amendements au vœu qui a été déposé.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Absolument, je voudrais remercier Mme NAHMIAS de son intervention et dire d'entrée de jeu que nous émettrons un avis favorable à ce vœu s'il est amendé, mais nous vous avons transmis ces amendements.

Vous rappelez, ainsi que Brigitte KUSTER, à juste titre, la place stratégique de la porte Maillot et la place qu'elle occupe également dans les ambitions que nous nous sommes fixées, dès 2014, pour transformer cette porte de Paris en véritable place du Grand Paris.

C'est dans ce même souci de transparence et de travail collaboratif, parce que nous nous concertons, Madame KUSTER, que nous avons organisé depuis novembre 2014 trois ateliers urbains métropolitains associant les parties prenantes, qu'elles soient publiques ou privées, au projet.

Alors, effectivement, cette année 2016 est un tournant, pourquoi ?

Tout simplement parce qu'après la concertation sur le prolongement du T3, avec les deux projets lauréats de "Réinventer Paris" qui seront discutés dans ce même Conseil, comme vous l'avez dit, et avec l'accord sur le financement du prolongement du R.E.R. E, et enfin, le lancement du grand projet de réaménagement de la place, sans compter l'initiative du Maire de Neuilly, Jean-Christophe FROMANTIN, d'aménager l'avenue Charles-de-Gaulle, l'axe majeur, d'ailleurs en piétonnant et en faisant une large place aux circulations douces, lui aussi, nous avons un ensemble et un projet absolument magnifique pour la porte Maillot et pour le 17^e arrondissement.

Alors oui, bien sûr, ce sera un chantier extrêmement complexe.

Je voudrais simplement dire qu'il vaut mieux un chantier complexe que 5 chantiers dans le temps qui feraient des travaux sur une dizaine ou sur une quinzaine d'années. Ce que nous allons faire, je crois, est quelque chose d'assez intelligent, même si cela consiste à gérer de la complexité, c'est-à-dire que nous allons faire en sorte qu'il n'y ait pas des chantiers successifs, mais un seul et grand chantier, qui va être un inconvénient, je ne le nie pas, pour les riverains et pour les usagers, et c'est la raison pour laquelle les élus locaux, les riverains, les usagers doivent être régulièrement informés et c'est pourquoi nous considérons que ce vœu est tout à fait acceptable.

Nous allons poursuivre le travail engagé dans une phase qui devient aujourd'hui plus opérationnelle. Vous proposez un comité de pilotage semestriel, eh bien nous passerons à un comité de pilotage semestriel. Je suis

également favorable à vos autres demandes, à savoir tenir les usagers et les riverains régulièrement informés des sujets débattus, informés sur le site paris.fr de l'avancement des travaux.

Je crois que la complexité rend aussi nécessaire le fait d'identifier une équipe dédiée au sein de la Direction de l'Urbanisme, de la Direction de la Voirie, et de la Direction des Espaces verts. Ce travail est en cours avec d'ici peu la création d'une adresse mail donnée aux habitants, afin de traiter l'ensemble des questions.

Je souhaiterais simplement modifier votre vœu sous deux aspects.

D'abord, rajouter dans l'ensemble des chantiers, l'extension du square Parodi, puisque nous voulons prolonger le bois de Boulogne jusqu'à la porte Maillot et qu'il soit précisé que la construction d'un immeuble sur le parvis du Palais des Congrès reste à ce stade une option en cours de discussion. Si vous acceptez ces deux amendements, je donnerais un avis favorable à ce vœu.

Merci.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Jean-Louis MISSIKA.

Amendement accepté, Madame NAHMIAS, je vous ai vu acquiescer ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 78 ainsi amendé déposé par les groupes UDI-MODEM et les Républicains avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté à l'unanimité. (2016, V. 384).

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 188 - DEVE - DU.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité également. (2016, DVD 188 - DEVE - DU).

Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - J'en profite pour vous annoncer que le scrutin qui avait lieu juste à côté, relatif au Conseil d'administration d'Elogie et S.I.E.M.P. est clos, et que nos travaux reprennent à 14 heures 30.

Bon appétit à tous.

La séance est suspendue.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures cinq minutes, est reprise à quatorze heures quarante minutes, sous la présidence de M. Bruno JULLIARD, premier adjoint).

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Chers collègues, nous avons atteint le nombre critique qui nous permet de pouvoir débiter nos travaux de l'après-midi.

Compte rendu de la 4e Commission.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous débutons les travaux de la 4e Commission et je donne immédiatement la parole à Mme la Présidente de la 4e Commission, Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, pour débiter cet après-midi, je vais relater très rapidement et de manière concise nos travaux de la 4e Commission.

Nous avons eu comme dans toutes les commissions la présentation par chaque adjoint du budget relevant de sa délégation. Mme BIDARD a préalablement commencé par mettre aux débats le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, intéressant le fonctionnement de la Commune, puisque c'est désormais une obligation légale. On n'est pas très nombreux ; s'il y a du bruit, c'est un peu épuisant.

Pour respecter la nouvelle législation, nous avons commencé nos travaux par cette présentation puis ensuite nous avons eu la présentation de la prévention spécialisée ainsi que de la politique de la ville et de l'intégration par Mme BROSEL, puis M. JOMIER nous a présenté le budget de sa délégation Santé-Handicap et relations avec l'A.P.-H.P.

Mme VERSINI est revenue sur son budget avec une présentation très complète elle aussi et ensuite nous avons entamé nos travaux autour de 110 projets de délibération à l'ordre du jour, dont 71 en Conseil départemental.

Je ne vais pas revenir très longuement sur ces projets de délibération puisque nous allons en parler dans les minutes qui suivent. Je vais quand même mettre en valeur le fait que nous avons eu une plaquette présentant la programmation de la semaine parisienne de lutte contre les discriminations qui a eu lieu la semaine dernière et qui s'est déroulée un peu partout dans Paris pour la première fois, notamment dans le 19e aussi évidemment.

Je veux aussi vous dire que dans le cadre des projets de délibération portés par Mme VERSINI nous avons eu un échange sur la création du centre d'hébergement d'urgence situé à Ivry-sur-Seine, destiné à accueillir des publics vulnérables, notamment des femmes et les enfants sur le territoire parisien.

Je laisse les débats s'organiser par la suite.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

2016 DDCT 158 - Subventions (49.000 euros) à 7 associations au titre de la lutte contre les discriminations.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - En effet, nous débutons l'examen des projets de délibération de cette 4e Commission par le projet de délibération DDCT 158 et la parole est à Mme Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, la lutte contre les discriminations est au cœur du vivre-ensemble.

Le rôle des associations est évidemment prépondérant dans cette lutte, peut-être même plus que celui des institutions. La lutte contre les discriminations fait d'ailleurs depuis plusieurs années l'objet d'une semaine spécifique dans le 19e arrondissement. La semaine dernière, elle a pour la première fois été reproduite à l'échelle parisienne.

Si notre groupe salue l'ambition de mener cet événement à cette échelle, permettez-nous de regretter la faiblesse des moyens alloués à cette manifestation pour sensibiliser le public parisien à la lutte contre les discriminations. Nous regrettons également les inégalités de programmation entre les différents événements. Si le 19e arrondissement, fondateur du projet, comptait une quarantaine d'événements organisés pour cette occasion, certains arrondissements, pourtant très en prise avec ces problématiques, ne comptaient que deux ou trois événements.

Nous espérons que la prochaine édition sera plus ambitieuse, homogène dans tous les arrondissements parisiens et donnera la chance à des projets innovants en direction de tous les publics et en particulier les jeunes, afin de redonner à la lutte contre les discriminations la visibilité qu'elle mérite.

Pour revenir au projet de délibération du jour, le groupe Ecologiste salue le travail des associations, qui ont sollicité la Mairie de Paris. Leur travail, notamment auprès des plus jeunes, est indispensable pour en faire des citoyens libérés de tout préjugé. Notre groupe se félicite également qu'une subvention soit notamment attribuée au centre L.G.B.T. de Paris pour la location d'un espace de stockage pour conserver les documents d'archives que nous cherchons à recueillir pour le futur centre des archives L.G.B.T., un projet qui tient à cœur à notre groupe.

Mme BIDARD nous a récemment rendu compte de l'avancée de ce projet. Si beaucoup reste à faire, nous restons confiants sur l'avenir du futur centre. Rassembler les associations intéressées par ce projet autour d'une table commune est un premier pas. Il convient désormais de les fédérer sur les modalités du projet.

Merci.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame KONÉ.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Hélène BIDARD.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci beaucoup, Madame KONÉ, pour votre intervention.

En effet, s'est tenue jusqu'au 10 décembre la première semaine parisienne de lutte contre les discriminations. Cela faisait longtemps que le 19e arrondissement était engagé dans la lutte contre les discriminations et qu'il a d'ailleurs un plan local de lutte sur ce sujet aussi, tout comme le 12e arrondissement, spécifiquement sur la lutte contre les discriminations à l'emploi, où de très nombreux collégiens sont accompagnés pour leur permettre de trouver des stages dans les entreprises et des stages de qualité.

Nous avons également des arrondissements qui se mobilisent sur la lutte contre les discriminations sous d'autres formes. C'est le cas dans le 20e arrondissement ou encore dans le 12e arrondissement, où l'équipe de développement local, dans le cadre de la politique de la ville, est extrêmement mobilisée aussi sur ces sujets. Mais il est vrai, tout comme vous, que je regrette que tous les arrondissements ne se mobilisent pas pleinement sur le sujet de la lutte contre les discriminations. Pourtant, il est, ô combien, d'actualité et cela, nous le savons, mais résoudre les problèmes du vivre ensemble ne peut se résumer à se poser les problématiques de la laïcité. C'est bien au contraire toute la lutte contre les discriminations qui doit nous permettre de mieux organiser le vivre ensemble à Paris.

Au-delà de cette problématique de la lutte contre les discriminations, nous aurons bien évidemment une seconde semaine de lutte contre les discriminations, une semaine parisienne l'année prochaine qui sera tout début décembre. J'espère, moi aussi, que de nombreuses associations continueront à s'inscrire dans cette semaine de lutte contre les discriminations, qu'elles seront rejointes par beaucoup d'autres et que tous les arrondissements se mobiliseront de manière plus importante.

Au-delà de cette problématique, nous avons, en effet, une subvention dans ce projet de délibération de 4.600 euros au centre L.G.B.T. de Paris-Ile-de-France pour permettre un accueil d'urgence de fonds d'archives L.G.B.T. C'est un besoin qui est remonté fortement dans la démarche de travail que nous avons initiée depuis juin 2016 avec les associations qui souhaitent réfléchir à un lieu et à un centre, à terme, d'archives L.G.B.T. Cela nous demande énormément de travail, énormément de concertations et il faut bien que nous réfléchissions exactement à quels sont les besoins, à ce que nous puissions tous ensemble identifier les besoins et également, que nous puissions réfléchir à la manière dont cela va être porté par le monde associatif notamment.

En tout cas, la Ville y répond ici par un avenant à la convention contractualisée avec le centre qui nous permettra d'avoir, dès maintenant, un premier lieu de stockage d'urgence pour permettre d'accueillir les archives qui, si nous n'avions pas ce stockage d'urgence, risqueraient d'être perdues. C'était important pour nous d'avoir, d'ores et déjà, ce premier pas franchi en plus de la concertation et la consultation des associations.

Je vous remercie d'avoir attiré l'attention du Conseil sur cette question.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame BIDARD, pour l'ensemble de ces précisions.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 158.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DDCT 158).

2016 DDCT 155 - Subventions (185.000 euros) à 12 associations et conventions dans le cadre de l'appel à projets "REFUG2016" sur l'apprentissage du français à destination des réfugiés.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au financement des ateliers sociolinguistiques.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DDCT 155 et au vœu n° 79.

C'est Mme Danièle PREMEL qui a la parole.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, nous savons tous qu'il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre. Malheureusement, l'Etat, dans le cadre du financement des ateliers sociolinguistiques, confirme cet adage. Plusieurs fois, nous sommes intervenus à ce sujet. Trois vœux ont été adoptés par notre Conseil en février 2015, en décembre 2015 et en juin 2016. Sans tenir compte de notre proposition ni de la demande de la Maire de Paris, la Préfecture de la Région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris, a lancé, le 10 novembre 2016, l'appel à projets départemental 2017 : accompagnement et intégration des étrangers primo-arrivants, programme 104, ligne 12, dont le public éligible aux actions financées correspond aux étrangers primo-arrivants hors U.E. en situation régulière sur le territoire depuis moins de 5 ans.

Surdité, mais aussi aveuglement. Comment prétendre favoriser l'intégration, dont la maîtrise de la langue et l'apprentissage des codes sociaux sont les éléments constitutifs, et exclure les personnes qui sont volontaires, dont les femmes souvent, après que leurs enfants aient grandi ?

Surdité, aveuglement, mais aussi paralysie quand il est demandé aux structures sociales, et notamment aux centres sociaux, de fournir la liste des numéros des C.A.I. - contrats d'accueil et d'intégration - et de C.I.R. - contrats d'intégration républicaine -, ce que refuseront un certain nombre d'entre elles, comme en contradiction avec le principe d'accueil inconditionnel que notre Assemblée a toujours défendu.

Le diagnostic est grave et le pronostic vital est engagé, sauf si l'Etat, enfin, reprend raison et entend les souhaits de la Maire de Paris pour que l'accompagnement linguistique retrouve une portée générale et n'intègre pas de critère de durée minimum de présence sur le territoire national, et que la Préfecture de région réétudie les demandes de subventions des associations n'ayant pas rempli le questionnaire.

C'est le sens de notre vœu. J'espère qu'il sera voté à l'unanimité et, peut-être, enfin suivi d'effet.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame PREMEL.

Pour vous répondre, la parole est à Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup. Merci, Danièle PREMEL.

Le recentrage des crédits intégration de la part de l'Etat sur les primo-arrivants n'est malheureusement pas une nouveauté - vous l'avez rappelé - mais les exceptions, tel que le financement possible pour les A.S.L., ont été retirées de la loi en 2015, ce qui change la donne. Depuis, la D.D.C.S. a mis en place une procédure de contrôle des publics pour les associations qui bénéficient de subventions sur le budget intégration, légendairement connu sous le nom de "BOP 104".

Pour la campagne de subventions 2017, la D.D.C.S. a lancé, pour la première fois, et c'est bien ce qui pose un problème, un appel à projets spécifique qui impose aux associations qui seront subventionnées de prouver l'éligibilité du public qu'elles reçoivent en fournissant le numéro de C.A.I. ou de C.I.R. Par ailleurs, d'après ce que j'en ai eu comme retour, les associations qui se verraient verser le solde de leur subvention 2016 après la date du 1er janvier, se verraient également demander le numéro de C.A.I. ou de C.I.R. On est donc face à une difficulté de nature politique, mais également une difficulté de nature technique des associations qui sont en train de finaliser leurs actions et à qui l'on demande des informations alors que cela n'avait pas été annoncé.

Comme vous l'avez dit, d'abord, sur le fond, nous considérons - je crois que je peux dire "nous" car la majorité municipale s'est exprimée à plusieurs reprises d'une voix unie sur ce sujet - que cette démarche contrevient à la valeur d'accueil inconditionnel des publics en besoin d'apprentissage du français. Les associations parisiennes mènent un travail important. Nous le savons. Nous le savons au quotidien. J'ai eu témoignage, ne serait-ce que ce matin, de plusieurs élus qui, sur les fêtes de quartier ce week-end, ont été alertés par les différentes associations qui interviennent en la matière sur la difficulté. J'apporterai donc un avis extrêmement favorable à ce vœu, car il est totalement conforme à la position que nous avons maintes fois exprimée.

Si vous en étiez d'accord, je proposerais volontiers, pour en renforcer encore le poids, que nous puissions de facto le cosigner, avec l'ensemble des groupes qui le souhaiteraient, Madame PREMEL, et si les présidents de groupe en étaient d'accord, que nous puissions cosigner ce vœu pour porter, une fois de plus, la parole de l'Exécutif

parisien sur un sujet qui nous importe, sur un sujet qui importe aux Parisiens. Ce sont quelques 16.000 personnes qui peuvent aujourd'hui être accompagnées dans ces démarches d'apprentissage du français. Je crois qu'il est en effet important que notre interpellation vis-à-vis de l'Etat puisse sortir renforcée de ce débat.

Les Parisiens méritent mieux.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

La parole est à Mme KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Je voulais préciser qu'effectivement, c'est un sujet sur lequel le groupe écologiste s'est penché à plusieurs reprises. On l'a d'ailleurs évoqué le mois dernier lors d'une délibération qui faisait part des conventions avec les centres sociaux.

Nous avons d'ailleurs demandé au groupe P.C. de cosigner ce vœu, donc je salue la demande de Colombe BROSSEL. Je pense que cela va renforcer la demande. C'est une grosse inquiétude, effectivement, dont de nombreux centres sociaux nous ont fait part. C'est un vrai sujet sur lequel il faut s'atteler assez rapidement puisque la fin des appels à projets a lieu fin janvier, il me semble.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame KONÉ.

Je vois que Mme PREMEL est favorable à ce que nous puissions non seulement voter le vœu, puis le proposer à la signature de l'ensemble des présidents de groupe volontaires.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 79 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie. Le vœu est adopté. (2016, V. 385).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 155.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DDCT 155).

2016 DASES 457 G - Subvention (100.000 euros) et convention avec l'association "Vers Paris sans Sida" (19e).

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASES 457 G : subvention et convention avec l'association "Vers Paris sans Sida".

La parole est tout d'abord à Mme Karen TAÏEB.

Mme Karen TAÏEB. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, il y a quelques jours, comme chaque année depuis 1988, était organisée la Journée mondiale de la lutte contre le Sida. 35 ans après les premières contaminations, les milliers de morts, tant de vies saccagées, tant de souffrances, la recherche a permis de trouver des moyens de prévention, de passer des traitements de survie, avec leurs cascades d'effets secondaires, à la trithérapie. Certes, toujours pas de vaccin, mais des médicaments antiviraux moins lourds que les premiers. En 20 ans, on est passé de 20 comprimés par jour à 2 à 5 aujourd'hui.

La trithérapie permet de faire baisser la charge virale jusqu'à la rendre indétectable. Les médicaments sont mieux tolérés et ils permettent de réduire de 96 % le risque de transmission du virus à un partenaire sexuel non affecté, parce que le Sida est une maladie sexuellement transmissible. Il faut le redire à ceux qui semblent l'avoir oublié, à ceux qui ont voulu censurer la campagne d'information et de prévention, à ceux qui l'ont trouvée peut-être

trop sexuelle, à ceux qui voudraient que l'on cache la vérité, à ceux qui voudraient que l'on empêche des personnes d'être informées, d'être prévenues des risques qu'elles peuvent éviter en prenant les mesures qui existent.

Paris est la ville française la plus touchée par le Sida. Le nombre de victimes y est cinq fois plus élevé que la moyenne nationale, et nous voulons que cela cesse. Pour cela, il faut informer, dépister, prévenir, car parmi les nouvelles contaminations, 70 % proviennent de personnes qui ne savent pas qu'elles sont porteuses du virus. Il faut non seulement informer, mais informer les personnes concernées. A Paris, l'épidémie reste concentrée à 90 % dans deux groupes : les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, chez lesquels l'épidémie s'aggrave, et les populations migrantes. Ne pas le faire, c'est être irresponsable, c'est non-assistance à personne en danger.

Plus d'un an après la déclaration de Paris en partenariat avec ONUSIDA, Paris a pris le "leadership" des villes engagées autour de l'objectif d'éradiquer l'épidémie d'ici 2030, c'est-à-dire avec pour objectif moins de 200.000 nouveaux cas par an dans le monde. En février 2016, l'épidémiologiste France LERT, que je veux remercier, a rendu un rapport visant à permettre à Paris d'atteindre en 2020 l'objectif des "trois 90", c'est-à-dire 90 % de séropositifs dépistés, 90 % de dépistés mis sous traitement et 90 % des patients traités avec une charge virale indétectable.

L'association "Vers Paris sans Sida", que nous soutenons et pour laquelle nous voterons une subvention de 100.000 euros, présente un projet consistant à mettre en œuvre la première phase des recommandations du rapport de France LERT. Cette première phase s'étend du 1er décembre 2016 au 31 juillet 2017, avec des priorités dans trois domaines : le doublement des capacités de dépistage communautaire associatif de V.I.H. par T.R.O.D., c'est-à-dire test de dépistage rapide du V.I.H. en direction des migrants à Paris ; deuxièmement, le soutien de la montée en charge des consultations PrEP, c'est-à-dire la prophylaxie pré-exposition, ces consultations se faisant en CeGIDD à Paris, dans les centres gratuits d'information et de dépistage, afin de proposer à une personne qui n'a pas le V.I.H. et qui est à haut risque de le contracter un traitement préventif, et notamment le Truvada ; et enfin, une large campagne de communication à Paris, comme celle que nous avons eue il y a quelques jours. Trois pistes qui j'espère nous permettront de gagner la bataille en 2020 contre le Sida, et pour cela, nous devons nous en donner tous les moyens. Merci.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame TAÏEB.

M. Hervé BÉGUÉ a la parole.

M. Hervé BÉGUÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, il y a quelques jours, le 1er décembre, pour la 29e fois, nous nous sommes rassemblés pour la Journée mondiale contre le Sida, pour nous souvenir des disparus depuis le début de la pandémie dans les années 80. Nous nous sommes rassemblés pour aussi maintenir la vigilance, vigilance pour les soins, pour les dépistages, pour la prise en charge de celles et ceux qui sont confrontés au V.I.H., pour être toujours en pointe en matière de prévention, particulièrement en direction des populations les plus exposées.

Le bilan de l'année 2015, qui est le seul en notre possession, est toujours inquiétant : en France, 5,4 millions de dépistages et 6.000 personnes qui ont découvert leur séropositivité. 40 à 50 % sont homosexuels et 38 % sont issus de populations récemment arrivées sur le territoire français. Voilà pourquoi le Gouvernement et la Ville ont choisi de relancer une campagne d'information et de prévention ciblée en direction des personnes encore touchées par le Sida.

Nous attendions cette campagne depuis longtemps, et nous nous réjouissons de cette belle campagne efficace. Je dois avouer que je n'ai pas compris la levée de boucliers des élus de droite, qui se sont offusqués de cette campagne d'affichage. Elle est pourtant bien anodine et si le message est clair, l'illustration photographique n'est en rien provocatrice. Je n'ai pas entendu, sur ces mêmes rangs de la droite, une levée de boucliers ou la moindre remarque sur une publicité initiée par une marque de lingerie féminine qui a fleuri dans nos abribus. Je pensais que certains débats ou certaines polémiques étaient derrière nous, surtout quand il s'agit de questions de santé publique. La sur-réaction de ces élus est scandaleuse. Il s'agit de la santé de nos enfants, et je ne peux admettre que l'on renvoie ces personnes dans la clandestinité.

Les objectifs de "Vers Paris sans Sida" sont désormais partagés par 250 villes dans le monde. En lien avec ONUSIDA, elles se mobilisent autour de trois objectifs : doubler la capacité de dépistage, plus particulièrement en direction des migrants, soutenir la prise en charge de consultations et promouvoir la lutte contre le V.I.H. dans toutes les populations, et notamment les plus particulièrement concernées.

Je suis très heureux que nous décidions de cette subvention, qui permettra de conjuguer toutes les énergies pour combattre le Sida partout et faire que diminue le nombre d'infections, et à terme que nous puissions vivre dans une ville sans Sida. C'est cet objectif que nous soutenons, et tous les moyens sont bons, je dis bien "tous les moyens", y compris par affichage pour parvenir à l'éradication du Sida.

"Si s'aimer d'amour, c'est mourir d'aimer, sont mourus d'amour, Sida Sidannés, les damnés d'amour, à mourir d'aimer, ils sont morts d'amour, d'amour Sidanné." Voilà ce que chantait Barbara il y a plus de 30 ans. Faisons que ces vers, un jour, ne soient plus qu'un souvenir, et non une réalité.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Hervé BÉGUÉ, pour ces très belles paroles.

Madame Anne SOUYRIS, vous avez la parole.

Mme Anne SOUYRIS. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je vais être moins poète qu'Hervé. Deux semaines après la Journée mondiale de lutte contre le Sida, notre Conseil marque officiellement les grands débuts de "Paris sans Sida". Bras armé de Paris dans l'éradication de l'épidémie, parce que c'est possible, l'association "Vers Paris sans Sida" a besoin d'un financement public pour amorcer sa stratégie et lancer une campagne de sensibilisation. Je rappelle par ailleurs que l'association a pour mission de réunir des fonds publics et privés.

Concernant ladite campagne, notre groupe espère que les puritains de tous bords auront le bon goût de ne pas vouloir la faire interdire, comme cela a été le cas il y a quelques semaines avec les affiches du Ministère de la Santé, car au-delà du caractère insultant des outrages homophobes venus d'une partie de la droite et de l'extrême-droite, il faut rappeler l'utilité, et même la nécessité de telles campagnes. Nous sommes en effet aujourd'hui près d'un but qui paraissait impensable voilà encore quelques années : l'éradication de l'épidémie d'ici 2030. Pour cela, encore faut-il pouvoir sensibiliser un public qui s'ignore, des personnes vivant avec le V.I.H., mais qui ne le savent pas. C'est toute l'ambition de l'objectif des "90-90-90" d'ONUSIDA, programme des Nations Unies dédié à la lutte contre la pandémie : 90 % des personnes vivant avec le V.I.H. connaissent leur statut sérologique, 90 % des personnes infectées par le V.I.H. et dépistées reçoivent un traitement durable, et 90 % des personnes recevant un traitement antirétroviral ont un taux de virus dans le sang durablement diminué, le tout d'ici 2020.

La stratégie de "Vers Paris sans Sida" adhère à cet objectif. Le Sida se combat par la recherche, mais il se combat aussi par la politique. Constitué en cause exceptionnelle au cours des années 90, le Sida est aujourd'hui moins présent dans l'espace public, parfois laissé à ses spécialistes. Il nous faut renverser cette tendance, faire prendre conscience aux publics ciblés qu'ils doivent se faire dépister, et alors nous aurons peut-être la chance d'aboutir à un Paris sans Sida.

Notre groupe votera donc favorablement ce projet de délibération.

Merci.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, beaucoup, Madame la Présidente.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, bien sûr, je voterai également pour ce projet de délibération, car nous savons que l'on peut avoir un monde sans Sida. On peut faire disparaître le Sida, c'est possible, sans vaccin, grâce aux traitements, mais il faut de l'argent pour que tout le monde ait accès aux traitements. Et d'ailleurs, en ce moment, sachez qu'il y a environ 3.200 personnes qui meurent chaque jour du Sida dans le monde, tout simplement par manque de volonté politique.

En France, on n'a pas d'excuses, parce qu'on a la Sécurité sociale. Et en France, cet héritage de 1945 peut permettre que tout le monde ait droit aux traitements. Pourtant cela ne suffit pas, il y a besoin de faire bien d'autres actions.

Comme le projet de délibération le rappelle, l'épidémie reste concentrée dans deux groupes. Un groupe qui concerne 38 % de migrants, et donc il y a besoin d'actions spécifiques, et depuis de nombreuses années la Ville soutient les actions spécifiques en direction de ces publics. Dans le projet de délibération, le projet de l'association "Vers Paris sans Sida" vise aussi à travailler avec ces publics.

Là-dessus je voudrais dénoncer avec vigueur une des conséquences indirectes de la mesure de Mme PÉCRESSÉ, quand elle refuse toute aide aux personnes sans papiers concernant les transports. Comprenez que dans les conséquences indirectes d'une telle disposition, il y a aussi notamment l'accès aux soins, l'accès à des actions de prévention, et on voit bien toute l'aberration de mesures discriminatoires comme cela.

Le deuxième groupe, il est écrit dans le projet de délibération, 50 % sont des hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, et évidemment comme mes collègues l'ont rappelé, les affiches montrant des homosexuels 200 fois plus fragiles que les personnes hétérosexuelles face à l'épidémie du Sida et au risque de transmission, eh bien ces affiches menées par le Ministère, par le Gouvernement étaient nécessaires.

Je suis comme mes chers collègues, non seulement choquée mais aussi scandalisée par la réaction d'un certain nombre de maires, et je voudrais vous citer une phrase hallucinante de l'indignation des associations familiales catholiques, on en parlera tout à l'heure, qui gèrent notamment certaines crèches municipales parisiennes que nous finançons.

Les associations familiales catholiques demandaient aux maires de retirer ces affiches et déclaraient "On se voit obligé de parler homosexualité en famille".

Wouah... Wouah... Oui, ces affiches, il faut vraiment continuer à les coller et j'espère que le projet de délibération que nous allons voter permettra aussi de redoubler les campagnes de sensibilisation et ce type d'affiches qui auront pour conséquence indirecte que l'on parle de l'homosexualité en famille.

Quelle émancipation pour toutes et tous que l'on parle enfin de l'ensemble des sexualités en famille, pour le droit d'aimer de toutes les façons possibles.

Mes chers collègues, oui, quelle honte pour ces maires d'Aulnay, d'Angers, qui ont interdit ces affiches, qui ont d'emblée été remplacées par des publicités sexistes d'Uber, vous imaginez la provocation, qui posaient bien plus de problèmes de débat en famille, parce qu'on voyait des femmes réduites à de purs objets.

Pour terminer, je voudrais dire que ce projet de délibération, le seul regret que j'ai, c'est que dans ce projet que je soutiens totalement de l'association "Vers Paris sans Sida", du fait sans doute d'une insuffisance de moyens alloués par les pouvoirs publics à tous les niveaux, la structure doit reposer en partie sur des dons privés.

Cette recherche d'argent privé pour pouvoir mener l'ensemble de ces actions de communication, alors que j'estime que sur un enjeu aussi majeur de santé publique, on devrait être capable d'assumer un financement 100 % public pour atteindre ces objectifs.

Vous l'aurez compris, cela n'est pas une critique sur le projet de délibération mais plus globalement sur l'insuffisance des moyens que nous allouons à la santé pour l'ensemble de nos objectifs.

J'espère, mes chers collègues, que nous serons unanimes dans ce Conseil pour adopter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame SIMONNET.

Je suis saisi d'une demande d'intervention du groupe les Républicains.

Monsieur BOURNAZEL, vous avez la parole.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais simplement vous dire que la lutte contre le Sida n'est pas une cause de gauche ou de droite, mais une cause républicaine, et je crois que dans l'histoire, depuis maintenant plus d'une trentaine d'années, la droite et le centre ont montré avec force et courage qu'ils étaient capables de se battre.

La première Ministre de la Santé qui a fait de la lutte contre le Sida une grande cause nationale, c'est Mme Michèle BARZACH, Ministre de la Santé de M. CHIRAC. Je ne reviendrai pas en arrière sur ce qu'il s'est passé avant 1986, ce n'est pas le lieu, mais cela donnerait un peu plus de modestie à certains avant de s'exprimer.

La pénalisation des propos homophobes, c'est un gouvernement de droite, Jean-Pierre RAFFARIN, et Mme GUEDJ qui était Secrétaire d'Etat, qui ont mis dans la loi la condamnation des propos homophobes, et pas la gauche.

Je suis obligé de le rappeler, parce que je n'aime pas cette manière de s'approprier des causes qui transcendent les clivages politiques, et il y a des imbéciles sur tous les bancs à gauche et à droite.

Je voudrais ajouter une chose, il y a des gens de droite qui sont largement majoritaires, qui assument tout à fait la campagne d'affichage. Il n'y a pas de problème sur cette campagne d'affichage. On ne peut pas prendre l'exemple de deux maires qui disent ce qu'ils veulent et en faire une généralité.

Je rappelle que notre collègue Dominique STOPPA-LYONNET siège au Conseil d'administration de "Vers Paris sans Sida", et que la Région Ile-de-France, pilotée par Valérie PÉCRESSE, mène une grande campagne contre le Sida. Elle soutient toutes les associations de lutte contre le Sida et fait de cette cause une cause d'intérêt général et pas politique.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Parfait. Merci beaucoup, Monsieur BOURNAZEL.

Pour répondre à ces interventions, la parole est à Bernard JOMIER.

M. Bernard JOMIER, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais remercier l'ensemble de mes collègues, mêmes ceux qui n'étaient pas inscrits, qui ont estimé nécessaire de s'exprimer sur ce projet de délibération. Je crois qu'effectivement, on a adopté à l'unanimité de ce Conseil, il y a à peu près un an, le rapport et la stratégie "Vers Paris sans Sida".

Là on entre dans le vif du sujet avec ce projet de délibération, puisqu'une coordonnatrice a été recrutée, un comité stratégique est en place et travaille à mettre en œuvre les 60 recommandations du rapport "Vers Paris sans Sida" de France LERT et le fonds "Vers Paris sans Sida" a été créé pour récolter les fonds publics et privés. Je partage assez ce qu'a dit Danielle SIMONNET.

Il faut aussi mettre tout le monde autour de la table et vu l'importance du combat, vu les besoins de financement, tout le monde est le bienvenu pour participer à ce financement.

L'association le fonds "Vers Paris sans Sida" a été créée le 21 octobre. Un certain nombre de membres du Conseil de Paris sont membres du Conseil d'administration du Fonds. Créé le 21 octobre en cette fin d'année, il aura déjà réuni environ 600.000 euros de fonds privés.

Aujourd'hui, il vous est proposé d'apporter un apport de 100.000 euros. Pour quoi faire ? Les trois premières actions mises en œuvre sont premièrement, le doublement d'ici juin 2017 de la capacité de dépistage envers les publics originaires d'Afrique subsaharienne. Pas tant des migrants, quand on a habité l'Afrique subsaharienne, qu'on habite en Europe, on a migré un moment, mais la migration peut être ancienne, mais ce sont des personnes originaires de l'Afrique subsaharienne qui sont particulièrement touchées par le V.I.H. et auprès desquelles il faut intensifier l'effort de dépistage.

Deuxièmement, nous allons contribuer à la création des consultations "Prep", qui s'adressent plus à un public d'hommes ayant des rapports sexuels avec d'autres hommes, et nous allons financer 11 consultations hebdomadaires qui permettront de prendre en charge 1.000 personnes en plus à Paris dans les mois à venir.

Troisièmement, nous allons renouveler la campagne de santé publique France que nous avons soutenue. Nous l'avons d'ailleurs étendue, suite à une décision de la Maire de Paris, sur les supports numériques de la Ville, jusqu'au 9 décembre, alors que la campagne nationale s'arrêterait le 1er ou le 2 décembre. Dans quelques mois, nous reprendrons une campagne de communication pour adresser le message de la prévention diversifiée à ceux qui sont touchés particulièrement dans notre ville : les hommes ayant des rapports sexuels avec d'autres hommes, les personnes d'origine subsaharienne, les personnes transgenres, et les travailleuses du sexe.

Oui, pour réussir la lutte contre le V.I.H, il faut mettre fin aux discriminations et aux stigmatisations. C'est le message politique essentiel. En santé publique, on ne peut pas toucher une population si on ne la reconnaît pas pour ce qu'elle est, si on ne l'accepte pas comme elle est sans jugement, et si on ne met pas en place les actions de prévention et de dépistage adaptées à cette population. C'est ce que nous ferons.

Plusieurs orateurs ont souligné que quelques personnes, isolées, certes, toutes proches de l'opposition municipale, mais qui sont très isolées malgré tout, il faut le reconnaître, ont cru utile de partir en guerre contre cet affichage. Qu'il y ait, dans un mouvement politique, des personnes qui n'admettent pas que l'on voie deux hommes s'enlacer sur les murs de la Ville, c'est-à-dire qui ne supportent pas la vision de sexualités diverses, est tout à fait regrettable. Je crois qu'il faut qu'ensemble, on soit très clair et qu'on porte un message déterminé. J'attends, pour ma part, à partir de ces principes, que la Région qui a pris des engagements de principe entre maintenant dans le vif du sujet et adopte un propre programme qui porte la lutte contre les discriminations pour pouvoir mettre fin à l'épidémie de V.I.H.

Je conclurai en un mot en disant qu'à Paris, environ 4.000 personnes sont séropositives sans le savoir et que tout l'enjeu est de trouver ces 4.000 personnes parce que, quand nous aurons réussi à les dépister et rapidement,

nous pourrions les prendre en charge, elles ne contamineront plus personne et nous vaincrons l'épidémie de V.I.H. Encore une fois, pour arriver à les toucher, il faut les reconnaître et les reconnaître pour ce qu'elles sont. C'est un message de ville inclusive que nous portons et nous en sommes fiers.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Bernard JOMIER.

Merci à tous pour ce débat de bonne qualité.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 457 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2016, DASES 457 G).

Vœu déposé par le groupe LR relatif à la dératisation.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons les vœux non rattachés, notamment le vœu n° 80 relatif à la dératisation.

La parole est à Pierre-Yves BOURNAZEL.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Un tout autre sujet. Lundi 5 décembre dernier, je déposai ce vœu concernant la dératisation de notre Ville de Paris ; jeudi 8, trois jours plus tard, la Ville de Paris communiquait sur le sujet. Certains y verront un lien de cause à effet, je n'en sais rien, ou le hasard peut-être, ou la Divine providence. La prolifération des rats à Paris, notamment dans nos parcs, dans nos jardins, sur les quais, dans nos rues mais aussi dans les bâtiments municipaux, notamment dans les écoles, dans les immeubles et dans notre réseau de transport souterrain, devient insoutenable. Cela crée des troubles et des préjudices graves sur la santé des personnes en inoculant, notamment à l'homme, la leptospirose, mais aussi cela pose des problèmes sur nos biens matériels.

Cette prolifération des rats écorne l'image de Paris, tant auprès des particuliers que des touristes, mais aussi des acteurs économiques, des investisseurs. Cela mine la vie quotidienne des Parisiennes et des Parisiens, légitimement choqués par ces problèmes d'hygiène.

Une campagne intense de dératisation en surface et dans les sous-sols est nécessaire, mais plus que cela encore, il faut prévenir durablement leur réapparition, d'une part avec des mesures structurelles comme, par exemple, assurer l'étanchéité des canalisations de la Ville de Paris, mais aussi des immeubles de bureaux et de logements, ainsi que mettre à disposition des pique-niqueurs, des bacs hermétiques dans les parcs et, d'autre part, avec des mesures de prévention et de sanction pour limiter les incivilités et notamment les jets de nourriture sur l'espace public.

C'est la raison pour laquelle je demande avec mon groupe que la Mairie de Paris lance une campagne massive de dératisation à Paris, comprenant un système d'information géographique sur la présence des rats, des mesures d'élimination et enfin des mesures permettant de prévenir leur réapparition.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur BOURNAZEL.

Pour vous répondre, la parole est à Bernard JOMIER.

M. Bernard JOMIER, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Cher Pierre-Yves BOURNAZEL, nous avons réuni à l'Hôtel de Ville, le 17 juin dernier, un séminaire international regroupant des villes européennes notamment sur cette question de la lutte contre les rats parce que nous ne sommes pas la seule grande ville à être touchée par la prolifération de ces rongeurs et nous avons voulu partager les expériences pour mettre au point notre propre plan de lutte. Ce plan d'action a été lancé. Je vous

rassure, vous avez sans doute un flair particulier ou alors vous étiez bien informé puisque vous saviez que les actions ont débuté vers le 20 novembre, dans les parcs et jardins, donc 15 jours avant que vous déposiez votre vœu.

Il y a deux grandes populations de rats à Paris. Une population de rats dans les égouts qui, d'ailleurs, rend des services très utiles et il ne faut surtout pas les exterminer ; il faut les réguler et les empêcher de remonter à la surface. Puis il y a une deuxième population qui est devenue autonome, des colonies qui se sont créées dans les parcs et jardins, ce qui est nettement moins sympathique, et ces populations se développent notamment parce que, dans les parcs et jardins, les rats trouvent ce dont ils ont besoin. C'est un animal assez simple, il lui faut un terrier, à boire et à manger. On leur donne beaucoup à manger dans les parcs et jardins.

On a mis au point une stratégie, un plan d'action qui a débuté en fermant les espaces verts, l'un après l'autre - huit depuis novembre ont été fermés : le Champ-de-Mars, les squares Cambronne et Garibaldi dans le 15^e arrondissement, le jardin de la tour Saint-Jacques. On les clôture pour qu'ils ne soient plus nourris et on peut poser des pièges. On affame les rats et, comme cela, on peut s'en débarrasser. En quelques jours, ce sont près de 200 rongeurs dans le seul jardin de la tour Saint-Jacques qui sont passés de vie à trépas. Désolé, j'aime beaucoup les animaux mais, en l'occurrence, c'était une nécessité de salubrité publique.

Ce plan, qui comporte aussi un travail sur l'installation de corbeilles inaccessibles aux rats, d'adaptation des horaires de travail des agents de la DPE pour éviter que les déchets alimentaires restent trop longtemps sur l'espace public, des actions de communication envers les Parisiens pour qu'ils cessent de nourrir les rats en pensant nourrir d'autres animaux. Bref, c'est plusieurs Directions de la Ville qui sont impliquées pour que nous arrivions à réguler, dans les meilleures conditions, la population de rats et la réduire fortement dans l'espace public.

Le plan que vous appelez de vos vœux, vous le voyez, est en cours. Il est appliqué. Attendons un peu, il va donner des résultats. Je vous remercie donc de retirer votre vœu puisque vous avez été exaucé par anticipation.

Je vous remercie.

(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci pour toutes ces informations précieuses, utiles et qui nous ravissent. Vous avez beaucoup inspiré le groupe UDI-MODEM. Mme Édith GALLOIS souhaiterait une explication de vote.

Mme Edith GALLOIS. - L'inspiration, Madame la Maire, cela fait deux ans qu'on l'a puisque nous avons déposé un vœu en 2014 que vous aviez rejeté, puisque vous dites que vous êtes inspirée au mois de novembre. On soutient ce vœu de Pierre-Yves BOURNAZEL qui a bien fait de vous rappeler qu'il y avait un vrai problème. Je tiens à dire qu'en 2014, nous vous avons expliqué que quand on multiplie les lieux de pique-nique, ce que l'on trouve formidable et convivial, mais que l'on n'a pas en même temps les moyens sanitaires et d'hygiène qu'il faut pour ramasser les poubelles, quand on laisse dormir des gens sur les trottoirs sans avoir des installations sanitaires, quand on dit que Paris est salie mais pas sale, cela veut dire que l'on ne prend pas la mesure des responsabilités qui vous incombent, en termes de propreté et de salubrité.

Effectivement, il y a une prolifération extrêmement grave des rats. Vous vous targuez que ce soit partagé par d'autres villes. Peut-être, c'est au moins quelque chose que l'on aurait pu ne pas partager avec d'autres villes, mais vous n'avez pas pris les bonnes mesures. Cela manque de bon sens, de sens pratique et d'anticipation, voire de vision, mais ce n'est pas quelque chose qui vous aveugle, la vision politique.

On est dans une situation relativement grave. Je suis heureuse de savoir que vous avez quelques centaines de rats qui sont morts en quelques jours. Continuez comme cela, mais c'est bien dommage que vous ayez attendu deux ans pour vous manifester.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vous êtes libre d'avoir vos propos, mais ils sont un peu déplacés tout de même. Si les bonnes intuitions avaient été d'interdire les pique-niques des Parisiens parce que les pique-niques créent la présence de rats, si votre idée, c'est de nous soutenir comme nous le faisons dans le budget, depuis 2014, pour mettre plus de moyens sur la propreté et l'entretien de la Ville, soutenez-nous, mais ne soyez pas dans des injonctions contradictoires en permanence. S'il vous plaît, pas de leçon de vision à propos d'un plan de dératisation de la Ville de Paris.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 80 déposé par le groupe les Républicains avec un avis... Allez-y, Monsieur BOURNAZEL.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Je retire mon vœu puisque je prends acte des engagements de la Ville de Paris au travers de votre adjoint au Maire et nous serons très attentifs au résultat car, là, c'est une question d'intérêt général et il faut vraiment agir.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Voyez, Madame GALLOIS, il ne fallait pas se précipiter. Merci, Pierre-Yves BOURNAZEL.

Le vœu est donc retiré.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'Hôtel-Dieu.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Le vœu n° 81 est relatif à l'Hôtel-Dieu.

Je donne la parole à Mme SIMONNET pour 2 minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Mme SIMONNET est très en colère sur l'Hôtel-Dieu parce que, franchement, oh oui ! Vraiment très en colère, car c'est vraiment du "foutage de gueule", on va se le dire concrètement. Que se passe-t-il ? Nous venons d'apprendre, il y a à peine deux semaines, qu'était en cours le dépeçage définitif pour mars, réduisant à un cinquième de sa surface, celle dédiée aux soins à l'Hôtel-Dieu. On a d'abord une accélération dans l'opacité : 23 novembre dernier, un marché d'appel d'offres de maîtrise d'œuvre est publié pour la restructuration de l'Hôtel-Dieu, avec un calendrier accéléré pour une réception des offres au 19 décembre et un début des travaux possibles dès mars 2017, sans aucune concertation. On a pu y découvrir la nouvelle programmation architecturale très éloignée de celle déjà insatisfaisante présentée en juin 2016 et datant de février 2016, et toujours pas débattue ici.

On a donc des soins réduits à un cinquième de la surface de l'hôpital. Cette nouvelle programmation prévoit en effet de réduire la surface accordée aux soins à seulement un cinquième de cette surface totale, soit seulement 10.000 mètres carrés puisque 20.000 mètres carrés sont prévus pour des activités administratives de bureau, de recherche, dans le cadre de l'Institut hospitalo-universitaire. Un village Potemkine, une vitrine santé sans soins avec hébergement de "start-up" de santé.

Puis on a aussi 20.000 mètres carrés alloués à la Ville de Paris en vue d'une valorisation, sans que ni les Conseillers de Paris ni les professionnels de santé, et encore moins les habitants, ne soient tenus informés du projet. Qu'y-a-t-il derrière ce terme "valorisation" ?

Je termine. Gabegie totale d'argent public, qui plus est parce que le programme prévoit de détruire les services refaits à neuf il y a peu, comme les urgences, la radiologie, le médico judiciaire. A cette gabegie d'argent public s'ajoutent des centaines de millions d'euros alloués à des programmistes, cabinets en tout genre et formation au "lean management".

Dans ce vœu, Madame la Maire, j'exige que la Ville de Paris interpelle l'A.P.-H.P. pour qu'elle renonce au marché d'appel d'offres et qu'un vrai débat ait lieu enfin, pour un projet complémentaire au service d'un hôpital de proximité en plein cœur de Paris.

Je rappelle la situation de sursaturation de l'ensemble des urgences dans la Capitale, alors que dans le même temps les urgences de l'Hôtel-Dieu sont en sous-activité puisque les pompiers n'y interviennent toujours pas.

Je ne redis pas aussi l'ensemble des propositions que d'autres Conseillers de Paris ici même, comme moi, ont pu faire concernant des actions répondant aux urgences humanitaires dans l'enceinte de l'hôpital.

Tout cela pour dire que cette situation au niveau de l'Hôtel-Dieu est catastrophique. J'aimerais bien savoir qu'est-ce que la Ville peut donner comme explication sur son projet de participer à ce dépeçage de l'hôpital public.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame SIMONNET.

Bernard JOMIER, docteur JOMIER.

M. Bernard JOMIER, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Chère Danielle SIMONNET, lors du dernier Conseil de surveillance de l'A.P.-H.P., les représentants des organisations syndicales...

Il y a un mois et demi ou deux mois, excusez-moi mais je ne me rappelle pas exactement, en tout cas tout récemment.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - On ne s'interpelle pas comme cela, enfin. Non, on ne s'interpelle pas comme ça ! On laisse répondre comme on vous a gentiment écoutée, Madame SIMONNET.

Bernard JOMIER.

M. Bernard JOMIER, adjoint. - Les représentants des organisations syndicales, les représentants de la communauté médicale et les personnalités qualifiées ont salué, en introduction du Conseil de surveillance, l'aboutissement du projet Hôtel-Dieu. Selon les termes mêmes de la représentante syndicale, elle a souligné sa grande cohérence et ils ont remercié la présidente et Maire de Paris pour son investissement dans ce dossier.

Le procès-verbal du Conseil de surveillance fait évidemment foi de ce que je viens de vous indiquer. Alors je veux bien que l'on dresse un tableau apocalyptique, mais reconnaissez qu'entre les acteurs du dossier qui sont unanimes à saluer l'aboutissement du projet Hôtel-Dieu et vos propos, il y a pour le moins un hiatus.

Effectivement l'A.P.-H.P. vient de publier, vous l'avez souligné, une consultation pour la désignation de la maîtrise d'œuvre relative à la restructuration des parties hospitalières et institutionnelles, car il y a trois parties effectivement dans l'Hôtel-Dieu : il y a une partie pour un secteur hospitalier, ensuite un secteur institutionnel avec des activités transversales de l'A.P.-H.P., des activités de partenariat entre l'A.P.-H.P. et ses partenaires du système de soins, des activités de recherche - la recherche, c'est aussi l'hôpital - et enfin il y a, vous l'avez souligné, un espace à valoriser, dont le devenir n'est pas encore décidé et qui sera construit en coordination avec la Ville et en tenant compte du projet Ile de la Cité.

Pour les deux premiers espaces l'investissement est de 100 millions d'euros portés par l'A.P.-H.P. et il sera financé par des cessions internes et les travaux démarreront en 2018.

S'agissant du troisième espace, l'investissement sera porté par un ou par des tiers, pour des travaux qui n'interviendront pas probablement avant 2021 ou 2022, et pour un projet encore une fois en cours de discussion.

Il n'y a donc aucun décalage entre le projet médical présidant aux activités hospitalières et la consultation, objet de ce vœu, qui est par ailleurs très inexact dans le descriptif que vous en faites.

Je voudrais saisir l'occasion pour saluer le travail conséquent qui a été effectué de façon relativement tranquille et apaisée depuis deux ans, par les équipes de l'Hôtel-Dieu et de Cochin pour faire émerger ce nouvel hôpital. Nous aspirons tous désormais à ce qu'il entre au plus vite en fonction au bénéfice des usagers du système de santé.

Je vous remercie.

Evidemment je ne pourrais pas donner un avis favorable à votre vœu, vous en conviendrez.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Allez-y, pour le groupe Communiste et Front de Gauche, une explication de vote ?

M. Hervé BÉGUÉ. - Merci, Madame la Maire.

Le directeur général de l'A.P.-H.P. avait dit en son temps que l'Hôtel-Dieu resterait un hôpital digne de ce nom. Trois ans après, où en sommes nous ? Les pompiers ne reviennent toujours pas aux urgences, est prévu le déménagement de l'ophtalmologie vers Cochin, il y a des menaces sur les crèches du personnel et maintenant il y a cet appel d'offres qui précise qu'on va transformer les trois quarts de la surface en espace valorisé. Je ne sais pas ce que cela veut dire. Est-ce que ce sont des bureaux ? Est-ce qu'on va démolir des ailes de bâtiment pour un projet d'urbanisme ?

Tout cela ne nous paraît pas très clair. Les personnels et les patients ont le droit d'attendre autre chose en la matière. C'est pour cela que le groupe Communiste soutiendra le vœu de Danièle SIMONNET.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - On ne va pas reprendre la discussion et la réponse très claire donnée par Bernard JOMIER, mais pour présider le Conseil de surveillance de l'A.P.-H.P., pour travailler sur ce dossier, pour effectivement avoir accueilli les propos très positifs sur l'engagement qui a été le nôtre, celui de cette majorité municipale pour soutenir l'Hôtel-Dieu, il s'agit d'envisager sur une partie des éléments de transformation, mais en rapport avec un projet médical et un projet social.

Evitons-nous entre nous de semer le doute, notamment chez les agents de l'A.P.-H.P. quant à l'avenir de l'Hôtel-Dieu. S'il y en a une ici qui s'est opposée avant même d'être Maire à l'idée que l'Hôtel-Dieu puisse être remis dans une spéculation immobilière, c'est bien moi. Et j'étais première adjointe chargée de l'urbanisme à l'époque, et je sais qu'un certain nombre de personnes étaient très tentées d'aller vers cette voie et que toute la direction de l'A.P.-H.P., qu'une partie de la Commission médicale était complètement sur cette position.

Ce que l'on a fait avec Bernard JOMIER, en arrivant en 2014 à la tête de cette institution, c'est de déconstruire cela et de dire qu'il n'y avait pas d'issue sur cette voie et que jamais nous n'accepterions d'aller sur cette voie, mais qu'il fallait construire un autre projet dans lequel il y a bien sûr place pour le soin et pour le médical, mais il y a aussi place, pourquoi pas, pour des activités concernant les infirmières, les infirmiers, la recherche, et un pôle qui sera de toute façon un pôle d'excellence et un pôle particulièrement ouvert sur la ville.

C'est ce que l'on est en train de construire. Il y aura à discuter. J'y suis prête et y compris à demander à Bernard JOMIER d'organiser une réunion avec l'ensemble des groupes pour que vraiment on soit tous au même niveau d'information sur les projets qui sont aujourd'hui discutés au sein de la Commission de surveillance et envisagés pour l'avenir de l'A.P.-H.P., mais de grâce ne remettez pas le sujet de la valorisation, au sens spéculation, sur l'Hôtel-Dieu, parce qu'on s'est quand même particulièrement battus, et moi la première, pour que l'on ne touche pas notamment au Plan local d'urbanisme et à la destination de ce site, pour que jamais cela ne soit un site voué à la spéculation.

On ne va pas épiloguer, mais sur ce plan, je propose peut-être que Bernard JOMIER organise une réunion avec l'ensemble des groupes politiques, majorité et opposition, pour que tout le monde soit vraiment au fait de cette chose et que l'on n'entretienne pas ni des fantasmes, ni des peurs, ni des fausses idées.

Vous demandez la parole, allez-y.

Mme Danielle SIMONNET. - Madame la Maire, je ne suis absolument pas convaincue, ni par vos propos, ni par les propos de M. JOMIER.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Depuis le début, vous n'êtes pas convaincue.

Mme Danielle SIMONNET. - Tout simplement parce que les 20.000 mètres carrés de valorisation alloués par la Ville de Paris, comme par hasard c'est l'emprise face à Notre-Dame qui reprend intégralement les locaux de l'Hôtel-Dieu qui avaient été refaits à neuf il y a moins de 5 ans.

Quelle est la nécessité de détruire les locaux, justement, de soin et notamment les urgences pour ce soi-disant projet de revalorisation ?

En plus, vous parlez du Conseil de surveillance. Quel projet a été présenté au Conseil de surveillance ? Celui qui date de février 2016 ou celui qu'on découvre dans le marché d'appel d'offres ? Vous dites que vous allez faire une concertation avec tout le monde. Quel bonheur !

Mais cela fait combien d'années que j'interviens ici, déjà face à M. Jean-Marie LE GUEN, qui est d'ailleurs bien souvent absent dans cette Assemblée ? M. JOMIER a repris vraiment la bonne suite après M. LE GUEN, dans la même philosophie. Excusez-moi, mais combien de fois ? A chaque fois, il a fallu l'imposer, le débat ! Jamais nous ne l'avez organisé ni anticipé !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Bon, merci, Madame SIMONNET, je vais mettre à présent aux voix ce vœu. Mais ce n'est pas la peine d'être dans l'excès, vous savez. Ce n'est pas la peine de dire des choses dont vous pensez que cela peut être des vérités mais qui ne sont pas des vérités. Ne racontez pas des histoires parce qu'en plus ce n'est pas du tout l'histoire qui est racontée, y compris vécue, par les personnels et notamment les organisations syndicales.

Oui... Je les vois, on a vu que vous faisiez du théâtre, c'était formidable. On peut aller vous applaudir, ce sera très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 81 déposé par Mme Danielle SIMONNET, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

2016 DFPE 259 - Convention pluriannuelle d'objectifs avec des associations gestionnaires d'établissements de la petite enfance à Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le projet de délibération DFPE 259 et un amendement technique n° 82. Il s'agit d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec les associations gestionnaires d'établissements de la petite enfance à Paris.

Monsieur Geoffroy BOULARD, pour le groupe les Républicains, vous avez la parole.

M. Geoffroy BOULARD. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, ce projet de délibération nous propose d'approuver les conventions que la Mairie passe avec les associations gestionnaires de crèches.

Je souhaitais donc dans un premier temps rappeler à quel point ces associations sont des partenaires précieux de la Ville. Elles font montre, et vous le reconnaîtrez, d'une ardeur exceptionnelle pour créer des places en crèche et ainsi faciliter la vie des Parisiennes et des Parisiens et accueillir leurs enfants dans les meilleures conditions d'épanouissement et d'encadrement.

Sous chacune des deux précédentes mandatures, elles ont contribué à accroître le parc de places en crèche de près de 50 %. Selon le contrat d'objectifs et de performance de la DFPE, annexé au budget primitif 2017, sur les 24 établissements d'accueil créés depuis 2014, 11 sont associatifs. J'espère que ce partenariat fructueux va continuer dans le bon sens.

C'est bien d'un fort dynamisme que le 17^e arrondissement a besoin en matière de petite enfance. S'il n'y avait que moi pour le dire, vous pourriez me répondre que je prêche pour ma paroisse et m'objecter que je ne suis pas fondé. Mais les faits sont têtus.

C'est l'APUR qui le prouve dans son étude de mars 2015 relatif au besoin d'accueil pour les enfants de moins de 3 ans et qui indique que plusieurs quartiers parisiens présentent des besoins importants de places d'accueil supplémentaires. C'est l'APUR qui contredit vos plans, en quelque sorte, les plans selon lesquels il faudrait concentrer l'offre d'accueil collectif dans les quartiers "politique de la ville".

Non, Madame la Maire, il faut aussi prendre en compte les besoins et les demandes des familles en dehors des quartiers "politique de la ville". A la Monnaie, par exemple, mon collègue Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e arrondissement, pourrait vous le dire. A la Muette, je crois que le Maire du 16^e vous interpelle régulièrement sur le besoin de crèches dans cet arrondissement. Au Petit-Montrouge, dans le 14^e arrondissement, ou à la Folie-Méricourt également, dans le 11^e. Evidemment, en ce qui me concerne, relayé par Brigitte KUSTER régulièrement, aux Batignolles et aux Epinettes.

L'APUR a notamment ciblé tous ces quartiers comme ayant une offre d'équipements inférieure à la moyenne et présentant pourtant des besoins d'accueil important.

Il est donc temps, Madame la Maire, de se concentrer sur les besoins des Parisiens, sur les demandes des familles. La priorité, maintenant, c'est de créer des places d'accueil collectif là où les familles sont les plus nombreuses à les demander. Ce n'est malheureusement pas le parti que vous semblez prendre.

Comment pouvez-vous sérieusement justifier que vous n'ayez créé à ce jour que 80 places dans le 17^e arrondissement alors que nous comptons à ce jour 2.000 familles en attente d'une place en crèche et que l'APUR le place parmi les territoires prioritaires en matière de petite enfance ? Pourquoi certaines familles parisiennes, notamment celles du 17^e, n'emportent pas, ne serait-ce que de temps en temps, vos faveurs ?

Comptez sur moi pour leur rappeler que vous persistez à ignorer leurs besoins et je ne doute pas qu'elles sauront s'en souvenir.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à Mme Aurélie SOLANS, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Aurélie SOLANS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ce renouvellement de nos conventions avec les structures petite enfance associatives est un beau motif de satisfaction de ce Conseil.

En juillet dernier, nous appelions de nos vœux une remise à plat qui tienne compte de nouveaux enjeux lors de ce renouvellement ; c'est chose faite. Tout d'abord, nous y retrouvons bien sûr les trois critères importants que Christophe NAJDOVSKI a fait bouger lors de la précédente mandature, l'accueil des enfants parisiens sans distinction, l'ouverture 5 jours pleins sur 7 ainsi que la participation aux commissions en Mairies d'arrondissement.

Ces critères ont été des points d'appui importants pour améliorer les partenariats avec les crèches dites à caractère propre, c'est-à-dire confessionnelles.

Ensuite, nous y retrouvons les principes éducatifs portés par notre majorité municipale : mixité et égalité entre les enfants, y compris bien sûr filles et garçons. Nous y retrouvons une exigence sur les conditions d'emploi dans ces crèches qui se clarifient et des exigences de sécurisation des locaux en conformité avec les mesures antiterroristes.

Enfin, en termes d'avancées importantes apportées dans le cadre de ces négociations de conventionnement, le groupe Ecologiste retiendra deux points qui convergent vers une responsabilité assumée de la Ville en matière de qualité d'accueil dans ces structures.

Premier point, sur le personnel. Face au turnover important des auxiliaires de puériculture de l'associatif dû à une attractivité importante de notre Ville dans ses propres structures, la Ville, en tant que financeur, a proposé un coup de pouce financier de 100 euros par mois à celles-ci. Cette mesure, inédite, est un vrai signe d'écoute pour les difficultés des gestionnaires associatifs et une mesure financière positive pour les professionnels qui ont choisi les structures associatives.

Deuxième point, sur une cohérence avec le Plan d'alimentation durable 2015-2020 dont notre collectivité s'est dotée. Les associations ont désormais - grande nouveauté - à atteindre une part de 50 % d'alimentation biologique et durable d'ici 2020 dans l'alimentation des enfants accueillis. Cet objectif est une belle avancée dans notre responsabilité environnementale en tant que financeur et dans l'égalité entre les petits Parisiens en termes de qualités d'accueil, qu'ils soient en crèche municipale ou en crèche associative conventionnée.

Les groupements de commandes sont proposés aux structures qui ont besoin d'être aidées dans l'atteinte de cet objectif ; c'est important. Leur inclusion dans l'ambition de la Ville de gagner 50 % de part de bio d'ici 2020 doit être accompagnée.

A quelques jours de l'événement du réseau français des cantines "bio" à l'Hôtel de Ville, qui a réuni plus de 150 acteurs de la restauration collective, nous voulons insister. La question de la qualité alimentaire est un défi qui mobilise et représente un véritable enjeu de santé, de développement des territoires notamment et qui devient souvent un levier d'échanges et de dialogue.

Pour ces conventionnements, il reste trois chantiers importants. D'abord, nous pourrions développer les clauses d'insertion par l'emploi ainsi que la participation des associations gestionnaires à la formation des futurs professionnels, renforçant ainsi leur rôle d'acteurs économiques d'un territoire, d'un quartier à part entière. Ces structures associatives sont de plain-pied dans cette économie sociale et solidaire que nous prônons.

Deuxièmement, sur le plan santé et environnement. On pourrait élargir le périmètre de la convention à la politique générale de développement durable de l'association : gestion des déchets, travaux, matériaux, produits ménagers. Après la promotion d'une alimentation exempte de pesticides, c'est bien vers la qualité de l'air intérieur, l'absence de perturbateurs endocriniens, etc., que l'on peut aller avec nos partenaires associatifs de la petite enfance.

Troisièmement, l'ouverture et la visibilité des structures dans leurs quartiers. Elle doit être mise sur la table, vers une transparence des modalités d'inscription et d'attribution. Les partenariats avec les mairies pourraient être renforcés. Le travail en réseau vers un maillage en fine dentelle du territoire mérite aussi un renouvellement des pratiques. Sur ce point, la Ville peut être force de proposition et d'appui. Il s'agit là d'un chantier important quand on sait combien de familles n'osent frapper à la porte de ces structures.

Pour finir, bien sûr, je veux remercier et saluer Mme VERSINI, Mme OUMER, leurs équipes, ainsi que la DFPE sous la houlette de M. FRAISSEIX, pour les échanges constructifs et les avancées que nous engrangeons aujourd'hui dans ces nouvelles conventions.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Aurélie SOLANS.

Souhais de bienvenue.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je voudrais saluer les élèves de 3e qui font des stages dans les différents services de la Ville. J'espère que l'on donne un bon exemple, pas toujours, mais on va essayer de se tenir bien.

Merci d'être là.

2016 DFPE 259 - Convention pluriannuelle d'objectifs avec des associations gestionnaires d'établissements de la petite enfance à Paris (suite).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je donne la parole à Danielle SIMONNET, pour cinq minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Mais vous savez, Madame la Maire, je pense que l'on peut donner un bon exemple quand on se met en colère, parce qu'il peut y avoir des colères salutaires.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vous avez de belles colères, Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Il y a de saines colères, oui, tout à fait, et qui sont utiles parce que je continue à considérer, Madame la Maire, que sur l'Hôtel-Dieu, le jour où enfin l'A.P.-H.P. décidera d'étudier le projet complémentaire, pour un hôpital de santé public, on avancera.

Maintenant, concernant le projet de délibération qui nous est soumis aujourd'hui, je vais voter contre et je vais vous expliquer pourquoi. Oui, je reconnais que, dans ce projet de délibération portant sur les conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations gestionnaires d'établissements de la petite enfance à Paris, il y a de belles progressions à saluer et je les salue, notamment la volonté de faire en sorte que ces structures atteignent une part de 50 % d'alimentation "bio" et durable d'ici à 2020 - c'est important -, le fait qu'il y ait des améliorations notables sur les conditions de travail des professionnels, notamment l'instauration de cette nouvelle prime mensuelle de 100 euros nets en direction des auxiliaires de puériculture recrutés au sein des structures associatives.

Je tiens aussi à saluer l'accompagnement des structures pour la nécessaire mise en place des plans de mise en sécurité, extrêmement importants. Et il faut saluer le fait qu'on ne laisse pas les structures seules à devoir gérer cela. Et pourtant, je voterai contre. Je voterai contre parce que, parmi les 124 associations qui gèrent un total de 264 établissements d'accueil de la petite enfance, comme vous le savez, il y a environ 32 établissements qui sont gérés par des structures confessionnelles. Il s'agit des crèches confessionnelles, soit les crèches confessionnelles des associations familiales catholiques, vous savez, celles dont je parlais tout à l'heure, ces associations si réactionnaires qu'elles s'offusquent de considérer qu'en famille, on devrait parler de l'homosexualité. Il faut savoir que ces 32 établissements, qui gèrent environ 1.700 places, bénéficient d'environ 3,3 millions d'euros par an de moyens alloués par la Ville de Paris.

J'estime que le principe de base de la laïcité veut que l'argent public aille à des structures soit publiques, et vous savez mon attachement à un service public de la petite enfance, soit au moins à des structures associatives néanmoins laïques. C'est un principe essentiel. Et je déplore que, dans le même projet de délibération, vous mêliez les signatures de conventions avec l'ensemble des associations, la grande majorité qui sont laïques, et cette poignée que nous héritons, déjà depuis 2001, des mandatures précédentes et qui, elles, ne sont absolument pas laïques. Vous allez me dire : oui, mais il y a justement la convention, la charte laïcité et puis, elles participent aux structures d'accueil de la petite enfance. Et je connais toute la petite musique qui va avec. Eh bien oui, sauf qu'il y a du pipeau derrière tout cela.

Vous savez très bien que lorsque les structures participent aux commissions d'attribution des places en crèche, quand elles arrivent à cette étape-là, généralement, plus des trois-quarts des capacités d'accueil sont déjà pourvues par un rapport communautaire et qui fait que les structures dans le 19^e arrondissement vont avoir leur propre autorecrutement à caractère communautaire par le biais des associations familiales Loubavitch, et lorsque vous êtes dans le 15^e arrondissement, il y a le recrutement à grande majorité communautaire des associations familiales catholiques.

Donc les familles qui n'ont pas trouvé de place dans les structures municipales de la petite enfance et qui viennent toquer aux portes, à la limite, vont pouvoir se voir présenter leur dossier dans les commissions d'attribution pour les quelques places restantes et vont devoir, elles, subir et se soumettre au fait que leurs enfants aillent dans des structures de regroupement communautaire. Je ne suis pas pour interdire les structures de petite enfance à regroupement communautaire. J'estime qu'il est de la liberté totale des familles de choisir ce mode de garde si elles estiment que, dès la petite enfance, il ne faut surtout pas mettre leurs enfants dans un cadre mixte où l'on rencontre tout le monde, mais dans un cadre à caractère communautaire. Mais, à ce moment-là, c'est aux familles de se le payer - point barre - et pas à l'argent public de financer des structures confessionnelles communautaristes.

Non, Monsieur, je ne m'emballe pas. Je reste bien dans le sujet. Le sujet, c'est : quelle conception on a du service public de la petite enfance et quelle conception on a de la laïcité ? Alors, je sais que, dans vos rangs, la conception de la laïcité est à géométrie variable. Je suis persuadée que s'il y avait des crèches confessionnelles musulmanes, votre réaction aurait été sans doute bien différente de la part de bons nombre d'élus. Eh bien, moi, je ne fais pas de distinction et, pour moi, la laïcité s'applique de la même manière, quels que soient les cultes. Je suis

pour une stricte séparation. Et l'argent public doit aller à des structures publiques et laïques. Quand elles sont associatives, elles doivent être laïques.

Voilà la raison pour laquelle je voterai contre ce projet de délibération.

(M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Pour poursuivre ce débat, la parole est à M. Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Monsieur le Maire, chers collègues.

Le projet de délibération qui nous est proposé rappelle une ambition que notre majorité porte depuis le début de la mandature. On le sait, il est encore trop souvent difficile de rester vivre à Paris à l'arrivée d'un enfant, en raison des prix élevés des appartements mais également du fait de la difficulté d'obtenir une place en crèche.

Notre engagement de campagne est donc la création de 5.000 nouveaux berceaux d'ici à 2020, ce qui permettra à plus d'un enfant sur deux d'être accueilli par le service public, ce qui est une étape vers la prise en charge totale.

Mais notre ambition ne s'arrête pas là. Et ce projet de délibération est à la fois un signal fort envers les associations gestionnaires d'établissements de la petite enfance, mais aussi envers les familles.

En effet, les trois objectifs donnés, à savoir atteindre une part de 50 % d'alimentation bio et durable d'ici 2020, renforcer la sécurité de l'établissement par la mise en place de plans de sécurité, et l'amélioration des conditions de travail des auxiliaires de puériculture recrutés au sein des structures associatives sont positifs.

Les professionnels de la petite enfance font un métier compliqué, ils portent la lourde responsabilité de s'occuper toute la journée des petites Parisiennes et petits Parisiens dans des conditions souvent difficiles et trop souvent précaires. La prime proposée dans ce projet de délibération n'est pas ridicule, elle peut sensiblement améliorer la qualité de vie des salariés. Elle permettra d'appréhender leur travail de façon plus sereine et les enfants en profiteront nécessairement.

Je reviens sur une question d'actualité qui est la pollution. Les enfants en sont bien souvent les premières victimes en enchaînant les maladies, notamment respiratoires. La mesure d'augmentation de la part du "bio" et du durable dans l'alimentation des enfants permet de trouver des solutions concrètes pour promouvoir une alimentation saine pour tous.

Enfin, assurer un minimum de sécurité dans les établissements de la petite enfance va dans le sens d'une sécurité pour tous là aussi. Personne ne peut nier que la peur est encore présente à Paris. Naturellement, les familles s'inquiètent pour leurs enfants qui sont ce que nous avons de plus précieux dans notre communauté. Nous apprécions donc l'action en la matière.

En somme, sur l'alimentation, la sécurité et l'aide au personnel, nous approuvons donc globalement le présent projet de délibération.

Néanmoins, nous sommes sensibles à la question de la laïcité, cela ne changera pas notre vote, mais nous le disons ici, cette question ne peut pas être regardée à la légère. Nous demandons que l'année prochaine soit fait un point une fois que l'analyse de l'observatoire de la laïcité aura été faite sur précisément les liens entre la Ville et l'ensemble de ses établissements satellites, notamment les crèches dont Danielle SIMONNET vient de parler, afin effectivement, l'année prochaine, une fois que l'analyse systématique, objective aura été faite, de ne plus subventionner les crèches confessionnelles.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup Jean-Noël AQUA.

Pour répondre à toutes ces interventions, Mme Nawel OUMER a la parole.

Mme Nawel OUMER. - Mes chers collègues, je vous remercie et je remercie, par l'intermédiaire de mes collègues, les groupes qui ont pu voir dans la présentation de ce projet de délibération et donc de cette convention cadre qui, je vous le rappelle, renouvelle le partenariat avec de nombreuses associations pour permettre d'accueillir des enfants parisiens de 0 à 3 ans dans des établissements d'accueil de la petite enfance, convention qui partira du 1er janvier 2017 pour expirer le 31 décembre 2019.

Cette convention reprend l'existant, en tout cas les termes de la convention précédente, et comme vous l'avez justement relevé, prévoit aussi deux nouveautés concernant la sécurité, la part d'alimentation "bio" et je vous rejoins, Madame SOLANS, nous travaillerons et nous irons dans la direction de nouveaux chantiers que vous avez évoqués dans votre intervention, qui s'inscrivent tout à fait dans le souci et l'objectif d'excellence que nous avons à l'égard de l'accueil de la petite enfance et de la qualité de l'accueil des enfants à Paris à travers ce partenariat.

Je voudrais en profiter pour remercier, à travers son directeur M. FRAISSEIX, la Direction des Familles et de la Petite enfance, et notamment toutes ses équipes, particulièrement M. SADA, qui font qu'au quotidien cette convention, cette dizaine de pages qui est signée une fois tous les trois ans, ne soit pas simplement un papier mais une réalité, qu'elle ait une vie au quotidien dans la qualité de l'accueil des enfants parisiens.

Elle implique évidemment tous ces enfants accueillis, tous les parents, toutes ces familles, puisque quand on a un enfant accueilli peut-être a-t-on aussi un grand frère ou une grande sœur, ou un petit frère ou une petite sœur qui fréquente aussi ces établissements ne serait-ce qu'à l'entrée ou à la sortie de l'établissement ou de la journée, et également tous les professionnels.

Vous l'aurez relevé, nous avons aussi cette année fait un effort pour une demande de longue date du secteur associatif, pour permettre d'améliorer les conditions de travail des professionnels à travers le soutien financier pour l'octroi d'une prime supplémentaire.

Monsieur BOULARD, je note effectivement que vous soutenez globalement cet investissement. Néanmoins, permettez-moi de vous dire quand même que non, le travail que nous faisons pour le déploiement des 5.000 nouvelles places en crèche ne se limite pas aux quartiers "politique de la ville".

Je vous rappellerai pour votre arrondissement, que contrairement à ce que vous avez indiqué tout à l'heure, nous avons déjà depuis le début de cette mandature, ouvert 146 places dans le 17e arrondissement. Vous allez pouvoir bénéficier, en tout cas je l'espère, en fonction des possibilités foncières qui se développeront, de l'identification d'au moins autant pour la fin de la mandature.

Je vous rappellerai aussi, car nous n'avons aucune leçon à recevoir de votre part sur ce point, qu'entre 2001 et 2014, 675 places ont été créées dans le 17e arrondissement, contre seulement 20 entre 1995 et 2001.

Nous ne vous avons pas attendu pour savoir ce que veulent les familles et ce dont elles ont besoin. Je vous ferai rappel de ce document fort intéressant et utile "Faire le pari des enfants et des familles" travail mené par Dominique VERSINI sur la stratégie parisienne pour l'enfance au terme duquel et grâce auquel nous avons aussi pris le temps d'interroger un certain nombre de familles, plus de 2.000 personnes ont répondu à ce questionnaire des parents, des enfants, pour livrer leur vision, leur besoin de ce qu'est être un parent, de ce qu'est être un enfant à Paris. Merci pour les leçons, nous sommes allés ensemble à l'inauguration de l'établissement ouvert dans le 17e arrondissement, donc soyez un peu magnanime, reconnaissez le travail effectué et que nous œuvrons pour l'ensemble des familles parisiennes et pas uniquement pour certaines familles, comme vous semblez le dire.

Pour terminer, je voudrais remercier Mme SIMONNET des avancées qu'elle a pu saluer et reconnaître dans cette convention, constater qu'effectivement nous n'avons pas pu nous affranchir une fois encore à cette occasion du sujet des crèches à caractère propre, que néanmoins le travail qui est fait depuis 2014 est de conduire un travail d'accompagnement, et que nous avons déjà échangé. Également, que très certainement nous reviendrons sur le sujet lors du Conseil de Paris du mois de juillet, et je serai très contente à ce moment-là de faire un bilan de cet accompagnement, de pouvoir exposer au Conseil de Paris que, au terme de cette convention, comme toutes les associations signataires de cette convention, quel que soit le caractère qu'on leur attribue, ces associations se sont engagées dans des objectifs de mixité, car précisément c'est la signature de cette convention qui garantit la mixité que vous appelez de vos vœux. Elles s'engagent donc autant pour la laïcité que pour la mixité sociale, pour la lutte contre les discriminations et l'égalité entre les filles et les garçons.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame OUMER.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 82, avec avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 82 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 259 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2016, DFPE 259).

2016 DASES 453 G - Subvention de fonctionnement (186.789 euros) et d'investissement (55.877 euros) à l'association "Notre Dame de Bon Secours".

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASES 453 G et la parole est à Mme SIMONNET, subvention de fonctionnement et d'investissement à l'association "Notre Dame de Bon Secours".

Mme Danielle SIMONNET. - Très rapidement, évidemment je soutiendrai ce projet de délibération, mais la situation est vraiment préoccupante, parce qu'on se rend compte à travers ce projet de délibération qu'on est obligé de financer des projets qui gèrent l'urgence de l'urgence. C'est-à-dire qu'on est dans une situation de telle insuffisance de places d'hébergement d'urgence que là, on est en train de mettre en place un dispositif pour les personnes qui n'auraient vraiment pas eu de place ni au 115, ni après les prospections auprès des centres d'hébergement d'urgence, des centres d'hébergement et de réinsertion sociale, des droits de priorité, et on fait une durée d'hébergement extrêmement limitée, pour les personnes qui n'ont pas été... Non, je me trompe dans la lecture du projet de délibération, mais pourtant, c'est ce qui est écrit.

On est sur un accès conditionné, sur une durée limitée et on est sur les personnes qui n'ont pas pu accéder aux autres dispositifs, dans ce que j'ai compris. Et donc, ce n'est pas du tout pour contester ce projet-là, mais on est bien dans une situation où on est face aux personnes qui n'ont pas pu bénéficier de l'obligation du Département de prendre en charge l'hébergement d'urgence.

Je trouve donc que ce type de projet révèle l'ensemble des difficultés auxquelles on est confronté dans la prise en charge des situations d'urgence, qu'il s'agisse notamment des familles sans domicile fixe et, bien sûr, la particularité aussi des mineurs isolés.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Pour nous éclairer, Madame VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, chère Danielle SIMONNET, en fait, je ne suis pas totalement d'accord avec votre analyse, parce que comme vous le savez, nous avons comme principe d'utiliser au maximum notre domaine intercalaire et d'ouvrir le maximum de centres, notamment pour les familles et les femmes, les familles avec enfants, les femmes enceintes, les femmes isolées, afin de pouvoir faire face quand même à une situation qui n'est pas une situation à l'instant T avec un nombre de personnes stable.

En fait, il y a des gens qui arrivent chaque jour, et en réalité, ce centre, qui est une sorte de halte pour la nuit, a été dans un premier temps ouvert pour faire face aux familles qui arrivaient en fin de journée à la Bulle, dans le centre d'accueil humanitaire, et pour lesquelles il n'y avait pas de place dans l'immédiat dans un des centres d'hébergement pour familles avec enfants. Ils sont donc mis à l'abri dans cette halte pour une nuit, et le lendemain matin, effectivement, on les conduit dans un centre d'hébergement pour familles.

Figurez-vous que si on était dans le meilleur des mondes, tout serait simple, mais on est dans un système où on doit en permanence s'adapter, et mon principe d'action, c'est de m'adapter en permanence, sans doute parce que j'ai une culture de l'urgence sociale et que mon principe, c'est de m'adapter au fur et à mesure.

Et quand même, je voulais juste vous redire, pour vous rassurer, que sur les 10.000 places d'hébergement d'urgence et d'insertion à Paris, 27 % concernent les familles, mais qu'il y a 6.478 personnes en famille qui sont prises en charge dans des chambres d'hôtel à Paris et que l'on amène, dans le cadre d'un dispositif qu'on a mis en place avec nos services, à accéder aux "Louez solidaire", puis à l'hébergement, qu'on a ouvert des centres, au fameux centre des Fortifications dans le 16e, 100 personnes en famille, à Félix Éboué dans le 12e, que nous avons inauguré avec Catherine BARATTI-ELBAZ, 38 personnes en famille et 22 femmes isolées, etc., etc.

On est dans une situation de crise. On s'adapte. Et franchement, j'ai juste envie de vous dire : "Soyez convaincue que ce dispositif est utile, car s'il n'existait pas, ces femmes et ces familles seraient à la rue."

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci pour ces éclaircissements.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 453 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DASES 453 G).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'hébergement d'urgence.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 83 relatif à l'hébergement d'urgence. Il est présenté par Danielle SIMONNET.

Danielle SIMONNET, le vœu n° 83 ? C'est le vœu relatif à l'hébergement d'urgence.

Danielle.

Mme Danielle SIMONNET. - Ce vœu part d'une situation extrêmement concrète, un cas d'école, qui hélas en révèle énormément de semblables.

Comme vous le savez, on a beaucoup d'enfants qui sont scolarisés dans les écoles parisiennes, et dont, à un moment donné, les parents, parfois, souvent des mamans seules, se retrouvent ballottés d'hôtel en hôtel, et parfois également d'hôtel en hôtel, de département en département dans l'Ile-de-France.

Là, on a été confronté dans le 20e à une situation extrêmement problématique, avec une mère qui habitait le 93 au départ, qui a été expulsée de son logement, parce que le papa ne payait plus le loyer. Elle s'est retrouvée temporairement hébergée à Paris, les enfants scolarisés, du coup, à Paris dans le 20e. Elle est censée ne pas relever des services sociaux parisiens, mais du 93, et continuer à être baladée, pas simplement dans des hôtels du 93, mais jusque dans le 95, alors que les enfants sont scolarisés à Paris.

Il me semble que c'est important de prendre conscience que la priorité des priorités doit être la protection de l'enfant. Et si les enfants sont scolarisés à Paris, à ce moment-là, la maman, en l'occurrence, et les enfants doivent être absolument hébergés le plus proche du lieu de scolarité afin de garantir les meilleures conditions de scolarisation des enfants.

Evidemment, je pars d'un exemple concret, mais je ne souhaite pas aborder à travers ce vœu que la situation concrète de cette famille du 20e, monoparentale, mais de ce qu'elle révèle. A travers ce vœu, je termine, je souhaite non seulement que les services sociaux du Département de Paris engagent les démarches permettant une prise en charge d'hébergement dans Paris de cette famille monoparentale, mais également qu'on prenne en charge aussi son problème de domiciliation administrative, qui fait qu'elle perd ses aides, et que globalement, on prenne en charge l'ensemble des situations, et que les familles arrêtent d'être ballottées de département en département.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

Dominique VERSINI pour vous répondre.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Oui, chère Danielle SIMONNET, bien sûr, vous nous interpellez sur une situation individuelle et vous imaginez bien que l'on n'est pas là pour régler cette situation individuelle, mais qu'il s'agit bien évidemment de la mettre en perspective plus large. Par contre, je peux vous assurer que mon cabinet se penchera sur cette situation pour trouver une solution à cette famille, comme nous le faisons d'ailleurs à chaque fois qu'on nous signale la situation de toute famille.

Ce que je voulais vous dire, c'est que vous avez fait la description d'un système, mais avec un biais, c'est-à-dire que vous avez juste oublié de dire que lorsque les familles arrivent sur Paris, elles appellent le 115, qui gère le S.I.A.O. urgence, et que le 115 gère 33.000 chambres d'hôtel sur toute l'Ile-de-France, et donc oriente les familles dans un système que moi-même, je dénonçais dans un rapport que j'avais fait pour Anne HIDALGO durant la campagne des élections municipales, où les familles sont ballottées comme dans un grand système de réservations hôtelières. On est d'accord.

Pour revenir sur Paris, c'est vrai que comme à Paris, Paris prend ses responsabilités, à chaque fois qu'une famille est hébergée dans un hôtel parisien, nous scolarisons les enfants. Et je remercie ma collègue et voisine Alexandra CORDEBARD. Les enfants sont scolarisés et après, effectivement, le 115 poursuit sa vie et ballote au gré des possibilités.

Sur l'Ile-de-France, il y a 33.000 personnes en famille, dans Paris, 6.478 personnes en famille, dont 1.500 au titre de l'Aide sociale à l'enfance. Ce que nous faisons, pour les familles qui relèvent de l'Aide sociale à l'enfance, c'est-à-dire qui ne passent pas par le dispositif Samu social, et je mesure bien toute l'absurdité du dispositif en expliquant cela... Croyez bien que s'il m'appartenait de pouvoir le changer, je le ferais, et nous tenterons de le faire au niveau métropolitain, puisque nous avons déposé un vœu à la Métropole, justement, pour qu'il y ait une prise en charge de l'hébergement d'urgence de façon métropolitaine.

Je terminerai donc en disant que la Ville continuera sa mobilisation pour mettre toutes les familles à l'abri, nous, à orienter le maximum de familles à l'hôtel dans le dispositif "Louez solidaire", puis dans le dispositif de logement social que gère Ian BROSSAT, et compte tenu de tout ce que je vous ai dit, personnellement, je vous invite à retirer votre vœu, puisque vous êtes partie d'une situation individuelle faute de quoi j'émettrai un avis défavorable.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Retirez-vous votre vœu, Madame SIMONNET ?

Le vœu est maintenu.

Je mets alors aux voix, à main levée, le vœu n° 83 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux services d'accueil familial départemental.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 84 relatif aux services d'accueil familial départemental.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Difficile en 2 minutes de l'exposer. Néanmoins, il s'agit des services d'accueil familial départemental de la Ville de Paris et, en l'occurrence, ceux qui sont situés dans les départements hors région I.D.F. sous la responsabilité de la DASES, et notamment les S.A.F.D. de l'Ouest qui concernent plus de 300 enfants confiés à autant d'assistants familiaux, répartis sur un secteur géographique entre le Calvados, l'Orne, la Mayenne, la Vendée, le Perche, l'Eure, l'Eure-et-Loir, le Maine-et-Loire et une soixantaine d'agents concernés, certains domiciliés jusqu'à une heure trente de leur service d'accueil familial respectif.

Il y a un projet important du Département de Paris de réunir ces trois S.A.F. de l'Ouest - celui d'Alençon, de Bellême et d'Ecommoy - au sein d'un nouveau S.A.F. au Mans avec, en cela, une volonté de répondre notamment aux recommandations des juges qui est de réduire les temps de distance de visite des familles pour les enfants, puisque là vous êtes, par exemple, sur Paris-Le Mans sur une distance beaucoup plus rapide que ne pouvaient l'être ces trois établissements. La difficulté à laquelle on est confronté, c'est que pour les personnels et pour les familles d'accueil, ce n'est pas du tout la même chose de se retrouver regroupés dans un seul S.A.F.D.

Il y a bien évidemment, dans les contextes de politique d'austérité à l'heure actuelle, une inquiétude que cette réduction qui, aujourd'hui se fait avec l'engagement de ne pas supprimer de poste. Comme on sait que, par ailleurs, il y a un projet de créer un autre S.A.F.D. à l'Est, que finalement ces regroupements amènent à demander beaucoup d'efforts à des agents, qui auraient d'ores et déjà des difficultés en termes de modifications totales de vie, car cela veut dire pour eux déménager avec toute la famille pour pouvoir se retrouver à travailler à proximité d'un nouveau lieu de travail. On est vraiment dans des situations de bousclement et de modification profonde de niveau de vie, avec l'angoisse que ce problème-là puisse se situer à nouveau lors de la création du S.A.F.D. de l'Est. Je n'ai plus le temps pour vous lire l'ensemble des recommandations, mais j'attire, à travers ce vœu, l'attention sur toutes les mesures nécessaires dans la prise en charge des agents.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci.

Dominique VERSINI pour vous répondre.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, c'est l'occasion pour moi de revenir sur les objectifs posés par le Schéma parisien de prévention et de protection de l'enfance. Parmi eux, le développement de l'accueil familial et le rapprochement des lieux des enfants de Paris. En effet, nous avons 4.800 enfants qui nous sont confiés par la Justice, un tiers d'entre eux sont encore accueillis en dehors de l'Ile-de-France. C'est extrêmement compliqué et donc à chaque fois que c'est possible, nous rapprochons les lieux de l'Ile-de-France.

En ce qui concerne le regroupement en cours dans les services de Bellême, Alençon et Ecommoy vers Le Mans, il faut rappeler que ce projet part d'un constat, à savoir que le nombre d'enfants, entre 2009 et 2014, accueillis dans ces trois services d'accueil familiaux a chuté de 26 %, 11 % et 15 %, précisément en raison de leur éloignement de Paris et du fait que les juges ne nous confient plus d'enfants dans ces services d'accueil familiaux du fait de la distance, car c'est un droit fondamental pour l'enfant que de pouvoir maintenir un lien proche et régulier avec ses parents. Mais vous l'avez dit, vous en êtes totalement consciente.

Par contre, je veux vous dire que le regroupement ne prévoit aucune suppression de poste ; il ne s'agit pas d'un recul de l'accueil familial mais, au contraire, de son développement. Deuxièmement, nous avons présenté ce projet aux agents des trois services d'accueil familiaux. Des groupes de travail avec les agents ont commencé en novembre. Effectivement, on est très attentif aux conséquences que ce regroupement a sur la vie privée des agents. Il n'y aura pas de licenciement, contrairement à ce que vous craignez, car il ne s'agit pas d'une fermeture de service mais, bien évidemment, une indemnité au changement de résidence sera mise en place et fera l'objet d'un passage en Conseil de Paris début 2017.

Nous vous proposerons, à ce moment-là, d'ajouter à cette indemnité une prime spécifique d'accompagnement des agents.

En ce qui concerne les assistants familiaux, pour eux, rien ne changera puisque les enfants sont confiés chez eux et ils viennent en moyenne une fois par mois au service d'accueil familial. Ce n'est pas vraiment le problème.

Je suis désolée, mais j'émetts un avis défavorable à votre vœu, sauf si vous le retirez, ce que je pense que vous ne ferez pas.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Le vœu est maintenu.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 84 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

2016 DASES 415 G - Subvention (125.000 euros) et convention avec l'association "Aux captifs, la Libération" (6e).

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASES 415 G.

La parole est à M. BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je tenais à intervenir sur ce projet de délibération qui octroie une subvention à l'association "Aux captifs, la Libération". Comment ne pas commencer par saluer le travail remarquable réalisé par les travailleurs sociaux auprès des publics en grande précarité et en situation d'exclusion, notamment dans les rues des 16e et 17e arrondissements. Je vais battre en brèche les caricatures faites des habitants de l'Ouest parisien par plusieurs élus de l'Exécutif parisien. C'est d'ailleurs le Maire du 17e arrondissement, Brigitte KUSTER, qui, dès avril 2014, avait proposé qu'un de ses adjoints soit dédié à ces questions, preuve que la solidarité est bien au cœur des politiques de proximité et notamment des maires des 16 et 17e arrondissements.

Mais il faut aussi souligner le travail réalisé par l'association "Aux captifs, la Libération" sur le terrain, en associant bénévoles et travailleurs sociaux et en s'intégrant parfaitement avec les mairies et les associations

notamment culturelles qui forment le tissu relationnel local, indispensable à la réussite de son action. J'insiste sur l'importance d'apporter un soutien à l'équipe d'accueil Lazare Porte Dauphine, donc "Aux captifs, la Libération", située dans ce quartier et qui effectue des missions nécessaires auprès d'une réalité mal connue, alors qu'elle est pourtant répandue, celle de la prostitution masculine en situation de grande précarité et d'errance.

Depuis 5 ans, comment ne pas déplorer les trop nombreuses coupes budgétaires dans les subventions de la part de votre majorité. Or, selon une étude du Samu social, faut-il rappeler qu'un tiers des personnes à la rue souffre de pathologies psychiatriques. Oui à la prise en charge sanitaire et sociale des personnes en grande exclusion, en garantissant l'interdisciplinarité des équipes qui interviennent dans la rue, dans les accueils de jour et les centres d'hébergement. Mais les territoires doivent être couverts pour répondre aux besoins.

Chers collègues, plusieurs arrondissements ne sont toujours pas pourvus aujourd'hui de ces équipes de veille sociale maraude, comme nous le vivons notamment depuis de nombreuses années dans le 17^e arrondissement. Donc avis favorable sur ce projet. Je tenais à le mettre en exergue cet après-midi.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur BOULARD.

Pour vous répondre, Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Monsieur BOULARD, quand on intervient sur un sujet, il faut étudier le dossier. Je suis désolée de vous le dire, mais je me sens très à l'aise. Quand vous parlez des coupes budgétaires, je me sens très à l'aise. Quand on a un effort social de 2,3 milliards d'euros... Laissez-moi parler, je vous ai écouté, je me suis efforcée de vous écouter... Quand on entend de telles choses, je dirai qu'on hésite entre sourire et se désoler. Ensuite, il n'y a eu de baisse sur aucune association...

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - C'est une œuvre de salut public, mon pauvre ami !

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - C'est impossible de parler, Monsieur le Maire.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Vous et uniquement vous avez la parole.

M. Mao PENINOU, adjoint. - Allez-vous calmer dehors !

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Calmez-vous, Monsieur CRAVENNE ! Vous perdez votre sang-froid, calmez-vous ! Ecoutez calmement Mme VERSINI. Madame VERSINI, vous seule avez la parole.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Je vais essayer de parler en restant zen. Sur le budget de la Ville, ne vous en déplaît, le budget d'effort social de la Ville est de 2,3 milliards d'euros. Tous les arrondissements...

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Allez vous calmer dehors !

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Vous êtes vraiment pathétique !

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Personne ne vous impose d'écouter, sortez !

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Vous n'avez jamais été dans mon camp ! Jamais, jamais !

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Et c'est tout à votre honneur, Madame VERSINI !

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Quant aux valeurs humanistes, je sais où je les ai trouvées, c'est là.

On continue maintenant.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Allez-y, Madame VERSINI !

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - On continue. Je n'ai pas de leçons à recevoir de vous. Le père GIROS qui a créé "Aux captifs, la Libération", je le connais de très longue date. Je l'ai connu parfaitement et vous ne l'avez sûrement jamais connu, vous, Monsieur BOULARD.

Je sais parfaitement... Je pense...

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Taisez-vous, laissez-la répondre ?

Allez-y, Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - On n'est pas entouré de gentlemen.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Taisez-vous. Geoffroy BOULARD, écoutez la réponse de Mme VERSINI.

Allez-y, Dominique VERSINI, ne vous laissez pas perturber.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Je ne suis pas perturbée.

C'est pour dire qu'en matière d'équipe de maraude...

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Allez-y, Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - L'ensemble des territoires sont couverts par les équipes de maraude. D'ailleurs, le seul territoire qui ne l'était pas était le 6e arrondissement et, à la demande de la Maire du 6e arrondissement, dans le cadre de la grande cause du Pacte parisien... Pardon, vous m'avez perturbée.

Ecoutez, le mieux, c'est d'arrêter, je pense...

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Il était certains que cela n'allait pas leur plaire. Bien, je crois qu'en réalité, ils n'attendent pas vraiment votre réponse.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Voilà, il n'y a rien à dire.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Je propose, Madame VERSINI, de soumettre ce très beau projet de délibération aux voix, si vous en êtes d'accord.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Très bien.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - J'ai l'impression qu'ils n'attendent pas vraiment votre réponse. Ils se croient au cirque. Laissons-les.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 415 G.

Qui est pour ?

En plus, vous la votez !

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DASES 415 G).

Bravo, Dominique VERSINI. Félicitations.

2016 DASES 377 G - Subvention (150.000 euros) et conventions avec l'Association de santé mentale du Paris (13e) et l'établissement public de santé "Maison Blanche" (20e).

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASES 377 G.

La parole est à Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

J'attends que cela se calme un petit peu.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Allez-y, Madame KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'accès et le maintien des personnes souffrant de troubles psychiques dans leur logement est l'une des principales préoccupations de leurs proches. Lorsqu'elles sont en rupture de soins, il n'est pas rare que les crises de ces personnes en souffrance soient mal interprétées par leurs voisins et qu'elles ne

puissent pas être anticipées par les bailleurs sociaux, lorsque les malades occupent un logement social. Ces crises peuvent alors entraîner des expulsions locatives et une rupture de soins, ce qui aggrave la situation du malade.

Les Conseils locaux de santé mentale, instances qui réunissent les acteurs locaux de la psychiatrie, les bailleurs sociaux, les associations telle que l'Union nationale de famille et amis de personnes malades et ou handicapés psychiques, sont de plus en plus nombreux à Paris. Très fréquemment, ils s'emparent du sujet de l'accès et du maintien dans le logement.

Coordonnés par la mission santé de la DASES, les Conseils locaux de santé mentale des 13^e et 20^e arrondissements ont travaillé de manière transversale sur le meilleur mode de prévention des crises de personnes souffrant de troubles psychiques. Cette réflexion les a amenés à proposer le projet de création de deux équipes de psychiatrie de secteurs dédiés au signalement des bailleurs sociaux sur lequel nous devons nous prononcer aujourd'hui.

Si certains bailleurs ont déjà mis en place des équipes de travailleurs sociaux sensibilisés à la question du handicap psychique, la nouveauté du dispositif, qui nous est présenté aujourd'hui, réside dans l'intégration des centres médico-psychologiques au sein des équipes. Cela permettra de réaliser une évaluation pluridisciplinaire et un diagnostic de la situation du locataire signalé et cela permettra une orientation et une prise en charge précoce, et d'accompagner vers les soins ambulatoires, le cas échéant.

Le retour d'expérience de cette expérimentation sera très intéressant à étudier car d'autres arrondissements, largement dotés en logements sociaux, voudront en bénéficier si les résultats sont là. Nous sommes avec ce type de projet au cœur de la problématique que nous portons collectivement de lutte contre l'exclusion.

Nous gardons en tête combien les malades psychiques sont les parents pauvres des politiques publiques, combien ils sont présents dans nos rues. Notre Ville ne peut se substituer à l'Etat et combler les décisions prises par le passé, dont nous subissons les conséquences aujourd'hui. Mais par des projets de prévention de ce type, nous sommes bien dans la construction de solutions réelles en faveur des personnes atteintes de maladies psychiques qui va dans le bon sens.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame KONÉ.

Pour vous répondre, la parole est à Bernard JOMIER.

M. Bernard JOMIER, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet répond à une demande très forte des bailleurs sociaux qui sont confrontés à de grandes difficultés avec certains de leurs locataires qui souffrent de troubles psychiques.

L'objectif innovant est d'intervenir dès les premiers signes, ce qu'on appelle les crises silencieuses, pour mettre en place une prise en charge adaptée dès ce moment-là.

C'est un dispositif dont l'idée est née à la fois du travail du Conseil local de santé mentale du 20^e arrondissement et de réflexions menées également par l'"A.S.M. 13", l'Association de santé mentale du 13^e arrondissement, avec les bailleurs qui ont exprimé ce besoin. C'est la raison pour laquelle cette expérimentation est proposée sur ces deux arrondissements.

On peut effectivement rappeler, comme vous l'avez fait, le rôle d'expériences antérieures, notamment celles de l'époque menées dans le 19^e arrondissement, qui nous ont permis de voir ce qui devait être modifié.

Le nouveau dispositif dont il s'agit tire les leçons de ces expérimentations. Je dirai que c'est un peu la dernière phase d'expérimentation avant une extension de ce type de dispositif.

Je dois souligner le fait que ce projet, très concrètement, vise à créer deux équipes mixtes de professionnels qui incluent la psychiatrie de secteur en lien avec les bailleurs sociaux, et qui iront au domicile bien entendu. C'est là que seront les lieux d'intervention de ces équipes.

Pour la suite qui vous préoccupe de la pérennisation et de l'extension de cette expérimentation, le modèle économique n'est pas encore stabilisé, mais clairement les bailleurs sociaux devront s'impliquer fortement s'ils veulent qu'on développe ce type de dispositif. L'Agence régionale de santé aura également un rôle à jouer et elle suit d'ailleurs de près cette expérimentation.

A ce Conseil de Paris, il vous est proposé de passer ces deux conventions entre la Ville et les secteurs de psychiatrie, et en janvier on vous proposera de valider les conventions qui seront passées entre les secteurs de psychiatrie et les bailleurs sociaux.

Le dispositif pourra donc se déployer. Au bout de six mois à un an, il sera évalué. Oui, nous avons la volonté qu'au plus vite les autres arrondissements, notamment les grands arrondissements du Nord-Est parisien, notamment les 18e et 19e arrondissements, puissent bénéficier d'un dispositif de ce type.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Bernard JOMIER.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 377 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DASES 377 G).

2016 DU 239 - Dénomination "promenade Coccinelle" (9e et 18e).

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DU 239.

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Chers collègues, la dernière Marche des fiertés s'est déroulée sous la bannière de revendications des droits des personnes "trans". Le changement d'état civil libre gratuit et démedicalisé est une priorité au cœur de leurs exigences.

En effet, être privé de l'identité de genre qui nous correspond intimement est une grande souffrance, devoir justifier de son identité au quotidien pour la moindre démarche privée ou publique est un parcours du combattant et de discrimination.

Dans sa chanson "Cherchez la femme", "Coccinelle" affirme que : "le mot féminin vraiment me convient". Et qui est-on pour décider que quelqu'un ne pourrait pas être femme ou être homme ? Qui est-on pour nier l'identité vécue, ressentie par quelqu'un ? "Coccinelle", né Jacques dans les années 1930, décède Jacqueline dans les années 2000.

Elle a foulé les scènes de spectacles de Paris, notamment L'Olympia, et aura été jusqu'au bout un personnage emblématique, un symbole de liberté et une femme de talent reconnue. L'artiste que "Coccinelle" a été, la pionnière qu'elle fut à l'époque en matière de droits des personnes "trans", inspire le respect.

Voilà pourquoi, comme l'ensemble de mes camarades et amis du groupe, je suis fière et heureuse de savoir que des Parisiennes et des Parisiens vont pouvoir se balader sur la "promenade Coccinelle" en profitant de la vie de Paris, comme elle a pu et su le faire. Lui rendre hommage, c'est donner du courage à toutes celles et ceux qui se battent aujourd'hui pour ne plus vivre dans l'ombre. Le suicide, la prostitution et le chômage sont trois fléaux qui touchent les personnes "trans" de plein fouet. L'exclusion sociale et professionnelle qu'ils connaissent produit de telles conséquences. Nous devons lutter pour l'égalité des droits et le changement libre, gratuit et démedicalisé de l'état civil en pensant à "Coccinelle", au talent que cet épanouissement de son identité lui a permis de révéler et de partager avec nous.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame PRIMET.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Hélène BIDARD.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci beaucoup.

Il s'agit d'un projet de délibération que je co-rapporte avec vous, Monsieur le Maire, et avec Catherine VIEU-CHARIER, et je suis très fière de donner aujourd'hui une suite concrète au vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche, notamment à l'initiative de Raphaëlle PRIMET et d'Ian BROSSAT, qui a été adopté lors du Conseil de Paris du 17 mai 2016, avec cette délibération portant sur l'attribution de la dénomination "promenade Coccinelle"

à une partie du terre-plein central du boulevard de Clichy. Jacqueline, Charlotte Dufresnoy, dite "Coccinelle", est née le 23 août 1931 dans le 3^e arrondissement de Paris. Elle débute le spectacle en 1953 au cabaret "Madame Arthur" dans le 18^e arrondissement, dont elle devient rapidement l'égérie. Elle s'illustre ensuite au "Carrousel", mais aussi à Marseille ainsi qu'à Berlin où elle illumine la scène de l'un des plus grands cabarets de la Ville. En 1986, son retour sur scène chez "Madame Arthur" attire les foules. Elle terminera sa carrière à Marseille où elle meurt le 9 octobre 2006.

En plus de sa carrière au cabaret et de sa notoriété parisienne, "Coccinelle" a également joué dans plusieurs films, prêté sa voix à plusieurs 45 tours dans les années 1960. Elle a été la vedette du spectacle "Cherchez la femme", écrit et mis en scène par Bruno Coquatrix, avec la participation de très nombreux artistes. Un succès qui a été acclamé dans l'année 1963 à L'Olympia. Enfin, son autobiographie, "Coccinelle par Coccinelle", parue en 1987, va achever d'en faire une figure de la scène française. C'est donc une célébrité d'envergure nationale que nous mettrons à l'honneur, qui nourrissait des liens très forts et privilégiés avec Paris, ville dans laquelle elle est née, où elle a réalisé la majeure partie de sa carrière et qui l'a reconnue comme une artiste de talent. Elle était l'une des figures les plus marquantes... Mais je suis sûre que tous les élus qui bavardent seront là pour l'inauguration de la "promenade Coccinelle"... Elle était l'une des figures les plus marquantes de la scène des cabarets parisiens où son empreinte continue de marquer les esprits.

Il faut souligner que "Coccinelle" est un symbole du combat pour la liberté de vivre son identité de genre. Dès 1956, elle passe par la chirurgie pour que son corps soit plus en accord avec son genre et devient la première personne publique française à effectuer une transformation. En 1958, elle est la première célébrité française à changer officiellement d'état civil. Elle a aussi activement participé à la reconnaissance des droits des personnes "trans" en accompagnant la naissance du centre d'aide, de recherche et d'information sur la transsexualité et l'identité de genre. Or, il reste beaucoup à accomplir - vous l'avez très bien dit, chère Raphaëlle PRIMET - pour les droits des personnes "trans", encore trop souvent victimes de rejet et de violence. Rappelons que l'identité de genre est pourtant l'un des 22 critères de discrimination punis par la loi.

Apposer une plaque portant le nom de "Coccinelle" dans l'espace public à Paris, c'est donc également inclure les personnes "trans" dans la mémoire collective parisienne. C'est faire acte de reconnaissance des parcours de vie parfois difficiles, de prise en considération de chemins de transition semés d'embûches. C'est, enfin, agir sur l'espace public lui-même en travaillant à son appropriation par toutes et tous. C'est le sens du travail que nous menons sur le genre et l'espace public. C'est un beau symbole de dédier une "promenade Coccinelle" à un espace public dont chacune et chacun pourra se sentir libre de disposer dans un sentiment d'apaisement. C'est un message politique clair qui porte en lui le projet d'une société inclusive, respectueuse de l'identité de chacune et de chacun, et prête à agir contre toutes les formes d'exclusion et de discrimination.

Chers collègues, je vous invite donc à voter pour ce très beau projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame BIDARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 239.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DU 239).

C'est une très belle chose !

2016 DLH 303 - Création d'un centre hébergement d'urgence mis en œuvre par l'association "Emmaüs Solidarité" situé sur Ivry-sur-Seine, destiné à accueillir les publics vulnérables.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DLH 303 : création du centre d'hébergement d'urgence à Ivry-sur-Seine.

La parole est à Mme Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais commencer mon intervention par rendre un hommage un peu particulier et un peu appuyé, après ce qui vient de se passer dans cet hémicycle, à Dominique VERSINI, parce qu'au-delà de tout ce pourquoi tu t'engages et de tout ce que tu fais au quotidien pour cette Ville, tu es une belle personne qui permet de faire avancer beaucoup de choses, beaucoup de dossiers, beaucoup de valeurs. Je pense que c'est important de se le dire de temps en temps. J'ai le micro, du coup, je le dis et je le pense.

Je salue aussi, j'en profite, Anne HIDALGO, mais aussi le Maire d'Ivry-sur-Seine et celui de Grande-Synthe qui, là aussi, méritent tout notre soutien parce qu'ils ont eu le courage de prendre des initiatives humaines, malheureusement là où l'Etat a en partie renoncé, et je le regrette. Rien que pour cela, vous avez tous les quatre tout mon respect pour avoir agi avec pragmatisme et humanité. C'est une crise sans précédent qui tombe sur la France et l'Europe aujourd'hui, avec des déplacements importants, avec des moments compliqués à gérer au quotidien. J'ai envie d'avoir une pensée aussi, vu que j'ai toujours le micro, pour Alep qui, en ce moment, vit des heures compliquées, et ses habitants...

(Mme Colombe BROSSEL, adjointe, remplace M. Bruno JULLIARD au fauteuil de la présidence).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Chers collègues, le niveau de brouhaha dans cet hémicycle est à la limite du supportable. Est-ce que nous pouvons écouter Léa FILOCHE et seule Léa FILOCHE, s'il vous plaît ?

Mme Léa FILOCHE. - Merci.

Effectivement, j'aimerais bien que l'on puisse partager ensemble ces mots pour Alep qui, peut-être, leur arriveront, mais je pense très fort aux habitants d'Alep aujourd'hui qui souffrent beaucoup et qui ont peu de soutien, international en tout cas.

Cette introduction faite, cela a forcément des incidences sur notre vie au quotidien. Nous l'avons vécu ces derniers mois, ces deux dernières années en particulier. Dominique VERSINI, avec Anne HIDALGO, vous avez choisi d'ouvrir deux centres humanitaires en Ile-de-France pour essayer de répondre avec nos moyens à cette situation, deux centres humanitaires qui sont territorialisés sur deux sites distincts. Le premier regroupe le pôle accueil et le centre de mise à l'abri temporaire, tous deux situés au 72, boulevard Ney, dans le 18^e arrondissement de Paris. Le pôle accueil permet une réception, une évaluation et une réorientation en fonction des situations. Le centre de mise à l'abri temporaire permet d'héberger, avant que ceux-ci ne soient orientés vers des dispositifs d'hébergement correspondant à leur situation. Ce premier site de pré-accueil humanitaire pour migrants a ouvert ses portes le 10 novembre dernier. Il est un sas d'entrée pour les migrants vers des procédures d'asile qui doivent clarifier la situation de chacun.

Le site que l'on a visité avec Dominique VERSINI est une vaste structure d'accueil pour les primo-arrivants. Je crois savoir qu'aujourd'hui, environ 80 sont accueillis par jour dans cette halle. C'est une halle de 10.000 mètres carrés, dotée de 400 lits, 600 lits à terme. Elle offre un hébergement de 5 à 10 jours aux hommes seuls, avec trois pôles : le pôle accueil ; le pôle soin, où sont réalisés des diagnostics infirmiers et un peu de "bobologie" mais surtout des suivis psychologiques ; et un pôle de mise à l'abri dédié aux hommes seuls où ceux-ci peuvent dormir jusqu'à 10 jours.

Globalement, le bilan est plutôt positif jusque-là puisque l'on ne constate plus de grands campements à Paris, comme celui que nous avons connu précédemment. Je crois que pour chacun d'entre nous, élus locaux, c'est plutôt déjà une bonne première référence.

Le second centre installé à Ivry-sur-Seine, celui dont parle le projet de délibération dans le Val-de-Marne, ouvrira ses portes à partir de janvier 2017 dans une ancienne usine des eaux appartenant à la Ville de Paris. Il accueillera femmes, enfants et personnes vulnérables, répartis à peu près autour de 200 femmes isolées, une centaine de personnes en situation familiale et une cinquantaine de personnes qui sont déjà implantées sur Ivry-sur-Seine dans différents squats, afin de contribuer à la résorption des campements de la ville. Le site d'Ivry aura deux pôles : un pôle soin et un pôle de mise à l'abri. Le centre n'accueillera que des migrants préalablement passés par le site parisien et transférés ensuite par le biais des navettes.

Je le disais en introduction, la crise migratoire et réelle et nous devons nous organiser pour y faire face dans de bonnes conditions ; il est important en cela que l'Etat nous soutienne, ce qu'il fait. Il est important aussi qu'il n'y ait pas de barrage à cette solidarité nationale, que certains Maires certes portent, mais malheureusement nous sommes loin d'avoir des discours assez, on va dire, acceptables sur la question.

Les valeurs et la responsabilité qui nous incombent quand on est un élu local est effectivement d'arriver à faire en sorte que cette solidarité nationale puisse traverser les frontières, les mois, les semaines et permette à toutes et à tous de pouvoir arriver en France dans les meilleures conditions possibles.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame FILOCHE.

La parole est à Mme Galla BRIDIER, pour cinq minutes maximum.

Mme Galla BRIDIER. - Madame la Maire, mes chers collègues, le dispositif de primo-accueil des réfugiés continue de se déployer.

Quelques semaines après l'ouverture du centre humanitaire de la Chapelle, nous votons aujourd'hui la création d'un centre d'hébergement d'urgence à Ivry, destiné à accueillir prioritairement des publics vulnérables, des familles, des femmes enceintes ou isolées.

Par l'ouverture de ce centre, nous allons pouvoir enfin éviter à ces publics fragiles de passer par la case de l'hôtel. Nous allons également pouvoir favoriser la scolarisation des enfants ; cela doit vraiment être un objectif, même pour de petites périodes.

Face à ces camps à ciel ouvert dans le Nord-Est parisien et notamment tout récemment dans les quartiers de Jaurès et Stalingrad, Paris a pris ses responsabilités et a inventé un nouvel échelon qui n'existait pas : le primo-accueil. Ce primo-accueil permet à des corps harassés et des esprits angoissés par la faim, le froid et la peur de trouver enfin pour quelques jours un peu de repos.

En tant qu'élue métropolitaine, je dis ici avec un certain soulagement ma satisfaction de voir la solidarité que nous devons mettre en œuvre pour l'accueil des réfugiés s'exprimer entre les communes. Une fois encore, le groupe Ecologiste et moi-même sommes heureux que nos propositions depuis des mois en faveur de structures d'accueil de proximité aient reçu un écho. Nous sommes aussi satisfaits que la route tracée par Damien CARÊME, Maire écologiste de Grande-Synthe, ait pu inspirer d'autres villes à s'engager pour apporter une aide et un secours indispensables à ces personnes réfugiées.

Je tiens au nom du groupe Ecologiste à remercier moi aussi le Maire d'Ivry, Philippe BOUYSSOU, d'accueillir ce centre sur le territoire de sa commune mais aussi pour avoir compris l'interdépendance de nos collectivités, car nos communes sont interdépendantes face à des crises qui ignorent le découpage territorial francilien et les frontières, que cela soit l'arrivée de réfugiés, la pollution de l'air ou la gestion des crues.

Ce second centre humanitaire est la preuve que Paris et ses voisins peuvent agir en bonne intelligence dès lors que cette notion d'interdépendance est comprise et que les postures politiques s'effacent.

Nous, élus écologistes, pensons que la Métropole a ici un rôle important à jouer. Au lieu de rester un échelon méconnu de nos concitoyens, elle pourrait sortir grandie de cette épreuve à travers la création d'un plan métropolitain de l'habitat et d'hébergement ambitieux pour l'accueil des publics les plus fragiles et notamment les personnes migrantes et réfugiées.

Aussi, j'en appelle à l'ensemble des composantes politiques de notre Assemblée siégeant au Conseil métropolitain d'œuvrer en ce sens.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame BRIDIER.

Je donne maintenant la parole à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, je pense qu'on est tous d'accord sur le fait qu'il était temps d'agir autrement. Evidemment, la problématique d'émigration est de plus en plus une problématique d'émigration contrainte.

Contrainte par les politiques de libre-échange, contrainte par les catastrophes écologiques provoquées d'ailleurs par nos politiques productivistes, contrainte par les politiques géostratégiques qui contribuent à déstabiliser des zones entières, à détruire les Etats, et par la carence de notre politique en faveur de la paix.

Evidemment, la première tâche pour nos Etats-Nations, serait d'agir sur les causes, de rompre avec ces politiques de libre-échange notamment conduites par l'Union européenne. Mais, en attendant, on doit assumer les conséquences. Est-ce que la République française assume toutes ces conséquences ? Non, hélas.

La Ville de Paris essaie donc de prendre en charge les siennes, et c'est heureux parce que nous avons constaté depuis plus d'un an et demi - et nous les avons dénoncées - des responsabilités de l'Etat qui préférerait

multiplier les opérations d'évacuation par les forces de l'ordre, y compris par la violence, à l'encontre d'ailleurs d'élus présents ici qui, comme moi, se retrouvaient avec celles et ceux, citoyens, qui étaient solidaires avec les exilés. Nous interpellions la Ville sur le fait que, même si cela n'était pas sa mission première puisque l'accueil et l'hébergement d'urgence notamment pour les exilés est une mission qui relève d'abord de l'Etat, Paris, ville riche, devait néanmoins assumer de prendre des responsabilités.

Evidemment, j'accueille globalement favorablement ce projet de délibération. Néanmoins, je pense que nous avons le droit et même le devoir d'exprimer un certain nombre de critiques.

Premièrement, dans le projet de délibération vous dites que depuis juin 2015 plus de 15.000 nouveaux arrivants installés dans des campements ont été mis à l'abri grâce à l'action coordonnée des services de l'Etat et de la Ville.

15.000 nouveaux arrivants ont été hébergés. Vous savez que les échos que nous avons du terrain, c'est que bon nombre des exilés ont fait l'objet de multiples mises à l'abri qui ont été bien souvent non pérennes et qu'il y a un énorme flou quant à la comptabilisation de ces mises à l'abri. S'agit-il de 15.000 mises à l'abri qui concernent peut-être 7.000 personnes ou s'agit-il réellement de 15.000 personnes qui ont été mises à l'abri?

Il nous manque des études indépendantes sur ce qu'il en a été vraiment dans les faits et il y a eu aussi énormément d'échos négatifs sur les structures d'hébergement où les personnes ont pu atterrir. J'ai pu d'ores et déjà exprimer cela dans de précédents vœux lors de précédents débats au Conseil de Paris.

Concernant maintenant ce projet de délibération, ce que je regrette, c'est un positionnement de notre collectivité, comme l'ensemble des pouvoirs publics, qui vise systématiquement à opérer un tri. Un tri entre les primo-arrivants et les autres, un tri entre les demandeurs d'asile et les autres. Or il y a une obligation de l'Etat qui est de mettre à l'abri, c'est-à-dire de garantir un toit, un hébergement à toutes et à tous, quelle que soit la situation administrative.

Lorsqu'on opère ce tri, qu'on demande à des structures d'opérer ce tri et qu'on cautionne l'opération du tri, forcément, que deviennent ceux qui ne correspondent pas à la classification établie ? Combien y en a-t-il et combien y en aura-t-il et comment s'organiseront celles et ceux qui seront désignés par les pouvoirs publics comme ne relevant pas du bon tri et devant faire l'objet par exemple de reconduite à la frontière ? Cautionnons-nous cela ? Quand nous organisons ce tri, de fait, nous le cautionnons et moi, personnellement, je ne souhaite pas le cautionner.

Il y a donc tout un problème dans la mise à l'abri par rapport à cela, qui méconnaît ou refuse de reconnaître à toutes et à tous ce droit fondamental à l'hébergement d'urgence.

Autre préoccupation, celle de se dire que ce centre d'hébergement d'urgence de 400 places sera situé à Ivry-sur-Seine. Bien sûr, je remercie moi aussi la Municipalité d'Ivry-sur-Seine mais je trouve dommage que ce soit à la Chapelle ou à Ivry-sur-Seine. On avait d'autres solutions possibles et on a toujours d'autres solutions possibles en plein cœur de Paris. En effet, on a, je vous le rappelle, 20.000 mètres carrés de projets pour une soi-disante valorisation à l'Hôtel-Dieu qui pourrait accueillir des personnes exilées qui ont à la fois besoin...

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je vais vous inviter à conclure, Madame SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - ... d'hébergement d'urgence et de soins.

Je voterai donc ce projet de délibération avec néanmoins l'ensemble de ces critiques qui feront l'objet d'échanges ultérieurs, je n'en doute pas.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame SIMONNET.

La parole est à Jean-Bernard BROS, pour cinq minutes maximum.

Monsieur BROS ?

M. Jean-Bernard BROS. - Oui, c'est à moi ; j'étais perturbé par votre collègue, Madame la Maire.

Les élus de notre groupe ont salué l'engagement pris par Anne HIDALGO pour un accueil digne des populations réfugiées sur le territoire parisien. Nous saluons aujourd'hui la continuité dans la réalisation des promesses tenues.

Nous le savons tous, l'arrivée de migrants en Europe n'est pas un phénomène qui va se tarir. La guerre au Proche-Orient, la pauvreté aujourd'hui, les déplacés climatiques demain ; fermer les yeux ou édifier des barrières n'y

changera rien. C'est à nous, autorité publique, de prendre en charge les besoins en accueil. C'est à nous d'adapter notre accueil et de proposer des solutions.

C'est ce que nous faisons et je salue aujourd'hui encore l'engagement de l'Exécutif et plus particulièrement celui de Dominique VERSINI sur ce dossier.

Le projet de centre d'hébergement d'urgence à Ivry-sur-Seine est la deuxième phase majeure dans notre plan pour l'accueil des réfugiés. C'est un projet solide, qui doit répondre aux besoins des familles, des enfants, et des populations plus vulnérables de se reposer dans un espace sécurisant.

Les structures d'accompagnement, de restauration ou de prise en charge médicale prévues sont essentielles et permettront de remplir l'objectif que nous nous sommes donné.

L'organisation du site avec le choix d'un opérateur comme Emmaüs Solidarité est un autre choix à saluer.

Nous voyons et apprécions déjà le professionnalisme de cette association dans le centre situé porte de la Chapelle.

L'activité du premier centre se déroule en effet très bien.

Quelques mesures d'ajustement sont encore attendues, mais notre choix de soutenir cette ouverture était le bon. Nous avons donc toute confiance pour la suite à Ivry, il nous faut saluer ensemble un projet humaniste qui fait honneur à notre ville.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur BROS.

Pour vous répondre, je vais donner la parole à Dominique VERSINI et je confirme à Léa FILOCHE que chacun et chacune d'entre nous, membres de l'Exécutif, est très honoré de pouvoir travailler avec Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mes chers collègues, merci à Léa FILOCHE pour ses paroles qui me touchent, et merci à Colombe BROSSEL également.

Sachez que ce projet de délibération incarne vraiment les valeurs que nous portons, des valeurs d'humanisme, des valeurs d'accueil, des valeurs de respect de personnes qui fuient la guerre, la misère et viennent dans nos pays pour être mises à l'abri et tenter d'entrer dans le cadre de la procédure de demande d'asile. Ils vont également dans tous les autres pays d'Europe, nous sommes confrontés à une crise mondiale, à une crise européenne.

Avec Anne HIDALGO, nous étions ce week-end au Vatican où il y avait un Sommet des maires accueillant des réfugiés, invités par le Pape, et parmi eux, il y avait 75 maires italiens, allemands, de tout pays d'Europe et nous étions tous là.

Le Maire de Vintimille disait, nous sommes la génération d'Erasmus, et là je me trouve dans ma ville assiégé avec des gardes-frontières, ce n'est pas l'Europe à laquelle je crois. Il nous a dit qu'il n'arrivait pas à communiquer avec le Maire de Nice, ce qui ne nous a pas totalement surpris.

A Paris, nous avons choisi de faire face, d'accepter d'être une ville refuge et après avoir vu pendant des mois, pendant un an et demi, c'est vrai, 30.000 personnes qui sont arrivées, qui se sont installées dans des campements de rue indignes, avec l'Etat nous avons mis en place des opérations de mise à l'abri. Il y en a eu 30, mais après ce n'était plus possible, ni pour les personnes elles-mêmes, on ne peut pas vivre dans la rue, même si nous avons ouvert nombre de places, cela ne nous satisfait pas.

Il n'est pas possible pour les Parisiens d'être confrontés à cela, même s'ils ont été, il faut le dire, d'une générosité extraordinaire dans les quartiers dans lesquels ces réfugiés s'installaient.

Il n'est pas possible de continuer sans mettre en place un vrai dispositif.

Le dispositif que nous avons mis en place à la porte de la Chapelle, que tous les Conseillers de Paris présents dans cet hémicycle ont été invités à visiter, tous ne l'ont pas fait, mais ceux qui l'ont fait ont reconnu un dispositif professionnel, géré par des professionnels tel "Emmaüs", pour mettre à l'abri ces personnes.

C'est un dispositif, Danielle SIMONNET, pour les primo arrivants qui demandent l'asile. Ceux qui ne demandent pas l'asile sont réorientés vers le dispositif de droit commun pour les sans domicile fixe.

Le projet de délibération qui vous est présenté est la deuxième étape, celle qui permet d'accueillir les familles avec enfants, les femmes, les couples, dans des conditions dignes, qui permettra d'avoir aussi une classe dans le centre, et je remercie vraiment moi aussi très sincèrement Philippe BOUYSSOU, le Maire d'Ivry, qui nous a accueillis, et tous les Ivryens et Ivryennes qui sont volontaires et bénévoles pour accueillir ces familles.

Cela démarrera en janvier, montera en puissance, et en mars ce sera 400 personnes qui pourront être accueillies. Il sera mis en place une classe en partenariat avec l'Education nationale. La P.M.I. interviendra, "Médecins du monde", "Pédiatres du monde", "Gynécologues sans frontières", tout sera mis en place pour accueillir ces familles qui resteront deux, trois mois le temps d'être orientées, le temps de l'instruction de leur demande d'asile.

On n'est pas confronté à des situations faciles, et quand on se déplace, que l'on sort de notre cadre et que l'on voit des gens dans le monde entier, dans des petites communes d'Italie de 600 habitants, accueillir autant de réfugiés, on se dit quand même qu'au niveau générosité, au niveau accueil, en Allemagne, en Grèce, partout, nous, finalement, nous recevons une petite part des exilés du bout du monde, nous essayons de nous organiser et de les accueillir du mieux possible.

Je suis vraiment fière, ici, aux côtés de la majorité de cet Exécutif et je veux saluer aussi le groupe UDI qui a toujours reconnu ce projet d'accueil des réfugiés, vraiment, nous devons être fiers de ce que nous faisons, c'est un chemin que nous traçons, nous ne savons pas ce qu'il sera demain, je ne sais pas ce qu'il se passera dans six mois, dans deux ans, je sais que c'est une question dont l'humanité doit se saisir parce qu'elle ne va pas s'arrêter, ce sont des dizaines de millions de personnes, et nous nous sommes là avec des espèces de chicayas ridicules quand des gens meurent en ce moment. Je trouve cela vraiment indigne !

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame VERSINI.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 303.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté et je vous en remercie. (2016, DLH 303).

2016 DASES 257 G - Adoption du règlement intérieur du Fonds de solidarité pour le logement (F.S.L.) de Paris et des conventions attenantes.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DASES 257 G concernant l'adoption du règlement intérieur du F.S.L. de Paris et des conventions attenantes.

Je donne la parole à Mme Marie ATALLAH, pour 5 minutes maximum.

Mme Marie ATALLAH. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le Fonds de solidarité pour le logement est un outil incontournable pour notre politique de prévention des expulsions locatives, du maintien dans le logement et surtout pour faciliter l'accès des Parisiens et des Parisiennes à un logement autonome.

La finalité du F.S.L. est clairement affirmée dans le nouveau règlement intérieur qui nous est présenté aujourd'hui.

Je vous cite ici la nouvelle définition : " le Fonds de solidarité pour le logement de Paris est destiné à venir en aide à toute personne ou famille habitant Paris et éprouvant des difficultés en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'existence à accéder à un logement décent et indépendant, ou à s'y maintenir et à y disposer de la fourniture d'eau et d'énergie ".

Avec la crise économique et sociale qui pèse lourdement sur les ménages parisiens, et le niveau des dépenses liées au logement qui occupent toujours une grande part dans le budget de nombreux Parisiennes et Parisiens, sans parler de tous ceux qui attendent toujours de pouvoir accéder à un logement autonome, la nécessité de réorienter le règlement du F.S.L. devenait indispensable pour améliorer la lisibilité de ces aides, et bien sûr pour réadapter les conditions d'accès à ces aides financières pour qu'elles soient mieux en phase avec l'évolution des besoins des ménages parisiens.

En effet, l'empilement des 8 aides différentes datant de 2006 nécessitait une révision du règlement intérieur du F.S.L. L'application du nouveau règlement va permettre de rendre ces aides plus lisibles et de donner la possibilité à un plus grand nombre de ménages parisiens d'en bénéficier. Les 8 aides actuelles vont être regroupées dans un panel de 6 aides plus facilement identifiables, et le niveau de ressources exigé pour accéder aux aides va passer de 1.390 euros par unité de consommation à 1.667 euros.

Par ailleurs, notre groupe retient les statistiques alarmantes fournies par les services sur la situation.

Nous notons que 36 % des ménages bénéficiaires de F.S.L. ont pour ressource principale des revenus issus d'une activité professionnelle, ce qui en dit long sur le phénomène de précarisation des travailleurs et des salariés dans notre pays.

En 2015, le montant des engagements du F.S.L. de Paris a été de près de 30,8 millions d'euros, soit une augmentation de 15 % en trois ans.

Concernant le Fonds de solidarité pour les énergies, nous souhaitons exprimer par contre quelques réserves quant à son bilan.

Si nous sommes satisfaits de voir que Paris évolue et adapte les différents dispositifs d'aide pour une meilleure clarté, cohérence et efficacité dans le traitement des situations des ménages en difficulté et de leur habitat, tel que nous le demandions dans notre vœu du Conseil de Paris de mars 2015, nous regrettons que les services de la Ville n'aient pas pu impulser une démarche de coordination entre l'Agence parisienne du Climat, les services sociaux parisiens et les fournisseurs d'énergie, afin d'envisager une intervention sociale concertée et adaptée aux différentes situations des ménages victimes de précarité énergétique et bénéficiaires des aides du F.S.L., d'autant qu'un dispositif similaire à celui-ci, que nous appelons de nos vœux, est prévu pour les ménages en situation de précarité hydrique.

En effet, une démarche est envisagée en partenariat avec "Eau de Paris" afin de diffuser auprès des ménages bénéficiaires des bonnes pratiques en matière d'usage de l'eau. Pour cela, des ambassadeurs de l'eau sont désignés pour aller au plus près des ménages, afin de les informer de ces bonnes pratiques en fonction de leur situation familiale. Pourquoi ne pas pouvoir faire la même chose en matière de lutte contre la précarité énergétique ? La réponse par une mesure adaptée est tout à fait possible, puisque dans le nouveau règlement du F.S.L., il est dit et cité que si les besoins non couverts en matière d'accès et de maintien dans le logement des ménages parisiens en difficulté sont identifiés, le F.S.L. peut mettre en place ou participer à des projets expérimentaux dans le cadre de son champ d'intervention. Nous espérons donc qu'une telle expérimentation va être possible prochainement.

Enfin, je terminerai avec les aides liées au dispositif "Louez solidaire" : le F.S.L. finance des organismes et des associations effectuant un accompagnement social auprès des familles. Nous sommes très favorables à ce dispositif et souhaitons savoir le nombre de ménages qui en bénéficient...

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Madame ATALLAH, je vous invite à conclure.

Mme Marie ATALLAH. - ... et vous en remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre sur l'ensemble des questions, la parole est à Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Chère Marie ATALLAH, merci pour cette intervention, car la réforme du règlement intérieur du Fonds de solidarité pour le logement est une mesure qui permet de très belles avancées en matière d'accès au logement et de prévention des expulsions.

Effectivement, s'agissant des ménages bénéficiaires des aides versées par le F.S.L., quelques éléments chiffrés : en 2015, c'est 7.300 aides directes du F.S.L. habitat qui ont été versées, dont 54 % à des familles et 46 % à des personnes isolées. D'une part, il y a des aides pour l'accès au logement pérenne et d'autre part, des aides pour le maintien dans le logement. L'intervention du F.S.L. au titre du maintien dans le logement permet, par la prise en charge de leurs dettes aux ménages concernés par une procédure d'expulsion pour cause d'impayés, de se maintenir dans leur logement. Parmi les aides directes, en 2015, ce sont également 16.000 aides du F.S.L. énergie qui ont été versées aux Parisiens.

En ce qui concerne l'expérimentation que vous avez évoquée, on pourra étudier une expérimentation de coordination telle que vous la suggérez, mais là, je présente vraiment les enjeux de la réforme intérieure du F.S.L.

Même si elles ne correspondent visiblement pas tout à fait à ce que vous en attendiez, je pense que c'est quand même une très belle réforme.

Il y a également des aides indirectes, avec des aides d'accompagnement social lié au logement, dont des mesures accordées dans le cadre du dispositif "Louez solidaire" : 931 mesures, 1.406 mesures accordées pour l'accompagnement de ménages logés dans le diffus et 2.110 mesures accordées pour l'accompagnement des ménages en résidence sociale.

Enfin, il y a des activités et des aides de médiation locative, avec 1.671 mesures financées en 2015.

Cette réforme est une priorité dans le cadre du Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion, et le F.S.L., vous le savez, est un outil essentiel de l'accès au logement et de la prévention des expulsions.

Ce que l'on présente aujourd'hui, c'est la réforme du règlement intérieur qui, bien que le dispositif ait évolué, était resté inchangé depuis 2006. Et donc, à partir d'une large consultation avec l'ensemble des opérateurs, le règlement intérieur a évolué dans un sens extrêmement important, puisque les aides pour l'accès au logement ont été revalorisées. Le forfait moyen des aides à l'installation passe de 429 euros à 450 euros pour une personne isolée, et à 550 euros pour une famille. Le plafond des ressources passe à 1.667 euros, alors qu'il était de 1.390 euros auparavant. Egalement, nous avons revalorisé les aides indirectes, parmi lesquelles la mesure d'accompagnement social lié au logement, qui passe de 1.650 euros à 2.000 euros.

Je pense que cette réforme contribuera, aux côtés de la nouvelle Charte de lutte contre les expulsions locatives, dont le projet vous sera soumis au prochain Conseil... Cela permettra d'améliorer l'accès des plus démunis au logement et à mieux prévenir les expulsions.

Et nous travaillerons dans le sens que vous nous avez proposé dans le cadre d'une expérimentation que l'on pourra monter ensemble.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 257 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DASES 257 G).

Compte rendu de la 5e Commission.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous entamons la 5e Commission et, conformément au Règlement intérieur de notre Conseil, je vais donner la parole à Mme Galla BRIDIER pour trois minutes.

Mme Galla BRIDIER. - Mes chers collègues, notre 5e Commission pour ce dernier Conseil a de nouveau été assez riche. Les budgets des deux délégations nous ont été présentés. Malgré les économies de fonctionnement réalisées, les investissements en matière d'urbanisme et de logement seront encore très importants, avec notamment le financement de 7.500 nouveaux logements sociaux en 2017.

Comme il est de coutume en fin d'année, les projets de délibération DLH sont très nombreux, avec près de 6.500 logements sociaux soumis à notre vote aujourd'hui. Les projets de délibération saillants en urbanisme sont ceux qui concernent la signature du nouveau protocole pour le nouveau programme de rénovation urbaine, la création de la Z.A.C. "Saint-Vincent-de-Paul" ou encore, les projets de délibération pour les appels à projets innovants des 17e, 20e et 13e arrondissements notamment.

Enfin, la Directrice du Logement et de l'Habitat a effectué une présentation du bilan des conventionnements de logement, qui avait notamment été demandé par Mme de CLERMONT-TONNERRE depuis le début de la mandature, nous permettant ainsi d'observer, là aussi, la tenue des engagements.

Je vous propose de passer aux débats. Je ne doute pas qu'ils seront longs et intenses.

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Mais fructueux, Madame BRIDIER, fructueux.

2016 DLH 128 - Location par bail emphytéotique à "Elogie" de divers ensembles immobiliers. Réalisation (12e et 20e) de programmes de logements sociaux (123 P.L.A.-I., 266 PLUS et 272 P.L.S.) par "Elogie".

Vœu déposé par le groupe LR relatif aux opérations de conventionnement dans le 12e.

2016 DLH 129 - Location par bail emphytéotique à "Paris Habitat - OPH" de divers groupes immobiliers. - Réalisation d'un programme de conventionnement de 2.342 logements sociaux par "Paris Habitat - OPH".

Vœu déposé par le groupe LR relatif aux opérations de conventionnement dans le 12e.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je vous propose d'examiner le projet de délibération DLH 128 et le vœu qui y est rattaché, le n° 85.

Le projet de délibération concerne la location par bail emphytéotique à "Elogie" de divers ensembles immobiliers et la réalisation dans le 12e et le 20e arrondissement de programmes de logements sociaux par "Elogie".

Je vais donner successivement la parole à Mme MONTANDON, puis à Mme BARATTI-ELBAZ.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Madame la Maire.

Je vous propose même de défendre les deux vœux en même temps, puisque celui qui suit est du même registre.

Dans ce projet de délibération, vous proposez du conventionnement. C'est de la transformation de logements à loyer libre vers des logements types S.R.U. Je précise que cette transformation ne crée en rien du logement social. C'est simplement un jeu d'écriture qui, d'ailleurs, n'est pas anodin pour les locataires qui sont en place, puisque cela les expose et les fragilise. Cela les expose à des surloyers dans les années à venir, mais aussi éventuellement à des demandes de congés, si jamais les ressources dépassent certains plafonds. On fragilise donc la classe moyenne d'un côté, sans non plus construire de logements adéquats pour eux.

Et j'en profite pour vous rappeler vos objectifs de logements intermédiaires en termes de création. Vous aviez admis comme objectif dans le P.L.H., donc le Plan local d'habitat, 3.000 logements par an. Or, à la date d'aujourd'hui, vous atteignez péniblement chaque année 200 créations de logements intermédiaires. Là encore, une grosse lacune, qui est loin d'être réparable avec votre politique de logement actuelle de conventionnement.

Alors, on pourrait s'interroger : pourquoi autant de conventionnement ? Tout simplement, on a répondu à la question lors du débat budgétaire hier : maintenant, le conventionnement sert finalement à équilibrer le déficit budgétaire.

Lorsque vous capitalisez 50 ans à l'avance les loyers à venir des logements conventionnés, vous faites par cet artifice comptable un véritable tour de magie sur le déficit. Cela vous a permis d'engranger 360 millions l'année dernière, et cette année encore, 295 millions, qui permettent donc de combler un déficit.

Finalement, vous nous aviez habitués à ce que la politique du logement de la Ville de Paris serve de levier pour changer la sociologie parisienne à des fins électoralistes. Maintenant, on peut se dire que vous utilisez aussi la politique du logement pour combler le déficit de la Ville de Paris, au lieu de faire des réformes structurelles et nécessaires pour réduire vos frais de fonctionnement.

Pour toutes ces raisons, nous allons voter contre les conventionnements à moins, et nous vous le demandons par ces vœux, de bien vouloir revenir sur cette politique de conventionnement.

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je vais donner la parole à Mme Catherine BARATTI-ELBAZ.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, les projets de délibération DLH 128 et 129 présentent le programme de conventionnement de logements à la fois de "Paris Habitat" et d'"Elogie" dans le quartier de la porte Dorée, dans le 12^e arrondissement.

Je suis très heureuse de cette démarche qui permet de faire entrer plus de 1.400 logements dans le parc social des bailleurs, mais aussi de réaliser des travaux d'envergure qui amélioreront considérablement la vie quotidienne de ses locataires.

Mon intervention aujourd'hui a aussi comme objectif de battre en brèche les rumeurs persistantes que l'on vient encore d'entendre et répondre à la campagne de désinformation entretenue par certains sur ces opérations qui effraient, à des fins partisans, ces locataires. Oui, les démarches de conventionnement présentent de réels avantages pour eux et non, nous ne menons pas, à Paris, une politique de logement anti-classe moyenne, contrairement à ce que certains affirment régulièrement dans les différents vœux, et encore dans ceux déposés sur ce projet de délibération.

Nous avons déjà eu ce débat et je l'ai déjà rappelé, le troisième objectif de notre P.L.H., qui porte sur l'intensification des actions en faveur des classes moyennes, sera respecté.

Dans chaque projet urbain, dans notre arrondissement, nous avons ainsi une part significative de logements intermédiaires, ce sera le cas à Bercy-Charenton, à Daumesnil-gare de Lyon, c'est le cas à la caserne de Reuilly. Certains intègrent de l'accession à la propriété, ce sera le cas à Bercy-Charenton, c'est le cas à Charolais-Rotonde qui vient de finir.

Nous protégeons ainsi le parc locatif parisien par les combats que nous avons menés et gagnés contre les ventes à la découpe, mais aussi aujourd'hui grâce au conventionnement du parc libre de nos bailleurs.

L'opération de conventionnement de la porte Dorée conjugue deux de nos priorités : la protection des locataires et l'entretien du parc. Aux côtés des bailleurs, nous nous engageons d'abord dans une protection renforcée des locataires. Cette opération permettra de favoriser une maîtrise des loyers pour les foyers les plus modestes, tout en permettant aux familles plus aisées de demeurer dans ces logements, dans le respect de la réglementation.

Mais je vous l'avoue, je m'interroge quand même quand je découvre une famille de 4 personnes, avec des revenus de plus de 12.000 euros par mois, logée dans ces logements alors qu'objectivement, elle pourrait vraiment aller se loger dans le privé.

En revanche, je me félicite que ces conventionnements offrent la possibilité à ces milliers de locataires de bénéficier de travaux d'envergure qui sont très attendus par eux, grâce aux financements obtenus par le conventionnement. Je regrette sincèrement que ces opérations soient au mieux mal comprises, au pire instrumentalisées à des fins partisans en faisant peur aux locataires.

Je le redis, le conventionnement permettra à tous les foyers de rester dans leur logement, n'entraînera pas d'augmentation des loyers, la plupart des ménages devant au contraire bénéficier de baisse de loyer. Il s'agit de ne faire fuir personne, mais bien de requalifier le patrimoine et de consolider cet habitat social.

L'équilibre des financements retenus est fidèle aux besoins des locataires qui sont, contrairement à ce que certains affirment, en majorité des personnes dont les ressources se situent sous les plafonds de P.L.A.-I. et PLUS, ce que les pré-enquêtes sociales effectuées par les bailleurs confirment. Les classes moyennes sont totalement intégrées à ce projet et seront identifiées pour que le plafond correspondant à leurs ressources soit affecté à leur logement. Le conventionnement aura pour principale conséquence d'ajuster les loyers aux revenus les plus modestes, et de maintenir le loyer affecté pour les autres. Les hausses de loyer dont vous parlez ne correspondent donc à aucune réalité.

Les classes moyennes auxquelles vous faites référence sont pleinement accueillies dans les plafonds P.L.S. Dois-je encore le rappeler, une famille, deux adultes et deux enfants, est accueillie dans du P.L.S. jusqu'à 6.500 euros nets par mois.

Nous nous attacherons donc à développer une dynamique inclusive. Nous travaillons à développer une offre de logement pour tous, afin de conserver un Paris riche de ses différences sur l'ensemble de notre territoire et de notre parc social, et cela sans exception, n'en déplaise à certains.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame BARATTI-ELBAZ.

Pour vous répondre, la parole est à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Madame la Maire, chers collègues, chère Catherine BARATTI-ELBAZ, chère Valérie MONTANDON, merci d'attirer notre attention sur ce projet de délibération qui concerne le conventionnement de 661 logements qui appartiennent au parc d'"Elogie" et qui vont être transformés en authentiques logements sociaux puisqu'il s'agit actuellement de logements à loyer libre.

J'ai entendu beaucoup de choses sur cette question du conventionnement depuis hier d'ailleurs, et je remercie Catherine BARATTI-ELBAZ d'avoir remis à l'endroit ce que d'aucuns s'appliquent à mettre à l'envers en travestissant la réalité. La réalité, c'est que le conventionnement, en l'occurrence le conventionnement de ces 661 logements, est une bonne nouvelle pour les locataires. Si nous adoptions le vœu présenté par le groupe les Républicains relatif à ce projet de délibération, ce serait, au contraire, un mauvais coup porté contre les locataires de ces logements.

Pourquoi ? Parce que le conventionnement, c'est deux choses à la fois : d'abord, pour bon nombre de locataires en place, ces logements seront conventionnés et donc, ils bénéficieront de baisse de loyer, et donc, si nous adoptions le vœu qui est proposé par le groupe les Républicains, il n'y aurait pas ces baisses de loyers qui vont intervenir grâce au conventionnement de ces logements.

Deuxièmement, et c'est un élément essentiel que la Maire du 12^e arrondissement a souligné à très juste titre, le conventionnement permet aux bailleurs d'accéder à des prêts de la Caisse des dépôts à taux bonifiés qui leur permettent de réaliser des travaux d'amélioration. Autrement dit, pour être très clair, si nous ne réalisons pas ces conventionnements, derrière, il n'y aurait pas ces travaux qui vont être réalisés et qui vont permettre d'améliorer la qualité de vie des locataires, en l'occurrence 45 millions d'euros de travaux, soit 68.000 euros de travaux par logement. C'est dire que le conventionnement est une bonne chose pour les locataires et je suis persuadé que lorsqu'ils auront l'ensemble de ces informations, les locataires seront évidemment ravis de cette opération.

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération et à rejeter le vœu du groupe LR qui propose de ne pas réaliser ce conventionnement.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BROSSAT.

Est-ce que je peux vous demander formellement de donner également votre avis sur le vœu n° 86 puisque Mme MONTANDON a présenté les deux vœux.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Défavorable.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Il est défavorable.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 85 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 86 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 128.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DLH 128).

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 141.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 141 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 129 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2016, DLH 129).

2016 DEVE 166 - Dénomination "Esplanade Gilles Jacquier" attribuée à l'espace vert situé 50-56, rue de Charonne (11e).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - J'ai commis, chers collègues, une erreur tout à l'heure et un oubli et je vais donc vous proposer, et je vous prie par avance de m'en excuser, que nous examinions le projet de délibération DEVE 166. C'est la dénomination de l'esplanade "Gilles Jacquier" attribuée à l'espace vert situé 50-56, rue de Charonne sur laquelle Patrick BLOCHE était inscrit.

Monsieur BLOCHE, vous avez la parole.

M. Patrick BLOCHE. - Merci, Madame la Maire, de me donner la parole.

Je serai bref mais je ne voulais pas que ce projet de délibération ne fasse pas l'objet d'une inscription et d'une parole, celle que je vais porter au sein de notre hémicycle.

Il s'agit en effet par notre vote d'attribuer à l'espace vert qui se trouve situé 50-56, rue de Charonne, quasiment à l'angle de l'avenue Ledru-Rollin, le nom d'esplanade "Gilles Jacquier".

Gilles Jacquier était journaliste et grand reporter à France Télévisions. Gilles Jacquier a été le premier journaliste tué à Homs en Syrie, le 11 janvier 2012, il avait 43 ans.

Il est mort pour que vive la liberté d'informer, pour que vive la liberté de la presse, pour que nous sachions ce qui se passe en Syrie et, à l'heure où les populations civiles d'Alep sont massacrées, je vois comme un symbole que notre Assemblée attribue à Gilles Jacquier, le nom de cet espace vert.

Pourquoi le 11e arrondissement ? Parce que Gilles Jacquier vivait dans le 11e arrondissement, à la proximité immédiate de cet espace vert. Il vivait avec sa compagne et ses jeunes enfants. Sa compagne, qui est également journaliste et photoreporter, était à ses côtés quand il a été assassiné. Elle a publié ultérieurement un très beau livre qu'elle a intitulé "Attentat express : qui a tué Gilles Jacquier ?".

Au moment où il était assassiné, Gilles Jacquier tournait des images pour l'émission "Envoyé spécial". L'émotion provoquée par sa mort a été immense au sein de France Télévisions et a touché tout le service public audiovisuel.

Je voulais à cet instant rappeler ces faits, pour que ce vote ait toute la portée symbolique que nous allons lui donner. Je suis vraiment très satisfait que le Conseil de Paris aujourd'hui fasse aboutir une démarche que le Conseil du 11e arrondissement avait porté, il y a trois ou quatre ans, et j'en étais à l'initiative étant alors maire de cet arrondissement.

Notre vote d'aujourd'hui, c'est donc dire qu'évidemment nous avons plus que jamais un devoir de solidarité à l'égard des populations civiles, comme celle d'Alep, qui sont massacrées quotidiennement, mais c'est aussi dire notre attachement à une liberté fondamentale dans toute démocratie : la liberté d'informer librement. C'est pour cela que Gilles Jacquier a été assassiné, il y a presque cinq ans.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur BLOCHE.

Pour vous répondre, la parole est à Hélène BIDARD.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Mesdames et Messieurs, chers collègues, merci à Patrick BLOCHE de son intervention.

La mémoire, le décès tragique de Gilles Jacquier, journaliste, reporter, tué à Homs en Syrie par un tir de mortier, et l'hommage que lui rend la Ville de Paris aujourd'hui, c'est l'occasion pour nous d'adresser nos pensées les plus sincères à sa famille et à ses proches.

Chaque année, l'organisation "Reporters sans frontières", qui œuvre au quotidien pour la liberté de la presse, nous adresse le funeste bilan des exactions contre les journalistes. Pour la fin de l'année 2015, ce bilan accablant comptait 110 journalistes assassinés.

"Reporters sans frontières", dont le rapport annuel est sorti aujourd'hui, nous alerte sur le fait que la situation s'aggrave, que par exemple 348 journalistes, pigistes et blogueurs compris, sont emprisonnés aujourd'hui dans le monde, soit une augmentation de 6 %.

La vie de notre concitoyen Gilles Jacquier, qui résidait dans le 11^e arrondissement, s'est ajoutée au sinistre bilan du nombre de journalistes disparus depuis le début de la révolution syrienne en mars 2011.

En attribuant le nom Gilles Jacquier à un espace vert du 11^e arrondissement, la Ville de Paris souhaite plus que jamais montrer son soutien à la liberté d'expression et à la liberté de la presse.

Ce fut le cas le 2 mai dernier, veille de la Journée internationale de la liberté de la presse, à l'occasion de laquelle, accompagnée de mon collègue Patrick KLUGMAN et de moi-même, la Maire de Paris a remis la médaille de la Ville de Paris à quatre journalistes persécutés ou emprisonnés, dont Can DÜNDAR que je ne présente plus ici et à qui la Maire de Paris a attribué la Citoyenneté d'honneur en novembre dernier.

Je suis très heureuse que la Commission de dénomination, et je remercie d'ailleurs Catherine VIEU-CHARIER, ait donné un avis favorable à cette proposition de dénomination d'un espace vert créé en 2011, qui est situé rue de Charonne. Ce lieu rendra hommage à jamais à notre défunt concitoyen.

La mémoire de Gilles Jacquier et les conditions de sa disparition doivent nous permettre de remettre en perspective, pour les générations futures, notre attachement à la notion de liberté d'informer et l'importance d'avoir les témoins de notre époque.

Ne l'oublions jamais, dans de trop nombreux pays, un journaliste peut passer plusieurs années en prison pour un mot ou une photo. Or emprisonner ou tuer un journaliste, c'est éliminer un témoin essentiel et menacer le droit de chacun à l'information.

Depuis, le 7 janvier 2015 et l'attaque terroriste meurtrière visant "Charlie Hebdo", cette prise de conscience collective relève encore plus de l'évidence. Notre Capitale n'est pas éloignée des conflits, elle est aussi le théâtre de drames meurtriers de masse, et c'est à ce sujet que le directeur de "Charlie Hebdo", RISS, déclarait : "Nous n'avons quasiment jamais envoyé de journalistes en zone de guerre mais, le 7 janvier, c'est la guerre qui est venue à nous."

En décidant d'honorer Gilles Jacquier, nous n'oublions pas que notre démocratie et notre Etat de droit constituent les meilleurs remparts à la barbarie.

Je vous remercie de votre écoute et je tiens à nouveau à adresser nos plus sincères pensées à la famille ainsi qu'aux proches de Gilles Jacquier. Et je remercie encore Patrick BLOCHE d'avoir attiré l'attention de notre Assemblée sur ce projet de délibération.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame BIDARD.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 166.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2016, DEVE 166).

Je vous en remercie.

2016 DLH 286 - Réalisation 26, boulevard de Reuilly (12e) d'un programme de 15 logements sociaux (9 P.L.A.-I. et 6 PLUS) par la S.I.E.M.P.

Vœu déposé par le groupe LR relatif à l'équilibre des programmes.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous revenons donc aux travaux de la 5e Commission et nous allons examiner le projet de délibération DLH 286 et le vœu rattaché n° 87. Le projet de délibération concerne la réalisation au 26, boulevard de Reuilly d'un programme de 15 logements sociaux par la S.I.E.M.P.

Mme Valérie MONTANDON est inscrite.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Madame la Maire.

Je profite d'avoir la parole pour rebondir sur ce qu'a dit M. BROSSAT juste avant, du moins le projet de délibération qui était rattaché à la Commission. Vous poussez un peu le bouchon loin, Monsieur BROSSAT, quand vous dites que les travaux ne peuvent pas être réalisés si les logements ne sont pas conventionnés. Je pense que des travaux peuvent être réalisés même s'il n'y a pas de conventionnement, donc cet argument ne tient pas la route.

En ce qui concerne le projet de délibération, il s'agit d'un programme de logements au 26, boulevard de Reuilly et, à travers ce vœu, nous vous demandons un rééquilibrage. Comme vous le savez, le P.L.H. prévoit en effet des objectifs de 30 % en P.L.A.-I., 30 % en P.L.S. et 40 % en PLUS et chaque fois que vous nous présentez des programmes de logements sociaux qui ne prennent pas en compte le P.L.S., nous avons pour habitude de vous rappeler que l'équilibre des logements sociaux passe aussi par une mixité sociale au niveau d'un immeuble, d'un quartier et pas simplement au niveau d'un arrondissement.

Nous vous demandons donc par ce vœu que vous puissiez rééquilibrer le programme de logements, à savoir que si notre vœu était rejeté, dans ce cas nous rejeterions aussi votre projet de délibération.

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire, merci Valérie MONTANDON.

D'abord, ce projet de délibération est une bonne nouvelle et je serai étonné que vous puissiez la rejeter, puisqu'il s'agit d'un immeuble qui a été acquis par la SOREQA dans le cadre de son action de lutte contre l'habitat indigne. Il s'agit d'un immeuble d'habitat indigne que nous avons acquis pour le transformer en un immeuble de logements dignes. En soi, c'est une bonne nouvelle et je crois que dans cette Assemblée tout le monde devrait se réjouir de ce type de projet de délibération.

Ce sont ainsi 15 logements qui pourront être construits sur cette parcelle. Les typologies de logement sont d'ailleurs variées, puisqu'il y a deux T1, trois T2, quatre T3 et six T4. C'est-à-dire qu'il y a des grands logements, et notamment des logements pour des familles. Et vous savez comme moi, Madame MONTANDON, à quel point nous avons besoin de logements accessibles pour des familles, notamment des familles modestes.

Vous nous dites que nous ne produisons pas suffisamment de P.L.S. à cette adresse, permettez-moi de vous rappeler que ce que propose le Programme local de l'habitat, que vous n'avez pas voté d'ailleurs, c'est un équilibre global à l'échelle de notre production annuelle, en l'occurrence 30 % de P.L.A.-I., 40 % de PLUS et 30 % de P.L.S.

J'assume le fait que, dans les arrondissements déficitaires en logement social comme le 12e, notamment dans un quartier comme celui-là, nous souhaitons mettre le paquet sur du logement très social. A l'inverse, dans des quartiers qui sont déjà très dotés en logements sociaux, nous choisissons de mettre l'accent sur des logements de type P.L.S., c'est-à-dire des logements à destination des classes moyennes.

C'est vous dire que je ne suis pas favorable au vœu que vous nous proposez. Je vous propose par conséquent de voter le projet de délibération en l'état.

Avis défavorable sur le vœu.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 87 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 286.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DLH 286).

2016 DLH 292 - Location à la R.I.V.P. de l'ensemble immobilier 2, rue de Valenciennes (10e). - Avenant à bail emphytéotique. - Réalisation d'un programme d'acquisition-réhabilitation de 9 P.L.A.-I. et 6 PLUS.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DLH 292 : location à la R.I.V.P. de l'ensemble immobilier 2, rue de Valenciennes, dans le 10e arrondissement. Avenant à bail emphytéotique. C'est la réalisation d'un programme d'acquisition-réhabilitation.

La parole est à M. Didier LE RESTE pour 5 minutes maximum.

M. Didier LE RESTE. - Merci, Madame la Maire.

Nous sommes très satisfaits de voir la transformation de l'immeuble situé au 2, rue de Valenciennes en logement social. Ce vote est le résultat d'une longue mobilisation dans le 10e arrondissement, sur laquelle je ne reviendrai pas dans le détail car nous avons déjà eu l'occasion d'en parler.

Je saluerai juste la détermination et l'engagement des élus de la mandature précédente, notamment Alain LHOSTIS et Marie-Thérèse EYCHART soutenus par la majorité municipale, qui nous permettent aujourd'hui de créer ces logements.

C'est également l'occasion de rappeler que les revendications pour la transformation et l'utilisation d'immeubles vides peuvent porter leurs fruits et permettre de rendre utiles des espaces sous-utilisés. Il reste encore trop d'immeubles vides ou de logements vacants à Paris, et leur remise sur le marché du logement est l'une des clés de la réponse au mal-logement dans notre ville.

L'amendement déposé par les députés communistes la semaine dernière pour demander la possibilité d'une modulation à la hausse des taux de la taxe sur les logements vacants, afin d'inciter à la remise sur le marché locatif de logements dans les zones de forte tension, allait dans ce sens. C'est pourquoi je regrette que cet amendement n'ait pas trouvé de majorité à l'Assemblée nationale.

Trop de logements et d'immeubles restent vacants à Paris. Je pense notamment au bâtiment situé au 191, quai de Valmy dans le 10e arrondissement qui est resté vide pendant plus de dix ans. La réussite de l'opération du 2, rue de Valenciennes est le reflet des efforts réalisés par Ian BROSSAT et Dante BASSINO, adjoint au logement dans le 10e, pour trouver toutes les solutions possibles pour répondre aux demandes de logement social, y compris dans un arrondissement où nous manquons de terrains pour construire des immeubles neufs.

La répartition des logements avec des P.L.A.-I. et des PLUS correspond également bien aux besoins de l'arrondissement. Nous constatons en pratique que les attributions de logements par la mairie d'arrondissement se font souvent sur des P.L.S. du fait d'une plus grande rotation de logements inscrits dans un parcours résidentiel, alors que les besoins en attribution dans le 10e sont majoritairement sur des logements de type P.L.A.-I. et PLUS.

L'avancée de ce projet est donc une bonne nouvelle.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur LE RESTE.

Pour vous répondre, la parole est à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je confirme ce que vient de dire Didier LE RESTE, il s'agit effectivement d'une très bonne nouvelle puisque cet immeuble situé au 2, rue de Valenciennes dans le 10^e arrondissement sera enfin transformé en logements sociaux. Ce sont 15 logements sociaux qui vont pouvoir sortir de terre à cette adresse, réalisés par la R.I.V.P.

Il s'agit d'une adresse bien connue, un immeuble de bureaux, vide depuis très longtemps, qui a d'ailleurs été occupé par un certain nombre d'associations qui ont attiré l'attention d'élus et de responsables politiques sur ce sujet des immeubles de bureaux vides. Nous avons pu acquérir cet immeuble et je suis très, très heureux que nous puissions avancer sur ce dossier.

Cela montre aussi que le choix fait par la Ville de Paris d'avoir un compte foncier très largement abondé - 180 millions d'euros, cela a été adopté hier dans le cadre de notre budget -, c'est ce qui nous permet de réaliser ce type d'opération et de transformer ainsi des immeubles de bureaux inutilisés et obsolètes en logements sociaux dans des arrondissements déficitaires.

On avance et c'est tant mieux pour les Parisiennes et les Parisiens en attente de logement.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Un grand merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 292.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DLH 292).

Je vous en remercie.

2016 DLH 298 - Réalisation 105, avenue de Clichy (17^e) d'un programme de création de 19 logements sociaux (9 P.L.A.-I. et 10 PLUS) par "Immobilière 3F".

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DLH 298 et l'amendement n°88.

Le projet de délibération concerne la réalisation avenue de Clichy, dans le 17^e arrondissement, d'un programme de création de 19 logements sociaux par "Immobilière 3F".

Je vais donner successivement la parole à M. DUBUS, qui n'est pas là. Je ne vous voyais pas, je vous ai cherché partout ailleurs. Pardon, Monsieur DUBUS, je ne vous cherchais pas au bon endroit.

M. DUBUS puis M. BOULARD.

M. Jérôme DUBUS. - Non, il n'y a qu'une intervention.

Rapidement, concernant ce 105, avenue de Clichy, le programme prévu par "I3F" nous étonne un peu. Pourquoi ?

D'abord, parce que nous sommes dans une zone excédentaire en logement social. Nous sommes avenue de Clichy, nous sommes en face quasiment de la Z.A.C. des Batignolles où l'on est en train de réaliser 55 % de logements sociaux, et on nous met dans ce programme 9 P.L.A.-I. et 10 PLUS, aucun P.L.S. Premier point.

Deuxième point, il manque un équipement de petite enfance et notamment une crèche dans ce secteur de l'arrondissement. On peut techniquement parfaitement intégrer une crèche en rez-de-chaussée sur cet immeuble. Dans cet amendement, nous avons demandé deux choses : premièrement, que l'on regarde un rééquilibrage, peut-être un tiers, un tiers, un tiers de ce projet, et il me semble que le bailleur social n'y serait pas opposé. Et deuxièmement, que l'on fasse en rez-de-chaussée un établissement d'accueil de la petite enfance qui permettrait de répondre aux besoins de la population dans ce domaine et dans ce quartier.

Voilà, les choses sont assez claires et j'espère une réponse positive.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Ian BROSSAT pour une réponse claire.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je crains de décevoir Jérôme DUBUS, ce qui, croyez-le bien, m'arrache le cœur.

Cet amendement nous demande effectivement de modifier le projet du 105, avenue de Clichy pour le remplacer par un établissement d'accueil de la petite enfance dans les étages inférieurs et des logements de type P.L.S. dans les étages supérieurs.

Il y a beaucoup de choses qui ne sont pas justes dans ce que vous dites, notamment lorsque vous affirmez que ce secteur n'est pas en déficit de logement social. Si vous regardez la carte, ce n'est pas juste, et d'ailleurs je vous propose que l'on vous transmette la carte pour vous permettre d'avoir des éléments précis en-tête. Il est donc à nos yeux particulièrement indiqué de réaliser ici un programme avec 9 P.L.A.-I. et 10 PLUS.

Par ailleurs, vous évoquez l'hypothèse d'une opération mixte avec un équipement de petite enfance multi-accueil de 30 places. En réalité, toutes les études le montrent, cette hypothèse n'est pas réalisable compte tenu de la forme en lanière de la parcelle, de sa superficie de seulement 269 mètres carrés et de son étroitesse avec seulement 6,80 mètres.

La suppression nécessaire de plusieurs logements et la création d'une circulation verticale impacterait trop fortement l'aménagement des locaux.

C'est la raison pour laquelle je ne peux qu'émettre un avis défavorable à ce vœu.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 88 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 88 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 288.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DLH 288).

2016 DLH 318 - Location à R.S.F. de l'immeuble 15, rue Saint-Just (17e). - Avenant à bail emphytéotique. - Réalisation d'un programme de création d'une résidence sociale de 250 P.L.A.-I. et une pension de famille de 30 P.L.A.-I.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DLH 318, location à R.S.F. de l'immeuble 15, rue Saint-Just et l'amendement technique n° 89.

Technique ?

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Madame la Maire, il s'agit de rectifier une erreur matérielle de rédaction concernant le 7e visa du délibéré. Les autres dispositions demeurent inchangées.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, cet amendement technique n° 89.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 89 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 318 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. Merci. (2016, DLH 318).

2016 DLH 327 - Réalisation 5-5bis, rue de Vaucouleurs (11e) d'un programme de construction neuve de 17 logements sociaux (5 P.L.A.-I., 7 PLUS et 5 P.L.S.) par "H.S.F.".

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DLH 327. Réalisation au 5 et 5 bis, rue de Vaucouleurs, dans le 11e, d'un programme de construction neuve de 17 logements sociaux.

Je donne la parole à Mme Joëlle MOREL.

Mme Joëlle MOREL. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Ce Conseil est encore l'occasion d'adopter de nombreux projets de délibération concernant les constructions de logements sociaux.

Vous le savez, le groupe "Europe Ecologie" milite depuis toujours activement pour la progression du parc social à Paris, notamment dans les arrondissements qui sont déficitaires afin qu'ils atteignent progressivement le taux de logements sociaux requis par la loi.

Mais cet accord général de fond continue de se heurter sur des projets particuliers. Je veux parler de celui de Vaucouleurs qui est dans le quartier "politique de la ville", dans le quartier Fontaine-au-Roi.

Les efforts de construction doivent avoir avant tout un objectif. Ils doivent améliorer et conforter la qualité de vie des Parisiens. Cette position de principe soulève la question suivante : sommes-nous vraiment obligés de construire partout, même dans les lieux déjà très denses, si nous estimons que cela impacte la qualité de vie des Parisiens ?

Le groupe Ecologiste ne partage pas la nouvelle ambition portée par le bailleur "H.S.F." pour cet îlot, qui a pour objectif de rationaliser l'espace libre. Si l'idée de "H.S.F." de créer un accès vers le jardin est bonne, pourquoi construire 17 logements sur cette parcelle qui pourrait devenir un vrai jardin pour les habitants des 60 logements qui habitent déjà sur la parcelle ?

Je vous rappelle que le quartier compte 27.000 habitants sur 37 hectares et ne possède qu'un petit square de 1.750 mètres carrés, ce qui fait qu'évidemment le square en question est très souvent suroccupé et que les agents de la DEVE le décrivent eux-mêmes comme un square surpeuplé.

Les Parisiens ont un besoin viscéral d'espaces verts et d'espaces de respiration. Nous redisons ici notre opposition à des choix d'urbanisme qui grignotent les quelques espaces libres qui existent encore au cœur des quartiers denses. Ces espaces sont une chance, nous voulons qu'ils soient exploités et qu'ils puissent bénéficier aux habitants au lieu d'être optimisés à tout prix.

Alors, je vous le demande encore une fois, réservons les quelques arbres, les jardinières, les espaces verts qui existent pour les habitants qui sont en demande mais aussi car ils permettent une infiltration de l'eau et ils permettent de lutter contre les îlots de chaleur.

Pour terminer, je le redis, sur ce projet comme je l'ai dit à d'autres occasions, faisons attention lorsque nous ajoutons de la densité, réfléchissons bien aux conséquences sociales et environnementales et à la qualité de vie des Parisiens.

Pour nous, ce projet est inadapté avec les besoins et les attentes des habitants de ce quartier et nous voterons donc contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame MOREL.

Pour vous répondre, la parole est à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Madame la Maire, chère Joëlle MOREL, chers collègues, ce projet de délibération porte sur un programme de construction de 17 logements supplémentaires en cœur d'îlot, au 5, rue Vaucouleurs dans le 11^e arrondissement et réalisé, vous l'avez dit, par le bailleur social "H.S.F."

L'immeuble actuel, comportant 50 logements, avait déjà fait l'objet en 2014 d'une réhabilitation Plan Climat. Il est aussi apparu, à l'occasion de ces travaux, une nouvelle opportunité de construction de logements sociaux en cœur d'îlot. Actuellement, cet espace est inutilisé par les locataires. "H.S.F." souhaite donc y réaliser 17 logements. Outre la création de ces logements supplémentaires, l'intérêt de ce programme réside dans l'amélioration du cadre de vie des locataires actuels. Il prévoit, en particulier, le réaménagement du cœur d'îlot avec un jardin et une meilleure accessibilité depuis l'extérieur, le développement d'une toiture végétalisée sur les deux-tiers de la surface, ainsi que la création d'un local de tri sélectif, un local deux-roues et un local à poussettes. Autant de dispositions qui n'existent pas actuellement.

Une attention particulière sera portée à la construction de ces logements neufs, avec le choix d'une hauteur réduite en R+2 et R+3, et une construction en structure bois qui s'adapte particulièrement bien au site.

Je vous incite donc à voter ce projet de délibération.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 327.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DLH 327).

2016 DLH 338 - Création par regroupement de chambres de 7 logements sociaux (7 P.L.A.-I.) (11e, 13e, 15e, 17e et 20e) par "Elogie".

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au logement étudiant.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DLH 338 et les vœux n° 90 et 90 bis. Le projet de délibération concerne la création, par regroupement de chambres, de sept logements sociaux par "Elogie".

La parole est à M. Jérôme DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Madame la Maire.

Rapidement, nous sommes évidemment pour le regroupement des chambres de service sans confort pour créer des studios, des T2 ou des T3 éventuellement. Il nous semble que, dans cette démarche de reconquête des chambres qui ne sont pas utilisables, on pourrait faire une part aux logements étudiants. Vous savez qu'il y a un énorme déficit en matière de logements étudiants à Paris. Evidemment, cela nuit à l'attractivité de la Capitale. Il nous semble que, lors de ces regroupements, ce serait l'occasion de réserver peut-être 30 % - nous, on a mis 30 %, cela peut être plus ou moins - mais, en tout cas, de faire un geste dans ce domaine pour augmenter le nombre de logements étudiants à Paris. Ce sont, évidemment, des procédures qui pourraient s'y prêter puisque l'on est dans des petites surfaces. On pourrait même envisager de la colocation sur ces surfaces.

Il me semble que notre vœu est tout à fait utile, à la fois pour les étudiants et pour les bailleurs sociaux qui auraient des locataires qui seraient garantis, bien évidemment, par l'A.P.L.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Ce projet de délibération permet la création, par regroupement de chambres de bonne, de sept logements sociaux par "Elogie". Vous voyez que c'est un sujet sur lequel nous avançons, même si, évidemment, c'est long et que nous avançons pas à pas. Mais vous voyez que notre politique en la matière a déjà un certain nombre de résultats. Il s'agit, par ces regroupements de chambres de bonne, de réaliser du logement social, c'est-à-dire du logement accessible et du logement pas trop cher. Vous nous proposez, par l'intermédiaire de ce vœu, le vœu n° 90, de dédier 30 % de ces logements que nous créons par regroupement de chambres de bonne, à des étudiants. En soi, ce n'est évidemment pas une mauvaise idée. Cela dit, nous engager dès maintenant dans un chiffre et le fait de systématiser, d'une certaine manière, ce quota de 30 %, nous paraît un peu compliqué à ce stade, d'autant que, je vous le disais, nous avançons pas à pas sur ce sujet.

C'est la raison pour laquelle nous déposons un vœu de l'Exécutif qui demande que cela puisse se faire sans pour autant s'engager sur ce chiffre de 30 %. Mais, en tout cas, sachez-le : le logement étudiant est une vraie question pour nous. D'ailleurs, nous produisons chaque année un peu plus de 1.000 logements étudiants, dont les deux-tiers en logements sociaux. C'est d'ailleurs l'un des objectifs fixés par notre programme local de l'habitat. Et si nous pouvons en faire par le biais de ces regroupements de chambres de bonne, cela se fera évidemment avec enthousiasme.

Je vous propose donc de substituer au vœu que vous avez initialement déposé, notre vœu de l'Exécutif.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Au regard de la proposition qui est faite, retirez-vous votre vœu, Monsieur DUBUS ?

M. Jérôme DUBUS. - Oui, on va retirer le vœu parce que le vœu de l'Exécutif va dans le bon sens. Il n'est pas contraignant. D'habitude, Ian BROSSAT est très contraignant en matière de logement. Là, il n'est pas contraignant. Il ne veut pas des 30 %, mais nous allons évidemment voter ce vœu.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Voyez comme vous déteignez sur lui.

Le vœu n° 90 est donc retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 90 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 386).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 338.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DLH 338).

2016 DLH 343 - Réalisation 86, quai de la Râpée (12e) d'un programme de construction neuve de 14 logements sociaux (8 P.L.A.-I. et 6 PLUS) par la R.I.V.P.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'équilibre des programmes.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DLH 343 et le vœu n° 91 qui concerne la réalisation, 86, quai de la Rapée, dans le 12^e arrondissement, d'un programme de constructions neuves de 14 logements sociaux par la R.I.V.P.

La parole est à Mme MONTANDON, qui s'est transformée en Jean-François LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1^{er} arrondissement. - Brièvement, Madame la Maire, c'est un vœu qui consiste à demander un rééquilibrage dans le programme de 14 logements au 86, quai de la Rapée, en demandant qu'il y ait une part de logements P.L.S., catégorie destinée aux classes moyennes.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur LEGARET.

Pour vous répondre, la parole est à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci à Jean-François LEGARET d'attirer notre attention sur ce vœu qui concerne la réalisation de 14 logements sociaux au 86, quai de la Rapée. En réalité, le vœu que vous déposez reprend un débat que nous avons d'ores et déjà eu tout à l'heure. Notre équilibre en matière de logement social ne se construit pas adresse par adresse, mais de manière globale, à l'échelle de la production de logements sociaux annuelle.

Je vous propose donc de ne pas retenir le vœu que vous avez déposé.

J'y émets par conséquent un avis défavorable.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 91 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 343.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DLH 343).

2016 DLH 350 - Réalisation 16, rue Duban (16^e) d'un programme comportant 10 logements sociaux par "Paris Habitat - OPH".

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DLH 350 et l'amendement n° 92. C'est la réalisation, 16, rue Duban, dans le 16^e arrondissement, d'un programme comportant 10 logements sociaux par "Paris Habitat".

Je donne la parole à M. AURIACOMBE.

M. Pierre AURIACOMBE. - Merci, Madame la Maire.

Je vais m'adresser à M. BROSSAT, si vous permettez, qui va être content vu que nous sommes prêts, dans le 16^e arrondissement, à voter ce programme de logements sociaux. Nous sommes même prêts à l'améliorer. C'est pourquoi nous l'avons amendé.

Cet amendement a été adopté à l'unanimité dans le 16^e arrondissement avec, bien sûr, les voix de la majorité du 16^e - Républicains, centristes, UDI-MODEM - ainsi que les voix socialistes, et j'y reviendrai, qui ont souhaité

soutenir cet amendement. De quoi s'agit-il ? De cet immeuble, rue Duban, face au marché de Passy. Vous nous proposez aujourd'hui 10 logements P.L.A.-I. C'est un sujet - c'est vrai que nous venons d'en parler - qui ne nous semble pas reprendre le P.A.D.D. de créer différents types de logements sociaux pour répondre à la diversité de tous les besoins, allant jusqu'aux logements intermédiaires. Et vous en conviendrez, Monsieur BROSSAT, qu'il y a également peu de logements intermédiaires dans le 16e arrondissement.

C'est pourquoi nous vous demandons de modifier et d'amender le texte, comme nous l'avons voté au Conseil du 16e arrondissement, de financer un programme comportant trois logements P.L.I., quatre logements PLUS et trois logements P.L.S. Ceci correspond à une diversité que l'on cherche tous à avoir dans ce logement intermédiaire, une mixité sociale.

Je terminerai par les propos de notre collègue qui n'est pas là actuellement, M. LAURET, collègue socialiste qui explique en Conseil du 16e arrondissement et je le cite : "que le groupe PS est favorable à la création de 10 logements sociaux au sein de cet immeuble, mais qu'il votera également pour l'amendement, car le PS souhaite une grande diversité de catégories de logements sociaux au sein de cet immeuble".

Je ne doute pas, Monsieur BROSSAT, que vous soyez consensuel, que vous profitiez de l'occasion pour faire voter par le 16e arrondissement ces logements sociaux que vous nous reprochez toujours de ne pas voter, voyez nous sommes prêts à les voter et d'une manière consensuelle nous les votons avec l'ensemble des élus du 16e, droite et gauche confondues.

J'espère, Monsieur BROSSAT, que vous voudrez bien nous suivre sur ce projet.

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire, j'apprécie la position constructive de mon collègue, même si je vais devoir le décevoir. Cet amendement déposé par les élus du groupe les Républicains porte sur un programme de logements sociaux situé au 16, rue Duban dans le 16e arrondissement. Il fait suite à une préemption de la Ville de Paris, puisqu'il s'agit d'un immeuble privé que nous avons acquis, de 10 logements, avec 5 T1 bis et 5 T5. Il y aura à la fois des petits logements et des logements pour de grandes familles.

Je vous rappelle que le 16e arrondissement est déficitaire en logements sociaux, puisque malgré nos efforts, il compte 4,4 % de logements sociaux. Nous avons souhaité à cette adresse, c'est vrai, réaliser des logements à destination de familles modestes, voire très modestes, puisque le P.L.A.-I. est destiné à ces catégories de la population précisément dans un objectif de mixité sociale. S'il y a bien un arrondissement où il est justifié de mettre l'accent sur le logement très social, c'est le 16e.

Je vous propose donc de ne pas revoir l'équilibre prévu dans le projet de délibération qui vous est présenté. J'émettrai donc un avis défavorable à votre amendement.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 92 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 92 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 350.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DLH 350).

2016 DLH 377 - Réalisation 127, rue du Chemin-Vert (11e) d'un programme comportant 23 logements sociaux par "Paris Habitat - OPH".

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DLH 377. Réalisation 127, rue du Chemin-Vert dans le 11e arrondissement d'un programme comportant 23 logements sociaux par "Paris Habitat".

La parole est à Mme Joëlle MOREL.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Madame la Maire.

Ce projet de délibération concerne la construction de 17 logements et d'une crèche. Nous sommes au cœur d'un îlot déjà bien dense à quelques centaines de mètres du T.E.P. de Ménilmontant, qui a fait l'objet de plusieurs débats ici et densifie aussi intensément ce quartier.

Nous maintenons notre position. Ces projets sont trop intenses et ne participent pas, à notre avis, à apaiser Paris et ne répondent pas aux attentes des habitants. Là encore en tant qu'élue dans le 11e aux espaces verts et à la biodiversité, je regrette que ce morceau de parcelle occupée actuellement par 18 box de parking ne soit pas récupéré pour créer un espace vert supplémentaire pour les habitants.

Je souhaite revenir tout particulièrement sur le processus de transformation et de construction sur cette parcelle. Lors du dernier conseil de quartier, un groupe important de propriétaires de cette parcelle s'est déplacé pour exprimer un certain nombre de réserves concernant la construction de ce nouvel immeuble. La plupart des interventions de ces personnes ne remettaient en cause ni la construction de la crèche, ni les logements sociaux, mais venaient dénoncer l'absence d'information et de concertation avec la Ville.

Ils dénonçaient aussi l'omission du promoteur immobilier qui ne les avait pas informés de la construction en fond de parcelle de ce nouvel immeuble.

En tant qu'élue municipale conseillère de Paris, je suis comme vous élue pour être au service de l'ensemble des Parisiens et des Parisiennes, être à l'écoute des locataires, être à l'écoute des propriétaires. Nos mandats d'élus nous donnent la responsabilité de contribuer dans la mesure de nos moyens, à anticiper, à réduire les tensions, à régler les conflits.

Notre ville appartient à toutes et tous, c'est une idée de base fondamentale dans notre pensée. La concertation est indispensable. Elle n'a pas eu lieu.

C'est la raison pour laquelle nous nous abstiendrons sur ce projet de délibération. Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame MOREL.

Je donne la parole à Ian BROSSAT pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire, chère Joëlle MOREL, le projet de délibération DLH 377 porte sur un programme de construction de 23 logements familiaux au 127, rue du Chemin-Vert dans le 11e arrondissement, et réalisé par "Paris Habitat".

La construction du nouvel immeuble se fera en lieu et place de 18 box de parking. Leur démolition permettra de réaliser ce programme en cœur d'îlot. Le rez-de-chaussée est dédié à une crèche, sa situation permettra de disposer d'une cour à l'abri de la circulation. Les 6 étages accueilleront 11 logements P.L.A.-I., 7 logements PLUS et 5 logements de type P.L.S.

Afin de faciliter l'insertion, "Paris Habitat" va procéder à l'amélioration des espaces extérieurs tant sur le plan des circulations (nouveaux accès, végétalisation de la voie pompiers), que des équipements et de l'éclairage. Il s'agit de transformer des emplacements pour voitures en logements sociaux et en crèche. Cela me paraît être à même de rassembler notre Conseil, en tout cas je suis très favorable à ce projet de délibération et souhaite que ce programme puisse se faire.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 377.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DLH 377).

2016 DLH 427 - Adoption du Programme local de l'habitat modifié.

Voeu déposé par le groupe RG-CI relatif au taux de rotation dans le parc social.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous allons examiner le projet de délibération DLH 427, les amendements n^{os} 93, 94 et le vœu n° 95. Le projet de délibération concerne l'adoption du Programme local de l'habitat modifié.

Je vais donner successivement la parole à Maud GATEL, Nicolas BONNET-LOULALDJ, Florence BERTHOUT, Jérôme DUBUS, David BELLARD, Jean-Bernard BROS, Danielle SIMONNET et Rémi FÉRAUD.

On commence par Mme GATEL.

Mme Maud GATEL. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, en proposant d'accorder une réduction de loyer aux locataires sociaux les plus aisés, et en contribuant à faire baisser un taux de rotation déjà tragiquement bas à Paris, ce projet de délibération est surréaliste. Son seul mérite consiste à acter les failles de la politique de la Ville en matière de logement social et l'absence de mixité sociale à laquelle elle conduit.

De quoi parle-t-on ? De ménages dont les revenus ont augmenté et qui dépassent désormais les plafonds d'éligibilité. La loi prévoit aujourd'hui qu'ils sont soumis à un surloyer, un S.L.S, supplément de loyer de solidarité. C'est un principe de justice sociale. Cela doit répondre aussi à une logique de parcours résidentiel, puisqu'elle rend un peu moins intéressant le fait de rester dans un logement social pour les ménages les plus aisés, les incitant à sortir par le haut du logement social et en libérant ainsi des places pour les trop nombreux demandeurs de logement en attente.

La loi a pensé un temps favoriser la mixité sociale grâce à des exemptions de surloyer pour les ménages les plus aisés dans certains quartiers. À Paris, c'est le cas des quartiers politiques de la ville, des quartiers de veille active et des quartiers G.P.R.U.

La loi autorise aussi les bailleurs sociaux à moduler les taux de surloyers sans véritable logique territoriale. Or, à Paris, tous les bailleurs sociaux de la Ville appliquent ce type de modulation.

Résultat, ce qui était un principe est devenu une exception, et seuls 9.144 ménages parisiens, soit 4 % des locataires sociaux, paient un surloyer s'élevant en moyenne à 236 euros.

Le Gouvernement actuel a pris acte du manque d'efficacité du système pour agir véritablement sur la mixité sociale en raison des trop nombreuses dérogations possibles.

C'est la raison pour laquelle la loi Égalité-Citoyenneté est en train de revenir sur ce dispositif et entend limiter les possibilités de déroger aux règles du surloyer.

Alors que l'Assemblée nationale et le Sénat ont acté l'échec de la limitation des surloyers pour améliorer la mixité sociale, et dès lors approuvé la nécessité de réduire les dérogations, vous proposez strictement l'inverse en réintroduisant de nouvelles dérogations, d'ailleurs contre l'opinion des députés LEPETIT, VAILLANT et CARESCHE. Vous justifiez cette mesure par le nécessaire maintien, dans le parc social, des classes moyennes. C'est bien la première fois que vous vous en souciez et c'est le signe que la raison est tout autre.

En réalité, vous craignez les conséquences politiques d'avoir à annoncer aux locataires concernés la future augmentation de leur loyer, en particulier la réaction des locataires des 11.000 logements que vous avez conventionnés depuis 2014, à qui vous aviez promis qu'il n'y aurait aucune conséquence pour leur situation et pour leur loyer. Or avec le dispositif "Égalité et Citoyenneté" en cours d'examen, il y aura bien des conséquences pour certains d'entre eux.

Pour notre part, nous revendiquons le droit à ce que les classes moyennes puissent accéder au logement social, ce qui implique qu'il y ait une offre, mais si leur revenu dépasse le plafond, il est juste et normal qu'elles paient un surloyer ou qu'elles quittent leur logement. En effet, nous considérons que le logement social ne doit pas être un

logement à vie si les conditions sont réunies pour en sortir, qu'il doit exister un parcours résidentiel, très social, social, intermédiaire et, osons l'expression, jusqu'à l'accession sociale à la propriété.

Nous considérons aussi que les mutations doivent être favorisées et que tout doit être mis en œuvre pour augmenter le taux de rotation dans le parc social car lorsque près de 200.000 ménages attendent un logement, c'est une impérieuse nécessité, une question d'équité et de solidarité.

La vraie mixité passe par la construction de logements P.L.S. et intermédiaires dans tous les programmes. La mixité sociale, c'est permettre de faire bénéficier au plus grand nombre d'un accompagnement social sur un temps qui peut être limité. La mixité sociale, c'est de favoriser les mutations, c'est d'autoriser les surloyers dont les modulations et les exceptions doivent être le plus rare possible. La mixité sociale doit être dynamique et non figée. Avec ce projet de délibération, vous recherchez une mixité sociale artificielle, en grippant encore davantage un système déjà totalement sclérosé et en ne permettant pas que s'exerce la nécessaire solidarité entre les populations. Vous contournez la loi dans une logique clientéliste. C'est pourquoi nous voterons contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je vais donner la parole à M. Nicolas BONNET-OULALDJ pour 5 minutes maximum.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le projet de délibération que nous examinons est très important. Il s'agit d'adopter une modification du P.L.H. afin de tenir compte des modifications que portent les articles sur le logement de la loi sur l'égalité et la citoyenneté, actuellement en cours de débat au Parlement. Les municipalités de gauche ont tenu, depuis 2001, à inverser la courbe de la création de logements sociaux à Paris. Nous assistons à une accélération de cette politique depuis 2014, à l'initiative de la Maire et de son adjoint Ian BROSSAT.

La question du logement est une priorité à Paris, elle est la préoccupation première de nos concitoyens et concitoyennes. Nous utilisons tous les leviers à notre disposition pour atteindre l'objectif de 10.000 logements sociaux par an à Paris, dont 7.500 logements sociaux. Nous avons modifié le P.L.U. dans ce sens. Nous avons multiplié les mesures incitatives pour que les propriétaires de logements ou de bureaux vacants mettent sur le marché leur bien.

Nous tentons, à l'instar d'autres métropoles mondiales, d'encadrer le phénomène de la multiplication des locations des meublés, devenues pour certains un vrai business. Nous conventionnons de nombreux logements afin qu'ils soient réellement soumis aux mêmes règles que ceux que nous construisons.

Nous avons préempté dans le diffus. En 2 ans, l'inventivité a été au pouvoir pour permettre à un maximum de Parisiens de rester dans notre ville. A ce rythme nous atteindrons l'objectif fixé de 25 % de logements sociaux sur le territoire parisien. Nous pouvons être fiers de ce bilan à mi-mandat. Malheureusement, nous entendons une petite musique qui dit que l'on ne fait pas assez de logements très sociaux et que les dérogations que nous demandons pour l'application du supplément de loyer de solidarité ne sont pas justifiées.

Nous n'avons pas, nous communistes, la même approche du logement social que d'autres. Nous pensons que l'accès au logement est un droit pour toutes et tous, pour l'ensemble des salariés. 70 % des Parisiens sont éligibles au logement social et nous défendons la mixité sociale dans les immeubles.

Nous devons veiller à cet équilibre. Il doit y avoir dans nos programmes des logements de tout type parce que nous nous adressons à tous les Parisiens. Nous devons être vigilants afin que la géographie d'implantation des logements sociaux respecte cet équilibre. Oui, il faut des P.L.A.-I. partout et pas seulement aux portes orientales de Paris et du P.L.S. partout et pas seulement dans les arrondissements les plus bourgeois. Cette équation n'est pas simple. Elle part du principe qu'il n'y a pas de zone réservée à tel ou tel type de logement et donc à tel ou tel type de famille.

Le surloyer s'applique déjà à plus de 9.000 familles parisiennes parmi lesquelles plus de 5.000 familles devraient voir augmenter leur surloyer de plus de 100 euros par mois en moyenne, du fait de cette loi. La proposition de modification du P.L.H. doit permettre d'éviter cette augmentation à plus de 4.000 familles. Celles et ceux qui ne voteront pas ce projet de délibération prendront la responsabilité d'une telle augmentation de plus de 100 euros de surloyer, en pleine crise économique, alors que le pouvoir d'achat n'a pas augmenté, que les salaires n'augmentent pas et que la vie à Paris est toujours plus chère. Une augmentation du surloyer qui serait dissuasive pour des familles moyennes qui souhaitent rester dans un logement social à Paris : autant leur dire "allez habiter ailleurs".

Je pense à des ménages dont le couple travaille et n'a pas de revenus mirobolants. Je pense à un grand nombre de fonctionnaires de l'Education nationale, de la santé ou des agents de la Ville de Paris. Alors, nous soutiendrons cette réforme qui est équilibrée et qui est l'application de notre programme : un logement pour toutes et tous dans Paris est possible si on s'en donne les moyens. Nous soutenons cette modification du P.L.H., elle est l'une des pièces qui nous amènera doucement mais sûrement vers les objectifs que nous nous sommes fixés pour que la loi nous encourage à la remplir à terme : 30 % de logements sociaux à Paris, en tentant de défendre la mixité de notre ville, y compris dans le logement social.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BONNET-OULALDJ.

La parole est à M. DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Madame la Maire.

Ce projet de délibération reste un peu au milieu du gué. Je vais vous dire pourquoi. Tout d'abord parce que le S.L.S. est tout de même quelque chose qui vient d'être confisqué par le Gouvernement de manière scandaleuse. Personne ne le dit ici, mais moi, je vais le dire. 80 % des montants du S.L.S. qui étaient récupérés par les bailleurs sociaux pour faire autre chose, c'est-à-dire construire de nouveaux logements, entretenir le patrimoine, sont aujourd'hui récupérés par l'Etat qui cherche de l'argent partout. C'est un véritable scandale. L'Union des H.L.M. l'a dénoncé et je le dénonce ici. Ce n'est pas le sujet, mais permettez-moi de le dire.

Quant au projet de délibération lui-même, il reste au milieu du gué parce qu'un certain nombre de gens qui paient le surloyer solidarité, qui est dû évidemment aux bailleurs sociaux, vont avec ce projet de délibération voir leur augmentation qui est imposée par la loi "Egalité-Citoyenneté" ne pas augmenter. Cela va concerner à peu près 4.000 familles. Mais il y a 5.200 autres familles qui vont, elles, voir leur surloyer augmenter, et non pas augmenter de quelques euros, mais de 100 euros par mois.

Je rappelle qu'aujourd'hui, il y a un peu plus de 9.000 familles qui sont assujetties au surloyer de solidarité pour un montant moyen d'à peu près 236 euros par mois. Cela veut dire que, pour les 5.000 familles qui vont être touchées, on va être à 336 euros par mois. Quasiment 350 euros par mois, c'est considérable, d'abord parce que le pouvoir d'achat est en baisse ; deuxièmement, parce que l'inflation est presque à 1 %. Donc une augmentation de 100 euros par mois, c'est considérable.

Cela va toucher évidemment les surloyers qui ne sont pas en zone déficitaire de logement social. C'est la raison pour laquelle nous avons déposé cet amendement, pour qu'il y ait une justice sur l'ensemble des gens qui paient les surloyers de solidarité afin que l'effet de cette loi "Egalité-Citoyenneté", qui comporte beaucoup d'autres conséquences sur les collectivités locales - là, on en étudie une seule mais il y en a beaucoup d'autres - et des conséquences négatives afin que cet effet soit gommé, car ces locataires n'ont rien demandé. La Ville de Paris n'a rien demandé non plus, je le reconnais. C'est cette loi "Egalité-Citoyenneté" qui impose cette augmentation du surloyer.

Nous avons déposé un amendement pour que l'ensemble des locataires qui paient un surloyer de solidarité à Paris, donc les 9.144 familles, soient exonérés de cette augmentation qui est totalement injuste et qui est imposée. D'ailleurs, ce projet de délibération pose un problème d'égalité.

Il y aurait 4.000 familles qui pourraient bénéficier de cette non-augmentation, et puis, il y en a 5.000, qui sont dans les mêmes conditions de surloyers, qui n'en bénéficieraient pas. Il y a une rupture de l'égalité qui, à mon avis, devant un tribunal, pourrait être passible d'une annulation. Je n'irai pas jusque-là, mais je vous le signale.

Je crois que pour rétablir cette égalité, il faut voter notre amendement. Il permet aux 9.100 familles d'être totalement exonérées de cette augmentation de 100 euros par mois. Il permet également de donner un signal au maintien d'un certain nombre de classes moyennes dans le logement social, et Dieu sait si ces classes moyennes sont un peu massacrées en ce moment, et notamment depuis 2014. Il me semble donc que c'est une mesure de justice, c'est une mesure d'égalité, c'est une mesure qui arrive à un moment où, je l'ai dit tout à l'heure, les pouvoirs d'achat sont malmenés par tout un tas de mesures gouvernementales.

Pour rétablir cette égalité, je vous demande donc de voter cet amendement.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je vais maintenant donner la parole à M. David BELLARD.

M. David BELLIARD. - Madame la Maire, mes chers collègues, on nous propose ici de modifier notre Plan local d'habitat suite au vote de la loi "Egalité-Citoyenneté", qui change le cadre légal d'application du surloyer.

En préliminaire de mes propos, permettez-moi de donner deux exemples pratiques pour remettre les choses en perspective : le premier, c'est que dès la catégorie PLUS, les foyers assujettis aux surloyers sont considérés comme aisés par le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie, le CRÉDOC, soit grosso modo appartenant à une catégorie de ressources autour de 2.300 euros pour une personne seule et 5.400 euros par mois pour une famille de quatre personnes. Bien sûr, ces revenus doivent être vus par rapport au coût de la vie à Paris, qui est 9 % plus élevée que dans le reste de la France, en moyenne, mais cela nous donne un ordre d'idée.

Deuxième exemple, qui concerne les foyers en P.L.S. assujettis aux surloyers, je donnerai un seul chiffre : 7.000 euros, soit le niveau de ressources mensuelles de déclenchement du surloyer pour un couple avec deux enfants. Il est intéressant de constater que ce chiffre correspond au seuil de richesse fixé par le même CRÉDOC, pour un foyer de cette composition. On est donc, quand même, bien loin des 1.700 euros de revenus médians français.

Ces chiffres illustrent bien pourquoi pour nous le surloyer est utile pour renforcer l'équité dans le parc social. En se déclenchant lorsque les ressources du foyer dépassent de 20 % le plafond, il demande aux locataires plus aisés un effort de solidarité, mais c'est aussi un mécanisme qui s'ajuste progressivement aux évolutions de leurs revenus et leur permet de rester dans leur logement, même s'ils ne pourraient plus y avoir accès dans les mêmes conditions.

Rappelons qu'en plus de cela, quoi qu'il arrive, la somme payée chaque mois entre le loyer et le surloyer ne peut dépasser 30 % des ressources du foyer, soit bien en deçà de ce que dépense la grande majorité des Parisiennes et des Parisiens pour se loger.

Ces premières remarques étant posées, revenons au projet de modification de notre P.L.H. Rappelons d'abord qu'il est proposé avec un objectif de mixité sociale, en permettant aux classes moyennes de rester dans les quartiers populaires. Comme tous les groupes de la majorité, nous souscrivons à cet objectif, mais plusieurs éléments nous posent problème. D'abord, le surloyer a un vrai rôle à jouer dans l'accès au logement social. Nous connaissons tous les problèmes de fluidité du parc. Cette faiblesse du taux de rotation des locataires empêche les foyers qui en ont besoin à un moment de leur vie d'accéder à un logement. De fait, le fonctionnement actuel du parc social fige encore les renouvellements de population et c'est un problème. Le surloyer doit donc être maintenu, car il contribue au renouvellement des habitants du parc social quand ils voient leur niveau de vie évoluer de manière conséquente.

Ensuite, permettez-moi de douter de l'idée selon laquelle les classes moyennes resteraient dans leur quartier seulement dans le cas où le niveau actuel de leur surloyer serait maintenu. Aucun élément tangible ne valide cette thèse de fuite des classes moyennes pour une hausse moyenne de 100 euros du montant de leur surloyer. En effet, le logement social reste et continue d'être très attractif, puisque même avec un surloyer, les loyers restent bien en deçà des prix du marché locatif privé.

Pour améliorer la mixité sociale, il faut donc agir sur d'autres leviers, avec un objectif : combattre l'éviction des plus pauvres hors des frontières de notre ville, car ce sont d'abord eux qui souffrent de la hausse des prix. Notre objectif est double : permettre aux classes populaires et très populaires de rester à Paris et maintenir les classes plus aisées dans les quartiers populaires.

Pour cela, deux mots : régulation et attractivité. Tout d'abord, il faut réguler le parc privé afin que les prix des loyers baissent. L'encadrement des loyers est une avancée importante et les Parisiennes et les Parisiens doivent être informés de leurs droits. C'est d'ailleurs tout l'enjeu de l'amendement budgétaire que nous avons défendu pour le maintien des subventions de la Ville.

Ensuite, il faut cesser de créer du bureau et des hôtels, et faisons le choix radical du logement pour les mètres carrés qui sont inutilisés dans la Capitale, car c'est la priorité et l'urgence majeure. C'est l'objet du vœu que nous avons déposé à ce Conseil.

Enfin, améliorons l'attractivité des quartiers populaires en investissant dans les services publics, le cadre de vie et les écoles, seules à même de garantir une mixité sociale dès l'enfance et de ne pas créer de stratégie d'évitement de certains établissements. Là encore, nous avons déposé, depuis le début de la mandature, de nombreux vœux dans cet esprit.

Pour conclure, mes chers collègues, nous pensons que cette modification ne répond pas à notre objectif commun de mixité sociale, et c'est pour toutes ces raisons que nous voterons contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je vais maintenant donner la parole à Jean-Bernard BROS.

M. Jean-Bernard BROS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, en France, de très nombreux ménages, notamment issus de classes moyennes, ont besoin du parc social pour pouvoir se loger, ne trouvant plus dans le parc privé de solutions satisfaisantes. Cette réalité est d'autant plus vraie à Paris. Grâce à notre politique ambitieuse pour le logement social, de nombreux citoyens ont la possibilité de se loger de manière digne et financièrement abordable. Il faut s'en réjouir, mais ne nous voilons pas la face : cela n'est pas suffisant. Le retard de la construction de logements depuis un quart de siècle, la flambée des prix immobiliers constituent autant de blocages structurels qu'il nous faut résoudre. En témoignent le nombre de demandeurs de logements sociaux et les délais d'attente, mais aussi la difficulté à pouvoir s'installer dans le parc privé, que ce soit en location ou à l'achat.

Beaucoup de chemin reste à parcourir, beaucoup d'obstacles restent à franchir, beaucoup de défis sont encore à relever. Construire, c'est toujours une grande et belle aventure, mais nous ne devons pas oublier dans le même temps d'assurer l'optimisation de notre parc social. Aussi, les élus du groupe RGCI se posent une question : comment faire pour qu'un plus grand nombre de personnes bénéficient d'un logement social ?

Une des réponses à apporter est certainement de favoriser la mobilité dans le parc public. Nous le savons, c'est souvent difficile, parfois même ingrat, mais c'est essentiel pour améliorer la qualité du service rendu. Le taux de rotation du parc social à Paris est deux fois inférieur à la moyenne nationale, elle-même très inférieure au taux de rotation sur le marché locatif privé. Or, les transformations familiales existent, et la situation d'un ménage à son entrée n'est souvent plus la même 10 ou 15 ans plus tard : augmentation des revenus, départ des enfants. Il nous faut mieux prendre en compte ces changements pour fixer les priorités d'accession au parc social car, mes chers collègues, le logement pour tous signifie également faciliter la mobilité des locataires et l'accession à la propriété.

Le nombre de logements sociaux libérés pouvant être proposés aux familles en attente chaque année est trop faible. Nous devons agir. Différentes pistes d'actions sont possibles : la mobilité en interne au parc social, c'est-à-dire, proposer des logements adaptés aux situations des ménages, et la mobilité vers le privé, en location ou en accession. Sur ces points, notre Ville a véritablement des efforts à faire, et le sens de notre vœu est bien d'aller plus loin en la matière.

Quant à la modification du P.L.H. proposé, les élus du groupe RG-CI estiment qu'un surloyer de solidarité est un outil important pour favoriser la mobilité dans le parc social. Nous déplorons donc qu'il soit abandonné, car cela pose des questions en termes de justice sociale, mais nous ne sommes pas sourds aux arguments visant à protéger les classes moyennes à travers cette modification. Et je le dis très clairement : si l'objectif est de protéger les classes moyennes et de favoriser le maintien de ces familles dans notre Capitale, cela ne suffit pas. C'est un dispositif goutte d'eau face à l'océan des obstacles en la matière.

Paris souffre des difficultés à trouver des logements assez grands et à des prix accessibles pour ces familles. Le logement social est une solution, mais elle n'est pas la seule solution, car quelle est l'aspiration de ces familles des classes moyennes ? Accéder à la propriété, et c'est pour cela qu'elles quittent Paris. Malgré les politiques ambitieuses et très positives en direction des familles, le logement reste un problème majeur de fixation des familles dans notre ville.

Alors, oui à une politique de logement social ambitieuse, nous ne souffrons d'aucune ambiguïté en la matière, mais oui également à de véritables dispositifs d'accession à la propriété. Il faut cesser d'opposer ces deux sujets, car ils sont complémentaires. C'est pourquoi nous demandons que soit entamé un véritable travail de fond sur ce sujet. Sans mesure complémentaire d'accompagnement sur la question de l'accession, nous nous abstiendrons sur la modification du P.L.H. qui nous est proposée, car elle est trop dérisoire.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Danielle SIMONNET, qui rejoint sa place.

Mme Danielle SIMONNET. - Excusez-moi, mes chers collègues.

Ce projet de délibération est important mais il pose un certain nombre de questions. Il y a plusieurs aspects. D'abord, vous avez l'aspect des suppléments de loyers, de comment on prend en compte la nouvelle loi qui revient sur la loi Boutin sur les suppléments de loyers. Or, dans le projet de délibération, on a le souhait de préserver une

mixité dans un certain nombre de quartiers, en essayant d'atténuer et de faire en sorte que 4.000 familles ne soient pas assujetties à l'augmentation de 100 euros de loyer...

Est-ce que je ne suis pas sur le bon projet de délibération ?

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Tout va très bien, Madame SIMONNET, mais nous compatissons avec votre essoufflement.

Mme Danielle SIMONNET. - C'est parce que je viens de courir, mais je vous en remercie, ça va aller.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - On compatissait collectivement, continuez.

Mme Danielle SIMONNET. - Je ne me trompe pas de projet de délibération ? Je suis dans le sujet ?

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Tout va bien. Vous êtes au Conseil de Paris et nous sommes en train d'étudier le projet de délibération sur le P.L.H. Maintenant que j'ai pris le temps de vous laisser reprendre votre souffle, à vous.

Mme Danielle SIMONNET. - Le temps tourne, mais je reprends.

L'objectif de la Ville néanmoins, dans un certain nombre de quartiers, est de faire en sorte de préserver la mixité et de faire en sorte que les familles qui seraient assujetties à un supplément de loyer, notamment de 100 euros, ne soient pas pénalisées par cette mesure et c'est préserver le pouvoir d'achat, notamment de 4.000 foyers parmi les 5.000 concernés.

On est par ailleurs face à des familles qui n'ont pas de gros revenus, puisqu'on est sur les plafonds au-delà de 120, plafonnement des logements sociaux, jusqu'à 150. Si on reprend les terminologies de l'APUR, on est sur les couches plutôt basses des classes moyennes.

Pour moi, ces mesures vont dans le bon sens à ce niveau-là parce qu'il faudrait d'ailleurs repenser complètement le rapport entre le loyer et les revenus. Aujourd'hui les loyers sont calculés en fonction de la nécessité de remboursement du coût du logement sur un certain nombre d'années, et non pas en fonction d'un taux d'effort des familles. Or, on devrait le calculer autrement.

Sur cet aspect, on souhaiterait que la préoccupation de la mixité soit bien plus forte dans les quartiers plutôt aisés, où la préoccupation de la mixité est beaucoup moins conséquente, je pense, alors qu'elle l'est à chaque fois dans les quartiers dits populaires.

Mais quel est le fond du problème auquel ce type de mesure ne répond pas et pour lequel je trouve que la politique menée par la Ville en matière d'habitat ne répond pas ?

Aujourd'hui, la difficulté à laquelle nous sommes confrontés, c'est celle de l'exode continu des couches populaires et moyennes du salariat de la Capitale, du fait de la spéculation immobilière qui continue à exploser. Malgré une politique volontariste de la Ville en faveur du logement social depuis 2001, cet exode a continué sans cesse de chasser ces couches populaires et moyennes.

L'enjeu n'est pas tant, pour moi, de préserver une mixité dans les quartiers populaires que de préserver le peuplement des classes populaires dans l'ensemble de la Capitale. Là, je continue à dire que les ratios entre P.L.A.-I., PLUS et même P.L.A.I.-S. PLUS, par rapport au ratio P.L.S., ne correspondent pas à ce que nous devrions faire, premièrement.

Deuxièmement, je l'avais d'ores et déjà dit à nouveau lors du débat budgétaire, le recours à l'emprunt qui est le nôtre, celui de la Ville, est certes conséquent en faveur du logement social mais pourrait être beaucoup plus conséquent. Puisque l'ambition de la Ville reste d'atteindre les 25 % de logements sociaux à l'horizon 2025, alors que l'on aurait pu, avec un recours plus conséquent à l'emprunt, atteindre les objectifs dès la fin de mandature.

Finalement, lorsque vous avez une politique de préemption, notamment dans les quartiers populaires, pour essayer de développer du logement social dans des logiques qui sont plus proches de celles de l'autofinancement du logement social que d'assumer un véritable recours à l'emprunt, on est dans une situation où on a réduit dans nos quartiers populaires un grand nombre de logements sociaux nécessaires pour les réhabilitations mais qui en fait ont réduit le nombre de logements accessibles aux catégories populaires.

C'est ainsi que l'on peut expliquer qu'il y a toujours eu cette éviction des classes populaires et moyennes du salariat de la Capitale. Cette problématique de la gentrification de la Capitale et de l'exode n'est jamais suffisamment prise en compte.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Madame SIMONNET, je vais vous inviter à conclure.

Mme Danielle SIMONNET. - Donc globalement, je trouve que l'ensemble de notre politique ne permet pas d'aller dans ce sens, et je ne voterai pas ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame SIMONNET.

Dernier orateur inscrits, Rémi FÉRAUD.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10^e arrondissement. - Chers collègues, nous avons voté en février 2015 la modernisation du Programme local de l'habitat pour qu'il offre les outils les mieux adaptés à la mise en œuvre de notre priorité de la mandature : l'accès au logement pour le plus grand nombre des Parisiens.

Je le rappelle, notre engagement lors des municipales étaient de porter le taux de logements sociaux à 25 % en 2025, et nous y parviendrons, notamment grâce aux 3 milliards d'euros inscrits dans le programme d'investissement de mandature. Nous produisons ainsi chaque année entre 7.000 et 7.500 logements sociaux. Cet effort considérable est à la fois extrêmement important pour augmenter le nombre de logements à Paris, mais aussi pour maintenir et améliorer la mixité sociale dans l'ensemble de la Capitale.

C'est pour nous une condition indispensable à la bonne santé de Paris. Notre ville se renforce grâce aux différences, et nous agissons avec volontarisme pour renforcer cette mixité dans tous les quartiers sur l'ensemble du territoire parisien.

Nous cherchons également à maintenir un équilibre dans les quartiers populaires et à introduire de la mixité dans les immeubles, en créant des logements sociaux dans le diffus. Pour le moment, la répartition des logements sociaux produits est de 30 % de P.L.A.-I., de 40 % de PLUS et de 30 % de P.L.S. Notre souci de permettre aux familles de mieux se loger dans Paris nous a également conduits à augmenter la production de P.L.A.-I. familiaux.

Pour obtenir un bon équilibre de mixité sociale dans les quartiers moins attractifs de la Capitale, il faut aujourd'hui veiller à ce que les dispositifs de surloyer ou de supplément de loyer de solidarité ne viennent pas dissuader des personnes à revenus moyens de s'y loger. La loi a déjà exclu du dispositif les zones urbaines sensibles, mais il existe des quartiers de la Capitale qui méritent à notre avis, comme de l'avis de l'Exécutif, des assouplissements du dispositif parce qu'ils comptent beaucoup de logements sociaux.

Le projet de délibération qui nous est proposé permet donc de poursuivre les modulations du surloyer et de les étendre aux quartiers comportant un taux de logements sociaux supérieur à la moyenne parisienne.

Il est nécessaire d'inscrire cette modification aujourd'hui dans le P.L.H. puisque la loi "Egalité-Citoyenneté" supprime la possibilité actuelle de la pratiquer dans le cadre des conventions d'utilité sociale.

C'est à notre avis une mesure indispensable, d'abord pour préserver le pouvoir d'achat des classes moyennes, et nous agissons avec volontarisme dans nos champs de compétence pour le préserver, notamment en n'augmentant pas la fiscalité locale.

Le choix de permettre l'assouplissement des surloyers sur la base du taux moyen de logements sociaux entraîne, certes, l'allègement de surloyer dans certaines zones, je pense au 4^e ou 9^e arrondissement, à certains secteurs de ces arrondissements, alors qu'ils ne sont pas considérés eux-mêmes comme défavorisés. Il faut donc travailler à ce que les critères soient les plus justes possibles et le choix du taux moyen parisien a semblé le meilleur compromis.

Mais l'essentiel est que nous puissions garantir une stabilité des loyers à plus de 4.000 familles issues des classes moyennes, afin de ne pas les décourager de rester dans notre parc social et dans leur quartier.

L'essentiel, c'est de se doter d'un outil pour favoriser la mixité sociale. C'est un point de vue unanime au sein du groupe Socialiste et Apparentés.

Cette mesure est enfin un dispositif qui permet de garantir les loyers dans les futurs logements conventionnés, ce qui est nécessaire, alors que les bailleurs procèdent aujourd'hui à notre initiative à de nombreux conventionnements.

Nous devons apporter aux locataires des garanties que leurs loyers n'augmenteront pas après le délai de trois ans fixé par la loi, et cette disposition est incluse dans la modification proposée du P.L.H.

Pour toutes ces raisons, le groupe Socialiste et Apparentés votera donc ce projet de délibération nécessaire.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur FÉRAUD.

Pour répondre à l'ensemble des intervenants, je donne la parole à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire, merci aux différents intervenants d'avoir évoqué cette modification de notre Programme local de l'habitat et la disposition qui nous occupe aujourd'hui et qui concerne l'application des surloyers.

Au fond, et plusieurs interventions l'ont souligné, la question est toute simple. Si nous appliquons la loi "Egalité-Citoyenneté" sèchement, il y a 5.000 familles parisiennes, et encore c'est en se limitant au parc de "Paris Habitat" et de la R.I.V.P., qui se verront appliquer une augmentation de leur surloyer en moyenne de 100 euros. Elles qui paient déjà un surloyer de 235 euros en moyenne.

L'objectif de la mesure que nous proposons, c'est qu'un maximum de familles ne se voient pas appliquer cette augmentation de surloyer. Dans une période où, on le sait, les classes moyennes ont des difficultés de pouvoir d'achat dans cette période de crise que nous traversons, il nous paraît effectivement nécessaire de veiller à ce que ces familles ne se voient pas matraquées par un surloyer qui serait absolument considérable et qui risquerait de conduire un certain nombre d'entre elles non pas seulement à quitter le parc social mais tout simplement à quitter Paris. Vu les loyers pratiqués aujourd'hui dans le parc privé, si ces familles ne peuvent pas rester dans le parc social, elles risquent tout simplement de devoir quitter la Capitale.

C'est la raison pour laquelle nous avons conçu cette modification de notre programme local de l'habitat en ciblant les zones qui comptent plus de la moyenne que l'on a à Paris de logements sociaux, c'est-à-dire 19,09 %, avec un objectif précis qui est de faire en sorte que dans ces zones qui comptent beaucoup de logements sociaux nous puissions garder ces familles de la classe moyenne qui contribuent à créer de la mixité sociale dans ces quartiers.

Il s'agit donc d'une mesure que j'assume tout à fait. Elle renvoie d'ailleurs plus profondément à un débat qui traverse nos différentes familles politiques, qui est de savoir quelle conception du logement social on porte. Je ne suis pas favorable et nous ne sommes pas favorables à une conception du logement social qui serait une conception résiduelle, qui, au fond, considérerait que le logement social ne s'adresse qu'aux plus pauvres des plus pauvres.

Le logement social s'adresse évidemment aux plus fragiles mais aussi aux classes moyennes. Dans une ville comme Paris où les classes moyennes ont des difficultés à se loger dans le parc privé, si le logement social n'est pas là pour leur permettre d'avoir une solution de logement, où ces familles pourront-elle habiter ?

J'assume cette conception généraliste du logement social qui consiste à considérer que le logement social s'adresse aux familles de salariés et à tous ceux qui n'ont pas la chance d'avoir un patrimoine qui leur permet d'être propriétaire.

C'est le sens de cette mesure et je vous propose de l'adopter. Il y a un certain nombre de vœux et amendements qui ont été déposés et je souhaite par conséquent y répondre.

Il y a d'abord l'amendement déposé par le groupe LR qui propose de diviser Paris en deux avec, d'un côté une zone d'exonération de surloyer correspondant aux quartiers où le taux de logement sociaux dépasse la moyenne parisienne, et de l'autre une zone de modulation de surloyer ailleurs. Nous partageons la préoccupation de protéger les classes moyennes mais nous ne pouvons pas adopter malheureusement cet amendement car le P.L.H. modifié doit faire l'objet d'un avis conforme de l'Etat. Or nous sommes hors délai et nous ne pourrions l'obtenir d'ici le 1er janvier, date à laquelle la compétence passera à la Métropole. C'est la raison pour laquelle il ne nous paraît pas possible d'adopter cet amendement.

Concernant maintenant l'amendement déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, il propose d'exclure des dispositifs de modulation les arrondissements compris entre le 1er et le 9e. Dans le souci de garantir une égalité de traitement envers tous les locataires du parc social, nous souhaitons que cet amendement puisse être retiré car il fragiliserait en réalité ce projet de délibération que nous adoptons aujourd'hui.

Enfin, nous donnons en revanche un avis favorable au vœu déposé par le groupe Radical de Gauche à condition d'y apporter un petit amendement. Vous le savez, depuis le début de la mandature, nous sommes pleinement investis pour faciliter les échanges dans le parc social, notamment au travers de la charte des mutations. Nous avons aussi travaillé sur l'adaptation des logements au handicap au travers de la charte Handicap.

Nous sommes donc favorables à ce que des éléments précis puissent être apportés sur l'occupation du parc ou l'adaptation des logements. Sous réserve d'amender votre vœu, il n'y a aucun inconvénient à ce qu'il puisse être adopté par notre Assemblée.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BROSSAT.

L'amendement n° 93 est-il retiré ? Vous opiniez du chef, Monsieur le Président. Je vous en remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n°94 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 94 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 95 avec les amendements proposés et acceptés du groupe RG-CI.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2016, V. 387).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 427.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DLH 427).

Je vous en remercie, mes chers collègues.

2016 DLH 9 G - Caserne des Minimes 12-14, rue de Béarn (3e). - Conclusion d'un protocole avec "Elogie".

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DLH 9 G, caserne des Minimes, rue du Béarn et conclusion d'un protocole avec "Elogie".

C'est M. Philippe GOUJON qui a la parole.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - La gendarmerie visiblement n'a plus droit de cité dans notre ville puisqu'elle a été expulsée de ses derniers casernements.

Dès le printemps 2015, nous vous alertions par des vœux renouvelés en 2016 pour empêcher cette évacuation forcée. Le bail signé avec l'Etat pour la caserne des Minimes expirait en 2009 puis il y a Exelmans, dans le 16e.

Vous avez choisi de rompre de manière anticipée ce bail dès l'an prochain, j'oserais dire de manière unilatérale et brutale dans la mesure où votre adjoint s'est rendu sur place en avril dernier pour faire un repérage, où, plus trivialement, un "constat d'huissier avant expropriation" cela a beaucoup choqué les gendarmes. La gendarmerie est révoltée par cette décision. Elle a reçu l'ordre de se taire, évidemment, le petit doigt sur la couture du pantalon comme d'habitude sur ordre d'un Gouvernement complice.

Je ne me prononce pas sur la réutilisation proposée de la caserne et sur la nature des aménagements publics. Il s'agit d'aménagement urbain et c'est autre chose. Je veux dire que la gendarmerie - on ne s'en souvient pas ici dans cette enceinte - exerce des missions essentielles pour la sécurité des Parisiens : des missions de police

judiciaire par l'intermédiaire de la section de recherche de Paris, l'appui aux enquêteurs des différentes formations de gendarmerie et des pelotons d'intervention de la Garde républicaine.

Les escadrons de gendarmerie mobile, très nombreux sur Paris et la zone d'agglomération, sont fortement mobilisés pour veiller à la sécurité nationale, au bon déroulement des grands rassemblements toujours plus nombreux et des manifestations toujours plus violentes, où d'ailleurs beaucoup d'entre eux sont blessés - il y a une augmentation d'au moins 20 % des violences contre les gendarmes et policiers en manifestation. Cela sans compter les événements culturels, sportifs, internationaux de premier plan ou les services d'honneur au profit de la Mairie de Paris, par exemple.

La gendarmerie est un acteur majeur à chaque crise que doit affronter la Capitale ou le territoire national. Je pense aux attentats évidemment aujourd'hui avec l'appui précieux du G.I.G.N., qui a d'ailleurs été hébergé dans ces casernements pendant un temps. Au quotidien, la mobilisation de l'ensemble des forces de sécurité dans le cadre du plan Vigipirate, du dispositif "Sentinelle" est un élément absolument majeur de la lutte antiterroriste. Mais demain ce peut être une crue centennale que nous redoutons tous, qui finira par arriver et qui peut exiger l'intervention des gendarmes.

En guise de reconnaissance de cette exceptionnelle mobilisation de la gendarmerie au profit des Parisiens et de la Garde républicaine, vous choisissez de mettre à la porte les services et les personnels hébergés.

Si les conditions d'hébergement des soldats - c'est un deuxième sujet concernant ces casernements - de l'opération "Sentinelle" se sont améliorées, elles n'en demeurent pas moins très précaires. Les crédits ouverts par le Ministère de la Défense sont reconnus comme insuffisants par le Ministre lui-même. Il est d'ailleurs inacceptable de constater que ces soldats, dont les missions de huit semaines les éloignent durablement de leurs proches, soient logés dans des conditions aussi indignes. Je vous rappelle que certains soldats ont été obligés de s'abonner à une salle de sport pour pouvoir accéder à des douches parce qu'il n'y en a pas dans les endroits précaires où on les installe. C'est une situation provisoire qui dure.

De surcroît, la majeure partie de ces militaires, qui ont pour mission de défendre Paris, ne sont pas hébergés à Paris. Ils sont très loin de Paris, à Satory, à Saint-Germain-en-Laye, à Nogent, Vincennes, ce qui pénalise l'efficacité opérationnelle du dispositif "Sentinelle" dans la mesure où les soldats perdent beaucoup de temps pour rejoindre la Capitale. L'îlot Saint-Germain, le Val-de-Grâce sont des hébergements précaires et la Ville de Paris d'ailleurs cherche à les récupérer ; cela ne va donc pas durer très longtemps. Pour Reuilly-Diderot, c'est déjà terminé.

Ainsi, d'ici quelques années ou quelques mois, Paris sera une capitale sans militaires hébergés en son sein, au grand regret d'ailleurs du chef d'état-major des armées avec qui je me suis entretenu et cela me paraît assez grave pour la défense de notre ville, surtout en ce moment.

En février dernier, M. le Représentant du Préfet de police, qui brille d'ailleurs par son absence, comme souvent, précisait que la résiliation anticipée des baux des casernes parisiennes négociée avant les attentats devait se faire avec des compensations en raison de la réalité du risque terroriste. Je sais qu'ils sont, pour certains d'entre eux, hébergés dans des appartements à droite et à gauche mais cela n'a rien à voir avec l'usage que l'on peut faire de casernes.

J'aimerais donc connaître - on lui transmettra - de la part du Préfet de police les avancées qu'il a obtenues. C'est dommage qu'il ne soit jamais là quand on a besoin de lui.

La situation internationale, et la menace terroriste qui en découle, sont appelées à durer. Personne ne peut le nier. Pour preuve, le Gouvernement propose à l'Assemblée nationale, ce soir même, de prolonger l'état d'urgence jusqu'à l'élection présidentielle. Paris ne peut se permettre d'évincer l'ensemble des emprises militaires opérationnelles sans détériorer son niveau de protection. Je crois qu'il faut absolument empêcher la fermeture de ces casernements extrêmement utiles à la défense des Parisiens.

(M. Mao PENINOU, adjoint, remplace Mme Colombe BROSSEL au fauteuil de la présidence).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Ian BROSSAT pour vous répondre.

Je vous rappelle que nous sommes en séance jusqu'à 21 heures et que le temps de se disperser n'est pas venu.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire. Merci à Philippe GOUJON.

Avec ce projet de délibération, nous abordons la transformation en logements sociaux de la caserne des Minimes, au cœur du 3^e arrondissement. Cette opération emblématique incarne à plusieurs titres notre politique volontariste en matière de logement. En effet, la Ville de Paris a souhaité mobiliser, avec la mairie du 3^e arrondissement, cette grande emprise foncière dont elle est propriétaire. C'est la Ville de Paris qui est propriétaire. Nous avons obtenu de l'Etat que notre bien puisse être à nouveau mis à notre disposition. Cette caserne sera donc transformée, comme l'a été la caserne de Reuilly, dans le 12^e arrondissement, enfin, comme l'est la caserne de Reuilly en ce moment puisqu'elle fait l'objet de travaux, et comme le sera la caserne Exelmans dans le 16^e arrondissement.

Il s'agit de la transformation de locaux d'activité en logements et également de logements de fonction en logements sociaux. "Elogie" réalisera un programme de logements sociaux mixte, avec 30 % de P.L.A.-I., 40 % de PLUS et 30 % de P.L.S. Nous veillons à la mixité des publics. Il y aura également une crèche de 99 berceaux et un espace public afin que l'îlot soit véritablement ouvert sur le quartier.

La caserne des Minimes, en réalité, aujourd'hui, et chacun le sait, est très largement sous-occupée, alors même que 1.500 familles sont inscrites au fichier des demandeurs de logements sociaux dans le 3^e arrondissement. Nous sommes donc fiers d'avancer sur ce chantier et de loger ainsi des familles qui sont aujourd'hui en difficulté de logement dans cet arrondissement.

S'agissant des soldats de l'opération "Sentinelle", puisque vous en avez parlé, soyez sûr que nous sommes très soucieux de les accompagner dans leur mission. Nous sommes très actifs sur ce sujet et nous savons tous les efforts qu'ils consentent pour protéger la population parisienne. Ainsi, avec ma collègue, Catherine VIEU-CHARIER, nous avons pris de nombreuses mesures pour les soldats en mission sur Paris, notamment pour leur offrir des lieux d'hébergement et de repos. A cet égard, je tiens à préciser que ces prérogatives relèvent de l'Etat et chacun, je crois, ici, peut le comprendre. Nous n'en avons pas moins proposé des sites du domaine intercalaire de la Ville de Paris. Les mairies d'arrondissement sont aussi pleinement engagées sur ce sujet.

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 9 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DLH 9 G).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la transformation de bureaux vacants en logements.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen des vœux non rattachés.

Le vœu n° 96 est relatif à la transformation de bureaux vacants en logements.

La parole est à Mme Galla BRIDIER, pour deux minutes.

Mme Galla BRIDIER. - Merci, Monsieur le Maire.

J'aimerais bien que cela soit de la réquisition de bureaux vacants, mais ce vœu n'est simplement relatif qu'à une demande de transformation de bureaux vacants en logements, plus qu'il n'est fait aujourd'hui puisqu'évidemment, nous avons déjà un objectif intéressant dans notre P.L.H. à 200.000 mètres carrés, de mémoire, ou 250.000. Il me semble savoir que nous pourrions déjà être à beaucoup plus à la fin de la mandature.

C'est pourquoi nous souhaitons vous demander de réaffirmer la volonté de la Ville de Paris de créer plus de logements dans les bureaux vacants aujourd'hui qui, vous le savez, restent encore trop nombreux et que la Ville de Paris se prononce pour une reconversion très modérée, voire exceptionnelle, des immeubles de bureaux en hôtels, comme nous le voyons trop souvent, et que la Ville redise sa volonté que le patrimoine parisien aille en priorité à la création de nouveaux logements afin de lutter contre la pénurie et permettre aux Parisiens de se loger.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Je suis totalement favorable au vœu qui est présenté par le groupe Ecologiste de Paris et que vient de présenter à l'instant Galla BRIDIER.

La transformation d'immeubles de bureaux en logements est pour nous une priorité absolue. On ne peut pas avoir, d'un côté, un million de mètres carrés de bureaux vides et, de l'autre, autant de personnes qui sont en attente de logements. Nous avons d'ailleurs déjà réalisé un certain nombre de choses. Nous avons adopté tout à l'heure un projet de délibération qui concerne la transformation du 2, rue de Valenciennes en logements sociaux.

Nous avons par ailleurs adopté des mesures qui visent à faciliter ce type d'opération. Je pense à l'exonération de taxes foncières pour les propriétaires qui transforment un immeuble de bureaux en logements. Nous avons également permis un changement d'usage réversible afin de simplifier l'affectation des espaces verts de l'habitation. C'est dire que nous sommes déterminés à continuer à avancer dans cette voie.

C'est ce que vous nous proposez dans ce vœu et je vous propose, par conséquent, de l'adopter.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 96 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 388).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la réquisition des logements vacants.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la mobilisation des espaces vacants.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Les vœux n° 97 et 98 sont relatifs à la réquisition des logements vacants et à la mobilisation des espaces vacants.

La parole est à Galla BRIDIER pour le vœu n° 97, puis à Hervé BÉGUÉ pour le vœu n° 98. Et Ian BROSSAT répondra.

Mme Galla BRIDIER. - Je vous remercie. Cette fois, il est question de réquisition de logements vacants.

Considérant la demande de la Maire de Paris qui a été faite à l'ensemble des maires d'arrondissement de signaler à la Ville les immeubles non occupés depuis plusieurs années et ce, afin de créer plus de logements et d'accueils temporaires, notamment pour l'hébergement d'urgence, nous souhaitons, par ce vœu, que la Maire de Paris réaffirme son souhait que les logements vacants soient identifiés très rapidement dans chaque arrondissement et dans tous les arrondissements, et que la Maire de Paris saisisse le Préfet concernant ces immeubles afin de lui demander l'application de la loi de réquisition des immeubles et logements vacants, et de proposer ces immeubles pour de l'hébergement d'urgence le plus vite possible.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Monsieur Hervé BÉGUÉ ?

M. Hervé BÉGUÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, nous connaissons tous la tension très forte qui pèse sur le système d'hébergement à Paris et en Ile-de-France, avec plus de 120.000 Parisiens demandeurs de logement social. Malgré les efforts concentrés sur la Ville de Paris en particulier, avec le pacte parisien contre la grande exclusion, encore de trop nombreuses personnes vivent à la rue. Paris est aussi une ville refuge pour de nombreuses personnes fuyant leur pays. Face à cette situation intolérable d'urgence sociale, il y a besoin de trouver d'autres espaces à Paris.

C'est pour cela que nous émettons le vœu que la Ville de Paris répertorie les sites vides sur son territoire, qu'il s'agisse de bâtiments ou de friches, dans un objectif d'y créer des places d'hébergement ou de nouveaux logements, que l'Etat use de son droit de réquisition, par exemple pour mobiliser le lycée Camélia situé dans le 14^e arrondissement, que les bailleurs et la Ville optimisent la mise à disposition temporaire avant travaux de bâtiments destinés à devenir du logement social, que le développement des sites en modulaire se poursuive, notamment au niveau des dents creuses, qu'une stratégie soit développée pour ouvrir davantage de places d'hébergement aussi dans les bureaux vacants.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à Ian BROSSAT pour répondre aux vœux n° 97 et n° 98.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Ils ont tout dit et bien dit à la fois, Hervé BÉGUÉ et Galla BRIDIER. Je suis très favorable à ces deux vœux qui attirent notre attention sur le fait que l'on a, d'un côté, des immeubles souvent vacants depuis très longtemps et, de l'autre, des personnes qui sont en difficulté de logement, qui parfois dorment dehors, qui parfois meurent dehors, faute de solution d'hébergement.

Il nous faut, par conséquent, agir pour en finir avec ce qui, il faut bien le dire, ressemble à une forme de scandale. J'ai en tête un certain nombre d'immeubles, comme cet immeuble de la rue de Sèvres, dans le 6^e arrondissement, vide depuis 15 ans, dont le propriétaire vit en Belgique, qui aujourd'hui est vide et ne permet pas de faire de l'hébergement, alors que même dans le quartier comme dans beaucoup d'autres, on aurait besoin d'héberger des gens qui vivent à la rue. Il nous faut agir, interpeller l'Etat sur le sujet et j'émet donc un avis favorable à ces deux vœux.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 97 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 389).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 98 avec aussi un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 390).

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'arrêt de l'O.P.A.H. des Epinettes.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 99 est relatif à l'arrêt de l'OP.A.H. des Epinettes.

La parole est à M. Jérôme DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Merci.

Rapidement pour vous dire que nous avons eu dans le quartier des Epinettes, une opération d'amélioration de l'habitat, OP.A.H., lancée en 2007. Elle a été renouvelée une fois et s'est arrêtée en juillet 2016, et on nous a présenté le système "Eco-rénovons" comme prenant la suite de l'OP.A.H. des Epinettes.

Or, il se trouve que cela n'est pas du tout le même type d'intervention, l'OP.A.H. a été un type d'intervention beaucoup plus important, notamment en matière financière que le dispositif "Eco-rénovons". Pour le moment, un certain nombre d'immeubles dans ce quartier ont été traités, il en avait été répertorié 127, beaucoup ont été traités, mais il en reste un certain nombre. Ces immeubles ne sont pas éligibles au dispositif "Eco-rénovons", donc ils vont rester en dehors d'une réhabilitation.

On a bien compris que l'OP.A.H., pour des raisons financières, ne pouvait pas être maintenue. Nous demandons que nous trouvions un dispositif transitoire qui ne soit pas l'O.A.H.D. non plus, entre l'OP.A.H. et "Eco-

rénovons". Cela permettrait de terminer le traitement de ces immeubles insalubres. Il en reste quelques-uns qui sont dans un état d'ailleurs assez dramatique et il me semble que l'on pourrait trouver un système transitoire entre les deux, qui permette de terminer la lutte contre l'insalubrité et la vétusté dans ce quartier des Epinettes.

Voilà quel est l'objectif de notre vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci à Jérôme DUBUS pour son intervention.

La lutte contre l'habitat indigne est une préoccupation forte de l'Exécutif. Cette politique est évidemment fondamentale. Vous avez évoqué l'OP.A.H. des Epinettes qui était la dernière OP.A.H. à Paris.

Désormais, pour plus d'efficacité, nos dispositifs d'aide aux copropriétés sont fondus dans la dernière opération d'amélioration de l'habitat dégradé, l'O.A.H.D. 4, qui permet d'agir à l'adresse dans tout Paris. Cette opération permet de soutenir les copropriétés, dont des programmes de travaux, mais aussi ce qui est nouveau de former dans un but préventif des copropriétaires et des conseils syndicaux sur les problématiques de gestion et de fonctionnement des immeubles.

Pour ce qui est des immeubles suivis dans le cadre de l'OP.A.H. des Epinettes, ils bénéficieront bien sûr d'un suivi malgré l'arrêt de cette opération, il s'agit des 32 immeubles ayant sollicité des aides de l'ANAH, de la Ville de Paris ou des aides sociales, des 13 dossiers privatifs relatifs à des travaux prévus dans des logements et des 12 copropriétés prioritaires de l'OP.A.H. des Epinettes.

Au-delà de ce suivi, l'ensemble de l'arrondissement, en l'occurrence le 17e, bénéficiera désormais du repérage des immeubles dégradés via l'observatoire de la prévention de la dégradation du bâti et potentiellement d'une entrée dans l'O.A.H.D. 4. Elle bénéficiera également des interventions du S.T.H, de la Préfecture de police et du dispositif "Eco-rénovons Paris" que je porte avec Célia BLAUDEL et dont vous avez parlé tout à l'heure.

Pour l'ensemble de ces raisons, nous ne pouvons pas accéder à votre demande, et je vous invite à ne pas adopter le vœu présenté à l'instant.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 99 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

2016 DU 87 - Appel à projets urbains innovants : site gare Masséna (13e). - Désignation du lauréat. - Signature de la promesse de vente.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous avons un amendement technique n° 142 intervenu après le déroulé sur le projet de délibération DU 87.

Je crois, Monsieur BAUDRIER, qu'il s'agit d'un amendement tout à fait technique.

M. Jacques BAUDRIER. - Tout à fait.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 142.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 142 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 87 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2016, DU 87).

2016 DU 90 - APUI sur le site Pershing (17e). - Désignation du lauréat. - Déclassement. - Protocole de transfert de droits et protocole de VEFA. - Autorisation de dépôt des autorisations d'urbanisme.

2016 DU 93 - APUI sur le site Ternes-Villiers (17e). - Désignation du Lauréat. - Principe de déclassement. - Protocole de vente. - Autorisation de dépôts des autorisations d'urbanisme.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DU 90 sur le site Pershing, et je vais donner la parole à Jérôme DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Monsieur le Maire.

Rapidement sur ce projet de délibération qui concerne donc deux sites de "Réinventer Paris", le site Pershing, je groupe les deux projets de délibération DU 90 et DU 93, qui a fait l'objet d'un concours dans le cadre de "Réinventer Paris". Deux très belles opérations ont été sélectionnées, que nous avons appuyées avec Brigitte KUSTER et la majorité du 17e arrondissement, "1.000 arbres", un projet exceptionnel réalisé par la compagnie de Phalsbourg avec le promoteur OGIC, et "la ville multistrade" réalisée par BNP immobilier.

On est en train de passer à la phase maintenant concrète du traitement de ces deux sites emblématiques, avec aujourd'hui le vote de ces deux projets de délibération. Nous avons constaté un certain nombre de manques dans ces deux projets. Par exemple, les appuis des futures structures ne doivent pas compromettre la largeur des files de circulation du périphérique pour éviter tout risque de réduction ponctuelle de la vitesse des véhicules, de circulation en accordéon, donc d'accident. C'est un premier point auquel nous tenons beaucoup, qui n'a pas été pris en compte dans les projets actuels.

Je parle évidemment de "1.000 arbres", qui est la couverture du périphérique à cet endroit-là.

De même, sur ces deux projets cette fois-ci "1.000 arbres" et "la ville multistrade", aucune aire de livraison n'est prévue, alors que le P.L.U. les a rendues bien évidemment obligatoires.

Nous avons émis ces deux réserves, cela ne nous empêche pas de voter avec enthousiasme ce projet de délibération, mais je voulais d'ores et déjà signaler ces deux réserves ce soir.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - On est bien d'accord que vous interveniez sur les projets de délibération DU 90 et 93. Parfait.

Galla BRIDIER, même tarif, 90 et 93.

Mme Galla BRIDIER. - Et même un autre projet de délibération dont je ne connais pas le numéro, qui est aussi un appel à projets innovant Masséna dans le 13e arrondissement. Je groupe tout cela.

Mes chers collègues, tout d'abord, cela n'étonnera personne, mais je le dis quand même, nous continuons de penser que la cession est un geste financier de court terme qui nous semble évitable et nous regrettons que ce choix ait été autant fait dans le cadre de "Réinventer Paris".

Nous voulons que Paris adopte une stratégie pérenne concernant son patrimoine immobilier et comme nous l'avons dit, nous sommes disposés et disponibles pour prendre part à une réflexion sur le sujet.

Ensuite, sur le fond des projets concernés par ces trois appels à projets innovants, concernant "Réalimentier Masséna", nous trouvons que c'est un projet intéressant qui a le mérite d'avoir une cohérence globale autour d'une thématique porteuse qui nous tient à cœur. Nous sommes sensibles au principe d'économie circulaire et de circuit court, mais aussi d'agriculture urbaine qui sont au cœur de ce projet.

L'alimentation a toujours été particulièrement importante dans le projet Ecologiste, on ne peut que se réjouir de la voir objet de débats, de réflexions communes sur les pratiques quotidiennes et les enjeux alimentaires contemporains dans le cadre de ce projet.

Nous attirons cependant l'attention sur les aspects patrimoniaux et engagements pris lors des jurys de tenir compte des avis de la commission du vieux Paris et de ne pas totalement dénaturer la gare, de préserver autant que possible sa valeur patrimoniale.

A cet égard, nous avons demandé en 5e Commission qu'un bilan soit présenté lors d'une prochaine réunion de la Commission, afin qu'on puisse savoir comment les avis émis lors des jurys ont été pris en considération par les lauréats.

Concernant maintenant les projets sur les sites Ternes et Pershing, nous reconnaissons l'existence du geste artistique et de l'aspect grandiose, spectaculaire de ces projets qui ont fait sensation.

Nous avons déjà eu l'occasion durant cette mandature de donner notre point de vue cependant sur le périphérique dans sa forme actuelle. C'est une source de nuisances environnementales considérables, en particulier pour les centaines de milliers de personnes résidant aux abords, qui subissent les pires niveaux de pollution atmosphérique, avec des concentrations de polluants qui dépassent deux, trois ou quatre fois, selon les sites, les normes de l'Organisation mondiale pour la santé. La pollution de l'air aux abords du périphérique nous pose donc un réel problème, mais n'oublions pas non plus les niveaux d'exposition aux bruits qui sont à ces endroits particulièrement insupportables à vivre pour les riverains.

Le périphérique constitue aussi une césure urbaine que nous pensons nécessaire de gommer, afin de reconnecter vraiment Paris à la Métropole. Or selon nous, réaliser des projets gigantesques couvrant le périphérique ne permet pas d'effacer la barrière qu'il constitue, mais au contraire conforte son existence.

Ce n'est pas le franchissement du périphérique qu'il faut pour désenclaver Paris, mais une évolution totale de son usage. Or si le périphérique a vocation à changer de nature, nous pensons qu'il serait plus logique de ne pas figer ses abords afin de garder la possibilité d'en faire, par exemple, à terme une ceinture verte ou un boulevard urbain.

En cohérence avec ces positionnements, nous nous opposons à la fois pour des raisons de santé et environnementales, à ce que des habitations soient construites près du périphérique, et pour des raisons urbanistiques, à ce que des projets de cet ampleur viennent conforter le périphérique en le recouvrant.

Pour toutes ces raisons, nous voterons pour le projet "Re-alimenter Masséna" et contre les projets sur les sites Pershing et Ternes.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Jacques BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER. - Je voudrais d'abord remercier M. DUBUS et Mme BRIDIER pour leur intervention, remercier Galla BRIDIER pour tout l'éloge et la très belle présentation qu'elle a faite du projet "Re-inventer Masséna". Donc je ne pourrai rien rajouter à toutes ses louanges et au contenu de son intervention. Bien entendu, un suivi sera assuré par la Présidente de la 5e Commission sur tous les aspects patrimoniaux que vous avez évoqués.

Concernant les deux projets du 17e arrondissement, les deux plus grands projets emblématiques, à l'échelle de Paris et de "Réinventer Paris", autour de la porte Maillot, contribuent pleinement au chantier de transformation des portes de Paris en place du Grand Paris, en recréant des coutures urbaines entre Paris et ses voisins, grâce à la couverture partielle du périphérique, en prolongeant les ouvrages de franchissement préexistants. Ils sont englobés dans un projet d'aménagement d'ensemble de la porte Maillot - nous avons examiné un autre projet de délibération aujourd'hui sur ce même thème - qui va complètement transformer la physionomie d'un espace aujourd'hui totalement autoroutier, qui souffre de très grands flux routiers et d'une faible dimension urbaine.

Il s'agit de la première étape d'un projet plus vaste, que vous avez évoqué, Madame BRIDIER, qui doit être la transformation du boulevard périphérique. Je vous rappelle, à cet égard, l'engagement que nous avons pris, ici même en juillet 2016 au nom de l'Exécutif, de demander une réflexion et une concertation sur la transformation du boulevard périphérique, à l'horizon 2030. Bien entendu, sans attendre l'aboutissement de ces réflexions et de ces

travaux, il nous faut continuer à aménager des sites qui ont une unité très faible en proposant des projets ambitieux qui respectent les règles du P.L.U. et améliorent les situations urbaines, ce que font ces deux projets.

Le projet "1.000 arbres" étant le projet "Ternes-Villiers", ce sont tous deux des projets marqués par leur mixité puisqu'il y a à la fois des surfaces de bureaux, des surfaces de restauration et hôtelière, de logements de tout type, logements libres, intermédiaires, logements sociaux, des crèches, des espaces récréatifs et, pour ce qui est du projet "Pershing", une gare routière, élément essentiel au fonctionnement de la Ville et, bien sûr, le projet "1.000 arbres", sans doute le plus connu, le plus reconnu et le plus remarquable de tous les projets "Réinventer Paris" car ces 1.000 arbres constituent un élément très fort de végétalisation que M. DUBUS a particulièrement remarqué.

Je voudrais, pour répondre à ces deux interrogations, apporter quelques éléments au sujet des appuis et sur les largeurs des files de circulation du périphérique. Il n'y aura aucun impact en phase définitive, mais bien entendu comme tous les travaux de couverture ou d'aménagement à proximité du périphérique, en phase travaux, il peut y avoir ponctuellement des réductions de file, ce qui a été le cas à la porte des Lilas, à la porte de Vanves ou ce qui a pu être le cas dans tous les projets autour de Paris rive gauche et du secteur Masséna-Bruneseau, mais pas en phase définitive.

Concernant les aires de livraison, les projets respectent et respecteront le P.L.U. en ce qui concerne ce point, comme tous les projets d'aménagement de la Ville.

Pour répondre à Mme BRIDIER sur la question de la couverture du périphérique, je crois que la porte des Lilas, par exemple, constitue un très bel exemple de réussite et de couture urbaine réussie en termes de couverture périphérique. Je crois qu'il ne faut pas avoir d'approche systématique de l'aménagement du périphérique. Nous avons deux projets qui ont déjà été réalisés - porte de Vanves et porte des Lilas - qui constituent des coutures urbaines qui nous ont permis de réaliser des espaces verts, des équipements publics qui donnent toute satisfaction.

De mon point de vue, il ne faut donc pas avoir une vision binaire. Il y a, bien entendu, à terme des parties du périphérique qui pourraient être transformées en boulevard urbain, mais cela ne doit pas nous empêcher de travailler tout de suite à des projets de couture urbaine. Les secteurs aux alentours de la porte Maillot, qui étaient déjà d'ailleurs identifiés dans le contrat de plan État-Région en 2000 - c'est une identification qui a bientôt 20 ans - sont des sites particulièrement intéressants de ce point de vue. Il y a donc toute logique que ce soit sur ces deux endroits que soient engagés les programmes d'aménagement au-dessus du périphérique.

Je vous appelle à voter ces trois projets de délibération puisque nous en examinons trois d'un coup.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Pour moi, on en examine deux, même si trois ont été cités. Pour la troisième, il n'y avait pas eu d'inscription formelle. J'en mettrai donc deux au vote qui sont Pershing et Ternes, si vous voulez bien. L'autre projet de délibération est adopté à la fin, comme de coutume.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 90 sur le site Pershing.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DU 90).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 93 sur le site Ternes-Villiers.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DU 93).

Je vous remercie.

2016 DU 253 - Appel à projets "Inventons la Métropole du Grand Paris".

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DU 253 relatif à l'appel à projets "Inventons la Métropole du Grand Paris".

Je vais donner successivement la parole à Danièle PREMEL, Geoffroy BOULARD, Galla BRIDIER et Danielle SIMONNET.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, après "Réinventons Paris", "Inventons la Métropole du Grand Paris" ne peut nous laisser indifférent, et c'est vrai que nous ressentons une certaine résonance comme un écho lointain à ce que nous espérons pour un certain nombre d'entre nous, il y a longtemps : l'imagination au pouvoir. Le pouvoir, je ne sais pas, mais au moins gardons l'imagination comme élément fondateur et constructeur de l'identité de la Métropole par et dans les spécificités territoriales.

La richesse de la Métropole, c'est la poly-centralité et la diversité des situations urbaines. Aussi l'appel à projets n'a pas vocation à remplacer la commande publique, les élus locaux resteront responsables sur leur site, les jurys seront spécifiques à chaque site, et une place à la participation citoyenne reste possible et ouverte dans un cadre de proximité.

La Métropole doit jouer un rôle d'ensemblier et de catalyseur des ambitions communes et partagées. Les équipes disposeront d'une grande liberté tant en matière de programmation, de modèle économique et social de leur projet, que de forme urbaine ou architecturale afin de garantir le caractère de leur proposition innovante et solidaire.

Les projets devront associer les habitants dans leur proposition, pour de nouveaux concepts, de nouveaux lieux, de nouveaux usages et de nouveaux services en privilégiant mixité fonctionnelle et réversibilité.

Sur ces 61 sites proposés, 8 sont pour tout ou partie propriété de la Ville ou s'intègrent dans le cadre d'un projet de la Ville. Parmi les 8 sites parisiens, 5 sont inscrits dans le périmètre de l'Arc de l'Innovation et s'ajoutent aux 3 autres sites de l'Arc de l'Innovation portés par Plaine Commune : T6 Grand Orlyval, T2 Bièvres Seine-Amont et T8 Est Ensemble.

Si l'innovation est le mot clé de l'appel à projets, il ne s'agit pas d'imaginer des projets réduits à leur seule dimension technique ou architecturale, mais bien de faire preuve de vraies ambitions pour les habitants.

Mais il nous faudra également prendre en compte les différences entre territoires, y compris celles liées à l'attractivité au sein de la Métropole, pour garantir une égalité, une équité des réponses et de niveau d'expertise propre à garantir l'égalité de traitement des candidats sur les 61 sites retenus.

L'appel à projets "Inventons la Métropole du Grand Paris" est une démarche intéressante, mais il ne peut remplacer une véritable politique d'aménagement du territoire en Ile-de-France qui doit viser avant tout à un rééquilibrage habitat-emploi. Il n'y a tout simplement même plus de Vice-Président du Conseil régional en charge de l'aménagement depuis décembre dernier, ce qui est malheureusement plus que révélateur, et force est de constater que ni l'Etat, ni la Région ne consacrent le moindre moyen pour l'aménagement du territoire. C'est d'autant plus dramatique que jamais le déséquilibre habitat-emploi ne s'est autant aggravé en Ile-de-France, l'emploi chutant en grande couronne pour toujours plus se concentrer dans les Hauts-de-Seine. Inventons la Métropole, oui, mais dans le cadre d'une métropole et d'une région où soit mise en œuvre une véritable politique d'aménagement et de rééquilibrage, ce qui n'est absolument pas le cas.

La convention d'adhésion qui nous est soumise fixe les modalités d'organisation de l'appel à projets, ainsi que la répartition des moyens entre les porteurs de sites, propriétaires, communes d'implantation et, le cas échéant, aménageurs, et les organisateurs de l'appel à projets, la Métropole du Grand Paris, la société du Grand Paris et l'Etat.

Nous serons attentifs dans les projets sur une véritable innovation au niveau du bâti, de leur intégration dans une vision globale du territoire, comme de son futur fonctionnement. Nous soutiendrons ce projet de délibération et, puisque nous serons appelés à délibérer ultérieurement sur chacun des sites, nous regarderons la place des habitants et toutes les étapes de sa conception.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Geoffroy BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je ne peux que me féliciter du lancement de l'appel à projets "Inventons la Métropole du Grand Paris", qui inclut le site de la porte de Saint-Ouen, d'autant plus que ce site est compris dans sa version élargie, ainsi que nous l'avons souhaité, à savoir qu'il comporte le terrain de l'ancienne tour de "Paris Habitat", mais également la parcelle concédée à un parking et une station-service.

Le site en question est mal valorisé actuellement, alors qu'il se trouve positionné de manière stratégique entre d'une part les quartiers d'affaires du Centre de Paris et de La Défense, et d'autre part les territoires en devenir du Nord parisien ainsi que l'aéroport de Roissy. L'ensemble des terrains considérés pour ce projet présente donc un fort potentiel de valorisation.

Or, nous souhaitons - et nous ne souhaitons pas seulement qu'émerge une simple opération immobilière, si innovante soit-elle -, nous souhaitons que ce projet contribue à tirer vers le haut tout le quartier fragile qu'est la porte de Saint-Ouen. Pour ce faire, nous souhaitons qu'il réponde à deux objectifs : constituer une entrée de ville valorisante d'une part, et répondre aux besoins non satisfaits des habitants du quartier d'autre part. C'était le sens du vœu que notre Assemblée avait adopté à l'unanimité en mai dernier.

Ce vœu accordait une place centrale à la concertation avec les habitants, avec les mairies d'arrondissement et avec la mairie de Saint-Ouen. Or, nous avons découvert par hasard que le projet de délibération que vous nous soumettez est d'une part incomplet, et d'autre part qu'il a fait l'impasse sur la concertation et la prise en compte des besoins locaux.

En effet, c'est à l'occasion d'une visite sur le terrain que nous avons découvert que des conditions particulières avaient été rédigées pour le site de la porte de Saint-Ouen, et qu'elles servent aujourd'hui de base aux équipes qui souhaitent candidater. Or, nous n'avons pas été associés à la validation de ce document, et encore moins associés à son élaboration, pas plus que les autres acteurs locaux.

Ces conditions particulières, récupérées de manière assez rocambolesque, je dois l'avouer, sont lacunaires et vont conduire à des pertes d'opportunités infiniment regrettables, notamment en matière de configuration d'espaces publics. C'est pourquoi nous ne pouvons les accepter en l'état, d'autant moins qu'elles ne sont pas soumises à notre vote, puisqu'elles n'ont pas été annexées au projet de délibération qui nous est soumis. Ce point risque d'ailleurs de constituer une fragilité juridique majeure si les candidats se basent sur ces documents qui n'ont pas fait l'objet d'une adoption par une assemblée délibérante, mais peut-être pourrez-vous nous en dire plus tout à l'heure.

Indépendamment de ces questions juridiques, nous souhaitons surtout éviter l'échec de "Réinventer Paris" sur le site précisément de Pitet-Curnonsky, qui est en train de prendre l'eau faute d'avoir associé les habitants, sachant que le site de la porte de Saint-Ouen présente exactement les mêmes similitudes avec ce dernier. Ce terrain concerné est situé en regard d'une grande barre de logements sociaux de "Paris Habitat", le long de la rue Camille-Blaisot.

"Réinventer la Métropole du Grand Paris" doit nous donner l'occasion de faire de la porte de Saint-Ouen la proue de cette entrée de ville, de relever ce quartier, actuellement quartier "politique de la ville", pour le grand bénéfice de ses habitants, tout en veillant à une cohérence avec les projets qui émergeront sur le site de l'hôpital Bichat.

C'est pourquoi nous souhaiterions savoir comment vous comptez prendre en compte les apports de la concertation avec les habitants et les mairies d'arrondissement et locales dans le cahier des charges sur lequel les candidats élaboreront leurs propositions.

Comme je vous l'ai affirmé, nous sommes favorables à ce projet, mais pas à n'importe quel prix, ni dans n'importe quelles conditions. Je préfère que nous prenions le temps de l'enrichir, plutôt que de le compromettre en sautant des étapes. Il faut savoir perdre du temps pour en gagner "in fine" et aboutir à un beau projet partagé.

Je vous en remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Galla BRIDIER.

Mme Galla BRIDIER. - Merci.

Très rapidement, je voulais indiquer qu'effectivement, si nous pensons que cet appel à projets "Inventons la Métropole" peut être une formidable opportunité pour certains territoires relégués, nous restons en désaccord sur certains cahiers des charges, et je voulais principalement mettre en lumière celui concernant une parcelle sur le Triangle de Gonesse, près du grand projet inutile d'EuropaCity.

Ici encore, nous nous opposons à la facilité des cessions, mais aussi au bétonnage des terres agricoles, et nous espérons réellement que cet appel à projets, qui encore une fois permet de créer une identité commune à la Métropole, de mettre en avant certaines diversités de nos territoires, ne se fasse pas au détriment d'une vraie transition écologique des territoires, et avec des cahiers des charges ambitieux au niveau social et environnemental.

Le développement économique est important, mais en aucun cas nous n'accepterons qu'il se fasse au détriment de la qualité de vie des grands Parisiens.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - L'appel à projets "Inventons la Métropole du Grand Paris", dans son vocable, est un bel exercice de novlangue libéral. On a tous les jolis mots magnifiques qui entourent tous les projets de délibération liés à la métropolisation et l'Arc de l'Innovation. Evidemment, on retrouve l'attractivité du territoire, qui est le point central. Il faut donc absolument que notre Métropole soit attractive. Et donc, ça veut dire qu'il faut absolument qu'elle soit concurrente avec les autres territoires. Et en fait, je n'adhère absolument pas à cela. Je pense que tant que nous aurons cette conception de l'aménagement du territoire, de mise en compétition et en concurrence des métropoles entre elles, nous aurons un aménagement du territoire qui sera inégal.

Attractivité du territoire pour la Métropole du Grand Paris signifie qu'il faut attirer des activités économiques au détriment d'autres territoires. Voilà le problème fondamental. Au lieu de créer de l'activité, de créer du développement d'un territoire, on essaie d'attirer à l'encontre des autres. Bien.

Ceci étant dit, quel est notre objectif sur la Métropole du Grand Paris, par rapport à ces appels à projets économiques et urbains d'innovation ouverte, ce qui veut tout dire et rien dire ? On a le choix : soit on fait un appel à projets qu'on va évaluer en fonction de vrais critères socio-environnementaux, pour des projets qui permettent par exemple de contribuer à renforcer les mixités d'activités sur les territoires, à renforcer aussi les activités qui manquent et qui répondent à des besoins, qui présentent des innovations en terme de contribution à la transition énergétique, et cela, pourquoi pas ? Mais on peut aussi ajouter un autre critère, parce qu'on a le choix, sur les sites, qu'il s'agisse des 61 sites proposés ou des 8 qui sont pour tout ou partie propriété de la Ville de Paris.

On pourrait choisir que ces sites-là ne soient pas vendus dans le cadre de ces appels à projets mais fassent tous l'objet d'un bail emphytéotique. Et ainsi, il y a un critère supplémentaire à l'innovation sociale et écologique de ces appels à projets, c'est celui de la maîtrise du foncier, le fait qu'on garde la main du foncier sur ces appels à projets afin que "Inventons la Métropole du Grand Paris" ne soit pas "allez, c'est la fête des investisseurs privés et la fête des nouvelles recettes pour la Métropole du Grand Paris", avec évidemment toujours la logique de la métropolisation, qui fait qu'il y a toujours une concentration au cœur de la Métropole. Et là, cela tombe bien, parce que pour la vente, forcément, la vente du foncier rapporte toujours plus au cœur de la Capitale, puisque c'est là que le foncier coûte le plus.

Je regrette donc qu'à chaque fois qu'on parle d'innovation, d'innovation ouverte, de tout cela, il n'y ait pas cette volonté d'innover dans la rupture avec les logiques néolibérales, et donc innover en protégeant le foncier.

Alors que par ailleurs, dans les faits, dans les différents projets "Réinventer Paris", "Réinventer la Seine", j'en passe, certains ont pu être faits dans le cadre d'un projet de bail emphytéotique. On pourrait le mettre comme règle pérenne pour l'ensemble de ces appels à projets. Voilà ma contribution.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre à tous, Jacques BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER. - Merci à toutes et à tous pour ces interventions.

Je voudrais remercier M. BOULARD qui s'est félicité de l'aménagement d'une parcelle sur la porte de Saint-Ouen, une parcelle importante qui a tout à fait vocation à constituer d'ailleurs une entrée et une nouvelle place de porte de Paris.

Mais je tiens à vous rassurer quant à la concertation et au travail avec la mairie du 17^e arrondissement, votre groupe sera bien sûr associé dans le cadre de cet appel à projets qui est organisé par la Métropole du Grand Paris.

Nous avons voté ensemble, il y a quelque instant, deux très grands projets de délibération sur des projets du 17^e arrondissement. J'ai bien entendu M. DUBUS qui s'est félicité de ces très beaux projets d'aménagement et je ne doute pas que l'aménagement de la porte de Saint-Ouen dans le 17^e arrondissement vous donnera toute satisfaction.

Sur les interventions plus globales et générales de Mmes PREMEL, BRIDIER et SIMONNET, je voudrais rappeler que "Inventons la Métropole" est une démarche inédite. C'est un des plus grand concours d'urbanisme en Europe actuellement et cela montre que le Grand Paris est déjà concret et utile.

Il émerge sous l'impulsion de la Métropole et 112 sites ont été proposés par des communes dirigées par des maires de toutes sensibilités politiques et, sur tous les territoires, 59 sont finalement en compétition. Cela représente un espace de 230 hectares de parcelles, allant de 800 mètres carrés à 33 hectares, dont 27 d'entre elles sont situées à proximité des gares du Grand Paris Express.

Il y a un succès très important, puisque déjà 1.500 personnes, des architectes, des promoteurs, des investisseurs, des élus étaient présents dans l'événement de lancement au pavillon Baltard.

Je tiens à souligner que le Conseil régional de l'ordre des architectes, avec lequel nous avons travaillé, s'était exprimé. Il y avait eu des échanges dans le cadre du projet "Réinventer Paris" et il a été pleinement associé à la définition du cahier des charges et au rôle des architectes sur ces projets "Inventons la Métropole".

C'est pour vous dire que des critiques ont été émises, qui concernent des sites qui ne dépendent pas de la Ville de Paris et qui ne concernent pas l'objet de ce projet de délibération sur les huit sites, étant soit dans Paris pour cinq d'entre eux, soit pour trois d'entre eux appartenant à la Ville de Paris, mais dans des communes proches et en accord bien sûr avec celles-ci, soit à Joinville-le-Pont, à Villejuif et à Bondy.

Ces huit projets s'inscriront, comme pour "Réinventer Paris", dans le cadre d'une politique d'aménagement équilibrée de la Ville de Paris, marquée par son Plan local d'urbanisme qui vise au rééquilibrage habitat et emploi entre l'Ouest et l'Est parisien, au développement du logement social, de la végétalisation et de très nombreux projets d'aménagements qui font l'objet de zones d'aménagement.

Puis nous aurons l'occasion dans quelques instants d'évoquer un grand projet avec la Z.A.C. sur le secteur Saint-Vincent-de-Paul.

Pour répondre aux interrogations de Mme PREMEL, on ne peut évidemment que regretter que la Région Ile-de-France voire l'Etat ne fassent pas preuve du même volontarisme en matière de rééquilibrage et de conception de l'aménagement que Paris. Mais nous ne sommes que la collectivité parisienne et nous ne pouvons malheureusement pas dicter la politique régionale à la place de la Région.

Mme Danielle SIMONNET. - C'est bien dommage !

M. Jacques BAUDRIER. - Je crois que nous partageons, Madame SIMONNET, ce point de vue, vous et moi.

Pour répondre à Galla BRIDIER, elle a évoqué bien entendu un sujet qui n'est pas du ressort direct de notre collectivité parisienne, mais qui représente bien sûr un enjeu très important à l'échelle régionale en termes de végétalisation. Il y a des controverses et des points de vue divergents sur ce point, sur ce très grand projet, mais ce n'est pas l'objet non plus de notre projet de délibération, bien qu'il s'agisse d'un des plus grands projets d'aménagement régional qui est touché effectivement en partie par cet appel. Mais ce n'est pas notre collectivité qui l'a décidé.

Enfin, pour ce qui est des remarques de Mme SIMONNET sur les baux emphytéotiques et la question des cessions foncières - c'est une question de fond -, je tiens à rappeler que la Ville de Paris chaque année consacre des budgets très importants pour acheter du foncier, tant pour du logement social et Ian BROSSAT présente très régulièrement des projets de délibération en ce sens, tant pour acheter du foncier et pour créer des équipements publics, ce qui m'est particulièrement cher.

Un équilibre se fait, mais où les acquisitions sont plus importantes que les cessions et notre patrimoine public à Paris ne cesse d'augmenter. Je crois que nous pouvons nous en féliciter. Il y a toujours plus de logement social et d'équipements publics. Je peux vous dire qu'en tant qu' élu suivant toute la gestion des équipements publics à Paris, nous avons 5 millions de mètres carrés publics appartenant à la Ville et ce nombre de mètres carrés augmente chaque année. Je pense que cela ne peut que vous satisfaire.

Chers collègues, je vous remercie et je vous appelle à voter ce projet de délibération.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 253.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DU 253).

Vœu déposé par le groupe SOCA relatif à la dénomination des voies autour de la halle Freyssinet.

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à la dénomination des quatre voies entourant la halle Freyssinet.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Les vœux non rattachés n° 100, n° 101 et n° 101 bis sont relatifs à la dénomination de voies autour de la halle Freyssinet.

Rémi FÉRAUD et Jean-Noël AQUA vont nous en parler.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

La halle Freyssinet doit ouvrir après ses travaux début de l'année prochaine, donc dans quelques mois, et il est nécessaire de dénommer un certain nombre de voies qui l'entourent.

Eugène Freyssinet était lui-même un ingénieur et un grand inventeur français. La Municipalité et la majorité des élus du 13e arrondissement ont voté un vœu que le groupe Socialiste et Apparentés a déposé pour attribuer un certain nombre de dénominations aux rues autour de la halle Freyssinet.

Ces noms renvoient à la fois à d'autres inventeurs qu'Eugène Freyssinet lui-même et à la destination de la halle qui sera le plus grand incubateur de "start-up" du numérique du monde.

Le vœu que nous avons déposé propose quatre dénominations de femmes qui sont Ada Lovelace, Grace Murray Hopper, Betty Holberton et Karen Spärck Jones, toutes quatre des grandes pionnières en matière de mathématiques ou d'informatique. Et puis, trois noms d'hommes : Eugène Freyssinet lui-même, Alan Turing et Steve Jobs.

Nous avons également entendu que, si sur l'ensemble de ces dénominations, il y avait un apparent consensus, ce n'était pas le cas pour Steve Jobs. Il reste pour autant l'un des pionniers de l'ordinateur personnel, de la tablette numérique, du "smartphone" que nous utilisons tous chaque jour, et il est un grand inventeur, fondateur d'Apple, qui marque l'époque contemporaine et qui est décédé il y a cinq ans. Ce pourquoi nous souhaitons avec Jérôme COUMET et les élus du 13e arrondissement pouvoir lui donner le nom d'une rue de Paris autour de la halle Freyssinet.

Ceci dit, si l'Exécutif lui-même ne souhaite pas qu'une dénomination se fasse dans un cadre polémique, nous pouvons aussi l'entendre dans l'ensemble de cette proposition de sept noms et qu'il y ait un vœu de l'Exécutif qui réponde au nôtre.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, dans le cadre de la réhabilitation de la halle Freyssinet sur le 13e arrondissement, quatre voies devaient être nommées. Les noms initialement proposés par le Maire du 13e arrondissement étaient Alan Turing, Eugène Freyssinet, Grace Murray Hopper et Steve Jobs. C'étaient les quatre noms proposés initialement avec une entorse assez notable à la parité.

Les élus des groupes Communiste - Front de Gauche et des Verts et une élue socialiste se sont opposés au choix de Steve Jobs, le vœu n'étant finalement passé qu'avec le soutien des élus les Républicains, une alliance singulière qui montre qu'à rebours du consensus habituel pour les noms de rue, la proposition de Steve Jobs est

largement polémique. Elle a énormément fait parler d'elle, visiblement dans la presse, jusqu'à New York puisque j'ai été interviewé juste avant la séance sur ce sujet par un journaliste new-yorkais.

Pourquoi ? Quel est l'héritage de Steve Jobs ? Il a certes dirigé une entreprise bien connue qui a apporté des innovations matérielles et logicielles. Sa contribution technologique est peut-être surestimée parfois, mais l'héritage de Steve Jobs, c'est aussi des pratiques illégales d'optimisation fiscale, des accords secrets en Irlande, des taux d'imposition à 0,005 %, la remontée des bénéfices dans les filiales peu taxées. C'est la face véreuse de la marque à la pomme. La Commission européenne, que l'on n'accusera pas de gauchisme, vient d'ailleurs de condamner Apple à une amende record de 13 milliards d'euros. La France lui demande désormais 400 millions pour ses pratiques d'optimisation. A l'heure où les peuples payent la crise financière par l'austérité et par leurs impôts, les délits financiers des ultra-riches ne sont pas un détail de l'histoire. On ne peut pas dire que l'évasion fiscale ne serait qu'un péché véniel bien vite absous, avec deux ou trois fondations, trois ou quatre innovations. Non, l'évasion fiscale se combat par la condamnation résolue et sans concession de cet égoïsme destructeur dû au collectif.

Par ailleurs, l'héritage de Steve Jobs, autre peccadille, c'est aussi l'exploitation massive, systématique et délibérée de dizaines de milliers de travailleurs dans ses usines sous-traitantes de par le monde. Salaire insuffisant, heures non payées, cadences forcées, conditions de vie misérables : tel est le modèle économique qu'a construit Steve Jobs pour Apple. Nous venons de lire le contre-vœu de l'Exécutif et nous voyons avec satisfaction que nous avons été entendus. Paris n'honorera pas Steve Jobs. Les noms que les communistes avaient proposés sont retenus, dont Ada Lovelace, pionnière de l'informatique, auteur du premier programme.

Nous sommes persuadés que ce contre-vœu sera à même de faire consensus et nous le voterons. L'évasion fiscale ne passera pas chez nous.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Monsieur GLEIZES, vous avez la parole, pour une explication de vote du groupe Ecologiste de Paris.

M. Jérôme GLEIZES. - Je vais être très court parce que je suis assez d'accord avec l'intervention précédente, mais, pour l'assistance, il n'y a pas que Steve Jobs. Il y a surtout Steve WOZNIAK. C'est quand même plutôt lui qui a fait l'invention technologique. Si l'on veut choisir un nom, que l'on choisisse le bon de chez Apple et pas forcément celui qui a fait l'optimisation fiscale. C'est comme chez Microsoft : ce n'est pas toujours le bon que l'on choisit. Voilà, pour votre culture générale.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Bref. No comment !

La parole est à Bruno JULLIARD pour vous répondre.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais répondre à ce vœu au nom de l'Exécutif. D'abord, comme Rémi FÉRAUD l'a souligné, la réouverture attendue dans le 13e arrondissement, au début de l'année prochaine, dans quelques semaines, de la halle Freyssinet après de lourds travaux, impose mais surtout nous donne l'opportunité de dénommer les voies situées à proximité de la halle Freyssinet. D'abord, la destination même de la halle en tant que plus grand incubateur de "start-up" du numérique au monde, d'une part, mais également la vie et la carrière d'Eugène Freyssinet, ingénieur français, constitue une invitation à notre Assemblée à rendre hommage, au travers de ces dénominations, à des personnalités qui ont œuvré à la création et au développement de l'informatique et, plus généralement, du numérique.

Il y a eu beaucoup d'échanges en Conseil du 13e arrondissement entre les présidents de groupe, au sein même du groupe Socialiste et Apparentés, au sein même de l'Exécutif. C'est un sujet important. Les débats en Commission et en Conseil du 13e arrondissement n'ont pas permis de faire l'unanimité sur la liste des noms proposés. C'est la raison pour laquelle, au nom de l'Exécutif, je vous proposerai de reprendre six des sept noms qui ont été proposés. Je remercie Rémi FÉRAUD et l'ensemble de son groupe d'avoir accepté la proposition de l'Exécutif qu'à ce stade, nous retirions le nom de Steve Jobs pour les raisons qui ont été invoquées à l'instant.

Je précise tout de même qu'il ne faut être excessif dans la volonté d'encenser une personnalité, même s'il est absolument indéniable que Steve Jobs a largement apporté à la démocratisation de l'accès à l'informatique et au numérique. De la même manière, il ne faut pas non plus être excessif dans la condamnation d'une entreprise et, d'ailleurs, pas d'un homme lui-même puisqu'en l'occurrence, il était proposé de rendre hommage à un homme et non pas à l'entreprise qu'il a créée.

Bref, toujours est-il qu'à ce stade, cette proposition ne fait pas l'unanimité. Il est tout de même de tradition que nous essayons - je conclus - d'arriver à un compromis sur ce type de dénomination, raison pour laquelle, au nom de l'Exécutif, je vous propose de retenir six noms, dont Eugène Freyssinet, Ada Lovelace, Alan Turing, Grace Murray Hopper, Betty Holberton et, enfin, Karen Spärck Jones.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

J'imagine que tous les Conseillers qui sont opposés à Steve Jobs abandonneront immédiatement son matériel.

Le vœu n° 100 est-il maintenu, Monsieur FÉRAUD ?

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10^e arrondissement. - Nous le retirons au profit du vœu de l'Exécutif. Je tiens à dire que, tout en prenant acte des désaccords, nous trouvons que cette opposition d'une partie des groupes de l'hémicycle est dommage.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 100 est donc retiré.

Le vœu n° 101 est-il maintenu, Monsieur AQUA ? Non. Très bien. Il est donc retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 101 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 391).

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au Comité d'organisation de la concertation Paris Nord-Est.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 102 est relatif au Comité d'organisation de la concertation Paris Nord-Est.

La parole est à Danièle PREMEL.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, la démocratie participative, à laquelle nous tenons, à laquelle vous tenez, exige que les accords de concertation prévus par la Ville soient respectés. Nos concitoyens, pour s'engager dans les espaces de concertation qui leur sont proposés, doivent avoir la conviction forte que leur parole est attendue et qu'elle est reconnue comme un élément à part entière de la réflexion et de l'élaboration du projet sur lequel ils sont appelés. Le cas de la non-convocation du comité d'organisation de la concertation, prévu par la charte de concertation sur Paris Nord-Est élargie, qui devait se réunir une fois par an, nous pose un problème.

Sur Paris Nord-Est, de nombreux projets d'aménagement structurants et ambitieux ont été réalisés. D'autres ont été lancés, ou vont l'être, au bénéfice de ce territoire longtemps laissé à l'abandon. Pour chaque opération, a été mis en place un comité de suivi, mais, le tout n'étant pas réductible à la somme des parties, la Ville a installé un comité d'organisation de la concertation pour garder sur l'ensemble de Paris Nord-Est la vision et la compréhension du sens, des valeurs et de la dynamique lancée. Ce comité a été réuni une seule fois, le 15 juin 2015, première et dernière fois, sans respecter les engagements prévus par le protocole d'accord. Ce que nous demandons, ce n'est pas une application formelle pour être conforme à une clause, mais bien une réunion de travail et de production au plus vite du comité d'organisation de la concertation, afin que les habitants soient concrètement partie prenante de l'avenir de ces quartiers.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Jacques BAUDRIER pour vous répondre.

M. Jacques BAUDRIER. - Merci pour votre intervention, Madame PREMEL.

Je voudrais vous rappeler que le calendrier de la concertation sur Paris Nord-Est a été extrêmement dense depuis le précédent comité d'organisation de la concertation. Nous avons eu six comités de suivi sur l'opération "Chapelle/International", une réunion publique sur "Chapelle/Charbon" suivie de deux ateliers de travail et de plusieurs visites de sites, une réunion publique sur le secteur "Gare des Mines-Fillettes" suivie de nombreux ateliers et visites, deux réunions publiques sur le secteur "Ordener-Poissonniers", ainsi que de nombreux ateliers organisés par la S.N.C.F., ainsi qu'une réunion publique qui est prévue en début d'année prochaine, au mois de janvier. Une

réunion publique est également prévue sur le site Hébert, également en début d'année 2017. Une réunion publique est programmée sur l'aménagement du boulevard de la Chapelle pour cette semaine. L'essentiel de ces réunions s'est déroulé dans le 18e arrondissement qui accueille une grande partie du secteur Paris Nord-Est.

La récente signature du protocole foncier entre la Ville de Paris et la S.N.C.F. nous donne aujourd'hui une plus grande visibilité sur les différentes opérations d'aménagement dans le 18e arrondissement. De même, le protocole foncier avec la Préfecture de police nous permet d'envisager prochainement l'ouverture d'une concertation sur la porte de la Villette, dans le 19e arrondissement, qui est également très attendue. Une concertation sur le bi-pôle des gares du Nord et de l'Est, dans le 10e arrondissement, est également prévue en lien avec le S.T.I.F. suite au vote des délibérations des financements de ces opérations, ce qui est récent.

Je tiens d'ailleurs, à l'occasion de l'examen de ce vœu et de cette réponse, à féliciter l'ensemble des services de la Ville qui ont travaillé d'arrache-pied depuis deux ans pour la conclusion de ces protocoles fonciers avec la S.N.C.F., avec la Préfecture de police et tous les membres du cabinet de Jean-Louis MISSIKA, qui ont travaillé aussi d'arrache-pied depuis deux ans, à souligner le rôle de Frédéric LUCCIONI et d'Olivier RENARD sur ces sujets parce que cela n'a pas été une mince affaire, expliquer aussi le temps que cela a pris.

Le premier trimestre 2017 apparaît donc comme le bon moment, une fois ces deux protocoles actés, pour faire un point global sur l'organisation, sur la concertation...

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Monsieur BAUDRIER, il faut conclure !

M. Jacques BAUDRIER. - ... donc sur l'ensemble des opérations Paris Nord-Est, nous pourrions rendre visible l'ensemble des projets en cours et l'organisation de cet événement à terme dans le cadre de l'Arc de l'Innovation n'exclut pas l'organisation à court terme d'un comité d'organisation de la concertation, et nous sommes donc favorables à votre vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je rappelle que c'est 2 minutes, merci.

Nous avons une explication de vote du groupe les Républicains avec M. HONORÉ.

M. Christian HONORÉ. - Oui, Monsieur le Maire.

La concertation est toujours utile, son organisation, c'est bien. Nous voterons donc ce vœu bien que je regrette qu'il ait été rendu nécessaire par les retards de l'Exécutif. La concertation est en effet attendue par les riverains et les habitants, que j'ai rencontrés, et qui s'investissent depuis longtemps dans ce quartier sur ce projet.

Je suis d'ailleurs intervenu avec Pierre-Yves BOURNAZEL pour demander que ce comité se réunisse et se mette au travail. Je suggère d'ailleurs qu'à l'avenir on puisse éviter de donner l'impression aux habitants d'être des oubliés car les habitants ne sont dupes de rien.

Nous le voterons ; il aurait pu être inutile si l'Exécutif avait veillé à ce que la concertation vive vraiment.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 102 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 392).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux poursuites judiciaires contre "Foodora".

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 103 est relatif aux poursuites judiciaires contre "Foodora".

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Nous allons vivre un grand moment ! Mais oui ! Ce vœu, s'il n'y a pas un rebondissement, devrait avoir un avis favorable de l'Exécutif et être adopté ; je m'en félicite par avance.

Jusqu'à présent, il y avait un seul taxi rose dans Paris. C'était le taxi rose de Monique. Vous la connaissez peut-être, Monique, son taxi était rose à l'extérieur et à l'intérieur. Depuis environ six mois ou plus, vous avez certainement vu comme moi se développer un nombre de taxis roses pas possibles, beaucoup moins sympathiques, avec la publicité de "Foodora".

Cette plate-forme "Foodora", qui surexploite les livreurs à vélo pour une soi-disant mise en relation entre les clients qui souhaitent avoir la livraison à domicile de restaurants et des autoentrepreneurs qui hélas n'ont aucune protection sociale, développe tout un tas de publicités totalement illégales.

Il y a cette publicité sur une flotte de taxis entièrement recouverte, vitres arrière comprises, ce qui constitue un affichage sauvage complètement interdit. Vous avez également de la publicité sur des vélos accrochés au mobilier urbain avec panneaux fixés sur les roues, ce qui est totalement interdit par un article du Règlement local de publicité, et l'affichage sauvage sur des dispositifs de chantier.

Je ne vous donne pas les références du R.L.P. qui sont bien précisées dans le vœu mais je souhaite tout de suite conclure et dire que la Ville de Paris pourrait s'engager à vraiment mener des poursuites contre l'entreprise "Foodora" pour mettre fin à ses pratiques publicitaires illégales. La Mairie de Paris devrait informer le Conseil de Paris des poursuites engagées à l'encontre de cette entreprise et rendre publique l'information sur les poursuites engagées à l'encontre de ces entreprises et de ces régies publicitaires, qui ne respectent pas le R.L.P. afin que cela puisse être dissuasif.

Il n'est pas acceptable que ces entreprises puissent impunément ne pas respecter les réglementations.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jacques BAUDRIER, pour vous répondre.

M. Jacques BAUDRIER. - Merci, Madame SIMONNET.

J'ai un grand regret au moment de vous apporter cette réponse, vraiment un très grand regret : le fait que Jean-Louis MISSIKA, du fait qu'il est malade, ne puisse pas vous donner un avis positif à votre vœu. Il est grippé et malheureusement il n'est pas là pour vous apporter cette réponse tout à fait positive.

Je vous remercie donc pour votre intervention... Non, il est réellement grippé... qui concerne le sujet très important de la publicité et du respect du R.L.P. Nous avons déjà dans cette même Assemblée affirmé à plusieurs reprises notre préoccupation, notre volonté de faire respecter ce règlement et de ne pas laisser notre espace public aux mains des envahisseurs. Bien sûr, je parle du champ de la publicité illégale.

Mao PENINOU l'a exprimé dans cette même séance en présentant nos actions qui sont nombreuses et en répondant aux vœux déposés par M. le Maire du 3e arrondissement. Je ne répéterai donc pas les mêmes arguments, d'autant que je vous propose d'émettre un avis tout à fait favorable avec quelques modifications à votre vœu. En effet, il est très important que la Ville de Paris donne des signes de vigilance et montre que nous engagerons autant qu'il le faudra les mesures et les procédures nécessaires qui nous incombent envers les contrevenants.

Madame SIMONNET, vous effectuez par ce vœu un signalement qui nous indique que "Foodora" réalise actuellement une campagne de communication qui ne respecterait pas le R.L.P. Afin de pouvoir engager des poursuites, il nous faut faire un constat et envoyer des gens habilités de la Direction de l'Urbanisme.

Si vous avez d'ailleurs des précisions sur les lieux où la DU peut faire ces constats, je vous invite à lui communiquer ces adresses.

Pour émettre un avis pleinement favorable, certains de vos arguments doivent être amendés d'une façon technique, pas sur le sens, par quelques légères modifications qui nous permettront de faire effectuer les constats nous autorisant très concrètement à engager des poursuites à l'encontre de la société "Foodora".

Je vous rappelle qu'il s'agit d'un sujet soumis à des règles très précises, et que nous avons l'obligation de suivre à la lettre les procédures si nous ne voulons pas qu'elles tombent par la suite.

Je vous remercie de nous indiquer si ces quatre petites modifications vous conviennent afin de pouvoir émettre un avis favorable à votre vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je crois que Danielle SIMONNET les accepte.

Mme Danielle SIMONNET. - Oui.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Parfait et je ne peux que m'associer à vous-même, Jacques BAUDRIER et Jean-Louis MISSIKA, vous invitant à voter très favorablement ce vœu.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 103 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2016, V. 393).

2016 DU 36 - DDCT - Signature du protocole de préfiguration du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (N.P.N.R.U.) parisien (13e, 18e, 19e et 20e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons maintenant au projet de délibération DU 36 - DDCT et à l'amendement technique n° 104 qui est rattaché.

Je donne la parole à Danièle PREMEL, Galla BRIDIER et Danielle SIMONNET.

Danièle PREMEL ?

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, ce projet de délibération s'inscrit dans toute une histoire. Déjà, en 2011, au moment du lancement du deuxième Programme national de renouvellement urbain, le Conseil économique et social, dans un rapport, écrivait : "Ce nouveau programme doit être l'occasion de rectifier les insuffisances qui ont pu apparaître dans la mise en œuvre du P.N.R.U. pour coupler davantage et de manière plus efficace les opérations de rénovation urbaine et celles visant au désenclavement des quartiers. Elles doivent également et impérativement être mieux reliées aux actions menées sur le terrain dans le domaine social, l'accompagnement humain et la gestion urbaine de proximité."

Relisons à l'aune de ces alertes le protocole de préfiguration de ce nouveau programme national de renouvellement urbain qui vise pour et par les populations l'amélioration des conditions de vie des habitants, la mixité sociale, la requalification du tissu urbain, la présence des services et équipements publics, le soutien du commerce de proximité et la création d'activités.

Une fois de plus, nous voyons bien que la volonté politique, si elle veut transformer le réel en améliorant profondément les quartiers prioritaires de la politique de la Ville et en agissant sur les dysfonctionnements urbains les plus importants, ne peut pas s'en remettre au marché, ni au privé, mais bien à des investissements et à des interventions publiques fortes.

Aujourd'hui, le projet de délibération ne porte pas sur la phase opérationnelle mais sur le financement de 28 études et sur les moyens d'ingénierie comme les postes de chef de projets urbains et "politique de la ville".

Dans le cadre de ce protocole d'accord d'Etat, la Caisse des dépôts et consignations et l'A.N.R.U. amènent un financement d'un peu plus de 1,5 million d'euros équivalents à 50 % des coûts.

Je ne vais pas développer les cinq secteurs retenus par l'A.N.R.U. pour Paris mais souligner ce qui pour nous est à souligner ou à questionner. Que ce soit une opération ambitieuse de démolition-reconstruction, comme à la porte de Bagnole, porte de Montreuil dans le 20e, que ce soit une opération où l'accent sera mis sur le fonctionnement et l'articulation avec la Z.A.C. "Paris rive gauche" d'usage, comme à Bédier-Oudiné dans le 13e, que ce soit une opération qui concerne les problématiques d'usage des espaces collectifs et une meilleure insertion urbaine des ensembles d'habitat récents, comme à la Goutte-d'Or dans le 18e, que ce soit une opération de désenclavement de grands ensembles isolés comprenant 7.200 logements dont 89 % de logements sociaux, comme les quartiers porte Montmartre, des Poissonniers et Moskova et porte de la Chapelle-Charles Hermite, que ce soit une opération portant sur la clarification de la nature et des usages des espaces publics et privés, de leur bon fonctionnement et de l'ouverture du site à la vie du quartier, comme aux Orgues de Flandre, quartier Stalingrad-Riquet dans le 19e.

L'accent est toujours mis, au-delà de l'aspect technique et purement d'aménagement de ces opérations, sur la dimension intégrée dans le projet de l'usage de l'espace public et de sa cohérence avec les objectifs de la politique de la Ville. Amélioration et diversification de l'habitat, mixité sociale, diversification des fonctions des territoires, développement économique et emploi local, ouverture du quartier, mobilité des habitants, requalification de l'espace public et dimension métropolitaine, dans la mesure où trois quartiers sont en interface avec les communes limitrophes.

Quelle belle ambition, dans le discours, il est même souligné que l'ensemble de ces objectifs devra être nourri par une concertation continue avec les habitants, les acteurs, les gestionnaires, comme les usagers du quartier. Que ces choses-là sont bien dites !

Au moment où l'on ferme les bureaux de poste de quartier, y compris dans les territoires "politique de la ville" comme à Tristan Tzara dans le 18^e arrondissement, qu'on diminue le service des bus traverses, qu'on ne réunit pas le comité d'organisation de concertation de Paris Nord-Est élargi, que la Préfecture donne une nouvelle règle aux ateliers linguistiques qui excluent des populations qui manifestent leur désir d'apprentissage de la langue française, que l'Etat modifie le calcul de l'A.P.L. par lequel 600 et 800 ménages parisiens risquent une procédure d'expulsion locative.

Alors, soyons vigilants et mobilisés pour que ce nouveau programme respecte ses bonnes intentions et ses objectifs, car si nous ne sommes pas attentifs, notamment sur la place des populations et la prise en compte de leur parole, nous ferons peut-être de la rénovation, mais sans âme et sans respecter ni les habitants, ni leurs besoins. C'est cet engagement que nous devons prendre en votant ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Madame Galla BRIDIER, vous avez la parole.

Mme Galla BRIDIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Quelques mots pour vous exprimer notre satisfaction de voir plusieurs sites parisiens retenus dans le cadre de ce nouveau Programme national de renouvellement urbain.

Cela va permettre de poursuivre la transformation en profondeur de certains de nos quartiers, qui connaissent de grandes difficultés urbaines et sociales.

Je m'inscris grandement dans l'ensemble des propos qui ont été tenus à l'instant par ma collègue Danièle PREMEL, je reviendrai sur seulement quelques points. Je voudrais souligner que les performances environnementales et énergétiques ont une vraie place dans ce protocole et je m'en félicite. De même, ce n'est pas mentionné dans les priorités transversales à tous les projets, mais il serait très important que l'éducation soit identifiée comme un enjeu majeur de ce protocole. Elle aurait peut-être mérité une place encore plus grande.

Par ailleurs, l'amélioration de l'attractivité des établissements scolaires est une question très importante à laquelle les écologistes sont très attentifs, et je n'ai pas vu grand-chose non plus concernant la mise en place d'une dynamique culturelle dans ces quartiers, cela me paraît pourtant un enjeu très important. Nous devons avoir cette réflexion.

Vous l'aurez compris, pour nous l'amélioration de la qualité de vie des quartiers parisiens ne saurait se cantonner à une rénovation strictement urbaine. Nous alertons depuis longtemps sur l'idée tronquée selon laquelle pour changer la vie des gens, il suffit de changer le bâti.

Pour aller plus loin, les études lancées par ce projet de délibération devront elles aussi intégrer ces dimensions à leur réflexion, car la liste des études prévues et annexées à ce projet de délibération montre qu'elles seront pour la plus grande majorité des études urbaines d'impact environnemental ou de développement économique.

Je retiens tout de même l'étude sur la préfiguration d'un chantier d'auto-réhabilitation de logements dans le patrimoine diffus des bailleurs dans le quartier de la Goutte d'Or et celle sur les usages des services publics et collectifs sur le quartier Bédier-Oudiné.

Pour conclure, vous l'aurez compris, je me réjouis que ce protocole ne reste pas cantonné uniquement à l'urbain et au bâti de manière stricte en intégrant à la réflexion un panorama large de thématiques et de sujets. Pour autant, le défi consiste à développer une approche intégrée de l'humain et de l'urbain, pour résoudre les difficultés sociales, éducatives, d'emploi auxquelles sont confrontés les habitants de ces quartiers.

Ensuite, il est essentiel qu'une dynamique avec les habitants soit lancée, concrétisons-la avec les habitants de ces quartiers dans une démarche de co-construction tout aussi ambitieuse que le présent protocole.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à M. Jacques BAUDRIER pour vous répondre.

M. Jacques BAUDRIER. - Merci pour ces interventions.

Je voudrais, Madame BRIDIER, m'associer à votre satisfaction du fait que 5 quartiers parisiens aient été retenus dans le cadre de ce nouveau Programme national de renouvellement urbain, lors de cette sélection qui a été effectuée fin 2014-début 2015, car cela n'allait absolument pas de soi. Je voudrais vous dire que j'ai été très heureux de ce résultat sur lequel nous avons travaillé au quotidien avec Colombe BROSSEL.

Cela s'inscrit dans la démarche du grand projet de renouvellement urbain parisien qui associe, de façon impérative, l'urbain et le social. C'est bien un projet de délibération que nous portons ensemble et avec les deux aspects intimement liés.

Cela n'allait pas de soi puisque l'on nous disait auparavant qu'il aurait été possible qu'aucun quartier parisien ne soit retenu. Comme les sélections ont lieu une fois tous les 10 ans, c'est un fait qu'il faut noter. Ce projet de délibération est très important puisque c'est celui qui nous permet d'acter la signature avec l'A.N.R.U. du protocole de préfiguration pour lancer toutes les études sur ces 5 sites. C'est un des deux grands moments qui fait suite à notre audition dans le cadre du Comité d'engagement de l'A.N.R.U., début septembre, qui a permis de valider et de faire converger toutes nos démarches avec l'ensemble des acteurs du N.P.N.R.U. Cela nous permet de valider un programme de travail et d'études qui vont, au cours d'une période de 18 mois, nous permettre d'aboutir à des projets urbains stabilisés et de signer ensuite des conventions d'aménagement dans le courant de l'année 2018.

Je tiens à vous signaler que les questions scolaires et culturelles sont vraiment au cœur de ces projets. Pour déjà avoir animé un certain nombre de réunions publiques, je peux vous dire que, dans le secteur Python-Duvernois dans le 20^e arrondissement, c'est la question scolaire qui est vraiment au cœur. Dans le quartier Bédier, l'école Franc Nohain est une question centrale dans l'aménagement du quartier et du réaménagement d'école. Dans tout le secteur du Nord du 18^e arrondissement, le collège Utrillo et son réaménagement constitue aussi un enjeu essentiel. Les questions scolaires comme les questions culturelles - nous étions au centre musical Barbara dans le 18^e pour la réunion publique, il y a quelques semaines, sur le quartier Goutte-d'Or - sont vraiment au cœur de nos préoccupations et des échanges que nous avons dès maintenant avec la population. Donc n'ayez aucune inquiétude de ce point de vue.

Je puis répondre à Danièle PREMEL que nous sommes vigilants et mobilisés et que les habitants sont nombreux à travailler dans le cadre des réunions publiques animées par les maires d'arrondissement, par Colombe BROSSEL et moi-même, au quotidien, sur l'ensemble de ces secteurs, sont également très mobilisés. Nous avons d'ailleurs, dans les prochains jours, le résultat d'une concertation exemplaire qui a été engagée sur le secteur Chevaleret-Oudiné dans le 13^e arrondissement. Je crois qu'il fera date en termes d'exemple de concertation et d'implication des habitants, dans le choix urbain et dans le projet urbain qui va être retenu.

Je vous appelle donc à voter ce projet de délibération.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets tout d'abord aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 104.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 104 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 36 - DDCT ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2016, DU 36 - DDCT).

2016 DLH 253 - Réalisation 57-59, rue Piat (20e) d'un programme de création d'une résidence étudiante de 24 logements P.L.S. par "ICF Habitat La Sablière".

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le projet de délibération DLH 253 concerne la réalisation au 57-59, rue Piat, dans le 20e arrondissement, d'un programme de création d'une résidence étudiante.

Nathalie FANFANT, vous avez la parole. Ensuite Jérôme GLEIZES.

Mme Nathalie FANFANT. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération concerne un des programmes justement de "Réinventer Paris" que nous avons soutenu en jury, et qui est porté par "La Sablière" et les étudiants en architecture.

Bien évidemment, nous allons voter ce projet de délibération parce que nous sommes cohérents, nous avons soutenu le projet au départ et c'est un projet qui est bien. Cependant, nous regrettons qu'encore une fois, pour la énième fois de la soirée, je sois obligée de faire remarquer qu'il y a un défaut de concertation avec les habitants puisqu'ils nous ont alertés.

Il faut savoir que ce programme, qui est situé rue Piat, est dans une zone qui est située sur d'anciennes carrières avec un sous-sol assez fragile. Les habitants des bâtiments alentours sont assez inquiets puisque, lorsqu'on y fait des travaux, tous les bâtiments alentours sont impactés puisque ceux-ci n'ont malheureusement pas de fondations très solides étant très anciens. Les habitants se sont plaints du manque de concertation, encore une fois, de la mairie du 20e arrondissement.

M. BAUDRIER me répondra certainement qu'il y a eu une première réunion le 22 septembre, si ma mémoire est bonne, et qu'ensuite le porteur de projet s'est déplacé sur place. Cela ne suffit pas puisqu'ils se sont plaints de ne pas être consultés, en tout cas la mairie ne prend pas la peine d'écouter leurs inquiétudes et ne prend pas la peine de les rassurer. Encore une fois, pour demander que la mairie fasse l'effort de se rapprocher des habitants de la rue Piat pour discuter de ce projet, non pas pour le remettre en cause mais pour essayer de prévenir les accidents et en tout cas les rassurer sur l'avenir de leurs bâtiments à eux.

Merci beaucoup.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Le groupe Ecologiste est un peu embêté avec ce projet de délibération pour plusieurs raisons. La première raison, c'est que les rangs de droite ne sont pas présents puisqu'ils pourraient écouter mon intervention qui va compléter ce que j'ai dit lundi sur la question du budget.

Plusieurs inquiétudes. La première inquiétude sur la concertation a déjà été évoquée par la personne précédente. Plusieurs questions par rapport à cela.

La première question que les habitants posent, c'est qu'il semblerait qu'il y ait une sous-évaluation du risque et de l'investissement nécessaire notamment par rapport au sous-sol. Nous sommes inquiets que cette erreur, qui est une sous-évaluation, entraîne un ralentissement sur ce projet de qualité. Dans la réponse, M. BAUDRIER présentera le projet qui est vraiment très intéressant, y compris dans son aspect pédagogique avec l'école d'architecture qui est juste à côté. Mais comme c'est un très bon projet, il ne faudrait pas qu'il soit mis en échec par une sous-évaluation de l'investissement.

Deuxième problème par rapport à ce projet, c'est pourquoi nous n'avons pas fait un conventionnement avec le bailleur social, pourquoi n'avons-nous pas fait du loyer capitalisé ? Comme je l'ai dit lundi à M. AZIÈRE qui était là par rapport à la question du loyer capitalisé, nous avons l'exemple typique de ce que l'on pourrait faire. Ici, nous avons une cession et, au lieu de faire une cession, la Ville de Paris aurait pu garder la propriété de la parcelle et donc, faire des loyers capitalisés. Elle aurait pu mettre en recettes de fonctionnement ce qu'elle va obtenir aujourd'hui en cession.

Pour bien montrer que ce n'est pas un jeu de bonneteau, cela permet à la Ville de garder la propriété de ces parcelles. Et donc pourquoi ce que l'on fait avec "Paris Habitat" et avec la R.I.V.P., on ne le ferait pas avec d'autres bailleurs sociaux, dont l'"I.C.F.". Les loyers capitalisés servent aussi à garder la propriété.

C'est dommage qu'il n'y ait personne du côté des Républicains, ni M. LEGARET ni M. de FROMENT qui nous parlaient d'artifices comptables. Ce n'est pas un artifice comptable, mais un choix économique de la propriété. Alors pourquoi ne pas l'avoir fait ?

Ma troisième question par rapport à ce projet de délibération, c'est le fait que ce soit du conventionnement en P.L.S. sur le financement, donc, qui fait que tous les loyers pratiqués seront entre 423 euros et 528 euros, et que l'association qui va gérer cette parcelle dit elle-même que c'est trop cher, c'est l'"A.L.J.T." qui ne souhaite pas appliquer les loyers plafonds eu égard aux charges dont devront s'acquitter les futurs résidents afin que le taux des fonds ne soit pas trop important.

Il est important, dans nos quartiers populaires, de faire du PLUS et non pas du P.L.S. parce que, de fait, cela augmente le loyer. Le P.L.S. est beaucoup plus cher. Là, cela concerne des étudiants dont certains n'ont pas droit à l'A.P.L. et, pour eux, ce sont des lieux inaccessibles à cause de ces loyers. Même l'"A.L.J.T.", qui va gérer cet espace, veut faire des loyers en deçà et je ne sais pas comment, y compris eux, vont pouvoir avoir un modèle économique qui leur permette d'assurer des loyers beaucoup moins chers que ce qu'imposerait normalement le P.L.S.

Trois questions. Je ne suis pas sûr que M. BAUDRIER apportera des réponses à ces questions puisque cela concerne plutôt d'autres délégations de personnes qui ne sont pas là, M. BROSSAT et M. BARGETON.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Mais Jacques BAUDRIER va s'efforcer de vous répondre le plus concrètement possible.

M. Jacques BAUDRIER. - Merci de ces encouragements, Monsieur le Président.

Merci, Madame FANFANT et Monsieur GLEIZES, pour vos interventions sur ce projet, un petit projet, mais emblématique, un projet à la fois social, participatif, inventif, particulièrement innovant sur cette petite parcelle, mais un grand projet sur une petite parcelle, très atypique, puisque travaillé avec un bailleur social, "I.C.F. La Sablière", qui a fait la démarche d'aller s'associer avec la direction et les étudiants de l'Ecole d'architecture de Paris-Belleville pour réaliser un lieu de vie et d'activité hors du commun.

L'immeuble sera à la fois ouvert sur le quartier, avec une conception participative de logements étudiants et une modularité et une mutualisation des espaces de vie. Un local d'activité en rez-de-chaussée sera ouvert aux associations locales, et plusieurs espaces extérieurs végétalisés et une serre aménagée sur le toit permettront des récoltes avec un potager et des ruches.

Pour avoir assisté à la réunion du Comité local d'urbanisme sur le projet "Réinventer Paris" du 20^e arrondissement le 22 septembre dernier, je ne sais pas si vous étiez présents, mais je crois que ce projet a suscité une vague d'applaudissements dans la salle du Conseil de la mairie du 20^e arrondissement, qui était comble, d'ailleurs. Et son caractère innovant et participatif, je crois, a été particulièrement apprécié.

Il y a, bien entendu, comme dans tout projet de construction dans Paris, dans le 20^e comme ailleurs, toujours des interrogations des riverains. Toute construction pose questions aux voisins, et d'ailleurs, ceux-ci étaient déjà présents et ont eu l'occasion d'interpeller directement et d'échanger longuement avec l'architecte de l'opération. Je ne vous détaillerai pas l'ensemble de ses réponses techniques sur les sous-sols, mais les échanges ont déjà été longs et nourris lors de cette première réunion de concertation.

Bien entendu, je peux vous rassurer : la mairie du 20^e arrondissement et l'adjointe à l'urbanisme et à l'architecture, Hélène VICQ, comme pour chacun des projets de construction dans le 20^e arrondissement, fera une concertation approfondie avec les riverains, les recevra, travaillera avec eux, avec les architectes, qui en plus étaient particulièrement disposés à cela. Je n'ai donc vraiment aucune inquiétude de ce point de vue.

Pour ce qui concerne le type de cession bail emphytéotique, je n'ai pas tous les éléments techniques. M. BARGETON pourra vous le détailler, mais il me semble que vu l'échelle de la parcelle et l'enjeu, les recettes sont très faibles pour la Ville de Paris, et le fait qu'il s'agisse d'un programme social sur un petit espace, cela ne me semble en tout cas pas poser de très grandes questions.

En ce qui concerne le logement étudiant, sans préjuger une réponse plus complète d'Ian BROSSAT, je voudrais vous signaler que dans ce quartier, en 2001, dans le 20^e, il y avait zéro logement social étudiant. Actuellement, à moins de 200 mètres de l'adresse en question, vous avez un programme boulevard de

Ménilmontant, deux programmes rue de Ménilmontant, un programme rue des Cascades, un programme rue Delaitre qui ont déjà ouvert, donc il y a plus de 400 à 500 logements sociaux étudiants qui ont été construits, et il y a de très nombreux logements sociaux PLUS dans ce quartier qui ont été construits. Je crois donc qu'il faut voir ce programme dans le cadre d'une dynamique globale très forte et de concentration de ce quartier étudiant du 20^e arrondissement.

De ce point de vue, je pense donc, j'espère en tout cas avoir apporté quelques éléments de réponse à vos interrogations. Sur ce, je vous propose de voter pour ce projet de délibération.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 253.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2016, DLH 253).

2016 DU 192 - Z.A.C. "Saint-Vincent-de-Paul" (14^e). - Bilan de la mise à disposition de l'étude d'impact. Dossiers de création et de réalisation. Programme des équipements publics de la Z.A.C. Contrat de concession.

Vœu déposé par le groupe SOCA relatif à l'aménagement de l'éco-quartier.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le projet de délibération DU 192, les amendements n^{os} 105 et 106 et le vœu n° 107 qui y sont rattachés portent sur la Z.A.C. "Saint-Vincent-de-Paul".

Je vais donner la parole tout de suite à Eric AZIÈRE, puis à Hervé BÉGUÉ, la Maire du 14^e, Carine PETIT, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Jean-François LEGARET et Galla BRIDIER. Uniquement Jean-François LEGARET.

Eric AZIÈRE.

M. Eric AZIÈRE. - Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, dans cette intervention, je voudrais me faire le simple porte-parole des membres de l'association pour le quartier de Saint-Vincent-de-Paul, et je reflète ici l'intervention de son président, François SCHLUMBERGER, au dernier Conseil d'arrondissement du 28 novembre dernier.

Dans cette intervention, il est clair que transparaissait d'abord le désarroi des membres de l'association dans ce qu'il serait convenu d'appeler la superficialité de la concertation avec la mairie du 14^e, et il a mis précisément en cause dans cet alibi de concertation que l'on ne discute pas du fond, c'est-à-dire que l'on ne touche pas aux invariants du projet, mais l'échange porte sur la cosmétique de ce grand projet d'aménagement, sur ce qu'ils appellent la couleur des volets.

Le deuxième reproche porte sur le silence de la Mairie de Paris aux deux demandes d'échanges proposées par l'association par lettre, en mars 2015 et en avril 2016, et qui sont jusqu'à aujourd'hui restées sans réponse.

Enfin, le troisième reproche est celui de l'hypocrisie de la méthode, qui consiste à feindre, avec les membres de l'association, la compréhension et la prise en compte des problématiques mises en avant par les membres de l'association pour le quartier de Saint-Vincent-de-Paul, et en coulisses, en quelque sorte par derrière, à encourager les initiatives, et en particulier les vœux qui vont à l'encontre cette fois des souhaits des riverains. Ce double langage est particulièrement mal supporté.

Et je crois que parmi les nombreuses associations de riverains qui réagissent aux projets, aux quelques grands projets d'aménagement urbain, celle du quartier de Saint-Vincent-de-Paul pourtant était vraiment, au moins au départ, dans un état d'esprit beaucoup plus constructif, et dans un constat certes fataliste qu'a provoqué le choix du projet, et elle mériterait, il me semble, une autre écoute, un autre accueil et un autre traitement, et au minimum une réponse à ses deux demandes.

Cette fois sur un plan plus personnel, laissez-moi-vous dire que sur un site d'exception de 3,5 hectares, entre l'Observatoire de Paris, la place Denfert-Rochereau et face à la Fondation Cartier, c'est-à-dire un quartier riche

d'histoire, de patrimoine, au Sud de Paris, vous avez décidé de réaliser un quartier à dominante logements, comprenant au moins 50 % de logements exclusivement constitués des catégories les plus sociales, P.L.A.-I., PLUS et une proportion de 15 % de super P.L.A.-I., tout ceci destiné évidemment aux populations les plus fragiles, aux personnes cumulant les difficultés économiques et sociales, dont les ressources sont inférieures de 60 % au traditionnel plafond de ressources exigé par les PLUS, c'est en tout cas le vœu adopté par ce Conseil de Paris il y a un mois.

Alors, outre le fait que l'on est loin dans l'idée de réaliser un projet de quartier à dominante logements de "Réinventer Paris" et de ce souffle d'un appel à l'innovation urbaine, à des solutions inédites, à la révolution des usages, la concentration, dans un ensemble de 43.000 mètres carrés de surface de plancher, de 70 % de logements sociaux, c'est-à-dire plus de 30.000 mètres carrés, dans un arrondissement, le 14e, qui n'est pas un arrondissement en déficit de logements sociaux, et qui a vu même son parc social atteindre cette année 30 % de logements sociaux, qui est passé en 10 ans de 20 à 30 %, pardonnez-moi de vous dire que ce n'est plus de la mixité sociale, c'est de l'acharnement sociodémographique qui met en péril un équilibre rare dans le 14e, fait de diversités socio-économiques et culturelles, dans un arrondissement de surcroît avec un pourcentage de logements sociaux nettement supérieur à la moyenne et aux obligations légales. Et ce ne sont pas les 6.000 mètres carrés d'un grand équipement privé d'intérêt général au nom abscons de CINASPIC qui est de nature à relever l'ambition de ce projet.

Ce que je voudrais dire en conclusion devant ce constat, c'est qu'on a une quadruple absence : une absence d'ambition, d'abord, pour le 14e arrondissement - excusez-moi de dire ça devant la Maire du 14e arrondissement -, une absence de vision sur un grand défi - une parcelle de 3,5 hectares à Paris, c'est quand même suffisamment rare pour que l'on s'y arrête -, une absence de concertation - et on vient de le constater avec l'association de Saint-Vincent-de-Paul -, une absence de passion partagée pour ce projet par l'ensemble de tous les habitants du 14e arrondissement, qui provoque d'ailleurs dans l'ensemble du 14e arrondissement une immense déception.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Hervé BÉGUÉ.

M. Hervé BÉGUÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, tout d'abord, je voudrais saluer le programme d'aménagement de la Z.A.C. "Saint-Vincent-de-Paul", et je ne porte pas du tout la même appréciation que M. AZIÈRE. Mais cela ne va surprendre personne ici.

Tout d'abord, il y a eu une très longue concertation. Ensuite, il y a la question des invariants, mais les invariants, Monsieur AZIÈRE, étaient dans le programme de la majorité municipale du 14e, celle pour laquelle les habitants du 14e ont voté, tout de même !

Ensuite, mais vous êtes allés au fond de votre pensée. En fait, ce qui vous gêne, vous l'avez dit : c'est le logement social, voire très social ! Dans un quartier où, si vous pensez que dans le quartier de l'Observatoire, il y a beaucoup de logement social, nous n'avons pas tout à fait la même définition du logement social. S'il s'agissait de la porte de Vanves, peut-être on pourrait tomber d'accord, mais quand il s'agit de l'Observatoire, excusez-moi du peu !

Cela étant dit, c'est quand même la création sur Paris d'un premier éco-quartier à vocation populaire. C'est un événement sur Paris.

Mon propos portait plus sur l'amendement que nous proposons. Nous demandons à ce qu'un mur d'escalade soit intégré au sein du gymnase prévu à cet effet dans les équipements publics. Or, je crois savoir que vous comptez nous opposer qu'une erreur matérielle technique au motif de notre amendement est insérée au titre de rappel des objectifs d'aménagement et des éléments programmatiques.

Vous avez sans doute raison, toutefois j'aimerais revenir sur le fond de cet amendement, en vous alertant sur l'opportunité de prévoir un mur d'escalade dans le 14e arrondissement et le lieu pourrait s'y prêter. L'escalade est un sport plébiscité par les Parisiennes et les Parisiens, les Franciliennes et les Franciliens : en quatre ans, le nombre d'adhérents à la Fédération française de la montagne et de l'escalade a doublé avec près de 500 adhérents supplémentaires chaque année.

La demande à Paris, et particulièrement dans cet arrondissement, est forte et continue de croître d'année en année. "Roc 14", qui est l'association d'escalade de l'arrondissement, est l'une des plus importantes associations et l'une des premières associations d'escalade de notre ville.

Aujourd'hui, ils refusent des adhérents parce qu'ils n'ont pas assez de place et pas assez de lieux pour pouvoir intégrer tous les pratiquants de l'escalade ou tous ceux qui voudraient le faire, ce qui les amène à faire des tirages au sort pour pouvoir donner des cartes de cette association et je trouve que c'est très dommageable.

Permettre aux Parisiennes et aux Parisiens de pratiquer le sport de leur choix et assurer la diversité de l'offre sportive est un défi que nous devons relever. Installer un mur d'escalade au sein des équipements publics prévus dans l'aménagement de la Z.A.C. "Saint-Vincent-de-Paul" permettrait de satisfaire à cette exigence.

Nous serons attentifs aux différentes étapes de l'essor de la Z.A.C. et nous ne manquerons pas de continuer de défendre ici l'importance de cet équipement.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Carine PETIT.

Mme Carine PETIT, maire du 14^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais d'abord adresser quelques remerciements tout de même à plusieurs équipes.

D'abord, au Secrétariat général, aux équipes de la Direction de l'Urbanisme, de la Direction du Logement et de l'Habitat qui ont été les deux premières directions extrêmement sollicitées pour bâtir ce premier programme.

Je voulais vraiment aussi remercier les équipes de Jean-Louis MISSIKA et de Ian BROSSAT, qui ont été les deux adjoints à la Maire de Paris qui ont fait en sorte qu'en décembre 2016, nous adoptions ces projets de délibération très importants qui vont nous permettre de rentrer dès l'année 2017 dans la réalisation de la programmation.

Et puis, bien évidemment, Jean-Louis MISSIKA et Ian BROSSAT ne seraient rien ou pas autant sans leurs équipes et leurs cabinets. Donc je veux là aussi vraiment les remercier pour le travail, le suivi et l'appui qui est très apprécié de la Maire du 14^e et de ses équipes.

Je veux aussi dire merci aux contributions des groupes politiques de la majorité qui, depuis ces deux dernières années, contribuent de manière constructive et positive à l'enrichissement de ce projet, au fur et à mesure de ces étapes importantes.

Puis, Monsieur AZIÈRE, je veux souligner le travail fourni par les habitants, les collectifs d'habitants, le conseil de quartier, les différentes associations qui ont travaillé avec nous, là aussi, pendant ces deux dernières années dans l'atelier, dans le Comité local d'organisation de la concertation que nous avons mis en place depuis le début, et auquel d'ailleurs les élus de l'opposition sont associés, invités. Mais malheureusement nous n'avons jamais pu constater leur présence, mais cela ne saurait certainement tarder.

Dans le cadre de ce Comité d'organisation de la concertation, nous avons toujours avancé avec franchise, sincérité et transparence, assumant nos accords et assumant aussi nos désaccords, mais travaillant toutes et tous dans le sens de l'intérêt général.

Nous sommes habitués aux propos de M. SCHLUMBERGER, avec qui nous travaillons beaucoup. Il n'est pas le président de l'association mais le vice-président de l'association, et un membre actif de ce Comité d'organisation de la concertation. Nous avons des échanges, des échanges au fur et à mesure des réunions, qu'elles soient publiques, que ce soient des ateliers de travail, mais nous arrivons à progresser et à avancer ensemble.

D'ailleurs, c'est à tel point que M. SCHLUMBERGER est ravi de ce que nous avons déjà pu obtenir en amont de ce projet de délibération et du traité de concession que nous nous apprêtons à voter, je l'espère, à l'unanimité, puisque nous avons demandé, la mairie du 14^e a relayé cette demande du Comité d'organisation de la concertation pour l'intégrer pleinement, ainsi que les habitants, aux prochaines étapes - jury de concours, pré-réunions avant les comités de pilotage de la Ville de Paris -, que tout cela soit associé aux décisions, aux éléments et aux documents qui seront élaborés en lien avec l'aménageur, les adjoints à la Maire de Paris et la mairie du 14^e arrondissement.

Merci à l'intégration puisqu'il y a des vœux. C'est sympa, les vœux, mais c'est toujours mieux quand on arrive à intégrer des éléments en amont dans les projets de délibération, n'est-ce pas Mao PENINOU ?

Aujourd'hui, nous respectons donc nos engagements et notre calendrier : acquisition du foncier, création d'une Z.A.C., un outil d'aménagement public fort qui permet une cohérence dans les futures réalisations et une garantie pour respecter des objectifs d'intérêt général.

Je reviens sur quelques éléments du programme, notamment sur celui du logement. Oui, Monsieur AZIÈRE, oui, Mme KOSCIUSKO-MORIZET qui n'est pas là et qui avait, elle aussi, promis de porter la parole des habitants énervés de l'arrondissement, nous assumons qu'à maîtrise publique du foncier, nous réaliserons 50 % de logements sociaux sur ce futur quartier.

Et ne mélangez pas, Monsieur AZIÈRE, là, vous dites 70 % de logements sociaux, mais vous nous reprochez de ne pas faire de l'intermédiaire mais du coup vous additionnez l'intermédiaire au social pour mélanger, attiser la confusion et agiter le chiffon rouge du logement social.

Nous y ferons aussi de l'acquisition libre, à peut-être 11.000 ou 12.000 euros du mètre carré, ce qui n'est pas accessible à n'importe qui, et oui nous ferons du logement accessible à 6 euros, 7 euros, 13 euros, 11 euros, 18 euros, 20 euros du mètre carré en intermédiaire et en social. Pour les familles aussi, nous l'assumons, puisque dans le fameux pourcentage si élevé de logement social dans le 14e arrondissement, nous comptons près de 2.000 logements étudiants qui ont été livrés, je le rappelle. Donc, nous souhaitons que Saint-Vincent-de-Paul comporte aussi des logements sociaux, intermédiaires ou privés consacrés aux familles.

Un mot aussi pour finir, pour dire combien la ville éphémère, la ville temporaire, la ville intercalaire des grands voisins qui existent aujourd'hui sur le site a donné de la force et de l'enthousiasme, et a contribué aussi à apporter une valeur à ce site aujourd'hui de manière inespérée.

Nous sommes là tous à le saluer et j'aurais aimé d'ailleurs que "Yes We Camp !", "Plateau urbain" et "Aurore", dès l'origine et à l'origine de ce projet, recueillent le même sentiment et la même unanimité dans ces rangs puisqu'ils travaillent dur, ils ont travaillé dur et sans quasiment aucun moyen de la Ville de Paris.

Voilà, nous avons hâte et nous sommes impatients. Nous reprenons dans notre vœu, notre contribution du 14e arrondissement à ces projets de délibération, un certain nombre de points que j'ai déjà évoqués et nous avons hâte de travailler avec "Paris Batignolles Aménagement" et de continuer notre travail avec les habitants.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Jean-François LEGARET ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voulais d'abord vous prier d'excuser Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. Et puisque vous nous proposez de délibérer sur la création et la réalisation de la Z.A.C. "Saint-Vincent-de-Paul", nous avons des regrets parce que certains principes auraient pu nous séduire, par exemple le souci d'exemplarité environnementale, la limitation de la circulation motorisée ou encore la volonté d'inscrire le site dans la trame verte et dans la continuité historique.

Mais malheureusement nous constatons, comme Eric AZIÈRE l'a fort bien dit, que le dossier qui nous est présenté n'est absolument pas à la hauteur de cette ambition et de ces volontés, affichées, qu'en réalité ces principes ne se traduisent absolument pas ou très mal dans le libellé du texte du fait notamment de choix largement critiquables en termes de densité ou de formes urbaines.

Alors au mois de juillet, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET avait déjà rappelé que la tenue de concertations par l'Exécutif avait été presque complètement défaillante, notamment parce que des documents d'étude du projet n'avaient jamais été transmis, et force est de constater que si tout cela a été formellement un peu amélioré, cela n'a porté que sur des adaptations d'un projet dont les grands choix stratégiques ont été présentés, cela a déjà été dit, comme des invariants.

C'est bien de faire une concertation en postulant que l'on va discuter d'invariants.

En quelque sorte, une concertation sur la couleur des volets, comme le dirait le président de l'association pour le quartier Saint-Vincent-de-Paul, qui nous a demandé d'ailleurs à nous, de nous faire son porte-parole dans notre enceinte du Conseil de Paris.

Faut-il, en vérité, Madame la Maire du 14e, et Monsieur l'adjoint, que vous écoutiez bien peu les associations de riverains pour qu'elles en soient réduites à nous demander à nous, élus de l'opposition, de faire valoir leurs arguments auprès de vous.

Voilà bien ces grands choix dont nous souhaitons débattre et qui ne sont pas dans le projet de délibération.

La densité d'abord.

Le projet tel que vous le proposez aujourd'hui prévoit 60.000 mètres carrés de surfaces destinées au logement, sur ce qui représente une concentration de près de 600 logements et seulement 4.800 mètres carrés de rez-de-jardin, ce qui n'est pas tout à fait dans la définition que vous donnez et que l'on donne habituellement en termes de bon sens à la qualification d'éco-quartier.

Alors, s'il suffit de signer une charte pour obtenir ce label, c'est assez simple, mais comment vivra cet îlot une fois qu'il sera sursaturé dans la durée ? Comment s'articulera-t-il avec le reste du quartier ?

Il fonctionnera d'autant plus difficilement que la forme urbaine choisie, avec des espaces quasi clos, absolument pas ouverte sur le reste du quartier, ne peut que créer des recoins propices aux petits trafics, à ces nuisances urbaines que nous ne cessons de dénoncer.

Quant aux logements sociaux, comme cela a été dit également par Eric AZIÈRE, en leur réservant 68 % de la programmation des logements, dont 50 % de P.L.A.-I., cela risque de nuire fortement à la mixité sociale que vous appelez de vos vœux plutôt que de la promouvoir, puisque vous concentrez autant de logements sociaux sur deux bâtiments mitoyens en cœur d'îlot, vous enfermez les populations futures et créez les conditions d'une potentielle ghettoïsation du site par anticipation.

Alors pourquoi ne pas revenir aux 28 % de logements sociaux initialement prévus dans le projet, ou bien retenir la création d'un E.H.P.A.D. qui permettrait entre autres de réduire la densité de la population par rapport au nombre de logements sociaux, ou encore de favoriser une mixité intergénérationnelle ?

Les élus et les riverains auraient bien aimé débattre avec vous de toutes ces questions mais justement, manque de chance, elles étaient dans la colonne des invariants.

Monsieur le Maire, Madame la Maire du 14e, les habitants du quartier méritent mieux que ces oukases sur les paramètres principaux du projet, puisque vous passez sans aucune discussion de 28 à 50 % de logements sociaux, vous concentrez sans aucun débat le bâti sur 60 % de la parcelle, et vous ne laissez que 20 %. Vous aurez beau tourner cela sous toutes les formes, c'est un constat, vous ne laissez que 20 % de la surface pour les espaces verts et les activités économiques, ce n'est pas de la concertation, c'est même totalement à l'opposé de la concertation.

Ce sont des choix unilatéraux, dogmatiques, qui ont réduit la concertation à un exercice de pure forme, un exercice de façade, puisque tout ce qui compte vraiment avait été déjà tranché sans aucune concertation.

Ces éléments conduisent à un projet d'aménagement qui risque fort de ne pas s'intégrer dans le quartier, dans ce sud parisien qui est très fortement marqué par son histoire et sa qualité, et de détériorer largement la vie quotidienne des riverains sur un site pourtant tout à fait exceptionnel.

Ainsi, puisque ce projet n'est ni transparent, ni innovant, ni exemplaire, nous voterons contre votre projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Galla BRIDIER.

Mme Galla BRIDIER. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Franchement, Monsieur LEGARET, qu'est-ce qu'il ne faut pas entendre en parlant de ghettoïsation boulevard de l'Hôpital. Les choses se regardent plus au niveau des quartiers qu'au niveau de l'îlot, cela paraît complètement absurde.

Bref, pour plutôt rebondir sur les propos de Mme la Maire du 14e, je peux vous dire en tant qu'élue du 18e, que vous pouvez effectivement vous réjouir de la dynamique actuelle que vous avez sur ce site, puisque pour le comparer à un autre site avec une grande friche qui est celui de Grand Train à Ordener Poissonniers dans le 18e, ce n'est vraiment pas le même esprit avec malheureusement aucune intégration des habitants du quartier de la Goutte-d'Or, par exemple.

Vraiment, je souhaite de tout cœur que cette dynamique solidaire, conviviale qui existe aujourd'hui à l'hôpital Saint-Vincent-de-Paul et sur le site des Grands Voisins se traduira dans la vie future et le projet de la Z.A.C.

Pour ma part, je serai extrêmement brève, je veux juste revenir sur une de mes marottes et vous présenter l'amendement que je porte au nom de mon groupe, relatif au programme d'habitat participatif, puisque de vœu en vœu nous arrivons aujourd'hui à un amendement sur le sujet, qui complète bien, je crois, le vœu de votre majorité

dans le 14e, et demande donc à inscrire dans le programme de la Z.A.C., un nombre de 10 % des logements consacrés au programme d'habitat participatif.

Je vous laisserai me répondre sur le sujet.

Merci.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci de toutes vos interventions.

Pour vous répondre à tous, la parole est à M. Jacques BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER. - Merci, Monsieur le Président.

Merci à toutes les intervenantes et tous les intervenants pour leur contribution, je voudrais répondre à M. LEGARET et à M. AZIÈRE que leurs interventions concernent plus le Plan local d'urbanisme et le Plan local d'habitat que la seule Z.A.C. "Saint-Vincent-de-Paul", et que leurs interventions contre le logement social sont particulièrement caricaturales et excessives, et tout ce qui est excessif me semble insignifiant.

A la fois Carine PETIT, Hervé BÉGUÉ et Galla BRIDIER leur ont très bien répondu sur ce point et sur l'équilibre qu'apportera ce grand projet sur la Z.A.C. "Saint-Vincent-de-Paul" à la répartition du logement social dans le 14e, mais aussi à Paris et dans le Centre de Paris.

Jean-Louis MISSIKA a déjà eu l'occasion d'évoquer les objectifs de l'Exécutif municipal concernant ce quartier lors du Conseil de Paris de juillet, au moment de l'approbation du bilan de la concertation.

Pour ce grand projet, je souhaiterais revenir sur certains points essentiels.

Saint-Vincent-de-Paul est une opération emblématique de la mandature, cette Z.A.C. sera à la hauteur de nos ambitions en matière d'innovation sociale, environnementale, Mme BRIDIER l'a relevé, de nouveaux modes de faire dans l'urbanisme, de mixité sociale, d'intégration des nouveaux usages dans les bâtiments et l'espace public, ainsi que des opérations temporaires.

Avant même que la Z.A.C. n'ait été créée, ce quartier était déjà emblématique.

Les occupations temporaires gérées par les associations "Aurore", "Yes we Camp" et "Plateau urbain" ont fait du site une sorte de village utopique en plein cœur de Paris, qui a attiré et attire des curieux du monde entier, qu'ils soient là pour camper, assister à un atelier de réparation de vélos ou à un concert.

L'intégration sociale y est exemplaire, puisque 600 personnes y dorment en hébergement d'urgence en foyer de travailleurs migrants.

Cette occupation temporaire nous interpelle et nous pousse à faire encore mieux dans notre approche urbaine pour que ce quartier, lorsqu'il sera réaménagé, ait tout de suite une certaine âme telle que celle que l'on peut trouver actuellement.

Il ne s'agit pas de poursuivre une occupation temporaire, mais bien de se laisser inspirer par tout ce qu'il s'y passe en ce moment pour construire un quartier vivant, ouvert sur la ville, foisonnant d'activités et d'engagements.

Pour cela, nous avons pris plusieurs décisions fortes. D'abord, par souci environnemental, la conservation d'au moins 60 % des bâtiments existants. Ensuite, pour la vitalité commerciale, la réservation d'un grand nombre de locaux, normalement les cours anglaises sur les 6.300 mètres carrés prévus pour l'activité et le commerce, à des activités comme l'économie sociale et solidaire, l'artisanat, les activités de réemploi.

Nous travaillerons avec l'aménageur à une différenciation des loyers des locaux, afin de pouvoir accueillir une grande diversité de structures.

Nous souhaitons également que le quartier ait une forte dimension culturelle. C'est pourquoi des grands espaces, à hauteur de 6.000 mètres carrés, ont été réservés pour un grand équipement culturel privé qui donnera sur l'avenue Denfert-Rochereau, renforcera l'attractivité de ce quartier et, bien entendu, par souci de mixité sociale - cela a été l'objet de la plupart de vos interventions et spécialement au regard du quartier du 14e arrondissement -, une part importante de logements sociaux, dont 50 % seront réalisés dans le quartier, ainsi que des logements intermédiaires pour 20 %. Globalement, 43.140 mètres carrés seront réservés aux logements, dont beaucoup pour des familles, comme Madame la Maire du 14e arrondissement l'a, à juste titre, rappelé.

Pour ce qui est de l'habitat participatif - et plusieurs vœux et amendements s'y rapportent -, nous travaillerons à y réserver 8 à 12 % de la part des logements, ce qui amènera à constituer un nombre de logements participatifs tout à fait exceptionnel au regard des expériences françaises d'aménagement. Nous travaillerons notamment sur une possibilité de logement participatif social. Bien entendu, ce quartier - et vous avez été nombreux à le souligner - sera un symbole en matière de mobilité puisqu'il sera entièrement piéton. Il sera donc un lieu d'expérimentation de nos nouvelles manières d'habiter et de coopérer.

Pour ce qui est des réponses aux différents vœux et amendements, pour ce qui est du vœu de Mme la Maire du 14^e arrondissement, je lui propose de remplacer l'objectif des 10 % d'habitat participatif par une fourchette de 8 à 12 % afin de ne pas figer totalement le bilan de l'aménageur, car cet objectif demande encore du travail. Mais, dans tous les cas, la direction de la Ville et l'aménageur sont déjà en ordre de marche pour tendre vers cet objectif ambitieux. Tous les autres objectifs cités par ce vœu rejoignent nos priorités.

Pour ce qui est de l'amendement du groupe Ecologiste de Paris, qui porte aussi sur la même ambition, nous demanderons le retrait de cet amendement pour des raisons juridiques, en particulier, car elles se réfèrent au bilan de la concertation, en y ajoutant notamment un objectif chiffré alors que cet élément n'a jamais été introduit dans la concertation. Cela remettrait en cause le bilan de la concertation approuvé par le Conseil de Paris du mois de juillet.

Et, enfin, pour ce qui est du mur d'escalade, je demanderai donc également le retrait, au titre d'une même question juridique, parce que, pour les raisons d'ailleurs déjà évoquées par M. BÉGUÉ, nous ne pouvons accepter cet amendement puisqu'il remet en cause l'exposé des motifs, donc les éléments programmatiques. Mais l'Exécutif s'engage à travailler de façon très active à l'implantation d'un mur d'escalade dans le quartier.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Monsieur BAUDRIER.

L'amendement n° 105 est-il maintenu par le groupe Ecologiste de Paris ?

Mme Galla BRIDIER. - Il est retiré.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Et l'amendement n° 106 du groupe Communiste - Front de Gauche ? Retiré. Merci.

La Maire du 14^e arrondissement accepte-t-elle l'amendement à son vœu ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 107 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2016, V. 394).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 192.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, ainsi que la Z.A.C. "Saint-Vincent-de-Paul". (2016, DU 192).

Je vous en remercie.

Compte rendu de la 6e Commission.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous passons aux travaux de la 6^e Commission.

Je donne tout de suite la parole à sa présidente, Mme Annick OLIVIER.

Mme Annick OLIVIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais vous présenter, de façon synthétique, nos travaux.

Mme LEMARDELEY a présenté le budget de sa délégation et répondu à une demande de précision sur le financement des travaux de la bibliothèque de la Sorbonne. Ensuite, elle a présenté des projets de délibération portant sur des subventions diverses et des réalisations de logements étudiants qui contribueront à l'objectif de la mandature dans ce domaine.

Concernant la délégation de Mme CORDEBARD, il y a eu la présentation du budget de la DASCO, qui a donné lieu à des échanges sur le budget participatif école, sur les postes d'animateurs, sur "Action Collégien". Il y a eu un échange sur la restauration scolaire.

Pour la présentation des projets de délibération aux délégations, on a principalement retenu les projets de délibération DASCO 155 et 172 G qui concernent la fourniture de matériel pédagogique pour les écoles et centres de loisirs, et la délégation DFPE 283 DASCO DJS qui concerne l'important avenant au contrat enfance jeunesse 2015-2018 conclu entre la Ville et la C.A.F.

Puis, nous avons abordé les vœux.

Mme FILOCHE, je crois, a présenté les vœux concernant la sectorisation de l'ensemble des collèges parisiens et de ceux du 17^e arrondissement. Puis, ont été présentés trois vœux du groupe LR sur le P.P.M.S. lors de la pause méridienne, sur le suivi des préconisations de la M.I.E. relatives à la politique dédiée au périscolaire à Paris et à la tenue des points école.

Mme SOLANS, quant à elle, a présenté le vœu du groupe Ecologiste de Paris relatif à la généralisation du goûter en élémentaire.

Voilà la synthèse de nos travaux.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente. Et, justement, je sais qu'Aurélien SOLANS tient beaucoup à la question du goûter en élémentaire, mais malheureusement, elle ne peut pas être parmi nous.

C'est donc Joëlle MOREL qui présente le vœu.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Monsieur le Maire...

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Attendez, Joëlle MOREL.

Il y a un problème, Monsieur le Président ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1^{er} arrondissement. - Faire un court rappel au règlement avant votre intervention, c'est possible ?

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Allez-y.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1^{er} arrondissement. - Merci.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voulais simplement vous interroger sur la suite et la mise en œuvre d'un vœu qui a été adopté par notre Conseil en juillet dernier et dont l'application - nous le savons depuis vendredi - semble très compromise aujourd'hui. Vous nous avez, en effet, annoncé vendredi dernier que vous reportiez la réforme que vous projetiez sur l'organisation de la restauration scolaire à Paris, tant et si bien que l'établissement public que vous envisagiez de créer pour le début de l'année 2018 n'est manifestement plus d'actualité. Que va-t-il donc advenir d'un vœu que vous aviez déposé, fait voter, d'ailleurs, dans des conditions que nous avons contestées ?

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Quel est le statut exact de votre intervention, Monsieur LEGARET ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1^{er} arrondissement. - Le suivi d'un vœu. Je vais y venir.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Oui, d'accord, mais enfin, ce n'est pas un rappel au règlement alors ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1^{er} arrondissement. - Nous discutons de votre méthode autocratique qui ne laissait place à aucune discussion.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - C'est une intervention comme ça, sans inscription, spontanée ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1^{er} arrondissement. - Oui.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Ce n'est pas tout à fait dans notre règlement intérieur.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, laissez-moi poursuivre. J'ai dit que je serai très court.

Nous abordons les questions scolaires. Je dis simplement qu'un vœu a été adopté au mois de juillet. Votre intervention nous éclaire, d'ailleurs, sur la valeur que vous accordez aux travaux du Conseil de Paris, aux vœux que nous votons et, plus étonnant encore, aux vœux qui sont adoptés sur votre initiative.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Et à notre règlement intérieur, Monsieur le Président.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Voilà.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Dont je sais que vous êtes un très grand défenseur.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Je vous dis simplement, en application de notre règlement intérieur et faisant appel à vos fonctions, Monsieur le Président - vous êtes président de la conférence d'organisation -, que nous souhaitons qu'un débat soit organisé lors de la prochaine séance du Conseil de Paris sur la restauration scolaire.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je suis certain que nous l'aborderons en prochaine conférence d'organisation.

Vœu déposé par le GEP relatif à la distribution d'un goûter en élémentaire.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je vous remercie et je redonne la parole à Joëlle MOREL pour défendre ce vœu présenté par Aurélie SOLANS.

Mme Joëlle MOREL. - Organiser la fourniture des goûters aux enfants dans nos écoles élémentaires est une mesure simple pour améliorer la qualité de l'accueil des enfants dans nos écoles sur le temps périscolaire. C'est ce que nous proposons par ce vœu en s'appuyant sur l'expérience de nos caisses des écoles sur la distribution des goûters en maternelle, en s'appuyant aussi sur l'expérience des centres de loisirs ainsi que sur l'expérience de l'expérimentation en cours dans les écoles élémentaires du 13e arrondissement.

C'est une mesure indispensable préconisée l'an passé par la Mission d'information et d'évaluation du périscolaire à Paris qui répond à des enjeux de santé, de convivialité et d'égalité. C'est une mesure qui profitera, en premier lieu, aux enfants des milieux les plus modestes et qui permettra une mise en cohérence de tous les temps de la petite section jusqu'au CM2.

Je veux insister sur l'importance durant l'enfance de ce quatrième repas. Il s'agit - nous l'avons souvent oublié à l'âge adulte - d'un repas structurant qui fournit des apports nutritionnels importants recommandés par le programme national "Nutrition santé".

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Madame MOREL.

Pour vous répondre, la parole est à Alexandra CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - Merci, Madame MOREL, pour votre intervention.

Mes chers collègues, je vous remercie de rappeler le travail réalisé par nos collègues membres de la Mission d'information et d'évaluation relative à la politique périscolaire parisienne, et de rappeler que les questions de nutrition y tiennent une place particulièrement importante. Alors, oui, que ce soit sur le temps de midi, celui du goûter, la Ville de Paris a un rôle important à jouer.

C'est le sens, vous le savez, des propositions que porte l'Exécutif pour l'amélioration dans tous les arrondissements de la qualité nutritionnelle des repas, le développement d'une alimentation biologique et durable qui, je le sens, nous concerne tous, respectueuse de notre santé et de l'environnement.

Bien entendu, nous regardons avec intérêt l'expérimentation menée par la Caisse des écoles du 13e arrondissement, qui a choisi de proposer, à l'instar de ce que propose déjà la Ville pour les maternelles, un goûter aux élèves des écoles élémentaires sur son territoire.

Comme vous, nous souhaitons qu'un bilan de cette expérimentation puisse être tiré afin de déterminer si une telle mesure peut être étendue à l'ensemble du territoire parisien.

C'est le sens des amendements oraux et écrits que je vous ai proposés et qui replacent ce bilan dans le contexte du renforcement du dialogue de gestion et d'évaluation indispensable du cadre contractuel entre les caisses des écoles et la Ville de Paris.

Ainsi, sous réserve de votre accord sur ces quelques amendements, je propose à notre Assemblée d'adopter votre vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Madame MOREL, les amendements sont-ils acceptés ? Oui.

Nous avons une demande d'explication de vote de M. Dominique TIBERI.

M. Dominique TIBERI. - Merci, Monsieur le Président.

Dans le cadre de l'alimentation "bio" dont on parle, je voudrais rappeler que vous pouvez prendre aussi exemple sur le 5e arrondissement, qui a une qualité de "bio" exceptionnelle.

Comme sur les bancs de cette Assemblée on ne va pas le rappeler, je le rappelle, c'est moi qui l'ai mise en place au cours de la mandature précédente. Ce n'est pas l'équipe actuelle de la mairie du 5e, même si elle a tendance à le laisser croire. C'est moi qui l'ai mise en place et pour le goûter, plus précisément pour répondre à votre vœu, il est 100 % "bio" dans le 5e arrondissement et on a un gros pourcentage de "bio" dans les repas et d'alimentation durable, de pêche responsable aussi, et le goûter est 100 % "bio".

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je vois que Christophe GIRARD est enthousiaste.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 108 du groupe Ecologiste de Paris ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté et nous goûterons donc. J'espère qu'il y en aura aussi au Conseil de Paris, évidemment. (2016, V. 395).

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'épreuve d'E.P.S. au diplôme national du brevet.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 109 est relatif à l'épreuve d'éducation physique et sportive au diplôme national du brevet.

La parole est à M. Sergio TINTI.

M. Sergio TINTI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

L'éducation physique et sportive apporte une contribution essentielle et spécifique à la formation des collégiennes et des collégiens. De plus, pour la quasi-totalité d'entre eux, l'éducation physique et sportive est une discipline qui contribue à leur réussite scolaire et au diplôme national du brevet.

La récente réforme du collège et l'arrêté ministériel du 31 décembre 2015 supprime le contrôle en cours de formation d'éducation physique et sportive de l'examen du brevet qui était en place depuis 2013. Une grande partie des professeurs d'éducation physique et sportive n'adhère pas aux nouvelles modalités d'évaluation ; une pétition a même recueilli plus de 20.000 signatures.

Plus largement, ce sont les élèves et les parents d'élèves qui, dans une large majorité, perçoivent la suppression de l'épreuve comme une régression.

En effet, à la place des compétences attendues, de nouveaux objectifs appelés champs d'apprentissage ont vidé les programmes de repères nationaux communs.

Très concrètement et à partir de cette année scolaire, les enseignants d'éducation physique demandent une modification de l'arrêté en question. Il s'agirait d'ajouter 100 points à l'examen pour une épreuve d'éducation physique et sportive. L'examen comporterait ainsi non plus 3, comme aujourd'hui, mais 4 épreuves de 100 points chacune. 100 points pour l'épreuve orale qui porte sur des projets menés par le candidat dans le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaires, 100 points pour l'épreuve écrite qui porte sur les programmes de français, d'histoire-géo et l'enseignement moral et civique, 100 points pour l'épreuve écrite qui porte sur les programmes de mathématiques, physique et chimie, sciences de la vie et de la Terre et technologie. Donc 100 points pour l'épreuve d'éducation physique et sportive.

Pour la pertinence de ces propos, nous demandons que la Maire de Paris interpelle le Gouvernement sur l'importance de remettre l'éducation physique et sportive dans les éléments à prendre en compte spécifiquement pour le diplôme national du brevet.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Alexandra CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - Mes chers collègues, cher Sergio TINTI, comme vous le savez, les modifications apportées cette année par le Ministère de l'Education nationale au diplôme national du brevet relèvent essentiellement des modalités d'évaluation des élèves.

L'E.P.S., comme les langues vivantes, les arts plastiques, la musique, relève contrairement à ce que vous affirmez toujours du contrôle continu. Cette matière importante est désormais prise en compte pour l'obtention du brevet, non plus par une évaluation chiffrée mais par l'évaluation de la maîtrise des huit composantes du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Vous comprendrez que je ne partage pas tout à fait votre analyse sur le sujet. Je sais qu'elle est proche de celle de certaines organisations syndicales opposées notamment à la réforme du collège et qui portent sur un champ propre à l'Education nationale - les modalités d'évaluation - qui sont assez éloignées de notre champ de compétences.

Toutefois, je veux vous rappeler, parce qu'il faut positiver, l'engagement de la Ville en faveur du sport scolaire, de l'éducation physique et sportive. Vous savez que la Maire de Paris a voulu mettre l'éducation au cœur de la candidature parisienne pour les J.O.P. de 2024 en portant une ambition pour tous les enfants et adolescents parisiens, celle de transmettre, de partager, de faire vivre les valeurs de l'olympisme que sont l'excellence, le partage, l'amitié, le respect grâce et par la pratique du sport.

Ce sera d'ailleurs tout l'objet de la convention qui est en cours de finalisation entre la Ville, l'Académie et le Comité national olympique sportif français, qui sera signée très prochainement.

Aussi, je vous propose de retirer ce vœu, faute de quoi j'émettrai hélas un avis défavorable.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Monsieur TINTI, maintenez-vous ? Vous retirez. Vous maintenez ; ce n'était pas clair.

"Mens sana in corpore sano", dirait le président du groupe LR.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 109 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la sectorisation des collèges.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la sectorisation des collèges pour la rentrée 2017 (17e).

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Les vœux n^{os} 110 et 111 sont relatifs à la sectorisation des collèges.

C'est Alix BOUGERET qui nous en parle.

Mme Alix BOUGERET. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu qui était proposé par Déborah PAWLIK et les élus de mon groupe est plutôt une demande d'information claire et précise sur votre projet, pour partie d'ailleurs divulgué dans la presse de sectorisation des collèges à Paris.

Nous savons en effet que Paris figure parmi les départements qui vont expérimenter à la prochaine rentrée la sectorisation dite multicollèges. La question est de savoir où et dans quelles mesures.

A ce jour, quels sont les arrondissements, voire les quartiers concernés, de même que les établissements qui feront l'objet de cette nouvelle méthode d'affectation des élèves ? Plus largement, nous souhaitons que vous nous éclairiez largement sur les autres pistes que vous explorez pour l'ensemble du territoire parisien.

Je reviendrai pour ma part sur le 17^e arrondissement dans le vœu suivant, mais qu'en est-il pour le 10^e et le 13^e ? J'ai cru comprendre qu'il y avait un sujet dans le 14^e.

Comment allez-vous procéder pour dessiner la carte scolaire du second degré à Paris et quelle méthode allez-vous employer dans chaque arrondissement et dans chaque établissement ?

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Madame BOUGERET, je vous propose de continuer sur le 17^e arrondissement.

Mme Alix BOUGERET. - Ce n'est pas tout à fait le même...

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Non, mais de continuer.

Mme Alix BOUGERET. - Je présente les deux à la suite ? D'accord.

Je ne doute pas, évidemment, que l'ensemble des Maires d'arrondissement soit concerté dans la procédure et nous souhaiterions évidemment que leur avis soit respecté.

Pour l'heure, nous recevons tous des messages de parents affolés par ce bouleversement. C'est donc bien l'ensemble des Conseillers de Paris qui doit pouvoir disposer des éléments de réponse les plus exhaustifs possible car les parents et donc tous les parents et pas uniquement les associations de parents d'élèves ont besoin d'avoir des réponses. C'était pour le vœu sur la partie multicollèges.

Pour ma part, le vœu que je présente avec Brigitte KUSTER s'inscrit lui aussi dans le cadre de la prochaine sectorisation des collèges pour la rentrée 2017, collèges qui, on l'aura compris, malheureusement font encore une fois l'objet de toutes les attentions, notamment du Gouvernement et cette fois-ci de la Ville.

Dans le 17^e, nous devons faire face comme chaque année aux évolutions démographiques d'un arrondissement qui, nous le savons, est en pleine mutation, des mutations liées à la Z.A.C. "Clichy-Batignolles" avec pour conséquence la sectorisation d'un nouveau collège, le collège de la Rose blanche.

Contrairement à ce que vous avez affirmé lors de réunions préparatoires à la mairie avec les principaux, avec les associations de parents d'élèves, ce n'est pas tout à fait le processus de sectorisation habituel quand bien même nous sommes dans le calendrier, lui, habituel.

En effet, le parti pris de la Ville concernant les collèges Pierre de Ronsard et Boris Vian vise à favoriser la mixité au sein de ce dernier, objectif louable au demeurant, mais le parti pris est lourd de conséquences sur la vie des familles des quartiers, qui se retrouvent encore une fois devant le fait accompli, les nouveaux secteurs étant totalement bouleversés, voire mixés si j'ose dire, éloignant même sensiblement l'établissement Pierre de Ronsard de son bassin d'affectation.

Si on comprend la finalité de votre projet, permettez-moi de douter de l'efficacité et surtout de la méthode. Les enfants ne sont pas des pions, des statistiques, des curseurs que l'on peut déplacer à l'envi, ce sont aussi des élèves qui ont à cœur de poursuivre leur scolarité dans l'établissement au plus près de chez eux tout comme ont pu le faire avant eux souvent leur fratrie.

Vous n'avez pas à ce stade de garantie que le transfert des enfants d'un établissement au sein d'un autre puisse bénéficier aux deux établissements car cela n'est accompagné d'aucun projet pédagogique, mettant au

passage les enseignants devant le fait accompli. Et que dire donc des risques de fuite dans le privé. Les parents commencent déjà à s'organiser, vous le savez, vous allez passer à côté de l'objectif attendu et affiché.

Nous vous demandons donc de suspendre ce projet de sectorisation tel qu'il a été arrêté, de reprendre la concertation, notamment avec les parents des élèves du premier degré, des écoles élémentaires qui sont les premiers concernés.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Alexandra CORDEBARD pour vous répondre sur les deux vœux.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - Bien sûr, je vais essayer de me presser pour ne pas dépasser trop le temps. Chère Alix BOUGERET, chers collègues, d'abord pour vos premières questions, je tiens à vous rappeler que la création de secteurs multi-collèges est un nouvel outil dont le Ministère de l'Education nationale et l'Académie ont souhaité la mise en œuvre dans plusieurs territoires en France. Si nous avons voulu accompagner l'Education nationale dans l'application de ce projet, c'est bien parce que la mixité sociale et scolaire de nos collèges est un enjeu absolument fondamental à Paris qui, comme vous le savez, est la ville la plus ségréguée de France, dans un pays où, "P.I.S.A." nous le dit, la réussite des enfants dépend encore tellement de l'origine sociale de leurs parents. Je crois donc qu'il faut que nous regardions ce sujet avec lucidité, d'où l'intérêt d'ailleurs de proposer un certain nombre d'expérimentations.

Concrètement, s'agissant d'un dispositif nouveau reposant sur un mode d'affectation innovant ou dérogatoire des élèves par l'Académie, je vous le redis, nous avons voulu que cette dernière recueille au préalable l'accord des arrondissements pour la mise en concertation publique des projets proposés.

Certains arrondissements ont ainsi jugé que le calendrier ou que les contextes locaux ne permettaient pas de réunir les conditions pour la mise en œuvre à cette rentrée ; ils en avaient le droit et ils étaient légitimes à le faire.

Ce n'est pas le cas des 18e, 19e et 20e arrondissements qui se sont engagés dans une concertation. Nous sommes au milieu du gué puisque ces concertations sont en cours. Elles s'achèveront par une présentation devant le C.D.E.N. où vous siégez, et le vote d'un projet de délibération par le Conseil de Paris de janvier, date à laquelle sont, traditionnellement, soumises les modifications dans la sectorisation des collèges.

Ainsi, contrairement à ce que votre vœu a l'air d'affirmer, il n'existe aucune confusion dans la méthode et l'avis des arrondissements, des maires d'arrondissement et des communautés scolaires concernées seront naturellement pris en compte.

J'émet donc un avis défavorable à ce premier vœu.

Par ailleurs, vous m'interrogez sur le projet de sectorisation des collèges du 17e arrondissement. Nos procédures sont transparentes et habituelles, connues de vous et elles n'ont pas changé cette année : concertation avec la mairie, l'Education nationale et les représentants de parents. Le projet qui est en discussion vous a été présenté par la DASCO, il y a déjà quelque temps. Vous avez accueilli et participé à deux réunions de concertation avec les chefs d'établissement, puis élargi aux fédérations de parents d'élèves.

Je vous propose que, compte tenu de l'importance des modifications de secteur dans le 17e arrondissement, nous fassions également une réunion avec les parents d'élèves du bassin le plus concerné par ces modifications. Je trouve que c'est une bonne solution pour approfondir avec vous le sujet.

Il faut saisir l'opportunité que nous avons pour agir efficacement contre certains phénomènes de ségrégation scolaire et sociale dont je parlais ; c'est un enjeu d'égalité, de justice, de solidarité.

Pour conclure, vous savez comme moi que le désenclavement du collège Boris Vian, qui vous tient à cœur, je le sais, et qui regroupe plus de 45 % de P.C.S. défavorisées alors que son voisin immédiat, Pierre-de-Ronsard, n'en accueille que 7 %, est vraiment un enjeu fondamental d'égalité sur votre territoire. Je compte donc sur vous pour poursuivre la recherche d'une solution concertée qui permettra d'atteindre ces objectifs.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - C'est donc aussi un avis défavorable.

Nous avons une explication de vote de Joëlle MOREL pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Joëlle MOREL. - L'évitement scolaire, c'est un peu comme la pollution de l'air, tout le monde souhaite y mettre fin, mais on compte surtout sur les autres pour le faire.

Or, il n'y a pas 36 possibilités pour réintroduire de la mixité sociale à l'école publique : soit changer la sectorisation d'un établissement pour y faire se rencontrer des populations plus variées, soit créer une offre pédagogique séduisante comme des classes internationales, des pédagogies innovantes, soit constituer des secteurs multi-collèges. C'est cette dernière option qui a été retenue à Paris par le Rectorat, pour une expérimentation sur 4 secteurs comprenant 8 collèges.

Nous avons bien conscience que, dès que cela a été rendu public, ce projet a cristallisé les peurs de parents d'élèves, qui souhaitent légitimement la meilleure éducation possible pour leurs enfants, et de fait, s'inquiètent de ces sectorisations multi-collèges. Mais nous pensons que nous avons là l'opportunité de briser le statu quo qui ronge le niveau scolaire de nos enfants.

Il doit donc y avoir concertation, puis une prise de décision. Il nous semble que les délais proposés sont raisonnables et acceptables et donc, nous voterons contre ce vœu.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 110 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 111 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Merci.

Vœu déposé par le groupe LR relatif au plan particulier de mise en sûreté durant la pause méridienne.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Le vœu n° 112 est relatif au plan particulier de mise en sûreté durant la pause méridienne.

Alix BOUGERET.

Mme Alix BOUGERET. - Merci, Monsieur le Maire.

Un tout autre sujet, la sécurité des enfants dans les établissements scolaires, et notamment les exercices qui sont prévus en cas d'intrusion dans les établissements scolaires, exercices qui ont évolué évidemment face à la menace terroriste toujours plus importante. Nous savons que plusieurs exercices ont déjà eu lieu dans les écoles, qui se passent en général très bien.

Néanmoins, il y a un temps de la journée qui mérite toute notre attention, c'est celui de la pause méridienne où plusieurs acteurs sont au contact des enfants. Les enfants eux-mêmes se situent dans plusieurs lieux de l'école, à la cantine, dans la cour, dans les classes, etc. Il nous paraît très important que ces exercices aient lieu sur ce temps-là, où des difficultés d'organisation peuvent se poser et de coordination de tous les acteurs, notamment les personnels des caisses des écoles que nous souhaitons voir être associés très étroitement à ces mesures.

Nous vous demandons donc de bien vouloir inciter, inviter et engager des exercices de P.P.M.S. sur le temps de la pause méridienne.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Alexandra CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - Merci, Madame BOUGERET. J'ai eu l'occasion de vous répondre sur ce point.

Une nouvelle fois, je vais saluer le travail considérable effectué par les services municipaux, mobilisés sans relâche depuis maintenant deux ans pour améliorer la sécurité de nos établissements scolaires.

Vous me donnez l'occasion de vous rappeler la méthode retenue par la Ville en lien avec les services de l'Etat dans ce domaine. Cette méthode repose sur deux piliers importants : le volet bâtementaire que vous connaissez parfaitement, et le volet humain qui, je le pense, a énormément d'importance. C'est d'ailleurs le sens des différentes instructions émises par les Ministères de l'Intérieur et de l'Education nationale qui prévoient en effet la tenue de trois exercices dits P.P.M.S. durant l'année scolaire et dont le contenu a d'ailleurs évolué depuis janvier 2015.

Pour en revenir à votre proposition, je rappelle que le P.P.M.S. s'applique sur tous les temps de la journée, donc à tous les personnels présents dans l'école, qu'il s'agisse de temps scolaire ou périscolaire, comprenant en cela le temps de l'exercice de midi.

Par conséquent, je vous demande de bien vouloir retirer votre vœu sans objet, faute de quoi j'émettrai un avis défavorable.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Je sens la réponse négative.

Mme Alix BOUGERET. - Je maintiens le vœu puisque, dans les faits, les exercices ne sont pas organisés sur ce temps-là.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Je m'y attendais.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 112 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Merci.

Vœu déposé par le groupe LR relatif à la tenue des points écoles.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Le vœu n° 113 est relatif à la tenue des points école.

Alix BOUGERET.

Mme Alix BOUGERET. - Merci beaucoup.

Un autre sujet très important, ce vœu, initié par les élus du 9e arrondissement - dont Delphine BÜRKLI, Jean-Baptiste de FROMENT et Gypsie BLOCH - qui a trait aux points école, c'est-à-dire aux personnels qui aident les enfants à traverser de manière sécurisée à la sortie de l'école, notamment sur les voies qui sont plus accidentogènes que les autres ou dans des secteurs de travaux. Ce sont des dispositifs qui sont très attendus par la communauté scolaire et, bien sûr, les parents.

On connaît la difficulté de la DPP pour recruter ces personnels, compte tenu du temps très limité en journée et du côté un peu précaire de la fonction. Néanmoins, il nous paraît vraiment important de mettre tout en œuvre pour mobiliser et pour recruter ces agents. Encore de nombreux lieux peuvent être pourvus en points école.

Le 9e arrondissement propose donc que les agents, les A.T.E., soient mobilisés, la Maire du 9e arrondissement précisant d'ailleurs que sa C.A.S.P.E. n'a jamais été sollicitée en ce sens et elle est tout à fait disponible pour engager cette discussion avec ces agents et leur proposer de participer à ces points écoles.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Alexandra CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - Chers collègues, chère Alix BOUGERET, merci de votre vœu qui nous permet de rappeler l'engagement de la Ville de Paris, et en particulier celui de notre collègue Colombe BROSSEL, pour la sécurisation des abords des écoles parisiennes.

S'agissant de la proposition de Delphine BÜRKLI, je suis au regret de vous dire que les équipes de la DASCO et de la DPSP avaient eu l'idée avant elle. Cette année en particulier, dans la perspective d'un nombre de points d'écoles plus important à couvrir, la DASCO a lancé une importante campagne d'information et de recensement de ses agents susceptibles d'assurer une mission complémentaire de sécurisation des abords des écoles élémentaires. Cela s'est fait également à la C.A.S.P.E. 8, 9 et 10, je vous le garantis.

Les résultats ont été particulièrement décevants, parce que les horaires de ces agents sont peu compatibles avec la tenue des points écoles. Pour autant, nous avons véritablement fait un travail d'investigation pour pouvoir aider la DPSP à pourvoir l'ensemble de ces postes.

Ainsi, pour ne pas désorganiser le fonctionnement des écoles, en particulier la fonction d'entretien, la DASCO et la DPSP ont proposé d'adapter la fiche de poste des agents techniques des écoles recrutés en contrat d'insertion pour y intégrer la gestion d'un point école.

Quand cela marche, c'est très bien. Nous l'optimisons au maximum et Mme BÜRKLI nous en voudrait de retirer naturellement des agents des écoles si nous le faisons.

Je vous propose donc simplement de retirer votre vœu, sinon j'émets un avis défavorable.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Madame BOUGERET ?

Mme Alix BOUGERET. - Je le maintiens.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 113 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par les groupes LR et UDI-MODEM relatif au comité de suivi de la M.I.E. dédiée au périscolaire.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 114 est relatif au comité de suivi de la M.I.E. dédiée au périscolaire.

Toujours Alix BOUGERET.

Mme Alix BOUGERET. - C'est encore moi mais cela se termine.

Ce vœu fait suite à la M.I.E. qui a été organisée récemment sur le périscolaire à Paris, et il est d'ailleurs porté par les membres de cette M.I.E. de mon groupe.

Il y avait évidemment plusieurs propositions pour améliorer la politique du périscolaire à Paris. Parmi elles, la 50e proposition du rapport évoquait la mise en place d'un comité de suivi du périscolaire de cette M.I.E.

Ce vœu a donc vocation à vous demander de mettre en place ce comité de suivi à l'échelle parisienne, et au-delà des comités de suivi qui peuvent exister dans les arrondissements qui vont être, je pense, mis en place à géométrie variable. En fonction des spécificités de chaque arrondissement, un comité de suivi à l'échelle parisienne nous paraît opportun pour prendre un peu de hauteur et pouvoir comparer les pratiques dans les vingt arrondissements.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Madame CORDEBARD ?

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - Mes chers collègues, chère Madame BOUGERET, sachez quant à moi que je me réjouis que nous ayons ces échanges aujourd'hui et de la persistance de votre intérêt pour le périscolaire parisien.

Je partage, par ailleurs, avec vous l'opinion que les préconisations votées par la M.I.E. et leur mise en œuvre doivent faire l'objet d'un suivi et d'une expertise attentive, notamment sous le regard des élus et de l'ensemble de la communauté éducative.

Merci beaucoup à cette M.I.E. encore une fois, qui a beaucoup servi à l'élaboration du projet éducatif territorial - P.ED.T. -, que la Maire a signé le 1er septembre pour trois ans avec l'ensemble des partenaires qui étaient co-auteurs de ce projet.

Comme vous le savez, le P.ED.T. prévoit la création d'un certain nombre d'instances locales parisiennes, destinées à suivre la mise en œuvre des objectifs que sont la complémentarité éducative, le périscolaire, l'information des familles et la professionnalisation des équipes.

Ainsi, pour économiser notre temps, votre temps, le temps de l'ensemble des parties prenantes, dans un souci de lisibilité et de cohérence, pour ne pas créer plusieurs instances et de la redondance entre elles, je vous propose de nous appuyer sur le P.ED.T. et ses comités de suivi pour accompagner les évolutions en cours du périscolaire à Paris.

Par conséquent, je vous demande de bien vouloir retirer votre vœu, faute de quoi j'émets un avis défavorable.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Oui ? Non ?

Mme Alix BOUGERET. - Je retire le vœu.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Très bien.

Le vœu n° 114 est donc retiré.

2016 DPA 93 - Groupe scolaire Murat - 162, boulevard Murat (16e). - Construction de locaux pour le relogement temporaire de l'école maternelle Erlanger. - Autorisations administratives.

Vœu déposé par le groupe LR relatif aux alternatives au relogement.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous en terminons là avec cette jolie partie de ping-pong et nous passons au projet de délibération DPA 93 et au vœu n° 115 qui est rattaché. Ce sera d'ailleurs notre dernier débat pour cette journée et pour la 6e Commission.

Oui, je sens votre déception !

Et je donne tout de suite la parole à Céline BOULAY-ESPERONNIER.

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Lors des Conseils des 26 et 27 septembre derniers, il a été voté la reconstruction de l'école sur la parcelle de la rue Erlanger dans le 16e arrondissement. Nous nous en réjouissons tous, car c'est le fruit d'un travail de concertation qui a duré pendant des années entre les services de la mairie du 16e arrondissement et ceux de la Mairie de Paris.

Une fois que l'on s'est félicité de cela, les ennuis commencent, si je puis dire, car une fois l'école déconstruite, il faut la reconstruire et reloger six classes d'enfants de maternelle pendant trois ans. Et il a été décidé de les reloger sur la parcelle du groupe scolaire Murat, au 62, boulevard Murat dans le 16e toujours.

C'est l'objet d'ailleurs du projet de délibération qui est de donner la possibilité à la Maire de Paris de faire ce relogement provisoire. Or, nous avons été saisis par la véhémence et les nombreuses inquiétudes que ce projet de relogement boulevard Murat suscite.

Nous connaissons très bien l'école Murat, cela fait seize ans que j'y siége, mes enfants y ayant d'ailleurs été scolarisés, il y a quelques problèmes que connaît l'école. C'est une école d'application et ils sont très inquiets, tant les parents, dont la communauté est de grande qualité, que les enseignants.

Nous vous demandons donc, si vous le voulez bien, de reporter le projet de délibération, sans quoi nous serons obligés de nous abstenir et nous émettons le vœu qu'effectivement d'autres pistes soient trouvées.

Je sais bien, ne m'opposez pas, bien entendu, qu'il faut avancer sur ce dossier assez rapidement, mais il vaut mieux avancer avec que contre car au final nous gagnerons du temps.

Sous l'autorité et la suggestion de Claude GOASGUEN, nous avons organisé une réunion le 1er décembre avec vos services, la DPA, la DASCO et il a été ouvert d'autres pistes, dont on nous a répondu que l'on pourrait trouver quelques solutions ou des pistes pour mi-janvier.

Je vous demande le report et de bien vouloir prendre en compte les inquiétudes des parents et de la communauté de ce groupe scolaire sensationnel.

Merci.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Alexandra CORDEBARD ?

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - Chers collègues et chère Madame BOULAY-ESPERONNIER, vous l'avez rappelé, le projet de reconstruction de l'école maternelle Erlanger est très attendu de tous et très nécessaire, et nécessite le relogement temporaire des élèves. Nous ne saurions faire autrement.

C'est le site de l'école Murat qui a été pressenti après que d'autres solutions, votre vœu le rappelle, aient été étudiées. Je tiens cependant à vous dire que je partage votre volonté d'explorer toutes les pistes alternatives au déplacement des élèves d'Erlanger à l'école Murat, y compris celle que la mairie du 16e arrondissement a récemment avancées et qui doivent être encore expertisées. Vous le savez et vous l'avez rappelé.

Soyez par ailleurs rassurée, le projet de délibération DPA 93, s'il doit être adopté par notre Conseil pour ne pas compromettre le calendrier global - en cela je ne vous donnerai pas raison, parce que c'est une opération complexe - n'empêchera pas la mise en œuvre d'une solution alternative réaliste, et n'est donc pas irrévocable pour reprendre les termes de votre propre vœu.

Je tiens également à dire quelques mots sur le projet de relogement des élèves sur le site de l'école Murat. Je comprends, j'entends les préoccupations qui sont toujours légitimes de la part des parents accueillants, mais je veux rappeler l'expérience de la Ville, en particulier de la DASCO et de la DPA, lorsqu'il s'agit de reloger temporairement les écoles. Sachez que nous l'avons fait et le faisons couramment, et que cela se passe toujours bien.

Nous nous donnons donc pour cela les moyens de réussir et nous sommes attentifs à ce que les constructions modulaires prévues riment avec qualité architecturale et confort pour les usagers.

Pour résumer, je suis favorable à ce que ces nouvelles pistes soient explorées mais je ne souhaite en aucun cas que nous prenions le risque de compromettre le calendrier de cette opération. J'accepte volontiers d'adopter votre vœu, puisqu'il comprend des éléments qui sont convergents avec ce que nous souhaitons faire, mais j'aimerais qu'à la faveur des explications que je vous donne, vous votiez également le projet de délibération.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Avis favorable ?

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - Oui.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 115 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 396).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPA 93.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DPA 93).

Observations sur le déroulement de la séance.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je vous demande une petite minute d'attention. Nous en avons fini avec la séance d'aujourd'hui et nous reprendrons demain matin à 9 heures avec les travaux de la 7e Commission.

A l'occasion de la discussion du vœu du groupe Ecologiste sur la tragédie d'Alep, sera présent parmi nous demain le Maire d'Alep, ainsi que la Maire de Paris. Cela devrait intervenir aux alentours de 9 heures 30 et je souhaitais en prévenir l'ensemble des groupes, afin que vous puissiez en prévenir vos élus. C'est évidemment un événement de dernière minute mais auquel je crois il est important que nous puissions participer nombreux.

Je vous remercie, vous souhaite une bonne soirée et vous donne rendez-vous demain matin à 9 heures.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le mardi 13 décembre 2016 à vingt-et-une heures dix minutes, est reprise le mercredi 14 décembre 2016 à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de Bernard JOMIER, adjoint).

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous allons reprendre la séance avec l'étude des projets de la 7e Commission.

Compte rendu de la 7e Commission.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Conformément au Règlement intérieur, je donne la parole au Président de la 7e Commission, Sergio TINTI.

M. Sergio TINTI. - Merci, Monsieur le Maire.

Lors de notre dernière séance, au-delà des présentations des différents projets de délibération, bien évidemment, la séance a été caractérisée par la présentation par chaque adjoint du budget relevant des respectives délégations.

Les trois présentations ont permis des échanges assez intéressants entre les adjoints et les membres de la 7e Commission. A cette occasion, Patrick KLUGMAN a souhaité aussi faire deux points d'actualité : le premier sur l'élection de la Maire de Paris à la présidence du réseau des "Cities Climate Leadership Group", qui regroupe désormais 85 grandes villes mondiales, peuplées au total de plus de 600 millions de personnes mobilisées pour le défi climatique. Et ensuite, le deuxième point, que l'on aura tout à l'heure bien évidemment : la réception du Maire d'Alep par la Maire de Paris.

Concernant les projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 68 à l'ordre du jour, pour la délégation de Patrick KLUGMAN, je voudrais rappeler le DGRI 102 : la prise en charge par la Ville des frais d'accueil des victimes et proches des victimes du 13 novembre 2015, avec les interventions de Jacques BOUTAULT et Pierre AURIACOMBE.

Ensuite, le DGRI 90 : subvention de 3.000 euros à l'association "Commission nationale française pour l'UNESCO", avec des échanges entre Jean-Didier BERTHAULT et Patrick KLUGMAN.

Jean-François MARTINS a répondu aux interventions de Jacques BOUTAULT et Pierre AURIACOMBE au sujet du DJS 58 : subvention de 1.000 euros et avenant pour la saison sportive 2016-2017 à l'association "Les Dégommeuses".

Un amendement, un vœu rattaché et quatre vœux non rattachés ont été déposés. Jacques BOUTAULT a évoqué le vœu du groupe Ecologiste de Paris relatif à la tragédie d'Alep. Jean-François MARTINS a évoqué l'amendement du groupe Communiste - Front de Gauche au projet de délibération DU 192. Jean-Didier BERTHAULT a présenté le vœu du groupe les Républicains relatif à l'ouverture du centre sportif de la Z.A.C. "Saussure". Réponses et échanges avec Jean-François MARTINS, et aussi avec M. Antoine CHINES, Directeur de la Jeunesse et des Sports.

Pour terminer, Mme JÉGO a présenté deux vœux pour le groupe UDI-MODEM : le premier relatif au lancement d'un appel à projets innovants pour les fêtes de fin d'année à Paris, et le deuxième rattaché à la discussion budgétaire relative au rétablissement des cours individuels de musique dans les centres d'animation parisiens.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

2016 DGRI 83 - Coopération avec Beyrouth : création du centre de mémoire et culture "Maison jaune".

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous allons donc démarrer l'examen des projets de délibération et nous examinons d'abord le projet de délibération DGRI 83 relatif à une coopération avec Beyrouth pour la création du centre de mémoire et de culture "Maison Jaune".

La parole est à Marie ATALLAH.

Mme Marie ATALLAH. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, voici 23 ans que les municipalités de Beyrouth et de Paris ont signé un accord d'amitié et de coopération. C'est en 2008, sous l'impulsion de l'ancien Maire de Paris, Bertrand DELANOË, que le projet "Beit Beirut", en français "la Maison de Beyrouth", a été lancé dans le cadre d'un accord de coopération entre les deux municipalités.

Ce projet vise à créer un centre de mémoire et de culture dans un ancien édifice singulier et emblématique du fait de sa propre histoire et de son emplacement dans un secteur central de Beyrouth, au carrefour de Sodeco, un secteur qui a été la ligne de démarcation tout au long des 15 années de la guerre civile. L'édifice est un bâtiment construit dans les années 30, reflétant une architecture ottomane, mais aussi avec des aspects "art déco". Très détérioré par la guerre et les traces de violence, en raison de son emplacement stratégique pour les miliciens et les francs-tireurs, nous avons particulièrement apprécié la première étape du projet de coopération relative à la réhabilitation du bâtiment.

Aujourd'hui, grâce au formidable résultat de la réhabilitation, qui a été menée par un architecte talentueux et passionné par son travail, le bâtiment est non seulement sauvé, mais il est en soi un lieu témoin qui porte dans son architecture les traces de l'histoire et de la mémoire de Beyrouth.

En ce qui concerne l'étape suivante du projet, qui sera consacrée à créer une structure de gestion pérenne de ce lieu de culture et de mémoire, et donc à aider à définir les statuts de la structure, son mode de fonctionnement et accompagner le lancement des premiers événements culturels qui pourront avoir lieu dans cet équipement municipal, nous ne pouvons que nous réjouir de la poursuite de cette coopération entre Beyrouth et Paris pour faire vivre ce lieu emblématique de "Beit Beirut", un lieu qui permettra de contribuer à reconstruire le vivre-ensemble dans cette ville pluriculturelle et pleine de vie.

La dynamique est présente dans tous les domaines artistiques et culturels, la créativité émerge sous toutes ses formes, les talents s'expriment avec force, alors que le contexte politique et économique reste extrêmement contraignant et la ville porte encore de nombreux stigmates de l'horreur de la guerre civile.

Alors, oui pour ce beau projet, avec tout de même quelques interrogations pour rappeler des principes auxquels nous sommes très attachés en tant qu'écologistes. En effet, nous espérons que ce magnifique projet se fera sur le mode participatif et en constante co-construction, avec toutes les composantes de la société civile de Beyrouth. Celle-ci est demandeuse et ne cherche qu'à exprimer ses multiples talents.

Au niveau de la gouvernance du projet, nous espérons également que le mode de gestion soit favorable à une participation au processus de décision par les différents acteurs de la société civile, représentants du milieu culturel et artistique, des associations de défense des libertés, des institutions éducatives et d'autres encore, acteurs représentants de la société.

Au niveau de son modèle économique, nous souhaitons en savoir plus sur la marge d'indépendance nécessaire à son fonctionnement comme lieu de créativité ouvert sur tous les courants et toutes les tendances culturelles.

Enfin, si le projet "Beit Beirut" permet au mieux de porter la mémoire de la ville, il doit aussi être un lieu tourné vers l'avenir, un espace de débats, d'échanges, de rencontres, à même de réunir tous les citoyens. Il doit incarner le désir des Libanais d'un vivre-ensemble en paix et en liberté.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame ATALLAH.

Pour vous répondre, la parole est à Patrick KLUGMAN.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je dois dire que c'est, chère Marie ATALLAH, un réel plaisir pour moi ce matin de vous entendre évoquer ce magnifique projet de coopération avec Beyrouth, relatif à la réhabilitation, à la configuration de la "Beit Beirut", de la "Maison Jaune". Je le fais avec d'autant plus de plaisir que notre adjoint en charge de la culture, notre maire adjoint est là, qu'il était à Beyrouth il y a quelques semaines avec la Maire de Paris dans le cadre des maires francophones et que la "Maison Jaune" est une de nos plus belles coopérations à vocation culturelle dans le monde, qu'elle a lieu à Beyrouth et qu'à part cela, elle est si importante que, je ne sais pas si vous le savez, mais elle a donné lieu à un soutien du Ministère des Affaires étrangères, qui a décidé d'accompagner la Ville de Paris dans cette entreprise de réhabilitation.

Effectivement, la "Maison Jaune" est un lieu emblématique, parce que vous l'avez très bien dit, chère Marie ATALLAH, elle est sur ce qu'était la ligne de front. C'est un bâtiment magnifique des années 30, qui a été évidemment meurtri et supplicié par les guerres qui ont ravagé la ville, et maintenant, il s'agit donc, dans une ville redevenue paisible, de donner à ce lieu l'éclat qu'il mérite.

Effectivement, c'est un lieu qui est amené à accueillir tout le monde, à accueillir des associations et à participer au renouveau sur la scène culturelle de la Ville de Beyrouth.

Je m'arrête là, parce que nous aidons et nous assistons la Ville de Beyrouth dans cette mission avec le soutien du Ministère des Affaires étrangères, mais naturellement, ce sont les Beyrouthins, c'est la Ville de Beyrouth qui décidera réellement de ce que sera ce lieu, avec qui il sera conduit et piloté et nous ne pouvons pas naturellement nous substituer à eux, mais je partage totalement vos vœux à cet égard, et nous saurons je pense les transmettre pour qu'ils soient totalement respectés sur place.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 83.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DGRI 83).

2016 DGRI 97 - Subvention (10.000 euros) à l'Association française des Communes, Départements et Régions pour la Paix - A.F.C.D.R.P. (92).

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DGRI 97 relatif à une subvention à l'Association française des Communes, Départements et Régions pour la Paix.

La parole est à Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je suis très heureuse que ce projet de délibération vienne en débat au Conseil de Paris. Nous avons, à de nombreuses reprises, y compris au lendemain des attentats, insisté sur la diffusion de la culture de paix auprès des plus jeunes, car la seule réponse de la répression ne peut suffire.

La venue de la péniche en septembre et l'accueil de l'association et de ses invités a été un moment fort, en particulier dans le 4^e arrondissement. Je remercie Christophe GIRARD, qui a su recevoir le chœur d'enfants du Japon dans sa mairie.

La paix doit se défendre tous les jours et ce, sous toutes les latitudes, à Mossoul comme à Alep, en Ukraine comme dans tant de lieux du monde qui ne connaissent d'horizon que la guerre et son cortège de malheurs.

Eduquer à la paix, c'est dans l'esprit de l'Onu montrer qu'il y a un autre chemin que le conflit, que la négociation vaut toujours mieux qu'une guerre, que l'on fait la paix avec ses anciens ennemis, qu'un procès public vaut mieux qu'une exécution publique, qu'un enfant doit porter son cartable et pas une kalachnikov.

Les images dont nous sommes abreuvés montrent plus souvent les conflits que les initiatives de paix. Pourtant, que les enfants de Grigny puissent venir discuter de ce sujet avec les petites Parisiennes et les petits Parisiens et qu'ils plantent ensemble des arbres dont les graines ont survécu aux bombardements de Hiroshima, quel beau symbole. Je sais, Monsieur KLUGMAN, que votre rencontre avec le président de cette association qui est aussi le Maire de Grigny, une des villes les plus pauvres mais aussi les plus cosmopolites de notre Région, a été fructueuse et que cette première subvention est issue de notre demande, mais aussi de vos échanges.

Comme nous avons su le faire sur d'autres sujets avec la Ville de Clichy-sous-Bois, je souhaite que nous avancions vers d'autres opérations recouvrant d'autres thématiques avec cette ville. Je sors du sujet du projet de délibération, mais je crois qu'il y a des élus de banlieue, qui, avec leurs maigres moyens, déploient une inventivité extraordinaire.

Pour conclure sur la personnalité du président de l'association, M. Philippe RIO, alors que sa ville a connu une des plus horribles agressions contre les forces de police, il a, avec sa population, recueilli des centaines d'euros pour les familles des policiers blessés.

Sa population, meurtrie par la crise et le chômage, a répondu présente parce qu'elle sait que le comportement de quelques délinquants lui revient comme un boomerang. Grigny, ville qui fabrique des terroristes, voilà l'image que certains véhiculent.

La paix se construit aussi dans nos villes en apprenant à nos enfants à ne pas se tromper de colère et surtout à ne pas agir avec violence, car cela entraîne une spirale qui ne peut mener qu'à plus de malheur encore pour une population durement stigmatisée.

Pour finir, je me permettrai de vous lire ces quatre vers de Nazim Hikmet, le grand poète turc: "Offrons le globe aux enfants, qu'une journée au moins le globe apprenne la camaraderie, les enfants prendront de nos mains le globe, ils y planteront des arbres immortels".

Que vive la paix et vive l'action de nos collectivités dans l'éducation à la paix.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - La parole est à M. Patrick KLUGMAN pour vous répondre.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Je remercie Raphaëlle PRIMET et son groupe d'avoir attiré l'attention de notre Conseil sur ce projet de délibération, mais surtout d'avoir permis que ce projet de délibération soit soumis à notre vote.

C'est dans le cadre de votre niche que nous avons été amenés à soutenir "l'Association française des Communes, Départements, Régions pour la Paix", mais je dois dire que c'est un réseau magnifique, peu de gens le savent, mais c'est un des réseaux de communes le plus étendu à travers le monde.

Le réseau au niveau mondial "Mayors for peace" - les maires pour la paix - est présidé par la Ville de Hiroshima. Nous les avons rencontrés à Hiroshima lors du déplacement que nous avons effectué avec la Maire de Paris, il est assez magnifique qu'un des réseaux de communes le plus étendu au monde ait érigé la paix comme symbole. C'est naturel, mais c'est une réalité superbe.

L'Association française, vous l'avez dit, œuvre avec peu de moyens et fait des missions absolument magnifiques. Je les ai rencontrés lorsque nous avons accueilli ensemble, sur les berges de la Seine dans le 13e arrondissement, en face de la grande bibliothèque, un moment avec des jeunes de Grigny, des jeunes d'Hiroshima, et nous avons fait ce constat peut-être un peu triste mais absolument magnifique que la rencontre avec les jeunes de Grigny se faisait cette fois par l'intermédiaire de jeunes qui venaient du Japon mais néanmoins, cette rencontre a été absolument magnifique, et tous les jeunes qui étaient là, ceux de Grigny aussi, découvraient Paris et c'était donc une manière intéressante de communier, de partager ce qui nous rapproche, quels que soient la ville où l'on vit, le pays où l'on vit et nos passés respectifs.

Le président anime cette association avec un courage et une détermination remarquables, et je suis très heureux de soumettre à notre vote ce projet de délibération que je vous encourage à voter.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 97.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DGRI 97).

2016 DGRI 99 - Subvention (4.000 euros) à l'association "Institut de recherche et d'études Méditerranée Moyen-Orient - iReMMO" (5e).

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DGRI 99 relatif à une subvention à l'Institut de recherche et d'études Méditerranée Moyen-Orient.

La parole est à Mme Marie ATALLAH.

Mme Marie ATALLAH. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Nous avons souhaité saisir l'occasion de cette attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association "Institut de recherche et d'études sur la Méditerranée et le Moyen Orient" pour informer notre Assemblée sur le travail de cette association, qui mérite d'être mieux connu par les Parisiennes et Parisiens.

En effet, l'iReMMO est une association déclarée d'intérêt général et basée dans le 5e arrondissement. Son équipe bénévole est formée d'anciens universitaires, diplomates, journalistes et chercheurs, tous reconnus dans le milieu de la recherche et dans le monde des médias.

Grâce à leur connaissance et savoir de l'histoire politique, économique et culturelle des pays de la région du Moyen Orient, et de leur évolution, ils animent un espace d'échanges et de débats ouvert sur la ville. Ils sont également impliqués dans le débat public par leur intervention dans la presse et les médias audiovisuels, publient des études sur les questions d'actualité qui concernent les enjeux économiques, politiques, ou géopolitiques et sociétaux des pays de la Méditerranée, notamment les pays du Moyen Orient.

Ils ont tissé des liens avec un large réseau de personnes ressources intellectuelles ou représentant des sociétés civiles des pays du Moyen Orient, ce qui leur permet d'organiser des rencontres et des témoignages vivants très intéressants sur l'actualité de ces pays.

Enfin, cette association est une forme d'université populaire dont l'accès est libre et anonyme, très appréciée par un public parisien intéressé par les pays du Moyen Orient.

Alors que les nouvelles des guerres et des violences étouffent les débats nécessaires sur ces sociétés de la région, nous apprécions tout particulièrement ce type d'espace de débat dans notre ville. C'est pourquoi notre groupe Ecologiste soutenait à ce Conseil un amendement budgétaire pour l'organisation d'un salon du livre du Moyen Orient à l'Hôtel de Ville. Ce salon sera porté par l'iReMMO, en partenariat avec l'association "Coup de soleil" organisatrice du célèbre salon du Magreb des livres.

C'est l'occasion pour nous de remercier Patrick KLUGMAN, son cabinet et surtout l'équipe de la D.G.R.I. de leur soutien de ce projet.

Vous l'aurez compris, Monsieur le Maire, nous voterons avec conviction et enthousiasme cette subvention de fonctionnement de 4.000 euros à l'iReMMO.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame ATALLAH.

La parole est à M. Patrick KLUGMAN.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je crois que Marie ATALLAH a été très complète sur le sujet. Compte tenu de l'importance qu'a le Moyen Orient au sens large auprès des Parisiens dans l'actualité et, je dois dire, souvent aussi dans l'ordre du jour de notre Conseil, nous sommes contents de soutenir l'iReMMO, qui est un institut de recherche remarquable, que nous connaissons bien à la D.G.R.I., un partenaire sérieux, fiable, qui permet d'approfondir les questions et d'améliorer

notre niveau de connaissance sur les enjeux extrêmement mouvants et parfois malheureusement tragiques du Moyen Orient.

Effectivement, encore à ce Conseil nous voterons, je l'espère, dans quelques minutes une aide d'urgence pour Mossoul. Vous connaissez notre implication sur la zone irako-syrienne, et nos efforts constants pour réconcilier tout le monde au Proche-Orient au sens large. L'iReMMO est un partenaire remarquable au niveau parisien, et je dois dire que nous avons été heureux de le soutenir dans le cadre de l'amendement budgétaire que je remercie encore Julien BARGETON d'avoir accepté et fait voter pour que l'iReMMO soit un des co-organisateurs d'un salon du livre sur le Moyen Orient.

Il me semble que c'est la bonne place pour cet institut et qu'il nous permettra de poursuivre ces travaux auprès des Parisiens d'une manière profitable au plus grand nombre. Je vous encourage naturellement à voter ce projet de délibération et la subvention qui s'y attache.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci pour ces explications.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 99.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DGRI 99).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la participation d'une délégation du Conseil de Paris au Sommet de Grenoble.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu n° 116 est relatif à la participation d'une délégation du Conseil de Paris au Sommet de Grenoble.

La parole est à Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est avec grand plaisir que je présente ce vœu reprenant au vol une intervention de M. KLUGMAN lors du dernier Conseil de Paris, de façon que Paris se rattrape du fait de ne pas être une ville hors CETA et que Paris se lance dans la continuité de la diplomatie lancée par Bertrand DELANOË par rapport au refus de tous les accords de libre-échange qui essaient de plus en plus de mettre les collectivités territoriales au même rang que les multinationales et de permettre aux multinationales de pouvoir faire des recours contre les villes. Nous savons qu'il y a un grand risque si cela arrive et c'est pour cela qu'il faut que les villes continuent à s'opposer.

Dans la continuité de cette opposition, la Ville de Barcelone a pris le "leadership" par rapport à cette question et a organisé un premier Sommet des villes en avril 2016. Le prochain Sommet aura lieu en France, à Grenoble. Je propose que Paris puisse participer, à titre d'observateur, à cette réunion qui réunit de nombreuses villes européennes, de façon à continuer la diplomatie initiée par M. DELANOË.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur GLEIZES.

Pour vous répondre, la parole est à Patrick KLUGMAN.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Je vais faire des jaloux parmi mes collègues parce que, parfois, on doute d'être totalement écouté en séance quand on répond à une interpellation. Mais j'ai de la chance parce que Jérôme GLEIZES m'écoute, reprend mes propos et, à la suite d'un vœu qu'il avait déposé au précédent Conseil, redépose un vœu.

Je l'en remercie parce qu'il souhaite qu'une délégation se rende au Sommet de Grenoble qui aura lieu très prochainement, c'est-à-dire en février. Je pense effectivement que c'est une excellente chose qu'une délégation de notre Conseil se rende à ce sommet pour examiner la mobilisation des villes, des collectivités, de tous les acteurs que nous avons d'ailleurs parfaitement vus à l'œuvre, et d'une manière extrêmement efficace et positive, lors de la négociation de la COP 21, parce que c'était une approche multi-acteurs.

Je pense qu'il nous faut explorer et être dans cette dynamique pour évaluer si c'est la place de Paris de les accompagner plus formellement. Je souscris totalement à votre vœu.

Je vous remercie de l'avoir soumis à notre attention.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci à Patrick KLUGMAN.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 116 du groupe Ecologiste de Paris avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 397).

Intervention de M. BOUTAULT sur la tragédie d'Alep.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Chers collègues, avant d'étudier le vœu n° 117 relatif à la tragédie d'Alep, comme vous le savez, une délégation de parlementaires s'est rendue très récemment en Syrie. Cette délégation était accompagnée notamment de Jacques BOUTAULT ici présent et qui en est de retour. Je vous propose de lui donner la parole quelques instants pour qu'il nous fasse part de ce qu'il a constaté sur place.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Aujourd'hui, la situation à Alep est désespérée. Hier soir, la ville est tombée après avoir été bombardée intensément par l'armée russe pendant plusieurs mois. Aujourd'hui, il s'agit tout simplement de sauver la vie de 100.000 civils assiégés, encore prisonniers d'Alep-Est, qui doivent être évacués de ce réduit où leur vie est particulièrement en danger. Vous savez que, la semaine dernière, la Maire de Paris a reçu Brita HAGI HASAN, le Maire d'Alep-Est, venu nous appeler au secours. Brita HAGI HASAN a ensuite été reçu, à mon initiative, à la mairie du 2e arrondissement où la décision a été prise, à l'initiative de Cécile DUFLLOT, de créer une délégation parlementaire pour se rendre à Alep, pour raccompagner le Maire d'Alep chez lui et demander une trêve humanitaire.

Outre Cécile DUFLLOT, Patrick MENNUCCI pour le Parti socialiste et Hervé MARITON, LR, faisaient partie de cette délégation que j'ai accompagnée. Nous nous sommes rendus sur place et nous avons été jusqu'à la frontière turco-syrienne, non sans avoir auparavant rencontré les responsables locaux de l'O.N.U. qui nous ont dit qu'un plan d'évacuation était possible en 24 heures. Sur un corridor à sécuriser de 5 kilomètres, il est possible à l'O.N.U. d'organiser l'évacuation de 100.000 personnes en une journée. Cette évacuation, nous ont-ils assurés, n'attendait plus qu'une trêve du bombardement. Celle-ci, semble-t-il, a eu lieu puisque, depuis hier soir, les bombardements ont cessé. Mais sur place les O.N.G. présentes nous ont fait état d'exactions commises dans Alep par des milices qui font les hommes prisonniers, les torturent, les passent par les armes.

Nous avons aussi vu des images qui nous ont été rapportées par les O.N.G. d'enfants égorgés par des civils dans Alep et de femmes tuées sommairement. Ces images atroces justifient la mobilisation de la communauté internationale. Il semble que notre opération n'a pas été complètement inutile. Elle a peut-être, mais je ne voudrais pas faire preuve de trop d'immodestie, contribué à faire bouger les lignes. Mais si les bombardements ont cessé, l'évacuation n'a pas encore commencé en raison de la présence de ces milices qui refusent de laisser partir les civils vers les zones sécurisées. Pourtant, il suffit de parcourir ces 5 kilomètres et ce serait 100.000 personnes dont la vie pourrait être sauvée.

Je remercie le Conseil de Paris d'avoir permis de vous faire ce petit compte rendu. Je ne veux pas prendre beaucoup plus de temps dans la séance puisque nous sommes tous au courant de ce qui se passe à Alep, mais on peut dire que nous sommes tous solidaires de ce qui s'y passe et qu'aujourd'hui, il faut que la communauté internationale parachève son accord, aille jusqu'au bout pour que les milices cessent leurs exactions et que ces 100.000 personnes puissent être sauvées de la mort qui les attend.

Merci pour votre attention.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci beaucoup à Jacques BOUTAULT pour ce témoignage. Je crois que l'ensemble des membres de cette Assemblée est reconnaissant aux différents parlementaires et membres de la délégation de s'être rendus sur place et d'avoir ainsi accompli une mission de témoignage au moins, à défaut d'être couronnée de succès. Mais c'est important d'aller sur place et de dire ce qu'on y voit. Le témoignage est aussi à la base de l'action.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la tragédie d'Alep.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Je vais donner la parole à Marie ATALLAH pour qu'elle présente le vœu relatif à la tragédie d'Alep, puis à l'ensemble des représentants des groupes politiques pour qu'ils puissent s'exprimer sur ce vœu.

Madame ATALLAH ?

Mme Marie ATALLAH. - Merci, Monsieur le Maire.

En effet, le groupe des élus écologistes a attiré, à de nombreuses reprises, l'attention de notre Assemblée sur la situation à Alep et en Syrie. Par ce vœu, nous avons souhaité alerter une fois de plus notre Assemblée et l'opinion sur la tragédie d'Alep qui se déroule sous nos yeux depuis 130 jours. Comme vous le savez, Monsieur le Maire, les événements se sont accélérés et, aujourd'hui, Alep est devenue une ville fantôme, un cimetière, où des centaines de civils sont morts sous les bombes du régime et de Poutine avec leurs alliés. Des centaines de milliers de civils ont pu fuir les violences et d'autres attendent encore la mort si leur évacuation n'est pas organisée au plus vite pour les protéger.

Face à cette tragédie humaine, les écologistes que nous sommes sont fiers d'avoir accompagné le maire d'Alep, M. Brita HAGI HASAN, qui est venu jusqu'ici en France pour nous demander de l'aider à alerter l'opinion sur la nécessité de l'arrêt immédiat des combats et pour assurer secours et assistance pour la population civile.

Nous avons entendu le cri d'alarme du Maire d'Alep et avons demandé à la Maire de Paris de réaffirmer sa solidarité avec les habitants d'Alep, d'apposer une banderole sur le fronton de l'Hôtel de Ville exprimant notre solidarité avec la Ville d'Alep et ses habitants, et aussi pour octroyer une aide d'urgence pour assister la population qui reste prise en otage dans le centre de la ville. Nous remercions Mme Anne HIDALGO d'avoir accueilli le Maire, de l'avoir accompagné dans sa demande. Ce vœu est déjà réalisé par un panneau qui est à l'entrée de l'Hôtel de Ville. Nous la remercions d'avoir aidé les manifestants qui se sont rassemblés sur le parvis, samedi dernier, pour, très dignement, exprimer avec le Maire d'Alep, leur désarroi, leur douleur. Nous avons voulu témoigner de notre solidarité par ce vœu.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame ATALLAH.

La parole est à M. Jean-Bernard BROS.

M. Jean-Bernard BROS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, depuis des semaines, la situation humanitaire dans la Ville d'Alep est catastrophique. Sous couvert d'une libération, ce sont des milliers de civils qui ont été massacrés. Tirs ciblés sur les hôpitaux, assassinats, famines organisées, les témoignages de l'horreur nous sont parvenus jour après jour.

Nous sommes coupables de ne pas avoir réagi plus tôt. Notre diplomatie a échoué à sauver des milliers de civils, victimes de guerre. Notre diplomatie a échoué aussi à protéger les défenseurs de la liberté et des Droits de l'homme. Il faut saluer ceux qui nous ont alertés, élus de notre Assemblée, citoyens, associatifs qui ont inlassablement dénoncé ce qui se passait dans une indifférence quasi générale.

Il faudra rendre hommage à ceux qui ont continué à sauver des vies sous des bombes. Je pense aux Casques blancs dont nous avons salué l'engagement en novembre.

Paris soutient Alep, une réaction simple, symbolique et solidaire d'éveil des esprits face à un drame qui dévaste de trop nombreuses vies. A l'heure de la diplomatie des villes, Paris s'est engagée. Anne HIDALGO a ainsi exprimé le soutien des Parisiens aux Alépins, ainsi qu'à toutes les victimes du conflit syrien, et nous la remercions.

Alors qu'une trêve a été déclarée cette nuit, nous espérons qu'elle permettra d'évacuer les civils qui sont encore à Alep Est. Ne nous voilons pas la face, de nouveaux combats vont être menés contre d'autres villes encore tenues par les rebelles.

C'est donc un engagement sans faille qu'il nous faut exprimer aujourd'hui. Il nous faut agir pour que le drame d'Alep ne se reproduise pas dans les mois à venir. Bien évidemment nous voterons favorablement au vœu de nos amis écologistes.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur BROS.

La parole est à M. Pierre AURIACOMBE.

M. Pierre AURIACOMBE. - Merci, Monsieur le Maire.

Bien évidemment, le groupe des Républicains votera ce vœu. Nous vivons depuis quelques jours au rythme des atrocités inacceptables commises. Les exécutions sommaires, les assassinats commis à Alep, ce n'est pas acceptable. Aucun démocrate ne peut accepter ce fait accompli que sont ces massacres.

S'il est difficile, et vous en parliez à l'instant, d'avoir une idée précise des chiffres, c'est aujourd'hui plusieurs dizaines de milliers de personnes, plus de 100.000, voire beaucoup plus de personnes, enfants, femmes et hommes qui sont bloqués dans la Ville d'Alep. Ce sont des civils, certes, mais aussi des combattants qui semblent promis à une mort certaine si la communauté internationale ne fait pas pression sur le régime syrien et sur son alliée la Russie.

Même si ce que nous allons faire aujourd'hui peut paraître certes insuffisant, il est de notre devoir, il est du devoir de la Ville de Paris, un des symboles de la liberté et de la résistance à la répression, de prendre position.

C'est pour cela que nous voterons ce vœu.

Oui, le Conseil de Paris doit voter à l'unanimité sa solidarité avec les habitants d'Alep. Oui, le Conseil de Paris doit faire pression pour que le Gouvernement français, que la France apporte son soutien aux habitants d'Alep, pour que la France exige des actions de l'Onu au-delà de la trêve qui a été faite.

Oui, nous voterons ce vœu.

Merci.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur AURIACOMBE.

La parole est à Mme Fadila MÉHAL.

Mme Fadila MÉHAL. - Le groupe UDI-MODEM s'associe au vœu du groupe écologiste et c'est avec gravité que nous témoignons de la situation tragique que connaissent les 100.000 civils assiégés qui vivent une crise humanitaire sans précédent.

La mobilisation de la communauté internationale est nécessaire et le Conseil de Paris s'honore à témoigner de sa solidarité pour que cesse ce massacre à ciel ouvert et à caméras ouvertes.

C'est notre devoir de ne pas accepter l'inacceptable.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame MÉHAL.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord je souhaiterais remercier et saluer l'intervention de Jacques BOUTAULT, ainsi que l'intervention de la Maire de Paris sur ce sujet.

Evidemment nous voterons le vœu du groupe Ecologiste de Paris car nous pensons que l'urgence est bien un cessez-le-feu immédiat et une aide humanitaire à la population.

Une fois encore, la population civile paye un lourd tribut dans cette partie de la ville occupée par les combattants des groupes armés, mêlant l'opposition modérée et des combattants djihadistes soutenus par des Occidentaux et les pays du Golfe.

L'urgence est de revenir à un cessez-le-feu immédiat et de faire parvenir l'aide humanitaire à ces populations privées de tout. Plus de 13 millions de personnes ont besoin d'une assistance urgente en Syrie, alerte l'ONU qui a ouvert une enquête indépendante après la destruction d'un convoi humanitaire près d'Alep.

Cette guerre ne connaîtra pas de solution militaire par la victoire d'un camp sur un autre. Cinq ans de guerre effroyable en attestent. La seule issue sera politique. Il ne faut pas gâcher encore une fois les possibilités d'y parvenir.

C'est le choix du Conseil de sécurité de l'ONU de décembre 2015 sur la base des propositions de dix-sept pays dits "du Groupe de Vienne", dont la France. Pour cela, il faut en finir avec les préalables et que se retrouvent tous les

acteurs du conflit, hormis les groupes terroristes reconnus unanimement comme tels. La feuille de route est connue, elle est établie, elle prévoit de mettre en place dans les six mois une gouvernance crédible, inclusive et non sectaire, ainsi que les modalités d'une nouvelle constitution et la tenue dans les dix-huit mois d'élections libres et régulières.

Alors, que le Gouvernement français s'engage vraiment dans la mise en œuvre de la solution politique, à laquelle il a participé, et prenne de véritables initiatives dans ce sens.

Pour nous, nous pensons que la Ville de Paris a un devoir. Celui de promouvoir la culture de paix, c'est vouloir en finir avec le chaos mondial. La guerre est un marché, la paix est un projet.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur BONNET-OULALDJ.

Pour répondre, la parole est à Patrick KLUGMAN.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais à votre suite commencer, en notre nom à tous, par remercier Jacques BOUTAULT de s'être rendu, en tant qu'élu de Paris, avec les parlementaires sur place, et de pouvoir rendre compte à notre Conseil de ce qu'il a vu pour que notre mobilisation, au-delà du vœu que nous adopterons, continue. Merci, Jacques BOUTAULT, le plus sincèrement du monde.

La tragédie d'Alep, comme toute tragédie, est atrocement simple. Il y a une ville qui est prisonnière, il y a sa population qui est captive de n'être ni des affidés du régime de Bachar Al-Assad ni des suppôts des fous de Dieu de l'Etat islamique. Voilà la tare, voilà le crime qui menacent de disparition la population civile désarmée de la Ville d'Alep.

Alep est tombée.

Alep est tombée, mais il y a encore des habitants là-bas.

Effectivement, la Maire de Paris a reçu le Maire d'Alep Est. Effectivement, elle a immédiatement mobilisé C.G.L.U., les maires du monde entier. Effectivement, quand avec Catherine VIEU-CHARIER et Dominique VERSINI et la Maire de Paris, nous nous sommes rendus au Vatican, nous avons remis le message du Maire d'Alep Est au Vatican et au Pape.

Et bien sûr nous voterons le vœu avec une petite modification qui permettra de voter une aide d'urgence, en soulignant que nous soutenons un convoi de médecins syriens de l'U.O.S.S.M. qui partira demain à 15 heures 30.

Au-delà de l'adoption de ce vœu, puisque nous avons un débat sur la situation d'Alep, je crois après l'intervention de Nicolas BONNET-OULALDJ que la situation actuelle est humanitaire, elle n'est plus militaire. Et dans une situation humanitaire, les villes peuvent faire beaucoup. Je crois que la Ville de Paris, entraînant d'autres villes, d'autres ressources et d'autres réseaux avec lesquels nous travaillons tout au long de l'année, peut encore faire beaucoup, dans des conditions d'urgence qui seront difficiles parce que c'est la fin de l'année. Je crois et j'espère, vu le nombre d'entre vous qui sont venus me trouver pour savoir ce que nous pouvions faire, que nous devons faire encore, encore et encore plus.

Cher Jacques BOUTAULT, chers collègues, quelle que soit votre position sur ces rangs, je vous demande qu'à l'issue de la séance, nous nous réunissions, que vous voyions ensemble les réseaux qui sont sur place. Il y a la Croix-Rouge, les médecins syriens, l'association "Revivre" que Frédérique CALANDRA connaît bien, qui est sise dans le 20e et qui fait beaucoup pour la Syrie.

Je pense qu'avec tous ces acteurs, nous pouvons voir ce que nous pouvons faire concrètement. Je crois que tout ce que nous pouvons faire sera le minimum de notre mobilisation, car je crois que nous pouvons agir et que c'est de notre responsabilité.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci à Patrick KLUGMAN.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 117 du groupe Ecologiste de Paris légèrement amendé, comme cela vient d'être dit.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté à l'unanimité. (2016, V. 398).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'ouverture du centre sportif de la Z.A.C. "Saussure".

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner le vœu n° 118 relatif à l'ouverture du centre sportif de la Z.A.C. "Saussure".

La parole est à M. BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Le 1er avril 2015 - ce n'est pas une blague -, la Mairie de Paris réceptionnait le chantier du nouveau centre sportif de la Z.A.C. "Saussure", rattaché au collège de La Rose Blanche, c'est-à-dire il y a plus de vingt mois.

L'ouverture au public de l'équipement, prévue en mai 2015, a été retardée en raison de malfaçons constatées sur l'aire sportive. Malgré plusieurs interventions de la société en charge du gros œuvre, les défauts de la structure se sont aggravés en raison d'un défaut d'étanchéité du sol.

Plusieurs expertises judiciaires ont été menées afin d'établir la responsabilité des différents prestataires dans ces dysfonctionnements et la nature des travaux à réaliser. Sur la base de ces expertises, la Direction du Patrimoine et de l'Architecture de la Ville de Paris s'est prononcée en faveur d'une ouverture de l'équipement à la rentrée 2016, ce qui a entraîné l'attribution de créneaux sportifs aux associations, avant de se raviser trois mois plus tard sur la foi d'une expertise contradictoire.

Cette confusion est encore aggravée par le manque de coopération des services de la DPA et de la DJS avec la mairie du 17e arrondissement. Les associations qui disposent d'un créneau sportif ne savent toujours pas quand elles pourront prendre possession de cet équipement.

Nous émettons le vœu, avec Brigitte KUSTER et l'ensemble du groupe les Républicains, que la Ville de Paris mette un terme à ces dysfonctionnements qui pénalisent les associations, les sportifs et nous communique sans délai un calendrier précis des travaux en cours en vue de sa réouverture.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur BOULARD.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur BOULARD, Madame la Maire du 17e arrondissement, vous êtes des élus d'arrondissement trop impliqués et trop sérieux pour faire du "y a qu'à, faut qu'on", et il suffit de prendre une décision pour que cela se règle.

Vous le savez, je le dis avec beaucoup d'amitié parce que vous savez que sur ce dossier "Saussure" je partage votre agacement face à la situation et face à un prestataire qui a été choisi par la Ville de Paris, qui a livré notamment le sol de ce futur gymnase le 1er avril 2015 avec trois réserves importantes que la Ville a signalées.

Après avoir tenté de trouver une solution à l'amiable avec ledit prestataire, l'entreprise "Hervé", nous avons dû actionner l'assurance dommage ouvrage sur l'opération sans succès, sans solution à l'amiable. Nous avons déposé auprès du T.G.I. une requête pour qu'un expert soit nommé afin que la Ville soit dédommagée pour un préjudice qu'elle a subi, c'est-à-dire la livraison non conforme d'un équipement qu'elle a commandé.

Malheureusement, ces expertises vont prendre un délai et obligent à stopper les travaux et toute intervention d'un nouvel intervenant. Après trois visites d'expertise, de novembre à avril 2016, l'expert a produit le document récapitulatif des causes du sinistre et la responsabilité qui incombe au prestataire, ce qui nous permet maintenant d'engager les poursuites.

Dans le même temps, nous avons dû rouvrir un appel d'offres, un M.A.P.A. en l'occurrence en vue de désigner, entre la DPA et la DJS, un nouveau prestataire en lien avec le maître d'œuvre pour la reprise du sol sportif. Le M.A.P.A. a été lancé le 30 septembre dernier, nous avons reçu une offre le 17 octobre et nous sommes en cours d'analyse avec le M.O.E. pour mettre en œuvre cette solution avec le nouveau prestataire. Le 21 novembre dernier, l'expert a demandé d'ultimes éléments techniques à l'entreprise "Hervé", l'entreprise qui était incriminée sur la première livraison non conforme.

Dès que l'expert aura produit son rapport, la DPA sera autorisée à entreprendre les travaux et nous pourrons donc envisager une fin de travaux à la mi-juin 2017. C'est malheureusement des choses qui arrivent dans les conduites d'opération publique. Je le regrette autant que vous, autant que les clubs. Cependant, à chaque point d'avancée de ce dossier, nous avons transmis les informations à la mairie d'arrondissement et nous continuerons à le faire. Je vous en donne un récapitulatif aujourd'hui et je continuerai à le faire.

Je vous propose devant cette démarche de grande transparence de retirer votre vœu et de continuer à vous informer régulièrement de l'avancée de ce dossier pour qu'à la rentrée sportive prochaine ce gymnase soit ouvert.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci.

Retirez-vous votre vœu, Monsieur BOULARD ? Non, vous ne le retirez pas et le maintenez.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n°118 du groupe les Républicains avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à la création d'un Fonds européen de développement économique, social et écologique.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Le vœu n° 119 est relatif à la création d'un fonds européen de développement économique, social et écologique.

La parole est à Nicolas BONNET.

Qui présente le vœu au groupe Communiste - Front de Gauche ? Personne. Bien. Alors s'il n'est pas défendu... Il peut être présenté et mis aux voix sans être défendu, ce n'est pas grave. Sinon, Pauline VÉRON va donner les éléments du vœu.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire, excusez-moi, c'était Jean-Noël AQUA qui devait le présenter.

Ce vœu est relatif à la création d'un fonds européen de développement économique, social et écologiste. Il a pour vocation de saisir le Conseil des générations futures, pour mener une réflexion sur la création de ce fonds européen de développement économique, social et écologiste.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci pour cette présentation synthétique.

La parole est à Pauline VÉRON pour y répondre.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Mes chers collègues, Monsieur le Maire, merci, cher Nicolas BONNET-OULALDJ, pour cette proposition tout à fait recevable puisque le règlement du Conseil des générations futures prévoit qu'il peut être saisi par les groupes politiques du Conseil de Paris à raison d'une saisine tous les deux ans. Votre vœu est donc tout à fait recevable.

Le Conseil des générations futures a été créé pour cela, penser le Paris de demain, une ville efficiente, inclusive et ouverte. Grâce à la diversité de ses membres, le C.G.F. est inventif et innovant par nature.

Le financement des politiques publiques est un sujet crucial pour aujourd'hui et pour demain. Investir, c'est créer le patrimoine de demain. Le Conseil des générations futures est donc une assemblée tout à fait concernée par ce sujet.

Nous avons réuni il y a deux semaines l'ensemble des membres de ce Conseil des générations futures en assemblée plénière. Nous discutons justement des idées nouvelles nécessaires que doit apporter ce Conseil des générations futures. Les enjeux économiques, sociaux et environnementaux nécessitent plus que jamais que l'on s'appuie sur l'intelligence collective.

Toutefois, le C.G.F. étant souverain, ce thème lui sera proposé à son bureau, qui décidera du moment le plus opportun pour l'inscrire à l'ordre du jour du travail des commissions.

J'émet donc un avis favorable, bien sûr.

Merci.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Pauline VÉRON.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 119 du groupe Communiste - Front de Gauche avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 399).

Vœu déposé par le groupe LR relatif à la prévention des jeunes contre le surendettement.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Le vœu n° 120 est relatif à la prévention des jeunes contre le surendettement.

Madame FANFANT, vous avez la parole.

Mme Nathalie FANFANT. - Merci, Monsieur le Maire.

Bonjour mes chers collègues, on peut dire que le surendettement est une situation assez galopante aujourd'hui en France puisque la Banque de France recense 825.000 dossiers de surendettement à ce jour, ce qui est quand même assez important. La Région Ile-de-France est assez durement touchée puisqu'on estime qu'il y a entre 90.000 et 120.000 dossiers de surendettement.

C'est une situation bien évidemment que personne ne souhaite mais qui est souvent due à un accident de la vie, le chômage, la séparation, peu importe. Quoi qu'il en soit, personne n'y est jamais préparé et la tranche la plus touchée aujourd'hui est celle des 35-40 ans.

On peut cependant essayer d'anticiper, préparer et sensibiliser le jeune public à la nécessité d'avoir un rapport à l'argent assaini aujourd'hui. Il est vrai que savoir gérer un budget n'est pas enseigné à l'école.

En sachant que nos voisins comme les Suisses ont déjà mis en place des programmes en ce sens et que la Ville de Paris également avait mis en place un programme en partenariat avec le Crédit municipal de Paris, nous souhaitons que la Ville de Paris aille plus loin et puisse mettre en place des opérations de pédagogie, avec bien évidemment le Rectorat de Paris, les centres sociaux mais également certainement les professionnels de la finance, de la banque, de l'argent. Il existe du matériel pédagogique en ce sens.

Nous souhaitons proposer que soient mises en place des opérations pour sensibiliser le jeune public à la nécessité de la gestion d'un budget au quotidien. C'est pourquoi je vous invite, chers collègues, à voter notre vœu.

Merci beaucoup.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame FANFANT.

Pour vous répondre, la parole est à Pauline VÉRON.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme vous l'avez exprimé, Madame FANFANT, dans votre vœu, la Ville de Paris est d'ores et déjà engagée dans la lutte contre le surendettement en soutenant notamment les actions du Crédit municipal de Paris et de la Fondation Crésus Ile-de-France.

Depuis 2012, le Crédit municipal de Paris a développé une action de lutte contre le surendettement dont l'objectif est de permettre aux personnes de sortir durablement du surendettement et d'éviter des rechutes. Il a également développé depuis 2015 une action préventive complémentaire pour détecter des ménages inconnus des services sociaux dont la situation financière présente des fragilités avec un risque de basculer dans le surendettement.

De son côté, l'association "Crésus" accueille et accompagne les personnes en situation de surendettement ou de fragilité financière et développe des actions de prévention grâce à un programme d'éducation budgétaire et bancaire et un accompagnement individuel à la gestion budgétaire, en lien avec les travailleurs sociaux.

Vous indiquez, à juste titre, que la prévention du surendettement doit débiter dès l'adolescence. C'est pourquoi le Crédit municipal de Paris et la Fondation Crésus sont impliqués dans des actions de prévention dans les écoles, les collèges, les lycées et aussi les foyers de jeunes travailleurs, avec un jeu, par exemple, le jeu "Dilemme" de la Fondation Crésus. Le Crédit municipal travaille, quant à lui, en partenariat avec la Banque de France et la Fédération française bancaire pour développer des activités d'éducation économique et financière dans les établissements scolaires. Je pense, par exemple, à l'action "Un banquier dans ma classe".

Je vous propose de développer encore davantage ce type d'action dans les équipements accueillants des jeunes pour intensifier nos actions de prévention et de sensibilisation du surendettement auprès des jeunes Parisiens. Aussi, je donne un avis favorable à votre vœu.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci à Pauline VÉRON.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 120 du groupe les Républicains avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 400).

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au rétablissement des cours individuels de musique dans les centres d'animation parisiens.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Les vœux n° 33 et 33 ter ont trait au rétablissement des cours individuels de musique dans les centres d'animation parisiens.

La parole est à Mme GALLOIS.

Mme Edith GALLOIS. - Je n'ai pas suivi. Mais, en fait, je sais que vous avez déposé un contre-vœu qui ne me satisfait pas, donc je maintiens le mien.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Bien.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Pauline VÉRON.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, la concertation que je mène depuis deux ans concernant l'évolution et la réforme des centres d'animation a permis de lancer la modernisation des centres "Paris Anim". Grâce à la réforme adoptée en juin 2016, 13 postes d'animateurs jeunesse et de conseillers d'information jeunesse ont notamment été créés dans les centres "Paris Anim". Cette réforme a également pour objectif de permettre à plus de Parisiens d'accéder aux enseignements artistiques et aux loisirs. C'est pour cette raison que la pédagogie des cours de musique est repensée au profit de cours en petit groupe qui préservent la qualité de l'enseignement. En laissant la possibilité de dispenser des cours d'une heure, ou une heure 15, ou une heure 30, ou deux heures pour trois élèves seulement, les enseignements individualisés sont possibles.

Si l'évolution des cours de musique vers une pratique en petit groupe a été actée pour la rentrée de septembre 2017, certains centres de "Paris Anim" ont commencé, dès cette année de transition, à expérimenter sa mise en œuvre en faisant évoluer partiellement ou en totalité leur programmation vers des cours semi-collectifs. Comme le

Conseil de Paris l'a souhaité à cette rentrée 2016, 100 % des créations d'ateliers de musique en petit groupe dans les centres "Paris Anim" sont des cours à trois élèves.

En parallèle, les associations gestionnaires de centres "Paris Anim" proposent des formations aux professeurs qui le souhaitent afin qu'ils puissent développer de nouvelles compétences pédagogiques adaptées aux évolutions en cours dans les centres "Paris Anim".

Enfin, nous continuons à développer, avec Bruno JULLIARD, des partenariats entre conservatoires et centres "Paris Anim" dans l'objectif de développer des passerelles entre ces deux types d'équipement dans le parcours d'apprentissage musical des élèves. Alors que tous les engagements pris devant le Conseil de Paris sont respectés, je souhaite poursuivre la mise en œuvre de cette réforme, telle que le Conseil de Paris l'a souhaitée, et je donnerai donc un avis défavorable à votre vœu.

Je tiens, en revanche, à préciser les objectifs et les modalités de la concertation en cours à l'occasion d'un vœu de l'Exécutif que je sou mets à votre approbation. Les réunions de travail que j'organise actuellement dans les centres "Paris Anim" avec les associations gestionnaires, les directeurs de centre et les professeurs de musique, se poursuivront jusqu'à la fin du mois de janvier. La configuration des locaux, la spécificité de chaque instrument et l'offre globale d'instrument musical, sont étudiées afin que l'offre et la qualité des enseignements progressent au bénéfice de plus de Parisiens qui, aujourd'hui, ne peuvent apprendre et pratiquer la musique.

Je peux vous dire que nos échanges sont de qualité. L'objectif de ces réunions est d'aboutir en février à l'ébauche d'une programmation ambitieuse de cours de musique pour la rentrée de septembre 2017. J'organiserai ensuite, au printemps, plusieurs réunions d'information à destination des Parisiens sur cette nouvelle offre importante et diversifiée de cours de musique dans les centres "Paris Anim".

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci à Pauline VÉRON.

Je retiens de l'intervention de Mme GALLOIS que vous maintenez votre vœu.

Donc je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 33 du groupe UDI-MODEM avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 33 ter déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 374).

2016 DGRI 60 - Subvention (120.000 euros) et convention avec la Fondation Institut kurde de Paris (10e).

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DGRI 60 relatif à une subvention et convention avec la Fondation Institut kurde de Paris.

La parole est à Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Je croyais que Raphaëlle PRIMET allait s'exprimer avant moi.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - On ne peut pas s'exprimer si l'on n'est pas en séance.

M. Jérôme GLEIZES. - Je suis d'accord, mais quelquefois on fait des cadeaux, quelquefois on reporte. On attend que les gens arrivent. Certains ont plus de chances que d'autres.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - On peut faire un entracte, mais je ne crois pas que c'est comme ça que les travaux vont beaucoup avancer. Si l'on fait un entracte à chaque fois qu'un élu n'est pas en séance...

M. Jérôme GLEIZES. - Cela se fait de temps en temps, quand même. Je le fais remarquer. Moi, je n'ai pas cette chance, mais d'autres l'ont. Revenons sur le projet de délibération. En plus, on a cinq minutes, donc je peux parler longtemps.

Ce projet de délibération est quand même très important, soyons sérieux, et c'est une surprise pour nous. Il y a des mystères dans cette administration que je ne comprends pas. M. KLUGMAN est parti. C'est dommage, il n'écoute pas.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Allez, Monsieur GLEIZES, Patrick KLUGMAN est là et vous écoute.

M. Jérôme GLEIZES. - Je disais que j'étais très surpris par ce projet de délibération. Nous sommes très contents parce que l'Institut kurde de Paris - nous sommes souvent intervenu sur ce sujet - est présidé par M. NEZAN qui fait un énorme travail sur l'histoire de l'ensemble du peuple kurde, pas uniquement les Kurdes de Turquie, mais aussi les Kurdes de Syrie, les Kurdes d'Irak et les Kurdes d'Iran que l'on oublie souvent. Il ne faut pas oublier qu'actuellement, beaucoup de Kurdes sont condamnés à mort en Iran. On oublie cette tragédie. Les Kurdes sont persécutés dans de nombreux pays et pas uniquement dans la partie turque dont on parle beaucoup aujourd'hui.

Nous sommes surpris, mais contents parce que nous arrivons enfin au montant que nous avions demandé en juin 2015, parce que nous étions très inquiets. Il y avait un risque que les archives de l'Institut kurde de Paris partent en Suède puisque les Suédois, eux, au moins, reconnaissent l'histoire de l'ensemble des peuples de notre planète. Ils étaient prêts à accueillir l'Institut kurde et nous savions qu'ils étaient en difficulté et qu'ils demandaient une subvention de financement de 120.000 euros, auxquels se rajoutent, bien sûr, les 35.000 euros, aujourd'hui, de la partie DAC.

Nous sommes contents. C'est dommage qu'il ait fallu attendre un an et demi pour arriver à ce montant. Nous étions obligés de faire une subvention au budget supplémentaire de juin 2015 et donc, aujourd'hui, dans le droit normal, on arrive aux 120.000 euros que l'on avait demandés il y a un an et demi. Nous espérons que cela n'aura pas fait trop d'agios, de frais financiers pour l'Institut kurde parce que, de fait, s'il n'a pas eu l'argent il y a un an et demi, il a quand même eu des dépenses et donc, il a dû avoir des découverts.

Nous sommes très heureux et nous espérons que l'année prochaine, on perdra moins de temps sur des projets de délibération de cette nature.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur GLEIZES.

Pour répondre, la parole est à Patrick KLUGMAN.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je crois que Jérôme GLEIZES, à sa manière, l'a bien compris. C'est un soutien tout à fait exceptionnel dans son ampleur que nous accordons à l'Institut kurde de Paris. Si nous le faisons, c'est parce que c'est un lieu exceptionnel. C'est un lieu qui est au cœur du 10^e arrondissement, au cœur de la mémoire parisienne, au cœur de la mémoire parisienne de l'accueil de tous les réfugiés. Quand vous allez à l'Institut kurde de Paris, encore plus si c'est avec Rémi FÉRAUD et que vous rencontrez l'équipe, vous avez droit au récit de tout ce qu'ils ont fait depuis que Danielle Mitterrand les a accompagnés vraiment. C'était le lieu d'accueil de tous ceux qui fuyaient les dictatures de la région mais, plus encore, d'Amérique latine, de partout. C'est un lieu extraordinaire. Jérôme GLEIZES l'a dit : c'est un lieu d'archives, c'est un lieu d'accueil, c'est un lieu d'échange et c'est un lieu de recherche.

L'Institut était traditionnellement soutenu par la France. Puis, il a été puissamment soutenu par le Gouvernement autonome du Kurdistan et, à la défaveur de la crise qui se déroule là-bas, avec la guerre, avec le front, avec l'Etat islamique évidemment, le Gouvernement autonome du Kurdistan n'est plus du tout en mesure de soutenir financièrement l'Institut kurde de Paris.

Je veux, ici, saluer tous ceux qui se sont toujours mobilisés pour l'Institut, notamment, bien sûr, le groupe Ecologiste de Paris. Je voudrais saluer la mobilisation sans faille, de tous les instants, de Rémi FÉRAUD qui accompagne l'Institut kurde depuis très longtemps, et avec raison, parce que c'est un lieu dont nous ne pouvons pas nous permettre la disparition. La Ville de Paris a fait beaucoup, augmente continuellement son soutien, a accueilli à l'Hôtel de Ville de Paris, l'an passé, une soirée au profit de l'Institut kurde. Cette année, avec le concours de la DAC,

nous débloquons un concours au budget supplémentaire tout à fait exceptionnel. Donc nous passons de 35.000 euros à 160.000 euros si nous prenons tous les concours de la DAC et de la DGRI, ce qui permettra à l'Institut de survivre. En tout cas, c'est ce qu'il nous a présenté.

Nous continuerons avec Rémi FÉRAUD, avec Bruno JULLIARD, avec tous les élus de Paris, à suivre et accompagner autant que nous le pouvons, dans la mesure de nos moyens qui ne sont pas illimités, cet Institut parce que nous comprenons bien que, dans la situation actuelle, c'est un lieu absolument fondamental.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci pour ces explications.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 60.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DGRI 60).

2016 DJS 58 - DDCT - Subvention (1.000 euros) et avenant à convention pour la saison sportive 2016/2017 avec l'association "Les Dégommeuses" (10e).

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DJS 58 - DDCT. Il s'agit d'une subvention à l'association "Les Dégommeuses".

La parole est à David BELLIARD.

M. David BELLIARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, juste quelques mots pour souligner le travail des "Dégommeuses" qui portent un formidable projet pour rendre le foot féminin accessible au plus grand nombre et utiliser le sport comme levier pour lutter contre les discriminations, en particulier liées au genre et à l'orientation sexuelle. C'est toute la démarche de cette association pour faire du sport un vecteur d'émancipation, de mieux vivre ensemble, d'adhésion aux valeurs de lutte pour l'égalité et contre les discriminations. Cet engagement est particulièrement utile, non seulement pour les femmes qui souffrent de discriminations, mais pas seulement. Les actions militantes de ces joueuses nous interrogent toutes et tous sur les stéréotypes de genre et leurs effets néfastes.

Le soutien de la Ville de Paris est donc une très bonne nouvelle, n'en déplaise d'ailleurs au magazine populiste "Contribuables Associés" qui, au printemps dernier, jugeait dans un article qui perlait l'homophobie bon chic bon teint - dont M. GOASGUEN, d'ailleurs, s'est fait le vecteur dans son blog, fidèle à ses positions politiques -, édito qui, je cite, juge "ahurissant que la Ville de Paris accompagne cette association", et qui - je cite de nouveau - "fait participer des joueuses et activistes LGBT à des tournois de foot". Et quels tournois de foot ? Il s'agissait notamment de l'opération "Foot for freedom" qui permettait à des réfugiés de participer à un tournoi solidaire en marge de l'Euro 2016, des tournois de foot et des actions culturelles inscrits dans l'Est parisien en partenariat avec des acteurs locaux et européens, visant à sensibiliser le grand public sur les trajectoires et la condition des réfugiés, en particulier LGBT.

A cette occasion, une délégation d'exilés - lesbiennes, trans et gays - avait trouvé refuge dans plusieurs pays d'Europe, avait été invitée à Paris. Alors, oui, oui, on est loin de ceux qui n'ont d'obsession que de brûler des centres S.D.F. dans le 16e arrondissement.

Pour terminer mon propos, aujourd'hui, "les Dégommeuses" comptent plus de 90 membres, dont plus d'une cinquantaine sont des joueuses régulières. Elles ne disposent pourtant que de deux créneaux sur un demi-stade à Louis Lumière dans le 20e arrondissement. Je sais l'Exécutif attentif à leurs conditions d'entraînement, mais je profite de mon intervention pour plaider de nouveau qu'une nouvelle proposition leur soit faite vraiment rapidement.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, David BELLIARD.

Pour répondre, la parole est à Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur BELLIARD, de souligner une fois de plus l'excellent travail des "Dégommeuses" qu'on a déjà beaucoup évoqué dans cette séance. Je veux dire, avec l'amitié et le respect que j'ai pour l'association "Les Dégommeuses", que ce ne sont pas les seules à faire du travail sur le développement du sport féminin, sur la question LGBT dans le sport, sur les contrôles homophobie dans le sport. Je sais que, y compris parce qu'elles ont un militantisme volontaire et extrêmement attachant, elles ne sont qu'une partie de ce mouvement-là et je veux qu'à travers elles, ce soit tout le mouvement sportif qui crée des sections féminines, l'ensemble de la Fédération sportive gay et lesbienne de Paris qui organise des tournois et favorise, dans le foot, la natation, la lutte contre l'homophobie dans le sport et que, si évidemment, elles sont peut-être plus médiatiques que les autres - c'est pourquoi on parle plus souvent d'elles que des autres dans cette Assemblée - que nous ayons à travers elles, une pensée pour l'ensemble des bénévoles qui travaillent.

La subvention d'aujourd'hui est une subvention complémentaire de 1.000 euros qui vient s'ajouter à la subvention générale de 5.900 euros, motivée notamment par des actions supplémentaires avec l'accueil d'équipes de réfugiés, des opérations pendant l'Euro "Foot For Freedom", autour de la question de la liberté et du football, autour des marchés exploratoires dans les city stades, etc. C'est quand même une augmentation de 97 % de la subvention par rapport à 2015, qui était leur première subvention, et nous continuons à accompagner leur développement.

Là encore, Monsieur BELLIARD, je suis heureux que vous souteniez leur demande de créneau. La Ville de Paris attribue 1,5 million d'heures de créneaux par an. C'est un jeu de domino compliqué, sur un nombre d'équipements importants mais malheureusement toujours insuffisants. Nous sommes évidemment attentifs aux dynamiques de croissance de licenciés, celle des "Dégommeuses" est impressionnante et sera prise en compte et, par ailleurs, à la spécificité de projets sportifs particuliers.

Évidemment, dans le cadre de la campagne de créneaux, ce n'est pas le plus rapidement possible mais comme tout le monde. La campagne de créneaux durera de janvier à mars pour faire les demandes. En mai, nous attribuerons le 1,5 million d'heures de la rentrée de septembre 2017 pour les deux ans qui viennent, et nous aurons une attention bienveillante pour le travail exceptionnel que font "les Dégommeuses".

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci à Jean-François MARTINS.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 58 - DDCT.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. Je vous remercie. (2016, DJS 58 - DDCT).

2016 DDCT 165 - DASES - Convention pour l'attribution d'une subvention à l'association "Utopia 56" (60.000 euros).

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 165 - DASES relatif à une convention pour une subvention à l'association "Utopia 56". Chacun reprend ses esprits et la parole est à Aurélie SOLANS.

Mme Aurélie SOLANS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le début de la crise migratoire a pu entraîner des réactions de repli sur soi, de peur, encouragées par des campagnes de désinformation, faisant leur beurre électoral sur la misère et la peur de l'autre. Mais elle a heureusement aussi entraîné des mobilisations profondément humanistes à travers notre pays. Comme lors des années "boat people", les Françaises et les Français s'investissent pour l'accueil des réfugiés sur notre territoire. Et puisque l'union fait la force, ils se regroupent en association.

C'est ainsi qu'est née "Utopia 56", cette association citoyenne créée à Lorient, d'où le 56, numéro du département, en janvier 2016. Le but d'"Utopia 56" est de mobiliser et de coordonner des bénévoles pour aider les réfugiés en France. C'est Damien CARÊME, Maire écologiste de Grande-Synthe, qui, le premier, a fait appel à "Utopia" pour gérer le premier camp humanitaire de France, camp qui a inspiré celui que nous venons d'ouvrir à la porte de la Chapelle.

C'était une décision courageuse, d'une ampleur inédite, étant donné la taille et les moyens financiers de cette commune de 20.000 habitants, un risque politique. 3.000 bénévoles ont travaillé jour et nuit à Grande-Synthe pour éviter sa fermeture, contribuer à sa reconnaissance par l'Etat, organiser sa vie quotidienne, le rendre plus humain avec un accueil 24 heures sur 24 des réfugiés, des cuisines collectives, laverie, navette, vêtements, etc. L'association est désormais présente à Paris pour apporter l'expérience qu'elle a emmagasinée à Grande-Synthe et aussi dans la jungle de Calais.

Aux côtés d'"Emmaüs", "Utopia 56" s'engage avec des bénévoles dans plusieurs missions, comme la gestion des files d'attente devant la bulle d'accueil, l'information et la discussion avec les personnes qui patientent pour y entrer, l'organisation de points de collecte aussi dans tous nos arrondissements. Que ce soit pour deux heures, une journée, ou davantage, tout le monde peut venir en aide en tant que bénévole et participer à cet appel. Les Parisiens et les Parisiennes répondent à cet appel et nous pouvons en être fiers. Nous voterons donc avec enthousiasme ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame SOLANS.

Pour répondre, la parole est à Pauline VÉRON.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Merci, Madame SOLANS, pour votre intervention.

Je partage votre enthousiasme et je suis fière de l'ensemble du Plan de mobilisation de la communauté de Paris pour l'accueil des réfugiés de la Ville, conduit par Dominique VERSINI. Je suis pleinement impliquée à mettre en œuvre l'engagement que nous avons pris d'accompagner la forte mobilisation citoyenne en faveur des réfugiés, mobilisation que nous constatons depuis le début de l'arrivée massive des réfugiés à Paris.

Chaque jour, les Parisiens s'engagent, nombreux, dans les associations qui œuvrent pour l'accueil des réfugiés à Paris. Nous en avons fait l'expérience pour le lieu d'accueil de la porte de la Chapelle. Je rappelle qu'une semaine avant l'ouverture de ce lieu d'accueil, avec Eric LEJOINDRE, nous avons organisé avec l'association "Emmaüs Solidarité", un "speed dating" du bénévolat pour recruter des habitants du 18e arrondissement prioritairement, pour venir bénévolement donner un coup de main dans ce nouveau centre. En une journée, 300 Parisiens se sont inscrits et, aujourd'hui, ce sont chaque jour 400 Parisiens qui, bénévolement, sont dans le lieu d'accueil de la porte de la Chapelle, aux côtés des salariés des associations, pour accueillir dignement les réfugiés à Paris.

La subvention que nous présentons avec Dominique VERSINI propose un soutien à l'association "Utopia 56", dont Yann MANZI est le co-fondateur. Vous savez peut-être que cette association est intervenue à Calais, puis a assuré la gestion du premier camp humanitaire à Grande-Synthe.

A Paris, 25 bénévoles d'"Utopia" interviennent chaque jour au sein du lieu d'accueil dans le 18e arrondissement pour, comme vous l'avez rappelé, organiser les collectes dans les 20 arrondissements, trier les vêtements, accueillir les réfugiés qui font la queue devant le centre, les informer. C'est pour toutes ces actions que nous soutenons l'association "Utopia 56". En un mois, 3.210 personnes ont franchi la porte du centre et ont été accueillies, accompagnées par les associations. Huit jours après la Journée internationale du bénévolat, le 5 décembre, notre soutien à "Utopia 56" est l'occasion de saluer les 250.000 bénévoles engagés dans les 65 associations parisiennes.

Merci.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci beaucoup à Pauline VÉRON.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 165 - DASES.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DDCT 165 - DASES).

2016 DU 249 - Plan "Nager à Paris". - Projet d'aménagement du 133 et 133 bis, rue Belliard (18e). Compte rendu de l'enquête préalable à la D.U.P. et avis favorable à la poursuite de l'opération.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Chers collègues, au rythme actuel des travaux de notre Conseil, la fin est prévue aux alentours de 16 heures pour votre information.

Nous passons, dès maintenant, à l'examen du projet de délibération DU 249 relatif au Plan "Nager à Paris".

Monsieur HONORÉ, vous avez la parole.

M. Christian HONORÉ. - Monsieur le Maire, dès l'origine nous avons avec Pierre BOURNAZEL indiqué que nous n'étions pas opposés à la construction d'une piscine pour compléter l'offre d'activités sportives au stade Championnet. Cependant, nous souhaitons que cet équipement, que nous jugeons nécessaire, ne génère aucune nuisance tant pour les enfants fréquentant les établissements scolaires proches que pour les riverains.

Nous sommes très attachés à son intégration à la fois écologique et architecturale, dans le quartier. Un des éléments qui fait débat toutefois est la hauteur de la piscine et de ses conséquences sur l'environnement. Une des attentes fortes est que les cours des écoles maternelle et primaire de la rue Belliard, mitoyennes de la future piscine, ne disposant que de cours de récréation exiguës et les habitations proches ne subissent pas une perte d'ensoleillement. Il faudra que le projet tienne compte de ces inquiétudes tout à fait légitimes.

La création de la piscine ne doit pas étouffer l'espace des écoles ni altérer la qualité de vie des résidents à proximité, ni - et c'est un point à soulever - déstabiliser les constructions environnantes du fait de la nature du sous-sol en gypse.

Ce projet se valoriserait s'il s'accompagnait d'un effort accru de végétalisation : végétalisation de la piscine, de son équipement, mais aussi de tout son environnement. Cela pourrait être l'occasion de mener une étude sur l'ensemble de l'équipement sportif, situé entre la rue Belliard et la rue Championnet pour développer la végétalisation.

Enfin, je voudrais attirer votre attention sur l'impérieuse nécessité d'une véritable concertation et la prise en compte des attentes des habitants et de toutes les personnes concernées. Cela me paraît essentiel. Il semble que vous ayez tiré profit du mauvais épisode concernant votre projet précédent sur le stade Championnet, et nous en prenons acte. Un projet ne peut vivre vraiment que si les riverains et les habitants se l'approprient.

Nous avons bien noté que des représentants associatifs et de la communauté éducative feront partie du jury qui sélectionnera les candidats ayant répondu à l'appel d'offres et qu'ils participeront au choix du projet. Nous en sommes satisfaits, à condition que la participation de ces membres ne soit pas de la simple figuration, pour que vive réellement la concertation, qui est un gage de réussite. Je dois vous dire que nous serons vigilants sur ce point, car nous tenons à ce que ce projet soit une réussite, réussite pour les usagers et réussite pour les habitants. C'est notre souhait, car seul l'intérêt général compte.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur HONORÉ.

Pour répondre, la parole est à Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Ravi de voir que M. HONORÉ partage finalement l'avis du commissaire-enquêteur sur cette déclaration d'utilité publique sur les parcelles nécessaires à la réalisation de la troisième piscine du Plan "Nager à Paris". Après celle de la porte d'Orléans, dite "piscine Elisabeth", celle de la porte de Montreuil - porte de Bagnolet, dite "piscine Davout", c'est la troisième piscine du Plan "Nager à Paris", un engagement que nous tenons et sur lequel le commissaire-enquêteur, sur la déclaration d'utilité publique, a estimé que cette construction à cette adresse présente concrètement un caractère d'intérêt général, notamment parce que l'arrondissement en est déficitaire, mais également pour les services publics rendus à l'éducation des enfants et proposés aux populations résidentes.

Et il a évalué que cette procédure d'expropriation était pertinente et proportionnée aux enjeux du projet de construction, puisqu'aucune alternative d'assise de ce projet ne semble viable.

Je veux souligner les trois recommandations qu'il fait : la première, c'est de préserver l'environnement du stade Championnet. C'est ce que nous avons déjà fait en anticipant cette remarque, en classant le stade Championnet en zone U.V. suite à un travail de concertation avec les riverains. Je veux saluer l'ouverture d'esprit, le travail de co-construction de ce projet d'Éric LEJOINDRE avec les habitants. Il y a eu des inquiétudes, il y a eu des réserves de la part des habitants au départ sur une partie de ce programme. La mairie du 18^e les a entendus. On a ajusté et on a aujourd'hui un programme qui correspond aux attentes des habitants et aux besoins sportifs et éducatifs des enfants.

Le commissaire-enquêteur nous enjoint à continuer cette concertation - c'est notre état d'esprit, il n'y a pas de raison que cela change -, et enfin d'être vigilants effectivement sur cette question de gabarit de la piscine permettant de maintenir l'ensoleillement de cette école. C'est une réserve très claire du commissaire enquêteur. Elle sera donc par nature inscrite au dossier de consultation du maître d'ouvrage pour qu'évidemment, le bâtiment puisse répondre à cette prescription, avec des contraintes malgré tout qui sont celles d'une piscine. Le bâtiment à cet endroit ne peut pas être enterré ou semi-enterré, donc aura besoin de hauteur.

Et deuxièmement, pour des questions de qualité de l'air, et notamment de volume de renouvellement d'air qui est nécessaire dans une piscine, une halle-bassin de six lignes d'eau de 25 mètres de long avec un petit bassin d'apprentissage nécessite au moins 900 à 1.000 mètres carrés et les volumes de hauteur suffisante pour renouveler l'air. C'est ce périmètre de contraintes qui sera donné à la consultation afin de livrer ce projet avec l'ensemble des prescriptions édictées par le commissaire-enquêteur.

Mais je pense que, Monsieur HONORÉ, tout va bien se passer et on continuera à vous faire des points réguliers, à vous ainsi qu'aux riverains sur le déroulé de cette très belle piscine.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci beaucoup pour ces explications.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 249.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DU 249).

2016 DGRI 104 - DPE - Subvention (100.000 euros) et convention avec l'association "La Croix-Rouge française" pour une aide d'urgence aux populations déplacées de Mossoul.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner le projet de délibération DGRI 104 - DPE : subvention à la Croix-Rouge française pour une aide d'urgence aux populations déplacées de Mossoul.

Madame LECUYER, vous avez la parole.

Mme Catherine LECUYER. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Nous soutenons bien entendu cette subvention. En effet, à l'heure où les forces irakiennes progressent chaque jour dans la reconquête de Mossoul, tombée aux mains de l'état islamique, la situation des civils est plus préoccupante que jamais. Les nombreux déplacés ne pourront regagner leur maison avant plusieurs mois, car les djihadistes ont miné les bâtiments avant de partir.

En juillet 2014, à l'occasion d'un vœu, je vous alertais sur la situation préoccupante des minorités d'Irak, menacées par l'avancée meurtrière de l'Etat islamique. Sensible à l'élan de solidarité internationale qui s'était alors manifesté partout à travers le monde, la Ville de Paris avait su répondre à l'urgence humanitaire en mobilisant son fonds d'urgence à hauteur de 90.000 euros. Cette aide précieuse a permis à la Croix-Rouge de répondre aux crises médicales et sanitaires les plus pressantes en pourvoyant aux besoins essentiels des familles déplacées : eau, hygiène, santé. Persécutées, pourchassées, les minorités irakiennes ont été sensibles aux gestes d'humanité provenant du monde entier.

Cependant, la situation humanitaire ne cesse d'empirer, et je pense en particulier au sort des minorités chrétiennes, qui est plus que jamais préoccupant. Pris dans un étau depuis mille ans entre l'Islam et l'Occident, victimes des nationalismes, puis de l'islamisme radical - l'attentat contre une église copte dimanche vient hélas de le rappeler -, aujourd'hui otages de la guerre entre sunnites et chiites, voués à l'éradication par les djihadistes et abandonnés par la communauté internationale, les chrétiens d'Orient cèdent à l'exode. Ces populations s'effacent peu à peu de cette terre, qu'ils habitent depuis des siècles. Leur disparition semble inéluctable, alors que le fanatisme et l'intolérance ne cessent de progresser.

Pour échapper à la mort, la communauté chrétienne, soit 300.000 individus, doit payer une taxe pour acheter le droit de vivre, ou bien s'arracher à sa terre natale, en voyant tous ses biens confisqués. Un certain nombre d'entre eux ont d'ores et déjà trouvé refuge en Occident. Si tous les chrétiens d'Orient fuyaient leur pays, ce serait une

catastrophe humanitaire considérable, mais aussi une perte civilisationnelle immense pour le Moyen Orient, qui doit rester multiculturel et multiconfessionnel.

Consciente de la gravité de la situation, la communauté internationale s'organise désormais pour faire face à la montée de l'obscurantisme. Or, si l'engagement militaire et politique incombe aux états, notre Ville doit jouer son rôle en termes de solidarité. Nous ne pouvons rester insensibles au véritable nettoyage ethnique, selon les termes d'"Amnesty International", qui se déroule à 5 heures d'avion de Paris. Nous nous devons donc de poursuivre et d'amplifier notre action en Irak.

Les minorités opprimées qui ont choisi de rester malgré les menaces doivent pouvoir compter sur notre assistance. Les réfugiés et les populations déplacées doivent pouvoir espérer le soutien de Paris, ville des Droits de l'Homme. Les O.N.G. et travailleurs humanitaires doivent pouvoir s'appuyer sur l'engagement solidaire de notre Ville. Les besoins sont certes immenses, mais notre contribution, si minime soit-elle, viendra en aide à des personnes qui ont tout perdu et attendent tout de la solidarité internationale.

Comment rester insensible alors que des hommes sont décapités, des innocents torturés, des femmes violées et vendues sur les marchés ? Comment ne pas réagir lorsque des populations entières sont réduites à l'état de citoyens de second rang ? Comment ne pas dépasser nos désaccords lorsque des sociétés sombrent dans le fanatisme et l'intolérance ?

Ainsi, au-delà des clivages politiques, nous en appelons à l'union des élus de Paris pour que notre Ville exprime pleinement sa solidarité, en répondant avec fraternité au peuple qui l'appelle à l'aide. Et bien sûr, nous sommes très heureux de cette subvention. Merci.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame LECUYER.

La parole est à M. GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Après Alep, nous abordons la situation de Mossoul. Pour le rappeler, Mossoul a autant d'habitants qu'Alep avant le déclenchement des guerres civiles : 2 millions d'habitants. Mossoul est au cœur des contradictions et des horreurs de la région, et de la complexité géopolitique, et par rapport à l'intervention précédente, je rappellerai qu'il n'y a pas comme minorités que les chrétiens d'Orient. Il y a aussi les Yézidis, les Turkmènes chiites, parce qu'il y en a qui sont sunnites, mais il y a aussi une minorité chiite. Il y a beaucoup d'autres minorités, et il ne faudrait pas penser "qu'à eux". Et les chrétiens entre eux sont aussi très divisés entre différentes sous-confessions.

Alors, les contradictions et les horreurs : bien sûr, il y a l'état islamique, qui a pris en otage cette ville depuis maintenant plus de deux ans, mais il y a aussi les milices supplétives chiites, les mêmes qui font des massacres à Alep et qui sont aussi présentes auprès des forces irakiennes. Nous avons aussi un Gouvernement irakien qui devient de plus en plus confessionnel et donc, se pose la question de l'après défaite de l'état islamique. Comment va-t-on gérer un pays qui devient de plus en plus confessionnel, alors qu'avant, c'était un pays où sunnites, chiites et kurdes vivaient en parfaite harmonie, et chrétiens aussi ?

Aussi, le gouvernement autoritaire du K.R.G., du P.D.K.I. : n'oublions pas qu'actuellement, le P.D.K.I., à la tête du K.R.G., bloque l'accès au Sinjar, bloque l'accès sur la partie du Rojava, et donc, on ne peut pas avoir d'accès. Il n'y a pas que l'état islamique qui actuellement commet des horreurs dans la région, il y a aussi d'autres forces, les forces chiites supplétives et le K.R.G., qui joue un drôle de jeu. Et puisque tout à l'heure, on parlait de l'Institut kurde, c'est aussi à cause du gouvernement et d'une politique du K.R.G. qui n'a pas donné sa subvention à l'Institut kurde. Il faut aussi le dire.

Il y a aussi la présence des Turcs, avec un double jeu, où ils veulent protéger la minorité sunnite, dite "sunnite", pour en fait mieux taper sur les Kurdes. Donc on est vraiment dans une situation très complexe. C'est pour cela que cette subvention est très importante, parce que c'est une subvention aux populations civiles, quelle que soit l'origine, quelle que soit leur confession, et qu'aujourd'hui, c'est elles qui sont prises en otage de toutes les contradictions de la Région. C'est pour cela qu'il est important de les aider.

Pour terminer mon intervention, il y a un autre crime de guerre qui n'est pas cité aujourd'hui, mais qui est très important, celui qui se passe actuellement au Yémen, on en parle moins, c'est l'Arabie Saoudite qui massacre des populations civiles avec l'aide des puissances occidentales. Il faut avoir une pensée pour ces gens-là, qui se font massacrer sous nos yeux, dans notre silence.

Merci.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Patrick KLUGMAN.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Je remercie les orateurs inscrits d'attirer l'attention de notre Conseil sur la situation dramatique qui a cours à Mossoul, et particulièrement l'intervention de Jérôme GLEIZES qui était précise et puissante pour faire très simple.

Je vous propose, mes chers collègues, de voter une subvention à la Croix-Rouge pour une aide d'urgence aux populations de Mossoul. Effectivement, Mossoul est une de ces villes suppliciées, dont les populations sont prises en otage, et si l'aide humanitaire n'arrive pas, qui finiront par être atteintes aussi de problèmes de santé irrémediables, donc une mort à moyen terme, voire une mort à court terme si nous ne faisons pas le nécessaire.

La seule différence avec la situation d'Alep, c'est qu'à Mossoul les humanitaires sont sur place, peuvent agir, c'est pourquoi nous devons les soutenir. Nous avons été sollicités par la Croix-Rouge française, qui nous demande de l'aider à installer une station d'apport d'eau dans le camp de Khazer 2, qui est déjà en fonction depuis le lundi 12 décembre et permettra d'alimenter à peu près 5.000 familles. La capacité de cette station, c'est 350 mètres cubes d'eau produits. J'ai des photos de ce camp et de la station hydraulique animée par la Croix-Rouge française. Je les tiens à votre disposition.

Et donc, c'est extrêmement important. Cela s'ajoutera au soutien, je crois assez remarquable de la Ville de Paris dans la région, et au secours des populations de la zone syro-irakienne depuis 2012, qui s'élève à 1 million d'euros et je crois que ce n'est pas un hasard si quand nous abordons cette question, notre séance est présidée par Bernard JOMIER, qui a bien connu dans cette vie et les précédentes les questions de soutien humanitaire.

Je vous demande, chers collègues, de bien vouloir voter cette subvention au profit de la Croix-Rouge.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci à Patrick KLUGMAN.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 104 - DPE.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DGRI 104 - DPE).

Je vous remercie.

Compte rendu de la 1ère Commission.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous en avons terminé avec les projets de la 7e Commission. Nous allons aborder maintenant les projets de délibération de la 1ère Commission et je donne la parole à Pierre GABORIAU, président de ladite Commission.

M. Pierre GABORIAU. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, évidemment séance de Commission particulièrement intéressante, puisqu'elle concernait notre séance budgétaire. Comme à l'habitude, notre collègue Julien BARGETON a fait la présentation des tableaux de bord financiers.

J'attirerai votre attention sur deux points. La fiscalité immobilière, où nous avons eu un mois de novembre 2016, 12e et dernier mois de l'exercice comptable 2016, en trésorerie à 103 millions d'euros. Ce montant est en progression de 14,6 % par rapport à novembre 2015. Sur les 12 premiers mois de l'année comptable 2016, soit les recettes de décembre 2015 à novembre 2016, la recette a atteint 1,274 milliard d'euros, en progression de 25,4 % par rapport à 2015 qui se montait à 1,016 milliard d'euros.

Deuxième élément intéressant, l'optimisation de la dette et de la trésorerie, nous sommes à fin novembre 2016 à 681 millions d'emprunts, avec un taux d'utilisation de 73,56 %. Nous avons contracté en novembre trois emprunts d'un montant total de 130 millions d'euros.

En ce qui concerne les tableaux de bord financiers, nous avons abordé le budget primitif de la Ville et du Département pour 2017, présenté par notre collègue Julien BARGETON, avec l'appui d'un rapport budgétaire très clair comme à l'habitude et très synthétique distribué aux membres de la Commission.

Il a été également, à ma demande, distribué en Commission en projet du projet de délibération DFA 168, concernant la reprise en section de fonctionnement de l'excédent d'investissement 2017, le courrier de demande de dérogation relative au budget de la Ville de Paris, adressé le 24 juin 2016 par la Maire de Paris aux Ministres des Finances et des comptes publics et à celui de l'intérieur. Ce document et cette lettre ont été distribués aux membres de la Commission.

Ensuite, comme l'article 19 du Règlement intérieur le prévoit, nous avons la présentation par chaque adjoint du budget relevant de sa délégation. M. BARGETON évidemment pour tout ce qui concerne les finances ; Mme GUHL, qui représentait Mme VÉRON, excusée, représentant la Maire de Paris pour l'emploi ; Mme GUHL pour l'économie sociale solidaire, innovation sociale et économie circulaire ; Mme POLSKI concernant le commerce, l'artisanat, les professions libérales et indépendantes ; et enfin M. GRÉGOIRE pour les ressources humaines, services publics et modernisation de l'administration.

Je terminerai en disant que comme chaque année, et sur notre proposition, nous recevrons M. Paul CHASSAING, le nouveau président de la Chambre des notaires de Paris, qui sera auditionné par la 1ère Commission le mardi 24 janvier à 9 heures.

Enfin, sur la proposition de Julien BARGETON, l'adjoint aux finances, un point sera fait à la Commission de mars 2017, à la fois sur la gestion de la dette et sur la démarche engagée de certification des comptes de la collectivité parisienne.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

2016 DFA 147 - Avenant n° 6 à la convention de délégation de service public du 16 décembre 2005 pour la gestion et l'exploitation de la Tour Eiffel (7e).

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous allons débiter avec le projet de délibération DFA 147. Il n'y a pas d'inscrits, mais il y a un amendement technique n° 143, dont l'adjoint ne dit rien.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 143.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 143 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 147 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2016, DFA 147).

2016 DFA 158 - Communication sur le bilan des conventions et autres titres d'occupation du domaine public de la Ville de Paris pour l'exercice 2015.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DFA 158.

La parole est à Thomas LAURET.

M. Thomas LAURET. - Je voulais attirer l'attention des Conseillers de Paris sur le bilan 2015 des conventions et autres titres d'occupation du domaine public de la Ville, que je vous invite à découvrir. Il permet de mesurer l'importance de la commission des élus pour les concessions emblématiques et stratégiques, qui a été mise en place par Julien BARGETON et l'Exécutif.

Nous avons un panorama détaillé et synthétique du patrimoine concédé de la Ville, 194 délégations de service public font l'objet d'un rapport spécifique et sont présentées dans ce document.

On y découvre aussi les conventions d'occupation du domaine public, les concessions de travaux, les baux emphytéotiques et autres contrats, soit 512 contrats. Les plus importants sont dorénavant discutés en commission avec les représentants de l'ensemble des groupes du Conseil de Paris, et cela représente évidemment un enjeu majeur de gestion du patrimoine et de santé financière de la Ville, puisque ces sujets importants ont généré 227,7 millions d'euros de recettes en 2015.

En plus de ces contrats emblématiques, le bilan nous permet aussi d'appréhender synthétiquement les autorisations unilatérales d'occupation temporaires - A.U.O.T. - dont en tant qu'élus nous n'avons pas à connaître le détail étant donné leur nombre considérable, il y en a plus de 34.000. Elles ont généré 56,5 millions d'euros de redevances. Ce sont les terrasses de bistros, de restaurants, de cafés, les chantiers, les réseaux, les marchés.

Ce rapport, dont il faut rappeler qu'il n'est pas obligatoire, démontre à la fois l'effort de transparence et de bonne gestion de notre collectivité. J'en remercie chaleureusement Julien BARGETON et la Direction des Finances.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur LAURET.

La parole est à Julien BARGETON pour répondre.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Cher Thomas LAURET, c'est un important effort que je demande à l'administration pour produire ce rapport publié pour la troisième fois sans être obligatoire, je le rappelle. Le patrimoine parisien, probablement le plus important parmi les collectivités territoriales françaises, méritait d'élever l'exigence de transparence et de contrôle politique sur sa gestion. La Commission des élus d'ailleurs s'est déjà réunie à 16 reprises depuis sa création seulement fin 2014, et elle est maintenant devenue incontournable pour les concessions stratégiques.

Néanmoins, il est très juste de rappeler, cher Monsieur LAURET, qu'il ne faut pas négliger les contrats moins connus, précaires et de courte durée, d'une journée à une année, mais qui représentent en réalité près de 98 % des conventions que passe la Ville.

On connaît, on se représente généralement bien les terrasses, les étalages, les enseignes, mais il y a aussi sous cette appellation tous les chantiers, les kiosques, les marchés et les réseaux. Les petits ruisseaux faisant les grandes rivières, l'enjeu financier n'est pas négligeable, les 34.000 titres concernés engendrent près de 57 millions d'euros de recettes.

Je profite de votre intervention, cher Monsieur LAURET, et je vois que Pascal JULIEN est également en séance, pour faire un point sur le renouvellement de la charte parisienne de la téléphonie mobile.

Sur la base du vœu adopté à l'unanimité par notre Assemblée en novembre dernier, les négociations avec les quatre opérateurs sont en cours, elles sont complexes, à l'image de ce sujet, mais le dialogue se poursuit.

Pour éviter une période sans charte, nous allons renouveler le document cadre de 2012 pour quelques semaines par échange de courriers. Notre objectif est de présenter un projet de nouvelle charte au Conseil de Paris de mars prochain.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci à Julien BARGETON pour ses explications. S'agissant d'une communication, il n'y a pas de vote sur ce projet de délibération.

2016 DFA 167 - Modification de la délégation accordée à la Maire de Paris en application de l'article L. 2122-22-4° du Code général des collectivités territoriales.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DFA 167 relatif à une modification de délégation accordée à la Maire de Paris.

La parole est à Aurélie SOLANS.

Mme Aurélie SOLANS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous avons à voter ici deux propositions qui vont de pair : accorder délégation générale à la Maire de Paris pour l'ensemble des marchés publics et, dans le même temps, créer une commission d'anticipation de la commande publique, c'est-à-dire des achats de la Ville.

Si le premier point a mérité une réflexion approfondie des élus écologistes, le deuxième point est un motif de satisfaction pour notre groupe. J'en commencerai donc par là.

La création de cette commission est la mise en œuvre d'un vœu que je présentais en 2015 au nom du groupe Ecologiste de Paris, preuve que les vœux peuvent être suivis d'effet. C'est un pas important dans la logique du schéma de la commande responsable que nous avons adopté sous l'impulsion d'Antoinette GUHL. C'est un pas permis par le nouveau cadre législatif.

Cela avait notamment motivé notre proposition en 2015. La loi Hamon a permis de lancer la commande publique socialement responsable. La loi sur la transition énergétique nous a permis d'intégrer des clauses circulaires dans les marchés publics.

Ce cadre législatif permet un travail très en amont sur la définition et l'insertion de ces clauses au sein des marchés. L'application du schéma de la commande publique responsable, le recensement et la mobilisation des acteurs du territoire, par exemple pour impulser de nouvelles filières.

Les clauses sociales et environnementales ne pèsent aujourd'hui que 2 à 5 % des achats publics sur notre territoire. La Ville se doit donc d'être à la hauteur, à la hauteur dans la réduction de son impact sur l'environnement et aussi dans le respect des droits fondamentaux de la personne au travail.

Nous nous dotons là d'un outil démocratique qui va concourir à faire de Paris une ville exemplaire en matière de marchés publics.

Traditionnellement, avec les élus écologistes, nous intervenions par des amendements en séance sur les projets de délibération concernant les marchés dans ce sens, mais ce n'était pas opératoire car la capacité d'intervention était limitée lorsque le projet de délibération était présenté au Conseil de Paris. Dans le processus, il était souvent trop tard. Les risques de marchés infructueux rendaient les marges de manœuvre serrées au vu de l'absence d'études de marché sur nos propositions. Je pense par exemple à des achats très techniques pour le personnel en fibre biologique ou recyclée.

D'où la nécessaire anticipation pour ouvrir un vrai débat politique, qui implique tous les groupes politiques de notre Conseil sur ces questions et qui sera désormais possible par la Commission d'anticipation des achats.

Sur sa création, deux points de fonctionnement obtenus qui sont positifs et expriment la sincère volonté de la Ville à rendre cette commission efficiente que je veux relever.

Premièrement, la participation ponctuelle possible de tous les élus sur proposition de son groupe suivant les thématiques qui permettront de mener un travail précis sur les marchés stratégiques et de fixer des objectifs clairs. Nous y serons attentifs.

Deuxièmement, cette commission aura voix au chapitre. En cas de désaccord d'un des groupes sur un marché, un vote indicatif pourra avoir lieu et un vœu sur le marché en question pourra être débattu en Conseil de Paris.

Concernant la délégation globale sur les marchés accordés à la Maire, les élus écologistes avaient au départ des réserves certaines, en particulier d'un point de vue démocratique. Cependant, nous avons été sensibles à ce que cette délégation permettra, dans l'accélération des procédures et la recherche d'efficacité.

Conscients des enjeux de bonne gestion, de bon fonctionnement des services publics, nous avons opté pour ce choix, un choix constructif. La communication qui se tiendra chaque année au Conseil de Paris permettra un suivi de la transparence démocratique du débat public. Avec bien en amont de nosancements de marché, en parallèle et complément, le travail de la Commission d'anticipation, nous sommes désormais confiants.

Vous avez su, Monsieur BARGETON, avec votre équipe que je salue pour leur écoute et leur force de conviction, emporter notre adhésion, ce qui était loin d'être gagné au départ.

Je veux terminer par deux points de vigilance pour lesquels nous serons particulièrement attentifs.

Premièrement, il sera impératif que l'Exécutif ait un parfait respect de la procédure, en cas de vote négatif sur un marché au sein de la Commission.

Deuxièmement, nous aurons besoin d'une réactivité sans faille de l'administration sur les demandes des membres de la Commission, visant à rendre notre commande publique plus responsable. Il ne sera plus acceptable de se voir opposer seulement des arguments techniques. Nous avons une obligation de montée en puissance en matière d'achat socialement et écologiquement responsable. Etre une collectivité exemplaire en matière d'achats est une ambition qui demandera l'implication de tout le monde.

Pour conclure, nous voterons ces propositions qui vont permettre des avancées dans un domaine clé de notre politique municipale. La commande publique offre des leviers précieux pour agir et c'est le cœur de notre engagement politique.

Je veux vous remercier encore une fois, Monsieur BARGETON, pour ce travail d'une année constructif, ainsi bien sûr que vous, Antoinette GUHL, et votre équipe. Je salue aussi l'équipe municipale de Grenoble qui a expérimenté une telle commission d'anticipation des achats dès le début de sa mandature et nous a inspirés.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame SOLANS.

Pour répondre, la parole est à Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais être bref parce que je voudrais d'abord remercier Mme SOLANS, à la fois pour son implication dans ce dossier et de tout ce qu'elle vient de dire. Elle a extrêmement bien présenté les enjeux de la commande publique et de cette modification, de ce changement important.

Je voudrais juste rappeler que nous créons un modèle inédit. C'est sur le modèle de la Commission des élus sur les concessions emblématiques, une Commission d'élus qui travaillera en amont sur les marchés publics. Vous avez parlé de Grenoble, c'est vrai qu'elle existe à Grenoble, mais je vous rappelle qu'à Grenoble elle ne comprend pas les membres de l'opposition, et notre Commission à Paris comprendra tous les groupes de la majorité et de l'opposition. Elle aura deux objectifs : travailler de manière transversale sur les marchés, elle pourra aborder des sujets comme l'application du schéma de la commande publique responsable ; c'est également marché par marché, c'est-à-dire au cas par cas et il faudra être extrêmement vigilant sur la confidentialité de nos débats. En amont, les groupes travailleront sur les critères, les clauses de nos marchés, la répartition entre les critères techniques, le critère prix ou le critère sur l'insertion sociale ou l'environnement. C'est donc un plus très important, absolument inédit, qui fera intervenir dès le début du processus de la commande publique les élus de notre Conseil.

Je voudrais aussi bien sûr remercier Antoinette GUHL pour le travail sur ce sujet avec moi, parce que nous devons concilier des objectifs qui sont importants, notamment en matière de critères écologiques ou d'insertion sociale, mais aussi bien sûr la sobriété économique. Vous savez la recherche d'économie que nous poursuivons et c'est ensemble que nous pourrions travailler en amont sur ces sujets.

Evidemment, c'est en contrepartie d'une simplification et d'une accélération de la commande publique, parce que la délégation que nous votons aussi aujourd'hui permettra d'aller plus vite dans l'application de notre programme d'investissement de la mandature. Notamment l'été, quand il fallait attendre le Conseil de Paris de la rentrée, nous gagnerons trois à quatre mois sur les travaux, et de manière générale parfois jusqu'à six ou huit semaines pour les autres périodes de l'année.

Je crois que c'est à la fois une procédure qui permet de simplifier, de moderniser l'action publique, tout en donnant plus d'informations et plus de pouvoirs réels aux élus sur un sujet qui n'est pas du tout technique mais pleinement politique, celui de la commande publique parisienne.

Merci beaucoup.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci. Vos explications effectivement le mettent bien en exergue.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 167.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DFA 167).

2016 DFA 161 - Rapports des mandataires du Conseil municipal dans les conseils d'administration ou de surveillance des sociétés de la collectivité parisienne pour l'exercice 2015.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DFA 161 et l'amendement technique n° 121.

La parole est à Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON, adjoint. - C'est un amendement technique. On rajoute certains rapports.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 121.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement technique n° 121 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 161 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2016, DFA 161).

2016 DFA 61 G - Rapports des mandataires du Conseil départemental dans les conseils d'administration ou de surveillance des sociétés de la collectivité parisienne pour l'exercice 2015.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - De nouveau, avec le projet de délibération DFA 61 G, l'amendement technique n° 122 G. Pas de remarques particulières.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 122 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement technique n° 122 G est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 61 G ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2016, DFA 61 G).

2016 DRH 86 - Approbation du nouveau programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DRH 86.

Il s'agit de l'approbation du nouveau programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

La parole est à Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, la position des élus communistes sur l'emploi public est claire. Nous considérons le statut de fonctionnaire comme l'un des piliers de notre fonctionnement démocratique.

C'est un statut qui garantit l'indépendance des agents face aux pressions politiques et économiques. Ce statut garantit la neutralité du fonctionnaire et lui permet d'agir au service de l'intérêt général.

Par conséquent, nous sommes favorables à ce que le plus grand nombre possible d'agents de la Ville soient régis par ce statut. C'est d'ailleurs le cas : 87 % des emplois permanents de l'administration parisienne sont occupés par des fonctionnaires et la Ville de Paris emploie plus de 44.000 fonctionnaires.

Malgré les efforts faits, le nombre de contractuels reste cependant très important : il y en a plus de 6.600 au sein des services de la Ville. Le bilan du précédent plan de déprécarisation montre que pratiquement tous les agents veulent accéder à un emploi titulaire. En effet, sur 2.000 agents éligibles, 1.947 ont candidaté. C'est le signe que ces agents veulent massivement sortir des statuts précaires. Cependant, seulement 973 d'entre eux ont finalement pu accéder à cet emploi titulaire. Du coup, le précédent programme a permis de déprécariser seulement 14 % des contractuels.

La prolongation du programme que vous nous proposez d'adopter pour 2017- 2019 prévoit d'ouvrir 248 postes ; force est de constater que nous restons loin du compte. L'application de la loi Sauvadet n'aura pas permis de répondre pleinement à l'enjeu de déprécarisation et nous le regrettons.

Cela étant dit, plusieurs propositions sont satisfaisantes. Des efforts ont été faits pour les agents de ménage. Il était urgent de répondre à la demande forte de ces personnels qui ont su se mobiliser il y a quelques mois pour faire entendre leurs revendications. La plupart de ces agents sont des femmes qui travaillent depuis des années pour la Ville. Leur métier est très pénible, elles travaillent sur des horaires décalés et souvent sur plusieurs sites à la fois.

Il est du devoir de la Ville de sortir ces agents de la précarité et d'étendre le champ d'intervention du service public au nettoyage de l'ensemble du site occupé de la Ville de Paris. De nombreuses personnes sont employées dans des conditions déplorables par des sociétés privées qui interviennent pour le compte de la Ville. Ces situations nous concernent aussi même si elles sortent du cadre du plan de titularisation.

Je voudrais enfin terminer mon intervention en revenant sur la situation des vacataires. Au 31 décembre 2015, il y avait 14.434 vacataires en activité, la plupart à la DASSCO. Ces vacataires ne rentrent pas dans le champ d'application de la loi Sauvadet et ne sont donc pas concernés par ce programme d'accès à l'emploi titulaire.

Je remarque toutefois que la Ville a fait des efforts pour permettre à plusieurs centaines d'entre eux d'être titularisés ou au moins de pouvoir bénéficier d'un contrat. C'est un pas en avant, la preuve que l'on peut agir pour le progrès social même sans obligation légale. C'est dans cette voie que nous devons continuer.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame PRIMET.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Vous ne serez pas surpris si je vous dis que je me retrouve totalement dans les propos de ma collègue Raphaëlle PRIMET.

On est dans une situation qui reste problématique. Le nombre d'emplois précaires à la Ville de Paris, ainsi que dans l'ensemble des trois fonctions publiques nationalement, est un véritable problème. D'abord parce que la situation d'emploi précaire ne permet pas aux agents de se projeter et donc de s'impliquer correctement dans le collectif de travail et que cela pèse et dégrade la qualité du service public.

Il est donc nécessaire d'être ambitieux dans la politique de titularisation de l'ensemble des précaires, à la Ville de Paris comme ailleurs. Or ce projet de délibération nous montre que nous sommes bien en deçà de la satisfaction nécessaire des besoins.

Je ne reviens pas sur le précédent plan, ma collègue étant revenue sur ce point, et je vais m'arrêter à ce qui est prévu. Vous dites dans ce projet de délibération que 846 agents ont été recensés comme étant éligibles au programme. Sur combien de précaires ? Il eut été fort utile que le projet de délibération précise le nombre de non-

vacataires à la Ville de Paris et je suis persuadée que bon nombre de collègues ici n'ont pas forcément une bonne maîtrise - celle-ci n'est pas si facile à avoir, c'est compliqué - de l'ensemble des conditions qu'il faut remplir pour être éligible dans le cadre de la loi Sauvadet.

Parmi ces précaires qui ne font pas partie des éligibles, combien ne sont pas éligibles parce qu'ils sont par exemple de nationalité étrangère ? Ou combien ne sont pas éligibles parce que par exemple ils sont en temps incomplet ? Voilà des précisions qu'il serait nécessaire à avoir parce que d'autres mesures peuvent aussi être faites pour néanmoins sortir de la précarité.

Les personnes de nationalité étrangère qui ne peuvent pas accéder au titre de fonctionnaire peuvent très bien sortir néanmoins d'une précarité en accédant à un C.D.I. Les temps incomplets peuvent être repensés, recalculés afin de leur permettre d'accéder à des temps complets qui ensuite leur permettent dans un deuxième temps d'accéder à l'éligibilité pour devenir titulaires. C'est ainsi une bonne partie du travail qui a été effectuée, notamment sur les agents de ménage.

Je salue ce travail et je salue aussi tout le travail qui a été mené, pas simplement par les services mais aussi par les organisations syndicales et par les agents de ménage eux-mêmes car il en a fallu, des batailles, pour arriver à ce résultat.

Ensuite, on découvre que pour ces 846 agents, il n'y aura que 248 postes. Pourquoi si peu d'ambition ? Evidemment, nous saluons la priorité donnée aux agents de ménage, mais pourquoi laisser ainsi encore dans la précarité autant d'agents - 248 postes pour 846 agents ? Je trouve que vraiment la Ville fait les choses au rabais quand on sait que ces 846 agents étaient déjà finalement bien peu de chose parmi les plus de 6.000 agents non-titulaires qui travaillent avec dévouement pour servir le service public municipal à Paris.

Vous le comprendrez, je trouve que les engagements de la Ville sont vraiment en deçà de ce qui est nécessaire dans une période et un contexte où tant de néolibéraux veulent s'attaquer au statut de fonctionnaire, veulent réduire les effectifs.

Vous n'êtes pas sans savoir par ailleurs que la souffrance au travail ne cesse d'exploser dans l'ensemble des Directions de la Ville de Paris. Montrer une volonté un peu plus déterminée pour éradiquer la précarité à la Ville, voilà ce qui aurait été une politique à la hauteur des attentes et de la communication que vous en faites.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre, la parole est à Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci beaucoup, Madame PRIMET et Madame SIMONNET, pour vos interventions qui permettent effectivement de faire un point sur le processus de déprécarisation.

Je rappelle qu'il y a deux acceptions différentes de la déprécarisation et qu'elles sont toutes les deux très importantes. La première, c'est déprécariser au sens de transformer sous forme de contrat de droit public des vacataires. Ce n'est pas le sens de ce projet de délibération là. La seconde, c'est de transformer des contrats de droit public, C.D.D. ou C.D.I. en statut de la fonction publique par intégration dans des corps de la fonction publique.

Il est vrai que c'est une tendance depuis maintenant de très nombreuses années dans la fonction publique, dans les fonctions publiques en général, de recourir à des contrats de droit public, dont je veux dire qu'ils ne signifient pas nécessairement un statut de précarité. D'ailleurs, pour un certain nombre d'entre eux, les agents, en dépit de la possibilité qu'ils ont d'être titularisés, font le choix de ne pas l'être car ce n'est pas très avantageux notamment en fin de carrière.

Mais il est vrai que lorsqu'on regarde les chiffres globaux dans la fonction publique pour l'année 2015 par exemple, 70.000 fonctionnaires pour plus de 250.000 contractuels. Contrairement à ce que permet cette loi, il y a une tendance de fond à la contractualisation et, je le dis, l'incertitude dans laquelle nous place la trajectoire des finances publiques pèse sur la stratégie d'emploi des collectivités territoriales.

A la Ville, nous avons fait le choix - c'était le cas pendant la première campagne de la loi Sauvadet et pendant cette deuxième campagne que nous proposons aujourd'hui au vote - d'avoir un programme volontariste de déprécarisation par intégration dans des corps de fonction publique. C'est vrai, ce n'est jamais assez, c'est vrai qu'on peut faire toujours plus, mais malheureusement des contraintes de différentes natures pèsent sur nous, vous le savez.

En revanche, merci d'avoir souligné que la Maire de Paris a fait le choix de vous proposer une grande mesure de déprécarisation à l'endroit d'agents de ménage qui depuis de très nombreuses années effectivement vivaient dans une précarité qui était devenue inadmissible, inadmissible à deux titres et j'insiste sur ce point parce qu'il ne faut pas les confondre. Le premier est celui de la quotité horaire, c'est-à-dire que vous proposez un temps de travail insuffisant pour permettre d'avoir un salaire digne. Le deuxième, c'est la précarité de la situation contractuelle et, effectivement, le C.D.I. est déjà une première protection, mais l'intégration dans le corps des A.L.G. en est une définitive.

Nous sommes très heureux, à l'occasion de ce projet de délibération, de pouvoir solder totalement ce sujet des agents de ménage en les intégrant dans le corps des A.L.G., pour ceux qui en feront le choix, en C.D.I. pour ceux, et vous l'avez évoqué, Madame SIMONNET qui, notamment en raison de la nationalité, ne remplissent pas les conditions légales pour intégrer la fonction publique - cela, nous ne pouvons effectivement rien y faire - et en complétant les temps de travail de ceux qui étaient à temps partiel.

Il reste beaucoup de travail à faire en matière de déprécarisation et, même si ce projet de délibération en prolongation du dispositif "Sauvadet" ne permettra pas de répondre à tout, cela permettra quand même de continuer à avancer sur d'autres sujets, notamment sur le sujet des vacataires à la DASSCO qui, autant que possible, ont vocation à devenir des contractuels dès lors que cela repose sur des besoins fonctionnels qui le permettent et, de façon générale, à transformer tous les C.D.D. en C.D.I. au bout de 6 ans, là aussi quand cela répond à des besoins fonctionnels objectivés pour la collectivité.

Je suis heureux de ce programme parce qu'il permettra à des centaines d'agents d'être intégrés dans la fonction publique. Je redis un dernier mot qui est le sujet de la Caisse des écoles. Un certain nombre de caisses des écoles se sont engagées dans un travail avec la DRH pour déprécariser les personnels qui pouvaient l'être. Je regrette qu'encore un certain nombre de caisses des écoles refusent de le faire. J'ai bien l'intention de m'y pencher de façon très volontariste dans les semaines à venir.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci à Emmanuel GRÉGOIRE.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 86.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DRH 86).

2016 DRH 110 - Modification du statut particulier et de l'échelonnement indiciaire des corps des éboueurs, des fossoyeurs et des égoutiers et autres personnels des réseaux souterrains.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DRH 110 relatif aux modifications du statut particulier des corps des éboueurs, des fossoyeurs, des égoutiers et des autres personnels des réseaux souterrains.

Madame PRIMET, vous avez la parole.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération nous propose d'appliquer aux trois statuts particuliers des éboueurs, fossoyeurs et égoutiers, le protocole "Parcours professionnels-Carières-Rémunérations", dit protocole P.P.C.R. Les centrales syndicales de F.O. et de la C.G.T. se sont opposées à cette réforme, mais la loi oblige l'application du P.P.C.R. qui doit s'appliquer, en quelques années, à tous les agents des trois fonctions publiques.

Le P.P.C.R. comprend plusieurs volets, à commencer par la transformation, d'une part, des primes en points d'indice. Cette première mesure est une bonne chose sur le principe car les primes ne sont pas prises en compte dans le calcul de la retraite, contrairement au traitement indiciaire. Mais la réforme comporte aussi d'autres volets beaucoup moins avantageux pour les fonctionnaires : l'avancement à la durée minimale est supprimé, ce qui revient à dire que les carrières progresseront plus lentement, et surtout qu'elles vont être rallongées. Pour atteindre le traitement maximum, les agents de la fonction publique devront travailler des années en plus pour une revalorisation des retraites qui sera au final très modeste.

Quoi qu'il en soit, la Ville a dû commencer à appliquer ce protocole à la plupart des corps de l'administration parisienne. En revanche, il n'y a pas d'obligation à appliquer cette réforme aux statuts particuliers, et notamment aux corps des éboueurs, égoutiers et fossoyeurs. Les agents de ces trois corps ont un statut qui prend en compte la pénibilité et la dangerosité de leur travail. Il est toujours utile de rappeler qu'un égoutier a une durée de vie inférieure de plusieurs années à la moyenne nationale, 13 ans d'espérance de vie en moins qu'un cadre pour ne prendre qu'un seul exemple.

Il faut aussi rappeler que les agents de ces trois corps partent en retraite avec un état de santé dégradé du fait du travail exercé. Pour ces corps de métier, il est donc très important de maintenir des progressions de carrière plus rapides et des durées de carrière plus courtes. Même si ce projet de délibération ne remet pas en cause le classement de ces corps en catégorie insalubre pour la retraite, il rallonge les carrières pour un gain minime, ce qui n'est pas acceptable. Voilà pourquoi nous voterons contre ce projet.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Pour répondre, la parole est Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint. - Effectivement, Madame PRIMET, vous rappelez quelques éléments essentiels de l'accord P.P.C.R., qui est une décision qui s'impose à nous d'un point de vue légal, et y compris à la trilogie. Nous avons la main pour faire des choses un peu différemment, mais nous devons quand même l'appliquer. Nous n'allons pas faire un débat sur le pour et le contre, mais je pense que c'est une bonne nouvelle globalement pour les agents. Si, effectivement, deux mécanismes ne sont pas au bénéfice des agents - la fin de l'avancement accéléré était une décision de la Ville que nous ne pourrions plus mettre en œuvre et le rallongement des carrières - ils sont largement compensés par deux avantages.

C'est premièrement la refonte des grilles indiciaires qui sont au bénéfice des agents, en plus de la transposition de primes en points d'indice.

Deuxièmement, c'est que la nature des R.P.P. que nous avons votés à la Ville fait qu'un agent continuera à bénéficier de promotions de grade qui compenseront largement l'augmentation des durées d'avancement d'échelon.

Nous verrons dans les années à venir pour tirer un bilan définitif, mais je pense que c'est globalement une bonne nouvelle. Ce projet de délibération est la transposition aux trois corps trilogie, c'est-à-dire les corps non homologues par dérogation aux trois fonctions publiques, éboueur, égoutier et fossoyeur. Je rappelle simplement que, conformément aux engagements que nous avons pris auprès des agents et des organisations syndicales, nous avons maintenu le caractère spécifique du corps en maintenant l'écart relatif par rapport aux échelles types de la catégorie C.

Merci.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 110.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DRH 110).

2016 DSTI 21 - Acquisition et maintenance de serveurs et de logiciels fonctionnant sous AIX, Linux et Windows. - Avenants.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Le projet de délibération DSTI 21 porte acquisition et maintenance de serveurs et logiciels fonctionnant sous AIX, Linux et Windows.

Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Ce projet de délibération me permet de revenir sur un sujet que je n'avais pas abordé depuis longtemps dans ce Conseil, à savoir la question des logiciels libres. Nous avons ici deux lots : un premier lot sur l'acquisition et la maintenance de serveurs et de logiciels fonctionnant sous le système d'exploitation AIX et un deuxième lot fonctionnant sous deux autres systèmes d'exploitation qui sont Linux et Windows.

Le premier est d'un montant de 3 millions d'euros et le second de 4,5 millions d'euros au maximum, soit deux lots très importants. Je saisis cette occasion, pour une nouvelle fois, évoquer l'intérêt du logiciel libre car, comme je

l'avais déjà souligné dans des interventions précédentes, cela peut permettre de réaliser des économies de fonctionnement importantes à une période où l'argent public se fait rare et nos budgets contraints. C'est pourquoi il aurait été bien de séparer ce qui est du domaine logiciel propriétaire comme ici Windows et ce qui est du domaine du logiciel libre ou open source, comme Linux.

Pour rappel, en octobre 2014, à l'initiative du groupe Ecologiste, nous avons adopté un vœu en Conseil de Paris visant à ce que la Mairie de Paris engage, dès le premier exercice budgétaire, un plan ambitieux pour le déploiement et l'utilisation de logiciels libres dans l'enceinte de ses services et de ses équipements. Encore en décembre 2014, toujours à l'initiative du groupe Ecologiste, nous avons adopté un vœu en Conseil de Paris, pour l'adhésion de la Ville de Paris à l'association "April", association qui défend la promotion du logiciel libre à la fois chez les acteurs privés et les acteurs publics, comme la Ville de Paris.

Je souhaiterais profiter de cette intervention pour vous interroger sur l'avancement de ces projets et les derniers développements de la Ville en faveur de l'utilisation de logiciels libres. Je rappellerai qu'une ville allemande, Munich, à travers le changement de son système d'exploitation, a pu réduire son budget de plusieurs millions d'euros. Peut-être que Paris pourrait s'en inspirer, contrairement à l'Education nationale qui vient de signer récemment un accord assez léonin avec Microsoft pour plusieurs millions d'euros, ce qui est assez scandaleux par rapport à nos finances publiques.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci.

Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci beaucoup, Monsieur GLEIZES, parce qu'il est rare d'avoir l'occasion, dans ces rangs, d'évoquer la politique, les orientations stratégiques en matière de systèmes d'information. Je ne peux que vous confirmer que la philosophie de promotion du logiciel libre est désormais bien ancrée à la DSTI. Simplement, ce n'est pas une philosophie doctrinaire et définitive, c'est au gré de chaque projet ce qui nous semble être le plus efficace en matière de mobilisation et de deniers publics en termes de redevances auprès de prestataires, mais aussi en termes de consommation de ressources internes. En effet, l'un des écueils du logiciel libre est que les solutions sont moins abouties et nécessitent donc soit de la consommation importante de ressources de développement en interne, soit du recours à de la tierce maintenance applicative par le paiement d'autres prestataires. On essaie d'étudier au cas par cas ces sujets.

L'exemple de Munich est, à ce titre éclairant, puisque la Ville de Munich envisage de re-contractualiser avec une très célèbre grande firme internationale, n'étant pas totalement satisfaite de la solution libre bureautique qu'elle a développée. Mais comme nous aurons à aborder ce sujet de la bureautique pour les plus de 25.000 postes que nous maintenons à la Ville de Paris, nous aurons ce débat dans les années à venir. Je continue à faire la promotion auprès de la DSTI, d'échanges de travail avec les associations de logiciel libre, l'"April", l'A.D.U.L.L.A.C.T., etc. Nous avons également entrepris un plan de communication sur notre propre plate-forme libre que l'on appelle la plate-forme "Lutèce", sur laquelle je souhaite que nous puissions avoir un accroissement de la communauté de développement qui est quand même l'un des sujets clés pour être compétitif sur une solution de développement et que, la semaine dernière, à l'occasion de l'accueil d'un partenariat pour un gouvernement ouvert, nous avons eu l'occasion de rencontrer de nombreuses autres villes et pays dans le monde et de faire la promotion de notre solution "Lutèce".

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DSTI 21.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DSTI 21).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux A.S.P.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu n° 123 est relatif aux A.S.P.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, nous avons déjà abordé, à la séance du Conseil de Paris, toute la bataille et les désaccords que nous pouvions avoir sur la privatisation de la verbalisation du stationnement. A cette époque, on nous avait dit : "Attention, attention, pas de souci, n'ayez crainte, les A.S.P. qui, de fait, sont transférés de la Préfecture de police à la Ville de Paris, seront bien traités et, notamment, pourront bénéficier, dans le cadre de la Brigade de lutte contre les incivilités, d'un bon traitement". Or, j'ai rencontré ces A.S.P. Elles étaient nombreuses - je dis "elles" parce que ce sont majoritairement des femmes - lors du rassemblement devant le musée d'Orsay, lors de la journée de grève de la fonction publique.

Honnêtement, le mécontentement est extrêmement fort et les inquiétudes sont grandes parce que les négociations ne se passent pas du tout comme on le leur avait promis et qu'il y a énormément de changements dans le discours, et qu'il y a une vraie volonté pour que ce soit véritablement les organisations syndicales des A.S.P. qui puissent les représenter et que l'on tienne compte du respect de leur métier, au lieu de les envoyer faire d'autres métiers, d'autres formations, changements de durée légale, de cadre de travail, d'organisation de vie.

Je ne peux pas dire en deux minutes - en plus, il ne me reste plus que 20 secondes - l'ensemble des éléments que je décris dans le vœu que j'ai déposé et que j'ai écrit avec elles. Donc je vous invite à respecter ce vœu. Oui, cela ne vous a pas échappé, mais moi, cela me tient à cœur, lorsque je dépose des vœux qui relayent un certain nombre de combats, de les co-rédiger avec les premières concernées. Voilà. Cela me semble être un rôle extrêmement important de pouvoir le faire.

Je conclurai en disant, voilà, le vœu que je relaye, c'est que ces négociations avec les organisations syndicales représentatives, exclusives des A.S.P., soient menées pour préserver leurs statuts et leurs acquis.

Je vous remercie.

(M. Mao PENINO, adjoint, remplace M. Bernard JOMIER au fauteuil de la présidence).

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Emmanuel GRÉGOIRE pour vous répondre.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci beaucoup, Madame SIMONNET, puisque c'est l'occasion d'aborder ce sujet important qui touche à la réforme du statut de Paris. Je le dis en un jour solennel puisque, cet après-midi, à l'Assemblée nationale, débutera l'examen de ce projet de loi sans lequel ce débat n'aurait pas lieu d'être.

D'abord, pour vous dire que je ne peux que vous confirmer : pas de souci, n'ayez crainte, elles seront bien traitées. Je n'oserais pas utiliser la même formule que vous, mais nous partageons évidemment votre souci que le dialogue se fasse dans des conditions sereines. Votre intervention contenait deux éléments différents et je veux, là aussi, apporter des réponses claires.

La première, c'est que le transfert des agents - des A.S.P. en l'occurrence - à la Ville de Paris, a une conséquence importante. C'est que l'on change l'autorité fonctionnelle d'emploi. Donc, il y a toute une série de sujets, pas toujours simples, qu'il va falloir traiter dans les mois à venir. Mais c'est quelque chose que nous savons faire, que la DRH fait régulièrement. Nous aboutirons sur cette question sans problème. Les organisations syndicales - c'est bien leur rôle - ont raison d'être vigilantes et attentives.

Le deuxième sujet - là, pour le coup, j'aurai une réponse tout aussi claire -, c'est le cadre de la discussion. Vous demandez, par votre vœu, qu'il y ait un dialogue exclusif avec les organisations syndicales représentatives du corps, c'est-à-dire négociation exclusive avec les organisations syndicales représentatives des A.S.P. Cela n'est pas possible pour deux raisons. La première, c'est que tous ces sujets devront passer en instances de la Ville de Paris et donc, dans ces instances, c'est-à-dire dans les comités techniques et les C.H.S.C.T. des directions qui seront concernées par l'accueil, et lors du C.H.S.C.T. du C.T. central, nos interlocuteurs seront les membres titulaires. Ce seront bien, donc, les organisations syndicales de la Ville.

Ce que nous avons proposé, c'est qu'il y ait une discussion dans un comité de pilotage dans lequel il y a conjointement des représentants des sept organisations syndicales de la Ville et des organisations syndicales des A.S.P., parce que je suis aussi très vigilant sur le fait que les A.S.P. puissent avoir un dialogue très spécifique sur leur métier. Je vous rappelle qu'en dépit de l'externalisation du stationnement que nous avons projetée de mettre en œuvre, il n'empêche qu'il restera énormément d'A.S.P. à la Ville puisque tout ce qui relèvera de la police de circulation, ce qui relèvera du stationnement gênant, restera de compétence exclusive des A.S.P. Donc c'est une partie seulement de ces agents qui seront amenés sur d'autres corps et ce sera sur la base du volontariat avec des formations, évidemment pas au détriment des acquis sociaux.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci, Monsieur GRÉGOIRE.

Je suis sûr que Mme SIMONNET a été extrêmement attentive.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 123 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

2016 DAE 377 - Soutien à quatre initiatives pour le réemploi et l'économie circulaire.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Le projet de délibération DAE 377 porte soutien à quatre initiatives pour le réemploi et l'économie circulaire.

La parole est à Véronique LEVIEUX.

Mme Véronique LEVIEUX. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, j'ai souhaité effectivement intervenir sur ce projet de délibération qui porte sur le soutien à quatre initiatives pour le réemploi et l'économie circulaire. Je ne reviendrai pas sur les fortes ambitions de notre Municipalité en la matière et la réussite des Etats généraux du Grand Paris sur l'économie circulaire, que vous avez portés, chère Antoinette GUHL, qui était un moment important, mais qui a aussi acté un grand nombre d'ambitions, d'objectifs au travers du livre qui a été rédigé à cet effet.

L'un des objectifs est de développer la création de ressourceries sur le territoire parisien, avec un objectif majeur : la création d'au moins une recyclerie par arrondissement. Ainsi, ce projet de délibération porte sur trois structures animant des recycleries. Les efforts doivent, en effet, autant porter sur la création de ces structures que sur leur accompagnement, car elles ont un modèle économique qui est, par moment, un peu compliqué. Je tenais aussi à saluer cette compréhension de la part de l'Exécutif d'apporter, à un moment donné, un soutien en plus de ce que le financement de la DPE fait au regard du tonnage collecté par ces structures.

Je souligne en particulier, évidemment, l'association "Interloque" qui a été la première structure à créer des recycleries sur Paris, dans le 18^e arrondissement, mais qui s'est installée dans le 2^e arrondissement il y a près de deux ans maintenant et qui fait un travail remarquable. On sait que l'on peut encore l'accompagner sur d'autres objectifs, conjointement sur les quatre arrondissements de son territoire, puisqu'elle a vocation à travailler sur le centre, mais qui connaît quelques difficultés, notamment du fait d'une configuration de son local compliquée. Je voulais saluer ce travail et l'écoute de la Municipalité en la matière.

Par ailleurs, je voulais également souligner une structure innovante, en tous les cas un projet innovant, qui est aidé aussi dans cette subvention, à travers l'association "AKETIP" qui est une récente structure, mais qui a vocation à travailler sur un secteur très novateur et très important pour la Ville, qui est l'enjeu des déchets du bâtiment. Comme le rappelle le projet de délibération, ce secteur du bâtiment représente 3,4 millions de tonnes de déchets par an, soit plus de 3 fois plus que la totalité des déchets ménagers. Certes, une grande partie est recyclée, mais très peu d'entre elle est réemployé. C'est bien l'objet de cette association que l'on impulse à travers un projet novateur, que ce soit en termes de sensibilisation, de travail auprès des prescripteurs, auprès des architectes pour trouver des solutions et des pistes sur ce secteur assez important.

Je tenais à saluer l'ensemble des acteurs concernés par ce projet de délibération et vous remercier pour votre action, chère Antoinette GUHL.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci, Véronique LEVIEUX.

La parole est à Antoinette GUHL pour vous répondre.

Mme Antoinette GUHL, adjointe. - Monsieur le Maire, chers collègues, oui, merci, Madame LEVIEUX, d'avoir mis en valeur ce projet de délibération.

Vous avez raison, ce projet de délibération fait mention de trois actions spécifiques que nous déployons à Paris, tant dans notre stratégie "Zéro déchet", portée avec Mao PENINOÙ, que dans notre stratégie d'économie circulaire que j'aurai à cœur de vous présenter plus en détail au cours du premier trimestre prochain.

Ces trois actions spécifiques détaillées ici sont les suivantes. La première, vous la connaissez toutes et tous, c'est le déploiement des ressourceries, dont vous vous êtes fait l'écho, Madame LEVIEUX, pour le réemploi de nos produits du quotidien.

La deuxième est une action plus novatrice et sans doute plus ambitieuse et concerne le réemploi des matériaux de construction.

Ce projet de délibération porte également sur notre troisième action, l'économie du partage avec le lancement de nouveaux "Troc de trucs" à Paris.

Sur le déploiement des ressourceries, quatre nouvelles ressourceries ouvriront dans les mois à venir à Paris.

Rémi FÉRAUD, dans le 10^e arrondissement, accueillera prochainement "la Bricollette", mentionnée dans ce projet de délibération, projet soutenu par les habitants du 10^e arrondissement dans le cadre budget participatif.

François VAUGLIN verra ouvrir les portes d'une nouvelle ressourcerie du vélo dans le 11^e arrondissement, au 6, rue Goncourt.

Mme CALANDRA, par le projet de délibération DAE 366, accueillera "Du bleu dans les yeux" dans le 20^e arrondissement.

Enfin, pour le plus grand plaisir des Parisiennes et des Parisiens, mais aussi des visiteurs, les berges de Seine seront dotées d'une ressourcerie du vélo tenue par "Etudes et chantiers".

4 nouvelles ressourceries qui porteront donc à 12 le nombre de ressourceries à Paris, mais vous avez raison, un enjeu est celui de l'ouverture et du déploiement de ce réseau ; un autre est celui de la consolidation, ce à quoi nous sommes très vigilants, car la pérennité de ces structures nous importe sur le territoire.

Le second axe, vous le disiez également, est plus novateur et plus ambitieux, c'est celui du réemploi des matériaux. Il est vrai qu'avec plus de 4 millions de tonnes à Paris, le bâtiment produit 3 fois plus de déchets que les ménages, et si l'on étend cela aux travaux publics, c'est 10 fois plus de déchets.

Avec Jean-Louis MISSIKA et grâce à l'engagement sincère et enthousiaste des agents de la Ville de Paris et notamment de la DPA que je voulais remercier ici, la Ville de Paris travaille et innove dans ce domaine. Ce projet de délibération propose l'accompagnement et l'émergence de "AKETIP", une nouvelle structure parisienne spécialisée dans le réemploi des matériaux.

Parce que l'enjeu du réemploi des produits et des matériaux est crucial pour la protection des ressources naturelles, chaque jour surexploitées, parce que toutes les entreprises aujourd'hui regardent avec intérêt l'existence de ces nouvelles matières premières secondaires, Paris s'engage et innove dans ces domaines.

Je vous remercie donc de bien vouloir voter ce projet de délibération que je porte avec plaisir.

M. Mao PENINOÙ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 377.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DAE 377).

2016 DAE 28 - Marché aux puces de la porte de Montreuil (20^e). - Approbation du principe de renouvellement de la délégation de service public.

M. Mao PENINOÙ, adjoint, président. - Le projet de délibération DAE 28 et l'amendement technique n° 124 rattaché portent sur le marché aux puces de la porte de Montreuil.

Je crois que nous n'abordons que l'amendement technique ? Je suppose qu'il est technique.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 124.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 124 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 28 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2016, DAE 28).

Vœu déposé par les groupes Socialiste et Apparentés, Ecologiste de Paris et Communiste - Front de Gauche relatif au risque de désertification bancaire dans les quartiers populaires.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu n° 125 est relatif au risque de désertification bancaire dans les quartiers populaires.

La parole est à M. François DAGNAUD.

M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement. - Monsieur le Maire, chers collègues, le quartier Brunet-Solidarité, quartier populaire du 19e arrondissement, est la fois inquiet et mobilisé depuis la fermeture ces derniers mois des deux agences bancaires de ce quartier et la disparition des distributeurs automatiques de billets qu'elles abritaient.

Au quotidien, cette fermeture rend plus compliquée la vie des habitants et notamment des moins mobiles d'entre eux et fragilise un commerce de proximité déjà en difficulté.

Au-delà de cette situation locale, je crois que c'est une question qui doit nous alerter, car elle préfigure, n'en doutons pas, un risque réel de désertification bancaire, y compris dans certains quartiers parisiens, que nous devons anticiper.

D'après la Banque centrale européenne en effet, la France a déjà perdu plus de 1.100 agences bancaires entre 2008 et 2014, et plusieurs études indiquent que dans la prochaine décennie, les réseaux bancaires pourraient supprimer la moitié de leurs 37.000 agences aujourd'hui en activité.

Or, la ville inclusive que nous promouvons doit anticiper le risque de voir se créer des déserts bancaires comme on constate aujourd'hui des déserts médicaux, et lutter contre cette nouvelle fracture bancaire.

Ce vœu a donc plusieurs enjeux. Il a vocation à accompagner la mobilisation des habitants qui signent nombreux une pétition, accompagner notre mobilisation dans la recherche de solutions à court terme favorisant l'ouverture de DAB dans les commerces ou les services publics présents dans ce quartier.

Ce vœu a également vocation à lancer l'alerte auprès des autorités en responsabilité sur le sujet, le Ministère de l'Economie et des Finances, l'Association française des banques, l'Observatoire de l'inclusion bancaire, de les alerter sur le risque de désertification bancaire.

Il a aussi, ce sera mon dernier mot, vocation à exprimer notre refus de nous résigner à cette situation et notre volonté de rester à l'initiative.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous avons une explication de vote du groupe Ecologiste de Paris, Mme Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Tout d'abord, je remercie François DAGNAUD à l'initiative de ce vœu. En tant que déléguée du conseil de quartier Danube, je tenais à intervenir pour le défendre également. Le quartier Danube est très représentatif des difficultés rencontrées dans nos quartiers populaires parisiens, et de l'inégalité entre les quartiers à Paris.

Néanmoins, des habitants, commerçants et acteurs associatifs du quartier, très actifs et inscrits dans des logiques partenariales, mettent en place des actions dans le but d'améliorer leur cadre de vie.

Par ailleurs, comme l'a précisé François DAGNAUD, ils ont lancé une pétition pour l'installation d'un distributeur de billets dans leur quartier.

Il est important de rappeler que les problèmes de nos quartiers populaires sont les problèmes de notre société, la qualité de vie dans un quartier c'est aussi l'offre qui est proposée, les Parisiens sont très sensibles à ces arguments, en particulier les habitants des quartiers populaires, qui pâtissent de l'amoindrissement de l'offre commerciale et culturelle. Nous devons rester attentifs à ces phénomènes et travailler avec tous les partenaires, afin de redonner vie à ces quartiers et que ces habitants ressentent une égalité de traitement avec les autres quartiers parisiens.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

L'adjointe en charge a eu un problème pour nous rejoindre dans la seconde, mais je peux confirmer, et à François DAGNAUD et à Fatoumata KONÉ, que c'est un avis tout à fait favorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 125 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 401).

Vœu déposé par les groupes Socialiste et Apparentés et Ecologiste de Paris relatif au service public postal dans le 20e.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la Poste du boulevard Mortier.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la sauvegarde du service postal dans le 20e arrondissement.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Les vœux n^{os} 127, 128, 129 et 129 bis sont relatifs au service public postal dans le 20e arrondissement.

Je donner la parole à Nathalie MAQUOI avec plaisir.

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Monsieur le Maire.

J'ai le plaisir de présenter le vœu porté par les groupes Socialiste et Ecologique que nous partageons avec le Parti communiste et au dernier Conseil d'arrondissement aussi avec le Parti de gauche. Par ce vœu, nous voulons relayer les inquiétudes concernant les rumeurs de fermeture du bureau de poste au 75, boulevard Mortier.

Face à ces inquiétudes légitimes, nous demandons le maintien de ce bureau de poste essentiel dans ce quartier, où il joue un rôle de service de proximité auprès d'une population qui souffre encore de la fracture numérique, qui a vraiment besoin de ce service postal comme lien social, comme banque, comme accès aussi à des moyens de communication. Nous demandons aussi qu'il y ait une concertation plus approfondie avec le groupe "La Poste" concernant le maillage territorial et les évolutions des missions de la Poste.

Je vous invite à adopter ce vœu collectif émis par le Conseil du 20e arrondissement.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - En lien avec les vœux précédemment déposés au dernier Conseil de Paris et au vœu adopté au dernier Conseil du 20e arrondissement, nous souhaitons à nouveau alerter le Conseil de Paris au sujet de la forte probabilité de fermeture du bureau de poste boulevard Mortier.

Nous sommes sollicités depuis deux mois par les habitants et commerçants du quartier Leveau - Mortier 20e, qui sont inquiets de cette éventuelle fermeture.

La direction de la Poste dit ne pas avoir pris de décision pour ce site, mais tous les signaux nous laissent penser qu'elle pourrait le faire prochainement. Ces signaux sont : le personnel a été divisé par 2, une partie des activités postales a été externalisée vers le "Carrefour City", l'activité bancaire avec le service de conseil financier recentrée sur d'autres bureaux depuis longtemps, les horaires d'ouverture réduits. Tout est fait pour faire baisser la fréquentation et justifier la fermeture.

Depuis trois semaines, une pétition circule, qui compte déjà plus de 2.000 signatures. Les habitants s'organisent autour de nouvelles actions de mobilisation pour que la Poste du boulevard Mortier soit maintenue. Une réunion publique est prévue demain.

La fermeture de ce service public essentiel serait un signal terrible de désengagement dans un quartier "politique de la ville" déjà désertique où l'Etat et ses opérateurs devraient à l'inverse accorder toute leur attention.

Nous dénonçons vivement cette politique d'abandon de la Poste. La Poste peut et doit répondre aux nouveaux besoins induits, notamment par le numérique, et développer de nouveaux services. Elle ne peut le faire en supprimant massivement des emplois et en dégradant les rapports de proximité avec les habitants.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Danielle SIMONNET.

S'il vous plaît, on reste calme.

S'il vous plaît, Monsieur TIBERI, merci.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Évidemment, je partage ce qui vient d'être dit par mes collègues : la situation de la Poste est catastrophique. Au niveau national, c'est plus de 19.000 emplois qui ont été supprimés alors que, depuis 2013, le groupe a bénéficié à hauteur de 300 à 355 millions d'euros du C.I.C.E. par an. Vous imaginez, en plus, comme la Poste participe de l'aménagement du territoire, elle bénéficie de niches fiscales. Et malgré tout, dans un mépris le plus total, la Poste ferme un à un ses bureaux de poste.

Ils ont commencé par les zones rurales, en faisant croire que c'était trop compliqué. Alors, en zone rurale, il fallait accepter que l'ensemble des services postaux soient transférés dans des bureaux de tabac, des petites épiceries, mais en fait la politique est globale de casse du service public postal.

Et ce que l'on voit sur le boulevard Mortier, évidemment c'est que l'objectif est de fermer le bureau de poste de Mortier. Maintenant c'est dans une petite supérette, le "Carrefour City", qu'il faut aller acheter ses timbres, qu'il faut aller retirer ses lettres recommandées, dans un mépris total de l'obligation de préservation du secret, sans aucune formation pour les caissières qui ne sont pas payées plus cher et qui ne sont absolument pas assermentées. C'est un mépris par ailleurs du métier des postiers.

Bien évidemment que l'objectif va être de fermer le bureau de poste de Mortier. Voilà pourquoi la mobilisation doit être sans faille, de notre part à toutes et à tous, parce que la Poste, comme l'ensemble des services publics, c'est ce qui appartient à toutes celles et ceux qui justement n'ont pas de propriété.

C'est un service public, nous devons nous battre pour le préserver en l'état et refuser tout transfert d'activité derrière les supérettes et autres, et refuser toute fermeture.

Je vous remercie

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Pauline VÉRON, pour vous répondre.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, merci aux différents orateurs.

On note une certaine unanimité dans le 20e arrondissement autour de ce sujet qui est en effet très important pour les Parisiens, puisqu'il est question de l'avenir du service public postal.

J'ai rappelé à plusieurs reprises l'attachement de l'Exécutif au service postal parisien. Nous le faisons une nouvelle fois aujourd'hui, à travers le vœu de l'Exécutif que je vous propose et qui concerne la situation particulière du bureau de poste du 75, boulevard Mortier dans le 20e arrondissement.

Je ne reviendrai pas point par point sur les éléments que vous avez chacun développés. Vous l'avez rappelé, la Poste vit une petite révolution avec les évolutions des modes de consommation et le remplacement des courriers souvent par les courriels. Il y a beaucoup moins de courriers à distribuer qu'il y a dix ans, beaucoup moins de recommandés à livrer à domicile, mais beaucoup plus de petits paquets.

J'ai régulièrement l'occasion d'échanger avec le directeur régional de la Poste et je tiens à souligner la qualité de nos échanges. Je pense néanmoins que les élus que nous sommes doivent être associés plus en amont aux évolutions du maillage postal. Il est important que les maires d'arrondissement et les élus d'arrondissement soient consultés sur les modifications éventuelles.

Je m'engage donc à le rappeler au directeur de la Poste, mais je crois savoir que vos demandes et celles des habitants vont être entendues et que l'avenir du bureau de poste Saint-Fargeau est moins sombre qu'il y a quelques semaines.

J'entends également vos étonnements sur les partenariats avec des structures qui ne respecteraient pas le droit du travail. Comptez sur moi pour demander des précisions auprès du directeur régional du groupe "La Poste".

J'entends aussi les critiques à l'encontre du contrat de présence postale qui vient d'être accepté par l'"Association des maires de France".

Je propose enfin dans ce vœu que la Poste accentue son rôle social dans ce quartier populaire du 20e arrondissement où les habitants ont encore plus besoin qu'ailleurs de service public de proximité accessible à tous. Je sais que la Poste a développé des partenariats intéressants en ce sens avec le P.I.M.M.S. du 20e et d'autres associations locales comme "Emmaüs Solidarité".

Je demanderai au directeur régional de construire avec la mairie d'arrondissement des réponses spécifiques pour ce quartier de Mortier qui en a bien besoin.

Je vous remercie donc, mes chers collègues, de bien vouloir retirer vos vœux au profit du vœu de l'Exécutif que j'ai déposé.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Madame MAQUOI, votre vœu est-il retiré ?

Mme Nathalie MAQUOI. - Oui.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Madame Raphaëlle PRIMET ?

Mme Raphaëlle PRIMET. - Non. Il y a des phrases un peu incompréhensibles pour moi. On va le voter mais on maintient le nôtre.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Danielle SIMONNET ?

Mme Danielle SIMONNET. - Je salue le vœu de l'Exécutif mais je maintiendrai mon vœu parce que je pense qu'il faut être ferme. Le problème n'est pas qu'on n'ait pas été concerté. On est contre toute fermeture de bureaux de poste et contre le transfert des activités de la Poste dans les supermarchés et autres.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Le vœu n° 127 est donc retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 128 du groupe Communiste - Front de Gauche avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 129 de Danielle SIMONNET avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Enfin, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 129 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 403).

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à la création d'un guichet unique pour les commerçants.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous revenons maintenant au vœu n° 126 relatif à la création d'un guichet unique pour les commerçants.

La parole est à M. Jean-Bernard BROS.

M. Jean-Bernard BROS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous le savons tous, les commerces de proximité participent à l'animation et la qualité de vie de nos quartiers. Paris connaît en ce domaine une vitalité qui participe de son attractivité, pour les visiteurs comme pour les habitants. Les commerces parisiens représentent 10 % de l'emploi de notre ville et c'est une donnée non négligeable. Ainsi c'est un domaine sur lequel notre attention doit être sans faille.

La ville a porté de nombreux projets structurants, je pense au dispositif "Vital'Quartier" ou encore au travail réalisé avec les bailleurs sociaux ou les kiosquiers. Je reconnais d'ailleurs l'engagement de l'adjointe en charge de ces questions.

Aussi, je sais qu'elle est consciente des difficultés qui se posent aujourd'hui aux petits commerces. Une de ces difficultés porte sur la qualité, la quantité et la lenteur des formalités administratives, auxquelles ils doivent procéder. Ils se retrouvent dans de véritables dédales kafkaïens, dans leur rapport aux institutions, dont la Ville.

En parallèle, l'Exécutif est engagé dans une démarche de modernisation de l'administration parisienne, ce que nous saluons comme une démarche très positive. Le renouvellement du site Internet, le futur compte particulier, tout cela va dans le sens d'un service public de qualité. Il nous paraît donc important que les commerçants ne soient pas exclus de ce mouvement. L'administration parisienne a les moyens de modifier son rapport aux commerçants et elle peut entraîner avec elle d'autres institutions, nous en sommes persuadés.

Il s'agit d'un des objectifs de la mandature. Il nous faut l'impulser dès à présent à travers deux axes de travail : offrir un guichet unique physique pour les démarches des commerçants avec de nombreux interlocuteurs réduits et identifiés, créer un guichet unique pour les démarches les plus courantes, comme cela est en projet pour les particuliers.

La Ville de Paris sait être innovante, notre vœu propose donc de continuer cette démarche.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Olivia POLSKI, pour vous répondre.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Monsieur le Président, mes chers collègues, effectivement pour accompagner les commerçants pendant cette période de mutation profonde qui affecte leurs activités, la montée du e-commerce, l'évolution des modes de consommation, la transition énergétique, il est effectivement important de faciliter autant que possible leurs relations à l'administration.

La Ville de Paris propose d'ores et déjà un certain nombre de services numériques dédiés aux commerçants sur le site Paris.fr, ainsi que la dématérialisation de nombreuses démarches administratives. J'en profite pour le valoriser : au mois de juin 2016, la Ville a lancé le service Simulateur de taxes qui avait été récompensé par le prix de bronze de Territoria, permettant plus de transparence auprès des professionnels avec une meilleure lisibilité des taxes dont ils doivent s'acquitter.

Si beaucoup a été déjà entrepris pour faciliter les démarches des commerçants vis-à-vis de l'administration, je partage évidemment votre souci d'aller encore plus loin. D'ailleurs, dans la feuille de route que la Maire m'avait fixée, j'ai effectivement pour mission de développer une plateforme destinée aux commerces de proximité, leur permettant de s'inscrire pleinement dans cette transition numérique. Elle devra leur permettre d'accéder à des services en ligne et une étude a été lancée pour définir exactement le type de plateforme. On l'a évoquée quand il était question de la discussion budgétaire et vous avez porté d'ailleurs un amendement financier.

Je suis évidemment favorable à votre demande, qui accompagne cette proposition budgétaire de création d'un groupe de travail pour la mise en place d'une plate-forme numérique dédiée au commerce de proximité, notamment avec la mise en place d'un guichet unique. Par contre, je vous propose que ce groupe de travail se réunisse une fois que l'étude sera finalisée.

Je propose deux amendements à votre vœu. Concernant votre volonté de réduire les délais de procédure, comme cela ne relève pas uniquement de notre compétence, il est proposé de remplacer votre avant-dernier alinéa en indiquant que nous entamerons des discussions avec la P.P. et rappellerons aux mairies d'arrondissement la nécessité de répondre dans un délai d'un mois pour les autorisations relatives aux terrasses et aux étalages.

Je vous propose aussi de supprimer le dernier alinéa demandant que les autorisations de terrasse soient pluriannuelles parce qu'elles sont aujourd'hui reconduites tacitement chaque année sans que le commerçant n'ait à effectuer de démarche administrative. Je souhaiterais quand même maintenir ce principe simple qui permet qui plus est de ne pas donner le sentiment d'une privatisation de l'espace public.

Si vous êtes d'accord pour accepter ces deux amendements, j'émettrai un avis favorable à votre vœu.

Merci.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Les amendements sont acceptés et je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 126 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2016, V. 402).

Observations sur le déroulement de la séance.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Mes chers collègues, depuis tout à l'heure, le brouhaha de cette Assemblée monte. Je comprends bien que nous sommes au troisième jour de séance, qu'il est possible que nous soyons encore en séance cette après-midi, mais je vous demande de bien respecter notre Conseil et, quand vous avez des conservations, de pouvoir les mener dans les couloirs ; ils sont nombreux.

2016 DAE 323 - Kiosques commerciaux sur le domaine public proposant des services de proximité. - Conventions avec la société "Lulu dans ma Rue".

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAE 323 : kiosques commerciaux sur le domaine public proposant des services de proximité.

Je vais donner la parole successivement à Anne TACHÈNE, Sylvie CEYRAC, Jean-Baptiste de FROMENT et Geoffroy BOULARD.

Anne TACHÈNE ?

Mme Anne TACHÈNE. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, au bout du troisième jour, c'est totalement satisfaisant de profiter des centaines de projets de délibération que nous examinons à chaque Conseil de Paris pour mettre en lumière des initiatives humaines enthousiasmantes.

C'est le cas aujourd'hui pour ce projet de délibération qui permet l'installation supplémentaire de kiosques pour "Lulu dans ma Rue". "Lulu dans ma Rue", qu'est-ce que c'est ? C'est un projet simple et innovant, c'est de la conciergerie de rue qui répond à la demande de petits services du quotidien tels que récupérer un colis, faire des travaux de couture ou donner un coup de main dans des travaux de bricolage.

En fait, "Lulu dans ma Rue", c'est bien plus que cela. D'une part, parce que "Lulu dans ma Rue", c'est de la vie de quartier, un quartier qui recrée du lien entre les habitants, un quartier qui remet l'humain au cœur de la vie quotidienne.

Ensuite, "Lulu dans ma Rue", c'est de l'activité pour des hommes et des femmes qui ont des compétences et des talents mais qui se trouvent parfois à la marge de l'activité économique. C'est une magnifique initiative de lutte contre le chômage et la précarité en créant de l'activité à l'échelle locale. Ainsi, la centaine de "Lulu" aujourd'hui en activité à Saint-Paul bénéficie d'un accompagnement personnalisé pour devenir micro-entrepreneur et dégager des revenus complémentaires.

"Lulu dans ma Rue" constitue ainsi un tremplin pour des personnes qui sont au R.S.A. ou qui ne parviennent pas à s'inscrire dans un emploi dans la durée. Les petits services de proximité qu'ils rendent pour des tarifs modérés sont porteurs d'optimisme qui nous fait du bien à tous.

Partenaire des artisans et des commerçants, en lien avec tous les habitants, ils sont motivés et fiables et cette première expérimentation dans le 4e ayant remporté un vif succès avec plus de 10.000 interventions à ce jour mérite donc d'être poursuivie. Au cœur de la "Smart City" que nous voulons, c'est bien la ville inclusive et solidaire qui trouve sa place.

Ce projet de délibération permet de développer leur activité dans les 14e, 15e, 17e, 18e et 20e arrondissements, arrondissements ayant beaucoup sollicité ces types de service. En liaison avec les Maires des arrondissements concernés, et je veux saluer notamment l'implication de ma collègue Sylvie CEYRAC, nous saurons les accueillir avec bienveillance pour la réussite de ce beau projet.

Espérant un vote unanime du projet de délibération, le groupe UDI-MODEM le votera favorablement avec enthousiasme.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Justement, je donne la parole à Sylvie CEYRAC.

Mme Sylvie CEYRAC. - Je vous remercie et je remercie ma collègue.

Monsieur le Maire, au détour du projet de délibération DAE 323, "Lulu" est apparue dans le 15e.

"Lulu dans ma Rue" est une opportunité pour l'arrondissement, services divers, bricolage, ménage, conciergerie sont autant de services qui peuvent être apportés aux Parisiens du 15e. Il est évidemment important de bien choisir son implantation, il est nécessaire de l'installer dans un secteur où la demande peut être importante, où il y a un passage suffisant, et une population intéressée par "Lulu dans ma Rue".

Je n'oublie pas aussi le fait qu'il favorise l'insertion de personnes par un accompagnement socioprofessionnel. C'est pourquoi nous avons commencé une concertation avec la P.C.D.S. de Charles-Edouard VINCENT et le 15e dit bienvenue à "Lulu" dans une de ses rues.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Joli, court, parfait.

La parole est à M. Jean-Baptiste de FROMENT.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous voterons bien évidemment favorablement ce projet de délibération. "Lulu dans ma Rue", mes collègues Anne TACHÈNE et Sylvie CEYRAC l'ont déjà souligné, est une initiative très intéressante, qui crée de l'emploi, qui crée du lien social, qui contribue à recréer une véritable vie de quartier. Sur le fond, c'est extrêmement bien.

J'ai cependant un petit problème de méthode et j'aimerais bien savoir comment la Ville de Paris a géré ce dossier.

"Lulu dans ma Rue" est quelque chose que dans le 9e arrondissement nous avons repéré il y a longtemps. J'avais personnellement rencontré M. VINCENT il y a plus d'un an. Nous avons fait la demande à la Ville de Paris d'une installation dans le 9e arrondissement, nous avons trouvé un emplacement au haut de la rue des Martyrs, dans un endroit assez similaire à celui où la première expérimentation a eu lieu, à Saint-Paul, dans le 4e arrondissement. Toutes les conditions étaient réunies pour que cela marche très bien car le lieu s'y prêtait tout à fait.

Finalement, nous découvrons - nous n'avons jamais eu aucune réponse de la Ville - un projet de délibération où le 9e arrondissement n'est pas retenu alors même que l'entreprise "Lulu dans ma Rue" avait également fait la demande. Je ne veux pas croire que le fait que Mme VÉRON, qui est en charge aussi de ces dossiers, soit élue du 9e arrondissement dans l'opposition, ait eu un rapport avec le fait que nous, 9e arrondissement, n'avons pas de "Lulu dans ma Rue" pour l'instant.

Nous refaisons la demande que le 9e puisse bénéficier d'une deuxième phase d'expérimentation de "Lulu dans ma Rue" et j'aimerais comprendre comment a fonctionné le dispositif d'instruction des dossiers puisque nous n'avons même pas été destinataires d'une réponse à la demande que nous avons faite.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Geoffroy BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD. - Monsieur le Maire, chers collègues, dans le 17e nous avons également rencontré l'équipe de "Lulu dans ma Rue" qui offre un service de conciergerie de quartier qui a pour vocation d'améliorer la qualité de vie des riverains grâce à un système simple et efficace de service de proximité qui permettra de créer de l'emploi.

Nous partageons les objectifs du dispositif qui est un bon outil de lutte contre le chômage des moins qualifiés car il offre des opportunités professionnelles pour tous les types de profils, y compris à des publics parfois éloignés de l'emploi en s'appuyant sur le micro-entrepreneuriat.

Enfin, pour être court, le modèle économique du projet lui permet d'être autonome dans la mesure où la Ville mettra à disposition par arrêté municipal un kiosque, petit modèle et sans publicité, comme convenu dans le 17e arrondissement, place Prosper-Goubaux.

Chers collègues, ce projet de réinsertion par l'emploi s'inscrit dans le cadre de notre politique locale d'arrondissement, ciblée, d'accompagnement vers l'emploi, et nous y sommes naturellement favorables.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre à tous, la parole est à Mme Pauline VÉRON.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Je suis heureuse de voir que de nombreux élus de droite se rallient au combat pour l'emploi que nous menons à Paris, notamment pour les Parisiens qui en sont éloignés et à qui "Lulu dans ma Rue" tend une main précieuse avec un temps de travail sur mesure et un accompagnement adapté.

Nous voulons faire de "Lulu dans ma Rue" un outil de lutte contre l'exclusion sociale en permettant à tous de trouver une activité sur mesure.

L'expérimentation dans le 4e arrondissement à Saint-Paul, grâce au soutien très important de Christophe GIRARD, que je tiens à remercier, qui a été le premier à se lancer dans l'aventure avec nous et avec Charles-Edouard VINCENT, a prouvé son efficacité.

Nous lançons donc l'année prochaine cinq nouveaux kiosques et, par souci d'équité, la Maire de Paris a souhaité qu'il y ait des arrondissements de la majorité et des arrondissements de l'opposition dans cette première vague de généralisation, comme le projet de délibération le montre aujourd'hui, avec une priorité donnée aux arrondissements populaires et aux gros arrondissements que sont donc les 14e, 20e, 15e, 17e et 18e arrondissements, où nous allons ouvrir des kiosques à partir de l'année prochaine. Et d'ailleurs, nous avons commencé dans les arrondissements où les implantations étaient les plus avancées d'un point de vue technique. Je pense au 17e, au 15e et au 14e, notamment.

Monsieur de FROMENT, vous voulez que le 9e rejoigne le mouvement que nous enclenchons et je m'en réjouis. Nous avançons pas à pas. Cette première vague d'ouverture de kiosques n'est qu'un début, et je demanderai à la DAE d'expertiser votre demande pour l'année 2018, demande que je n'ai jamais reçue.

Mmes TACHÈNE et CEYRAC m'interrogent sur les relations entre "Lulu dans ma Rue" et les artisans. Je crois que vous avez soulevé notamment ce point au Conseil du 15e. C'est un vieux débat qui a agité l'insertion par l'activité économique dans les années 80 et que je croyais dépassé. Loin d'être en concurrence avec les artisans locaux, "Lulu dans ma Rue" leur amène des clients supplémentaires pour les petits travaux qu'ils estiment trop techniques pour eux.

Ainsi, le kiosque de Saint-Paul renvoie chaque fois entre 50 et 60 commandes vers les artisans et les P.M.E. du quartier. "Lulu dans ma Rue" est d'ailleurs en discussion avec la confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment pour signer une convention qui permettra le référencement des artisans du quartier sur lesquels s'appuyer. On voit donc qu'avec "Lulu dans ma Rue", c'est non seulement les personnes qui participent à cette conciergerie de quartier qui retrouvent un emploi, mais cela permet de redynamiser tout le tissu économique artisanal du quartier.

Et donc, le soutien à l'action innovante de "Lulu dans ma Rue" est un pas concret de plus vers l'inclusion de tous par l'emploi, et une chance pour les arrondissements accueillant ces kiosques. Je vous invite évidemment à voter ce projet de délibération sans réserve.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 323.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2016, DAE 323).

Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes (suite).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe qu'un vote à bulletins secrets est ouvert pour la désignation d'un représentant au sein de la M.I.E. sur le thème "Paris, ville interculturelle".

Je vous invite donc à vous rendre dans la salle de travail avant 13 heures pour déposer votre bulletin dans l'urne prévue à cet effet.

2016 DAE 364 - Subventions (70.000 euros) et conventions avec deux associations portant des projets de ressourceries du vélo (11e et 91).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le projet de délibération DAE 364 porte subventions et conventions avec deux associations portant des projets de ressourceries vélo dans le 11e et le 91.

Je donne donc la parole à Sandrine MÉES.

Mme Sandrine MÉES. - Merci, Monsieur le Maire.

L'impact positif de la pratique du vélo sur la qualité de l'air à Paris est une évidence. Tout projet qui vise à développer la pratique de la bicyclette est important, mais si nous souhaitons mettre en lumière ce projet de délibération, c'est que les deux projets de ressourceries qui y sont présentés rompent avec le modèle économique classique. Ces deux projets proposent en effet des modes de consommation plus respectueux de l'environnement, du fait qu'ils limitent la consommation de ressources naturelles et qu'ils limitent aussi la production de déchets.

En plus de réparer les vélos, les ateliers permettront d'apprendre à réparer soi-même son vélo, permettront d'acheter des pièces détachées, de louer et d'acheter des vélos. La Ville proposera même à ces ressourceries un accès au stock d'épaves de vélos qui sont collectées dans les rues. Et ces projets reposent sur l'insertion par l'emploi. C'est la preuve qu'une ville cyclable est meilleure pour la santé, mais peut aussi contribuer à créer de l'emploi et permettre au plus grand nombre d'accéder à des partages de savoir-faire et à des services au prix juste.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Antoinette GUHL.

Mme Antoinette GUHL, adjointe. - Monsieur le Maire, chers collègues, ce projet de délibération fait écho effectivement au projet de délibération DAE 377, sur lequel j'intervenais tout à l'heure pour le soutien au développement des ressourceries. Il s'agit là de deux ressourceries très particulières, puisqu'elles sont spécifiquement destinées à l'activité vélo. Les deux projets que nous vous présentons ici sont portés à la fois par Christophe NAJDOVSKI et moi-même, car ils articulent à la fois l'économie sociale et solidaire, notre politique en la matière, et notre politique de déplacements et de promotion du vélo.

Ces deux ressourceries ouvriront dans le 11^e et dans le 14^e arrondissement, pour préciser le titre de ce projet de délibération, qui n'est pas très précis en la matière. Voilà. Je ne sais pas si Christophe souhaite y ajouter... Non.

Je vous invite donc à voter favorablement pour ce projet de délibération, qui promeut à la fois l'insertion par l'activité économique, l'économie sociale et solidaire et le développement de la pratique de transport du vélo.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 364.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DAE 364).

2016 DAE 396 - Seine attractive, Seine responsable. - Conventions d'occupation du domaine public avec six structures de l'économie solidaire et circulaire et une association sportive.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons maintenant au projet de délibération DAE 396 : Seine attractive, Seine responsable.

Je vais donner la parole successivement à Christophe GIRARD, Eric AZIÈRE, Maud GATEL, David BELLARD et Danielle SIMONNET.

Christophe GIRARD, vous avez la parole.

M. Christophe GIRARD, maire du 4^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

J'ai d'ailleurs pu remettre hier à mon collègue Jean-François LEGARET, maire du 1^{er} arrondissement, les documents qui était en ma possession, ainsi qu'à Yves POZZO di BORGO.

L'examen de ce projet de délibération est l'occasion de saluer les choix effectués en matière de programmation économique des berges de Seine rive droite pour leur diversité, leur équilibre et leur inclinaison en faveur des acteurs de l'économie sociale et solidaire, du réemploi ou de l'insertion. Ils permettront en outre, et c'est aussi à saluer, me semble-t-il, la création de 9 emplois en insertion et plus de 30 emplois à temps plein.

Mais l'examen de ce projet de délibération est bien sûr l'occasion, alors qu'un pic de pollution en particules fines d'une dimension inédite frappe notre ville, de rappeler ici tout notre soutien à la politique des déplacements engagée, qui poursuit et renforce les initiatives portées sous la mandature de Bertrand DELANOË. Cet épisode, par son ampleur et sa gravité, vient nous rappeler à toutes et tous notre responsabilité à l'égard des générations actuelles et futures, car il n'est plus contestable que le trafic automobile est en grande partie responsable de la pollution de l'air parisien. Il n'est également plus contestable que cette pollution de l'air entraîne l'apparition et l'aggravation des maladies pulmonaires et des milliers de décès chaque année dans notre ville et dans notre région. L'urgence nous commande d'agir. Nous en avons collectivement le pouvoir.

Nous avons fermé à la circulation les berges de Seine rive droite et réparé un outrage qu'André Malraux, alors Ministre des Affaires culturelles, n'avait malheureusement pu éviter malgré les premières pétitions. Nous généralisons les zones où la vitesse est limitée à 30 à l'heure, voire 20 kilomètres heure.

Nous créons une zone à circulation restreinte pour interdire progressivement les véhicules les plus polluants. Nous développons les infrastructures cyclables au travers du Plan Vélo. Et surtout, nous investissons massivement en faveur des mobilités alternatives en finançant directement ou indirectement de grands projets structurants comme la prolongation du tramway, la prolongation de la ligne 14 ou celle de la ligne 11. Et contrairement aux accusations d'égoïsme proférées à notre encontre, nous prenons toute notre part au développement et à la modernisation des transports en commun franciliens via la contribution de près de 400 millions d'euros - oui, je dis bien 400 millions d'euros par an - de Paris au Syndicat des transports d'Ile-de-France.

Malheureusement, les incidents de la semaine dernière l'ont montré, le travail à mener sur les infrastructures ferroviaires reste très important au niveau de la Région. Nous invitons donc les élus de l'Exécutif régional à se concentrer davantage sur leurs missions en la matière plutôt que de contester systématiquement la politique que mène en responsabilité, dans le sens du mandat qui nous a été confié par les Parisiens, la Maire de Paris et nous-mêmes, élus de la majorité. Nous lui demandons de nous accompagner en revanche dans la mise en place d'alternatives à la voiture, notamment la mise en place d'une ligne à haut niveau de service sur les quais hauts. Asséner constamment que la fermeture des berges de Seine est responsable de tous les embouteillages de la Région Ile-de-France n'est ni sérieux, ni à la hauteur des enjeux, voire comique. Il s'agit bien de 3,3 kilomètres qui ont été retirés aux automobiles, face à un réseau de 1.700 kilomètres de voies et de rues.

Une étude, qui devrait être citée plus souvent, a été réalisée dans le Centre de Paris en novembre 2015 par un cabinet pour identifier les raisons des déplacements dans ou à travers l'hyper-centre, et ces résultats sont édifiants. Sur 1.127 conducteurs interrogés, 79 % étaient des particuliers, contre seulement 21 % qui étaient des chauffeurs-livreurs.

79 % étaient seuls dans leur véhicule. 84 % étaient des hommes. Sans parler de la taille des voitures. D'autres chiffres donnent la mesure de l'enjeu. Plus de 50 % des déplacements étaient des déplacements intra-Paris alors que nous savons tous que les alternatives existent en nombre important pour ces types de trajets.

Enfin, à la question : "Pourquoi n'utilisez-vous pas les transports en commun ?", 25 % ont répondu en mettant en avant le confort du véhicule et 9 %, leur simple habitude de déplacement. Il est urgent de modifier nos comportements dans les périodes de pointe, entre 8 heures et 9 heures et entre 17 heures et 18 heures. Trois catégories d'usagers de la route cohabitent : ceux qui utilisent la voiture comme outil de travail - les livreurs, les artisans, les professions de santé -, ceux qui ont besoin de leur voiture pour se rendre à leur travail car les autres options multiplient par deux le temps de trajet, et ceux qui prennent la voiture par confort.

M. Mao PENINOÛ, adjoint, président. - Monsieur LEGARET, vous n'êtes pas...

Je suspends la séance pour deux minutes. Ça suffit !

Monsieur LEGARET, votre comportement est inadmissible.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance est suspendue deux minutes).

M. Mao PENINOÛ, adjoint, président. - Nous reprenons.

2016 DAE 396 - Seine attractive, Seine responsable. - Conventions d'occupation du domaine public avec six structures de l'économie solidaire et circulaire et une association sportive (suite).

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Monsieur GIRARD, terminez votre intervention rapidement, s'il vous plaît.

M. Christophe GIRARD, maire du 4^e arrondissement. - Il y avait deux lignes.

C'est pourquoi, conscients que la réduction du trafic routier est une urgence sanitaire absolue pour notre Ville, nous continuerons de soutenir sans réserve la Maire de Paris dans son engagement ferme et résolu pour faire de Paris une métropole moderne et écologique du XXI^e siècle.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Maud GATEL.

Mme Maud GATEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, pour ma part, je m'en tiendrai au projet de délibération puisque j'ai le sentiment que ce débat, on l'a fait et refait. S'il s'agit de faire du recyclage d'interventions que l'on a faites hier, il y a deux mois ou six mois, je pense que l'on a autre chose à faire.

Ce projet de délibération, en l'occurrence, a trait à des conventions d'occupation du domaine public avec six structures de l'économie sociale et solidaire. On est donc sur un tout autre sujet. Le choix d'un appel à manifestation d'intérêt, et non d'un appel d'offres, s'il est autorisé au regard des sommes en jeu, pose un certain nombre de questions en matière de légitimité et de contrôle de l'action et des marchés publics, ce qui, au regard de la durée de la convention, très longue puisque l'on parle de 10 ans, ainsi que des précédents relevés dans les conclusions du rapport de la Chambre régionale des comptes, dont nous avons débattu hier, ne constituent pas un bon signal.

Aujourd'hui, vous nous demandez de voter sur six activités nouvelles. Mais à quel moment ont-elles été discutées ? Parce qu'en effet, notre Assemblée, lorsqu'elle s'est prononcée en décembre 2015, n'avait en aucun cas prévu ces six activités. Quelle est donc la base juridique de ce choix puisqu'aucun projet de délibération ne l'encadrerait ? Pourtant, les activités sur lesquelles nous avons à nous prononcer figuraient très clairement dans l'appel à manifestation d'intérêt qui a été proposé par la Ville. J'indique également, à ce propos, que nous avons voté concernant un appel d'offres ouvert et non pas sur une procédure d'appel à manifestation d'intérêt.

Les types d'aménagement auraient dû, à tout le moins, faire l'objet d'un débat au sein de notre Assemblée pour évoquer ensemble les animations paraissant les plus pertinentes pour répondre aux attentes des Parisiens, des Franciliens et des visiteurs. Je regrette que cela n'ait pas été le cas.

Plus problématique encore, l'appel à manifestation d'intérêt a été lancé avant même que la décision du Conseil de Paris quant à la fermeture des berges rive droite n'ait été entérinée, puisque le dernier vote de notre Assemblée sur le sujet remonte à septembre 2016, tandis que l'appel à manifestation d'intérêt s'est achevé en juin, soit même avant la fin de l'enquête publique qui se déroulait jusqu'au 8 juillet. C'est, a minima, mettre la charrue avant les bœufs. Le lancement de cet appel à manifestation d'intérêt et le calendrier annoncé, début des travaux, posent aussi question dans la mesure où la fermeture des berges doit faire l'objet d'une évaluation et d'une nouvelle décision de la part du Préfet au mois de mars prochain. Et la perspective d'une ouverture en juin semble peu réaliste au regard des travaux amenés.

Quant aux raisons des choix faits, il semble qu'il y ait eu une évolution entre les éléments donnés dans l'appel à manifestation d'intérêt et les raisons aujourd'hui avancées. A l'époque, il était question de critères fondés sur la qualité architecturale et patrimoniale, l'intégration environnementale et la réversibilité, de viabilité du modèle économique et de propositions de redevance. L'appel à manifestation d'intérêt évoque ainsi "une sélection de projets économiquement viables participant à l'attractivité de Paris et incarnant la force de son art de vivre, comme de ses valeurs".

Aujourd'hui, le choix est présenté, ou post-rationalisé, à l'aune du seul critère de l'économie sociale et solidaire. Ce n'est pas moi qui vous dirai que cela ne nécessite pas d'être soutenu, bien au contraire, mais cela apparaît tardivement dans les critères de sélection.

L'organisation de la consultation elle-même n'est pas exempte de reproches. La confidentialité due à ce type de procédure n'a pas été respectée puisque des communications ont été envoyées par e-mail, en copie apparente, à l'ensemble des candidats. Des porteurs de projets ont fait état de grandes difficultés à se rendre sur les lieux concernés. Lorsqu'ils ont enfin pu les visiter, ils ont été convoqués le matin pour l'après-midi même. La commission consultative n'a réuni que des adjoints, sans que les membres de l'opposition n'aient été informés et encore moins conviés aux délibérations. Quant aux délais permettant un échange entre les porteurs de projets et la DAE, ils ne semblent pas avoir été mis à profit.

Autant de dysfonctionnements dans une procédure qui posent question et pour lesquels nous souhaitons votre éclairage.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - On ne va pas refaire le match sur la piétonisation des voies sur berges. Ce n'est pas l'objet du projet de délibération. Par contre, il y a quelque chose qui est intéressant et qui résonne par rapport au rapport de la Chambre régionale des comptes sur la première phase de la piétonisation des berges de Seine, sur lequel on a pu échanger hier, parce que, dans ce rapport-là, mes chers collègues, il y avait un certain nombre de parties assez critiques sur le volet animation.

Je trouve que ce projet de délibération, justement, y répond plutôt positivement en partie. Justement, si vous vous souvenez bien, dans le rapport de la Chambre régionale des comptes, il était exprimé que la Ville avait manqué de préparation dans ses marchés d'appel d'offres en faveur des animations, comme si l'objectif, absolument, d'occuper la piétonisation des voies sur berges avait accéléré la commande de marchés sans suffisamment définir quel était l'objet de ces animations, comment elles devaient être réalisées, quelle était leur finalité. Le rapport, par ailleurs, signalait aussi des problèmes financiers derrière. Il y avait d'ailleurs, dans ce rapport, des imprécisions qui faisaient état de salaires assez conséquents de responsables dans la partie événementielle, mais il n'était même pas précisé si c'étaient des salaires mensuels ou sur une période. En tous les cas, c'étaient des chiffres qui donnaient le tournis.

Moi, ce que j'apprécie dans ce projet de délibération, c'est que quand on veut, on peut. Quand on veut développer de l'économie sociale et solidaire, quand on souhaite qu'il y ait des animations qui répondent à nos impératifs et nos convictions écologiques et solidaires, il est possible de trouver des partenaires pour le faire. La question que je me pose après, c'est : quelle est la part de ces animations dans la phase 2 des berges ? Quelle est cette part parmi l'ensemble des animations, c'est-à-dire est-ce que toutes les animations relèveront de l'économie sociale et solidaire ? Ou bien, est-ce que là on nous fait délibérer sur des projets qui ne représentent que, je n'en sais rien, 10 %, 20 %, 50 % ? Voilà, c'est ce qui m'échappe. Aussi, ce qui m'échappe, même si chacune de ces activités qui m'est présentées ainsi sur le projet de délibération me semble positive, je ne sais pas quelle a été la réflexion d'ensemble avec des partenaires associatifs.

Je disais hier dans mon intervention que nous avons quand même une grande richesse de structures associatives et de l'éducation populaire, qui peuvent, par des méthodes d'animation de l'éducation populaire, contribuer à avoir des activités de loisirs, mais qui n'ont pas une vocation simplement de divertir mais d'émanciper par des animations artistiques, culturelles, qui font aussi réfléchir et nous permettent des rencontres nouvelles. Là, on peut être une structure de l'économie sociale et solidaire et pour autant être assez mauvais en éducation populaire. Les deux ne sont pas forcément corrélés. Vous serez d'accord avec moi.

Par contre, ce qui est une évidence, quand on n'est même pas de la culture de l'économie sociale et solidaire, il y a peu de chances qu'en termes d'animation, une grosse société événementielle soit dans une réflexion d'implication citoyenne et d'émancipation.

Vous m'aurez compris, je regrette un peu, j'ai un peu le sentiment qu'en fin de compte, on a quand même des réseaux extrêmement riches dans un certain nombre de quartiers, qui ne sont généralement pas localisés dans le cœur de Paris, sont-ils sollicités ? Leur propose-t-on de venir vraiment participer de l'animation de ces berges sur Seine ? C'est pour cela que j'attends vos réponses.

Même si bien sûr quoi qu'il en soit, je voterai pour ce projet de délibération, je ne conditionne pas, mais j'aimerais savoir quelle est la réflexion d'ensemble.

Un, quelle est la part de l'économie sociale solidaire dans l'ensemble des animations prévues ? Est-ce que cela se fait au coup par coup, parce qu'il est difficile d'anticiper toute la période ?

Deux, quel est le travail en amont avec l'ensemble des acteurs ?

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, Antoinette GUHL.

Mme Antoinette GUHL, adjointe. - Monsieur le Maire, chers collègues, après la reconquête écologique, c'est aujourd'hui la reconquête solidaire de l'un des plus beaux lieux de Paris inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO, que je vous propose par ce projet de délibération porté avec Christophe NAJDOVSKI.

Alors oui, n'en déplaise à nos collègues de droite, les berges de Seine sont désormais un symbole puissant d'une autre vision de la ville, plus écologique et plus solidaire. Ce projet de délibération propose effectivement l'installation de 6 nouvelles activités portées par des structures d'utilité sociale, dans des locaux et aménagements réversibles situés sur les berges de Seine. S'y installeront donc après le vote de ce projet de délibération un restaurant d'insertion, s'il a lieu bien entendu, qui tiendra une buvette solidaire, la "Table de Cana", que vous avez pu voir lors de "Paris Plages", un café club équitable tenu par "Monde et Médias", un atelier vélo tenu par "Etudes et chantiers", un magasin de produits équitables pour les visiteurs proposé par "Altermundi", un restaurant "Locavores" tenu par "Origines" et un restaurant collaboratif et zéro déchet tenu par "Dorma". Vous l'avez dit, Monsieur GIRARD, c'est aujourd'hui près de 40 emplois créés dont un quart de ces emplois en insertion.

En ce qui concerne le cadre légal, et pour répondre à Mme GATEL, effectivement, ces installations se font dans le cadre légal d'occupation du domaine public, elles ont donné lieu à un appel à manifestation d'intérêt, qui lui-même a généré la manifestation de 40 porteurs de projets pour donner lieu finalement, après 34 visites sur les lieux organisés par les services et plusieurs réunions d'information, à 18 candidatures sur table et 6 finalistes, qui vous l'avez dit ont été sélectionnés lors de 2 jurys, les 19 mai et 21 juin, une décision partagée avec de nombreux collègues de l'Hôtel de Ville.

Alors oui, nous vous invitons à voter avec enthousiasme ce projet de délibération, qui porte sur la reconquête solidaire des berges de Seine. Pour répondre effectivement à notre collègue Danielle SIMONNET, je dirai que oui, cet appel à manifestation d'intérêt a été ouvert à toutes les structures qui le souhaitent, avec comme critère, d'une part la viabilité du projet, cela a été le premier critère étudié, et comme deuxième critère, l'impact écologique et comme troisième critère l'impact social.

Toutes les structures qui étaient en mesure de pouvoir présenter un projet à la fois viable, à impact social et à impact écologique, nous ont fait cette proposition.

Quant à la durée des conventions, Madame GATEL, elles oscillent entre 3 et 10 ans et sont différentes en fonction des emplacements.

Je vous invite donc à voter pour ce projet de délibération, qui nous propose cette installation solidaire. C'est une nouveauté et ce sera donc une toute nouvelle promenade plus écologique, plus apaisée et plus inclusive que nous proposerons.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 396.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DAE 396).

2016 DAE 29 G - Subvention de fonctionnement (3.270.000 euros), subvention (250.000 euros) concernant le décrochage des jeunes, avenant n° 3 à la convention avec la Mission locale de Paris.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAE 29 G : subvention de fonctionnement, concernant le décrochage des jeunes avec la Mission locale de Paris.

Sandrine CHARNOZ.

Mme Sandrine CHARNOZ. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, parmi les publics les plus touchés par le chômage et les difficultés pour rentrer dans le marché du travail; je déplore que la jeunesse en fasse partie. Cette dernière hérite de conditions économiques et sociales difficiles, et de surcroît qu'elle soit suffisamment qualifiée ou non, elle continue de rencontrer 1001 obstacles pour trouver une formation ou un emploi.

Mes chers collègues, à Paris, toutes catégories confondues, ce sont environ 103.000 jeunes de moins de 25 ans qui cherchent actuellement un emploi. Même si ce chiffre est en légère baisse depuis un an, nous sommes loin de nous réjouir de ce constat. Bien au contraire, nous devons redoubler nos efforts pour leur offrir un accompagnement qui réponde à leurs besoins et leurs attentes et notamment à ceux qui poussent la porte de la Mission locale de Paris.

Cette dernière est au service de tout jeune Parisien de 16 à 25 ans, et est à leurs côtés dans toutes les démarches qui les conduisent vers l'autonomie, que ce soit pour trouver un emploi, une formation, un logement, pour les accompagner sur leur santé, leurs droits.

En matière d'emploi et de formation, ces résultats confirment son utilité, et pour les illustrer je voudrais citer ceux de 2015, 29.074 jeunes ont poussé la porte de la Mission locale de Paris, 19.303 ont été suivis, et 6.318 ont trouvé un emploi ou une formation. 1.284 d'entre eux ont eu un C.D.I., et 780 ont pu signer un contrat en alternance, dont plus de 60 en apprentissage à la Ville, et je tiens à souligner l'engagement de notre collectivité pour les jeunes.

Parmi ces jeunes, la moitié vient des 18e, 19e et 20e arrondissements, qui sont les arrondissements les plus jeunes de Paris.

Le rôle de la Mission locale en tant que service public de l'emploi n'est plus à prouver, et je voudrais rappeler que son organisation en antenne territoriale est donc une organisation efficace, qui permet au jeune, dans chaque quartier, de trouver un contact et une approche au plus près de chez lui.

La Mission locale de Paris a toujours eu pour but de s'adapter aux dispositifs et aux différents projets, et ainsi de développer pour chaque jeune une réponse adaptée à son profil et sa situation. Chaque jeune est unique, nous ne pouvons pas les ranger dans des cases, je fais référence au mouvement "Arrêtez de nous mettre dans des cases" que développent les jeunes des missions locales en France, pour essayer de rappeler qu'ils ont une parole, un projet, une envie et qu'il est important de les entendre et de les accompagner. C'est ce que nous faisons.

Comme je l'ai dit, mes chers collègues, notre organisation peut toujours s'améliorer et nous sommes actuellement sous les feux des projecteurs avec 2 rapports, un rapport de la Cour des comptes et un rapport de l'I.G.A.S. Ces deux rapports démontrent à quel point nos structures accompagnent les jeunes.

Certains sont plus positifs que d'autres, mais il est important de noter que les missions locales sont capables d'être au rendez-vous, de s'adapter comme elles l'ont fait à chaque nouveau dispositif, que ce soient les emplois d'avenir ou la garantie Jeunes aujourd'hui.

Ainsi, dans sa réponse, l'Union nationale des missions locales a fait plusieurs remarques et propositions, tant sur les responsabilités, l'organisation et les financements des missions locales pour accompagner toujours mieux les jeunes, car n'oublions pas que la finalité et la priorité de nos missions, ce sont eux. Pour illustrer mes propos, je vais parler de la garantie Jeunes qui a été lancée en 2013, auprès des jeunes de 18 à 25 ans, pour les accompagner de manière plus intensive et leur donner une allocation pour leur permettre de suivre, pendant un an, des ateliers et des sessions en collectif.

Paris est rentré plus tardivement dans le dispositif. En 2016, c'est près de 550 jeunes qui auront pu bénéficier de cette mesure et, en 2017, nous aurons plus de 1.000 jeunes accueillis sur Paris, avec un site dans le 13e arrondissement et un autre dans le 15e arrondissement.

Je voudrais remercier la Ville de Paris et Pauline VÉRON pour leur engagement à nous trouver des lieux qui nous permettent de mettre en œuvre ce dispositif dans d'excellentes conditions.

Je termine en saluant Maïté ERRECART, la présidente, et l'ensemble des équipes car c'est bien par un soutien sans faille et une adaptation permanente que nous arrivons ainsi à nous adapter à tous les profils.

Je vous invite à voter ce projet de délibération dont les jeunes Parisiens ont grandement besoin.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Pauline VÉRON.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, chère Sandrine CHARNOZ, merci pour votre soutien à ce projet de délibération important, comme vous l'avez rappelé. Le psychiatre Boris CYRULNIK confiait, dans un article du "Monde" avant-hier, que ce qui peut aider un jeune à prendre sa voie, c'est son pouvoir de rêve. Il faut ensuite se réveiller, bien sûr. Le rêve mène au réveil. Mais si un jeune arrive à rêver et à se mettre au travail, il pourra prendre une direction de vie.

Trouver un emploi, c'est avant tout trouver sa place dans la société. A un âge où l'on cherche qui l'on est et où l'on peut se sentir utile, trouver une formation, un travail ou un stage est une étape fondatrice. Lorsqu'on décroche à cet âge où tout se joue, il faut une main tendue à laquelle se rattraper. Chaque année, 20.000 jeunes Parisiens sortis du système scolaire, éloignés de l'emploi, peuvent compter sur la main tendue de la Mission locale de Paris.

Vous l'avez souligné, chaque jeune est unique. C'est pourquoi la Mission locale leur garantit un diagnostic personnalisé, co-construit avec eux dans un projet d'insertion professionnelle adapté et en accord avec leurs aspirations, leur offre des ateliers pratiques de qualité, leur trouve un parrain ou organise des ateliers découvertes métiers.

Les jeunes bénéficient aussi d'une aide pour trouver un logement et se soigner. La Mission locale est une maison de la réussite pour un nombre important de jeunes Parisiens. L'année dernière, 6.318 jeunes ont accédé à un emploi ; 780 jeunes ont signé un contrat en alternance ; 997 jeunes ont signé un contrat Emploi d'avenir et 3.507 jeunes ont bénéficié d'une formation.

Je veux saluer la mise en œuvre de la garantie Jeunes à Paris. En effet, nous avons tenu à garantir les meilleures conditions possibles pour accueillir ce dispositif à Paris, notamment grâce à la mise à disposition des locaux du "Point Paris Emploi" du 13e arrondissement et bientôt des locaux dans le 15e arrondissement. Paris se donne les moyens d'être une ville inclusive, accueillante pour tous, capable de donner sa chance à chacun. La jeunesse fait vivre notre ville. En retour, nous devons permettre à nos jeunes de construire leur propre vie.

J'appelle donc le Conseil de Paris à se prononcer en faveur de ce projet de délibération pour permettre à la Mission locale de Paris de continuer à exercer ses activités au service des jeunes Parisiens.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 29 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DAE 29 G).

Compte rendu de la 2e Commission.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons aux travaux de la 2e Commission.

Je donne la parole à sa présidente, Mme Fadila MÉHAL

Mme Fadila MÉHAL. - Merci Monsieur le Maire, chers collègues, à cette Commission du 5 décembre, il y avait 18 présents avec une assiduité toujours importante, et même l'arrivée de nouveaux membres. Les travaux de la Commission ont été consacrés à l'examen du budget culturel, selon l'article 19 du Règlement intérieur. C'est vrai que les adjoints concernés ont examiné leur budget. Je n'y reviendrai pas car les grandes lignes du budget ont été présentées et ont même été votées. Les questions qui ont été posées ont toutes, pour une certaine façon, trouvé des réponses, d'ailleurs qui recourent l'essentiel de ce qui a été dit hier et notamment sur le budget culturel.

Puis nous sommes passés à l'examen des 83 projets de délibération du jour, dont cinq relevant du Conseil départemental. C'est vrai que certains ont fait l'objet de discussions, notamment dans le champ culturel avec la convention avec l'établissement public "Cité de la Musique", l'avenant à la convention avec l'association "Théâtre de la Ville", l'actualisation des tarifs de redevance, la prise en charge par la Ville des frais d'accueil des victimes et

proches des victimes du 13 novembre, ainsi que la subvention à la délégation calédonienne de la Croix-Rouge et enfin la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association "Couleurs Caraïbes" et le concert de Saint-Georges.

Pour le champ de la mémoire "anciens combattants", certaines dénominations ont suscité quelques petites observations, mais dans l'ensemble cela a été relativement consensuel. Enfin, Madame GOLDGRAB a présenté le projet de l'association "Paris Librairies".

S'agissant des vœux et des amendements, il y en avait dix, non rattachés et déposés par les groupes. Je vais les citer rapidement : le groupe LR a présenté trois vœux concernant les indispensables travaux de consolidation de la crypte, l'installation de la crèche de Noël - ils vont y revenir - et la dénomination d'un lieu dans le 15e arrondissement Yvette Chauviré ; le groupe UDI a présenté deux vœux dont la promotion des ponts qui est passée hier, je pense, et qui a été votée à l'unanimité puisqu'il est passé à la 3e Commission ; le groupe Socialiste et Apparentés a présenté trois vœux sur la dénomination d'un lieu de mémoire à Patrice Chéreau, la dénomination Germaine Richier à une future voie du 13e arrondissement et la dénomination des voies autour de la halle Freyssinet. Voilà pour l'ensemble des groupes sans oublier le groupe Communiste - Front de Gauche qui a présenté un vœu relatif à la dénomination "Barbara" de la nouvelle station de la ligne 14 aux Batignolles.

Pour terminer, j'ai proposé l'audition de M. Pierre THOMAS, délégué à l'Outre-Mer, puisque beaucoup de dossiers relèvent de ce champ. Je voudrais signaler à ceux qui sont encore présents que la prochaine séance est fixée au 23 janvier à 12 heures.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

2016 DDCT 163 - Subvention d'investissement (15.000 euros) et convention avec l'Association de médiation pour un usage optimal de la nuit (A.M.U.O.N.).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 163 relatif à une subvention d'investissement et une convention avec l'Association de médiation pour un usage optimal de la nuit.

La parole est à M. Philippe DUCLOUX.

M. Philippe DUCLOUX. - Monsieur le Maire, brièvement j'ai souhaité intervenir sur ce projet de délibération qui vise à attribuer une subvention d'investissement de 15.000 euros et actant la signature d'une convention annuelle d'objectifs avec l'Association de médiation pour un usage optimal de la nuit - A.M.U.O.N. - que tout le monde connaît, pour saluer, d'une part, leur travail qui consiste à regrouper divers partenaires autour du dispositif "Les Pierrots de la Nuit", renforcer le professionnalisme des exploitants de débits de boisson pour une meilleure maîtrise des nuisances sonores induites par leur activité ; d'autre part, pour contribuer à la résolution de conflits entre riverains et établissements, sensibiliser la clientèle des établissements aux conséquences des nuisances qu'ils génèrent sur le cadre de vie et la santé des riverains, et participer à la politique de régulation de la vie nocturne mise en œuvre par la Ville de Paris. Je peux en témoigner et je peux témoigner de leur engagement constant, notamment lorsque j'étais adjoint au Maire de Paris chargé de la nuit.

Suite à la subvention de fonctionnement de 100.000 euros que nous avons votée en 2016 pour cette association, afin de lui permettre de renforcer ses actions, cette subvention d'investissement de 15.000 euros que nous votons aujourd'hui - je l'espère - permettra à l'A.M.U.O.N. d'acquérir du matériel afin de mieux exercer sa mission, d'une part d'améliorer les outils de gestion sur leur base de données qui recense plus de 1.600 établissements de nuit et qui permettra une connaissance plus facile et plus fine des quartiers, des pratiques festives et des lieux à surveiller plus attentivement.

Cela leur permettra de moderniser leur site Internet afin de rendre plus facilement accessible l'ensemble des documents nécessaires à une meilleure gestion des activités nocturnes. Cela leur permettra également d'équiper en terminaux nomades les médiateurs qui assurent le suivi des 90 établissements pour saisir les informations concernant ces établissements directement dans la base de données, au moment de leur visite. Ils pourront également acquérir des projecteurs qui permettront de diffuser des messages de sensibilisation très importants aux nuisances sonores dans l'espace public à destination des noctambules, dans les quartiers où les médiateurs interviennent pas ou peu auprès du public.

Également acquérir des sonomètres pour aider les établissements à respecter la tranquillité des riverains et enfin acquérir du matériel informatique pour le personnel de l'association.

J'insiste sur le travail de ces médiateurs qui est très important et notamment dans le 11^e arrondissement, là où je suis élu en charge du commerce, que ce soit quand ils interviennent en journée auprès des établissements ou alors, en soirée auprès des clients.

Je remercie évidemment toute la Municipalité, et vous en particulier, Mao PENINOU, quand vous avez créé ce dispositif, en 2011, ce dispositif de médiation a permis et continue à permettre de réduire les nuisances liées aux activités nocturnes. En effet, depuis 2011, cette association joue un rôle de médiation important, permettant d'intervenir dans les différents quartiers de la Capitale, comme je le rappelais tout à l'heure, notamment les quartiers très fréquentés le soir et la nuit.

Je sais que la recherche de nouveaux locaux, qui était une problématique pour cette association, est résolue et c'est une bonne chose. J'ai eu hier soir un de ses responsables au téléphone. C'est une association aussi composée de gens complètement investis dans leur démarche. Cette démarche, qui est pluridisciplinaire de sensibilisation et de médiation, ne peut se régler évidemment à elle seule parce que l'ensemble des questions posées par les nuisances nocturnes est très complexe, mais elle contribue à réduire les tensions dans les lieux d'animation.

Et dans le cadre général de la politique municipale pour la nuit, animée par vous, cher Frédéric HOCQUARD, en lien avec les mairies d'arrondissement, la Préfecture de police, les professionnels des établissements et associations de riverains, elle constitue l'un des outils indispensables pour favoriser un partage équilibré de la vie nocturne parisienne.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Frédéric HOCQUARD.

M. Frédéric HOCQUARD. - Quelques mots en réponse, Monsieur le Maire, merci.

Merci, Monsieur DUCLOUX, cela me permet de souligner effectivement, et vous l'avez dit à travers ce projet de délibération, le renforcement du travail et du soutien que nous faisons en direction de l'"A.M.U.O.N.", "Les "Pierrots de la Nuit", suite à l'évaluation que nous avons faite il y a deux ans maintenant du dispositif. Cela a permis de recaler le dispositif, d'avoir une action plus importante en direction de la régulation et de la médiation qui reste un des objectifs pour avoir une nuit partagée dans cette ville, et que cette année nous puissions les soutenir à travers cette subvention d'investissement.

Cela me permet aussi de souligner l'excellent travail que peut faire l'association "Les "Pierrots de la Nuit" ou l'"A.M.U.O.N.", notamment c'est une des seules associations qui interviennent en direction des usagers et qui fait de la médiation en direction des usagers. Or on sait que c'est extrêmement important aujourd'hui d'avoir un travail de régulation et d'accompagnement en direction des établissements, mais aussi en direction des noctambules et des usagers des bars et des personnes qui se trouvent dans l'espace public à travers notamment ce dispositif des "Pierrots de la Nuit".

Dernière chose, l'ensemble de ce travail de médiation et de régulation, qui est porté par l'"A.M.U.O.N." et aussi par d'autres structures que nous pouvons soutenir, nous permet aujourd'hui d'avancer sur la question du partage des usages de la nuit.

Cela me permet de vous annoncer que nous allons mettre en place ce mois-ci, d'ici la fin de l'année et tout début janvier, deux commissions de régulation des débits de boissons dans deux arrondissement particulièrement importants du point de vue de la vie nocturne et festive, que sont le 11^e arrondissement, Monsieur DUCLOUX, et le 10^e arrondissement aussi. C'est fort du travail que nous réalisons et que réalise la Ville, mais sur lequel on peut s'appuyer à travers le travail de l'"A.M.U.O.N." que cela nous permet de mettre en place ces deux commissions de régulation de débits de boissons.

C'est pourquoi je vous demanderai de soutenir et de voter cette subvention d'investissement, dont vous avez décrit, Monsieur DUCLOUX, je ne vais pas y revenir, les détails de ce à quoi elle pourra servir.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 163.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DDCT 163).

Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes (suite).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je vous rappelle que nous avons un vote qui est en cours dans la salle de travail à côté. Il y a à peine une dizaine de votants, motivez-vous, cela ne vous prend pas beaucoup de temps. Merci.

2016 DAC 307 - Subvention (170.000 euros) et conventions avec la Maison des pratiques artistiques amateurs.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAC 307 : subvention et conventions avec la Maison des pratiques artistiques amateurs.

La parole est à M. Philippe DUCLOUX.

M. Philippe DUCLOUX. - Une nouvelle fois, je souhaitais intervenir sur ce projet de délibération, un très beau projet de délibération, qui vise et qui concerne une subvention de 170.000 euros et des conventions avec la Maison des pratiques artistiques amateurs, plus connue sous l'appellation "MP2A".

La Maison des pratiques artistiques amateurs, créée en 2007 par notre Conseil et transformée en mars de cette année 2016 en établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial, sera opérationnelle dans sa nouvelle configuration à compter du 1er janvier 2017.

Présidée par notre collègue et mon amie Nathalie MAQUOI que je salue, et dirigée par Guillaume DESCAMPS, ce nouvel établissement aura son siège à la Canopée des Halles. Cet établissement, depuis l'inauguration de son premier site en 2008 à l'auditorium Saint-Germain, en passant par les nouvelles antennes inaugurées à Saint-Blaise en octobre 2011, à Broussais dans le 14e arrondissement en 2013, à la Canopée évidemment dans le 1er arrondissement en janvier de cette année, a déjà largement fait ses preuves.

Des centaines d'associations dans tous les domaines ont déjà pu bénéficier de son soutien et de sa politique de valorisation et d'encouragement des pratiques artistiques amateurs. Elle permet aux amateurs de présenter chaque année le résultat de leur création à l'auditorium Saint-Germain et met à leur disposition un centre de ressources sur les possibilités offertes en matière de pratiques amateurs sur l'ensemble du territoire parisien.

Je vois qu'il y a des collègues qui ne sont pas intéressés par les pratiques artistiques amateurs...

Des lieux de répétition confortables et bien équipés destinés aux amateurs sont disponibles dans les sites de Saint-Blaise, de Broussais et de la Canopée. Je me réjouis évidemment en ce début d'année 2017 de voir un nouveau lieu qui va ouvrir, et pas des moindres puisqu'il se situe 19, rue Breguet dans le 11e arrondissement, dans mon arrondissement, et les locaux qui dépendent de ce bel ensemble immobilier qu'est l'ancienne poste de la rue Breguet, issus de la réhabilitation et de cet aménagement, sont situés en rez-de-chaussée avec une surface de 700 mètres carrés. Les volumes ont été acquis par la Ville en 2012 et ce lieu complètera le réseau en proposant notamment aux amateurs deux espaces de répétition pour le théâtre, un espace de répétition pour la danse et un atelier...

C'est vraiment insupportable !

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - S'il vous plaît !

M. Philippe DUCLOUX. - Et un atelier destiné aux compagnies amateurs désirant confectionner des décors de théâtre.

Vous l'aurez compris, évidemment mes chers collègues, mon groupe votera avec enthousiasme ce beau projet de délibération en faveur des MP2A, et surtout en faveur de celle qui va ouvrir dans le 11e arrondissement au début de l'année 2017.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire et merci à Philippe DUCLOUX pour son intervention. Comme lui je salue également la présidente, Nathalie MAQUOI, ainsi que le directeur de la Maison des pratiques artistiques amateurs.

Nous sommes très fiers du développement de ces Maisons des pratiques artistiques amateurs dans l'ensemble des territoires parisiens et, comme Philippe DUCLOUX, je me félicite de l'ouverture de ce 5e site dans le nouvel îlot Breguet qui concrétise notre volonté de faire accéder les publics amateurs à la pratique artistique musicale, théâtrale ou encore à la danse.

Je souligne aussi qu'au printemps dernier, il y a eu l'ouverture d'une autre antenne de la Maison des pratiques artistiques amateurs à la Canopée des Halles, laquelle d'ailleurs accueille dorénavant le siège parisien de la Maison des pratiques artistiques amateurs.

Pour le reste, Philippe a dressé un parfait bilan de la MP2A donc je n'irai pas plus loin.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 307.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DAC 307).

2016 DAC 582 - Subvention (4.000 euros) à l'association "Passages et Galeries" (8e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le projet de délibération DAC 582 concerne l'association "Passages et Galeries" dans le 8e arrondissement.

La parole est à Mme Catherine LECUYER.

Mme Catherine LECUYER. - Bonjour.

Véritable galerie courant au milieu des immeubles et abritant généralement des commerces et des restaurants, les passages couverts de Paris sont une curiosité architecturale pleine de charme au cœur de la Capitale.

Edifiées pour la majorité au XIXe siècle, ces galeries percées au milieu des immeubles et surmontées de verrières constituent une curiosité architecturale typique de Paris. Citons notamment la galerie de la Madeleine, située entre la place de la Madeleine et la rue Boissy-d'Anglas, à l'architecture très élégante et qui abrite plusieurs enseignes et commerces de bouche.

Néanmoins, plusieurs passages parisiens sont menacés d'abandon, voire de fermeture. Alors qu'il en existait une centaine, on en recense aujourd'hui seulement dix-huit. L'état de délabrement de certains, notamment le passage Puteaux dans le 8e arrondissement, met en péril leur existence elle-même.

Voilà pourquoi l'association "Passages et Galeries" s'emploie à faire connaître et promouvoir les passages notamment parisiens. Son action s'avère très précieuse pour enrichir les connaissances de ces lieux par des publications ou des expositions. Elle s'emploie également à solliciter l'action de l'Etat et des collectivités pour sauvegarder ces lieux emblématiques de notre patrimoine parisien. Mais l'association est avant tout tournée vers le grand public, elle souhaite faire découvrir ces lieux secrets encore peu connus des touristes par le biais d'animations culturelles et participer ainsi au développement touristique de Paris.

Voilà pourquoi il est essentiel de soutenir cette association, dont le rôle envers le patrimoine et le tourisme de Paris n'est plus à démontrer. Au-delà de cette subvention, il s'agira surtout de s'attaquer réellement à la question de la dégradation des passages parisiens. Il sera donc nécessaire dans un second temps d'engager un plan de préservation de ces lieux.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Bruno JULLIARD, pour vous répondre.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Quelques mots parce que j'adhère entièrement aux propos de Catherine LECUYER sur l'importance de ce projet de délibération, mais aussi de l'association "Passages et Galeries". On dénombre en tout à Paris une vingtaine de passages et galeries construits entre la fin du XVIIIe siècle et le milieu du XIXe siècle, répartis sur cinq arrondissements essentiellement parisiens. L'association "Passages et Galeries" joue un rôle déterminant auprès des nombreux copropriétaires privés de ces passages qu'elle incite à se regrouper pour porter des projets de restauration d'ampleur permettant la sauvegarde de ce patrimoine.

Evidemment, le soutien de la Ville n'est pas qu'une subvention à l'association mais aussi des subventions en investissement. En effet, notre travail partenarial avec l'association a permis, notamment par un travail que nous menons avec Jean-François MARTINS, la restauration de plusieurs passages. Je pense notamment au passage du Caire, avec un engagement de la Ville à hauteur de 650.000 euros après les passages Vendôme, Brady, Ponceau, Prado ou encore Choiseul.

Il y en a d'autres, je suis d'accord avec vous, et nous continuerons ce travail avec l'association mais aussi avec les copropriétaires. C'est là que l'association est déterminante pour nous car elle arrive mieux que nous en réalité à coordonner l'attention de l'ensemble des propriétaires.

Avis donc très favorable à ce projet de délibération.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Oui, c'est quand même toi qui le présentes !

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 582.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DAC 582).

2016 DAE 25 - Marchés de la création Bastille (11e) et Edgar Quinet (14e). - Nouveau règlement.

2016 DAE 27 - Marchés de la création Bastille (11e) et Edgar Quinet (14e). - Modification du tarif des droits de place.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je vous propose d'examiner conjointement les projets de délibération DAE 25 et 27 qui ont trait aux marchés de la création Bastille et Edgar Quinet.

La parole est à Mme Joëlle MOREL.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Ces deux projets de délibération traitent des marchés de la création, celui d'Edgard Quinet et celui de la Bastille.

Nous avons déjà évoqué l'organisation de ces deux marchés au début de la mandature en novembre 2014. J'avais demandé alors qu'une information et concertation soient engagées avec les artistes sur les conditions pour pérenniser le marché Bastille puisque celui-ci connaît une fragilité économique. Malheureusement, l'activité ne s'est pas améliorée.

A cette difficulté du marché Bastille, ce projet de délibération nous demande aujourd'hui d'approuver le nouveau règlement mais surtout une augmentation des droits de place des exposants, une revalorisation des tarifs des droits de place des exposants des marchés de la création de 10 % pour les abonnés et de 40 % pour les volants. Les volants sont les artisans et les artistes qui ne veulent pas, ne peuvent pas, en raison de leur grande précarité, s'engager à venir régulièrement sur le marché.

Cette augmentation est pour eux trop lourde. Ces deux projets de délibération crispent les relations entre la Ville et le marché Bastille puisqu'aujourd'hui une pétition circule qui exprime la crainte des exposants actuels de voir disparaître ce marché.

La situation économique d'un grand nombre d'artistes et d'artisans à Paris est préoccupante. Nombreux sont celles et ceux qui n'ont pas assez de ressources pour avoir un atelier à Paris ou même en banlieue. Ils travaillent

donc souvent chez eux et ont peu d'occasions pour donner à voir leur travail. Le marché est l'une des rares possibilités de vendre leurs œuvres.

A l'heure où la Ville de Paris s'est engagée sur le réaménagement des places et en particulier celle de la Bastille, où nous proposons la mise en place de collectifs pour penser, imaginer, organiser des nouveaux usages éphémères sur les places, je souhaite au nom du groupe Ecologiste, que ce marché puisse être partie prenante de l'aménagement de la place et de ces alentours.

Un travail de concertation avec le marché de la création est indispensable pour leur redonner confiance et pour redynamiser leur activité. Cette nouvelle perspective redonnerait vie et force à ce marché qui fonctionne correctement à Edgar Quinet dans le 14e et pourquoi pas à Bastille.

Dans l'attente d'une meilleure concertation, le groupe Ecologiste de Paris s'abstiendra sur ces deux projets de délibération.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Chère Joëlle MOREL, ce qui est en jeu avec ces deux projets de délibération, c'est tout simplement la pérennité des deux marchés concernés, le marché de la création Bastille et le marché Quinet.

Il se trouve que le fonctionnement actuellement difficile des deux marchés, particulièrement celui de Bastille, entraîne un déficit structurel de la délégation de service public, ces deux marchés étant gérés par une délégation de service public.

Après une concertation très importante, qui a duré plus d'un an, avec les associations des artistes, les artisans d'art eux-mêmes, les mairies des 11e et 14e arrondissements, le concessionnaire évidemment mais aussi les services de la Ville, nous avons mené plusieurs dizaines de réunions de travail pour aboutir à deux pistes de travail qui ont été retenues, pour tout d'abord rendre ces marchés plus attractifs à l'égard des exposants et du public en inscrivant dans le nouveau règlement le principe de la régularité de présence, pour ensuite - deuxième piste - améliorer l'économie générale de la D.S.P., ce qui est indispensable et qui passe effectivement notamment par une légère augmentation de certaines tarifications.

J'ajoute que cette nouvelle tarification reste tout à fait modeste pour les abonnés et elle devrait contribuer, tout comme l'assiduité, à redynamiser ces deux marchés en incitant là encore à l'abonnement. Comme je vous le disais, c'est bien la pérennité de ces marchés qui est en jeu aujourd'hui et la situation nous impose de faire ces propositions.

Bien évidemment, nous vérifierons que cela ne se traduit pas par l'éviction d'un certain nombre d'artisans de chacun de ces deux marchés.

Quant à votre proposition d'associer plus encore le marché de la création Bastille à la rénovation de la place, c'est un avis favorable et un engagement que je prends devant vous aujourd'hui.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 25.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DAE 25).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 27.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DAE 27).

2016 SG 42 - Rapport d'observations définitives et ses réponses relatif au mécénat entre Paris et l'Oréal. - Etude de cas d'un mécénat.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le projet de délibération SG 42 porte sur le rapport d'observations définitives et ses réponses relatif au mécénat entre Paris et l'Oréal.

Sandrine MÉES puis Danielle SIMONNET.

Madame Sandrine MÉES ?

Mme Sandrine MÉES. - Dans le domaine de la culture et notamment pour l'enrichissement des collections des musées de la Ville de Paris, le mécénat est important et il est très présent.

Comme nous le rappelle le rapport de la Chambre régionale des comptes, cette orientation doit s'accompagner d'un cadre clair et respectueux de la législation. Pour preuve, l'analyse qui a été effectuée par la Chambre régionale des comptes au sujet d'une opération de mécénat qui a eu lieu en 2008 entre la Ville de Paris et la société "l'Oréal" et qui représente un don de 15 sculptures qui ont été remises au musée d'Art moderne de la Ville de Paris.

Les conclusions s'intéressent à cette opération mais aussi plus largement au mécénat de la Ville. A ce rapport, la Ville a répondu en indiquant que depuis cet incident il existe une charte du mécénat avec les mécènes du Fonds pour Paris et un guide des bonnes pratiques en matière de gestion et de legs.

Ces outils de contrôle et d'encadrement nous semblent indispensables et propres à prémunir la Ville contre les tentations éventuelles de certains mécènes de surestimer leurs dons afin d'accroître leurs avantages fiscaux.

Vous savez que les écologistes resteront toujours vigilants sur les opérations de mécénat et leur régularité.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - J'ai lu avec attention ce rapport d'observations définitives et ses réponses relatives au mécénat entre Paris et l'Oréal. Cette étude de cas d'un mécénat me confirme vraiment le scandale que représente, en fait, cette logique du mécénat.

Cela ne dépend pas de la Ville de Paris, cela dépend d'abord et avant tout de nos politiques publiques nationales. Mais, c'est quand même dingue de penser que nos politiques culturelles dépendent, comme dans l'Ancien Régime, du bon-vouloir et de la générosité de ces grands seigneurs. Merci, Monsieur le patron François PINAULT, merci, Monsieur le patron Bernard ARNAULT et merci au patron de l'Oréal.

Ecoutez, c'est une logique complètement dingue. Il y a en effet un double avantage pour les mécènes, à la fois une réduction d'impôt énorme en contrepartie du legs d'œuvres d'art, et, en plus, cela leur permet d'avoir un bon rôle et de se galvaniser sur leur belle image de marque de généreux donateurs. Sans parler du fait qu'évidemment entre-temps le placement dans les œuvres d'art n'est pas forcément lié à une passion pour les arts et la culture mais sans doute aussi qu'il constitue un placement fiscal extrêmement avantageux qui permet par ailleurs dans le processus de la spéculation de l'art de pouvoir d'autant plus échapper à toute fiscalité et préparer l'avenir de ces grands riches.

On est donc vraiment sur un scandale global total.

Revenons sur l'étude de cas. L'Oréal donne à la Ville en 2008 des sculptures d'une valeur estimée 1,367 million d'euros. De ce fait, l'Oréal a droit à une réduction d'impôt sur les sociétés de 60 %, ce qui lui fait un bon petit bénéfice de 820.000 euros. Mais, par la suite, il y a eu une nouvelle estimation par une commissaire-priseur judiciaire et on découvre que la valeur réelle au maximum était de 480.000 euros. Finalement, dans la fourchette d'estimation, on était entre un quart et un tiers de ce que disait l'expert de l'Oréal. Vous imaginez la belle manipulation ? Ce qui permettait un bénéfice pour l'Oréal de plus de 340.000 euros et, en plus, lui permettait d'apparaître comme un bon donateur généreux. Merci, Monsieur le patron de l'Oréal.

On est donc face à un problème d'expertise, parce que l'expert choisi par l'Oréal, qui a évalué la première fois, évidemment, c'est un ancien dirigeant de la galerie qui a exposé et vendu les œuvres de l'artiste en question. Vous imaginez donc son intérêt à surestimer et le conflit d'intérêts qu'il peut y avoir derrière.

La D.R.A.C., la Direction régionale des Affaires culturelles, qui a eu à donner son avis, je cite, "ne s'était pas intéressée à l'époque aux enjeux de l'estimation des œuvres et de l'impartialité de l'expert" : oh, quel dommage ! Quel dommage ! Franchement, j'espère qu'on ne le referra plus à l'avenir, parce qu'il y a quand même une affaire totalement scandaleuse là-dedans, une lacune énorme que révèle ce rapport : faible surveillance de l'opération par la Ville de Paris, pas d'analyse attentive des pièces du dossier par la DAC, pas de sollicitation des experts de l'Inspection générale des musées, aucun contrôle des services de l'Etat, la Direction des Finances publiques n'a pas de droit de regard sur ce mécénat, enfin, il y a vraiment...

A travers ce cas concret, on voit néanmoins les mesures que doit prendre la Ville pour les mécénats ultérieurs. Il faut absolument que la D.R.A.C. se donne les moyens d'avoir ses propres expertises et vérifie bien qu'il n'y a jamais de conflit d'intérêts dans l'évaluation et l'estimation des œuvres. Cela me semble extrêmement important. Et puis, pour ceux qui ont la chance, dans cette Assemblée, de cumuler avec un poste à l'Assemblée nationale, eh bien, il y a un travail législatif à faire.

Pour ma part, je pense qu'il y a à la fois une révolution fiscale importante à mener justement contre les contournements de ce mécénat, qui permettent à de riches fortunes d'échapper à la contribution de l'impôt, et surtout, une révolution dans nos politiques culturelles, car il n'est pas possible que l'appropriation sociale de la culture par toutes et tous, ce patrimoine collectif commun à nous tous, dépende de la charité de nos bons seigneurs. Eh bien, oui, parce que finalement, puisqu'il est de bon ton de parler de l'abolition des privilèges - et je vois que bon nombre de candidats aux primaires diverses et variées prennent comme référence la Révolution française et la nuit du 4 août -, eh bien, en terme de nuit du 4 août et des privilèges, dans ceux qui détiennent l'art moderne ou l'art pas forcément moderne, on en verra un paquet.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Bruno JULLIARD, pour répondre.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce rapport de la Chambre régionale des comptes porte sur un don de 15 œuvres de l'artiste Henri Etienne-Martin au musée d'Art moderne de la Ville de Paris. Ce don, qui remonte à 2008, est donc venu compléter de façon tout à fait exceptionnelle les collections parisiennes. Il y a deux sujets : il y a d'abord le problème d'expertise dont Danielle SIMONNET vient de parler, et puis, il y a le sujet de fond qui est l'acceptation ou non de ce type de dons.

Sur le sujet de l'expertise, la Chambre régionale des comptes estime que le montant des œuvres données en 2008 au musée d'Art moderne aurait été surestimé par l'Oréal. D'abord, une réserve sur une partie du rapport : comme nous l'avons fait remarquer à la Chambre, l'estimation des œuvres n'est pas une science exacte, et la contre-expertise réalisée dans le cadre du rapport est elle-même contestée par un certain nombre d'autres experts. Et nous parlons d'œuvres uniques. La comparaison avec d'autres œuvres passées en vente est toujours très fragile.

Je rappelle par ailleurs que contrairement à ce que vous a dit Danielle SIMONNET, les différentes instances de validation de ce don côté Etat, qui en a juridiquement la compétence, ont naturellement été consultées. Elles n'ont certes fait aucune remarque quant à la valeur de ce don, mais elles ont bien été consultées. Elles ont d'ailleurs salué l'intérêt des œuvres, qu'il s'agisse de la Commission scientifique régionale, qui dépend de la D.R.A.C., ou encore de la D.R.F.I.P.

Concernant la suite, depuis 2008 et depuis cette affaire, a minima, je le reconnais, d'une polémique concernant une estimation... Il n'y a aucun doute sur ce point. Depuis 2008, année du don qui fait l'objet de ce rapport, l'environnement administratif a été très largement sécurisé et encadré à l'échelle globale de la Ville. Par exemple, pour le cas spécifique de "Paris Musées", l'acceptation de don manuel a fait l'objet d'une nouvelle procédure, très complète et qui permet de sécuriser chaque étape, de l'estimation à l'origine des œuvres, avec à chaque fois plusieurs contre-expertises. Je ne la détaille pas ici. Toutes les informations sont disponibles dans la réponse de la Ville au rapport de la Chambre.

Et pour aller encore plus loin, "Paris Musées" travaille actuellement à la rédaction d'une charte de mécénat qui fera l'objet d'une approbation par son propre Conseil d'administration. Ce type de sujets, de problèmes, je pense, aujourd'hui ne pourrait pas se reproduire, à l'exception évidente d'une polémique sur une estimation d'une œuvre. Il peut y avoir des désaccords entre plusieurs experts.

Le deuxième sujet, je vais être très bref, concerne l'acceptation ou non de ce type de dons. Heureusement que les collections des musées de la Ville de Paris acceptent des dons extérieurs. Cela contribue largement à la qualité de l'ensemble des collections parisiennes. Henri Etienne-Martin est l'un des sculpteurs les plus importants du XXe siècle. Il aurait été regrettable qu'il n'y ait pas de ses œuvres au M.A.M., puisqu'il n'y en avait pas avant ce don de 2008. Et le rapport salue d'ailleurs le travail important réalisé par la Ville de Paris pour accompagner ce développement du mécénat de la Ville.

Je conclus en disant qu'il est faux de dire que nous nous en remettons à quelques grandes entreprises ou à quelques grandes fortunes pour élaborer notre politique culturelle publique, puisque ce développement des dons que nous appelons, que nous assumons et que nous appelons de nos vœux, ne signifie en rien un désinvestissement public, puisque je le rappelle, le budget d'acquisition des musées a été augmenté de 25 % en deux ans, ces deux dernières années, et la Ville investit près de 90 millions d'euros dans cette mandature pour la rénovation de nos musées.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Bruno JULLIARD.

Il s'agit d'une communication. Il n'y a donc pas de vote.

2016 SG 44 - Aide d'urgence (30.000 euros) à la Croix-Rouge française suite aux fortes intempéries en Nouvelle Calédonie le 22 novembre 2016.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération SG 44. Il s'agit d'une aide d'urgence à la Croix-Rouge française suite aux fortes intempéries en Nouvelle-Calédonie le 22 novembre 2016.

La parole est à Eric HÉLARD.

M. Eric HÉLARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, comme ville-capitale, Paris a un devoir particulier de solidarité avec nos concitoyens lorsqu'ils sont frappés par des catastrophes naturelles. Il en est de même quand nos compatriotes ultramarins sont touchés au cœur. C'est, hélas, le cas avec le projet de délibération qui nous est soumis, visant à attribuer une aide exceptionnelle de 30.000 euros à la délégation calédonienne de la Croix-Rouge française du Pacifique.

En effet, le 22 novembre dernier, la façade est de la Grande Terre de la Nouvelle-Calédonie a été frappée par une tempête d'une force inouïe avec des pluies torrentielles qui ont provoqué de graves inondations et d'importants glissements de terrain dans la région montagneuse de Thio, Canala, Kouaoua et Houaïlou, localités minières où les reliefs sont fragilisés par l'exploitation du nickel.

Il faut remonter 50 ans en arrière pour tenter de trouver une catastrophe similaire : routes impraticables, réseaux de téléphonie et électricité coupés. C'est un véritable spectacle de désolation qu'il a été donné aux sauveteurs de la sécurité civile de découvrir, lorsque les conditions météorologiques ont permis aux hélicoptères de s'y rendre. Mais pire encore : des familles canaques, qui vivent dans les communes citées, ont été touchées dans leur chair puisque cinq morts, dont trois enfants, sont à déplorer et trois autres personnes toujours portées disparues. Il a fallu, parmi les nombreuses tâches dévolues aux secouristes, travailler au rétablissement de l'alimentation en eau.

La Croix-Rouge, dont je tiens à saluer l'immense dévouement, a installé dans des conditions très difficiles une unité de potabilisation de l'eau et distribué des kits sanitaires de première nécessité à une population durement éprouvée. 22.000 kilomètres nous séparent de la côte est du Caillou, mais je peux vous assurer que cette aide annoncée, qui va être votée à midi, a beaucoup ému les populations concernées qui constatent ainsi, concrètement, que l'éloignement géographique n'efface pas la proximité de cœur et d'affection qui unit Paris aux Calédoniens.

Enfin, je veux remercier chaleureusement le délégué à l'Outre-Mer, Pierre THOMAS, pour sa réactivité et, bien sûr, la Maire de Paris, Anne HIDALGO, qui, dès le lendemain, a eu en ligne les autorités calédoniennes, au premier rang desquelles le Président du Gouvernement, Philippe GERMAIN, et le Député de la province nord, Philippe GOMÈS, pour faire le point de la situation et déterminer les meilleurs moyens en efficacité de venir en aide aux sinistrés.

Ce sera chose faite avec cette subvention à la délégation calédonienne de la Croix-Rouge. Le groupe UDI-MODEM vous remercie, en son nom, de cette heureuse initiative.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Monsieur le Maire, merci beaucoup.

Je serai vraiment très bref parce qu'Eric HÉLARD a dit l'essentiel. Merci de souligner l'importance de cette aide d'urgence à la Croix-Rouge française. Vous l'avez dit, les fortes intempéries en Nouvelle-Calédonie, à la fin du mois de novembre dernier, ont été les plus importantes depuis 50 ans, ont causé la mort de plusieurs personnes. Trois autres personnes sont toujours portées disparues, dont une fillette. L'intervention prioritaire proposée par la Croix-Rouge, par sa délégation néo-calédonienne, évidemment, consiste notamment dans la distribution de kits de première nécessité, l'installation d'un système de potabilisation de l'eau qui a d'ores et déjà permis la distribution de plus de 12.000 litres d'eau aux populations.

Il est tout à fait normal et nous sommes heureux de pouvoir marquer et exprimer la solidarité de Paris envers les victimes en attribuant cette subvention de 30.000 euros.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 44.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, SG 44).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Chers collègues, je vous propose de suspendre là nos travaux. Nous reprendrons à 14 heures 30 par une série de vœux. Je pense que nous aurons une petite heure de débat encore.

Merci et bon appétit.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures, est reprise à quatorze heures trente minutes, sous la présidence de M. Mao PENINOU, adjoint).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous reprenons la séance.

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à la dénomination "Barbara" de la nouvelle station de la ligne 14 aux Batignolles.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 130 est relatif à la dénomination "Barbara" de la nouvelle station de la ligne 14 aux Batignolles.

La parole est à Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - "Bien sûr, ce n'est pas la Seine, ce n'est pas le bois de Vincennes, mais c'est bien joli tout de même", le pont Cardinet...

Nous proposons que la gare du Pont Cardinet se voie accoler le nom de Barbara.

Cette future gare de la ligne 14, à deux pas du square des Batignolles où une allée porte déjà son nom et à une encablure de la rue Brochant qui l'a vu naître.

Pourtant, ce quartier n'a pas été pour elle que la joie de l'enfance, il est aussi associé à la guerre...

"Pourquoi suis-je donc revenue, et seule au détour de ses rues ?

J'ai froid, j'ai peur, le soir se penche.

Pourquoi suis-je venue ici, où mon passé me crucifie ?

Elle dort à jamais mon enfance",

Mais Paris est si présent dans les chansons de Barbara, que nous aurions pu proposer le métro Rome, "d'où je te téléphone", la gare de Lyon "sous la grande horloge près du portillon", le quartier Glacière, le pont de l'Alma "près de chez Madeleine et Jean-Pierre", ou encore la rue Rémusat, mais je ne sais pas ce que le Maire du 16e arrondissement en aurait pensé.

"La dame brune, celle pour qui la plus belle histoire d'amour c'est vous, à chaque fois en traversant le bois de Saint-Amand au cœur de la nuit, elle croisera l'homme en habit rouge, ou l'enfant laboureur traînant son mal de vivre, car le soleil est noir et sans bagages, elle nous emmènera à Nantes, à Vienne ou à Marienbad".

La ligne 14 n'ira jamais si loin, mais le nom de Barbara, j'en suis sûre, fera rêver et chantonner les voyageurs, car grâce à Barbara, notre Lily passion, nous nous engouffrerons dans la nouvelle station, dans ce quartier des Batignolles qui lui fut si cher, quoi de mieux qu'une dame brune pour un chemin de fer.

J'espère, en ayant emprunté quelques titres de l'immense répertoire de Barbara, vous avoir convaincus de donner son nom à la station Cardinet.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci à Raphaëlle PRIMET et à l'ensemble des membres du groupe Communiste - Front de Gauche pour cette proposition.

Evidemment, il est important, et cela fait sens, que Paris rende hommage à cette immense artiste qu'était Barbara. Nous soulignons évidemment le lien très étroit entre Paris et cette très grande artiste, et son œuvre fait partie intégrante du patrimoine culturel de la Capitale. Nous avons d'ailleurs ensemble déjà rendu un hommage appuyé à Barbara en adossant, dès 2008, son nom au centre Fleury - Goutte d'Or, symbole d'autant plus fort que la mission de cet établissement culturel municipal se fonde notamment sur la formation d'artistes dans le secteur des musiques actuelles.

Evidemment, comme vous l'avez souligné, le 20e anniversaire de sa disparition constituera un temps fort de l'année 2017, d'ailleurs la Philharmonie de Paris a décidé de rendre hommage à Barbara avec une programmation dédiée pendant la saison 2016-2017, début 2017.

Si dénommer Barbara la future station des Batignolles fait sens au regard de la vie et de l'œuvre de l'artiste, il convient toutefois d'apprécier son opportunité au regard de deux paramètres : la lisibilité géographique de la future station qui est la desserte du quartier Clichy-Batignolles, qui lui confère un enjeu stratégique et rappeler que la décision de la redénomination d'une station appartient en dernier lieu à la R.A.T.P.

Après échange avec la Maire du 17e arrondissement, je propose qu'on puisse poursuivre ces échanges avec elle, j'ai des amendements à proposer à l'attendu de votre vœu permettant d'adosser au nom de la station Pont de Cardinet celui de l'artiste, demandant à la R.A.T.P. par ailleurs d'étudier l'installation dans la station, d'une exposition permanente en hommage à Barbara, ce qui permettrait de rendre sens à la nouvelle dénomination de cette future station.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - J'ai cru comprendre que c'était un avis favorable.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 130 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2016, V. 404).

Vœu déposé par le groupe LR relatif aux travaux de la crypte située rue Pierre-Nicole.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 131 est relatif aux travaux de la crypte située rue Pierre-Nicole.

Florence BERTHOUT a la parole.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Cette crypte, située sous la chaussée de la rue Pierre-Nicole entre les n^{os} 13, 15 et 14 bis, est un témoignage assez exceptionnel de notre histoire, totalement méconnu, qui est pour autant inscrit au casier archéologique de la Commission du Vieux Paris.

Cette crypte est un témoignage exceptionnel car dès le IV^e siècle, c'était le point de départ des processions en hommage à Saint-Denis, et c'est dans ce sanctuaire souterrain qu'était déposé un temps les dépouilles des rois morts hors de Paris avant d'être transférés à la basilique de Saint-Denis.

Une association s'est beaucoup mobilisée ces dernières années pour défendre ce patrimoine, l'association pour la sauvegarde de la crypte Notre-Dame-des-Champs, qui se bat pour que des travaux d'assainissement soient réalisés. Cette crypte a été très fragilisée du fait de 5 dégâts des eaux intervenus entre 2013 et 2015 et il y a aussi et surtout, en dehors des risques d'affaissement de la crypte, des risques d'affaissement majeurs de la chaussée, des travaux de consolidation sont indispensables, comme le préconise d'ailleurs M. MEDER, architecte, qui a été missionné par le Tribunal de grande instance de Paris afin de mener une expertise judiciaire après les dégâts des eaux consécutifs dont la crypte a été l'objet.

Je crois qu'il est urgent que la Ville puisse intervenir pour prévenir tout risque d'affaissement ou d'effondrement de la chaussée. J'ai demandé à la Direction des Affaires juridiques de la Ville une étude qui m'a été communiquée, car la copropriété de cette crypte est partagée, et cette note l'a confirmé, entre la Ville de Paris, les copropriétaires du 13-15 et ceux du 14 bis, rue Pierre-Nicole.

Si la Ville ne se porte pas parallèlement acquéreur, soit par acquisition amiable, soit par acquisition par prescription ou expropriation, il semble très difficile de pouvoir réaliser des travaux pour sauver cette crypte.

Je demande à Mme la Maire de Paris et à M. le Premier adjoint de bien vouloir étudier au plus vite les hypothèses d'acquisition qui ont été formulées par la Direction des Affaires juridiques, pour que d'indispensables travaux de consolidation puissent être réalisés.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

M. Bruno JULLIARD pour vous répondre.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci chère Florence BERTHOUT, pour ce vœu et cette intervention. Il n'était pas forcément utile de passer en Conseil de Paris, mais il est finalement assez intéressant que tout le monde prenne connaissance d'une crypte méconnue du plus grand nombre, puisque datée entre le III^e et VI^e siècle, qui subit quelques controverses d'historiens, certains considèrent que cette crypte accueillait clandestinement Denis, premier évêque de Paris venu évangéliser Lutèce. D'autres considèrent que c'était même la première cathédrale de Paris, ce qui est assez audacieux, si ce n'est contestable au regard des conditions d'exercice du culte chrétien à cette époque, toujours est-il qu'elle mérite notre attention et évidemment d'être entretenue.

Vous avez parlé de la note de la Direction des Affaires juridiques, je ne développe pas, je pense qu'il y a deux hypothèses, soit nous arrivons très rapidement à nous mettre d'accord avec les copropriétaires pour l'entretien de cette crypte, sinon, il faut que nous puissions devenir le propriétaire. Ce qui doit nous guider, c'est l'efficacité et l'entretien de cette crypte. Avis favorable à ce vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 131, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 405).

Vœu déposé par le groupe LR relatif à l'installation d'une crèche de Noël sur le parvis de l'Hôtel de Ville.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 132 est relatif à l'installation d'une crèche de Noël sur le parvis de l'Hôtel de Ville.

M. LEGARET a la parole.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, à Paris pendant de longues années, il y a eu sur la place de l'Hôtel de Ville, sur le parvis, une crèche de Noël, manifestation très populaire, comme il y en a beaucoup en France et dans le monde entier à l'époque de Noël.

Cette crèche a disparu, et nous n'ignorons pas que des débats parfois un peu sortis de leur contexte ont eu lieu sur la possibilité pour des municipalités d'avoir des crèches de Noël dans leurs locaux.

Alors, vous savez que la question a été tranchée de manière solennelle et très raisonnable par le Conseil d'Etat, qui par deux décisions prises le 9 novembre 2016 a considéré que les crèches de Noël ne portaient nullement atteinte au principe de légalité. J'ajoute que la crèche du parvis de l'Hôtel de Ville n'était pas dans les locaux de l'Hôtel de Ville, mais sur la place comme d'ailleurs c'est le cas dans un grand nombre de villes de France.

Voilà les raisons pour lesquelles, avec Pierre LELLOUCHE, Catherine LECUYER et les élus de notre groupe, nous avons proposé que l'on reprenne l'installation d'une crèche temporaire bien sûr... J'ai dû dire quelque chose de très de drôle, mais cela m'a échappé, il faudra que vous m'expliquiez...

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Poursuivez, Monsieur LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Nous avons donc proposé que cette opération soit renouvelée chaque année à l'époque de la nativité.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - En l'absence de Nawel OUMER, Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Messieurs les Maires, je m'attendais à ce que ce soit Pierre LELLOUCHE qui défende ce vœu, je sais qu'il l'a fait avec beaucoup de conviction, sans aucun esprit polémique dans le Conseil du 8e arrondissement. Je remercie Jean-François LEGARET qui le défend avec nettement plus de hauteur de vue et de tenue que ne peut le faire Pierre LELLOUCHE.

Il n'en demeure pas moins que je regrette cette volonté quasi systématique d'instrumentaliser ce type de débat plus ou moins grave, plus ou moins important, et de s'adresser à ce que certains d'entre vous pourriez considérer comme une simple clientèle électorale plutôt qu'à l'ensemble des Parisiens.

Notre démarche est pourtant claire. Ce que nous préoccupe et ce qui nous rassemble est la sauvegarde d'un patrimoine exceptionnel commun à tous les Parisiens et ouvert aux visiteurs du monde entier, cela, je vous rassure, dans une excellente relation de travail avec le Diocèse par exemple en ce qui concerne le Plan Eglises.

Il en va de même de notre rapport aux différents cultes. Il est navrant d'entretenir une forme de concurrence interreligieuse simplement pour des raisons d'affichage politicien. Je ne peux pas croire d'ailleurs que ce vœu vienne permettre à une partie de la droite parisienne de donner quelques gages au vainqueur des primaires de la droite et, paraît-il, du centre, que bien peu sur ces bancs avaient soutenu.

Pour en venir au fond, quelques rappels. Le Conseil d'Etat, comme vous l'avez souligné, s'est en effet prononcé dans une décision récente sur la question de l'installation de crèches de Noël dans un bâtiment ou emplacement public. S'il a acté que cela ne contrevenait pas systématiquement à la loi de 1905, il a en revanche veillé à encadrer très précisément ces installations. Le Conseil a d'ailleurs dans cette même décision confirmé l'interdiction de la crèche envisagée par le Maire de Melun qui ne rentrait pas dans ce cadre.

Le Conseil d'Etat fait notamment preuve d'une grande prudence lorsque la crèche doit être installée dans l'enceinte des bâtiments publics, siège d'une collectivité publique ou d'un service public et cela semble devoir exclure le parvis de l'Hôtel de Ville.

Le Conseil exige enfin que l'installation résulte d'une tradition locale bien établie. Or, comme vous le soulignez vous-mêmes, cela fait plus de 20 ans qu'aucune crèche n'a été installée sur le parvis de l'Hôtel de Ville et pas une seule de nos 20 mairies d'arrondissement n'en a le projet pour cette année.

S'agissant enfin de la provocation particulièrement malvenue, mais que vous n'avez pas reprise dans votre propre intervention, sur la création de places en crèche, je veux simplement rappeler que pas moins de 800 nouvelles places ont été créées en 2016 et que plus de 850 supplémentaires le seront en 2017.

Bref, au regard de ces différents éléments en opportunité mais aussi en droit, j'émet un avis défavorable à votre vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - J'ai une demande d'explication de vote. Monsieur LEGARET ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Non, franchement, cette réponse n'est pas acceptable.

J'ai présenté ce vœu d'une façon absolument pas polémique. Les termes qui ont été utilisés par le Premier adjoint, clientélisme, je ne sais quoi, c'est totalement sorti du contexte et d'une agressivité incroyable.

En ce qui concerne les conditions de légalité, je le répète, c'est le Conseil d'Etat qui a tranché. Je ne vois pas qui peut exprimer mieux que le Conseil d'Etat la légalité. Je trouve que cette réponse n'est pas acceptable et je proteste contre la forme et les termes employés par le Premier adjoint. Je proteste vraiment vigoureusement et solennellement.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - C'est entendu.

Nous avons deux demandes d'explication de vote, l'une du groupe Communiste - Front de Gauche par Jean-Noël AQUA et l'autre du groupe Ecologiste de Paris par Sandrine MÉES. Et une troisième par le groupe Socialiste.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire.

Par ce vœu, je pense que le groupe les Républicains fait son "coming out", si je puis me permettre, de son clientélisme religieux ; c'est très clair, et son goût de la provocation identitaire.

Nul besoin d'être au Conseil d'Etat pour comprendre que ce vœu contrevient au principe de laïcité tel que édicté dans l'arrêt du Conseil d'Etat. Relisez-le, c'est inscrit en toutes lettres sur le fait contradictoire avec la loi de 1905. Le but de ce vœu n'est clairement pas de respecter la loi. Je pense que le groupe les Républicains s'appelle républicain juste pour le vernis. A six mois de l'élection, clairement, vous êtes en train de nous chanter la petite litanie du catholicisme identitaire pour faire revenir vers une droite dure des ouailles perdue vers la droite extrême.

Excusez-moi, effectivement, le principe de laïcité, c'est un principe de neutralité de la puissance publique afin de garantir la liberté de conscience, et assez naturellement nous voterons donc contre ce vœu. Je pense que le clientélisme religieux n'est pas à la hauteur de ces lieux.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Sandrine MÉES.

Mme Sandrine MÉES. - Merci, Monsieur le Maire.

Le groupe Ecologiste de Paris pense que le parvis de l'Hôtel de Ville ne doit pas devenir une cour des miracles mais continuer à accueillir des événements permettant à tous les habitants de s'y retrouver sans esprit de chapelle.

Nous pensons que le parvis a vocation à rester de temps en temps inoccupé comme en ce moment, ce qui en fait une accueillante agora laïque.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Rémi FÉRAUD. Le jésuite Rémi FÉRAUD.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10e arrondissement. - Pas encore, pas encore...

Je voudrais simplement faire remarquer à Jean-François LEGARET, qui certes a fait lui-même une présentation modérée, que l'avis du Conseil d'Etat ne conduit pas à obliger les communes à installer des crèches dans l'espace public, qu'il n'y a en l'occurrence à Paris aucune demande qui a été formulée par les autorités ecclésiastiques de Paris.

En cette fin d'année 2016, l'essentiel pour nous devrait être, dans le respect de chaque religion, de combattre pour la laïcité. Il s'agit franchement d'un vœu qui est une provocation inutile, souhaitée par personne et qui certainement ne suffira pas au retour en grâce de M. LELLOUCHE auprès de votre candidat à l'élection présidentielle.

Je vous propose que nous le rejetions dans l'intérêt de Paris.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Vous avez déjà répondu. Ecoutez, franchement, vous avez déjà répondu, je crois que les choses sont assez clairement dites. On va s'arrêter là.

Monsieur LEGARET, ce sont des explications de vote en tout cas à la hauteur de celles que parfois votre groupe ou d'autres font. D'accord. Ce sont des explications de vote. Ce sont des prises de position des groupes politiques, vous vous êtes exprimé, vous avez défendu le vœu, je vous ai redonné la parole et je pense qu'on peut s'arrêter là.

Eh bien je redonnerai la parole à tous ceux qui le demandent, alors. On fait un grand débat. Cela va aller, peut-être ! Elles sont tout à fait acceptables et on va s'arrêter là, Monsieur LEGARET.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 132 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe LR relatif au C.M.A.I.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 133 est relatif au C.M.A.I.

La parole est à Mme FANFANT.

Mme Nathalie FANFANT. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous me permettrez d'introduire mon propos en revenant sur tout ce qui vient de se passer et en disant que franchement ce genre de remarque venant de votre part, cela relève presque du compliment pour une majorité qui est plus que clientéliste depuis des années. Cela, c'est pour l'intervention d'avant.

Maintenant, concernant le C.M.A.I., là on arrive au comble de l'incohérence de l'Exécutif Parisien. Il y a un an, l'Exécutif a fait voter un vœu...

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Ce n'est pas possible. Je suis désolée, ce n'est pas acceptable d'expliquer que nous, nous sommes clientélistes. Cela n'est pas acceptable, c'est honteux !

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - J'ai entendu bien pire dans cette Assemblée, y compris venant de vos bancs. C'est Nathalie FANFANT qui a la parole, s'il vous plaît, ne la lui coupez pas.

Nathalie FANFANT. Nathalie FANFANT, continuez s'il vous plaît.

Mme Nathalie FANFANT. - On arrête mon décompte.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Vous n'avez pas à nous donner de leçons !

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Eh bien je vais suspendre la séance pour 2 minutes, vous avez gagné !

Suspension et reprise de la séance.

(La séance est suspendue deux minutes).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je reprends la séance.

Vœu déposé par le groupe LR relatif au C.M.A.I. (suite).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Madame FANFANT, vous pouvez reprendre votre intervention au début.

Mme Nathalie FANFANT. - Merci.

J'ose espérer que nos collègues socialistes ne vont pas préparer un bûcher pour me mettre dessus parce que je leur signale que je viens d'une commune qui s'appelle le Saint-Esprit et que je suis une demoiselle Sainte-Rose. Cela, c'est pour l'attaque sur la crèche.

Bon, on en revient au C.M.A.I. Je disais qu'on en arrive au top de l'incohérence de l'Exécutif parisien qui, il y a un an, a fait voter un vœu très particulier, posant la solidarité de la Ville de Paris avec les Outre-mer et demandant, quasiment intimant l'ordre au Gouvernement de tenir compte des spécificités des territoires d'Outre-mer pour sa loi sur l'égalité dont chacun sait que c'est une vaste fumisterie.

Puis aujourd'hui nous apprenons que la Ville de Paris veut fermer le centre municipal d'accueil et d'information, qui est un établissement qui a pour objet depuis bientôt quarante ans, mais peut-être qu'ils veulent le fermer parce que c'est la droite qui l'a ouvert, de s'occuper des ultramarins qui arrivent à Paris, en leur proposant des services aussi bien sociaux que juridiques, pour l'aide à la recherche de logement, etc.

Moi, je voudrais savoir pourquoi aujourd'hui la Ville de Paris veut fermer cet établissement, d'autant plus que dix agents de la Ville de Paris ne savent pas ce que l'on va faire d'eux. Au départ, ils étaient vingt mais ils ne sont là plus que dix. C'est quelque chose qui est préparé depuis un moment.

La première question : qu'est-ce qu'on fait des agents qui ne demandent aucune information sur leur devenir ? Deuxièmement, qu'est-ce que la Ville de Paris compte faire pour les ultramarins ? Je rappelle qu'il y en a largement plus de 200.000 dans Paris.

Vous étiez bien contents de les trouver pour voter pour vous pour les municipales, et aujourd'hui vous voulez fermer le seul service qui leur est spécifiquement dédié. A quoi ils ont droit aujourd'hui en tant que citoyens parisiens, n'est-ce pas, à part rien ?

Après avoir clamé une grande solidarité pour les ultramarins. La solidarité, c'est bien quand c'est chez les autres à 7.000 kilomètres...

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Il faut conclure.

Mme Nathalie FANFANT. - Mais dans Paris, cela ne marche plus !

Maintenant je voudrais qu'on nous donne... Et je vais prendre à témoin tous les ultramarins de Paris et ceux de la Région parisienne et de la France entière, ce qui fait un million de personnes, pour demander ce que la Ville de Paris compte faire du C.M.A.I. DOM-TOM au bout de quarante ans.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Madame FANFANT, s'il vous plaît, il faut conclure.

Mme Nathalie FANFANT. - Cela vous embête que ce soit la droite qui l'ait ouvert. Eh bien, répondez maintenant !

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Je ne suis pas sûr qu'on ait quitté le sujet, là.

La parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Certes pas, Monsieur le Maire.

Contrairement à ce que sous-entend ce vœu et ce que je vous ai fait savoir, Madame FANFANT, la Ville n'a aucune intention de se défaire de sa mission d'accueil social dédié aux Parisiens ultramarins ou aux ultramarins arrivant dans la Capitale, notamment par l'intermédiaire du centre municipal d'accueil et d'information des Outre-mer, puisque c'est l'objet de ce vœu.

Le maintien en l'état du C.M.A.I. est de plus en plus ténu, notamment en raison de sa très faible fréquentation, actuellement moins de cinq personnes par jour en moyenne, avec une part majoritaire de Franciliens, Paris étant la seule collectivité territoriale francilienne à disposer d'une telle structure. Par ailleurs, depuis 2001, le service social de proximité n'a cessé de se développer dans les arrondissements, ce qui affaiblit d'autant la fréquentation du C.M.A.I.

Deux rapports de l'Inspection générale ont, en 2002 puis en 2010, pointé la nécessité de faire évoluer de manière conséquente le C.M.A.I. ; un proposait d'ailleurs sa fermeture. Nous proposons plutôt aujourd'hui de repenser la mission de service public à vocation sociale remplie par le C.M.A.I., afin de l'adapter à la réalité des besoins et de mutualiser ses actions avec celles, identiques, menées par le secteur social associatif ultramarin. Je pense notamment au Centre d'action sociale en faveur des originaires des départements d'Outre-mer,

C.A.S.O.D.O.M., principale association d'Ile-de-France à vocation sociale agissant pour les ultramarins. C'est en lien étroit avec le C.M.A.I. depuis plus de vingt ans que le C.A.S.O.D.O.M. rend les mêmes missions d'accueil.

L'ensemble des dispositions, sur lesquelles nous sommes en train de travailler avec le C.A.S.O.D.O.M., seront présentées au Conseil de Paris de janvier prochain, avec un projet de délibération ad hoc. Comme le proposait la présidente de la 2e Commission, Fadila MÉHAL, le délégué à l'Outre-mer fera les présentations de ces dispositions lors d'une prochaine 2e Commission, il pourra par exemple vous dire que les sept agents du C.M.A.I. ont tous été individuellement informés des échéances et ont tous exprimé leur accord avec les évolutions proposées.

Vous verrez que cette réorganisation garantit aux ultramarins la pérennisation de la mission d'accueil du C.M.A.I. et le renforcement du lien associatif, raisons pour lesquelles je vous demande de bien vouloir retirer votre vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu est-il maintenu, Madame FANFANT ?

Mme Nathalie FANFANT. - Je vais le maintenir et je suis contente d'avoir eu des réponses, dont je vous remercie, mais je vais le maintenir juste pour que les ultramarins sachent que la droite pense à eux et pas qu'à Jésus !

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - C'est bien ce que je disais, je ne suis pas tout à fait sûr qu'on ait quitté le sujet précédent !

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 133 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la place de la Concorde.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous allons rester dans l'humour, pour une part.

La parole est à M. AZIÈRE pour la présentation du vœu n° 134 relatif à la place de la Concorde.

M. Eric AZIÈRE. - Mes chers collègues, Monsieur le Maire, je vous dois un aveu, ce vœu dont on a déjà beaucoup parlé est en fait un cauchemar. Oui, mes chers collègues, j'ai fait un rêve, j'ai fait le cauchemar que la Mairie de Paris se moquait totalement de préserver et de mettre en valeur un patrimoine architectural et urbain unique au monde, une des plus belles, une des plus grandes places du monde, la place de la Concorde, en autorisant en son milieu l'installation d'une grande roue.

J'ai fait le cauchemar que, devant ce renoncement de la Mairie de Paris à défendre ce cadre unique d'art et d'histoire, l'Etat, et en particulier la Direction des Affaires culturelles, à son tour, abandonnait ce site classé à une animation foraine qui voulait dès lors s'installer au cœur de ce paysage urbain prestigieux.

J'ai fait le cauchemar que le musée du Louvre, propriétaire du Jardin des Tuileries classé au titre des Monuments historiques, inclus dans le patrimoine mondial de l'UNESCO, restait muet devant le rideau de fer et d'ampoules qui ferme à la vue des promeneurs une ligne de fuite à couper le souffle, pour le regard comme pour l'esprit, qui va de l'Arc de Triomphe du Carrousel à l'Arc de Triomphe de l'Etoile, en transcendant la majesté de l'obélisque de Louxor.

Ce cauchemar, je l'ai traduit dans ce vœu pour qu'il ne se réalise pas. Et ce vœu cauchemardesque, je vous demande de ne pas le voter clairement, afin de réveiller tous ceux qui se sont assoupis dans un laisser-faire inacceptable : la Ville de Paris, l'Etat, la Direction des Affaires culturelles et le musée du Louvre.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Bruno JULLIARD, pour vous sortir du cauchemar.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Je n'en aurai pas la prétention.

Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Président, cher Eric AZIÈRE, permettez-moi d'abord de vous remercier pour les efforts conséquents déployés dans la rédaction de ce vœu. Il en est en effet peu parmi les centaines que nous voyons défiler à chaque Conseil qui accède à la même profondeur historique, sans parler d'une certaine radicalité et d'une certaine audace qui ne sont pas habituellement les qualités les plus reconnues des prises de position de votre groupe, mais qui compte beaucoup, beaucoup d'autres qualités, bien sûr.

Mais venons-en au fond, puisque vous nous faites l'amitié d'élever le débat, vous êtes meurtri par la présence de la grande roue sur cette belle place parisienne, qui n'est pas la plus chaleureuse mais qui porte témoignage de grands moments de l'histoire de notre pays. La tradition récréative et festive que vous semblez accueillir avec une certaine réserve est pourtant ancienne.

Vous savez certainement que c'est sur la place de la Concorde, alors place Louis XV, que fut tiré en 1770 un majestueux feu d'artifice en l'honneur du mariage de Louis XVI et de Marie-Antoinette. Je le concède, festivités qui finirent d'ailleurs très mal puisque 300 personnes périrent dans un mouvement de foule. C'est là aussi, sur cette place créée pour plaire au roi que tombèrent sous la guillotine les mêmes Marie-Antoinette et Louis XVI, plus de vingt ans après, en 1793. Bref, une histoire tourmentée et capricieuse.

Je vous serai dès lors reconnaissant de laisser cette place de la Concorde se remettre de ses émotions désormais, sans plus lui imposer ni changement de nom ni déménagement hasardeux. Elle a déjà bien assez à faire avec les flots de voitures qui virevoltent autour de son célèbre obélisque, et c'est d'ailleurs probablement le vrai gros problème important de cette place de la Concorde.

Ensuite, je me permets d'ajouter deux éléments concernant l'aménagement des Champs-Élysées. Vous savez que c'est un chantier prioritaire pour la Maire de Paris, l'amélioration de l'ensemble de l'avenue des Champs-Élysées jusqu'à la place de la Concorde.

Concernant la grande roue, comme je m'y suis engagé il y a un mois, le Conseil de Paris sera saisi dès la rentrée prochaine, dès septembre 2017, pour la reconduction ou pas de cette grande roue. C'est à cette occasion que nous pourrions échanger à nouveau sur le maintien ou pas de la grande roue place de la Concorde.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Nous avons une explication de vote du groupe Ecologiste de Paris.

La parole est à M. David BELLIARD.

M. David BELLIARD. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, juste un petit mot d'abord pour saluer, moi aussi, l'effort de style de ce vœu particulièrement bien écrit. Je dois dire que l'on peut avoir un peu de jalousie et nous aurions aimé pouvoir écrire le même.

Vous connaissez nos positions sur la grande roue, notamment nos critiques sur la nature de la relation entre notre Ville et Marcel Campion. Malheureusement, le vœu, et là j'interviendrai sur le fond, pêche pour nous par sa radicalité, et c'est la raison pour laquelle nous nous abstenons.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu est-il maintenu, Monsieur AZIÈRE ?

M. Eric AZIÈRE. - Oui, il est maintenu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 134 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au lancement d'un appel à projets innovants pour les fêtes de fin d'année.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 135 est relatif au lancement d'un appel à projets innovants pour les fêtes de fin d'année.

La parole est à Mme Edith GALLOIS.

Mme Edith GALLOIS. - Monsieur le Maire, depuis quelques années, un alignement de chalets, qui est appelé marché de Noël, est installé sur les Champs-Élysées pour les fêtes de fin d'année. Bien que ne faisant pas partie de la tradition populaire parisienne ou francilienne, cette installation connaît un certain succès populaire, reconnaissons-le. On aimerait bien que ce marché, qui porte le nom de marché de Noël, s'inscrive dans la tradition des marchés de Noël et en respecte les caractéristiques et les qualités.

Un marché de Noël, c'est quelque chose qui porte un témoignage d'un savoir-faire reconnu, qui doit valoriser l'artisanat, les commerçants, le savoir-faire parisien ou francilien. On en est très loin avec cet alignement de chalets en bois assez innombrables, qui vendent tout et n'importe quoi, en tout cas rien qui n'a à voir avec notre culture et nos traditions françaises.

D'ailleurs, je note que trois pages de règlement pour le marché de Noël à Paris, c'est très peu alors qu'à Strasbourg, il y a un règlement qui comporte 29 pages avec des prescriptions extrêmement précises, d'où le succès de ces marchés de Noël qui font de Strasbourg, la capitale du marché de Noël.

C'est la raison pour laquelle on aimerait bien, Monsieur le Maire... Si cela ne vous intéresse pas, ce n'est pas grave... Mais on aimerait bien tout d'abord qu'on renonce au renouvellement tacite prévu à la fin de l'année pour ce marché et que la Ville de Paris procède à un appel à projets innovants relatif aux fêtes de fin d'année à Paris. Vous l'avez fait pour d'autres sujets, on peut le faire pour les marchés de Noël ainsi que pour les défilés et éventuellement les éclairages dont on peut faire les spectacles lumineux pour la fin de l'année, pour que dès décembre 2017, une expérience touristique originale et audacieuse puisse se faire à Noël, pour qu'il y ait un authentique marché de Noël et de vrais spectacles de fin d'année. Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Bruno JULLIARD pour vous répondre.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

S'agissant tout d'abord des festivités prévues pour la fin de l'année, comme l'an passé, la Ville de Paris travaille à l'organisation d'un spectacle de mise en lumière de l'Arc de Triomphe, suivi d'un décompte pour le passage à la nouvelle année, où vous êtes tous cordialement invités, des images extraordinaires qui, je l'espère, vont faire le tour du monde quelques mois avant la désignation de Paris pour les Jeux olympiques de 2024.

Par contre, la Ville de Paris n'a pas prévu de subventionner une parade, le 1er janvier prochain, compte tenu du contexte budgétaire, mais aussi de la disponibilité des forces de police. Toutefois, la société événementielle "Equi Concept" a déposé une demande d'autorisation pour une parade sur les Champs-Élysées, le 1er janvier. Cette demande d'occupation du domaine public est en cours d'examen conjoint par la Ville et la Préfecture de police.

Concernant la C.O.D.P. dont vous parlez, relative au marché de Noël, elle expirera en septembre 2017 et, à cette date, la Ville de Paris devra décider de procéder à son renouvellement ou d'y mettre un terme. Je précise qu'il n'y a aucun mécanisme de renouvellement tacite ou automatique de cette C.O.D.P.

Il devra être respecté l'ensemble des démarches traditionnelles des C.O.D.P., c'est-à-dire passer en commission ad hoc des concessions domaniales de la Ville, ensuite devant le Conseil de Paris. Il n'y a donc pas de renouvellement tacite pour le marché de Noël. Ce que je suggère, sur votre idée que je trouve intéressante, d'un appel à projets qui nécessite pas mal de travail en amont, il faudrait que cette commission soit saisie du sujet assez rapidement et bien en amont de septembre 2017, pour échanger sur la pertinence ou pas d'un appel à projets, ce qui reviendrait de fait à ne pas reconduire la C.O.D.P., même si, en l'état actuel, nous ne disposons pas de moyens pour l'interrompre en cours de route. Mais il faudra décider en septembre 2017 pour l'année suivante.

Pourquoi pas un appel à projets ? Cela me paraîtrait une idée intéressante. En revanche, concernant le budget participatif, il s'agit d'un budget d'investissement. Or l'essentiel des manifestations évoquées dans votre vœu relèvent du budget de fonctionnement de la Ville de Paris. Cela n'apparaît pas être une idée opportune. Au vu de ces éléments, je vous demande de bien vouloir retirer votre vœu ou ce sera un avis défavorable de l'Exécutif.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Madame GALLOIS, le maintenez-vous ?

Mme Edith GALLOIS. - Je vous remercie pour votre réponse qui nous satisfait. Nous acceptons de retirer notre vœu dans l'optique d'un travail, comme vous nous l'avez annoncé.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Le vœu n° 135 est donc retiré.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'organisation d'un événement s'inspirant du modèle "Art Station" dans le métro.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 136 est relatif à l'organisation dans le métro d'un événement s'inspirant du modèle "Art Station".

La parole est à Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, ce dernier vœu que je défends pour l'année 2016... Ah soulagement ! Je vous propose de terminer en beauté. A Montpellier, il s'est passé quelque chose d'assez sympathique. Un collectif a porté l'initiative "Art Station" qui s'est traduite comme suit. Sur une des plus grandes stations de tramway de la ville, ils ont remplacé la totalité des affiches publicitaires par des œuvres d'art, dans une démarche à la fois de négociation avec les annonceurs de publicité et la Municipalité, ainsi que du "crowdfunding" citoyen.

J'ai vu que "Cercle Rouge" et "Street Art Avenue" ont réalisé une pétition sur change.org et j'ai pu les rencontrer, ils souhaitent justement ce type d'initiative "Art Station" dans le métro parisien - ils ont déjà eu plus de 12.000 signatures en moins d'un mois -, que par ailleurs, comme vous le savez, il y a eu une démarche d'appel à idées lancée par la R.A.T.P. au début du mois de novembre où la proposition d'enlever les écrans vidéo publicitaires du métro est celle qui a eu le plus de "like".

La seconde idée, qui a été la plus populaire avec plus de 1.000 "like" était celle d'un métro garanti sans publicité. Je me dis que c'est tout à fait possible, nous allons pouvoir convaincre et mettre tous les acteurs autour de la table pour s'inspirer de la démarche d'"Art Station".

A travers ce vœu, je propose que la Ville de Paris engage une réflexion avec le S.T.I.F. en vue de l'organisation dans le métro parisien d'un événement s'inspirant du modèle "Art Station", qu'elle mette en place un groupe de réflexion autour de cette initiative associant tous les acteurs associatifs, citoyens ou privés, de l'art urbain et, qu'en même temps, la Ville encourage la jeune création et l'art urbain contemporain, y compris hors cadre institutionnel de l'achat public d'œuvres d'art des F.R.A.C. et des lieux habituels institutionnels d'exposition. Voilà en faveur de l'art de la rue au service de nos émancipations.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à M. Bruno JULLIARD pour vous répondre.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Quel plaisir pour terminer, cette année, de pouvoir apporter un avis favorable au dernier vœu de l'année 2016 de Danielle SIMONNET. Permettez-moi quelques petites remarques, je ne peux pas m'empêcher.

Votre vœu se réfère à "Art Station", comme vous l'avez souligné, une opération menée il y a quelques mois à Montpellier par l'association "Cercle Rouge", grâce à du "crowdfunding", ce qui est très bien. Mais je me permets quand même de le noter, aussi en partenariat avec l'annonceur "Clear Channel", un partenariat public-privé qui mérite d'être souligné, puisque, pendant une semaine, 23 panneaux publicitaires d'une station de tramway ont accueilli des œuvres de 13 "street artists". Je suis très heureux de vous voir convaincue par la possibilité d'œuvrer parfois avec quelques partenaires privés à la promotion de l'art dans l'espace public.

Je vous répondrai essentiellement sur l'intérêt culturel de ce projet. Concernant la place de la publicité dans l'espace public, elle est régulée par le Règlement local de publicité que nous faisons respecter. D'ailleurs, nous pouvons compter sur votre vigilance pour nous aider à faire respecter ce Règlement local de publicité. C'est une opération qui est particulièrement intéressante. Elle complètera très bien tout ce que nous faisons pour promouvoir l'art dans l'espace public, souvent d'ailleurs uniquement par des fonds publics, je pense notamment à l'achat d'acquisitions pour le fonds municipal d'art contemporain ou encore l'accompagnement artistique du tramway avec de magnifiques œuvres d'artistes d'art contemporain qui prolongent et accompagnent l'ensemble du tramway.

Pour revenir à vos demandes, la Ville n'est pas décisionnaire sur les réseaux publicitaires de la R.A.T.P., mais une intervention de la Ville auprès de la R.A.T.P. est plus que souhaitable pour les sensibiliser à ce projet qui est un très bon projet. Avis favorable à ce vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci. Il y a, d'ailleurs, plusieurs stations qui sont dépourvues de publicité, la station du Louvre notamment.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 136 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 406).

2016 DAC 579 - Subvention (2.000 euros) à l'Association des auditeurs de l'Institut des hautes études de défense nationale (I.H.E.D.N.) (7e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le projet de délibération DAC 579 concerne la subvention à l'Association des auditeurs de l'Institut des hautes études de défense nationale.

La parole est à Pascal JULIEN.

M. Pascal JULIEN. - L'Institut des hautes études de défense nationale est un établissement solide qui a déjà dispensé des milliers de formations à des personnalités civiles ou militaires intéressées par les questions de défense nationale. D'ailleurs, sa mission est de promouvoir l'esprit de défense nationale. Nous n'avons strictement rien contre cette I.H.E.D.N.

Par ailleurs, les personnalités qui bénéficient de ces formations, ce sont les auditeurs. Ces auditeurs disposent d'une association - A.A.I.H.E.D.N. -, Association des auditeurs de l'I.H.E.D.N. C'est cette association qu'il est proposé, là, de subventionner. Cette amicale existe depuis 1948 et, jusqu'à présent, elle n'a jamais été subventionnée par la Ville de Paris. Excusez-moi, je n'ai pas très bien vu qu'elle avait vraiment besoin d'un tel financement, qu'elle était étranglée peut-être. Non, je n'ai pas vu cela.

En revanche, j'ai vu, dans bien d'autres cas, des associations à caractère d'environnement, par exemple, être menacées ou ne plus survivre parce qu'on leur avait baissé une subvention de 500 euros ou de 1.000 euros. Je me souviens ici d'un débat sur le Festival du livre et de la presse d'écologie. Alors, voilà. Quel rapport, me direz-vous, entre ces petites associations d'environnement, auxquelles je pense - mais il y en a bien d'autres - ou bien celle-ci ? Le rapport, c'est que la subvention vient de la Ville de Paris, quelle que soit la délégation, quelle que soit la ligne budgétaire et que, voilà, nous aurions fait d'autres choix dans ce budget contraint qui oblige à faire des choix, qui oblige à faire des arbitrages, qui oblige effectivement à prendre des décisions qui ne sont pas toujours prises de gaieté de cœur.

Nous n'avons rien contre cette A.A. de l'I.H.E.D.N. Rien. Simplement, nous pensons que, dans le cadre contraint qui est le nôtre aujourd'hui, ce n'est pas celle-ci qui aurait dû prioritairement profiter d'une subvention de 2.000 euros, mais bien d'autres. Et c'est parce que nous ne sommes pas d'accord sur ces arbitrages-là que nous voterons contre. Ce n'est pas contre l'association, c'est contre un certain nombre d'arbitrages.

Nous avons sorti un seul exemple, celui-ci. On aurait pu, évidemment, en sortir des dizaines et des dizaines d'autres. Nous n'avons pas voulu encombrer le travail du Conseil de Paris pour répéter chaque fois la même chose. Nous avons choisi, en cette fin de Conseil, un projet de délibération pour dire "on votera contre", parce qu'il y a beaucoup d'arbitrages que l'on n'arrive pas à comprendre et qui ne seraient pas les nôtres si c'était un ou une écologiste qui était Maire de Paris, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Nous voterons donc contre. Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Depuis les attentats de janvier et novembre 2015, 3.500 militaires de l'opération "Sentinelle" arpentent nos rues parisiennes pour protéger nos concitoyens, défendre nos valeurs face à une menace terroriste endogène qui,

malheureusement, n'a pas faibli depuis. Ces soldats sont affectés sur des missions de huit semaines dites "dynamiques". Ils sillonnent les rues 10 heures par jour, pendant 2 jours d'affilée, avec 25 kilos sur le dos. Ils ont sacrifié leur vie de famille et leurs projets pour nous, pour la République. Ils sont en bas de chez nous, sur les écoles, sur les sites touristiques. Bref, ils sont depuis bientôt deux ans dans le paysage des Parisiennes et des Parisiens qui expriment clairement deux besoins fondamentaux face à la menace : être protégés et comprendre.

Comprendre, comprendre le monde militaire que l'on ne voyait que de loin il y a si peu de temps encore sur les théâtres d'opérations extérieures et qui prend soudain une réalité concrète depuis que ce monde fait partie intégrante de notre quotidien. Comprendre, et il est essentiel de le rappeler, qu'un pays libre et démocratique a besoin d'une armée solide pour défendre ses valeurs.

Comprendre que la défense s'incarne dans la République et qu'elle ne vaut que par la volonté de la Nation, des concitoyens qui se reconnaissent dans la France, dans son histoire, dans ses valeurs, dans ses institutions et également dans son armée chargée de protéger cet héritage et de les protéger.

Les élus que nous sommes ont une responsabilité dans cette compréhension du rôle de nos soldats, qu'ils soient à Paris avec "Sentinelle" ou en "Opex". Et nous avons plus que jamais le devoir de parler, d'échanger avec nos concitoyens sur l'organisation, les enjeux de la défense aujourd'hui, sur les défis actuels et à venir, sur les espoirs que nous portons. C'est là la mission des correspondants de défense dans chaque arrondissement et dans chaque commune de la Métropole, et je suis correspondante défense.

Ce travail, nous l'effectuons avec des associations comme celle des auditeurs de l'I.H.E.D.N., Paris Ile-de-France, parce qu'ils n'hésitent pas à donner de leur temps pour aller apporter des réponses claires à nos administrés. Parce qu'enfin, la défense, ce sont aussi des métiers qui méritent d'être présentés à des jeunes qui s'interrogent trop souvent sur leur avenir. C'est pourquoi je suis très fière de nos actions qui développent cet esprit de défense auprès des jeunes et qui renforcent la capacité de résilience de notre société dans les épreuves que nous traversons. Je suis très fière de l'opération "Parrainage citoyen", du partenariat entre les classes parisiennes et l'équipage du porte-avions Charles-de-Gaulle, fière du prochain rapprochement entre le Conseil parisien de la jeunesse et la Commission Armées-Jeunesse. Et je suis, bien évidemment, fière de vous proposer cette subvention à l'Association des auditeurs dont les actions s'inscrivent pleinement dans l'objectif de favoriser et de faire vivre le lien Armée-Nation indispensable dans notre démocratie.

Cette association apporte son savoir et son expertise aux élus correspondants défense. Deux séminaires ont déjà eu lieu à l'Hôtel de Ville le 21 octobre et le 8 décembre derniers. Ces moments d'échange ont permis au Maire et correspondants défense du Grand Paris présents, de comprendre les enjeux et les mécanismes de l'opération "Sentinelle" et de cerner un peu mieux leur propre rôle. Et je continuerai à organiser, au cours de l'année 2017, d'autres séminaires de ce type. L'Association des auditeurs de l'I.H.E.D.N. favorise également les réflexions sur les enjeux de défense, de citoyenneté, par des colloques et des conférences sur des sujets dont l'incidence sur notre quotidien est évidente, comme "comment le vivre ensemble est-il vécu ? Quelles solutions en tirer pour la défense de la fraternité, etc. ?".

Je vois donc dans ces actions une participation citoyenne et démocratique qui vient en appui du monde de la défense. J'y vois un décloisonnement et un brassage entre les mondes civil et militaire qui sont vraiment essentiels. J'y vois une aspiration de la société civile à comprendre et à peser sur les sujets de défense et de sécurité. Favoriser tout cela, c'est l'objet de cette subvention.

C'est pourquoi je vous invite, mes chers collègues, à voter en faveur de cette subvention, en faveur du débat, de l'échange avec la société civile qui vient en appui du monde de la défense, véritable pilier d'une démocratie libre qui porte fièrement ses valeurs.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 579.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DAC 579).

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à la dénomination d'un lieu à la mémoire de Patrice Chéreau.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 137 est relatif à la dénomination d'un lieu à la mémoire de Patrice Chéreau.

La parole est à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, maire du 4e arrondissement. - Monsieur le Maire, cher Mao PENINOU, mes chers collègues,

Considérant que Patrice Chéreau, décédé le 7 octobre 2013, était un Parisien engagé, passionné, qui a contribué au rayonnement culturel de Paris et de la France dans le monde entier. Né le 2 novembre 1944 dans le Maine-et-Loire, il a fréquenté le lycée Louis-le-Grand et a résidé une grande partie de sa vie dans le Marais qu'il aimait et chérissait. Des berges au jardin Anne-Frank, en passant par la librairie "Les Cahiers de Colette", rue Rambuteau, qu'il fréquentait assidûment ;

Considérant que Patrice Chéreau fut, pendant près de 40 ans, une figure incontestable et incontournable du théâtre, de l'opéra et du cinéma, tantôt metteur en scène, tantôt réalisateur ;

Considérant que Patrice Chéreau jouit d'une renommée internationale, notamment depuis sa magistrale mise en scène de la Tétralogie de Wagner, avec la complicité de son ami de toujours, l'immense Pierre Boulez ;

Considérant qu'il a connu de son vivant la reconnaissance de ses pairs, de la critique et du public en obtenant quatre Molières, deux Césars, un prix du jury à Cannes et un Ours d'or à Berlin ;

Considérant, cher Eric AZIÈRE, que Patrice Chéreau a toujours milité pour un théâtre engagé et qu'il aimait le patrimoine ;

Considérant que Patrice Chéreau a su rendre hommage, tant au répertoire théâtral classique que contemporain, les rendant accessibles à un public plus jeune et plus populaire, nous formulons le vœu - et je le dis en présence de Laurence GOLDGRAB, Pierre AIDENBAUM étant, pour des raisons personnelles tristes, empêché - que le Conseil de Paris rende hommage à cet artiste hors du commun en donnant son nom à un lieu dans le Marais à Paris.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Chers collègues, chers Christophe, vous avez développé toute la personnalité de Patrice Chéreau. Je n'en dirai pas plus. Ce sera donc un avis favorable pour un passage en Commission de dénomination, je précise, et je voudrais simplement faire une remarque : malheureusement, parce que la qualité de Patrice Chéreau est immense, il ira sur une liste d'attente, car malheureusement, nous avons énormément d'hommes qui sont en ce moment en attente d'un lieu, mais nous ferons tout pour en trouver un. Je vous en assure, Monsieur le Maire.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 137 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 407).

Vœu déposé par le groupe SOCA relatif à la dénomination "Germaine Richier" à une future voie du 13e.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 138 est relatif à la dénomination "Germaine Richier" à une future voie du 13e arrondissement.

Annick OLIVIER.

Mme Annick OLIVIER. - Comme vous le savez, le 13e a une longue tradition de dénommer des voies en rendant hommage à des plasticiens. Voir le quartier des peintres près de la mairie. Nous poursuivons cette pratique dans le nouveau quartier de Paris rive gauche, comme le montrent les dénominations Louise Bourgeois ou Jean-Michel Basquiat.

Nous proposons donc d'honorer une célèbre sculptrice française du XXe siècle, Germaine Richier, proposition qui répond également à la volonté de la Ville de promouvoir des femmes. L'œuvre de Germaine Richier procède notamment par hybridation de l'homme et de l'animal ou de la nature en matérialisant une version singulière de la condition humaine. Elle a mené de nombreuses expériences plastiques qui ont fait sa réputation.

Comme vous le savez, Germaine Richier a une renommée reconnue au niveau international, comme le montrent les rétrospectives qui ont eu lieu à la "Tate Modern" à Londres, à l'Académie des arts de Berlin ou à la Fondation "Guggenheim" à Venise.

C'est pourquoi nous proposons que la dénomination "Germaine Richier" soit attribuée à la voie au nom poétique "GG13" du parc de Paris rive gauche, Seine rive gauche.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Je vous remercie.

Chers collègues, effectivement, la personnalité de cette artiste est extrêmement intéressante, et vous avez proposé une voie du 13e arrondissement, qui est non dénommée. Nous donnons donc un avis favorable pour un passage en Commission de dénomination.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - D'accord. Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 138 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 408).

Vœu déposé par le groupe LR relatif à la dénomination d'un lieu du 15e "Yvette Chauviré".

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 139 est relatif à la dénomination d'un lieu dans le 15e arrondissement pour "Yvette Chauviré".

Thierry HODENT.

M. Thierry HODENT. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu a pour but de célébrer la grande danseuse étoile - et les danseuses étoile, c'est assez rare qu'on en parle dans cette enceinte -, Yvette Chauviré, qui fut une formidable danseuse étoile à l'Opéra de Paris.

Elle a consacré beaucoup de sa vie à enseigner son art, qu'elle maîtrisait avec une expertise impressionnante. Elle fut à l'origine d'une immense carrière à l'Opéra. Cette extraordinaire personnalité, au talent incontestable, a vécu toute sa vie dans le 15e arrondissement, qu'elle aimait tant.

C'est pourquoi nous souhaitons de tout cœur qu'un lieu dans le 15e arrondissement puisse un jour porter son nom.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Je vous remercie, mon cher collègue.

En effet, Yvette Chauviré est une personnalité assez peu connue et pourtant brillante du monde de la danse. Je ferai la même remarque que pour les autres vœux : nous donnerons un avis favorable pour un passage en Commission de dénomination.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 139 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 409).

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la dénomination "Kiki de Montparnasse".

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Le vœu n° 140 est relatif à la dénomination "Kiki de Montparnasse".

Maud GATEL.

Mme Maud GATEL. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, icône du Paris culturel et festif de l'entre-deux-guerres, Kiki de Montparnasse a marqué de son empreinte le quartier Montparnasse et a contribué à en faire un foyer de modernité et de tourbillons créatifs, qu'il fait rayonner encore aujourd'hui.

Muse, actrice et chanteuse, elle fut l'amie des plus grands artistes de l'époque, des peintres Modigliani, Foujita ou bien, du photographe Man Ray, mais également le grand amour de Mendjizki, et je profite de cette occasion pour vous interroger : nous avons appris par la presse une perspective de fermeture du musée qui porte son nom, et je souhaitais vous demander ce que vous entendiez faire pour prévenir cette fermeture, qui viendrait s'ajouter à la diminution de l'offre culturelle de l'arrondissement, compte tenu du déménagement récent déjà du musée de la Libération du 15e au 14e arrondissement.

Je reviens à Kiki. A l'initiative de ma collègue Elisabeth de FRESQUET, adjointe à la culture de Philippe GOJJON, le Conseil du 15e arrondissement a voté pour qu'un hommage soit rendu à la créativité de cette figure bohème, à travers un lieu à son nom dans le 15e arrondissement, Kiki ayant été une figure de la villa Vassiliev, ainsi que de la cité d'artistes "La Ruche", toutes deux situées dans le 15e.

Certes, il existe aujourd'hui un E.H.P.A.D. au nom d'Alice Prin dans le quartier Broussais, dans le 14e arrondissement. Vous nous proposez qu'une plaque soit apposée sur le bâtiment pour préciser qui était Kiki de Montparnasse, nous y sommes naturellement favorables.

Néanmoins, nous pensons qu'à l'avenir, il serait judicieux d'être plus attentifs à l'adaptation des lieux choisis pour les dénominations votées par notre Conseil, tant en termes de localisation, Broussais n'appartient pas au quartier Montparnasse, qu'en termes de destination, pour que le choix des lieux soit le mieux adapté possible aux personnalités ainsi célébrées.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Chers collègues, j'ai bien entendu vos dernières réflexions, un E.H.P.A.D. n'est pas du tout déshonorant et par ailleurs, je vous signale que la Commission de dénomination se fait avec tous les maires d'arrondissement, tous les groupes politiques, et qu'il y a toujours un consensus sur le choix de l'emplacement et sur le nom.

Je ne comprends pas bien cette dernière remarque. Effectivement, Kiki de Montparnasse a déjà un lieu à son nom, à savoir un E.H.P.A.D. que je trouve extrêmement important, c'est la mémoire de nos aînés tout à fait, merci Dominique, tu as tout à fait raison, et je suis très fière d'ailleurs d'associer Dominique VERSINI, puisque c'est elle qui a en charge les E.H.P.A.D. de la Capitale.

Cet E.H.P.A.D. a été inauguré en juin 2016, et le nom d'Alice Prin, le véritable nom de Kiki de Montparnasse, avait été accepté par la Commission de dénomination.

Là où peut-être effectivement, nous avons manqué une marche, nous n'avons pas explicité qui était Alice, et nous allons réparer ce manque, parce qu'il est extrêmement intéressant que l'on donne le vrai nom... De fait, Kiki de Montparnasse est devenu son nom le plus connu. Nous avons donc proposé un amendement oral qu'apparemment vous avez accepté. Si vous acceptez l'amendement, j'émettrai un avis favorable à ce vœu et je signale que nous avons déjà pris contact avec la directrice de l'E.H.P.A.D. pour travailler ensemble à cette nouvelle plaque sur l'établissement.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci et pour ma part je ne résisterai pas à vous recommander la lecture du magnifique roman graphique Kiki de Montparnasse.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 140 ainsi amendé, avec avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2016, V. 410).

2016 DEVE 162 - Dénomination "Square du Temple - Elie Wiesel" de l'espace vert situé 64, rue de Bretagne (3e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le projet de délibération DEVE 162 porte sur la dénomination "Square du Temple - Elie Wiesel" de l'espace vert situé au 64, rue de Bretagne.

David BELLARD.

M. David BELLARD. - Monsieur le Maire, un mot pour vous dire que nous attirons l'attention de notre Conseil sur le besoin d'une vraie concertation pour le choix de la dénomination des places, jardins et lieux publics.

Si ici nous n'avons pas de position de principe sur le choix, la décision de cette dénomination s'est faite sans discussion, et je reviendrai sur ce que vient de dire ma collègue, notamment sur la pertinence du lieu, et avec les élus municipaux du Conseil d'arrondissement.

Il nous semble plus que nécessaire que le débat et la concertation soient menés en place et lieu d'une décision arbitraire et unilatérale.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Je vous laisse "arbitraire" et tout ce que vous voulez. La Commission de dénomination qui a été mise en place par le Maire de Paris Bertrand DELANOË, et ensuite profondément renouvelée par Anne HIDALGO justement pour bien veiller à ce que tout le monde travaille à ces noms et ces dénominations, je vous signale que les Verts y siègent normalement.

Vous faites partie de cette Commission de dénomination qui étudie de façon extrêmement précise tous les noms. Tous les noms, toutes les dénominations se font au consensus. Il n'y a jamais de vote, c'est toujours au consensus et je vous mets au défi dans cet hémicycle de trouver à droite comme à gauche et au centre des gens qui pourraient contester ces dénominations. Je ne comprends pas bien le procès qui est fait à la Commission de dénomination qui est là et j'invite les gens qui en font partie à y siéger naturellement.

Je rappelle qu'Elie Wiesel, vous le savez, est une personnalité. Je ne vais pas vous faire l'affront de refaire la biographie d'Elie Wiesel, que tout le monde connaît ici et auquel nous avons rendu un hommage en juin dernier. Pourquoi ce lieu ? Parce que tout simplement c'est un arrondissement qui a été très fortement touché par la déportation et qu'Elie Wiesel avait été accueilli et recueilli par l'Oeuvre de secours aux enfants à sa sortie des camps et logé à son siège dans le 3e arrondissement.

Par ailleurs, il ne s'agit pas comme on a essayé de nous le faire entendre de gommer l'histoire ou d'effacer le nom de square du Temple mais d'y associer - cela se fait très souvent - le nom d'Elie Wiesel. C'est un porteur de symbole qui est fort, c'est un lieu prestigieux et je trouve qu'il convient tout à fait au prix Nobel de la paix.

Je rappelle que nombreux sont les lieux dans Paris qui associent ainsi deux appellations : place de l'Hôtel de Ville - esplanade de la Libération, jardin de Belleville - Julien Lacroix, jardin des Grands-Moulins - Abbé Pierre, métro Javel - André Citroën, et j'en ai beaucoup d'autres dans ma besace. Ensuite, je précise que les dénominations rue du Temple, boulevard du Temple, rue des Fontaines-du-Temple, rue Vieille-du-Temple, rue du Faubourg-du-Temple ainsi que la station de métro Temple honorent également cette période de l'histoire et ne vont pas disparaître de la toponymie parisienne.

Je pense donc qu'il y a vraiment un procès pas bien du tout autour de cette dénomination et je vous demande vraiment de la voter. Ce sera la fierté de Paris que d'honorer la grande figure d'Elie Wiesel - square du Temple.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Sans compter toute la littérature sur les templiers.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 162.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DEVE 162).

2016 DVD 10 G - Traverses de Charonne, Bièvre-Montsouris et Ney- Flandre. Avenant n° 3 à la convention d'exploitation avec la R.A.T.P. et convention de délégation de compétence du S.T.I.F.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je vous informe que le projet de délibération DVD 10 G est retiré de l'ordre du jour de notre séance.

2016 DAE 404 - Subvention (10.600 euros) et convention avec l'Association des commerçants de la rue de Courcelles pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2016 (17e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Même indication, le projet de délibération DAE 404 est retiré de l'ordre du jour.

Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes (suite).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je vous propose de procéder à la désignation de représentants du Conseil de Paris dans les organismes suivants :

Société anonyme d'économie mixte locale SIEMP-ELOGIE (R. 27) :

Conseil d'administration :

- Sandrine CHARNOZ,

- Alexandra CORDEBARD,
- Thomas LAURET,
- Virginie DASPET,
- Claudine BOUYGUES,
- Véronique LEVIEUX,
- Galla BRIDIER,
- Marie ATALLAH,
- Danièle PREMEL,
- Claire de CLERMONT-TONNERRE,
- Jean-Jacques GIANNESINI,
- Yann WEHRLING.

Assemblée générale :

- Sandrine CHARNOZ, déléguée.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Je vous annonce les résultats de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 68

Bulletin blanc ou nul : 1

Suffrages exprimés : 67

Majorité absolue : 34

Pour : 67.

Commission départementale de la nature, des paysages et des sites de Paris (2e collège) (R. 28) :

- M. François VAUGLIN, suppléant, en remplacement de Mme Colombe BROSSEL, désignée les 17, 18 et 19 novembre 2014, démissionnaire.

Paris et Compagnie (R. 29) :

Assemblée générale :

- Mme Léa FILOCHE,
- M. Emmanuel GRÉGOIRE,
- Mme Marie-Christine LEMARDELEY,
- M. Jean-François MARTINS,
- M. Geoffroy BOULARD,
- Mme Agnès EVREN.

Conseil d'administration :

- Mme Léa FILOCHE,
- M. Emmanuel GRÉGOIRE,
- M. Jean-François MARTINS,

- M. Geoffroy BOULARD,
- Mme Agnès EVREN.

Commission de concertation avec l'enseignement privé pour l'Académie de Paris (R. 30) :

Titulaires :

- Mme Alexandra CORDEBARD,
- Mme Annick OLIVIER,
- Mme Alix BOUGERET.

Suppléants :

- M. Christophe GIRARD,
- M. Claude DARGENT,
- Mme Catherine LECUYER.

Université Paris IX "Paris Dauphine" (Conseil d'administration) (R. 31) :

- M. Thomas LAURET, titulaire.

Association "Maison du geste et de l'image" (R. 32) :

- M. Jean-François LEGARET, titulaire, en remplacement de Mme Florence BERTHOUT, désignée les 16 et 17 juin 2014, démissionnaire.

Commission consultative sur l'énergie (R. 33) :

Représentants (autorité concédante) :

- Mme Célia BLAUDEL,
- M. François VAUGLIN,
- M. Alexandre VESPERINI.

Représentant (en tant que commune disposant d'un réseau de chaleur sur son territoire) :

- M. Rémi FÉRAUD.

L'École nationale supérieure de chimie de Paris "Chimie Paris Tech" (R. 34) :

- M. Claude DARGENT, titulaire.

Mission d'information et d'évaluation sur le thème "Paris ville interculturelle : liens, pratiques et politiques publiques" (R. 35) :

- Mme Nawel OUMER, titulaire, en remplacement de M. Christophe GIRARD, démissionnaire désigné les 26, 27 et 28 septembre 2016.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Je vous annonce les résultats de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 31

Bulletin blanc ou nul : 0

Suffrages exprimés : 31

Majorité absolue : 16

Pour : 31.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2016, R. 27 à R. 35).

Conseil départemental de l'éducation nationale (C.D.E.N.) (R. 9 G) :

Titulaires :

- Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12e arrondissement,
- Mme Frédérique CALANDRA, maire du 20e arrondissement,
- M. Pascal CHERKI,
- M. Nicolas NORDMAN,
- Mme Annick OLIVIER,
- M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement,
- M. Jean-Baptiste MENGUY,
- Mme Alix BOUGERET,
- M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement,
- Mme Béatrice LECOUTURIER.

Suppléants :

- M. Christophe GIRARD, maire du 4e arrondissement,
- M. Eric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement,
- M. François VAUGLIN, maire du 11e arrondissement,
- M. Claude DARGENT,
- Mme Pauline VÉRON,
- Mme Aurélie SOLANS,
- Mme Gypsie BLOCH,
- Mme Emmanuelle DAUVERGNE,
- Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement,
- Mme Anne TACHÈNE.

Commission de concertation avec l'enseignement privé pour l'Académie de Paris (R. 10 G) :

Titulaire :

- M. Thomas LAURET,
- M. Nicolas NORDMAN,
- M. Jean-Pierre LECOQ.

Suppléants :

- M. Eric LEJOINDRE,
- M. François VAUGLIN,
- M. Jean-Baptiste MENGUY.

Syndicat interdépartemental pour la gestion du parc des sports de Choisy-Paris Val-de-Marne (R. 11 G) :

- M. Pierre AURIACOMBE, titulaire en remplacement de Mme Valérie MONTANDON, désignée les 19 et 20 mai 2014, démissionnaire.

Commission territoriale Ile-de-France, Normandie, Loire (R. 12 G) :

- M. Christophe NAJDOVSKI, titulaire.

Conseil inter-académique de l'Éducation nationale (R. 13 G) :

Titulaires :

- M. Nicolas NORDMAN,
- Mme Alexandra CORDEBARD,
- Mme Catherine BARATTI-ELBAZ,
- Mme Emmanuelle BECKER,
- M. Jean-Baptiste MENGUY.

Suppléants :

- Mme Frédérique CALANDRA,
- M. Claude DARGENT,
- M. Pascal CHERKI,
- M. Jean-Noël AQUA,
- Mme Alix BOUGERET.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2016, R. 9 G à R. 13 G).

Adoption par un vote global d'approbation de l'Assemblée des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer, à main levée, par un vote global d'approbation sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal de la présente séance.

Clôture de la séance.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous nous retrouverons les 30 et 31 janvier 2017, peut-être aussi le 1^{er} février prochain.

Je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année laïques, je remercie l'ensemble des Conseillers qui ont participé à cette séance, l'ensemble des collaborateurs ainsi que, bien sûr, les agents du Conseil de Paris.

Merci à tous.

(La séance est levée à quinze heures trente-cinq minutes).

Liste des questions écrites posées à Mme la Maire de Paris.

I - Question du groupe Ecologiste de Paris.

QE 2016-27 Question de M. Jérôme GLEIZES et des élu-es du groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative à l'action entreprise par la Ville de Paris pour l'éthique et la transparence de ses partenaires financiers et bancaires.

Libellé de la question :

"Face à l'ampleur des dérives observées au sein du système financier international où certains pays et territoires appelés "paradis fiscaux" proposent des conditions fiscales déloyales à des opérateurs bancaires et financiers peu scrupuleux, comme cela a encore été révélé par les affaires "LuxLeaks" et "Panama Papers", les élus écologistes du Conseil de Paris ont déposé un vœu, adopté lors du Conseil de Paris d'octobre 2015, afin de demander à la Mairie de Paris de poser des exigences d'éthique et de transparence à ses partenaires financiers et bancaires au regard de leur activité éventuelle dans les paradis fiscaux.

Ainsi le vœu adopté s'engageait à ce que "dès 2016 la Ville de Paris instaure des règles de transparence et d'éthique dans ses relations avec ses partenaires bancaires et financiers ; que, dans le cadre des procédures de sélection des établissements bancaires et financiers auprès desquels la Ville de Paris contracte, la Ville de Paris demande aux établissements :

- de préciser leur situation et celle des entités dans lesquelles ils possèdent une participation au regard de la liste des Etat et territoires non coopératifs ;

- de présenter les procédures et outils dont ils se sont dotés pour lutter contre le blanchiment, la corruption et la fraude fiscale ;

- de présenter annuellement un état, pays par pays, pour l'ensemble des territoires dans lesquels ils sont présents portant information : de la raison sociale sous laquelle ils opèrent, de leurs activités et de celles des établissements inclus dans le périmètre de consolidation des comptes du groupe, du chiffre d'affaires et du résultat d'exercice enregistré, des effectifs employés et des impôts et taxes versés aux autorités publiques locales ;

- et que l'ensemble de ces éléments fasse l'objet d'une discussion en Commission des finances en 2016".

A l'occasion d'une séance de la 1ère Commission de mars 2016, lors d'une présentation sur "La gestion de la dette de la collectivité parisienne" il a été indiqué que les services concernés à la Mairie de Paris étaient attentifs à cette question, sans davantage de précisions et détails.

Aussi Jérôme GLEIZES et les élus-es du groupe Ecologiste de Paris souhaiteraient :

- que leur soient transmis les éléments que les partenaires financiers et bancaires ont fourni à la Ville de Paris sur cette question (listés dans les engagements du vœu rappelés ci-dessus) ;

- et que leur soient indiqués les éventuels partenaires bancaires et financiers qui auraient, le cas échéant, été empêchés de contracter avec la Mairie de Paris en raison d'éléments transmis jugés non satisfaisants."

Réponse non parvenue.

II - Question du groupe Communiste - Front de Gauche.

QE 2016-28 Question de MM. Sergio TINTI, Nicolas BONNET-OULALDJ et de l'ensemble des élu-es du groupe Communiste - Front de Gauche à Mme la Maire de Paris relative aux créneaux horaires des associations sportives parisiennes dans les installations sportives scolaires.

Libellé de la question :

"Il est important d'augmenter la surface horaire de l'offre sportive aux Parisiens. Selon l'IRDS, dans sa publication annuelle sur "les chiffres clés du sport 2016", 30 % de la population des 15 ans et plus évoquent les horaires comme un frein à la pratique.

Depuis deux ans, dans le but d'augmenter l'offre de créneaux sportifs, la Ville de Paris a envisagé la mise en place de deux dispositifs.

Le premier permet la pratique sportive dans les installations sportives municipales après 22 heures 30 (créneaux nocturnes) ; le deuxième permet aux clubs et aux associations sportives d'accéder aux installations sportives des établissements scolaires parisiens (intra-muros).

En ce qui concerne le deuxième dispositif, nous ne disposons pas d'un retour d'expérience nous permettant de nous prononcer sur son efficacité.

Une réunion s'est tenue le 2 juin 2015. Etaient présent un nombre important de chefs d'établissement de notre ville, ainsi que des membres de l'Académie de Paris et des élu-e-s parisiens. Malgré les questions soulevées lors de cette réunion, sur la tarification, les pouvoirs du Conseil d'administration des établissements scolaires ainsi que les problématiques liées à la présence de personnel pour assurer le gardiennage des installations, l'engagement manifesté par les uns et les autres nous avait semblé très prometteur.

En sachant que les créneaux intra-muros susceptibles d'être attribués coïncident avec les horaires les plus prisés par les clubs, et en particulier les créneaux de 18 heures à 20 heures et de 20 heures à 22 heures,

Ayant constaté l'insuffisance d'informations sur le sujet et le très faible retour d'expérience sur ce dispositif,

Les élu-e-s du groupe Communiste - Front de Gauche s'interrogent sur plusieurs points :

- Quel est le nombre de conventions qui ont été signées pour l'année scolaire 2016/2017, et quel est le nombre d'installations utilisées ?

- Quelle était l'enveloppe budgétaire - comprenant le coût à la fois de la location des installations, des fluides, mais aussi le coût relatif aux personnels - pour l'année scolaire 2016/2017, et quelle est celle prévue pour l'année scolaire 2017/2018 ?

- Quelles sont les difficultés rencontrées entre les exigences financières des établissements scolaires pour mettre à disposition leurs installations sportives, et le "tarif" que propose la Ville de Paris ?

Réponse non parvenue.

Réponse à une question écrite posée à Mme la Maire de Paris.

Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016

QE 2016-22 Question de M. Claude GOASGUEN à Mme la Maire de Paris relative à l'ouverture nocturne des pelouses centrales de l'hippodrome d'Auteuil.

Réponse (Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe) :

"Lors de sa séance du 26, 27 et 28 septembre 2016, M. Claude GOASGUEN a déposé une question écrite demandant l'impact budgétaire de l'ouverture nocturne de la pelouse centrale de l'hippodrome d'Auteuil.

La pelouse d'Auteuil a fait partie cette année des 9 sites retenus pour une ouverture nocturne le vendredi et le samedi soir du 6 mai au 30 juin et toutes les nuits à partir du 1er juillet et jusqu'au 3 septembre.

Ce dispositif a répondu à la demande forte des Parisiens de bénéficier en période estivale d'espaces conviviaux mais aussi d'îlots de fraîcheur au-delà des horaires habituels, comme l'a montré l'ouverture nocturne de quatre grands parcs mise en œuvre pendant l'été 2015. Il s'est accompagné de moyens, adaptés à chaque espace vert, permettant le maintien de la propreté des espaces verts et la sécurisation des sites.

La surveillance nocturne de la pelouse d'Auteuil a été assurée par des rondes d'agents de la DPSP et d'un prestataire privé. Leur mission s'est partagée avec la surveillance du parc André Citroën dans le 15e arrondissement.

Le prestataire a effectué 115 passages d'une durée comprise entre 30 et 45 minutes, représentant un temps de présence sur site total de 93 heures. Aucune incivilité ou dégradation n'ont été constatées au cours de l'été.

La panne relevée de l'éclairage pendant deux nuits n'est pas imputable aux usages pour le dispositif d'ouverture nocturne. Elle est venue d'un dysfonctionnement technique sur l'éclairage des terrains de sport.

Les dépenses pour l'ouverture nocturne de la pelouse d'Auteuil portent sur les passages du prestataire. Elles sont estimées à 3.700 euros.

Le coût total d'exploitation du dispositif d'ouverture nocturne pour les 9 espaces verts a été maîtrisé, conformément aux perspectives envisagées lors de son élaboration. Il s'est élevé 357.400 euros."

Votes spécifiques.

M. François DAGNAUD, Mme Fanny GAILLANNE, MM. Christophe GIRARD, Thierry HODENT, Mmes Olga JOHNSON, Fatoumata KONÉ, MM. Roger MADEC, Nicolas NORDMAN et Mme Anne-Constance ONGHENA ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 16 G.

M. Bernard JOMIER ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DASES 353 G.

MM. Jacques BAUDRIER, Patrick BLOCHE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, MM. Claude DARGENT, Jérôme DUBUS, Didier GUILLOT et Christophe NAJDOVSKI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DU 6 G et DU 203.

Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE et M. Christophe NAJDOVSKI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DVD 190.

M. Eric LEJOINDRE ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DASES 398 G.

M. Jérôme COUMET ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAE 412.

M. Frédéric HOCQUARD ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAE 84 G.

Mmes Marie ATALLAH, Alix BOUGERET, Céline BOULAY-ESPERONNIER, Claudine BOUYGUES, Sylvie CEYRAC, MM. Philippe DUCLOUX, Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. François HAAB, Mmes Pénélope KOMITÈS, Béatrice LECOUTURIER, Nawel OUMER, M. Atanase PÉRIFAN, Mmes Danièle PREMEL, Karen TAÏEB ATTIAS et Dominique VERSINI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASES 185 G, DASES 261 G, DASES 361 G et DLH 200.

M. François DAGNAUD ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 149.

Mme Marie ATALLAH, MM. François-David CRAVENNE, Christophe GIRARD et Patrick KLUGMAN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 20.

Mmes Hélène BIDARD, Joëlle MOREL, Nawel OUMER et Mercedes ZUNIGA ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 69 G et DASCO 71 G.

M. Pascal CHERKI, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, MM. Etienne MERCIER et Hermano SANCHES RUIVO ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 68 G et DASCO 69 G.

MM. Eric AZIÈRE, Hervé BÉGUÉ, Mmes Caroline MÉCARY et Olivia POLSKI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 69 G et DASCO 71 G.

Mmes Myriam EL KHOMRI, Afaf GABELOTAUD, MM. Didier GUILLOT et Pascal JULIEN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 71 G.

MM. David BELLIARD, Patrick BLOCHE, Philippe DUCLOUX et Mme Mercedes ZUNIGA ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 71 G.

Mmes Emmanuelle BECKER, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Anne-Christine LANG et M. Buon Huong TAN ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 69 G et DASCO 71 G.

MM. Jacques BOUTAULT, Pascal JULIEN, Mmes Véronique LEVIEUX et Sandrine MÉES ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 68 G et DASCO 71 G.

MM. Jacques BAUDRIER, Jérôme GLEIZES, Frédéric HOCQUARD et Atanase PÉRIFAN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 71 G.

Mmes Fanny GAILLANNE, Fatoumata KONÉ, MM. Nicolas NORDMAN et Mao PENINO ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 69 G et DASCO 71 G.

M. David ASSOULINE, Mmes Virginie DASPET, Nathalie MAQUOI et Raphaëlle PRIMET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 71 G.

Mmes Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Maud GATEL, M. Jean-Baptiste MENGUY et Mme Anne TACHÈNE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 71 G.

Mmes Colombe BROSSEL, Léa FILOCHE, M. Bernard JOMIER et Mme Fatoumata KONÉ ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 71 G.

Mmes Léa FILOCHE, Fanny GAILLANNE, MM. Bernard JOMIER et Mao PENINOU ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 69 G.

Mme Claudine BOUYGUES, MM. Didier GUILLOT, Christian HONORÉ et Mme Fadila MÉHAL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 71 G.

MM. Nicolas BONNET-OULALDJ, François HAAB, Mme Valérie MONTANDON et M. Christophe NAJDOVSKI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 68 G.

Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, MM. François-David CRAVENNE, Claude DARGENT et Mme Dominique VERSINI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 71 G.

Mmes Colombe BROSSEL, Léa FILOCHE, M. Nicolas NORDMAN et Mme Aurélie SOLANS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 69 G.

MM. Emmanuel GRÉGOIRE, François HAAB, Mmes Valérie MONTANDON et Catherine VIEU-CHARIER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 69 G et DASCO 71 G.

MM. Thierry HODENT, Jean-Pierre LECOQ, Mme Marielle de SARNEZ et M. Alexandre VESPERINI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 71 G.

Mme Nathalie FANFANT, M. Jérôme GLEIZES, Mmes Antoinette GUHL et Raphaëlle PRIMET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 71 G.

M. David ASSOULINE, Mmes Frédérique CALANDRA, Virginie DASPET et Antoinette GUHL ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 69 G et DASCO 71 G.

Mmes Galla BRIDIER, Afaf GABELOTAUD, Sandrine MÉES et Danièle PREMEL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 71 G.

Mmes Agnès EVREN, Maud GATEL, MM. Jean-Baptiste MENGUY et Yann WEHRLING ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 71 G.

MM. Pierre AIDENBAUM, Rémi FÉRAUD, Mmes Laurence GOLDGRAB et Marie-Laure HAREL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 71 G.

M. Jean-Noël AQUA, Mme Marie ATALLAH, MM. Buon Huang TAN et Patrick TRÉMÈGE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 71 G.

Mme Colombe BROSSEL, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Anne-Constance ONGHENA et M. Mao PENINOU ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 71 G.

M. Jean-Didier BERTHAULT, Mmes Catherine DUMAS, Valérie NAHMIAS et M. Frédéric PÉCHENARD ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 68 G.

M. Jean-François MARTINS, Mmes Joëlle MOREL, Nawel OUMER et Mercedes ZUNIGA ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 71 G.

M. Pascal CHERKI, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, MM. Etienne MERCIER et Hermano SANCHES RUIVO ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 71 G.

Mme Léa FILOCHE, M. Mao PENINOU, Mme Aurélie SOLANS et M. Sergio TINTI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 71 G.

Mme Alix BOUGERET, MM. Geoffroy BOULARD, Jérôme DUBUS et Mme Olga JOHNSON ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DPA 21 G.

M. Yves CONTASSOT, Mmes Marie-Pierre de LA GONTRIE, Anne-Christine LANG et M. Buon Huang TAN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 71 G.

MM. Rémi FÉRAUD, Bernard GAUDILLÈRE, Didier LE RESTE et Mme Déborah PAWLIK ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 69 G et DASCO 71 G.

Mmes Claudine BOUYGUES, Delphine BÜRKLI, Virginie DASPET, Léa FILOCHE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Antoinette GUHL, MM. Pascal JULIEN, Jean-François LEGARET, Mmes Véronique LEVIEUX et Déborah PAWLIK ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAJ 13 G, DAJ 26 et PP 75.

Mme Marie ATALLAH, MM. Jacques BAUDRIER, Patrick BLOCHE, Pierre-Yves BOURNAZEL, Mmes Claire de CLERMONT-TONNERRE et Pénélope KOMITÈS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DU 5 G.

M. Eric AZIÈRE, Mmes Marinette BACHE, Catherine BARATTI-ELBAZ, MM. Julien BARGETON, Jacques BAUDRIER, David BELLARD, Jean-Didier BERTHAULT, Mme Julie BOILLLOT, MM. Nicolas BONNET-OULALDJ, Geoffroy BOULARD, Mmes Céline BOULAY-ESPERONNIER, Galla BRIDIER, MM. Jean-Bernard BROS, Ian BROSSAT, Mmes Colombe BROSSEL, Frédérique CALANDRA, Claire de CLERMONT-TONNERRE, MM. Yves CONTASSOT, Jérôme COUMET, Daniel-Georges COURTOIS, François DAGNAUD, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Afaf GABELOTAUD, MM. Jean-Jacques GIANNESINI, Christophe GIRARD, Claude GOASGUEN, Philippe GOUJON, Emmanuel GRÉGOIRE, François HAAB, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, MM. Frédéric HOCQUARD, Thierry HODENT, Mme Halima JEMNI, M. Bruno JULLIARD, Mmes Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Jean-François LAMOUR, Mme Catherine LECUYER, M. Eric LEJOINDRE, Mmes Marie-Christine LEMARDELEY, Fadila MÉHAL, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Joëlle MOREL, M. Christophe NAJDOVSKI, Mme Anne-Constance ONGHENA, M. Mao PENINOU, Mmes Carine PETIT, Danièle PREMEL, Raphaëlle PRIMET, Marielle de SARNEZ, Anne SOUYRIS, Dominique STOPPA-LYONNET, Anne TACHÈNE, M. François VAUGLIN, Mmes Pauline VÉRON, Dominique VERSINI et M. Alexandre VESPERINI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DFA 159, DU 253 et SG 39.

M. Philippe DUCLOUX ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DASES 38 G.

Mme Annick OLIVIER ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAE 336.

MM. Jean-Noël AQUA, Eric AZIÈRE, Jean-Didier BERTHAULT, Mme Célia BLAUDEL, MM. Jérôme GLEIZES, Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, M. Thomas LAURET, Mmes Catherine LECUYER, Véronique LEVIEUX, Karen TAÏEB ATTIAS, MM. Patrick TRÉMÈGE et François VAUGLIN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASES 261 G.

Mmes Claudine BOUYGUES, Colombe BROSSEL et Léa FILOCHE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 13 G.

MM. François DAGNAUD, Jérôme GLEIZES, Didier GUILLOT, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, MM. Mao PENINOU et Alexandre VESPERINI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 155.

Mme Sandrine CHARNOZ, MM. Emmanuel GRÉGOIRE, Christophe NAJDOVSKI et Mme Catherine VIEU-CHARIER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 84, DASCO 149 et DASCO 153.

MM. Pierre AIDENBAUM, Rémi FÉRAUD, Mmes Laurence GOLDGRAB et Marie-Laure HAREL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 84.

Mmes Marie ATALLAH, Emmanuelle BECKER, Anne-Christine LANG et Annick OLIVIER ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 84.

Mmes Marie ATALLAH, Catherine BARATTI-ELBAZ, Galla BRIDIER, Colombe BROSSEL, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Alexandra CORDEBARD, Virginie DASPET, Emmanuelle DAUVERGNE, MM. Jean-Jacques GIANNESINI, Thomas LAURET, Eric LEJOINDRE, Mme Danièle PREMEL et M. Yann WEHRLING ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DLH 128, DLH 167, DLH 193, DLH 252, DLH 307, DLH 311, DLH 319, DLH 335, DLH 338, DLH 339, DLH 344, DLH 373, DLH 395, DLH 9 G et DLH 387.

M. Bernard JOMIER ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DAC 151 et DASES 461 G.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAE 411.

Mme Mercedes ZUNIGA ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 213, DLH 272, DLH 288, DLH 327 et DLH 419.

M. Jérôme COUMET ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 298, DLH 301 et DLH 340.

Mme Raphaëlle PRIMET ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 230, DLH 281, DLH 282, DLH 283 et DLH 253.

Mmes Florence BERTHOUT, Sandrine CHARNOZ, M. Didier GUILLOT et Mme Marie-Christine LEMARDELEY ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 154.

Mme Halima JEMNI ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 28, DLH 337 et DLH 390.

Mme Fatoumata KONÉ ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 108.

M. Pierre AIDENBAUM et Mme Joëlle MOREL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 670.

Mme Hélène BIDARD, MM. Patrick BLOCHE, Philippe DUCLOUX, Thierry HODENT et François VAUGLIN ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAC 16 G et DAC 309.

Mmes Emmanuelle BECKER, Sandrine CHARNOZ, MM. Jean-Jacques GIANNESINI, Frédéric HOCQUARD et Mme Sandrine MÉES ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 29 G.

Mmes Florence BERTHOUT, Nathalie MAQUOI, Caroline MÉCARY, Pauline VÉRON et M. Alexandre VESPERINI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAC 307 et DAC 733.

Mmes Catherine BARATTI-ELBAZ, Afaf GABELOTAUD, M. François HAAB, Mmes Pénélope KOMITÈS, Valérie MONTANDON, Christophe NAJDOVSKI et Sergio TINTI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DEVE 158.

Mme Michèle ASSOULINE, M. Geoffroy BOULARD, Mmes Agnès EVREN, Léa FILOCHE, Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, MM. Jean-François MARTINS, Hermano SANCHES RUIVO et Mme Anne TACHÈNE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAE 96 G, DAE 193, DAE 408 et DEVE 168.

Mmes Florence BERTHOUT, Galla BRIDIER, MM. Ian BROSSAT, Pascal CHERKI, Roger MADEC et Mme Annick OLIVIER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAE 407, DASES 369 G, DEVE 112, DFPE 228, DLH 57, DLH 129, DLH 256, DLH 260, DLH 263, DLH 285, DLH 287, DLH 294, DLH 297, DLH 304, DLH 312, DLH 315, DLH 347, DLH 348, DLH 350, DLH 351, DLH 358, DLH 359, DLH 375, DLH 377, DLH 378, DLH 391, DLH 393, DLH 396, DLH 398, DLH 371, DLH 384, DLH 404, DLH 423 et DU 199.

M. Geoffroy BOULARD, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mmes Joëlle MOREL et Valérie NAHMIAS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 85 G.

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. François-David CRAVENNE, Mme Afaf GABELOTAUD, MM. Bernard GAUDILLÈRE, Christophe GIRARD, Bruno JULLIARD, Mmes Sandrine MÉES, Fadila MÉHAL et Catherine VIEU-CHARIER ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 398.

MM. Patrick BLOCHE, François DAGNAUD, Bruno JULLIARD, Eric LEJOINDRE et Mme Karen TAÏEB ATTIAS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 149.

M. Didier GUILLOT et Mme Annick OLIVIER ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 336.

M. Philippe DUCLOUX et Mme Karen TAÏEB ATTIAS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 302.

MM. Jean-Noël AQUA et Sergio TINTI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 336.

MM. Pierre AIDENBAUM, Eric AZIÈRE, Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Frédérique CALANDRA, MM. Christian HONORÉ, Bruno JULLIARD, Jean-Pierre LECOQ, Mmes Carine PETIT, Aurélie SOLANS et Pauline VÉRON ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAE 9, DLH 1, DLH 161, DLH 162, DLH 216, DLH 217, DLH 251, DLH 262, DLH 290, DLH 292, DLH 293, DLH 296, DLH 299, DLH 308, DLH 309, DLH 314, DLH 321, DLH 329, DLH 330, DLH 331, DLH 333, DLH 334, DLH 343, DLH 354, DLH 360, DLH 365, DLH 368, DLH 370, DLH 372, DLH 385, DLH 389, DLH 392, DLH 397, DLH 400, DLH 401, DLH 402, DLH 403, DLH 405, DLH 406, DLH 407, DLH 408, DLH 410, DLH 412 et DLH 413.

M. Pierre AIDENBAUM, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, MM. Geoffroy BOULARD, Philippe DUCLOUX, Mmes Afaf GABELOTAUD, Laurence GOLDGRAB, Valérie MONTANDON et Joëlle MOREL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 355.

MM. Pierre AURIACOMBE, Julien BARGETON, Jean-Didier BERTHAULT, Nicolas BONNET-OUALDJ, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Halima JEMNI, M. Bruno JULLIARD, Mme Fatoumata KONÉ, M. Mao PENINO, Mme Raphaëlle PRIMET et M. Patrick TRÉMÈGE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASES 261 G.

Mmes Claudine BOUYGUES, Galla BRIDIER, Sandrine CHARNOZ, MM. Jérôme DUBUS, Rémi FÉRAUD, Jean-Jacques GIANNESINI, Didier LE RESTE, Mme Véronique LEVIEUX et M. François VAUGLIN ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DLH 13, DLH 280, DLH 284, DLH 286, DLH 352, DLH 353, DLH 355, DLH 356, DLH 357, DLH 376, DLH 381, DLH 382, DLH 383, DLH 386, DLH 415, DLH 416, DLH 424, DLH 425 et DLH 426.

MM. Julien BARGETON, Nicolas BONNET-OUALDJ, Mme Colombe BROSEL, M. Claude DARGENT, Mmes Emmanuelle DAUVERGNE, Catherine DUMAS, MM. Bernard GAUDILLÈRE, Didier GUILLOT, Mme Ann-Katrin JÉGO, MM. Pascal JULIEN, Jean-François MARTINS et Yves POZZO di BORGO ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DFA 147.

MM. Julien BARGETON, Jacques BAUDRIER, Mme Julie BOILLOT, MM. Jean-Louis MISSIKA et Christophe NAJDOVSKI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DVD 182.

MM. Jean-Noël AQUA, Pierre AURIACOMBE, Eric AZIÈRE, Mmes Marinette BACHE, Catherine BARATTI-ELBAZ, MM. Hervé BÉGUÉ, Jean-Didier BERTHAULT, Mmes Florence BERTHOUT, Hélène BIDARD, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Gypsie BLOCH, Julie BOILLOT, MM. Nicolas BONNET-OUALDJ, Geoffroy BOULARD, Pierre-Yves BOURNAZEL, Jacques BOUTAULT, Mmes Claudine BOUYGUES, Galla BRIDIER, Colombe BROSEL, Anne-Charlotte BUFFETEAU, Frédérique CALANDRA, Claire de CLERMONT-TONNERRE, MM. Jérôme COUMET, François DAGNAUD, Mmes Virginie DASPET, Emmanuelle DAUVERGNE, M. Philippe DUCLOUX, Mme Nathalie FANFAN, M. Rémi FÉRAUD, Mmes Léa FILOCHE, Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Maud GATEL, MM. Jean-Jacques GIANNESINI, Christophe GIRARD, Mmes Antoinette GUHL, Marie-Laure HAREL, MM. Eric HÉLARD, Frédéric HOCQUARD, Thierry HODENT, Christian HONORÉ, Mmes Halima JEMNI, Pénélope KOMITÈS, MM. Thomas LAURET, Didier LE RESTE, Mme Catherine LECUYER, M. Jean-François LEGARET, Mmes Véronique LEVIEUX, Sandrine MÉES, MM. Etienne MERCIER, Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, M. Nicolas NORDMAN, Mmes Annick OLIVIER, Anne-Constance ONGHENA, MM. Mao PENINO, Atanase PÉRIFAN, Mmes Anne SOUYRIS, Karen TAÏEB ATTIAS, MM. Sergio TINTI, Patrick TRÉMÈGE, Daniel VAILLANT, François VAUGLIN, Alexandre VESPERINI, Yann WEHRLING et Mme Mercedes ZUNIGA ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DU 252.

MM. Julien BARGETON, Patrick BLOCHE, Mmes Colombe BROSEL, Alexandra CORDEBARD, M. Jean-François LEGARET et Mme Pauline VÉRON ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 155.

M. Hervé BÉGUÉ ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 306.

Mme Galla BRIDIER, M. Claude DARGENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE et M. Christophe NAJDOVSKI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DVD 190.

Votes spécifiés.

Le groupe UDI-MODEM vote pour le vœu n° 132 tandis que Mme MÉHAL s'abstient.

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2016 DAJ 26 Marchés à conclure avec les attributaires désignés par la Commission d'Appel d'Offres des 15 et 29 novembre 2016.

2016 DAJ 13-G Marchés à conclure avec les attributaires désignés par la Commission d'Appel d'Offres des 15 et 29 novembre 2016.

2016 DFA 7 Groupement de commandes - Appareils photos, caméscopes et accessoires associés - Accords-cadres de fournitures - Modalités de passation.

2016 DFA 52-G Groupement de commandes - Appareils photos, caméscopes et accessoires associés - Accords-cadres de fournitures - Modalités de passation.

2016 DFA 119 Pavoisement ponctuels et permanents, et fournitures d'articles de mairie - Accord-cadre de services - Modalités de passation.

2016 DFA 159 Approbation et signature de la convention constitutive du groupement de commandes entre la Ville de Paris et la Métropole du Grand Paris pour l'achat de fournitures, services et travaux.

2016 DFA 149 Budget municipal - Régisseurs et régisseuses - Demandes en décharge de responsabilité.

2016 DFA 56-G Budget départemental - Régisseuse - Demandes en décharge de responsabilité.

2016 DFA 155 Garantie à 80 % du service des intérêts et de l'amortissement d'emprunt(s) (93.000.000 euros) à souscrire par la SPLA dans le cadre de l'opération d'aménagement Saint-Vincent-de-Paul (14e).

2016 DFA 163 Recapitalisation - Modifications successives du capital social de la SPL et notamment l'augmentation de son capital et les modifications statutaires en résultant.

2016 DFA 63-G Récapitalisation - Modifications successives du capital social de la SPL et notamment l'augmentation de son capital et les modifications statutaires en résultant.

2016 DFA 165 Modalités de constitution et de reprise des provisions au titre de l'article R. 2321-2.

2016 DFA 64-G Modalités de constitution et de reprise des provisions au titre de l'article R. 2321-2 du CGCT.

2016 DFA 166 Modification de la garantie de la Ville à la SCI Paris 45-51 rue René Clair dans le cadre de la reprise de l'exploitation du centre Robert Doisneau (rue des Poissonniers - 18e).

2016 DFA 65-G Modification de la délégation accordée à la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, en application de l'article L. 3221-11 du CGCT.

M. Julien BARGETON, rapporteur.

2016 DFA 62-G Avenant technique à la convention relative à l'octroi d'une subvention du Fonds Social Européen à l'association "Ecole Normale Sociale".

2016 DFA 57-G Avenant à la convention de subvention globale du Fonds Social Européen passée entre l'Etat et Paris pour la période 2015-2017.

M. Julien BARGETON, Mme Pauline VÉRON et Mme Antoinette GUHL, Mme Colombe BROSSEL, Mme Dominique VERSINI, rapporteurs.

2016 DPA 84 Groupement de commandes pour des accords-cadres à bons de commande mono-attributaires pour la réalisation de prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage d'expertise technico financière de projets.

2016 DPA 16-G Groupement de commandes pour des accords-cadres à bons de commande mono-attributaires pour la réalisation de prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage d'expertise technico financière de projets.

2016 DPA 86 Prestations d'AMO sur des opérations de construction et de restructuration lourde de bâtiments de la collectivité parisienne - Accord cadre - Modalités de passation.

2016 DPA 18-G Prestations d'AMO pour la conduite d'opérations sur des opérations de construction et de restructuration lourde de bâtiments de la collectivité parisienne - Accord cadre - Modalités de passation.

2016 DPA 89 Groupement de commandes pour des accords-cadres à bons de commandes pour l'achat de fournitures et de matériels de bâtiment pour les ateliers de régie de la STEGC de la DPA municipal et départemental.

M. Jacques BAUDRIER, rapporteur.

2016 DU 248 Avenants de régularisation des conventions ANRU Goutte d'Or (18e) et Pouchet-Montmartre-Clignancourt (17e et 18e).

M. Jacques BAUDRIER, Mme Colombe BROSSEL, rapporteurs.

2016 DPA 96 Opération de réhabilitation de la Halle Pajol et de création d'un jardin public - Indemnisation de la société SEGEX.

M. Jacques BAUDRIER et M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Pénélope KOMITÈS, rapporteurs.

2016 DDCT 153 Subventions (15.300 euros) à 2 associations pour le financement d'actions en faveur de l'égalité femmes-hommes.

Mme Hélène BIDARD, rapporteure.

2016 DEVE 167 Convention de subventionnement (20.000 euros) à l'Institut de recherche pour le Développement Durable et les Relations Internationales (IDDRI) pour son projet de recherche "civic crowdfunding".

Mme Célia BLAUDEL, rapporteure.

2016 SG 41 Avenant à la convention de financement relative au programme "100 Villes Résilientes" ("100 Resilient Cities") avec Rockefeller Philanthropy Advisor Inc.

Mme Célia BLAUDEL, Mme Colombe BROSSEL, M. Patrick KLUGMAN, rapporteurs.

2016 DLH 1 Location de l'immeuble 76/76 bis, rue de Rennes (6e) à la RIVP - Avenant au bail emphytéotique.

2016 DLH 13 Réalisation 5-7, passage Lathuille (18e) d'un programme de 6 logements (3 PLA-I et 3 PLUS) par la SIEMP.

2016 DLH 17 Modification du règlement de l'aide financière pour le redressement de copropriétés désorganisées.

2016 DLH 28 Réalisation, 281-295, rue de Charenton (12e), d'une résidence sociale pour jeunes actifs et d'un foyer pour personnes âgées par l'Habitation Confortable.

2016 DLH 108 Réalisation 222-224 rue de la Croix-Nivert (15e) d'un programme de 104 logements sociaux (31 PLA-I, 42 PLUS et 31 PLS) par Logis-Transports.

2016 DLH 125 Subvention (15.000 euros) à l'association Syndicat du Logement et de la Consommation (20e).

2016 DLH 131 Subvention (15.000 euros) à l'association Consommation Logement et Cadre de Vie - Union Départementale 75 (15e).

2016 DLH 167 Location de l'immeuble 12, rue de Monceau (8e) - Conclusion d'un protocole avec Elogie.

2016 DLH 193 Location des immeubles 25 et 27, rue de Constantinople (8e) à Elogie - Bail emphytéotique.

2016 DLH 213 Réalisation 84, rue Nationale (13e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la société d'HLM "l'Habitat Social Français" (hsf).

2016 DLH 216 Réalisation 9-12, rue Fourcy et 70-80, rue François Miron (4e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la RIVP.

2016 DLH 217 Réalisation 91-101, rue Vercingétorix et 2 et 5 rue Fernand Holweck (14e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la RIVP.

2016 DLH 225 Réalisation 12 bis, rue du Val de Grâce (5e) et 39, avenue des Gobelins (13e) d'un programme de création de 3 logements PLA-I par SNL-Prologues.

2016 DLH 230 Réalisation 6, rue de Lorraine (19e) d'un programme de création de 42 logements sociaux (10 PLUS et 32 PLS) par ICF Habitat La Sablière.

2016 DLH 231 Réalisation 4 rue Saint-Anastase (3e), 12 rue Nonnains d'Hyères et 6 rue des Rosiers (4e) d'un programme de création de 4 logements PLA-I par SNL-Prologues.

2016 DLH 251 Location de l'immeuble 42 A, rue Cauchy (15e) à la RIVP - Bail emphytéotique.

2016 DLH 252 Réalisation 73 rue du Poteau (18e) d'un programme de 7 logements sociaux (4 PLA-I et 3 PLUS) par Élogie.

2016 DLH 256 Réalisation sur le groupe "Carmes Polytechnique" 15, 21 rue des Carmes et 20 rue de l'École Polytechnique (5e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par Paris Habitat - OPH.

2016 DLH 260 Réalisation sur le groupe "Contenot Decaen" (12e) d'un programme de rénovation Plan Climat Énergie par Paris Habitat - OPH.

2016 DLH 262 Réalisation 45-49, quai de Valmy (10e) d'un programme d'acquisition-réhabilitation de 61 logements sociaux (10 PLA-I et 51 PLUS) par la RIVP.

2016 DLH 263 Avenant à la convention de réservation signée le 6 juin 2013 relative au programme de logements sociaux, 5, place d'Aligre (12e) géré par Paris Habitat - OPH.

2016 DLH 272 Réalisation 3-9, rue des Rigoles (20e) d'un programme de construction neuve de 9 logements sociaux PLS par hsf.

2016 DLH 277 Transformation 63 rue du Chevaleret (13e) d'un foyer de travailleurs migrants en une résidence sociale de 240 logements PLA-I par ADOMA.

2016 DLH 280 Réalisation 68, rue du Moulin Vert (14e) d'un programme d'acquisition-réhabilitation d'un logement PLA-I par la SIEMP.

2016 DLH 281 Réalisation 17 bis rue d'Amsterdam (8e) d'un programme de création d'une pension de famille de 18 logements PLA-I par ICF Habitat La Sablière.

2016 DLH 282 Réalisation Secteur Chapelle International Lot G (18e) d'un programme de création de 40 logements sociaux (12 PLA-I, 16 PLUS et 12 PLS) par ICF Habitat La Sablière.

2016 DLH 283 Réalisation Secteur Chapelle International lot B (18e) d'un programme de création de 73 logements sociaux (22 PLA-I, 31 PLUS et 20 PLS) par ICF Habitat La Sablière.

2016 DLH 284 Réalisation 8, boulevard Barbès (18e) d'un programme de 7 logements sociaux (2 PLA-I, 3 PLUS et 2 PLS) par la SIEMP.

2016 DLH 285 Réalisation 7/7 bis rue Scheffer (16e) d'un programme de création d'un logement PLA-I par Paris Habitat - OPH.

2016 DLH 287 Réalisation 92 rue Laugier / 7 boulevard Gouvion Saint-Cyr (17e) d'un programme comportant 14 logements sociaux par Paris Habitat - OPH.

2016 DLH 288 Location à hsf de l'ensemble immobilier 108 avenue d'Ivry et 127-129 rue de Tolbiac (13e) - Avenant à bail emphytéotique - Réalisation d'un programme de 14 logements PLS par hsf.

2016 DLH 290 Réalisation 14, rue Crocé-Spinelli (14e) d'un programme d'acquisition-réhabilitation de 11 logements sociaux (6 PLA-I et 5 PLUS) par la RIVP.

2016 DLH 293 Réalisation 7, rue des Abbesses et 25, rue Houdon (18e) d'un programme d'acquisition-réhabilitation de 20 logements sociaux (10 PLA-I et 10 PLUS) par la RIVP.

2016 DLH 294 Réalisation 21 rue Montcalm (18e) d'un programme d'acquisition conventionnement de 41 logements sociaux par Paris Habitat - OPH.

2016 DLH 296 Location de 29 lots de copropriété 18, rue de La Jonquière (17e) à la RIVP - Bail emphytéotique.

2016 DLH 297 Réalisation 3 rue de l'Échiquier (10e) d'un programme comportant 10 logements sociaux par Paris Habitat - OPH.

2016 DLH 299 Location de l'immeuble 46, rue Notre-Dame des Champs / 1, rue Sainte Beuve (6e) à la RIVP - Bail emphytéotique.

2016 DLH 300 Avenue du Colonel Rol Tanguy (14e) - Autorisation de signer avec Numéricable une convention d'occupation du domaine public pour l'occupation du local technique (ancien lavatory).

2016 DLH 301 Réalisation 20 rue de Sambre-et-Meuse (10e) d'un programme de création de 7 logements PLS par Immobilière 3F.

2016 DLH 304 Location de l'immeuble 132, rue de la Convention (15e) à Paris Habitat - OPH - Bail emphytéotique.

2016 DLH 306 Location de l'immeuble 116 rue de Javel (15e) à Toit et Joie - Bail emphytéotique.

2016 DLH 307 Réalisation 56/58 rue Léon Frot - 1 rue Carrière Mainguet (11e) d'un programme de 26 logements sociaux (8 PLA-I et 18 PLUS) par Élogie.

2016 DLH 308 Réalisation 14, rue du Tage et 9 à 15, rue de l'Industrie (13e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la RIVP.

2016 DLH 309 Réalisation 148, avenue d'Italie et 2 à 14 rue du Tage (13e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la RIVP.

2016 DLH 311 Réalisation 85, rue Rambuteau (1er) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par Élogie.

2016 DLH 312 Réalisation 57 rue de Lancry (10e) d'un programme comportant 28 logements sociaux par Paris Habitat - OPH.

2016 DLH 315 Réalisation 22, rue des Bois (19e) d'un programme comportant 21 logements sociaux par Paris Habitat - OPH.

2016 DLH 317 Avenant n° 11 à la convention de délégation de gestion des aides municipales à l'habitat privé entre la Ville de Paris et l'Anah.

2016 DLH 13-G Avenants à la convention avec l'Etat et l'Anah en matière d'aide au logement et d'habitat.

2016 DLH 319 Location de l'immeuble 62, rue Guy-Môquet (17e) à Élogie - Bail emphytéotique.

2016 DLH 321 Réalisation 5, rue Dampierre (19e) d'un programme d'acquisition-réhabilitation de 2 logements sociaux PLS par la RIVP.

2016 DLH 328 Réalisation 29, rue Pierre Fontaine (9e) d'un programme d'acquisition-réhabilitation d'un logement social PLA-I par Lerichemont.

2016 DLH 329 Réalisation 24, rue Saint-Lazare (9e) d'un programme d'acquisition-réhabilitation de 3 logements sociaux PLA-I par la RIVP.

2016 DLH 330 Réalisation 6-8, rue de la Corderie (3e) d'un programme d'acquisition-réhabilitation de 30 logements sociaux (11 PLA-I, 14 PLUS et 5 PLS) par la RIVP.

2016 DLH 331 Réalisation 43, rue de Montpensier (1er) d'un programme d'acquisition-réhabilitation de 14 logements sociaux (7 PLA-I et 7 PLUS) par la RIVP.

2016 DLH 333 Réalisation 6, rue Gassendi et 41, rue Froidevaux (14e) d'un programme d'acquisition-réhabilitation de 13 logements sociaux (8 PLA-I et 5 PLUS) par la RIVP.

2016 DLH 334 Réalisation 64, rue de Saintonge (3e) d'un programme d'acquisition-réhabilitation de 19 logements sociaux (9 PLA-I, 7 PLUS et 3 PLS) par la RIVP.

2016 DLH 335 Réalisation 12 rue Monceau (8e) d'un programme de 22 logements sociaux (11 PLA-I et 11 PLUS) par Élogie.

2016 DLH 339 Réalisation Zac Beaujon Lot 7 (8e) d'un programme de 23 logements sociaux (11 PLA-I et 12 PLUS) par Élogie.

2016 DLH 340 Réalisation 16 villa Saint-Jacques (14e) d'un programme de création de 23 logements sociaux (11 PLA-I et 12 PLUS) par Immobilière 3F.

2016 DLH 341 Réalisation 101 rue du Faubourg Saint-Denis (10e) d'un programme de création d'un logement PLA-I par SNL-Prologues.

2016 DLH 342 Réalisation 95 rue Alexandre Dumas (20e) d'un programme de création de 24 logements sociaux (7 PLA-I, 10 PLUS et 7 PLS) par France Habitat.

2016 DLH 344 Garantie de la Ville de Paris à divers emprunts à contracter par ELOGIE.

2016 DLH 345 15-17 rue Charles Bertheau - 30 rue de la Pointe d'Ivry (13e) - Modification de la devanture du local commercial Oriental Kitchen.

2016 DLH 347 Location d'un volume dépendant d'une emprise 18-20, rue de l'Ingénieur Robert Keller (15e) à Paris Habitat - OPH - Déclassement et bail emphytéotique.

2016 DLH 348 Réalisation 18 passage de l'Industrie (10e) d'un programme comportant 8 logements sociaux par Paris Habitat - OPH.

2016 DLH 351 Réalisation 90 boulevard Vincent Auriol (13e) d'un programme de construction de 47 logements sociaux et de 87 logements intermédiaires par Paris Habitat - OPH.

2016 DLH 352 Réalisation 20, rue des Roses (18e) d'un programme de 6 logements (2 PLA-I, 2 PLUS et 2 PLS) par la SIEMP.

2016 DLH 353 Réalisation 79, rue Léon Frot / 14, rue Mercoeur (11e) d'un programme de 22 logements sociaux (6 logements PLA-I, 12 logements PLUS et 4 logements PLS) par la SIEMP.

2016 DLH 354 Réalisation 11, rue de la Jussienne (2e) d'un programme d'acquisition-réhabilitation de 9 logements sociaux (5 PLA-I et 4 PLUS) par la RIVP.

2016 DLH 355 Réalisation 1, place Octave Chanute / 2, rue des Montiboeufs (20e) d'un programme de 26 logements (8 PLA-I, 14 PLUS et 4 PLS) par la SIEMP.

2016 DLH 356 Réalisation 13, rue Ramey (18e) d'un programme de 9 logements (5 PLA-I et 4 PLUS) par la SIEMP.

2016 DLH 357 Réalisation d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 20 logements sociaux (11 logements PLUS et 9 logements PLA-I) dans 4 immeubles en copropriété du 18e arrondissement par la SIEMP.

2016 DLH 358 Réalisation 1, rue Stephenson et 12 rue de Jessaint (18e) d'un programme comportant 14 logements sociaux par Paris Habitat - OPH.

2016 DLH 359 Avenant à la convention de gestion conclue le 1er avril 2004 avec l'OPAC de Paris, devenu depuis lors Paris Habitat - OPH (Lots de copropriété 1-3 villa des Tulipes et 99-101 rue du Ruisseau (18e).

2016 DLH 360 Réalisation 42, rue Cauchy (15e) d'un programme d'acquisition-réhabilitation de 14 logements sociaux (14 PLA-I) par la RIVP.

2016 DLH 361 Réalisation 64 rue des Maraichers (20e) d'un programme de création d'une pension de famille de 25 logements PLA-I par Freha.

2016 DLH 365 Réalisation 12, rue de l'Asile Popincourt (11e) d'un programme de 5 logements sociaux (3 PLA-I et 2 PLUS) par la RIVP.

2016 DLH 368 Location de la parcelle communale 6 à 16, rue Mousset-Robert (12e) à la RIVP - Bail emphytéotique.

2016 DLH 372 Location de l'immeuble 12, rue Jean-Bart (6e) à la RIVP - Bail emphytéotique.

2016 DLH 373 Réalisation 83 rue du Bac (7e) d'un programme d'acquisition réhabilitation de 10 logements sociaux (5 logements PLA-I et 5 logements PLUS) par Elogie.

2016 DLH 375 Réalisation 4 place Félix Eboué (12e) d'un programme comportant 47 logements sociaux par Paris Habitat - OPH.

2016 DLH 376 Réalisation 99-103, rue de Buzenval / 38, rue de Terre Neuve (20e) d'un programme de 14 logements sociaux (5 PLA-I, 6 PLUS et 3 PLS) par la SIEMP.

2016 DLH 378 Réalisation sur le groupe "Belleville Bâtiments T, U et V", 221, 231 et 239 rue de Belleville (19e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par Paris Habitat - OPH.

2016 DLH 382 Réalisation 63, rue de Lourmel (15e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie de 24 logements sociaux par la SIEMP.

2016 DLH 383 Réalisation 34, rue Albert Thomas (10e) d'un programme de rénovation Plan Climat Énergie de 22 logements sociaux par la SIEMP.

2016 DLH 386 Réalisation 183-185 bis, rue du Chevaleret (13e) d'un programme Plan Climat Énergie - Modification des garanties accordées par la Ville de Paris à divers emprunts à contracter par la SIEMP.

2016 DLH 389 Réalisation 6 à 16, rue Mousset Robert (12e) d'un programme de construction neuve de 24 logements sociaux (13 PLA-I, 8 PLUS et 3 PLS) par la RIVP.

2016 DLH 391 Réalisation groupe "Montera Gabon" (12e) d'un programme de Rénovation thermique et de requalification des espaces extérieurs par Paris Habitat - OPH.

2016 DLH 392 Programme 2015 de travaux d'amélioration du patrimoine de la RIVP - Prêt garanti par la Ville (1.246.474 euros) demandé par la RIVP.

2016 DLH 393 Réalisation, groupe Charenton Meuniers (12e), d'un programme de rénovation Plan Climat Énergie par Paris Habitat - OPH.

2016 DLH 395 Réalisation 12 rue de Béarn (3e) d'un programme de 57 logements sociaux (17 PLA-I, 23 PLUS et 17 PLS) par Élogie.

2016 DLH 396 Réalisation, 281-295 rue de Charenton (12e), d'un programme de construction de 20 logements sociaux par Paris Habitat - OPH.

2016 DLH 397 Réalisation 12, rue Jean Bart (6e) d'un programme de construction neuve de 8 logements sociaux (4 PLA-I et 4 PLUS) par la RIVP.

2016 DLH 398 Réalisation lot T10 A Nord de la ZAC Paris Rive Gauche (13e) d'un programme comportant 55 logements sociaux par Paris Habitat - OPH.

2016 DLH 399 Réalisation 19 à 25, rue Boissonade (14e) d'un programme de construction neuve de 20 logements sociaux (10 PLA-I et 10 PLUS) par la RIVP.

2016 DLH 400 Réalisation 6 à 12 rue Ramponeau (20e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la RIVP.

2016 DLH 403 Réalisation 25 à 31, rue du Retrait, 1-11, 2, passage du Ruisseau de Ménilmontant, et 26 à 28, rue Boyer (20e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la RIVP.

2016 DLH 406 Réalisation 114, rue de Turenne (3e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la RIVP.

2016 DLH 407 Réalisation 55 rue Meslay (3e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la RIVP.

2016 DLH 410 Réalisation 33-35, rue saint Fargeau, 18, villa Amélie et 2, passage Gambetta (20e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la RIVP.

2016 DLH 412 Réalisation 16, rue des Lyanes (20e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la RIVP.

2016 DLH 413 Réalisation 27, rue d'Anjou (8e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la RIVP.

2016 DLH 415 Réalisation d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 7 logements sociaux (5 logements PLUS et 2 logements PLA-I) dans 3 immeubles en copropriété du 11e arrondissement par la SIEMP.

2016 DLH 416 Réalisation d'un programme d'acquisition- réhabilitation comportant 9 logements sociaux (1 logement PLUS et 8 logements PLA-I) dans 4 immeubles en copropriété du 12e arrondissement par la SIEMP.

2016 DLH 419 Réalisation 108, avenue d'Ivry et 127-129, rue de Tolbiac (13e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par hsf.

2016 DLH 424 Réalisation dans un immeuble en copropriété 53, rue du Caire (2e) d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 2 logements sociaux (1 PLUS et 1 PLA-I) par la SIEMP.

2016 DLH 425 Réalisation dans un immeuble en copropriété 8, place de Clichy (9e) d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 1 logement PLA-I par la SIEMP.

2016 DLH 426 Modification du programme de résidence sociale de 13 à 18 logements sociaux PLA-I, 41, rue d'Aboukir (2e) par la SIEMP.

M. Ian BROSSAT, rapporteur.

2016 DLH 320 Signature d'une convention de partenariat avec l'ADEME pour le cofinancement d'audits énergétiques en faveur des copropriétés, dans le cadre du dispositif "éco-Rénovons Paris, objectif 1000 immeubles".

M. Ian BROSSAT, Mme Célia BLAUEL et Mme Pénélope KOMITÈS, rapporteurs.

2016 DLH 57 Réalisation, groupe Square de la Salamandre (20e), d'un programme de requalification des espaces extérieurs et de végétalisation par Paris Habitat - OPH.

2016 DLH 161 Réalisation 14 à 22, rue André Suarès (17e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la RIVP.

2016 DLH 162 Réalisation 66, Quai de la Loire, 4-6, rue Vincent Scotto et 17, rue Euryale Dehaynin (19e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la RIVP.

2016 DLH 310 Réalisation 10-12, rue Jean Sébastien Bach (13e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par Lerichemont.

2016 DLH 325 Bois de Vincennes - Arboretum (12e) - Démolition de dalle - Autorisations d'urbanisme.

2016 DLH 326 Bois de Vincennes (12e) - Démolition d'un ancien poste d'alimentation haute tension - Autorisations d'urbanisme.

2016 DLH 370 Réalisation 23, rue Bisson (20e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la RIVP.

2016 DLH 371 Réalisation 59, rue Saint-Blaise (20e) d'un programme requalification des espaces extérieurs et de végétalisation sur le bâti par Paris Habitat - OPH.

2016 DLH 381 Réalisation 25-35, rue des Cascades / 26-30, rue de la Mare (20e) d'un programme de rénovation Plan Climat Énergie de 120 logements sociaux par la SIEMP.

2016 DLH 384 Réalisation sur le groupe "Erard Rozanoff" (12e) d'un programme de végétalisation et d'agriculture urbaine par Paris Habitat - OPH.

2016 DLH 385 Réalisation 5-7, rue Pauline Kergomard (20e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la RIVP.

2016 DLH 387 Réalisation 123 avenue de Choisy (13e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par Élogie.

2016 DLH 401 Réalisation 20-22, rue des Prairies (20e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la RIVP.

2016 DLH 402 Réalisation 5, chemin du Parc de Charonne et 7bis, rue des Prairies (20e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la RIVP.

2016 DLH 404 Réalisation groupe "Mouchez 27", 27, rue de l'Amiral Mouchez (13e) d'un programme de réhabilitation plan climat, de requalification des espaces extérieurs, et de végétalisation par Paris Habitat - OPH.

2016 DLH 405 Réalisation 133-137-139, rue Manin (19e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la RIVP.

2016 DLH 408 Réalisation 4-6, rue du Chevaleret et 8, 10, 12 rue Régnault (13e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la RIVP.

2016 DLH 423 Réalisation groupe "Erard Charenton" (12e) d'un programme d'amélioration de la qualité de service, de requalification des espaces extérieurs et de végétalisation sur le bâti par Paris Habitat - OPH.

M. Ian BROSSAT, Mme Pénélope KOMITÈS, rapporteurs.

2016 DLH 177 Réalisation 2 bis, rue de l'Ourcq (19e) d'un programme de création d'un CHRS comportant 15 logements PLA-I et de 5 logements étudiants PLUS par REHABAIL.

2016 DLH 314 Réalisation 70, rue du Chemin Vert (11e) d'un programme de résidence étudiante de 60 logements PLUS par la RIVP.

2016 DLH 337 Réalisation Lot B1B4 - ZAC Paris Rive Gauche (13e) d'un programme de 210 logements étudiants par l'Habitation Confortable.

2016 DLH 390 Réalisation lot T10 A Sud de la ZAC Paris Rive Gauche (13e) d'un programme de 154 logements étudiants par l'Habitation Confortable.

M. Ian BROSSAT, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteurs.

2016 DU 215 Ventes à AXIMO de 19 lots de copropriété (8 logements et 11 caves) en vue de réaliser des logements sociaux (1er, 3e et 4e).

M. Ian BROSSAT et M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteurs.

2016 DLH 200 Réalisation 180-182 rue Pelleport (20e) d'un programme de création de 94 logements PLUS pour personnes âgées dépendantes par le CASVP.

M. Ian BROSSAT, Mme Dominique VERSINI, rapporteurs.

2016 DPP 11 Subvention (35.000 euros) et avenant à convention avec deux associations au titre de l'aide aux victimes.

2016 DPP 17 Subventions (49.000 euros) et conventions et avenant à convention avec 4 structures dans le cadre des actions en faveur de la citoyenneté, de la prévention de la récidive et de la radicalisation.

2016 PP 62 Modification des délibérations n° 2011- PP 15-1° et n° 2011 PP 15-2° des 20 et 21 juin 2011 portant dispositions statutaires et fixant le classement hiérarchique et l'échelonnement indiciaire applicables au SA PP.

2016 PP 63 Modification des délibérations n° 2012 PP 71-1° et n° 2012 PP 71-2° des 15 et 16 octobre 2012 portant dispositions statutaires et fixant le classement hiérarchique et l'échelonnement indiciaire applicables au corps des techniciens supérieurs.

2016 PP 64 Modification des délibérations n° 2013 PP 62-1° et n° 2013 PP 62-2° des 14 et 15 octobre 2013 portant dispositions statutaires et fixant classement hiérarchique et l'échelonnement indiciaire applicables au contrôleur.

2016 PP 65 Modification des délibérations n° 2000 PP 58-1° du 29 mai 2000 et n° 2011 PP 85-2° des 12, 13 et 14 décembre 2011 portant disposition statutaire et fixant classement hiérarchique et échelonnement indiciaire du corps de démineur de la PP.

2016 PP 66 Modification des délibérations n° 2013 PP 31-1 et 31-2 portant dispositions statutaires et fixant le classement hiérarchique et l'échelonnement indiciaire applicables du corps des assistants socio-éducatifs de la PP.

2016 PP 67 Modification des délibérations n° 2013 PP 30-1° et 30-2° portant dispositions statutaires et fixant le classement hiérarchique et l'échelonnement indiciaire applicables au corps des éducateurs de jeunes enfants de la PP.

2016 PP 68 Modification de la délibération n° 2011 PP 19-1° portant disposition statutaires du corps des infirmiers de la PP - Fixation du classement hiérarchique et de l'échelonnement indiciaire applicables au infirmier de la PP - Abrogation de la délibération n° 2011 PP19-2°.

2016 PP 69 Modification de la délibération n° 2011 PP18-1° portant disposition statutaire du corps des infirmiers soins généraux & spécialisés de la PP - Fixation classement hiérarchique & échelonnement indiciaire infirmier SGS PP - Abrogation de la délibération n° 2011 PP 18-2°.

2016 PP 70 Modification des délibérations n° 2013 PP 32-1° et 32-2° portant dispositions statutaires et fixant le classement hiérarchique et l'échelonnement indiciaire applicables du corps des conseillers socio-éducatifs de la PP.

2016 PP 71 Modification de la délibération n° 2013 PP 33-1° portant disposition statutaire du corps des cadres santé paramédicaux de la PP - Fixation du classement hiérarchique & échelonnement indiciaire du corps des cadres de santé paramédicaux de la PP - Abrogation de la délibération n° 2013 PP 33-2°.

2016 PP 72 Admissions en non-valeur de créances présentées au titre de l'année 2016.

2016 PP 74 Accord-cadre pour la mise en œuvre d'actions de formation au profit des personnels de la Préfecture de police - Principe - Modalités de passation - Signature.

2016 PP 75 Marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres de la ville de Paris.

2016 PP 76 Modification de la délibération n° 2009 PP61 des 6, 7 et 8 juillet 2009 modifiée fixant la liste emplois permanents rémunérés sur le budget spécial PP pouvant être pourvus par des agents recrutés sur contrat droit public.

2016 PP 77 BSPP - Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction de la Caserne de Neuilly-sur-Marne (93330) - Individualisation d'une autorisation de programme.

2016 PP 78 Avenant à la convention relative à la répartition des dépenses de fonctionnement du secrétariat général pour l'administration de la préfecture de police entre l'État (MI) et la ville de Paris (PP-BS).

2016 DDCT 148 Fixation de la redevance due par l'association "Elle's IMAGINE'nt" pour l'occupation temporaire d'un local communal au 6 rue Bardinet (14e).

2016 DDCT 134 Subventions (11.089 euros) à trois associations au titre de l'intégration.

2016 DDCT 154 Subventions (65.000 euros) à 4 associations et conventions pour le financement de projets à destination des personnes âgées immigrées dans le cadre de l'appel à projet PAI2016.

2016 DASES 73-G Recette CAF pour les centres sociaux situés dans le 14e et le 18/19e.

2016 DASES 369-G Subvention (400.000 euros) et convention avec Paris Habitat - OPH pour des travaux de restructuration et d'extension du centre social Archipélia (20e).

2016 DASES 452-G Subvention (5.000 euros) à l'association Espace JAM pour l'émergence d'un lieu de proximité pour les jeunes et les familles dans le 19e arrondissement.

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

2016 DLH 313 108, rue Championnet (18e) - Autorisation de signer une convention d'occupation et fixation des redevances d'occupation dues par l'association Syrie Prévention Famille.

Mme Colombe BROSSEL, M. Ian BROSSAT, rapporteurs.

2016 DDCT 140 - DVD Subvention (25.000 euros) à 10 associations pour le financement de 12 projets dans les quartiers politique de la ville.

Mme Colombe BROSSEL et M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteurs.

2016 DASCO 151 Accords-cadres à bons de commande pour la fourniture et la livraison de fournitures scolaires - Modalités de passation et d'attribution.

2016 DASCO 155 Accords-cadres à bons de commande pour la fourniture de matériels pédagogiques pour les établissements scolaires et les centres de loisirs - Modalités de passation et d'attribution.

2016 DASCO 72-G Accords-cadres à bons de commande pour la fourniture de matériels pédagogiques pour les établissements scolaires et les centres de loisirs - Modalités de passation et d'attribution.

2016 DASCO 156 Indemnisation amiable de la MACIF subrogée dans les droits de son assuré, en réparation du préjudice subi suite à un incident dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2016 DASCO 158 Modification de la délibération relative au temps de travail des animatrices et animateurs d'administrations parisiennes exerçant les fonctions de responsables éducatifs ville (REV).

2016 DASCO 32-G Agents de l'Etat logés par nécessité absolue de service dans un EPLE - Actualisation du forfait des prestations accessoires pour 2016.

2016 DASCO 65-G Gestion des cités scolaires du second degré - Convention avec la Région Ile-de-France.

2016 DASCO 68-G Divers collèges publics parisiens - Subventions (13.582 euros).

2016 DASCO 69-G Divers collèges publics parisiens - Dotations (24.685 euros).

2016 DASCO 71-G Collèges publics - Dotations complémentaires de fonctionnement 2016 (310.610 euros).

2016 DASCO 73-G Subvention (10.000 euros) et convention annuelle avec l'association "JeTu Il..." pour une action d'éducation à l'égalité dans les collèges.

Mme Alexandra CORDEBARD, rapporteure.

2016 DPA 10 Travaux de consolidation du mur de clôture de l'école maternelle 6, passage Thionville (19e) - Indemnisation du Syndicat des copropriétaires de l'immeuble 13, rue Léon Giraud (19e).

2016 DPA 21-G Collège Stéphane Mallarmé, 29, rue de La Jonquière (17e) - Désamiantage et réaménagement - Modalités de passation, marché de maîtrise d'œuvre et autorisations administratives.

Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jacques BAUDRIER, rapporteurs.

2016 DASCO 84 Agents de l'Etat logés par nécessité absolue de service dans les écoles Boule, Estienne, Duperré et les lycées municipaux parisiens. Actualisation du forfait des prestations accessoires pour 2016.

Mme Alexandra CORDEBARD, M. Bruno JULLIARD, rapporteurs.

2016 DAE 410 Subvention (5.000 euros) à l'association Paris Librairies.

Mme Laurence GOLDGRAB, rapporteure.

2016 DICOM 22 Accord-cadre multi attributaires à marchés subséquents relatif à des prestations de conseils et de création multimédias pour le département Paris Numérique de la DICOM.

2016 DICOM 26 Accord-cadre mono attributaire à marchés subséquents relatif à des prestations d'encadrement et de soilage des expositions de la Mairie de Paris.

2016 DILT 18 Maintenance multi-technique des installations du site Bédier - Modalités de passation.

2016 DILT 33 Convention d'occupation précaire avec l'association Life for Paris : 13 novembre pour les locaux sis 17, boulevard Morland (4e) - Convention - Autorisation.

2016 DRH 73 Conclusion d'un marché pour les formations aux permis de conduire groupe lourd et à l'éco-conduite.

2016 DRH 80 Conclusion d'un marché d'initiation au secourisme à destination des agents pour une durée de 2 ans, renouvelable une fois.

2016 DRH 87 Modification de délibérations relatives à la rémunération accessoire et à la prime de gestion des personnels techniques de la Commune de Paris.

2016 DRH 92 Modification de diverses délibérations relatives à la NBI.

2016 DRH 94 Fixation de la nature des épreuves, du règlement et du programme du concours interne d'élèves ingénieur des travaux de la Ville de Paris.

2016 DRH 95 Modification de délibération portant fixation des modalités de recrutement sans concours dans certains corps de fonctionnaires de catégorie C de la commune de Paris.

2016 DRH 98 Remises de dettes accordées par la Ville à ses agents.

2016 DRH 11-G Remises de dettes dues envers le Département de Paris à ses agents.

2016 DRH 108 Modification des échelonnements indiciaires des emplois d'assistant d'exploitation et de référent prévention et communication des établissements de la petite enfance.

2016 DRH 109 Modification du statut particulier et de l'échelonnement indiciaire du corps des personnels de maîtrise d'administrations parisiennes.

2016 DRH 111 Modification du statut particulier et de l'échelonnement indiciaire de l'emploi de chef d'exploitation de la Commune de Paris.

2016 DRH 112 Majoration du traitement de certains fonctionnaires bénéficiaires d'une clause de conservation d'indice à titre personnel.

2016 DSTI 13 Maintenance et installation des équipements électriques de courants forts et de climatisation dans les locaux informatiques en 2 lots - Modalités de passation - Autorisation - Signature.

2016 DSTI 19 Développement de modules spécifiques pour le programme Compte Parisien - Marché subséquent à l'accord cadre de développements spécifiques de nouvelles applications informatiques - Signature.

2016 SG 39 Modification du siège de Métropole du Grand Paris.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, rapporteur.

2016 DAE 218 Soutien à trois initiatives pour la consommation responsable à Paris.

2016 DAE 346 Ancien marché Riquet (19e) - Avenant n° 1 au bail emphytéotique administratif avec Emmaüs Défi.

2016 DAE 366 Subvention (85.000 euros) et convention avec l'association Du bleu dans les yeux (19e).

2016 DAE 390 Subvention (45.000 euros) et convention avec quatre associations relevant de l'économie sociale et solidaire dans l'Arc de l'Innovation.

2016 DEVE 135 Ville de Paris-RATP - Signature de deux conventions pour le développement de l'économie circulaire "Quartier d'affaires des Deux Rives" (12e, 13e).

Mme Antoinette GUHL, rapporteure.

2016 DAE 85-G Subvention (400.000 euros) et convention avec Paris Initiative Entreprise (8e).

Mme Antoinette GUHL, M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteurs.

2016 DDCT 136 Subvention (15.000 euros) et convention avec le Kiosque Infos Sida Toxicomanie.

M. Frédéric HOCQUARD, rapporteur.

2016 DASES 26-G Subvention (50.000 euros) et avenant n° 2 avec l'association Médecins du Monde (12e).

2016 DASES 398-G Subvention (45.000 euros) et convention avec Batigère Ile-de-France pour la création d'un cabinet médical au 50 rue Mouraud (20e) dans le cadre du dispositif Paris Med'.

2016 DASES 399-G Subvention (75.000 euros) et convention avec la SCM Moki (11e) dans le cadre du dispositif Paris Med'.

2016 DASES 424-G Subvention (11.000 euros) à l'association Réseau Environnement Santé (10e).

2016 DASES 425-G Subvention (10.000 euros) à l'Association Santé Médiation et Développement - ASSAMEDE (12e).

2016 DASES 458-G Subventions complémentaires (40.000 euros) et avenants aux conventions avec les associations Comede (94 Le Kremlin Bicêtre) et Centre Primo Levi (11e).

2016 DASES 460-G Subvention complémentaire (5.000 euros) à l'association Santé Charonne (ASC) (11e).

2016 DASES 157-G Subvention (77.000 euros) et avenant n° 2 avec Le Kiosque Infos Sida et Toxicomanie (11e).

2016 DASES 180-G Subvention (250.000 euros) et convention avec l'association AIDES (93).

2016 DASES 335-G Subvention (10.000 euros) à l'association Le Comité des Familles (20e).

2016 DASES 351-G Subvention (91.500 euros) et avenant n° 2 avec l'association ARCAT (11e).

2016 DASES 352-G Subvention (123.000 euros) et convention avec l'association Le 190 (3e).

2016 DASES 185-G Locaux 134, rue d'Alésia (14e) et 1, allée Alquier Debrousse (20e) - Signature de deux conventions d'occupation temporaire du domaine public entre le CASVP et la DASES.

2016 DASES 361-G Transfert des deux centres de santé du centre d'action sociale de la Ville de Paris au Département de Paris (DASES) à compter du 1er janvier 2017.

2016 DASES 427-G Pôle Santé Goutte d'Or situé 18 rue Cavé (18e) - Convention d'occupation précaire et révocable du domaine public.

2016 DASES 232-G Convention d'habilitation à l'aide sociale avec l'association "Autisme 75" d'un foyer d'accueil médicalisé, d'un centre d'activité de jour médicalisé et d'un foyer d'hébergement (15e).

2016 DASES 326-G Subvention (10.000 euros) et avenant avec l'association AURORE (15e) pour son service Itinérances (10e).

2016 DASES 343-G Subvention (40.500 euros), convention et avenant avec l'association SAFE (15e).

2016 DASES 395-G Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association GAIA Paris (11e).

2016 DASES 353-G Subventions (359.614 euros) et conventions avec l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris (4e) pour le SAMU de Paris.

2016 DASES 397-G Subvention (150.000 euros) et convention avec le Groupement de Coopération Sociale et Médico-sociale (GCSMS) - Maison des Adolescents de l'Hôpital Robert Debré (19e).

2016 DASES 413-G Subvention (5.000 euros) à la Fondation Pierre Deniker (16e).

2016 DASES 463-G Subvention (5.000 euros) avec l'association LaVita (12e).

2016 DASES 405-G Subvention (456.000 euros) et convention avec l'Association Notre-Dame de Bon Secours pour l'aménagement intérieur du Foyer d'Accueil Médicalisé Sainte-Geneviève situé 68 rue des plantes (14e).

2016 DASES 416-G Subventions (6.200 euros) aux associations : ANQA et POWER OF LOVE.

2016 DASES 421-G Subvention (60.000 euros) et convention pour le matériel et équipement du foyer d'hébergement géré par l'association "L'Arche à Paris" (16e).

2016 DASES 423-G Subvention (34 000 euros) à 4 associations pour leurs actions dans le domaine de l'information, du soutien et de la communication.

2016 DASES 426-G Subvention pour l'acquisition de mobilier et l'aménagement des locaux du foyer Jean-Louis Calvino géré par l'association "Les Jours Heureux".

2016 DASES 431-G Subvention (22.000 euros) à 2 associations (9e et 14e) travaillant dans le domaine de la culture.

2016 DASES 438-G Subventions (40.000 euros) à six associations facilitant l'inclusion des Parisiens en situation de handicap.

2016 DASES 448-G Avenant à la convention 2015 pour la participation (15.490,90 euros) au fonctionnement de la permanence de nuit de l'ULS Duployé gérée par l'ANPIHM.

2016 DASES 449-G Convention relative aux modalités de fonctionnement et de financement du service d'accompagnement à la culture et aux loisirs "Espace-Loisir" de l'Institut Le Val Mandé.

2016 DASES 441-G Fixation de la redevance due par l'Association des familles victimes du saturnisme pour l'occupation temporaire d'un local du Département de Paris au 20 villa Compoint (17e).

2016 DASES 443-G Subvention (maximum 100.000 euros) de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV).

2016 DASES 454-G Subvention (50.000 euros) et convention avec l'association Clubhouse France (20e).

2016 DASES 456-G Subvention (2.000 euros) et convention avec l'association France Nature Environnement Ile-de-France (13e).

2016 DASES 459-G Subventions complémentaires (14.000 euros) aux associations Générations Cobayes (3e) et WECF France (74 Annemasse) et avenant à la convention avec WECF France.

M. Bernard JOMIER, rapporteur.

2016 DASES 434-G Subvention (15.000 euros) et convention avec l'association L'Interloque (18e).

M. Bernard JOMIER et Mme Dominique VERSINI, rapporteurs.

2016 DAC 4 Subvention (3.000 euros) à l'association Italienne avec Orchestre (11e).

2016 DAC 5 Subvention (40.000 euros) d'équipement et convention avec l'association l'Été parisien.

2016 DAC 8 Convention d'occupation du domaine public avec l'association "Les Plateaux sauvages" (20e).

2016 DAC 20 Subventions (141.000 euros) et avenants avec l'association l'Été parisien (10e) et la Fondation de la Cité internationale des Arts (4e, 18e).

2016 DAC 66 Avenants à convention d'équipement avec le Théâtre aux Mains Nues - Compagnie des marionnettes Alain Recoing (20e) et l'association Atelier du Plateau / Théâtre Ecarlate (19e).

2016 DAC 149 Subventions (15.295.751 euros) et convention avec l'établissement public Cité de la musique - Philharmonie de Paris (19e).

2016 DAC 151 Subvention (6.000 euros) à la Fondation de coopération scientifique sur les maladies génétiques - Institut hospitalo-universitaire Imagine (15e).

2016 DAC 155 Subvention (33.000 euros) et convention avec l'association Théâtre Musical de Paris-Châtelet (1er).

2016 DAC 207 Prestations de production et d'installation d'œuvres d'art sur l'espace public - Marché de service - Modalités de passation et d'attribution.

2016 DAC 302 Subvention (50.000 euros) et convention avec l'Association pour le rayonnement de la Maîtrise de Paris (8e).

2016 DAC 309 Subvention (15.000 euros) à l'association Comité pour une maison des savoirs et des cultures de l'Est parisien dans la Maison des métallos dit Comité Métallos (11e).

2016 DAC 391 Avenant n° 4 au marché pour la gestion de l'action culturelle (animations gratuites) dans les bibliothèques de prêt de la Ville de Paris.

2016 DAC 398 Convention avec l'Établissement Public Paris Musées relative aux modalités de mise à disposition de services et de moyens.

2016 DAC 470 Subventions (6.000 euros) aux associations AWARE - Archives of Women Artists, Research and Exhibitions et HF Ile de France (8e, 18e).

2016 DAC 564 Actualisation des tarifs des redevances associées aux tournages dans la capitale pour l'exercice 2017.

2016 DAC 565 Subventions (15.000 euros) à 3 associations au titre de l'éducation à l'image et au cinéma des publics éloignés de la culture, et avenants à convention.

2016 DAC 670 Convention pluriannuelle d'objectifs avec la Maison de la poésie (3e).

2016 DAC 696 Subvention (3.000 euros) à l'association Commune Libre d'Aligre (12e).

2016 DAC 720 Subvention (13.000 euros) à l'association Roaratorio (2e).

2016 DAC 727 Subvention (187.000 euros) d'équipement et avenant à convention avec l'association le Théâtre de la Ville.

2016 DAC 730 Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Fédération des Associations pour l'intégration des migrants asiatiques - ASIEMUT (10e).

2016 DAC 737 Subvention (60.000 euros) et convention avec l'association Espace Culturel et Universitaire Juif D'Europe - E.C.U.J.E. (10e).

2016 DAC 741 Attribution d'une aide en nature (2.580.000 euros) dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire du domaine public consentie à la SARL Théâtre du Rond-Point.

2016 DAC 743 Subvention (2.000 euros) à l'association Arts sous x (14e).

2016 DAE 154 Subventions de fonctionnement (13.600.000 euros) et d'investissement (2.000.000 euros) à la régie ESPCI au titre de l'exercice 2017.

2016 DAE 343 Restructuration et extension de l'ESPCI (5e) - Subvention (3.000.000 euros) et convention avec l'ESPCI et l'UPMC pour le relogement d'un laboratoire de l'ESPCI sur le campus Jussieu pendant les travaux.

2016 DAE 355 Viaduc des Arts (12e) - Avenant n° 1 au bail emphytéotique administratif avec la SEMAEST.

2016 DASCO 149 Ecole d'arts appliqués Boule - Dotation complémentaire de fonctionnement (89.00 euros).

2016 DASCO 153 ESAA Boule (12e) - Subvention (9.645 euros).

2016 DDCT 169 Convention fixant les conditions relatives à l'organisation de la primaire ouverte du Parti Socialiste des 22 et 29 janvier 2017.

2016 DU 203 Subvention (5.720.000 euros) et avenant à la convention avec l'APUR.

2016 DU 6-G Subvention (693.000 euros) et avenant à la convention avec l'APUR.

2016 SG 37 Subventions (7.000 euros) aux associations Couleurs Karayb (14e) et Le Concert de Monsieur de Saint-Georges (4e) pour l'organisation de manifestations valorisant les cultures de l'Outre-Mer en 2016.

2016 DAC 2-G Adhésion des Archives de Paris à l'Association des archivistes français.

2016 DAC 16-G Conventions avec les établissements publics de coopération culturelle 104 CENTQUATRE et La Maison des Métallos pour l'attribution d'acomptes de contribution au titre 2017.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

2016 DPA 80 Conservatoire municipal d'arrondissement 16-18 rue Nicolas Fortin et 67-69 avenue Edison (13e) - Relogement - Autorisation de signature de l'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre.

2016 DPA 90 Le Centquatre, 104 rue d'Aubervilliers (19e) - Modification des verrières pour désenfumage - Permis de Construire.

2016 DPA 94 Réhabilitation avec extension en sous-sol du Carreau du Temple (3e) - Marché de travaux - Indemnisation de la société DBS.

M. Bruno JULLIARD, M. Jacques BAUDRIER, rapporteurs.

2016 DAC 303 Subvention (4.000 euros) à l'association Andes Diffusion (10e).

M. Bruno JULLIARD, Mme Colombe BROSEL, rapporteurs.

2016 DRH 96 Modalités de rémunération des personnes affectées au fonctionnement des bureaux de vote et des gardiens d'écoles lors des journées de scrutins politiques.

M. Bruno JULLIARD, M. Emmanuel GRÉGOIRE, rapporteurs.

2016 DAC 300 Subvention (3.000 euros) à l'association BCS Bête à Bon Dieu Production.

2016 DAC 293 Subvention (40.000 euros) et convention avec l'association Groupe Sos Solidarités (11e).

2016 DAC 301 Subvention (5.000 euros) à l'association ANQA (18e).

2016 DAC 308 Subvention (9.000 euros) et convention avec l'association Compagnie Les Toupies (12e).

2016 DAC 714 Subvention (7.000 euros) à l'association La Déferlante (19e).

2016 DAC 734 Subvention (2.000 euros) à l'association Comité Parisien de l'Association Catholique des Services pour la Jeunesse (6e).

M. Bruno JULLIARD, M. Bernard JOMIER, rapporteurs.

2016 DAC 740 - DGRI Subvention (23.000 euros) et convention avec l'association A (H) auteur de mots (14e).

M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, rapporteurs.

2016 DAE 412 ZAC PRG - Halle aux Farines (13e) - Convention d'occupation de locaux au profit de l'association Bétonsalon.

M. Bruno JULLIARD, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteurs.

2016 DAE 84-G Subvention (20.000 euros) au GIP Cafés-Cultures.

M. Bruno JULLIARD, Mme Pauline VÉRON, rapporteurs.

2016 DAC 731 Subventions (10.000 euros) à deux associations dans le cadre de la lutte contre la grande exclusion et avenant.

2016 DAC 733 Subvention (10.000 euros) et avenant avec l'établissement public Maison des Pratiques Artistiques Amateurs dans le cadre du Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion (6e).

M. Bruno JULLIARD, Mme Dominique VERSINI, rapporteurs.

2016 DAC 738 Avenants ou de conventions avec divers organismes pour l'attribution d'acomptes de subventions au titre de 2017.

M. Bruno JULLIARD et Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteurs.

2016 DGRI 61 Subvention (11.000 euros) à l'association Revivre (94) pour sa contribution à l'accueil et l'accompagnement de réfugiés syriens à Paris.

2016 DGRI 63 Subvention (1.500 euros) à l'association Ameslay pour le festival Semaine de la Kabylie.

2016 DGRI 73 Subvention (1.000 euros) à l'association Espace Analytique, Association de formation psychanalytique et de recherches freudiennes pour le projet Maison verte à Tbilissi (Géorgie).

2016 DGRI 89 Subvention (4.000 euros) à l'association Lire en Afrique (20e) pour la création d'une bibliothèque dans le centre culturel de Grand Yoff à Dakar (Sénégal).

2016 DGRI 90 Subvention (3.000 euros) à l'association Commission nationale française pour l'UNESCO (7e).

2016 DGRI 92 Projet de coopération avec la Municipalité de Medellín (Colombie) "Dialogue urbain Paris-Medellín : pour une mobilité durable".

2016 DGRI 93 Projet de coopération avec la Ville de Mexico "Défis urbains et innovation".

2016 DGRI 95 Subvention (5.000 euros) à l'association Sourires d'enfants (38) pour son projet d'aide à l'enfance défavorisée dans la province de Khammouane (Laos).

2016 DGRI 96 Projet de coopération avec la Municipalité de Bethléem "Élaboration du schéma directeur Transport et mobilité de l'agglomération de Bethléem".

2016 DGRI 100 Subvention (5.700 euros) à la fondation France Libertés - Fondation Danielle Mitterrand (9e) pour le projet "Animation et résilience au Kurdistan irakien".

2016 DGRI 101 Participation de la Ville de Paris à l'organisation logistique du Sommet mondial "Les Villes pour tous / Cities for life" des 21 et 22 novembre 2016.

2016 DGRI 103 Aide d'urgence (40.000 euros) à l'association Médecins du Monde pour une assistance médicale aux populations du Borno au Nigeria.

M. Patrick KLUGMAN, rapporteur.

2016 DGRI 102 Prise en charge par la Ville des frais d'accueil des victimes et proches des victimes du 13 novembre 2015 invités aux cérémonies de commémorations du 13 novembre 2016.

M. Patrick KLUGMAN, M. Bruno JULLIARD, Mme Colombe BROSSEL, rapporteurs.

2016 DGRI 94 - DEVE Coopération Paris-Montréal sur la végétalisation et la biodiversité urbaines.

M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, rapporteurs.

2016 DEVE 114 Subvention (1.500 euros) à l'association Ateliers Villes pour son projet de végétalisation de la Place d'Italie (13e).

2016 DEVE 136 Fourniture de plantes vivaces pour les différents espaces verts de la Ville de Paris - Marché de fournitures - Modalités de passation.

2016 DEVE 137 Fourniture de jeunes plants de pépinière, forestiers et de serre pour les productions horticoles et les différents espaces verts de la ville de Paris - Marché de fourniture - Modalités de passation.

2016 DEVE 144 Entretien des sols et travaux divers dans les espaces verts, bois et cimetières de la ville de Paris - Accord cadre à bons de commande - Modalités de passation.

2016 DEVE 152 Subvention (2.000 euros) au centre ornithologique Île-de-France (CORIF) pour son inventaire des oiseaux nicheurs parisiens.

2016 DEVE 155 Indemnisation amiable en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2016 DEVE 159 Mise à disposition par l'Etat du Jardin de l'Intendant (7e) - Renouvellement de la convention de gestion.

2016 DEVE 164 Travaux de renforcement des ouvrages de ventilation de la ligne 12 du Métropolitain station Notre Dame des Champs (6e) - Convention d'occupation temporaire du domaine public par la RATP.

2016 DEVE 169 Subvention (5.083 euros) à l'association Les Amis des Jardins du Ruisseau (18e) pour la valorisation de son projet de serre dans le "jardin Villa des Tulipes" Paris 18e.

2016 DEVE 170 Adhésion (8.650 euros) au Laboratoire Régional de Suivi de la Faune Sauvage (LRSFS).

Mme Pénélope KOMITÈS, rapporteure.

2016 DEVE 158 Mise à disposition d'un local situé Parc de Bercy (12e) - Convention d'occupation temporaire du domaine public avec la Société Anonyme d'Exploitation du Palais Omnisports de Paris-Bercy (SAE POPB).

Mme Pénélope KOMITÈS, M. Jean-François MARTINS, rapporteurs.

2016 DEVE 112 - DU Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la Maire de Paris et Paris Habitat - OPH pour les études relatives à la création d'un jardin public sur le site de l'ancienne Caserne de Reuilly (12e).

Mme Pénélope KOMITÈS, M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteurs.

2016 DAE 153 Subvention (900.000 euros) et convention avec l'Association Institut d'études avancées de Paris.

2016 DAE 155 Subventions de fonctionnement (4.648.050 euros) et d'investissement (320.000 euros) à la régie EIVP au titre de l'exercice 2017.

2016 DAE 191 Recrutement de doctorants dans le cadre de Conventions Industrielles de Formations par la Recherche.

2016 DAE 333 Campus des Cordeliers (6e) - Subventions à l'Université Pierre et Marie Curie et à l'Université Paris Descartes et conventions.

2016 DAE 336 Avenants à conventions avec divers organismes dans le cadre d'appels à projets pour le soutien à la recherche.

2016 DAE 411 Subvention (15.000 euros) et convention avec la Communauté d'universités et établissements "hautes écoles Sorbonne arts et métiers" (5e).

2016 DAE 413 Subventions de fonctionnement (30.000 euros) et d'investissement (35.000 euros) à la Fondation Nationale des Sciences Politiques (FNSP) pour la création d'une plateforme numérique (MOOC).

2016 DAE 416 Subvention (50.000 euros) et convention avec l'association Musiques et cultures digitales.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure.

2016 DICOM 24 Fixation d'un tarif de redevance pour l'installation sur le domaine public municipal de la base logistique du Saut Hermès aux abords immédiats du Grand Palais.

2016 DJS 298 Subvention (50.000 euros) et convention avec la Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées à l'occasion de la 43e édition du Paris Grand Slam les 11 et 12 février 2017.

2016 DJS 299 Subvention (15.000 euros) et convention avec le Stade Français Paris Saint-Cloud au titre de sa participation à la Coupe d'Europe 2016-2017.

2016 DJS 300 Subvention (15.000 euros) à la FF d'Escrime au titre de l'organisation du CIP et du challenge SNCF Réseau 2017.

2016 DJS 301 Subvention et convention (10.000 euros) avec la Fédération Française de Triathlon au titre du Paris Bike and Run 2017.

2016 DJS 302 Subvention (13.000 euros) et convention avec le Issy Paris Hand au titre de sa participation à la Coupe d'Europe 2016-2017.

2016 DJS 326 Subvention exceptionnelle (54.000 euros) et avenant à convention avec le Issy Paris Hand à titre d'avance sur la saison 2016-2017.

2016 DJS 319 Subventions (58.300 euros) à 8 associations sportives parisiennes.

2016 DJS 321 Indemnisation amiable d'un tiers en réparation d'un dommage dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2016 DJS 324 Subvention (15.000 euros) et convention avec la Fédération Sportive Gaie et Lesbienne pour l'organisation de l'Euro Pride House dans le cadre de l'accueil de l'EURO 2016 à Paris.

2016 DJS 325 Subvention (10.152 euros) à la Fédération Française de Badminton au titre de l'organisation des Yonex Internationaux de France 2017.

2016 DJS 327 Subvention exceptionnelle (50.000 euros) et avenant à convention avec le PUC Volley à titre d'avance sur la saison 2016-2017.

M. Jean-François MARTINS, rapporteur.

2016 DPA 95 Stade Jean Bouin 24, avenue du Général Sarraill (16e) - Marché de travaux - Indemnisation de la société Eiffage Energie IDF.

M. Jean-François MARTINS, M. Jacques BAUDRIER, rapporteurs.

2016 DJS 312 - DDCT Subventions (3.000 euros) à deux associations sportives (20e).

M. Jean-François MARTINS, Mme Colombe BROSSEL, rapporteurs.

2016 DJS 330 Correction d'une erreur matérielle de la délibération 2016 DJS 257, approuvée par le Conseil de Paris lors de sa séance de juillet 2016.

2016 DJS 11-G Correction d'une erreur matérielle relative à la délibération 2016 DJS 6G approuvée par le conseil de Paris de juillet 2016.

M. Jean-François MARTINS, M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteurs.

2016 DAE 9 Arc de l'innovation - SOHO (18e) - Subvention (2.500.000 euros) à la RIVP.

2016 DAE 76 Cotisation AFNOR.

2016 DAE 193 Subventions de fonctionnement (2.695.000 euros) et d'investissement (200.000 euros) et convention avec l'association PARIS et Compagnie.

2016 DAE 236 Subvention (270.000 euros) et convention avec l'association Réseau Entreprendre Paris.

2016 DU 167 Approbation des éléments financiers des traités de concession d'aménagement arrêtés au 31 décembre 2015.

2016 DU 222 ZAC Beaujon (8e) - Approbation du dossier de réalisation et du programme des équipements publics modifiés - Avenant au traité de concession d'aménagement.

2016 DU 245 Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Paris au Groupement de recherches sur les institutions et le droit de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'habitat (GRIDAUH).

2016 DU 254 Attribution du marché de maintenance et conduite du réseau électrique moyenne tension du Forum des Halles (1er).

2016 DU 255 Cité scolaire Paul Bert (14e) - Constitution d'une servitude de passage pour issue de secours.

2016 DAE 96-G Retrait du Département de Paris des instances de Paris et Compagnie.

2016 DU 5-G Subvention (250.000 euros) et convention avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Paris.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

2016 DU 8-G Autorisation de dépôt d'un permis de construire 13 Square des Cardeurs (20e).

M. Jean-Louis MISSIKA et M. Jacques BAUDRIER, rapporteurs.

2016 DU 243 Vente d'une cave (lot n° 25) au 1 rue Saint Eleuthère (18e).

M. Jean-Louis MISSIKA et M. Ian BROSSAT, rapporteurs.

2016 DU 199 Acquisition auprès de Paris Habitat - OPH d'un terrain 14-16, rue Pierre Bourdan (12e).

M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Nawel OUMER, rapporteurs.

2016 DU 252 ZAC Clichy Batignolles - Site SYCTOM, boulevard de Douaumont (17e) - Installation classée - Avis sur la remise en état du site.

2016 DU 256 Convention de foretage au profit de la Société TRIEL GRANULATS à Triel-sur-Seine, lieudit Les Grésillons (78).

M. Jean-Louis MISSIKA, M. Mao PENINO, rapporteurs.

2016 DVD 111 Parc autocars "Carrousel-Louvre" (1er) - Avenant n° 8 à la convention de mise à disposition d'emplacements de stationnement.

2016 DVD 170 Enquêtes de circulation et d'enquêtes d'opinion et de comportement sur les conditions de déplacement et de stationnement à Paris - Marchés de services - Modalités de passation.

2016 DVD 172 Fourniture de pavés, dalles et bordures - Accord cadre à bons de commande - Modalités de passation.

2016 DVD 179 Indemnisation amiable de différents tiers, en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris (121.828,81 euros).

2016 DVD 182 Aménagements de voirie en faveur de la circulation des bus. Demande d'une subvention au Syndicat des Transports d'Ile-de-France.

2016 DVD 184 Maintenance préventive, corrective et évolutive des équipements de sécurité des tunnels parisiens - Marchés de services - Modalités de passation.

2016 DVD 187 Parc autocars "Bercy" (12e) - Avenant n° 7 à la convention de concession pour l'exploitation du parc de stationnement Bercy.

2016 DVD 17-G Contrat de transaction avec la RATP pour l'exploitation des trois lignes de bus de quartier Charonne (20e), Bièvre-Montsouris (13e-14e), Ney-Flandre (18e-19e).

2016 DVD 19-G Itinéraire cyclable EuroVélo 3 en France. Avenant n°1 à la convention de partenariat avec les départements et régions partenaires pour sa valorisation.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

2016 DVD 81 - DEVE Ancien Hôpital Broussais à Paris (14e) - Avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des espaces publics et délégation générale en matière de marché publics.

M. Christophe NAJDOVSKI et Mme Pénélope KOMITÈS, rapporteurs.

2016 DFPE 181 Subvention (54.267 euros) et avenant n° 2 avec l'association Famille et Cité (18e) pour le multi-accueil Binet (18e).

2016 DFPE 281 Subvention (83.142 euros) et convention avec l'association Envoludia (94) pour son établissement multi-accueil "Méli Mélo" (15e).

2016 DFPE 290 Subvention (129.645 euros) et avenant n° 3 avec l'association Le Repaire des Lutins (20e) pour sa crèche parentale (20e).

2016 DFPE 228 Réalisation d'une crèche collective de 99 places 20, rue de l'Ingénieur Robert Keller (15e) - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage Ville/Paris Habitat - OPH.

2016 DFPE 252 Rénovation de la crèche collective de 72 places située 21, rue Garancière (6e) - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage Ville/Etat (Sénat).

2016 DFPE 288 Convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de Paris - Prestation de service "Relais Assistantes Maternelles" sur le territoire parisien.

Mme Nawel OUMER, rapporteure.

2016 DPE 58 Association pour le Développement Opérationnel et la Promotion des Techniques Alternatives - Adhésion et cotisation (350 euros).

M. Mao PENINOUE et Mme Célia BLAUDEL, rapporteurs.

2016 DAE 79 Subvention (5.000 euros) à l'association Société des Meilleurs Ouvriers de France.

2016 DAE 82 Subvention (8.300 euros) à l'association des commerçants et artisans de la rue de la Jonquière et des rues adjacentes pour des animations de quartier au titre de l'année 2016 (17e).

2016 DAE 389 Nouvelle enseigne à la Foire du Trône (12e) - Subvention (21.500 euros) au Comité du Renouveau Foire du Trône.

2016 DAE 408 Subvention (25.000 euros) et convention avec Paris et Compagnie pour l'incubateur Smart Food Paris (20e).

2016 DAE 134 Subvention (4.260 euros) à l'association des commerçants Champs Elysées du 20e pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2015 (20e).

2016 DAE 138 Subvention (3.100 euros) au Comité des Francs Bourgeois pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2015 (3e).

2016 DAE 311 Subvention (1.900 euros) à l'association des commerçants Legendre Batignolles pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2015 (17e).

2016 DAE 398 Subvention (20.700 euros) et convention avec le Comité du Faubourg Saint-Honoré pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2016 (8e).

2016 DAE 399 Subvention (5.000 euros) à l'association Viaduc des Arts Paris pour les illuminations de fin d'année 2016 (12e).

2016 DAE 400 Subvention (7.000 euros) à l'association des commerçants du quartier Beaumarchais pour les illuminations de fin d'année 2016 (11e).

2016 DAE 401 Subvention (1.100 euros) à l'association Happy Courteline pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2016 (12e).

2016 DAE 403 Subvention (7.100 euros) à l'association des commerçants du village d'Auteuil pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2016 (16e).

2016 DAE 405 Subvention (3.100 euros) à l'association des commerçants et riverains de la rue Berthollet pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2016 (5e).

2016 DAE 406 Subvention (11.700 euros) et convention avec le Comité Sèvres Croix-Rouge 6e/7e pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2016 (7e).

2016 DAE 242 Collecte des déchets sur certains marchés couverts (489.146 euros HT) - Contrat de transaction avec la Sarl Groupe Bensidoun.

2016 DAE 308 Subvention (3.600 euros) à l'association des commerçants Bretagne Enfants Rouges pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2015 (3e).

2016 DAE 407 Secteur Charles Hermite (18e) - Subvention (150.000 euros) et convention avec Paris Habitat - OPH pour la rénovation de cinq locaux commerciaux.

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

2016 DDCT 149 Subventions (16.600 euros) à 3 associations au titre de l'animation locale et de la participation citoyenne.

2016 DDCT 156 Subventions au titre de l'animation locale (2.500 euros) à 2 associations (20e).

2016 DDCT 161 Subvention (24.300 euros) à l'association "Le patronage laïque du 15e - Maison pour tous".

2016 DDCT 162 Subvention (689 euros) à l'association "EPHMG" au titre de fluides et de signer avec cette association une convention de prêt à usage.

2016 DJS 199 Subvention (5.000 euros) et avenant à la convention annuelle avec l'association Comité International des Jeux Mathématiques (5e).

2016 DJS 212 Subvention (7.000 euros) à l'association Radio VL (16e).

2016 DJS 225 Subvention (6.500 euros) à l'association New CITYzens Clichy (92).

2016 DJS 260 Subvention (7.500 euros) à l'association Pulsart Montreuil (93).

2016 DJS 263 Subvention (6.400 euros) et convention avec l'association AOCSA La 20ème Chaise (20e).

2016 DJS 264 Subvention d'équipement (3.300 euros) et convention avec l'Association du Quartier Saint Bernard (11e).

2016 DJS 265 Subvention d'équipement (2.900 euros) et convention avec l'association Culture Loisir Animation Jeu Education - CLAJE (12e).

2016 DJS 267 Subvention (3.000 euros) à l'association La Boutique des Frissons (10e).

2016 DJS 303 Subvention (3.000 euros) à l'association Frateli (9e).

2016 DJS 314 Subvention (9.600 euros) et convention avec l'association Esprit, Savoir, Sport, Équité - E.S.S.E (19e).

2016 DJS 315 Subvention (2.800 euros) et convention avec l'association Traverses Parcours (19e).

2016 DJS 316 Subvention (5.000 euros) et convention avec l'association Le 156 (19e).

2016 DJS 317 Subvention (5.000 euros) à l'association La Passerelle IDE Paris (10e).

2016 DJS 322 Subvention (15.000 euros) et convention avec La Compagnie à l'Affût (13e).

2016 DJS 323 Subvention de fonctionnement (145.000 euros) et avenant à la convention triennale 2016-2018 avec l'association CLLAJ de Paris (6e).

2016 SG 40 Subvention (3.000 euros) à l'association Metropop' ! pour son action visant à analyser les actions de participation citoyennes à l'échelle métropolitaine.

2016 DAE 247 Bourse du Travail 10e - Subvention pour 2017 (313.000 euros) à la Commission Administrative, et prorogation de la convention pluriannuelle Ville/CA.

2016 DAE 273 Bourse du Travail (10e) - 7 Unions Départementales syndicales - Subvention 2017 (euros) - Acomptes et avenant n° 7.

2016 DAE 12-G Subvention (1.216.000 euros) et convention pluriannuelle 2017-20120 avec l'association Ensemble Paris Emploi Compétences (EPEC) (18e).

2016 DAE 13-G Subvention (400.000 euros) et avenant n° 3 à la convention pluriannuelle 2016-2018 avec l'association École de la 2e chance de Paris (18e).

2016 DAE 14-G Subvention (265.000 euros) et convention avec l'association Carrefours pour l'Emploi, Armées/Collectivité/Entreprise (7e).

2016 DAE 69-G Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association Le Réseau Primavera (91370).

2016 DAE 79-G Subvention (8.000 euros) et convention avec l'association AIMS (20e).

2016 DAE 88-G Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association Mozaïk RH (10e).

2016 DAE 90-G Subvention (75.000 euros) et convention avec la Fondation Agissons pour l'emploi sous l'égide de la Fondation Agir Contre l'Exclusion (Saint Denis 93200).

2016 DAE 91-G Subvention (5.000 euros) et convention avec l'association Frateli (9e).

2016 DAE 93-G Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association pour le développement d'une dynamique de l'économie locale (ADDEL, 3e).

2016 DAE 95-G Subvention (70.000 euros) et convention avec l'association FACE Paris (20e).

2016 DAE 89-G Adhésions (14.205 euros) du Département de Paris à Alliance Ville Emploi.

Mme Pauline VÉRON, rapporteure.

2016 DJS 289 - DDCT Subvention (1.500 euros) et convention avec l'association Mila (18e).

2016 DAE 87-G Signature du protocole partenarial du PLIE avec l'association Ensemble Paris Emploi Compétences (EPEC) (18e).

2016 DAE 94-G Subvention (20.000 euros) et convention avec l'Association des Professionnels de la Mode et du Design de la Goutte d'Or (18e).

Mme Pauline VÉRON, Mme Colombe BROSSEL, rapporteures.

2016 DJS 166 - DAC Subvention (6.500 euros) et convention annuelle avec Inter Film (13e).

Mme Pauline VÉRON, M. Bruno JULLIARD, rapporteurs.

2016 DAE 80-G Subvention (50.000 euros) et convention avec l'Association de préfiguration du Comptoir des Services (5e).

Mme Pauline VÉRON et Mme Olivia POLSKI, rapporteures.

2016 DDCT 159 - DASES Subvention (35.000 euros) et convention avec l'association "Unis Cité".

Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, rapporteures.

2016 DFPE 257 Soutien à la fonction parentale - Groupes de parole et d'échanges autour des préoccupations des parents - Subventions (29.000 euros) et conventions avec deux associations (8e, 9e et 13e).

2016 DFPE 284 Subvention (1.500 euros) à l'association Conseil Français des Associations pour les Droits de l'Enfant (COFRADE) (1er) pour la promotion de la Journée Internationale des Droits de l'Enfant (14e).

2016 DFPE 285 Subvention (70.000 euros) et convention avec l'association Crescendo (11e) pour l'organisation d'un Forum parisien d'informations aux familles et le fonctionnement d'un LAEP mobile.

2016 DFPE 286 Subvention (4.150 euros) à l'association Art'Eco (92300, Levallois Perret) pour l'organisation d'ateliers de création artistique sur la place de la République le 21 décembre 2016 (3e, 10e, 11e).

2016 DFPE 287 Subvention (40.000 euros) et conventions avec le Centre d'Action Sociale Protestant (12e) et Emmaüs Solidarité (1er) pour leur accompagnement et aide matérielle aux familles à la rue.

2016 DAE 86 - DASES-G Subvention (350.000 euros) et convention avec l'association Aurore (15e).

2016 DASES 221-G Subvention d'investissement (45.560 euros) à l'association "Les Restaurants du Cœur - Les Relais du Cœur de Paris" pour son centre d'accueil et de distribution alimentaire Gergovie (14e).

2016 DASES 334-G Subventions (38.300 euros) à cinq associations pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique et convention avec l'association Emmaüs Connect.

2016 DASES 370-G 4 subventions (91.054 euros) relatives au fonctionnement de quatre bagageries parisiennes, portées par les associations Mains libres, Cœur du Cinq, Antigél, et la Bagagerie 20 (1er, 5e, 15e, et 20e).

2016 DASES 394-G Subventions (769.999 euros) aux associations Halte Aide aux Femmes Battues et Fondation de l'Armée du Salut pour la gestion de trois accueils de jour labellisés "Espaces Solidarité Insertion" (ESI).

2016 DASES 400-G Subventions (29.700 euros) aux associations Solidarités Nouvelles pour le Logement et Sauvegarde de l'Adolescence Insertion logement.

2016 DASES 445-G Subvention (20.000 euros) à l'association "Un ballon pour l'insertion" pour ses stages de remobilisation par des activités sportives et culturelles pour des personnes en situation de grande précarité.

2016 DASES 38-G Subvention (63.000 euros) et avenant n° 2 avec le CRIPS (15e).

2016 DASES 375-G Subvention (31.369 euros) relative au financement en fonctionnement d'actions d'aide alimentaire à destination de personnes migrantes et réfugiées mise en œuvre par la Fondation de l'Armée du Salut.

2016 DASES 386-G Participation (60.176,76 euros) et convention avec la Caisse Nationale de l'Assurance Vieillesse des Travailleurs Salariés - CNAVTS dite CNAV (19e).

2016 DASES 390-G Participation (256.600 euros) et convention avec le PRIF - Prévention Retraite Ile-de-France.

2016 DASES 420-G Participation (8.200 euros) à La Fédération du Secours Populaire Français du Département de Paris (18e) au titre de 2016.

2016 DASES 422-G Participation (7.000 euros) et convention avec l'association Générations 13 (13e).

2016 DASES 446-G Financement des actions de prévention de la perte d'autonomie par des résidences autonomes parisiennes dans le cadre des crédits alloués au Département par la CNSA au titre du forfait autonomie.

2016 DASES 461-G Subvention (6.000 euros) à la Fondation de coopération scientifique sur les maladies génétiques - Institut hospitalo-universitaire Imagine (15e).

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

2016 DASES 261-G Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) de Paris - Avenant de délégation de gestion du FSL Énergie au CASVP et conventions de partenariat avec Eau de Paris et le SIAAP.

Mme Dominique VERSINI, Mme Célia BLAUDEL, rapporteures.

2016 DASES 447-G Objectif annuel d'évolution des dépenses (OAED) des établissements et services sociaux et médico-sociaux pour l'exercice 2017.

Mme Dominique VERSINI, Mme Colombe BROSSEL et M. Bernard JOMIER, rapporteurs.

2016 DFPE 283 - DASCO - DJS Avenant 2017-2018 au Contrat Enfance Jeunesse 2015-2018 signé avec la Caisse des Allocations Familiales de Paris.

Mme Dominique VERSINI, Mme Alexandra CORDEBARD, Mme Pauline VÉRON, rapporteuses.

2016 DASES 388-G Subvention (32.000 euros) et convention avec l'association Intervalle-CAP (13e).

Mme Dominique VERSINI et M. Bernard JOMIER, rapporteurs.

2016 DFPE 253 - DGRI Subvention (78.727 euros) et convention avec la Fédération du Secours Populaire Français de Paris (18e) pour trois projets favorisant la place des enfants dans la co-construction de la Ville.

Mme Dominique VERSINI, M. Patrick KLUGMAN, rapporteurs.

2016 DASES 418-G Subvention (42.000 euros) et convention annuelle avec l'Ecole des Hautes études en sciences sociales (EHESS) pour une enquête sur l'hospitalité des parisiens envers les migrants.

Mme Dominique VERSINI, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteuses.

2016 DASES 462-G Subvention (10.000 euros) à l'association ECTI pour ses actions d'insertion professionnelle en direction des jeunes pris en charge à l'Aide Sociale à l'Enfance de Paris.

Mme Dominique VERSINI, Mme Pauline VÉRON, rapporteuses.

2016 DAC 465 Subvention (1.500 euros) à l'association Mémoires et Intégration (3e).

2016 DAC 481 Subvention (1.500 euros) à la Fédération des Sociétés historiques et archéologiques de Paris et d'Ile de France.

2016 DAC 496 Subvention (1.000 euros) à l'association Amicale Châteaubriant-Voves-Rouillé-Aincourt (16e).

2016 DAC 499 Subvention (4.500 euros) à l'association Les Oublié-e-s de la Mémoire Association Civile Homosexuelle du Devoir de Mémoire.

2016 DAC 578 Subvention (1.500 euros) à l'association Amicale des anciens des services spéciaux de la Défense Nationale A.S.S.D.N (15e).

2016 DAC 580 Subvention (8.000 euros) à l'association "Centre international de recherche sur l'imagerie politique".

2016 DAC 686 Accord de coédition avec les Editions Mare & Martin pour l'ouvrage "Un théâtre parisien en quête de liberté, 9 thermidor-18 brumaire" (3.990 euros TTC).

2016 DU 250 Dénomination place Noël Veg (18e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

2016 DU 240 Dénomination place Georges Moustaki (5e).

2016 DU 242 Dénomination passage Roland Topor (10e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER et M. Bruno JULLIARD, rapporteurs.

2016 DEVE 163 Dénomination "Jardin Octave Mirbeau" attribuée à l'espace vert situé 2, place de la Porte de Saint-Cloud (16e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Bruno JULLIARD, Mme Pénélope KOMITÈS, rapporteurs.

2016 DU 241 Dénomination placette Jacqueline de Romilly (5e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Bruno JULLIARD, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteurs.

2016 DAC 688 - DEVE Monument à la mémoire des 11.450 enfants juifs victimes de la Shoah au cimetière du Père Lachaise (20e).

2016 DEVE 161 Dénomination "Jardin Léon Zyguel" du jardin situé 77, rue Pixérécourt (20e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, Mme Pénélope KOMITÈS, rapporteuses.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance des communications suivantes :

2016 DVD 80 Communication du bilan d'avancement annuel du projet du pont et de la passerelle de franchissement du faisceau ferroviaire Saint-Lazare dans la ZAC Clichy Batignolles à Paris 17e.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

2016 DFA 157 Communication sur les rapports des délégataires de service public remis au titre de l'exercice 2015.

M. Julien BARGETON, rapporteur.

2016 DLH 86 Rapport d'activité du Conseil du Patrimoine de la Ville de Paris pour l'année 2015.

M. Ian BROSSAT et M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteurs.

Comptes rendus des Commissions.

1ère COMMISSION

Réunion du mardi 6 décembre 2016

Présent-e-s :

Mmes Catherine BARATTI-ELBAZ, Antoinette GUHL, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Olivia POLSKI, Danièle PRÉMEL, Danielle SIMONNET, MM. Julien BARGETON, David BELLIARD, Nicolas BONNET-OULALDJ, Geoffroy BOULARD, Jean-Bernard BROS, Jérôme COUMET, Rémi FÉRAUD, Jean-Baptiste de FROMENT, Pierre GABORIAU, Jean-Jacques GIANNESINI, Jérôme GLEIZES, Claude GOASGUEN, Emmanuel GRÉGOIRE, Jean-François LAMOUR, Jean-François LEGARET, Yves POZZO di BORGO, Christian SAINT-ÉTIENNE, Daniel VAILLANT et François VAUGLIN.

Excusée au sens du Règlement intérieur du Conseil de Paris :

Mme Pauline VÉRON.

Absentes :

Mmes Rachida DATI et Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET.

Séance ouverte à 10 heures 05.

Présentation, par chaque adjoint, du budget relevant de sa délégation (art. 19 du Règlement intérieur) :

Finances, suivi des S.E.M., marchés publics, concessions et politique des achats

Présentation par M. BARGETON.

Intervention de M. SAINT-ÉTIENNE - Réponses de MM. Guillaume ROBERT, Directeur des Finances et des Achats, et BARGETON.

Emploi

Présentation par Mme GUHL, pour Mme VÉRON, excusée.

Économie sociale et solidaire, innovation sociale et économie circulaire

Présentation par Mme GUHL.

Commerce, artisanat, professions libérales et indépendantes

Présentation par Mme POLSKI.

Intervention de Mme SIMONNET - Réponse de Mme POLSKI.

Ressources humaines, services publics et modernisation de l'administration

Présentation par M. GRÉGOIRE.

Intervention de M. SAINT-ÉTIENNE - Réponse de M. GRÉGOIRE.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 121 à l'ordre du jour (dont 33 au Conseil départemental) :

Emploi - Mme VÉRON, rapporteure :

2016 DAE 12 G Subvention (1.216.000 euros) et convention pluriannuelle 2017-20 20 avec l'association Ensemble Paris Emploi Compétences (EPEC) (18e) :

Interventions de Mme GUHL, M. POZZO di BORGO.

Finances, suivi des SEM, marchés publics, concessions et politique des achats - M. BARGETON, rapporteur :

En complément du projet de délibération 2016 DFA 168 - DLH (Reprise en section de fonctionnement de l'excédent d'investissement 2017), le courrier de demande de dérogation relative au budget de la Ville de Paris adressé le 24 juin 2016 par la Maire de Paris aux Ministres des finances et des comptes publics et de l'intérieur a été communiqué aux membres de la commission.

Présentation des tableaux de bord financiers - Fiscalité immobilière, Dépenses d'investissement, Masse salariale, Dépenses sociales, Charges à caractère général, Subventions (hors aides sociales), Optimisation de la dette et de la trésorerie :

Présentation par M. BARGETON.

Interventions de MM. GLEIZES, LEGARET, POZZO di BORGO, Mme SIMONNET - Réponses de MM. BARGETON et ROBERT.

2016 DFA 169 et 2016 DFA 66-G Budgets primitifs de la Ville et du Département pour 2017 :

Le rapport budgétaire a été distribué aux membres de la commission.

Présentation par M. BARGETON.

Interventions de MM. de FROMENT, POZZO di BORGO, LEGARET, BOULARD - Réponses de MM. GRÉGOIRE et BARGETON.

2016 DFA 167 Modification de la délégation accordée à la Maire de Paris en application de l'article L.2122-22-4° du Code général des collectivités territoriales :

Interventions de M. LEGARET - Réponse de M. BARGETON.

Ressources humaines, services publics et modernisation de l'administration - M. GRÉGOIRE, rapporteur :

2016 DRH 96 Modalités de rémunération des personnes affectées au fonctionnement des bureaux de vote et des gardiens d'écoles lors des journées de scrutins politiques :

Intervention de Mme SIMONNET - Réponse de M. GRÉGOIRE.

Économie sociale et solidaire, innovation sociale et économie circulaire - Mme GUHL, rapporteure :

2016 DAE 390 Subvention (45 000 euros) et convention avec quatre associations relevant de l'économie sociale et solidaire dans l'Arc de l'Innovation :

Intervention de Mme SIMONNET - Réponse de Mme GUHL.

Commerce, artisanat, professions libérales et indépendantes - Mme POLSKI, rapporteure :

2016 DAE 28 Marché aux puces de la porte de Montreuil (20e) - Approbation du principe de renouvellement de la délégation de service public :

Intervention de M. GLEIZES - Réponse de Mme POLSKI.

2016 DAE 323 Kiosques commerciaux sur le domaine public proposant des services de proximité - Conventions avec la société Lulu dans ma Rue :

Intervention de M. de FROMENT - Réponse de Mme POLSKI.

Vœux et amendements :

40 amendements et 35 vœux ont été déposés :

34 amendements et 12 vœux sur les budgets, et par ailleurs 6 amendements (dont 5 amendements techniques de l'Exécutif), 3 vœux rattachés et 20 vœux non rattachés.

Aucun n'a été présenté.

Divers :

M. Pascal CHASSAING, Président de la Chambre Interdépartementale des Notaires de Paris, sera auditionné par la 1ère Commission le mardi 24 janvier 2017 à 9 heures.

Un point sera proposé à la commission en mars 2017 sur à la fois, la gestion de la dette et la démarche engagée de certification des comptes la collectivité parisienne.

Séance levée à 11 heures30.

Prochaine Commission le mardi 24 janvier 2017 à 10 heures.

2e COMMISSION

Réunion du lundi 5 décembre 2016

Présent-e-s :

Mmes Céline BOULAY-ESPERONNIER, Catherine DUMAS, Nathalie FANFANT, Danièle GIAZZI, Laurence GOLDGRAB, Nathalie MAQUOI, Sandrine MÉES, Fadila MÉHAL, Raphaëlle PRIMET, Anne SOUYRIS, Catherine VIEU-CHARIER, MM. Pierre AIDENBAUM, Stéphane CAPLIEZ, François-David CRAVENNE, Bernard GAUDILLÈRE, Christophe GIRARD, Frédéric HOCQUARD, Thierry HODENT et Bruno JULLIARD.

Excusé au sens du Règlement intérieur :

M. Philippe DUCLOUX.

Excusé-e-s :

Mmes Afaf GABELOTAUD, Marielle de SARNEZ et M. Grégoire CHERTOK.

Absentes :

Mmes Yamina BENGUIGUI et Caroline MECARY.

Mme Fadila MÉHAL ouvre la séance à 12 heures 04.

Présentation, par chaque adjoint, du budget relevant de sa délégation (art.19 du Règlement intérieur) :

Culture, patrimoine, métiers d'art, relations avec les arrondissements, nuit, entreprises culturelles

Présentation par. M. JULLIARD.

Interventions de Mme MÉHAL, M. GIRARD - Réponse de MM. JULLIARD et CORBIN, Directeur des Affaires Culturelles.

Mémoire, anciens combattants, correspondant défense

Présentation par. Mme VIEU-CHARIER.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 83 à l'ordre du jour (dont 5 au Conseil départemental):

Culture, patrimoine, métiers d'art, relations avec les arrondissements, nuit, entreprises culturelles - M. JULLIARD, rapporteur :

M. JULLIARD a présenté les principaux projets de sa délégation : 2016 DAC 149 Subventions (15.295.751 euros) et convention avec l'établissement public Cité de la musique - Philharmonie de Paris (19e), 2016 DAC 727 Subvention (187.000 euros) d'équipement et avenant à convention avec l'association le Théâtre de la Ville, 2016 DAC 391 Avenant n°4 au marché pour la gestion de l'action culturelle (animations gratuites) dans les bibliothèques de prêt de la Ville de Paris, 2016 DAC 564 Actualisation des tarifs des redevances associées aux tournages dans la capitale pour l'exercice 2017, 2016 DGRI 60 Subvention (120.000 euros) et convention avec la fondation "Institut Kurde de Paris" (10e), 2016 DGRI 102 Prise en charge par la Ville des frais d'accueil des victimes et proches des victimes du 13 novembre 2015 invités aux cérémonies de commémorations du 13 novembre 2016, 2016 SG 44 Subvention (30.000 euros) à la délégation calédonienne de la Croix-Rouge française suite aux fortes intempéries en Nouvelle Calédonie le 22 novembre 2016.

2016 DAC 670 Convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Maison de la poésie (3e).

Interventions de Mme MÉES et M. GIRARD.

2016 SG 42 rapport d'observations définitives et ses réponses : Mécénat entre Paris et l'Oréal - Étude de cas d'un mécénat.

Interventions de Mme MÉHAL et MÉES.

2016 SG 37 Subventions (7 000 euros) aux associations Couleurs Karayb (14e) et Le Concert de M. de Saint-Georges (4e) pour l'organisation de manifestations valorisant les cultures de l'Outre-Mer en 2016.

Intervention de Mme MEHAL.

Mémoire, anciens combattants, correspondant défense - Mme VIEU-CHARIER, rapporteure :

Mme VIEU-CHARIER rapporte ses projets mettant en exergue le 2016 DEVE 161 Dénomination "Jardin Léon Zyguel" du jardin situé 77, rue Pixérécourt (20e), 2016 DEVE 162 Dénomination "Square du Temple - Elie Wiesel" de l'espace vert situé 64, rue de Bretagne (3e), 2016 DU 250 Dénomination place Noël Veg (18e).

2016 DEVE 162 Dénomination "Square du Temple - Elie Wiesel" de l'espace vert situé 64, rue de Bretagne (3e).

Interventions de MM AIDENBAUM et GIRARD.

Mme GOLDGRAB a présenté le projet 2016 DAE 410 Subvention (5.000 euros) à l'association Paris Librairies.

Amendement et vœux :

10 vœux non rattachés ont été déposés.

Mme MÉES a présenté le vœu du groupe Socialiste et Apparentés relatif aux cirques mettant en scène des animaux sauvages.

Intervention de M. AIDENBAUM.

M.HODENT a présenté les 3 vœux du groupe les Républicains relatifs :

- aux indispensables travaux de consolidation de la crypte située rue Pierre Nicole ;
- à l'installation d'une crèche de Noël par la Maire de Paris, sur le Parvis de l'Hôtel de Ville pour les fêtes de fin d'année 2016.

Interventions de Mmes MÉHAL, MÉES, MM AIDENBAUM et GIRARD.

- à la dénomination d'un lieu du 15e "Yvette CHAUVIRE".

Mme MÉHAL a présenté les 2 vœux du groupe UDI-MODEM relatifs :

- à la promotion des ponts enjambant la Seine et des sites culturels alentours. Ce vœu relève de la délégation de M. NAJDOVSKI ;

- à la dénomination d'une place "Kiki de Montparnasse" déjà une ephad.....

M GIRARD a présenté le vœu du groupe Socialiste et Apparentés portant sur la dénomination d'un lieu à la mémoire de Patrice Chéreau.

Mme PRIMET a présenté le vœu du groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la dénomination "Barbara" de la nouvelle station de la ligne 14 aux Batignolles.

Mme VIEU-CHARIER a évoqué les 2 vœux déposés par le groupe Socialiste et Apparentés relatifs :

- à la dénomination "Germaine Richier" à une future voie du 13e arrondissement.

- à la dénomination des voies autour de la halle Freyssinet.

Intervention de Mme SOUYRIS et M. GIRARD.

Questions diverses :

Mme MÉHAL propose aux membres de la Commission d'auditionner M. Pierre THOMAS, délégué à l'Outre-Mer.

Séance levée à 13 heures 24.

Prochaine Commission le lundi 23 janvier 2017 à 12 heures.

3e COMMISSION

Réunion du lundi 5 décembre 2016

Présent-e-s :

Mmes Célia BLAUEL, Colombe BROSEL, Virginie DASPET, Édith GALLOIS, Maud GATEL, Marie-Laure HAREL, Jeanne d'HAUTESERRE, Halima JEMNI, Pénélope KOMITÈS, Brigitte KUSTER, Joëlle MOREL, Déborah PAWLIK, Carine PETIT, MM. Pierre CHARON, François DAGNAUD, Philippe GOJJON, Éric HÉLARD, Pascal JULIEN, Didier LE RESTE, Franck LEFÈVRE, Christophe NAJDOVSKI, Frédéric PÉCHENARD, Mao PÉNINO et Dominique TIBERI.

Excusés au sens du Règlement intérieur :

MM. Claude DARGENT et Patrick TRÉMÈGE.

Absent-e-s :

Mmes Julie BOILLOT, Olga JOHNSON, Anne-Constance ONGHENA, MM. Thomas LAURET et Yann WEHRLING.

Séance ouverte à 10 heures 35 et présidée par M. JULIEN, Vice-président de la 3e Commission, en l'absence de M. DARGENT, excusé.

Présentation, par chaque adjoint, du budget relevant de sa délégation (art. 19 du Règlement intérieur) :

Sécurité, politique de la ville / Préfecture de police

Présentation par Mme BROSEL.

Intervention de M. GOJJON - Réponse de Mme BROSEL, de Mme Chantal GUÉLOT, Chef du Bureau du budget spécial à la Direction des Finances, de la Commande publique et de la Performance au Secrétariat général

pour l'administration de la Préfecture de police, et du Commissaire Jean-François TEISSIÉ, Chef de la division achats-finances de la BSPP.

Environnement, développement durable, eau, Plan climat

Présentation par Mme BLAUDEL.

Intervention de M. GOUJON - Réponse de Mme BLAUDEL.

Espaces verts, nature, affaires funéraires, préservation de la biodiversité

Présentation par Mme KOMITÈS.

Intervention de M. JULIEN au sujet du support de présentation - Réponse de M. PÉNINOU et intervention de M. TIBERI.

Transports, voirie, déplacements, espace public

Présentation par M. NAJDOVSKI.

Propreté, assainissement, organisation et fonctionnement du Conseil de Paris

Présentation par M. PÉNINOU.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 103 à l'ordre du jour (dont 6 au Conseil départemental) :

Espaces verts, nature, affaires funéraires, préservation de la biodiversité - Mme KOMITÈS, rapporteure :

2016 DEVE 156 - DFA Tarifs des droits d'entrée des prestations de la direction des espaces verts et de l'environnement :

Interventions de Mmes MOREL, KOMITÈS.

Vœux et amendements :

6 amendements (dont 1 technique), 3 vœux rattachés et 14 vœux non rattachés ont été déposés.

M. GOUJON a présenté le vœu du groupe Les Républicains rattaché au projet de délibération 2016 PP 73, relatif à la police municipale - Intervention de M. TIBERI - Réponse de Mme BROSSEL.

M. JULIEN a cité pour mémoire le vœu du groupe Les Républicains relatif au financement des travaux de génie civil pour mettre en sécurité électrique les tours du Front de Seine.

M. LEFÈVRE a présenté les 3 amendements du groupe Les Républicains au projet de délibération 2016 DVD 157 - Réponse de M. NAJDOVSKI.

M. JULIEN a cité pour mémoire l'amendement du groupe Écologiste de Paris au projet de délibération 2016 DVD 10 G, relatif aux traverses de Charonne, Bièvre-Montsouris et Ney-Flandre.

M. PÉNINOU a évoqué le vœu du groupe Les Républicains rattaché au projet de délibération 2016 DPE 62, et l'amendement du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants au projet de délibération 2016 DDCT 164, relatif à la prise en charge de l'abonnement Vélib' pour les élu-e-s des Conseils de Paris et d'arrondissement.

M. JULIEN a présenté le vœu du groupe Écologiste de Paris relatif à la création d'une Commission consultative de gestion de la Préfecture de police - Réponse de Mme BROSSEL.

Séance levée à 12 heures 09.

Prochaine Commission le lundi 23 janvier 2017 à 10 heures 30.

Il faut lire dans le compte rendu de la 3e Commission de la séance des 7, 8 et 9 novembre 2016 que Mme Julie BOILLOT est excusée au sens du Règlement intérieur du Conseil de Paris.

4e COMMISSION

Réunion du lundi 5 décembre 2016

Présent-e-s :

Mmes Marie ATALLAH, Florence BERTHOUT, Hélène BIDARD, Claudine BOUYGUES, Colombe BROSSEL, Sylvie CEYRAC, Emmanuelle DAUVERGNE, Leïla DIRI, Léa FILOCHE, Fatoumata KONÉ, Nawel OUMER, Dominique STOPPA-LYONNET, Karen TAÏEB ATTIAS, Dominique VERSINI et Mercedes ZUNIGA.

MM. Hervé BÉGUÉ, Bernard DEBRÉ, François HAAB, Christian HONORÉ, Bernard JOMIER et Atanase PÉRIFAN.

Absentes :

Mmes Myriam EL KHOMRI et Fanny GAILLANNE.

Mme FILOCHE ouvre la séance à 9 heures 08.

Présentation, par chaque adjoint, du budget relevant de sa délégation (art.19 du Règlement intérieur) :

Égalité Femmes/Hommes, lutte contre les discriminations et droits de l'Homme

Présentation par Mme BIDARD.

Préalablement aux débats sur le projet de budget, Mme BIDARD a présenté le rapport 2016 DDCT 168 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la commune, conformément à l'article 61 de la loi de 2014.

Prévention spécialisée et intégration

Présentation par Mme BROSSEL.

Santé, handicap, relations avec l'A.P.-H.P. de Paris

Présentation par M. JOMIER.

Intervention de Mme CEYRAC.

Solidarité, familles, petite enfance, protection de l'enfance, lutte contre les exclusions et personnes âgées

Présentation par Mmes VERSINI et OUMER.

Interventions de Mmes CEYRAC, ATALLAH et TAIEB.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 110 à son ordre du jour (dont 71 projets au Conseil Départemental) :

Égalité Femmes/Hommes, lutte contre les discriminations et droits de l'Homme - Mme BIDARD rapporteure :

Mme BIDARD met l'accent sur deux projets le 2016 DU 239 Dénomination promenade Coccinelle (9e et 18e) et le 2016 DEVE 166 Dénomination "Esplanade Gilles Jacquier" attribuée à l'espace vert situé 50-56 rue de Charonne (11e).

2016 DDCT 158 Subvention (49 000 euros) à 7 associations au titre de la lutte contre les discriminations - Intervention de Mme ATALLAH.

Mme BIDARD fait distribuer la plaquette présentant la programmation de la semaine parisienne de lutte contre les discriminations - Interventions de Mmes BERTHOUT et KONÉ.

Prévention spécialisée et intégration - Mme BROSSEL, rapporteure :

2016 DASES 73 G : Recette en investissement : subvention (476.000 euros maximum) de la Caisse d'Allocations Familiales de Paris et conventions au titre de la construction de deux centres sociaux à Paris (14e et 18-19e) - Intervention de Mme CEYRAC.

Santé, handicap, relations avec l'A.P.-H.P. de Paris - M. JOMIER, rapporteur :

M. JOMIER, informe les membres de la Commission de la programmation de la première édition de la semaine parisienne de la santé qui se tiendra du 6 au 10 décembre.

Interventions de Mmes STOPPA-LYONNET et KONÉ.

Solidarité, familles, petite enfance, protection de l'enfance, lutte contre les exclusions et personnes âgées - Mmes VERSINI et OUMER, rapporteuses :

Pas de questions sur les dossiers de Mme d'OUMER.

Mme VERSINI présente les projets 2016 DLH 303 - Dispositif de premier accueil en direction des migrants primo-arrivants sans domicile fixe et en situation d'errance sur le territoire parisien mise en œuvre par l'association Emmaüs Solidarité - Création d'un centre d'hébergement d'urgence situé sur Ivry sur Seine, destiné à accueillir les publics vulnérables, 2016 DASES 453G : Subvention de fonctionnement (186.789 euros) et d'investissement (55.877 euros) à l'association Notre Dame de Bon Secours pour la création d'un Lieu de Mise à l'Abri (14e arrondissement) à destination des familles à la rue - Conventions ,2016 DASES 386G : Participation (60.176,76 euros) et convention avec la Caisse Nationale de l'Assurance Vieillesse des Travailleurs Salariés - CNAVTS dite CNAV (19e), 2016 DASES 390 G : Participation (256.600 euros) et convention avec le PRIF - Prévention Retraite Ile-de-France, 2016 DASES 432 G Budget primitif 2017 du budget annexe des établissements départementaux de l'aide sociale à l'enfance et le 2016 DFPE 283/DASCO/DJS : Approbation de la signature de l'avenant 2017-2018 au contrat enfance jeunesse 2015-2018 entre la Caisse d'Allocations Familiales de Paris et la Ville de Paris.

2016 DASES 257 G Adoption du règlement intérieur du FSL de Paris et des modèles de conventions et avenants ASLL, AML et Louez-solidaire et sans risque - Intervention de Mme ATALLAH.

2016 DAC 733 Subvention (10.000 euros) et avenant avec l'établissement public Maison des Pratiques Artistiques Amateurs dans le cadre du Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion (6e) - Intervention de Mme ATALLAH.

2016 DASES 446 G : Financement des actions de prévention de la perte d'autonomie réalisées en 2016 par des résidences autonomes parisiennes dans le cadre des crédits alloués au Département par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) au titre du forfait autonomie - Intervention de Mme CEYRAC - Réponse de Mme VERSINI qui se propose d'adresser une note sur le mode de calcul du forfait autonomie aux membres de la Commission.

Amendement et vœu :

1 amendement technique et 1 vœu non rattaché ont été déposés.

Mme VERSINI a présenté l'amendement technique au projet de délibération 2016 DFPE 259 et a évoqué le vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la sensibilisation et à la prévention des jeunes contre le surendettement.

Séance levée à 10 heures 55.

Prochaine Commission le lundi 23 janvier 2017 à 9 heures.

Il faut lire dans le compte rendu de la 4e Commission de la séance des 26, 27 et 28 septembre 2016 que M. Christian HONORÉ est excusé au sens du Règlement intérieur du Conseil de Paris.

5e COMMISSION

Réunion du lundi 5 décembre 2016

Présent-e-s :

Mmes Galla BRIDIER, Delphine BÜRKLI, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Agnès EVREN, Annick LEPETIT, Valérie MONTANDON, Valérie NAHMIA, Anne TACHÈNE, MM. David ASSOULINE, Éric AZIÈRE, Jacques BAUDRIER, Patrick BLOCHE, Pierre-Yves BOURNAZEL, Ian BROSSAT, Yves CONTASSOT, Daniel-Georges COURTOIS, Jérôme DUBUS, Didier GUILLOT, Jean-Marie LE GUEN, Éric LEJOINDRE, Roger MADEC, Jean-Louis MISSIKA et Buon Huang TAN.

Excusée au sens du Règlement intérieur du Conseil de Paris :

Mme Frédérique CALANDRA.

Absent-e-s :

Mme Michèle ASSOULINE et M. Alexandre VESPERINI.

Séance ouverte à 14 heures 02.

Présentation, par chaque adjoint, du budget relevant de sa délégation (art. 19 du Règlement intérieur) :

Logement, hébergement d'urgence

Présentation par M. BROSSAT.

Intervention de M. CONTASSOT - Réponse de M. BROSSAT et M. Jérôme MASCLAUX, Sous-Directeur de la politique du logement de la DLH.

Urbanisme, architecture, projet du grand Paris, développement économique et attractivité

Présentation par M. MISSIKA.

Intervention de M. CONTASSOT - Réponse de M. MISSIKA.

Présentation :

Conventionnement du parc de logements des bailleurs sociaux :

Présentation par Mme Caroline GRANDJEAN, Directrice du Logement et de l'Habitat.

Interventions de Mmes BRIDIER, de CLERMONT-TONNERRE, M. CONTASSOT - Réponses de Mme GRANDJEAN, M. BROSSAT.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 195 à l'ordre du jour (dont 11 au Conseil départemental) :

Logement, hébergement d'urgence - M. BROSSAT, rapporteur :

2016 DLH 427 Adoption du Programme Local de l'Habitat modifié :

Interventions de Mme de CLERMONT-TONNERRE, M. BROSSAT.

Urbanisme, architecture, projet du grand Paris, développement économique et attractivité - M. MISSIKA, rapporteur :

2016 DU 87 Appel à Projets Urbains Innovants : site Gare Masséna (13^e) - Désignation du lauréat - Signature de la promesse de vente :

Interventions de MM. CONTASSOT, MISSIKA et Claude PRALIAUD, Directeur de l'Urbanisme.

Architecture et Grands Projets de Renouvellement Urbain - M. BAUDRIER, rapporteur :

2016 DPA 95 Stade Jean Bouin 24, avenue du Général Sarraill (16e) - Marché de travaux - Indemnisation de la société Eiffage Énergie IDF :

Interventions de MM. CONTASSOT, MISSIKA.

Vœux et amendements :

5 amendements, 7 vœux rattachés et 6 vœux non rattachés ont été déposés.

Aucun n'a été présenté.

Divers :

Il a été convenu qu'un point sur les Appel à Projets Urbains Innovants serait proposé en 5e Commission au mois de mars 2017.

Séance levée à 15 heures 09.

Prochaine Commission le lundi 23 janvier 2017 à 14 heures.

6e COMMISSION

Réunion du mercredi 5 décembre 2016

Présent-e-s :

Mmes Gypsie BLOCH, Alix BOUGERET, Alexandra CORDEBARD, Anne-Christine LANG, Béatrice LECOUTURIER, Catherine LECUYER, Marie-Christine LEMARDELEY, Annick OLIVIER, Aurélie SOLANS, MM. Jean-Pierre LECOQ, Jean-Baptiste MENGUY, Etienne MERCIER et Nicolas NORDMAN.

Absent-e-s :

Mme Emmanuelle BECKER, MM. Pascal CHERKI et Jean-Noël AQUA.

Mme OLIVIER ouvre la séance à 15 heures 39.

Présentation, par chaque adjoint, du budget relevant de sa délégation (art.19 du Règlement intérieur) :

Université,vie étudiante,recherche

Présentation par. Mme LEMARDELEY.

Intervention de Mme MÉES qui a demandé des précisions sur le financement de la bibliothèque de la Sorbonne - Réponse de Mme LEMARDELEY.

Affaires scolaires, réussite éducative, rythmes éducatifs

Présentation par. Mme CORDEBARD.

Interventions de Mme BLOCH sur le budget participatif au niveau des écoles, Mme SOLANS sur les postes d'animateurs, M. NORDMAN sur l'action collégiens et M. LECOQ sur la restauration scolaire - Réponse de Mme CORDEBARD.

Projets de délibérations ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 33 à l'ordre du jour (dont 9 au Conseil départemental) :

Université,vie étudiante,recherche - Mme LEMARDELEY, rapporteure :

Mme LEMARDELEY a présenté les projets de sa délégation.

Pas de questions sur les dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Affaires scolaires, réussite éducative, rythmes éducatifs - Mme CORDEBARD, rapporteure :

Mme CORDEBARD a présenté les principaux projets de sa délégation et tout particulièrement le 2016 DASCO 155 et 72 G Accords-cadres à bons de commande pour la fourniture de matériels pédagogiques pour les établissements scolaires et les centres de loisirs - modalités de passation et d'attribution, 2016 DFPE 283/DASCO/DJS Approbation de la signature de l'avenant 2017-2018 au contrat enfance jeunesse 2015-2018 entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Paris et la Ville de Paris.

2016 DASCO 65 G - Gestion des cités scolaires du second degré - Convention avec la Région Ile-de-France.

Intervention de Mme BLOCH - Réponse de Mme CORDEBARD.

Amendement et vœux :

7 vœux non rattachés ont été déposés.

Mme BOUGERET a présenté les 2 vœux du groupe les Républicains relatifs :

- à la sectorisation pour l'ensemble des collèges parisiens.
- à la sectorisation des collèges pour la rentrée 2017 dans le 17e arrondissement.

Interventions de Mmes BLOCH, BOUGERET et LANG.

Mme BLOCH a présenté les 3 vœux du groupe les Républicains relatifs :

- au plan particulier de mise en sureté (PPMS) durant la pause méridienne ;
- sur le suivi des préconisations de la MIE relative à la politique dédiée au périscolaire à Paris ;
- à la tenue des points écoles.

Mme SOLANS a présenté le vœu du groupe écologiste de Paris relatif :

- à la généralisation d'un goûter en élémentaire.

Vœu déposé et non présenté

Vœu déposé par le Groupe Communiste-Front de Gauche relatif à l'épreuve d'EPS au diplôme National du Brevet.

Séance levée à 17 heures 07.

Prochaine Commission le 23 janvier 2017 à 15 heures 30.

7e COMMISSION

Réunion du lundi 5 décembre 2016

Présent-e-s :

Mmes Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Anne-Charlotte BUFFETEAU, Sandrine CHARNOZ, Ann-Katrin JÉGO, Véronique LEVIEUX, MM. Pierre AURIACOMBE, Jean-Didier BERTHAULT, Jacques BOUTAULT, Patrick KLUGMAN, Jean-François MARTINS, Hermano SANCHES RUIVO, Sergio TINTI.

Excusées au sens du Règlement intérieur du Conseil de Paris :

Mmes Marinette BACHE et Pauline VÉRON.

Absent :

M. Pierre LELLOUCHE.

Séance ouverte à 17 heures 08.

Présentation, par chaque adjoint, du budget relevant de sa délégation (art. 19 du Règlement intérieur) :

Relations internationales, francophonie, Europe

Présentation par M. KLUGMAN.

Interventions de MM. BOUTAULT et BERTHAULT - Réponses de M. KLUGMAN.

Démocratie locale, participation citoyenne, vie associative, jeunesse

Présentation par M. KLUGMAN, pour Mme VÉRON, excusée.

Sports et tourisme

Présentation par M. MARTINS.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 68 à l'ordre du jour (dont 1 au Conseil départemental) :

Relations internationales, francophonie, Europe - M. KLUGMAN, rapporteur :

2016 DGRI 102 Prise en charge par la Ville des frais d'accueil des victimes et proches des victimes du 13 novembre 2015 invités aux cérémonies de commémorations du 13 novembre 2016 :

Interventions de MM. BOUTAULT et AURIACOMBE - Réponse de M. KLUGMAN.

2016 DGRI 90 Subvention (3.000 euros) à l'association Commission nationale française pour l'UNESCO (7e) :

Intervention de M. BERTHAULT - Réponse de M. KLUGMAN.

Sports et tourisme - M. MARTINS, rapporteur :

2016 DJS 58 - DDCT Subvention (1.000 euros) et avenant à convention pour la saison sportive 2016/2017 avec l'association "Les Dégommeuses" (10e) :

Interventions de MM. BOUTAULT et AURIACOMBE - Réponse de M. MARTINS.

Vœux et amendements :

1 amendement, 1 vœu rattaché et 4 vœux non rattachés ont été déposés.

M. BOUTAULT a évoqué le vœu du groupe Écologiste de Paris relatif à la tragédie d'Alep - Réponse de M. KLUGMAN.

M. MARTINS a évoqué l'amendement du groupe Communiste - Front de Gauche au projet de délibération 2016 DU 192.

M. BERTHAULT a présenté le vœu du groupe Les Républicains relatif à l'ouverture du centre sportif de la ZAC Saussure - Réponse de MM. MARTINS et Antoine CHINÈS, Directeur de la Jeunesse et des Sports.

Mme JÉGO a présenté le vœu du groupe UDI-MoDem relatif au lancement d'un appel à projets innovants pour les fêtes de fin d'année à Paris - Réponse de M. MARTINS.

Mme JÉGO a présenté le vœu du groupe UDI-MoDem rattaché à la discussion budgétaire relatif au rétablissement des cours individuels de musique dans les centres d'animation parisiens.

Divers :

M. KLUGMAN a souhaité faire deux points d'actualité sur :

1. l'élection de la Maire de Paris à la présidence du réseau C40 ;
2. la réception du Maire d'Alep par la Maire de Paris et l'action de celle-ci au sujet de la situation à Alep.

Séance levée à 17 heures 56.

Prochaine Commission le lundi 23 janvier 2017 à 17 heures.

Listes des membres présents.

Lundi 12 décembre - Matin

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, Mme Michèle ASSOULINE, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, M. Nicolas BONNET-OUALDJI, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique

CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, M. François DAGNAUD, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, M. François HAAB, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Deborah PAWLIK, M. Mao PENINOU, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement :

Mme Julie BOILLLOT, M. Jacques BOUTAULT, M. Claude DARGENT, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Nawel OUMER, M. Buon-Huong TAN.

Excusés :

M. Grégoire CHERTOK, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Frédéric PÉCHENARD.

Absent :

M. Pierre LELLOUCHE.

Lundi 12 décembre - Après-midi

M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Michèle ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, M. François DAGNAUD, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, M. François HAAB, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme

Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Mao PENINO, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORG, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEUCHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement :

M. Pierre AIDENBAUM, Mme Julie BOILLOT, M. Jacques BOUTAULT, M. Claude DARGENT, M. Buon-Huong TAN.

Excusés :

M. Grégoire CHERTOK, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Mme Myriam EL KHOMRI, M. Frédéric PÉCHENARD.

Absent :

M. Pierre LELLOUCHE.

Mardi 13 décembre - Matin

M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Michèle ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKLI, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Virginie DASPET, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOJJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, M. François HAAB, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Mao PENINO, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORG, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement :

M. Pierre AIDENBAUM, Mme Julie BOILLOT, M. Jacques BOUTAULT, Mme Frédérique CALANDRA, M. Claude DARGENT, M. Buon-Huong TAN.

Excusés :

M. Grégoire CHERTOK, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Annick LEPETIT, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Yann WEHRLING.

Absente :

Mme Rachida DATI.

Mardi 13 décembre - Après-midi

M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Michèle ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKLI, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Virginie DASPET, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLLOT, M. François HAAB, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIA, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Mao PENINO, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement :

M. Pierre AIDENBAUM, Mme Julie BOILLOT, M. Jacques BOUTAULT, Mme Frédérique CALANDRA, M. Claude DARGENT, M. Buon-Huong TAN.

Excusés :

M. Grégoire CHERTOK, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Annick LEPETIT, M. Frédéric PÉCHENARD.

Absente :

Mme Rachida DATI.

Mercredi 14 décembre - Matin

M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Michèle ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'AUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Virginie DASPET, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, M. François HAAB, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Mao PENINOU, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement :

M. Pierre AIDENBAUM, Mme Julie BOILLOT, M. Claude DARGENT, Mme Anne HIDALGO, Mme Halima JEMNI, M. Buon-Huong TAN.

Excusés :

M. Grégoire CHERTOK, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Olga JOHNSON, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Yann WEHRLING.

Absente : Mme Rachida DATI.

Annexe n° 1 - Budget primitif d'investissement de la Ville de Paris pour 2017.**RECAPITULATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME**

Missions	Libellés	Autorisations de programme (stock net après BP 2017)
		Dépenses
01000	Cabinet du Maire	50 424,71
02000	Secrétariat général	4 570 951,98
03000	Inspection générale	35 906,08
05000	Systèmes et technologies de l'information	2 336 486,73
06000	Information et communication	617 236,05
07000	Relations Internationales	25 000,00
08000	Prévention et protection	1 332 331,29
09000	Affaires juridiques	117 680,82
10000	Ressources humaines	1 615 950,54
12000	Finances et achats	4 497 672,40
13000	Immobilier, logistique et transports	68 386 695,00
14000	Démocratie, citoyens et territoires	21 780 489,57
21000	Patrimoine et architecture	668 623 797,99
23000	Espaces verts et environnement	218 246 367,53
30000	Familles et petite enfance	274 292 019,72
34000	Action sociale, enfance et santé	4 005 461,91
40000	Affaires culturelles	324 371 764,12
50000	Finances (services financiers communs)	99 392 339,00
51000	Finances	3 041 854,46
55000	Attractivité et emploi	403 125 631,00
60000	Urbanisme	207 466 189,24
61000	Voirie et déplacements	915 180 037,78
64000	Propreté et eau	204 135 671,03
65000	Logement et habitat	20 330 003,82
80000	Affaires scolaires	398 115 914,95
88000	Jeunesse et sports	397 794 084,84
MISSIONS ORGANIQUES		4 243 487 962,56
90000	Dons et legs	2 188 006,49
90001	Etudes	14 998 926,23
90002	Grands projets de rénovation urbaine	88 319 433,91
90003	Action en faveur des personnes handicapées	41 074 818,73
90004	Opérations sous mandat	99 078 848,35
90005	Schéma directeur informatique	98 404 821,62
90006	Compte foncier	1 448 912 131,18
90007	Avances de trésorerie	38 183 158,00
90010	Subventions d'équipement	2 019 393 359,73
90011	Avances sur marchés	25 143 040,10
90012	Budget participatif parisien	71 764 340,01
90013	Budget participatif d'arrondissements	95 248 707,00
90014	Budget participatif des écoles	4 560 000,00
MISSIONS TRANSVERSALES		4 047 269 591,35
TOTAL GENERAL		8 290 757 553,91

VILLE DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES		A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du Maire	VOTE de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = II + III
010	STOCKS (REGROUPEMENT DES COMPTES 31, 33, 35) (5)					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)	19 160 755,00		24 544 238,00	24 594 238,00	24 594 238,00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	348 836 919,00		336 336 417,00	336 336 417,00	336 336 417,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	294 492 244,00		331 940 314,00	331 940 314,00	331 940 314,00
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION (6)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	738 144 666,00		694 164 286,00	694 164 286,00	694 164 286,00
	Total des dépenses d'équipement	1 400 634 584,00		1 386 885 255,00	1 387 035 255,00	1 387 035 255,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	220 000,00		6 060 000,00	6 060 000,00	6 060 000,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	280 000,00		280 000,00	280 000,00	280 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	262 065 160,00		235 827 054,00	235 827 054,00	235 827 054,00
18	COMPTE DE LIAISON AFFECTATION (BA, REGIES) (7)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	3 500 000,00		6 000 000,00	6 000 000,00	6 000 000,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	45 184 000,00		56 962 300,00	56 962 300,00	56 962 300,00
020	DEPENSES IMPREVUES	1 470 000,00		3 000 000,00	2 850 000,00	2 850 000,00
	Total des dépenses financières	312 719 160,00		308 129 354,00	307 979 354,00	307 979 354,00
45..1	TOTAL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (8)	11 817 887,00		24 013 346,00	24 013 346,00	24 013 346,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 723 171 631,00		1 719 027 955,00	1 719 027 955,00	1 719 027 955,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (4)	356 253 000,00		336 874 000,00	336 874 000,00	336 874 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (4)	233 574 500,00		157 250 000,00	157 250 000,00	157 250 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	589 827 500,00		494 124 000,00	494 124 000,00	494 124 000,00
	TOTAL	2 314 999 131,00		2 213 151 955,00	2 213 151 955,00	2 213 151 955,00
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF OU ANTICIPE (1)						+
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						2 213 151 955,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du Maire	VOTE de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = II + III
010	STOCKS (REGROUPEMENT DES COMPTES 31, 33, 35) (5)					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (hors 138)	52 927 758,00		45 924 100,00	45 924 100,00	45 924 100,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	1 138 162 312,00		1 080 180 159,00	1 080 180 159,00	1 080 180 159,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)					
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	20 000 000,00				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION (6)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 188 330,00		446 953,00	446 953,00	446 953,00
	Total des recettes d'équipement	1 212 278 400,00		1 126 551 212,00	1 126 551 212,00	1 126 551 212,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (hors 1068)	125 810 000,00		135 460 825,00	135 460 825,00	135 460 825,00
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES (9)					
138	AUTRES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT NON TRANSFERABLES					
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS REÇUS	40 000,00		40 000,00	40 000,00	40 000,00
18	COMPTE DE LIAISON AFFECTATION (BA, REGIES) (7)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	40 650 710,00		14 301 625,00	14 301 625,00	14 301 625,00
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	245 960 000,00		322 000 000,00	322 000 000,00	322 000 000,00
	Total des recettes financières	412 460 710,00		471 802 450,00	471 802 450,00	471 802 450,00
45..2	TOTAL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (8)	18 913 112,00		19 383 346,00	19 383 346,00	19 383 346,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 643 652 222,00		1 617 737 008,00	1 617 737 008,00	1 617 737 008,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	114 336 418,00		138 464 947,00	138 464 947,00	138 464 947,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (4)	323 435 991,00		299 700 000,00	299 700 000,00	299 700 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (4)	233 574 500,00		157 250 000,00	157 250 000,00	157 250 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	671 346 909,00		595 414 947,00	595 414 947,00	595 414 947,00
	TOTAL	2 314 999 131,00		2 213 151 955,00	2 213 151 955,00	2 213 151 955,00
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (1)						+
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						2 213 151 955,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	101 290 947,00

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

VILLE DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1

Chap (1)	Libellé	Non ventilable 01	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sports et jeunesse
INVESTISSEMENT							
DEPENSES							
	Total dépenses d'investissement	630 100 207,00	266 611 989,00	3 547 000,00	138 853 443,00	96 178 135,00	63 186 901,00
	Dépenses réelles	279 126 207,00	184 611 989,00	3 547 000,00	135 853 443,00	95 778 135,00	62 486 901,00
010	STOCKS (REGROUPEMENT DES COMPTES 31, 33, 35)						
020	DEPENSES IMPREVUES	2 850 000,00					
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	6 000 000,00					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	210 000,00					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	197 509 000,00	54 000,00		1 550 847,00	8 673 207,00	
18	COMPTE DE LIAISON AFFECTATION (BA, REGIES)						
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 000 000,00	6 183 000,00	26 000,00	2 288 000,00	1 475 000,00	3 361 000,00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES		37 371 600,00		40 529 000,00	19 722 846,00	1 374 892,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	14 000 000,00	16 826 050,00	1 125 000,00	7 122 344,00	6 661 900,00	3 355 149,00
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION						
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	45 557 207,00	122 493 039,00	946 000,00	83 223 252,00	47 561 836,00	50 517 860,00
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	6 000 000,00					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 000 000,00	84 300,00				3 878 000,00
	Opérations d'équipement						
	Opérations pour compte de tiers		1 600 000,00	1 450 000,00	1 140 000,00	11 683 346,00	
	Dépenses d'ordre	350 974 000,00	82 000 000,00	0,00	3 000 000,00	400 000,00	700 000,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	336 874 000,00					
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	14 100 000,00	82 000 000,00		3 000 000,00	400 000,00	700 000,00
	Restes à réaliser - reports dépenses						
RECETTES							
	Total recettes d'investissement	1 372 792 731,00	82 270 000,00	340 000,00	4 140 000,00	15 582 824,00	4 536 000,00
	Recettes réelles	920 527 784,00	270 000,00	340 000,00	1 140 000,00	15 182 824,00	3 836 000,00
010	STOCKS (REGROUPEMENT DES COMPTES 31, 33, 35)						
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS						
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	128 000 000,00				350 825,00	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		270 000,00				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	792 526 159,00				2 701 700,00	3 836 000,00
18	COMPTE DE LIAISON AFFECTATION (BA, REGIES)						
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES						
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION						
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					446 953,00	
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS						
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 625,00					
46	Opérations pour compte de tiers			340 000,00	1 140 000,00	11 683 346,00	
	Recettes d'ordre	452 264 947,00	82 000 000,00	0,00	3 000 000,00	400 000,00	700 000,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	138 464 947,00					
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	299 700 000,00					
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	14 100 000,00	82 000 000,00		3 000 000,00	400 000,00	700 000,00
	Restes à réaliser - reports recettes						
	SOLDE	742 692 524,00	-184 341 989,00	-3 207 000,00	-134 713 443,00	-80 595 311,00	-58 650 901,00

VILLE DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		A1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		

5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagements et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL	Chap (1)
INVESTISSEMENT						
DEPENSES						
8 766 248,00	56 309 410,00	191 200 000,00	723 090 622,00	35 308 000,00	2 213 151 955,00	
8 766 248,00	53 309 410,00	191 200 000,00	669 040 622,00	35 308 000,00	1 719 027 955,00	
					0,00	010
					2 850 000,00	020
			60 000,00		6 060 000,00	10
			70 000,00		280 000,00	13
		40 000,00	28 000 000,00		235 827 054,00	18
					0,00	18
150 000,00	300 000,00		5 318 947,00	1 492 291,00	24 594 238,00	20
	8 381 065,00	188 150 000,00	30 217 210,00	10 689 804,00	336 436 417,00	204
331 818,00	1 840 000,00	10 000,00	280 259 053,00	309 000,00	331 840 314,00	21
					0,00	22
8 284 430,00	42 788 345,00	3 000 000,00	276 975 412,00	12 816 905,00	694 164 286,00	23
					6 000 000,00	28
			40 000 000,00	10 000 000,00	56 962 300,00	27
					0,00	
					0,00	
			8 140 000,00		24 013 346,00	45
0,00	3 000 000,00	0,00	54 050 000,00	0,00	494 124 000,00	
					336 874 000,00	040
	3 000 000,00		54 050 000,00		157 250 000,00	041
RECETTES						
100 000,00	5 996 400,00	287 994 000,00	432 900 600,00	6 500 000,00	2 213 151 955,00	
100 000,00	2 996 400,00	287 994 000,00	378 850 000,00	6 500 000,00	1 617 737 000,00	
					0,00	010
			322 000 000,00		322 000 000,00	024
			7 110 000,00		135 460 825,00	10
	2 996 400,00		36 120 000,00		45 924 100,00	13
		287 694 000,00			1 080 220 159,00	16
					0,00	18
					0,00	20
					0,00	204
					0,00	21
					0,00	22
					446 953,00	23
					0,00	26
		300 000,00	7 500 000,00	6 500 000,00	14 301 625,00	27
100 000,00			6 120 000,00		19 383 346,00	45
0,00	3 000 000,00	0,00	54 050 000,00	0,00	595 414 947,00	021
					138 464 947,00	021
					299 700 000,00	040
	3 000 000,00		54 050 000,00		157 250 000,00	041
-8 666 248,00	-50 313 010,00	96 794 000,00	-290 190 622,00	-28 808 000,00	0,00	

Annexe n° 2 - Budget primitif de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2017.

VILLE DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES		A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du Maire	VOTE de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = II + III
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	700 704 058,00		693 317 659,00	693 402 659,00	693 402 659,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	2 070 255 830,00		2 132 953 479,00	2 132 953 479,00	2 132 953 479,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	485 408 669,00		517 633 467,00	517 633 467,00	517 633 467,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 623 651 728,00		1 536 883 121,00	1 537 148 121,00	1 537 148 121,00
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	3 397 410,00		3 441 150,00	3 441 150,00	3 441 150,00
	Total des dépenses de gestion courante	4 883 417 695,00		4 884 228 876,00	4 884 578 876,00	4 884 578 876,00
66	CHARGES FINANCIERES	139 800 861,00		138 244 860,00	138 244 860,00	138 244 860,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	30 929 398,00		25 525 248,00	25 525 248,00	25 525 248,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (4)					
022	DEPENSES IMPREVUES	2 496 557,00		3 500 000,00	3 150 000,00	3 150 000,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	5 056 644 511,00		5 051 498 984,00	5 051 498 984,00	5 051 498 984,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (5)	114 336 418,00		138 464 947,00	138 464 947,00	138 464 947,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (5)	323 435 991,00		299 700 000,00	299 700 000,00	299 700 000,00
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (5)					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	437 772 409,00		438 164 947,00	438 164 947,00	438 164 947,00
	TOTAL	5 494 416 920,00		5 489 663 931,00	5 489 663 931,00	5 489 663 931,00
						+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)						=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						5 489 663 931,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du Maire	VOTE de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = II + III
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	6 730 000,00		7 832 000,00	7 832 000,00	7 832 000,00
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	314 307 492,00		324 603 738,00	324 603 738,00	324 603 738,00
73	IMPOTS ET TAXES	3 820 868 182,00		3 917 485 817,00	3 917 485 817,00	3 917 485 817,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	516 291 354,00		412 718 456,00	412 718 456,00	412 718 456,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	456 269 457,00		459 609 656,00	459 609 656,00	459 609 656,00
	Total des recettes de gestion courante	5 114 466 480,00		5 122 249 667,00	5 122 249 667,00	5 122 249 667,00
76	PRODUITS FINANCIERS	19 445 440,00		24 210 164,00	24 210 164,00	24 210 164,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 252 000,00		6 330 100,00	6 330 100,00	6 330 100,00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (4)					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	5 138 163 920,00		5 152 789 931,00	5 152 789 931,00	5 152 789 931,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (5)	356 253 000,00		336 874 000,00	336 874 000,00	336 874 000,00
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (5)					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	356 253 000,00		336 874 000,00	336 874 000,00	336 874 000,00
	TOTAL	5 494 416 920,00		5 489 663 931,00	5 489 663 931,00	5 489 663 931,00
						+
R002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)						=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						5 489 663 931,00

Pour information :

Il s'agit pour un budget voté en équilibre de ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	101 290 947,00

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

VILLE DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1

Chap (1)	Libellé	Non ventilable 01	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sports et jeunesse
FONCTIONNEMENT							
DEPENSES							
	Total dépenses de fonctionnement	958 945 383,00	1 150 558 164,00	87 690 300,00	486 449 106,00	309 164 823,00	330 115 021,00
	Dépenses réelles	520 780 436,00	1 150 558 164,00	87 690 300,00	486 449 106,00	309 164 823,00	330 115 021,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 700 000,00	217 950 617,00	10 090 300,00	39 056 546,00	24 109 687,00	56 995 852,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		419 288 189,00	74 100 000,00	314 403 800,00	129 024 600,00	258 698 900,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	375 223 286,00	142 410 181,00				
022	DEPENSES IMPREVUES	3 150 000,00					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 001 000,00	341 761 227,00	3 500 000,00	131 089 300,00	156 010 838,00	13 780 269,00
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	3 441 150,00					
66	CHARGES FINANCIERES	117 010 000,00	20 000 000,00		1 234 860,00		
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	11 255 000,00	9 147 950,00		664 600,00	19 698,00	640 000,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS						
	Dépenses d'ordre	438 164 947,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	138 464 947,00					
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	299 700 000,00					
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT						
	Restes à réaliser - reports dépenses						
RECETTES							
	Total recettes de fonctionnement	3 461 603 756,00	190 640 199,00	1 507 250,00	15 602 640,00	15 103 895,00	108 856 692,00
	Recettes réelles	3 412 383 756,00	190 640 199,00	1 507 250,00	15 602 640,00	15 103 895,00	108 856 692,00
013	ATTENUATIONS DE CHARGES		7 762 000,00				
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES		15 585 631,00	939 750,00	13 027 330,00	10 707 121,00	31 301 048,00
73	IMPOTS ET TAXES	3 202 920 688,00	295 800,00		80 000,00		
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	195 153 033,00	3 836 215,00	237 500,00	1 808 000,00	300 000,00	50 037 911,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	10 000,00	160 084 593,00	330 000,00	639 310,00	489 274,00	27 487 733,00
76	PRODUITS FINANCIERS	14 000 035,00	1 287 960,00				
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	300 000,00	1 788 000,00		48 000,00	3 607 500,00	30 000,00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS						
	Recettes d'ordre	49 220 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	49 220 000,00					
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT						
	Restes à réaliser - reports recettes						
	SOLDE	2 502 658 373,00	-959 917 965,00	-86 183 050,00	-470 846 466,00	-294 060 928,00	-221 258 329,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

VILLE DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		A1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		

5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagements et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL	Chap. (1)
FONCTIONNEMENT						
DEPENSES						
720 240 200,00	441 315 784,00	28 013 280,00	941 931 957,00	35 239 913,00	5 489 663 931,00	
720 240 200,00	441 315 784,00	28 013 280,00	941 931 957,00	35 239 913,00	5 051 498 984,00	
1 714 500,00	40 409 057,00	7 148 780,00	284 769 757,00	5 457 563,00	693 402 659,00	011
48 898 100,00	339 413 190,00	17 866 000,00	519 277 300,00	11 983 400,00	2 132 953 479,00	012
					517 633 467,00	014
					3 150 000,00	022
669 627 600,00	61 493 537,00	2 998 500,00	134 284 900,00	17 600 950,00	1 537 148 121,00	65
					3 441 150,00	650
					138 244 860,00	66
			3 600 000,00	198 000,00	25 525 248,00	67
					0,00	68
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	438 164 947,00	
					138 464 947,00	023
					299 700 000,00	042
					0,00	043
RECETTES						
3 762 531,00	244 547 379,00	373 981 669,00	1 048 230 688,00	25 827 232,00	5 489 663 931,00	
3 762 531,00	244 547 379,00	86 327 669,00	1 048 230 688,00	25 827 232,00	5 152 789 931,00	
			70 000,00		7 832 000,00	013
	90 581 247,00	1 000 000,00	145 138 411,00	16 323 200,00	324 603 738,00	70
			713 974 909,00	214 420,00	3 917 485 817,00	73
3 544 531,00	153 966 132,00	1 162 500,00	2 617 634,00	55 000,00	412 718 456,00	74
218 000,00		77 665 000,00	183 457 734,00	9 228 012,00	459 609 656,00	75
		6 425 169,00	2 487 000,00		24 210 164,00	76
		75 000,00	475 000,00	6 600,00	6 330 100,00	77
					0,00	78
0,00	0,00	287 654 000,00	0,00	0,00	336 874 000,00	
		287 654 000,00			336 874 000,00	042
					0,00	043
-716 477 669,00	-196 768 405,00	345 968 389,00	106 298 731,00	-9 412 681,00	0,00	

Annexe n° 3 - Budget primitif d'investissement du Département de Paris pour 2017.**RECAPITULATION GENERALE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME**

Missions	Libellés	Autorisations de programme (stock net après BP 2017)
		Dépenses
05000	Systèmes et technologies de l'information	150 000,00
10000	Ressources humaines	514 420,43
12000	Finances et achats	76 760,00
13000	Immobilier, logistique et transports	567 703,17
21000	Patrimoine et architecture	2 766 575,36
30000	Familles et petite enfance	6 591 544,41
34000	Action sociale, enfance et santé	39 345 989,26
40000	Affaires culturelles	19 360 748,43
50000	Finances (services financiers communs)	7 321 798,00
55000	Attractivité et emploi	7 761 491,20
60000	Urbanisme	1 067 283,51
65000	Logement et habitat	250 000,00
80000	Affaires scolaires	143 041 940,52
MISSIONS ORGANIQUES		228 816 254,29
90000	Dons et legs	3 017 042,03
90001	Etudes	1 155 792,70
90002	Grands projets de rénovation urbaine	50 436 765,81
90003	Action en faveur des personnes handicapées	6 240 069,13
90004	Opérations sous mandat	2 138 206,10
90005	Schéma directeur informatique	6 350 093,94
90006	Compte foncier	9 126 965,93
90007	Avances de trésorerie	0,00
90010	Subventions d'équipement	1 147 013 904,88
90011	Avances sur marchés	5 845 915,87
90012	Budget participatif parisien	6 400 000,00
90013	Budget participatif d'arrondissements	1 290 000,00
90014	Budget participatif des écoles	1 900 000,00
MISSIONS TRANSVERSALES		1 240 914 756,39
TOTAL GENERAL		1 469 731 010,68

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
EQUILIBRE FINANCIER - SECTION D'INVESTISSEMENT		A2.1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du Président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = II+III
010	REVENU MINIMUM D'INSERTION					
018	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE	810 000,00		1 690 000,00	1 690 000,00	1 690 000,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (SAUF 204) (Y COMPRIS PROGRAMMES)(8)	1 461 000,00		1 314 800,00	1 314 800,00	1 314 800,00
204	Subventions d'équipement versées (8)	162 864 333,00		142 848 250,00	142 848 250,00	142 848 250,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Y COMPRIS PROGRAMMES) (8)	3 621 500,00		9 427 700,00	9 427 700,00	9 427 700,00
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION (4) (8)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (Y COMPRIS PROGRAMMES) (8)	38 884 091,00		51 512 951,00	51 512 951,00	51 512 951,00
Total des dépenses d'équipement		207 640 924,00		206 793 701,00	206 793 701,00	206 793 701,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (8)					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION (8A, RECIE) (5)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES	250 000,00		400 000,00	400 000,00	400 000,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (8)	250 000,00		250 000,00	250 000,00	250 000,00
020	Dépenses Imprévues	800 000,00		800 000,00	800 000,00	800 000,00
Total des dépenses financières		1 300 000,00		1 450 000,00	1 450 000,00	1 450 000,00
45...	TOTAL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (6)	3 808 370,00		3 181 860,00	3 181 860,00	3 181 860,00
Total des dépenses réelles d'investissement		212 749 294,00		211 425 561,00	211 425 561,00	211 425 561,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (7)	88 800 000,00		87 100 000,00	87 100 000,00	87 100 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (7)	5 500 000,00		4 500 000,00	4 500 000,00	4 500 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		94 300 000,00		91 600 000,00	91 600 000,00	91 600 000,00
TOTAL		307 049 294,00		303 025 561,00	303 025 561,00	303 025 561,00
						+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE						=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						303 025 561,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recettes, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque le département effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Hors dépenses imputées aux chapitres 010 et 018.

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
EQUILIBRE FINANCIER - SECTION D'INVESTISSEMENT		A2.2

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du Président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = II+III
010	REVENU MINIMUM D'INSERTION					
018	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (SAUF 138) (11)	105 449 506,00		90 772 506,00	90 772 506,00	90 772 506,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (4)					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (SAUF 204) (11)					
204	Subventions d'équipement versées (11)					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (11)					
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION (5) (11)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (11)					
Total des recettes d'équipement		105 449 506,00		90 772 506,00	90 772 506,00	90 772 506,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (SAUF 1068)	10 000 000,00		12 000 000,00	12 000 000,00	12 000 000,00
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT					
138	AUTRES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT NON TRANSFERABLES (11)					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION (BA, REGIE) (7)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (11)	208 612,00		208 612,00	208 612,00	208 612,00
024	PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS					
Total des recettes financières		10 208 612,00		12 208 612,00	12 208 612,00	12 208 612,00
45...	TOTAL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (6)			3 181 860,00	3 181 860,00	3 181 860,00
Total des recettes réelles d'investissement		115 658 118,00		106 162 978,00	106 162 978,00	106 162 978,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (9)	91 891 176,00		104 162 583,00	104 162 583,00	104 162 583,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (9)	94 000 000,00		88 200 000,00	88 200 000,00	88 200 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (9)	5 500 000,00		4 500 000,00	4 500 000,00	4 500 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		191 391 176,00		196 862 583,00	196 862 583,00	196 862 583,00
TOTAL		307 049 294,00		303 025 561,00	303 025 561,00	303 025 561,00
						+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE						
						=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						303 025 561,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements du département.

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	105 262 583,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recettes, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) A servir uniquement lorsque le département effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(9) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

(11) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1

VUE D'ENSEMBLE
INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellés	Non ventilable 01	0 Services généraux (sauf 01)	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	4 Prévention médico- sociale
	TOTAL DEPENSES	99 350 000,00	2 965 500,00	40 000,00	43 738 639,00	1 820 000,00	7 206 220,00
	DEPENSES REELLES	9 250 000,00	2 965 500,00	40 000,00	43 238 639,00	1 820 000,00	7 206 220,00
458	Opérations sous mandat (à subdiviser par mandat)				3 181 860,00		
020	Dépenses imprévues	800 000,00					
266	Autres formes de participation	400 000,00					
272	Titres immobilisés (droits de créance)	250 000,00					
	Equipements départementaux	6 800 000,00	2 965 500,00	40 000,00	36 106 779,00	480 000,00	5 346 220,00
	Pris d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	1 000 000,00	126 000,00		88 800,00		
203	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires		50 000,00				
205	Autres immobilisations corporelles	1 200 000,00	636 000,00		556 700,00	45 000,00	1 900 000,00
218	Immobilisations corporelles en cours	4 600 000,00	1 103 500,00	40 000,00	35 461 279,00	420 000,00	3 446 220,00
231	Immobilisations incorporelles en cours		1 050 000,00				
232	Immobilisations incorporelles en cours						
216	Collections et œuvres d'art					15 000,00	
211	Terrains						
	Equipements non départementaux (compte 204)	1 000 000,00			3 950 000,00	1 340 000,00	1 860 000,00
204	Subventions d'équipement versées	1 000 000,00			3 950 000,00	1 340 000,00	1 860 000,00
	DEPENSES D'ORDRE	90 100 000,00			500 000,00		
	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	87 100 000,00					
139	Subventions d'investissement transférées au compte de résultat	87 000 000,00					
280	Amortissement des immobilisations incorporelles	100 000,00					
	OPERATIONS PATRIMONIALES	3 000 000,00			500 000,00		
231	Immobilisations corporelles en cours	3 000 000,00			500 000,00		
	TOTAL RECETTES	207 362 583,00			9 251 506,00		202 860,00
	RECETTES REELLES	12 000 000,00			8 751 506,00		202 860,00
133	Fonds affectés à l'équipement transférables				5 772 506,00		
458	Opérations sous mandat (à subdiviser par mandat)				2 979 000,00		202 860,00
274	Prêts						
131	Subventions d'équipement transférables						
102	Dotations et fonds globalisés d'investissement	12 000 000,00					
	RECETTES D'ORDRE	195 362 583,00			500 000,00		
	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	104 162 583,00					
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	104 162 583,00					
	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	88 200 000,00					
280	Amortissement des immobilisations incorporelles	71 355 000,00					
281	Amortissement des immobilisations corporelles	16 845 000,00					
	OPERATIONS PATRIMONIALES	3 000 000,00			500 000,00		
238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	3 000 000,00			500 000,00		

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné en quatre chiffres.

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1

VUE D'ENSEMBLE
INVESTISSEMENT

5	54	55	56	6	7	8	9	TOTAL	Art.
Action sociale (hors RMI, APA et RSA)	Revenu minimum d'insertion (RMI)	Personnes dépendantes (APA)	Revenu de solidarité active (RSA)	Réseaux et infrastructures	Aménage- ment et environne- ment	Transports	Développement économique		
16 985 952,00			1 690 000,00		91 305 000,00	37 599 250,00	325 000,00	303 025 561,00	
15 985 952,00			1 690 000,00		91 305 000,00	37 599 250,00	325 000,00	211 425 561,00	
								3 181 860,00	458
								800 000,00	020
								400 000,00	266
								250 000,00	272
4 306 952,00			1 690 000,00		6 210 000,00			61 945 451,00	
50 000,00								1 264 800,00	203
								50 000,00	205
75 000,00								4 412 700,00	218
4 181 952,00			1 690 000,00		1 210 000,00			52 152 951,00	231
								1 050 000,00	232
								15 000,00	216
					5 000 000,00			5 000 000,00	211
11 679 000,00					85 095 000,00	37 599 250,00	325 000,00	142 848 250,00	
11 679 000,00					85 095 000,00	37 599 250,00	325 000,00	142 848 250,00	204
1 000 000,00								91 600 000,00	
								87 100 000,00	
								87 000 000,00	139
								100 000,00	280
1 000 000,00								4 500 000,00	
1 000 000,00								4 500 000,00	231
1 208 612,00					85 000 000,00			303 025 561,00	
208 612,00					85 000 000,00			106 162 978,00	
								5 772 506,00	133
								3 181 860,00	458
208 612,00								208 612,00	274
					85 000 000,00			85 000 000,00	131
								12 000 000,00	102
1 000 000,00								196 862 583,00	
								104 162 583,00	
								104 162 583,00	021
								88 200 000,00	
								71 355 000,00	280
								16 845 000,00	281
1 000 000,00								4 500 000,00	
1 000 000,00								4 500 000,00	238

Annexe n° 4 - Budget primitif de fonctionnement du Département de Paris pour 2017.

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
EQUILIBRE FINANCIER - SECTION DE FONCTIONNEMENT		A3.1

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du Président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = II+III
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL (5)	86 257 699,00		87 970 611,00	87 970 611,00	87 970 611,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	198 033 647,00		201 171 500,00	201 171 500,00	201 171 500,00
014	ATTENUATION DE PRODUITS	1 054 618 622,00		1 075 649 743,00	1 075 649 743,00	1 075 649 743,00
015	REVENU MINIMUM D'INSERTION	800 000,00		700 000,00	700 000,00	700 000,00
016	ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE	151 650 000,00		147 540 000,00	147 540 000,00	147 540 000,00
017	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE	424 100 000,00		412 439 687,00	412 439 687,00	412 439 687,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (SAUF 6586) (5)	1 202 991 594,00		1 199 987 197,00	1 200 237 197,00	1 200 237 197,00
6586	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	1 390 500,00		1 200 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00
Total des dépenses de gestion courante		3 119 842 062,00		3 126 658 738,00	3 126 908 738,00	3 126 908 738,00
66	CHARGES FINANCIERES	100 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (5)	3 289 300,00		3 384 000,00	3 384 000,00	3 384 000,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (5)					
022	Dépenses imprévues	1 850 000,00		2 300 000,00	2 050 000,00	2 050 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		3 125 081 362,00		3 132 442 738,00	3 132 442 738,00	3 132 442 738,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	91 891 176,00		104 162 583,00	104 162 583,00	104 162 583,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (4)	94 000 000,00		88 200 000,00	88 200 000,00	88 200 000,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		185 891 176,00		192 362 583,00	192 362 583,00	192 362 583,00
TOTAL		3 310 972 538,00		3 324 805 321,00	3 324 805 321,00	3 324 805 321,00
						+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						3 324 805 321,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
EQUILIBRE FINANCIER - SECTION DE FONCTIONNEMENT		A3.2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du Président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = II+III
013	ATTENUATION DE CHARGES (6)	495 000,00		477 000,00	477 000,00	477 000,00
015	REVENU MINIMUM D'INSERTION	1 000 000,00				
016	ALLOCATION PERSONNALISEE	14 100 000,00		21 213 357,00	21 213 357,00	21 213 357,00
017	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE	264 450 233,00		262 315 009,00	262 315 009,00	262 315 009,00
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	565 965,00		735 014,00	735 014,00	735 014,00
73	IMPOTS ET TAXES (SAUF 731)	1 073 975 165,00		1 143 706 000,00	1 143 706 000,00	1 143 706 000,00
731	Impositions directes	1 301 634 594,00		1 327 780 649,00	1 327 780 649,00	1 327 780 649,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (6)	448 111 826,00		374 556 292,00	374 556 292,00	374 556 292,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (6)	116 019 500,00		104 753 500,00	104 753 500,00	104 753 500,00
Total des recettes de gestion courante		3 220 352 283,00		3 235 536 821,00	3 235 536 821,00	3 235 536 821,00
76	PRODUITS FINANCIERS	1 390 255,00		720 000,00	720 000,00	720 000,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (6)	430 000,00		1 448 500,00	1 448 500,00	1 448 500,00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (6)					
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 222 172 538,00		3 237 705 321,00	3 237 705 321,00	3 237 705 321,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (4)	88 800 000,00		87 100 000,00	87 100 000,00	87 100 000,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		88 800 000,00		87 100 000,00	87 100 000,00	87 100 000,00
TOTAL		3 310 972 538,00		3 324 805 321,00	3 324 805 321,00	3 324 805 321,00
						+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						3 324 805 321,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (5)	105 262 583,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements du département.

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votes lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(5) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

(6) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1

**VUE D'ENSEMBLE
FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellés	Non ventilable 01	0 Services généraux (sauf 01)	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	4 Prévention médico- sociale
	TOTAL DEPENSES	1 273 965 326,00	55 763 979,00	2 549 750,00	113 471 420,00	13 295 887,00	55 694 665,00
	DEPENSES REELLES	1 081 602 743,00	55 763 979,00	2 549 750,00	113 471 420,00	13 295 887,00	55 694 665,00
606	Achats non stockés de matières et fournitures		1 488 197,00		93 200,00	97 500,00	3 096 659,00
611	Contrats de prestations de services		1 567 458,00			100 000,00	695 000,00
613	Locations		6 158 150,00		71 000,00	35 000,00	950 522,00
614	Charges locatives et de copropriété		1 232 200,00		10 500,00		26 500,00
615	Entretien et réparations		1 008 437,00		2 516 592,00	122 000,00	620 330,00
616	Primes d'assurances		481 167,00		215 000,00		900,00
617	Etudes et recherches	500 000,00	4 650,00		56 000,00		53 000,00
618	Divers		1 288 809,00			83 000,00	44 224,00
621	Personnel extérieur au service		3 718 600,00	100,00	3 226 300,00	100,00	346 100,00
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		190 228,00		37 000,00		3 910 548,00
623	Publicité, publications, relations publiques		15 000,00		57 000,00	15 000,00	29 240,00
625	Déplacements et missions		59 000,00		71 000,00		80 000,00
626	Frais postaux et frais de télécommunications		326 766,00				
628	Divers		1 091 008,00	629 650,00	50 000,00	1 000,00	528 250,00
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)		281 700,00	58 600,00	1 125 100,00	106 600,00	600 600,00
6411	Personnel titulaire		3 251 000,00		33 773 700,00		22 448 100,00
6413	Personnel non titulaire		66 900,00		1 697 400,00		329 300,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation		26 100,00		776 300,00		154 500,00
6416	Emplois aidés		5 890 400,00	1 753 300,00	4 564 900,00	3 192 500,00	
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance		2 301 000,00	98 200,00	15 330 600,00	178 600,00	9 033 600,00
647	Autres charges sociales		7 850 200,00				
648	Autres charges de personnel		132 100,00	9 900,00	363 100,00	18 100,00	208 900,00
651	Aides à la personne		30 000,00				
653	Indemnités et frais de mission et de formation des élus départementaux		7 554 000,00				
655	Contributions obligatoires		2 142 000,00		40 399 123,00		
657	Subventions		4 606 909,00		5 630 000,00	4 500 000,00	4 567 617,00
658	Charges diverses de gestion courante		1 200 000,00		3 136 605,00		195 973,00
668	Autres charges financières		100 000,00				
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		87 000,00				
678	Autres charges exceptionnelles		1 615 000,00				
624	Transports de biens et transports collectifs				84 000,00		
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)				7 000,00	8 800,00	24 840,00
652	Frais de séjour, frais d'hébergement et frais d'inhumation				180 000,00		
656	Participations					4 837 687,00	7 749 962,00
6412	Assistants maternelles						
627	Services bancaires et assimilés	3 000,00					
022	Dépenses imprévues	2 050 000,00					
654	Pertes sur créances irrécouvrables	1 800 000,00					
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 600 000,00					
739	Reversement et restitution sur impôts et taxes	1 075 649 743,00					
	DEPENSES D'ORDRE	192 362 583,00					
	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	104 162 583,00					
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	104 162 583,00					
	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	88 200 000,00					
681	Dotations aux amortissements et aux provisions - Charges de fonctionnement	88 200 000,00					
	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT						

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1

VUE D'ENSEMBLE
FONCTIONNEMENT

5 Action sociale (hors RMI, APA et RSA)	54 Revenu minimum d'insertion (RMI)	55 Personnes dépendantes (APA)	56 Revenu de solidarité active (RSA)	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménage- ment et environne- ment	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL	Art.
820 395 086,00	700 000,00	149 972 900,00	412 439 687,00	7 235 400,00	3 498 100,00	403 914 855,00	11 908 266,00	3 324 805 321,00	
820 395 086,00	700 000,00	149 972 900,00	412 439 687,00	7 235 400,00	3 498 100,00	403 914 855,00	11 908 266,00	3 324 442 738,00	
582 170,00			175 900,00		35 300,00			5 568 926,00	606
24 541 097,00			14 785 000,00			19 251 900,00	380 000,00	61 320 455,00	611
500 640,00			1 171 000,00					8 886 312,00	613
65 320,00			196 500,00		10 000,00			1 541 020,00	614
385 320,00			79 000,00		23 600,00			4 755 279,00	615
								697 067,00	616
56 272,00			50 000,00		150 000,00			869 922,00	617
299 130,00			2 077 787,00				2 700 000,00	6 492 950,00	618
276 200,00				100,00	100,00			7 567 600,00	621
1 627 963,00		540 000,00	20 000,00					6 325 739,00	622
306 336,00			122 000,00					544 576,00	623
1 524 000,00		11 000,00	20 000,00					1 765 000,00	625
210 238,00			148 000,00					685 004,00	626
3 071 500,00		400 000,00	705 000,00					6 476 408,00	628
931 000,00		43 400,00	91 200,00	62 700,00	69 000,00	19 300,00	19 100,00	3 408 300,00	633
16 145 600,00		1 695 600,00	3 564 800,00					80 878 800,00	6411
2 200,00		300,00	500,00					2 096 600,00	6413
4 800,00		500,00	1 100,00					963 300,00	6414
4 233 500,00				1 876 900,00	2 064 900,00	578 600,00	573 700,00	24 728 700,00	6416
15 149 500,00		664 700,00	1 396 900,00	105 100,00	115 500,00	32 400,00	32 100,00	44 438 200,00	645
								7 850 200,00	647
186 400,00		17 400,00	36 000,00	10 600,00	11 600,00	3 300,00	3 200,00	1 000 600,00	648
99 096 000,00		146 600 000,00	362 160 179,00				1 000 000,00	608 886 179,00	651
								7 554 000,00	653
20 781 600,00						381 534 855,00		444 857 578,00	655
15 054 500,00	700 000,00		3 151 700,00		988 000,00	2 098 500,00	6 297 166,00	47 594 392,00	657
20 000,00								4 552 578,00	658
								100 000,00	668
15 000,00						6 000,00		108 000,00	671
61 000,00								1 676 000,00	678
2 242 100,00								2 326 100,00	624
116 300,00			23 500,00		26 100,00			206 540,00	635
542 387 400,00								542 567 400,00	652
37 192 300,00			22 463 621,00	5 180 000,00	4 000,00	370 000,00	903 000,00	78 700 570,00	656
33 329 700,00								33 329 700,00	6412
						20 000,00		23 000,00	627
								2 050 000,00	022
								1 800 000,00	654
								1 600 000,00	673
								1 075 649 743,00	739
								192 362 583,00	
								104 162 583,00	
								104 162 583,00	023
								88 200 000,00	
								88 200 000,00	681

DEPARTEMENT DE PARIS		BUDGET PRINCIPAL		BUDGET PRIMITIF			
IV - ANNEXES							IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION							A1
Art. (1)	Libellés	Non ventilable 01	0 Services généraux (sauf 01)	1 Sécurité	2 Enseignemen t	3 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	4 Prévention médico- sociale
	TOTAL RECETTES	123 091 000,00	3 016 331 851,00	1 600 000,00	5 734 470,00	66 000,00	12 395 000,00
	RECETTES REELLES	35 991 000,00	3 016 331 851,00	1 600 000,00	5 734 470,00	66 000,00	12 395 000,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel		112 000,00				
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance		365 000,00				
708	Autres produits		575 965,00			36 000,00	
731	Impositions directes		1 327 780 649,00				
732	Droits d'enregistrement et taxes d'urbanisme		1 040 000 000,00				
734	Taxes liées aux véhicules		58 000 000,00				
735	Impôts et taxes spécifiques liés à la production et à la consommation énergétiques et industrielles	23 416 000,00	261 590 009,00				
736	Impôts et taxes spécifiques liés aux activités de services		7 290 000,00				
747	Participations	12 000 000,00	316 262 850,00		1 812 500,00	30 000,00	6 868 000,00
748	Compensations, attributions et autres participations		3 941 878,00		2 921 970,00		
752	Revenus des immeubles		400 000,00	1 600 000,00			
778	Autres produits exceptionnels		13 500,00				
771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	5 000,00			1 000 000,00		
751	Recouvrements de dépenses d'aide sociale						5 355 000,00
758	Produits divers de gestion courante						172 000,00
703	Redevances et recettes d'utilisation du domaine						
753	Recouvrement des indus d'insertion et d'aide sociale						
764	Revenus des valeurs mobilières de placement						
761	Produits de participations	129 000,00					
768	Autres produits financiers	291 000,00					
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	150 000,00					
	RECETTES D'ORDRE	87 100 000,00					
	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	87 100 000,00					
777	Quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat	87 000 000,00					
781	Reprises sur amortissements et provisions (à inscrire dans les produits de fonctionnement courant)	100 000,00					
	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT						

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné en quatre chiffres.

DEPARTEMENT DE PARIS				BUDGET PRINCIPAL			BUDGET PRIMITIF		
IV - ANNEXES									IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION									A1
5	54	55	56	6	7	8	9		
Action sociale (hors RMI, APA et RSA)	Revenu minimum d'insertion (RMI)	Personnes dépendantes (APA)	Revenu de solidarité active (RSA)	Réseaux et infrastructures	Aménage -ment et environne -ment	Transports	Développement économique	TOTAL	Art.
113 722 643,00		21 213 357,00	3 734 000,00		150 000,00	11 761 000,00	15 006 000,00	3 324 805 321,00	
113 722 643,00		21 213 357,00	3 734 000,00		150 000,00	11 761 000,00	15 006 000,00	3 237 705 321,00	
								112 000,00	6419
								365 000,00	645
3 049,00								615 014,00	708
								1 327 780 649,00	731
								1 040 000 000,00	732
								58 000 000,00	734
								285 006 009,00	735
								7 290 000,00	736
18 802 094,00		17 113 357,00	225 000,00		150 000,00	9 361 000,00	14 406 000,00	397 030 801,00	747
								6 863 848,00	748
261 500,00								2 261 500,00	752
								13 500,00	778
						280 000,00		1 285 000,00	771
89 725 000,00								95 080 000,00	751
2 620 000,00						2 120 000,00	500 000,00	5 412 000,00	758
11 000,00			9 000,00				100 000,00	120 000,00	703
2 000 000,00		4 100 000,00	3 500 000,00					9 600 000,00	753
300 000,00								300 000,00	764
								129 000,00	761
								291 000,00	768
								150 000,00	773
								87 100 000,00	
								87 100 000,00	
								87 000 000,00	777
								100 000,00	781

Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.

N° Commission de dépôt	N° Commission ODI	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
Débats budgétaires - Ville et Département Etat spécial territorial											
1	1	1		SOCA	FÉRAUD	A	2016 DFA 169	relatif à l'accueil des mineurs isolés étrangers.	BARGETON	Retiré	12-déc.-16
1	1	2		GEP	BELLIARD, SOUYRIS	A	2016 DFA 169	relatif à la Maison des économies solidaires.	BARGETON	Retiré	12-déc.-16
1	1	3		GEP	BELLIARD, SOUYRIS	A	2016 DFA 169	relatif à l'Agence Parisienne du Climat.	BARGETON	Retiré	12-déc.-16
1	1	4		GEP	BELLIARD, SOUYRIS	A	2016 DFA 169	relatif à l'association départementale d'information sur le logement (ADIL 75).	BARGETON	Retiré	12-déc.-16
1	1	5		GEP	BRIDIER, MOREL, SOUYRIS, BELLIARD	A	2016 DFA 169	relatif aux rénovations et mises aux normes du domaine intercalaire.	BARGETON	Retiré	12-déc.-16
1	1	6		GEP	ATALLAH, SOUYRIS, BELLIARD	A	2016 DFA 169	relatif au projet du salon du livre du Moyen-Orient.	BARGETON	Retiré	12-déc.-16
	1	6 bis	365	Exécutif		V	2017 DFA 169	En réponse à l'A 6.	BARGETON	Adopté	12-déc.-16
1	1	7		GEP	SOUYRIS, BELLIARD	A	2016 DFA 169	relatif aux associations engagées pour le climat.	BARGETON	Retiré	12-déc.-16
1	1	8		GEP	SOLANS, SOUYRIS, BELLIARD, MOREL	A	2016 DFA 169	relatif à une enveloppe pour des projets pédagogiques innovants.	BARGETON	Retiré	12-déc.-16
1	1	9		GEP	SOLANS, BELLIARD, SOUYRIS	A	2016 DFA 169	relatif à un programme de recherche action au sein de la DFPE.	BARGETON	Retiré	12-déc.-16
1	1	10		GEP	MOREL, SOUYRIS, BELLIARD	A	2016 DFA 169	relatif à un abondement pour la DEVE.	BARGETON	Retiré	12-déc.-16
	1	10 bis	366	Exécutif		V	2016 DFA 169	En réponse à l'A 10.	BARGETON	Adopté	12-déc.-16

N° Commission de dépôt	N° Commission ODI	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
1	1	11		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, TINTI	A	2016 DFA 169	relatif aux subventions de fonctionnement des associations sportives scolaires.	BARGETON	Retiré	12-déc.-16
1	1	12		PCF-FG	BONNET-OULALDJ	A	2016 DFA 169	relatif à la création d'équipements publics dans les quartiers populaires.	BARGETON	Retiré	12-déc.-16
1	1	13		PCF-FG	BONNET-OULALDJ	A	2016 DFA 169	relatif à la création d'un label fabriquer à Paris.	BARGETON	Retiré	12-déc.-16
1	1	14		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, TINTI	A	2016 DFA 169	relatif à la création d'un "Fonds Paris JOP 2024".	BARGETON	Retiré	12-déc.-16
	1	14 bis	367	Exécutif		V	2016 DFA 169	En réponse à l' A 14.	BARGETON	Adopté	12-déc.-16
1	1	15		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, LE RESTE, BÉGUÉ	A	2016 DFA 66-G, 2016 DFA 169	relatif à l'Institut de victimologie.	BARGETON	Retiré	12-déc.-16
	1	15 bis	368	Exécutif		V	2016 DFA 66-G, 2016 DFA 169	En réponse à l' A 15.	BARGETON	Adopté	12-déc.-16
1	1	16		RG-CI	BROS	A	2016 DFA 169	relatif à la création d'un portail numérique pour les commerçants.	BARGETON	Retiré	12-déc.-16
1	1	17		LR	KOSCIUSKO-MORIZET, GABORIAU, LEGARET, GOASGUEN, LAMOUR, BOULARD, de FROMENT, GIANNESINI, SAINT-ETIENNE	A	2016 DFA 66-G, 2016 DFA 169	relatif aux loyers capitalisés.	BARGETON	Rejeté	12-déc.-16

N° Commis sion de dépôt	N° Commis sion ODJ	N° d' ordre	N° ADOPTÉ	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
1	1	18		LR, UDI - MODEM	GOASGUEN, GIAZZI, GABORIAU, BOULAY ESPERONNIER, HÉLARD, ASSOULINE, AURIACOMBE, LECOUTURIER, CHERTOK, BOILLOT, CAPLIEZ, JÉGO	A	2016 DFA 169	relatif aux crédits de paiement.	BARGETON	Rejeté	12-déc.-16
1	1	19		LR, UDI - MODEM	GOASGUEN, GIAZZI, GABORIAU, BOULAY ESPERONNIER, HÉLARD, ASSOULINE, AURIACOMBE, LECOUTURIER, CHERTOK, BOILLOT, CAPLIEZ, JÉGO	A	2016 DFA 169	relatif aux autorisations de programme.	BARGETON	Rejeté	12-déc.-16
1	1	20		UDI - MODEM	POZZO DI BORGO, AZIÈRE, GATEL	A	2016 DFA 169	relatif aux Prêts Paris Logement et Prêt Parcours Résidentiel.	BARGETON	Rejeté	12-déc.-16
1	1	21		UDI - MODEM	POZZO DI BORGO, AZIÈRE, HÉLARD	A	2016 DFA 169	relatif à la provision pour subvention d'équipement de l'habitat privé.	BARGETON	Rejeté	12-déc.-16
1	1	22		NI	SIMONNET	A	2016 DFA 66-G, 2016 DFA 169	relatif à la baisse de financement et de subventions alloués aux associations.	BARGETON	Rejeté	12-déc.-16
1	1	23		NI	SIMONNET	A	2016 DFA 66-G, 2016 DFA 169	relatif au montant de l'emprunt.	BARGETON	Rejeté	12-déc.-16
1	1	24		NI	SIMONNET	A	2016 DFA 169	relatif au montant de l'aide aux kiosquiers.	BARGETON	Rejeté	12-déc.-16
1	1	25	369	GEP	BELLIARD, SOUYRIS	V	2016 DFA 169	relatif à l'insertion durable des réfugiés.	BARGETON	Adopté (amendé)	12-déc.-16

N° Commis sion de dépôt	N° Commis sion ODJ	N° d' ordre	N° ADOPTÉ	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
1	1	26	370	GEP	BELLIARD, SOUYRIS, GLEIZES	V	2016 DFA 169	relatif à la création d'un syndicat du réemploi.	BARGETON	Adopté (amendé)	12-déc.-16
1	1	27	371	GEP	CONTASSOT, GLEIZES, BRIDIER, SOUYRIS, BELLIARD	V	2016 DFA 169	relatif au développement du télétravail.	BARGETON	Adopté	12-déc.-16
1	1	28	372	RG-CI	BROS, TAN, GUILLOT	V	2016 DFA 169	relatif à l'expérimentation du financement participatif.	BARGETON	Adopté	12-déc.-16
1	1	29	373	RG-CI	BROS, TAN, GUILLOT	V	2016 DFA 169	relatif au mécénat dans les projets de développement locaux.	BARGETON	Adopté	12-déc.-16
1	1	30		LR	KOSCIUSKO- MORIZET, GABORIAU, LEGARET, GOASGUEN, LAMOUR, BOULARD, de FROMENT, GIANNESINI, SAINT- ETIENNE	V		relatif au moratoire des impôts, des taxes et des redevances.	BARGETON	Rejeté	12-déc.-16
1	1	31		LR	BOULAY ESPERONNIER, CAPLIEZ, CHERTOK, CRAVENNE, DUMAS, FANFANT, GIAZZI, HODENT	V	2016 DFA 169	relatif au patrimoine culturel.	BARGETON	Rejeté	12-déc.-16

N° Commis sion de dépôt	N° Commis sion ODJ	N° d' ordre	N° ADOPTÉ	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
1	1	32		LR	KOSCIUSKO-MORIZET, GABORIAU, LEGARET, GOASGUEN, LAMOUR, BOULARD, de FROMENT, GIANNESINI, SAINT-ETIENNE	V	2016 DFA 66-G, 2016 DFA 169	relatif à la transparence et à la sincérité budgétaire.	BARGETON	Rejeté	12-déc.-16
7	7	33		UDI - MODEM	GALLOIS, MÉHAL, JOHNSON	V	2016 DFA 169	relatif au rétablissement des cours individuels de musique dans les centres d'animation parisiens.	BARGETON	Rejeté	14-déc.-16
	7	33 bis		Exécutif		VNR		Annulé et remplacé par le V33 ter.	VERON		14-déc.-16
	7	33 ter	374	Exécutif		VNR		Annule et remplace le V33bis. En réponse au V 33.	VERON	Adopté	14-déc.-16
1	1	34		UDI - MODEM	POZZO DI BORGIO, HÉLARD, GATEL, NAHMIA	V	2016 DFA 169	relatif au budget participatif.	BARGETON	Rejeté	12-déc.-16
1	1	35		UDI - MODEM	POZZO DI BORGIO, AZIÈRE, GATEL, HÉLARD	V	2016 DFA 169	relatifs aux loyers capitalisés.	BARGETON	Rejeté	12-déc.-16
1	1	36		NI	SIMONNET	V	2016 DFA 169	relatif au remboursement de la dette de l'Etat.	BARGETON	Rejeté	12-déc.-16
1	1	37		NI	SIMONNET	V	2016 DFA 169	relatif à la baisse des dotations de l'Etat.	BARGETON	Rejeté	12-déc.-16
	1			Exécutif		LR 1	2016 DFA 169 2016 DFA 170		BARGETON	Adopté	12-déc.-16
1	1	38-G		PCF-FG	BONNET-OUALDI, GAILLANNE	A	2016 DFA 66-G	relatif à la prise en charge des Mineurs non-accompagnés.	BARGETON	Retiré	12-déc.-16
1	1	39-G		NI	SIMONNET	A	2016 DFA 66-G	relatif à la baisse des dépenses sociales.	BARGETON	Rejeté	12-déc.-16
	1					LR 2G	2016 DFA 66-G		BARGETON	Adopté	12-déc.-16

N° Commis sion de dépôt	N° Commis sion ODJ	N° d' ordre	N° ADOPTÉ	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
1	1	40		GEP	KONÉ, BELLARD, SOUYRIS, SOLANS, ATALLAH, GLEIZES, JULIEN, MÉES	A	2016 DFA 142	relatif à la création d'un 3ème poste de coordinateur de conseils de quartier.	GRÉGOIRE, BARGETON	Retiré	12-déc.-16
	1	40 bis	375	Exécutif		V	2016 DFA 142	En réponse à l'A 40.	GRÉGOIRE, BARGETON	Adopté	12-déc.-16
1	1	41		GEP	SOUYRIS, BRIDIER, KONÉ, ATALLAH, SOLANS	A	2016 DFA 142	relatif à la création de 2 ETP pour l'accompagnement du public rom.	GRÉGOIRE, BARGETON	Retiré	12-déc.-16
1	1	42		PCF-FG	BONNET-OUALDI, PRIMET	A	2016 DFA 142	relatif à la création de 10 postes à la DASES.	GRÉGOIRE, BARGETON	Retiré	12-déc.-16
1	1	43		PCF-FG	BONNET-OUALDI, PRIMET	A	2016 DFA 142	relatif à la création de 15 postes à la DFPE.	GRÉGOIRE, BARGETON	Retiré	12-déc.-16
1	1	44		PCF-FG	BONNET-OUALDI, AQUA	A	2016 DFA 142	relatif à la création de 20 postes à la DPE.	GRÉGOIRE, BARGETON	Retiré	12-déc.-16
1	1	45		PCF-FG	BONNET-OUALDI, AQUA	A	2016 DFA 142	relatif à la création de l'Observatoire des inégalités scolaires.	GRÉGOIRE, BARGETON	Retiré	12-déc.-16
1	1	46		PCF-FG	BONNET-OUALDI	A	2016 DFA 142	relatif à la création d'un poste pour l'Observatoire des violences faites aux femmes.	GRÉGOIRE, BARGETON	Retiré	12-déc.-16
1	1	47		PCF-FG	BONNET-OUALDI, PREMEL	A	2016 DFA 142	relatif à un événement culturel métropolitain annuel sur la Seine.	GRÉGOIRE, BARGETON	Retiré	12-déc.-16
	1			Exécutif		LR 3	2016 DFA-DRH 142	Lettre rectificative n°3 au Budget primitif 2017 de la Ville de Paris.	GRÉGOIRE, BARGETON	Adopté	12-déc.-16
	1			Exécutif		LR 4G			GRÉGOIRE, BARGETON	Adopté	12-déc.-16
3	3, 1	48		Exécutif		A	2016 DEVE 156	Amendement technique.	KOMITÈS, BARGETON	Adopté	12-déc.-16

N° Commis sion de dépôt	N° Commis sion ODJ	N° d' ordre	N° ADOPTÉ	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
Budget de la Préfecture de Police											
3	3, 1	49	376	GEP	JULIEN	V	2016 PP 73	relatif à la création d'une Commission consultative de gestion de la Préfecture de Police	BROSSEL, BARGETON	Adopté (amendé)	12-déc.-16
3	3, 1	50		LR	GOUJON, PÉCHENARD, PAWLIK	V	2016 PP 73	relatif aux ASP.	BROSSEL, BARGETON	Rejeté	12-déc.-16
3	3, 1	51		LR	GOUJON, PÉCHENARD, PAWLIK	V	2016 PP 73	relatif à la vidéoprotection.	BROSSEL, BARGETON	Rejeté	12-déc.-16
AUTRES DOSSIERS											
3	3	52		LR	GOUJON, LAMOUR, de CLERMONT-TONNERRE, LEFEVRE, BUFFETEAU, COURTOIS	VNR		relatif aux travaux de mise en sécurité électriques des tours du Front de Seine.	BLAUDEL	Retiré	13-déc.-16
	3	52 bis	377	Exécutif		VNR		En réponse au V 52.	BLAUDEL	Adopté (amendé)	13-déc.-16
1	3	53		NI	SIMONNET	VNR		relatif au gel du projet d'aquaponie.	BLAUDEL	Rejeté	13-déc.-16
3	3	54		LR	GOUJON, de CLERMONT-TONNERRE, BUFFETEAU, COURTOIS	VNR		relatif à la sécurité du secteur Duplex/boulevard de Grenelle.	BROSSEL	Rejeté	13-déc.-16
3	3	55		LR	BOURNAZEL, HONORÉ	VNR		relatif à la sécurité et à la tranquillité publique Place de la Chapelle.	BROSSEL	Rejeté	13-déc.-16

N° Commis sion de dépôt	N° Commis sion ODJ	N° d' ordre	N° ADOPTÉ	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
1	3	56		LR	MONTANDON, GOUJON	VNR		relatif à la sécurité dans le parc social.	BROSSEL	Rejeté	13-déc.-16
2	3	57		GEP	BOUTAULT, MÉES	VNR		relatif aux cirques mettant en scène des animaux sauvages.	KOMITÈS	Rejeté	13-déc.-16
1	3	58		PCF-FG	AQUA, BONNET-OUALDJI	A	2016 DVD 157	relatif aux tarifs du stationnement.	NAJDOVSKI	Rejeté	13-déc.-16
3	3	59		LR	BOILLOT, LEFEVRE	A	2016 DVD 157	relatif au stationnement résidentiel.	NAJDOVSKI	Rejeté	13-déc.-16
3	3	60		LR	BOILLOT, LEFEVRE	A	2016 DVD 157	relatif aux professions juridiques.	NAJDOVSKI	Rejeté	13-déc.-16
3	3	61		LR	de FROMENT	A	2016 DVD 157	relatif aux professionnels de santé.	NAJDOVSKI	Rejeté	13-déc.-16
1	3	62		LR	LEFEVRE, BOILLOT	A	2016 DVD 157	relatif aux véhicules de fonction.	NAJDOVSKI	Rejeté	13-déc.-16
3	3	63-G		GEP, PCF-FG	BRIDIER, SOUYRIS, BELLARD, GLEIZES, CONTASSOT, JULIEN, SOLANS, PREMEL, BONNET-OUALDJI, PRIMET	A	2016 DVD 10-G	relatif à des mesures d'optimisation.	NAJDOVSKI	Retiré de l'ODJ	13-déc.-16
3	3	64-G		SOCA	LEJOINDRE	V	2016 DVD 10-G	relatif à la Traverse Ney-Flandres.	NAJDOVSKI	Retiré de l'ODJ	13-déc.-16
1	3	65-G		UDI - MODEM	GALLOIS, AZIÈRE, GATEL, HÉLARD, JOHNSON	V	2016 DVD 10-G	relatif à la Traverse Bièvre-Montsouris.	NAJDOVSKI	Retiré de l'ODJ	13-déc.-16
1	3	66	378	GEP, SOCA	BOUTAULT, LEVIEUX	VNR		relatif à la régulation du trafic dans le quartier Montorgueil-St-Denis.	NAJDOVSKI	Adopté	13-déc.-16
3	3	67	379	RG-CI	BROS, TAN, GUILLLOT	VNR		relatif au développement de l'intermodalité vélos - transports en commun.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	13-déc.-16
3	3	68	380	LR	KUSTER	VNR		relatif à la régulation des "pousse-pousse"	NAJDOVSKI	Adopté	13-déc.-16

N° Commis sion de dépôt	N° Commis sion ODJ	N° d' ordre	N° ADOPTÉ	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	3	69		LR	BERTHOUT	VNR		relatif au réaménagement de la Place du Panthéon.	NAJDOVSKI	Rejeté	13-déc.-16
3	3	70		LR	KUSTER, DUBUS	VNR		relatif à la modification de la placette Louis Loucheur.	NAJDOVSKI	Rejeté	13-déc.-16
3	3	71		LR	BOURNAZEL, HONORÉ	VNR		relatif à la circulation quartier Marx Dormoy.	NAJDOVSKI	Rejeté	13-déc.-16
	3	71 bis	381	Exécutif		VNR		En réponse au V 71.	NAJDOVSKI	Adopté	13-déc.-16
3	3	72		UDI - MODEM	POZZO DI BORGO	VNR		relatif à la publication d'études sur la piétonisation des voies sur berges.	NAJDOVSKI	Rejeté	13-déc.-16
3	3	73		UDI - MODEM	HAAB, AZIÈRE, GALLOIS	VNR		relatif à l'utilisation des aires de livraison.	NAJDOVSKI	Rejeté	13-déc.-16
2	3	74	382	UDI - MODEM	MÉHAL, GALLOIS, GATEL	VNR		relatif à la signalétique des ponts enjambant la Seine et des sites culturels alentours.	NAJDOVSKI	Adopté	13-déc.-16
1	3	75		NI	TIBERI	VNR		relatif aux travaux sur la voie publique.	NAJDOVSKI	Retiré	13-déc.-16
3	3	76		SOCA	AIDENBAUM	VNR		relatif aux sanctions contre l'affichage sauvage.	PENINO	Retiré	13-déc.-16
	3	76 bis	383	Exécutif		VNR		En réponse au V 76.	PENINO	Adopté	13-déc.-16
3	3, 1	77		LR	KOSCIUSKO- MORIZET, LEGARET, BERTHOUT, LECOQ, d'HAUTESERRE, BÜRKLI, GOUJON, GOASGUEN, KUSTER	V	2016 DPE 62	relatif à l'augmentation des crédits et à leur répartition.	PENINO, BARGETON	Rejeté	13-déc.-16
5	3, 5	78	384	UDI - MODEM, LR	NAHMIAS, KUSTER	V	2016 DVD 188	relatif à l'information sur le réaménagement.	MISSIKA	Adopté (amendé)	13-déc.-16
3	4	79	385	PCF-FG	LE RESTE, PREMEL, BONNET-OLALDJ	V	2016 DDCT 155	relatif au financement des ateliers sociolinguistiques.	BROSSEL	Adopté	13-déc.-16
1	4	80		LR	BOURNAZEL	VNR		relatif à la dératation.	JOMIER	Retiré	13-déc.-16

N° Commis sion de dépôt	N° Commis sion ODJ	N° d' ordre	N° ADOPTÉ	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
1	4	81		NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'Hôtel-Dieu.	JOMIER	Rejeté	13-déc.-16
4	4	82		Exécutif		A	2016 DFPE 259	Amendement technique.	OUMER	Adopté	13-déc.-16
1	4	83		NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'hébergement d'urgence.	VERSINI	Rejeté	13-déc.-16
1	4	84		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux Services d'Accueil Familial Départemental.	VERSINI	Rejeté	13-déc.-16
5	5	85		LR	MONTANDON	V	2016 DLH 128	relatif aux opérations de conventionnement dans le 12e.	BROSSAT	Rejeté	13-déc.-16
5	5	86		LR	MONTANDON	V	2016 DLH 129	relatif aux opérations de conventionnement dans le 12e.	BROSSAT	Rejeté	13-déc.-16
5	5	87		LR	MONTANDON	V	2016 DLH 286	relatif à l'équilibre des programmes.	BROSSAT	Rejeté	13-déc.-16
5	5	88		LR	KUSTER, BOULARD, DUBUS	A	2016 DLH 298	relatif à la modification du programme.	BROSSAT	Rejeté	13-déc.-16
1	5	89		Exécutif		A	2016 DLH 318	Amendement technique.	BROSSAT	Adopté	13-déc.-16
5	5	90		LR	DUBUS, MONTANDON, BOURNAZEL, COURTOIS, EVREN	V	2016 DLH 338	relatif au logement étudiant.	BROSSAT	Retiré	13-déc.-16
	5	90bis	386	Exécutif		V	2016 DLH 338	En réponse au V 90.	BROSSAT	Adopté	13-déc.-16
5	5	91		LR	MONTANDON	V	2016 DLH 343	relatif à l'équilibre des programmes.	BROSSAT	Rejeté	13-déc.-16

N° Commis sion de dépôt	N° Commis sion ODJ	N° d' ordre	N° ADOPTÉ	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
5	5	92		LR, UDI - MODEM	GOASGUEN, GIAZZI, GABORIAU, BOULAY ESPERONNIER, HÉLARD, ASSOULINE, AURIACOMBE, LECOUTURIER, CHERTOK, BOILLOT, CAPLIEZ, JÉGO	A	2016 DLH 350	relatif à la part de logements intermédiaires.	BROSSAT	Rejeté	13-déc.-16
5	5	93		RG-CI	BROS, TAN, GUILLOT	A	2016 DLH 427	relatif à la mixité sociale.	BROSSAT	Retiré	13-déc.-16
5	5	94		LR	KOSCIUSKO- MORIZET, BERTHOUT, BÜRKLI, DUBUS, MONTANDON, ASSOULINE, BOURNAZEL, de CLERMONT- TONNERRE, COURTOIS, EVREN, VESPERINI	A	2016 DLH 427	relatif au supplément de loyer de solidarité.	BROSSAT	Rejeté	13-déc.-16
5	5	95	387	RG-CI	BROS, TAN, GUILLOT	V	2016 DLH 427	relatif au taux de rotation dans le parc social.	BROSSAT	Adopté (amendé)	13-déc.-16
5	5	96	388	GEP	BRIDIER, CONTASSOT, BELLARD, SOUYRIS	VNR		relatif à la transformation de bureaux vacants en logement.	BROSSAT	Adopté	13-déc.-16
5	5	97	389	GEP	BOUTAULT, BRIDIER, CONTASSOT, MOREL, BELLARD, SOUYRIS	VNR		relatif à la réquisition des logements vacants.	BROSSAT	Adopté	13-déc.-16

N° Commis sion de dépôt	N° Commis sion ODJ	N° d' ordre	N° ADOPTÉ	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
5	5	98	390	PCF-FG	BÉGUÉ, BONNET- OULALDJ	VNR		relatif à la mobilisation des espaces vacants.	BROSSAT	Adopté	13-déc.-16
5	5	99		LR	KUSTER, BOULARD, DUBUS	VNR		relatif à l'arrêt de l'OPAH des Epinettes.	BROSSAT	Rejeté	13-déc.-16
2	5	100		SOCA	COUMET, de LA GONTRIE, OLIVIER	VNR		relatif à la dénomination des voies autour de la Halle Freyssinet.	MISSIKA	Retiré	13-déc.-16
1	5	101		PCF-FG	AQUA, BONNET- OULALDJ	VNR		relatif à la dénomination des quatre voies entourant la Halle Freyssinet.	MISSIKA	Retiré	13-déc.-16
	5	101 bis	391	Exécutif		VNR		E n réponse au V 100 et V 101.	MISSIKA	Adopté	13-déc.-16
5	5	102	392	PCF-FG	PREMEL, BONNET- OULALDJ	VNR		relatif au Comité d'Organisation de la Concertation Paris Nord-Est.	MISSIKA	Adopté	13-déc.-16
1	5	103	393	NI	SIMONNET	VNR		relatif aux poursuites judiciaires contre Foodora.	MISSIKA	Adopté (amendé)	13-déc.-16
1	5, 3	104		Exécutif		A	2016 DU 36	Amendement technique.	MISSIKA, BAUDRIER, BROSSEL	Adopté	13-déc.-16
5	5, 4, 6, 7	105		GEP	BRIDIER, BLAUDEL, SOLANS, BOUTAULT	A	2016 DU 192	relatif à l'habitat participatif.	MISSIKA, BROSSAT, OUMER, CORDEBARD, MARTINS	Retiré	13-déc.-16
7	5, 4, 6, 7	106		PCF-FG	BÉGUÉ, BONNET- OULALDJ	A	2016 DU 192	relatif à un mur d'escalade.	MISSIKA, BROSSAT, OUMER, CORDEBARD, MARTINS	Retiré	13-déc.-16
5	5, 4, 6, 7	107	394	SOCA	PETIT	V	2016 DU 192	relatif à l'aménagement de l'éco-quartier.	MISSIKA, BROSSAT, OUMER, CORDEBARD, MARTINS	Adopté (amendé)	13-déc.-16

N° Commis sion de dépôt	N° Commis sion ODJ	N° d' ordre	N° ADOPTÉ	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
6	6	108	395	GEP	SOLANS, BELLIARD, SOUYRIS, CONTASSOT, BRIDIER, BOUTAULT	VNR		relatif à la distribution d'un goûter en élémentaire.	CORDEBARD	Adopté (amendé)	13-déc.-16
6	6	109		PCF-FG	TINTI, BONNET- OULALDI	VNR		relatif à l'épreuve d'EPS au Diplôme National du Brevet.	CORDEBARD	Rejeté	13-déc.-16
6	6	110		LR	KOSCIUSKO- MORIZET, PAWLIK, LEGARET, BERTHOUT, LECOQ, d'HAUTESERRE, BÜRKLI, SAINT ETIENNE, TRÉMÈGE, GOUJON, GOASGUEN, KUSTER, BOURNAZEL, ONGHENA, PÉRIFAN	VNR		relatif à la sectorisation des collèges.	CORDEBARD	Rejeté	13-déc.-16
6	6	111		LR	KUSTER, BOUGERET	VNR		relatif à la sectorisation des collèges pour la rentrée 2017 (17e).	CORDEBARD	Rejeté	13-déc.-16
6	6	112		LR	KOSCIUSKO- MORIZET, LEGARET, BERTHOUT, LECOQ, d'HAUTESERRE, BÜRKLI, GOUJON, GOASGUEN, KUSTER, BLOCH, BOUGERET, LECUYER, MENGUY, HODENT	VNR		relatif au plan particulier de mise en sûreté durant la pause méridienne.	CORDEBARD	Rejeté	13-déc.-16
6	6	113		LR	BÜRKLI, de FROMENT, BLOCH	VNR		relatif à la tenue des points écoles.	CORDEBARD	Rejeté	13-déc.-16

N° Commis sion de dépôt	N° Commis sion ODJ	N° d' ordre	N° ADOPTÉ	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
6	6	114		LR, UDI - MODEM	MENGUY, BLOCH, BOUGERET, ONGHENA, HODENT, LECOULTURIER	VNR		relatif au comité de suivi de la MIE dédiée au Pécristoire.	CORDEBARD	Retiré	13-déc.-16
1	6, 5	115	396	LR	GOASGUEN, BOULAY ESPERONNIER, BOILLLOT	V	2016 DPA 93	relatif aux alternatives au logement.	CORDEBARD	Adopté	13-déc.-16
7	7	116	397	GEP	GLEIZES, BELLIARD, SOUYRIS	VNR		relatif à la participation d'une délégation du Conseil de Paris au sommet de Grenoble.	KLUGMAN	Adopté	14-déc.-16
7	7	117	398	GEP	BELLIARD, SOUYRIS, ATALLAH, GLEIZES, BOUTAULT	VNR		relatif à la tragédie d'Alep.	KLUGMAN	Adopté (amendé)	14-déc.-16
7	7	118		LR	KUSTER, BOULARD	VNR		relatif à l'ouverture du centre sportif de la ZAC Saussure.	MARTINS	Rejeté	14-déc.-16
1	7	119	399	PCF-FG	BONNET-OULALDI, AQUA	VNR		relatif à la création d'un Fonds européen de développement économique, social et écologique.	VÉRON	Adopté	14-déc.-16
4	7	120	400	LR	FANFANT	VNR		relatif à la prévention des jeunes contre le surendettement.	VÉRON	Adopté	14-déc.-16
1	1	121		Exécutif		A	2016 DFA 161	Amendement technique.	BARGETON	Adopté	14-déc.-16
1	1	122-G		Exécutif		A	2016 DFA 61-G	Amendement technique.	BARGETON	Adopté	14-déc.-16
1	1	123		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux ASP.	GRÉGOIRE	Rejeté	14-déc.-16
1	1	124		Exécutif		A	2016 DAE 28	Amendement technique.	POLSKI	Adopté	14-déc.-16
1	1	125	401	SOCA, GEP, PCF-FG	DAGNAUD, KONÉ, TINTI	VNR		relatif au risque de désertification bancaire dans les quartiers populaires.	POLSKI	Adopté	14-déc.-16
1	1	126	402	RG-CI	BROS, TAN, GUILLOT	VNR		relatif à la création d'un guichet unique pour les commerçants.	POLSKI	Adopté (amendé)	14-déc.-16
1	1	127		SOCA, GEP	CALANDRA, GLEIZES	VNR		relatif au service public postal dans le 20e.	VÉRON	Retiré	14-déc.-16
1	1	128		PCF-FG	BONNET-OULALDI, PRIMET	VNR		relatif à la Poste du boulevard Mortier.	VÉRON	Rejeté	14-déc.-16

N° Commis sion de dépôt	N° Commis sion ODJ	N° d' ordre	N° ADOPTÉ	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
1	1	129		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la sauvegarde du service postal dans le 20e arrondissement.	VÉRON	Rejeté	14-déc.-16
	1	129 bis	403	Exécutif		VNR		En réponse au V 127, V 128 et V 129.	VÉRON	Adopté	14-déc.-16
2	2	130	404	PCF-FG	PRIMET, BONNET- OULALDJ	VNR		relatif à la dénomination "Barbara" de la nouvelle station de la ligne 14 aux Batignolles.	JULLIARD	Adopté (amendé)	14-déc.-16
2	2	131	405	LR	BERTHOUT	VNR		relatif aux travaux de la crypte située rue Pierre Nicole.	JULLIARD	Adopté	14-déc.-16
2	2	132		LR	LELLOUCHE, LEGARET, LECUYER	VNR		relatif à l'installation d'une crèche de Noël sur le Parvis de l'Hôtel de Ville.	JULLIARD	Rejeté	14-déc.-16
1	2	133		LR	FANFANT	VNR		relatif au CMAI.	JULLIARD	Rejeté	14-déc.-16
1	2	134		UDI - MODEM	AZIÈRE, HAAB	VNR		relatif à la Place de la Concorde.	JULLIARD	Rejeté	14-déc.-16
7	2	135		UDI - MODEM	GALLOIS, TACHÈNE, AZIÈRE, GATEL, JÉGO	VNR		relatif au lancement d'un appel à projets innovants pour les fêtes de fin d'année.	JULLIARD	Retiré	14-déc.-16
1	2	136	406	NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'organisation d'un événement s'inspirant du modèle Art Station dans le métro.	JULLIARD	Adopté	14-déc.-16
2	2	137	407	SOCA	AIDENBAUM, GIRARD	VNR		relatif à la dénomination d'un lieu à la mémoire de Patrice Chéreau.	VIEU-CHARIER	Adopté	14-déc.-16
2	2	138	408	SOCA	COUMET, de LA GONTRIE, OLIVIER, LANG	VNR		relatif à la dénomination "Germaine Richier" à une future voie du 13e.	VIEU-CHARIER	Adopté	14-déc.-16
2	2	139	409	LR	GOIJON, LAMOUR, de CLERMONT- TONNERRE, CRAVENNE, BUFFETEAU, COURTOIS	VNR		relatif à la dénomination d'un lieu du 15e "Vette Chauviré".	VIEU-CHARIER	Adopté	14-déc.-16

N° Commis sion de dépôt	N° Commis sion ODJ	N° d' ordre	N° ADOPTÉ	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
2	2	140	410	UDI - MODEM	GATEL, MÉHAL, TACHÈNE, WEHLUNG	VNR		relatif à la dénomination "Kiki de Montparnasse".	VIEU-CHARIER	Adopté (amendé)	14-déc.-16
	5	141		Exécutif		A	2016 DLH 129	Amendement technique.	BROSSAT	Adopté	13-déc.-16
	5	142		Exécutif		A	2016 DU 87	Amendement technique.	MISSIKA	Adopté	14-déc.-16
	1	143		Exécutif		A	2016 DFA 147	Amendement technique.	BARGETON	Adopté	14-déc.-16

Tableau des votes des groupes politiques.

N° Commission dépôt	N° Commission dépôt	N° d' ordre	N° ADOPTÉ	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vot, LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche	Ecologiste de Paris	Radical de Gauche, Centre et Indépendant	Socialiste et Apparentés	UDI - Modem	les Républicains	U N A N I M I T É			
												CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.		
Débats budgétaires - Ville et Département Etat spécial territorial																					
	1						2016 DFA 368 - OLI		BARGETON	Adopté	12-déc-16						X	X			
	1						2016 DDOCT 368		BARGETON	Adopté	12-déc-16										
1	1	1		SOCA	FÉRAUD	A	2016 DFA 369	relatif à l'accueil des mineurs isolés étrangers.	BARGETON	Retiré	12-déc-16										
1	1	2		GEP	BELLIARD, SOUYRIS	A	2016 DFA 369	relatif à la Maison des économies solidaires.	BARGETON	Retiré	12-déc-16										
1	1	3		GEP	BELLIARD, SOUYRIS	A	2016 DFA 369	relatif à l'Agence Parisienne du Climat.	BARGETON	Retiré	12-déc-16										
1	1	4		GEP	BELLIARD, SOUYRIS	A	2016 DFA 369	relatif à l'association départementale d'information sur le logement (ADIL 75)	BARGETON	Retiré	12-déc-16										
1	1	5		GEP	BRIEFER, MOREL, SOUYRIS, BELLARD	A	2016 DFA 369	relatif aux rénovations et mises aux normes de logements intermédiaires.	BARGETON	Retiré	12-déc-16										
1	1	6		GEP	ATALAH, SOUYRIS, BELLARD	A	2016 DFA 369	relatif au projet de salon du livre du Moyen-Orient	BARGETON	Retiré	12-déc-16										
	1	6 bis	365	Exécutif		V	2017 DFA 369	En réponse à l'A 6.	BARGETON	Adopté	12-déc-16							X			
1	1	7		GEP	SOUYRIS, BELLARD	A	2016 DFA 369	relatif aux associations engagées pour le climat	BARGETON	Retiré	12-déc-16										
1	1	8		GEP	SOLANS, SOUYRIS, BELLARD, MOREL	A	2016 DFA 369	relatif à une enveloppe pour des projets pédagogiques innovants.	BARGETON	Retiré	12-déc-16										
1	1	9		GEP	SOLANS, BELLARD, SOUYRIS	A	2016 DFA 369	relatif à un programme de recherche action au sein de la DPPE.	BARGETON	Retiré	12-déc-16										
1	1	10		GEP	MOREL, SOUYRIS, BELLARD	A	2016 DFA 369	relatif à un abondement pour la DEVE.	BARGETON	Retiré	12-déc-16										
	1	10 bis	366	Exécutif		V	2016 DFA 369	En réponse à l'A 10.	BARGETON	Adopté	12-déc-16						X		X		
1	1	11		PCF-FG	BONNET-OUALDI, TINTI	A	2016 DFA 369	relatif aux subventions de fonctionnement des associations sportives scolaires.	BARGETON	Retiré	12-déc-16										
1	1	12		PCF-FG	BONNET-OUALDI	A	2016 DFA 369	relatif à la création d'équipements publics dans les quartiers populaires.	BONNET-OUALDI	Retiré	12-déc-16										
1	1	13		PCF-FG	BONNET-OUALDI	A	2016 DFA 369	relatif à la création d'un label fabrique à Paris	BARGETON	Retiré	12-déc-16										
1	1	14		PCF-FG	BONNET-OUALDI, TINTI	A	2016 DFA 369	relatif à la création d'un "Fonds Paris JOP 2024"	BARGETON	Retiré	12-déc-16										
	1	14 bis	367	Exécutif		V	2016 DFA 369	En réponse à l'A 14.	BARGETON	Adopté	12-déc-16								X		
1	1	15		PCF-FG	BONNET-OUALDI, LE RESTE, REGUÉ	A	2016 DFA 66-6, 2016 DFA 369	relatif à l'Institut de victimologie	BARGETON	Retiré	12-déc-16										
	1	15 bis	368	Exécutif		V	2016 DFA 66-6, 2016 DFA 369	En réponse à l'A 15.	BARGETON	Adopté	12-déc-16						X				
1	1	16		RG-CI	BROS	A	2016 DFA 369	relatif à la création d'un portail numérique pour les commerçants.	BARGETON	Retiré	12-déc-16										

N° Commissi on de dépôt	N° Commissi on ODJ	N° d' ordre	N° ADOPTÉ	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vot. LR	N° d'élis	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche	Ecologiste de Paris	Radical de Gauche, Centre et Indépendant	Socialiste et Apparentés	UDI - Modem	les Républicains	U N A N I M I T É	
												CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.
1	1	17		LR	KOSCIUSKO-MORIZET, GABORIAU, LEGARET, GOAGLIEN, LAMOUR, BOULAY, de FROMENT, GUANNESSI, SAINT-ETIENNE	A	2016 DFA 66-6, 2016 DFA 369	relatif aux loyers capitalisés.	BARGETON	Rejeté	12-déc-16	X	X		X				
	1	18		LR, UDI - MODEM	GOAGLIEN, GIAZZI, GABORIAU, BOULAY ESPERONNIER, HÉLARD, ASSOLINE, AUBACOMBE, LECOUTURER, CHERTOK, BOILLOT, CAPLIEZ, RÉGO	A	2016 DFA 369	relatif aux crédits de paiement.	BARGETON	Rejeté	12-déc-16	X	X	X	X				
	1	19		LR, UDI - MODEM	GOAGLIEN, GIAZZI, GABORIAU, BOULAY ESPERONNIER, HÉLARD, ASSOLINE, AUBACOMBE, LECOUTURER, CHERTOK, BOILLOT, CAPLIEZ, RÉGO	A	2016 DFA 369	relatif aux autorisations de programmes.	BARGETON	Rejeté	12-déc-16	X	X	X	X				
1	1	20		UDI - MODEM	POZZO DI BORGIO, AZHÈRE, GATEL	A	2016 DFA 369	relatif aux Prêts Paris Logement et Prêt Parcours Résidentiel	BARGETON	Rejeté	12-déc-16	X	X	X	X				
	1	21		UDI - MODEM	POZZO DI BORGIO, AZHÈRE, HÉLARD	A	2016 DFA 369	relatif à la provision pour subvention d'équipement de l'habitat privé.	BARGETON	Rejeté	12-déc-16	X	X	X	X				
	1	22		NI	SIMONNET	A	2016 DFA 66-6, 2016 DFA 369	relatif à la baisse de financement et de subventions alloués aux associations.	BARGETON	Rejeté	12-déc-16	X	X	X	X	X	X		
	1	23		NI	SIMONNET	A	2016 DFA 66-6, 2016 DFA 369	relatif au montant de l'emprunt.	BARGETON	Rejeté	12-déc-16	X	X	X	X	X	X	X	
	1	24		NI	SIMONNET	A	2016 DFA 369	relatif au montant de l'aide aux tisseurs.	BARGETON	Rejeté (amendé)	12-déc-16	X	X	X	X		X	X	
	1	25	369	GEP	BELLIARD, SOUYRIS	V	2016 DFA 369	relatif à l'insertion durable des réfugiés.	BARGETON	Adopté (amendé)	12-déc-16							X	
	1	26	370	GEP	BELLIARD, SOUYRIS, GLEIZES	V	2016 DFA 369	relatif à la création d'un syndicat du réemploi.	BARGETON	Adopté (amendé)	12-déc-16						X	X	
	1	27	371	GEP	CONTASSOT, GLEIZES, BRIDET, SOUYRIS, BELLARD	V	2016 DFA 369	relatif au développement du télétravail.	BARGETON	Adopté	12-déc-16								
	1	28	372	RG-CI	BROS, TAN, GUILLOT	V	2016 DFA 369	relatif à l'expérimentation du financement participatif.	BARGETON	Adopté	12-déc-16							X	
	1	29	373	RG-CI	BROS, TAN, GUILLOT	V	2016 DFA 369	relatif au mécénat dans les projets de développement locaux.	BARGETON	Adopté	12-déc-16								
	1	30		LR	KOSCIUSKO-MORIZET, GABORIAU, LEGARET, GOAGLIEN, LAMOUR, BOULAY, de FROMENT, GUANNESSI, SAINT-ETIENNE	V		relatif au moratoire des impôts, des taxes et des redevances.	BARGETON	Rejeté	12-déc-16	X	X	X	X				
	1	31		LR	BOULAY ESPERONNIER, CAPLIEZ, CHERTOK, CHAVENNE, DUMAS, L'ANFANT, GIAZZI, HODDENT	V	2016 DFA 369	relatif au patrimoine culturel.	BARGETON	Rejeté	12-déc-16	X	X	X	X				
	1	32		LR	KOSCIUSKO-MORIZET, GABORIAU, LEGARET, GOAGLIEN, LAMOUR, BOULAY, de FROMENT, GUANNESSI, SAINT-ETIENNE	V	2016 DFA 66-6, 2016 DFA 369	relatif à la transparence et à la sincérité budgétaire.	BARGETON	Rejeté	12-déc-16	X	X	X	X				
	1	34		UDI - MODEM	POZZO DI BORGIO, HÉLARD, GATEL, DUMAS	V	2016 DFA 369	relatif au budget participatif.	BARGETON	Rejeté	12-déc-16	X	X	X	X				
	1	35		UDI - MODEM	POZZO DI BORGIO, AZHÈRE, GATEL, HÉLARD	V	2016 DFA 369	relatifs aux loyers capitalisés.	BARGETON	Rejeté	12-déc-16	X	X	X	X				
	1	36		NI	SIMONNET	V	2016 DFA 369	relatif au remboursement de la dette de l'Etat.	BARGETON	Rejeté	12-déc-16	X	X	X	X	X	X		
	1	37		NI	SIMONNET	V	2016 DFA 369	relatif à la baisse des dotations de l'Etat.	BARGETON	Rejeté	12-déc-16	X	X	X	X	X	X		
	1			Exécutif		LR 1	2016 DFA 369 2016 DFA 170		BARGETON	Adopté	12-déc-16						X	X	
	1						2016 DFA 169 1-2-3		BARGETON	Adopté	12-déc-16							X	

N° Commission de dépôt	N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTÉ	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vir, LR	N° délib	Objet	Ajls rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche	Ecologiste de Paris	Radical de Gauche, Centre et Indépendant	Socialiste et Apparentés	UDI - Modem	les Républicains	U N A N I M I T É	
												CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.
1	1	38-G		PCF-FG	BONNET-OUALDI, GAILLANNE	A	2016 DFA 66-G	relatif à la prise en charge des Mineurs non-accompagnés.	BARGETON	Retiré	12-déc-16								
1	1	39-G		NI	SIMONNET	A	2016 DFA 66-G	relatif à la baisse des dépenses sociales.	BARGETON	Rejeté	12-déc-16	X	X	X	X	X	X		
	1					LR 2G	2016 DFA 66-G		BARGETON	Adopté	12-déc-16					X	X		
	1						2016 DFA 66-G 1 et 2		BARGETON	Adopté	12-déc-16					X	X		
1	1	40		GEP	KONÉ, BELLARD, SOUYRIS, SOLANO, ATALLAH, GLEDES, JULIEN, MÉES	A	2016 DFA 142	relatif à la création d'un 3ème poste de coordinateur de conseils de quartier.	GRÉGOIRE, BARGETON	Retiré	12-déc-16								
	1	40 bis	375	Exécutif		V	2016 DFA 142	En réponse à l'A 40.	GRÉGOIRE, BARGETON	Adopté	12-déc-16					X	X		
1	1	41		GEP	SOUYRIS, BRIDIER, KONÉ, ATALLAH, SOLANO	A	2016 DFA 142	relatif à la création de 2 ETP pour l'accompagnement du public rom.	GRÉGOIRE, BARGETON	Retiré	12-déc-16								
1	1	42		PCF-FG	BONNET-OUALDI, PRIMET	A	2016 DFA 142	relatif à la création de 10 postes à la DASES.	GRÉGOIRE, BARGETON	Retiré	12-déc-16								
1	1	43		PCF-FG	BONNET-OUALDI, PRIMET	A	2016 DFA 142	relatif à la création de 25 postes à la DFPE.	GRÉGOIRE, BARGETON	Retiré	12-déc-16								
1	1	44		PCF-FG	BONNET-OUALDI, PRIMET	A	2016 DFA 142	relatif à la création de 20 postes à la DPE.	GRÉGOIRE, BARGETON	Retiré	12-déc-16								
1	1	45		PCF-FG	BONNET-OUALDI, AZUA	A	2016 DFA 142	relatif à la création de l'Observatoire des inégalités scolaires.	GRÉGOIRE, BARGETON	Retiré	12-déc-16								
1	1	46		PCF-FG	BONNET-OUALDI	A	2016 DFA 142	relatif à la création d'un poste pour l'Observatoire des violences faites aux femmes.	GRÉGOIRE, BARGETON	Retiré	12-déc-16								
1	1	47		PCF-FG	BONNET-OUALDI, PREMEL	A	2016 DFA 142	relatif à un événement culturel métropolitain annuel sur la Seine	GRÉGOIRE, BARGETON	Retiré	12-déc-16								
	1			Exécutif		LR 3	2016 DFA 142-DRIH	Lettre rectificative n°3 au Budget primitif 2017 de la Ville de Paris.	GRÉGOIRE, BARGETON	Adopté	12-déc-16					X	X		
	1						2016 DFA 142-DRIH		GRÉGOIRE, BARGETON	Adopté	12-déc-16					X	X		
	1			Favicalif		LR 4G			GRÉGOIRE, BARGETON	Adopté	12-déc-16					X	X		
	1						2016 DFA 53-DRIH-G		BARGETON	Adopté	12-déc-16					X	X		
3	3, 1	48		Exécutif		A	2016 DEVE 156	Amendement technique.	KOMITÉS, BARGETON	Adopté	12-déc-16					X	X		
							2016 DEVE 156-DFA		KOMITÉS, BARGETON	Adopté	12-déc-16					X	X		
Budget de la Préfecture de Police																			
3	3, 1	49	376	GEP	JULIEN	V	2016 PP 73	relatif à la création d'une Commission consultative de gestion de la Préfecture de Police.	BROSSEL, BARGETON	Adopté (amendé)	12-déc-16							X	
3	3, 1	50		LR	GOUDON, PÉCHENARD, PAWLIC	V	2016 PP 73	relatif aux ASP.	BROSSEL, BARGETON	Rejeté	12-déc-16	X	X	X	X				
3	3, 1	51		LR	GOUDON, PÉCHENARD, PAWLIC	V	2016 PP 73	relatif à la vidéoprotection.	BROSSEL, BARGETON	Rejeté	12-déc-16	X	X	X	X				
							2016 PP 73		BROSSEL, BARGETON	Adopté	12-déc-16								
							2016 DRIH B1		BROSSEL, BARGETON	Adopté	12-déc-16							X	

N° Commission de dépôt	N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vir, LR	N° délib	Objet	Agis rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche	Ecologiste de Paris	Radical de Gauche, Centre et Indépendant	Socialiste et Apparentés	UDI - Modem	les Républicains	U N A N I M I T É	
												CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.
							2016 DMH 8 G		BROSSEL, BARGETON	Adopté	12-déc-16								
							2016 PP 61		BROSSEL, BARGETON	Adopté	12-déc-16							X	
AUTRES DOSSIERS																			
	1						2016 DFA 170		BARGETON	Adopté	12-déc-16					X		X	
	1						2016 DFA 57 G		BARGETON	Adopté	12-déc-16					X		X	
	1						2016 DFA 171		BARGETON	Adopté	12-déc-16						X	X	
	1						2016 DILT 12 -DFA		BARGETON	Adopté	12-déc-16					X		X	
	1						2016 DILT 37 DFA		BARGETON	Adopté	12-déc-16					X		X	
	1						2016 DPE 43 DFA		BARGETON	Adopté	12-déc-16					X		X	
	3						2016 DPE 46 DFA		BARGETON	Adopté	12-déc-16					X		X	
	3						2016 DFE 47 DFA		BARGETON	Adopté	12-déc-16					X		X	
	3						2016 DPE 44 DFA		BARGETON	Adopté	12-déc-16	X				X		X	
	3						2016 DPE 45 DFA		BARGETON	Adopté	12-déc-16	X	X			X		X	
	3						2016 DEVE 130 DFA		BARGETON	Adopté	12-déc-16					X		X	
	4						2016 CAS 3		VERSIH, BARGETON	Adopté									
	4						2016 DASES 432 G		VERSIH, BARGETON	Adopté	12-déc-16								
	4						2016 DASES 433 G		VERSIH, BARGETON	Adopté	12-déc-16								
	3						2016 DEVE 308-DIJ		BARGETON	Adopté	12-déc-16								
3	3	52		LR	GOUDON, LAMOUR, de CLERMONT-TONNERRE, LEFEVRE, BUFFETEAU, COURTOIS	VNR		relatif aux travaux de mise en sécurité électriques des tours du Front de Seine.	BLAUJEL	Retiré	13-déc-16								
	3	52 bis	377	Exécutif		VNR		En réponse au V 52.	BLAUJEL	Adopté (amendé)	13-déc-16								
1	3	53		NI	SIMONNET	VNR		relatif au gel du projet d'aquaparc.	BLAUJEL	Rejeté	13-déc-16						X		X
	3						2016 DOCT 151		BROSSEL	Adopté	13-déc-16							X	
3	3	54		LR	GOUDON, de CLERMONT-TONNERRE, BUFFETEAU, COURTOIS	VNR		relatif à la sécurité du secteur Duplich/boulevard de Grenelle.	BROSSEL	Rejeté	13-déc-16	X	X	X	X		X		
3	3	55		LR	BOURNATEL, HONORÉ	VNR		relatif à la sécurité et à la tranquillité publique Place de la Chapelle.	BROSSEL	Rejeté	13-déc-16	X	X	X	X				
1	3	56		LR	MONTANDON, GOUDON	VNR		relatif à la sécurité dans le parc social.	BROSSEL	Rejeté	13-déc-16	X	X	X	X				
2	3	57		GEP	BOUVAULT, MÉES	VNR		relatif aux chèques mettant en scène des animaux sauvages.	XOMIFES	Rejeté	13-déc-16	X		X	X		X	X	

N° Commission dépôt	N° Commission ODJ	N° d' ordre	N° ADOPTÉ	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendant		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		les Républicains		U N A N I M I T É
												CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	
1	3	58		PCF-FG	AQUA, BONNET-QUALDI	A	2016 DVD 157	relatif aux tarifs de stationnement.	NAIDOVSKI	Rejeté	13-déc-16			X		X		X		X		X		
3	3	59		LR	BOILLLOT, LEFEVRE	A	2016 DVD 157	relatif au stationnement résidentiel.	NAIDOVSKI	Rejeté	13-déc-16	X		X		X		X						
3	3	60		LR	BOILLLOT, LEFEVRE	A	2016 DVD 157	relatif aux professionnels juridiques.	NAIDOVSKI	Rejeté	13-déc-16	X		X		X		X						
3	3	61		LR	de FROMENT	A	2016 DVD 157	relatif aux professionnels de santé.	NAIDOVSKI	Rejeté	13-déc-16	X		X		X		X						
1	3	62		LR	LEFEVRE, BOILLLOT	A	2016 DVD 157	relatif aux véhicules de fonction.	NAIDOVSKI	Rejeté	13-déc-16	X		X		X		X						
3							2016 DVD 157		NAIDOVSKI	Adopté	13-déc-16											X		
3							2016 DVD 190		NAIDOVSKI	Adopté	13-déc-16										X		X	
3	3	63-G		GER, PCF-FG	BRIER, SOUYRIS, BELLARD, GLEIZES, CONTASSOT, JULIEN, SOLANG, PIERREL, BONNET- QUALDI, PRIMET	A	2016 DVD 10-G	relatif à des mesures d'optimisation.	NAIDOVSKI	Retiré de l'ODJ	13-déc-16													
3	3	64-G		SOCA	LEJONORE	V	2016 DVD 10-G	relatif à la Traversée Mey-Flandres.	NAIDOVSKI	Retiré de l'ODJ	13-déc-16													
1	3	65-G		UDI - MODEM	GALLIOS, AZÈRE, GATEL, HÉLARD, JOHNSON	V	2016 DVD 10-G	relatif à la Traversée Bèbre-Montsouls.	NAIDOVSKI	Retiré de l'ODJ	13-déc-16													
							2016 DVD 10-G		NAIDOVSKI	Retiré de l'ODJ	13-déc-16													
1	3	66	378	GER, SOCA	BOUTHAULT, LEVIEUX	VNR		relatif à la régulation du trafic dans le quartier Montorgueil-St-Denis.	NAIDOVSKI	Adopté	13-déc-16													
3	3	67	379	RG-CI	BROS, TAN, GUILLOT	VNR		relatif au développement de l'intermodalité vélos - transports en commun.	NAIDOVSKI	Adopté (amendé)	13-déc-16													
3	3	68	380	LR	KUSTER	VNR		relatif à la régulation des "pousse-pousse"	NAIDOVSKI	Adopté	13-déc-16													
3	3	69		LR	BERTHOULT	VNR		relatif au réaménagement de la Place du Parthénon.	NAIDOVSKI	Rejeté	13-déc-16	X		X		X		X						
3	3	70		LR	KUSTER, DUBUS	VNR		relatif à la modification de la placette Louis Loucheur.	NAIDOVSKI	Rejeté	13-déc-16	X		X		X		X						
3	3	71		LR	BOURNIAZEL, HONORÉ	VNR		relatif à la circulation quartier Mars Darnoy	NAIDOVSKI	Rejeté	13-déc-16	X		X		X		X						
3	3	71 bis	381	Exécutif		VNR		En réponse au V 71.	NAIDOVSKI	Adopté	13-déc-16													X
3	3	72		UDI - MODEM	POZZO DI BORGIO	VNR		relatif à la publication d'études sur la préservation des sites car berges.	NAIDOVSKI	Rejeté	13-déc-16	X		X		X		X						
3	3	73		UDI - MODEM	HAAB, AZÈRE, GALLOIS	VNR		relatif à l'utilisation des aires de livraison.	NAIDOVSKI	Rejeté	13-déc-16	X		X		X		X						
2	3	74	382	UDI - MODEM	MÉHAL, GALLOIS, GATEL	VNR		relatif à la signalétique des points enjambant la Seine et des sites culturels alentours.	NAIDOVSKI	Adopté	13-déc-16													X
1	3	75		NI	TIBERI	VNR		relatif aux travaux sur la voie publique.	NAIDOVSKI	Retiré	13-déc-16													
3							2016 DDC 164		PENINOU	Adopté	13-déc-16										X			
3	3	76		SOCA	AIDENBAUM	VNR		relatif aux sanctions contre l'affichage sauvage.	PENINOU	Retiré	13-déc-16													
3	3	76 bis	383	Exécutif		VNR		En réponse au V 76.	PENINOU	Adopté	13-déc-16													X
3,1							2016 SG 43	PAS DE VOTE	PENINOU		13-déc-16													
3	3,1	77		LR	KOSCIUSKO-MORIZET, LEGARET, BERTHOULT, LECOQ, CHAUTEFERRIE, GIBELL, GOUJON, GONSGUEN, KUSTER	V	2016 DPE 62	relatif à l'augmentation des crédits et à leur répartition.	PENINOU, BARGETON	Rejeté	13-déc-16	X		X		X		X						
	3,1						2016 DPE 62		PENINOU, BARGETON	Adopté (amendé)	13-déc-16									X		X		
5	3,5	78	384	UDI - MODEM, LR	RAIMBAS, KUSTER	V	2016 DVD 188	relatif à l'information sur le réaménagement.	NAIDOVSKI MISSKA	Adopté (amendé)	13-déc-16													X
							2016 DVD 188		NAIDOVSKI MISSKA	Adopté	13-déc-16													X
							2016 DDC 158			Adopté														

N° Commission dépôt	N° Commission ODJ	N° d' ordre	N° ADOPTÉ	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendant		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		les Républicains		U N A N I M I T É
												CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	
3	4	79	385	PCF-FG	LE RESTE, PREMEL, BOUDET- QUALDI	V	2016 DDC 155	relatif au financement des ateliers multigénérationnels.	BROSSET	Adopté	13-déc-16										X	X		
	4						2016 DDC 155		BROSSET	Adopté	13-déc-16													
	4						2016 DASES 457 G		JOMIER	Adopté	13-déc-16													X
1	4	80		LR	BOURNIAZEL	VNR		relatif à la désaturation.	JOMIER	Retiré	13-déc-16													
1	4	81		NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'Hôtel Dieu.	JOMIER	Rejeté	13-déc-16			X		X		X						X
4	4	82		Exécutif		A	2016 DFFE 259	Amendement technique.	OUIMER	Adopté	13-déc-16													
	4						2016 DFFE 259		OUIMER	Adopté	13-déc-16													
	4						2016 DASES 453 G			Adopté														
1	4	83		NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'engagement d'urgence.	VERSIGN	Rejeté	13-déc-16	X		X		X		X			X	X		
1	4	84		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux Services d'Accueil Familial Départemental.	VERSIGN	Rejeté	13-déc-16	X		X		X		X			X	X		
	4						2016 DASES 435 G		JOMIER	Adopté	13-déc-16													
4,2							2016 DASES 377 G		VERSIGN	Adopté	13-déc-16													
4,2							2016 DLH 249		BRAND	Adopté	13-déc-16													
4,5							2016 DLH 303		VERSIGN	Adopté	13-déc-16													X
4,5							2016 DASES 257 G		VERSIGN	Adopté	13-déc-16													X
4,2,3							2016 DEVE 166		VIEU-CHARIER	Adopté	13-déc-16													X
5	5	85		LR	MONTANDON	V	2016 DLH 128	relatif aux opérations de conventionnement dans le 12e.	BROSSET	Rejeté	13-déc-16	X		X		X		X						
	5						2016 DLH 128		BROSSET	Adopté	13-déc-16										X		X	
5	5	141		Exécutif		A	2016 DLH 129	Amendement technique.	BROSSET	Adopté	13-déc-16									X			X	
5	5	86		LR	MONTANDON	V	2016 DLH 129	relatif aux opérations de conventionnement dans le 12e.	BROSSET	Rejeté	13-déc-16	X		X		X		X						
	5						2016 DLH 129		BROSSET	Adopté	13-déc-16									X		X		
13	5	87		LR	MONTANDON	V	2016 DLH 285	relatif à l'équilibre des programmes.	BROSSET	Rejeté	13-déc-16	X		X		X		X						
	5						2016 DLH 286		BROSSET	Adopté	13-déc-16									X		X		
	5						2016 DLH 292		BROSSET	Adopté	13-déc-16										X	X		
5	5	88		LR	KUSTER, BOULARD, DUBUS	A	2016 DLH 298	relatif à la modification du programme.	BROSSET	Rejeté	13-déc-16	X		X		X		X						
	5						2016 DLH 298		BROSSET	Adopté	13-déc-16									X		X		
1	5	89		Exécutif		A	2016 DLH 318	Amendement technique.	BROSSET	Adopté	13-déc-16										X		X	
	5						2016 DLH 318		BROSSET	Adopté	13-déc-16										X			
	5						2016 DLH 327		BROSSET	Adopté	13-déc-16			X										
5	5	90		LR	DUBUS, MONTANDON, BOURNIAZEL, COURTOIS, EVREN	V	2016 DLH 338	relatif au logement étudiant.	BROSSET	Retiré	13-déc-16													
	5	90bis	386	Exécutif		V	2016 DLH 338	En réponse au V 90.	BROSSET	Adopté	13-déc-16										X			
	5						2016 DLH 338		BROSSET	Adopté	13-déc-16													
5	5	91		LR	MONTANDON	V	2016 DLH 343	relatif à l'équilibre des programmes.	BROSSET	Rejeté	13-déc-16	X		X		X		X						
	5						2016 DLH 343		BROSSET	Adopté	13-déc-16										X	X		

N° Commission de dépt	N° Commission COJ	N° d'ordre	N° ADOPTÉ	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnc, LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche	Ecologiste de Paris	Radical de Gauche, Centre et Indépendant	Socialiste et Apparentés	UDI - Modem	Les Républicains	U N A N I M I T É	
												CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.
5	5	92		LR, UDI - MODEM	GOASGUEN, GIAZZI, GABORIAU, BOULAY ESPERONNIER, HÉLAND, ASSOULINE, AUBRACOMÉ, LECOUTURIER, CHERTOK, BOLLLOT, CAPLIZ, JÉGO	A	2016 DLH 350	relatif à la part de logements intermédiaires.	BROSSAT	Rejeté	13-déc-16	X		X		X			
	5						2016 DLH 350		BROSSAT	Adopté	13-déc-16						X		X
	5						2016 DLH 377		BROSSAT	Adopté	13-déc-16								
5	5	93		RG-CI	BROS, TAN, GUILLOT	A	2016 DLH 427	relatif à la mixité sociale.	BROSSAT	Retiré	13-déc-16								
5	5	94		LR	KOSCIUSKO-MORIZET, BERTHOUD, BÜCKEL, DUBUS, MONTANDON, ASSOULINE, BOURNAZEL, de CLERMONT-TONNERRE, COURTOIS, EVIEN, VESPERINI	A	2016 DLH 427	relatif au supplément de loyer de solidarité.	BROSSAT	Rejeté	13-déc-16	X		X		X		X	
5	5	95	387	RG-CI	BROS, TAN, GUILLOT	V	2016 DLH 427	relatif au taux de rotation dans le parc social	BROSSAT	Adopté (amendé)	13-déc-16							X	
	5						2016 DLH 427		BROSSAT	Adopté	13-déc-16			X		X			
							2016 DLH 90			Adopté							X		X
5	5	96	388	GEP	BREDEZ, CONTASSOT, BELLARD, SOUYRIS	VNR		relatif à la transformation de bureaux vacants en logement.	BROSSAT	Adopté	13-déc-16							X	X
5	5	97	389	GEP	BOUFAULT, BRIDIER, CONTASSOT, MONT, BELLARD, SOUYRIS	VNR		relatif à la réquisition des logements vacants.	BROSSAT	Adopté	13-déc-16							X	X
5	5	98	390	PCF-FG	BÉGUÉ, BONNET-OUALDI	VNR		relatif à la mobilisation des espaces vacants	BROSSAT	Adopté	13-déc-16							X	X
5	5	99		LR	KUSTER, BOULARD, DUBUS	VNR		relatif à l'arrêt de l'OPAH des Epinettes.	BROSSAT	Rejeté	13-déc-16	X		X		X			
	5						2016 DU 90		MISSIKA	Adopté	13-déc-16			X					
	5						2016 DU 93		MISSIKA	Adopté	13-déc-16			X					
	5						2016 DU 97		MISSIKA	Adopté	13-déc-16								
	5						2016 DU 253		MISSIKA	Adopté	13-déc-16								
2	5	100		SOCA	COURMET, de LA GONTIÈRE, OLIVIER	VNR		relatif à la dénomination des voies autour de la Halle Freyssinet.	MISSIKA	Retiré	13-déc-16								
1	5	101		PCF-FG	AQUA, BONNET-OUALDI	VNR		relatif à la dénomination des quatre voies entourant la Halle Freyssinet.	MISSIKA	Retiré	13-déc-16								
	5	101 bis	391	Exécutif				En réponse au V 100 et V 101.	MISSIKA	Adopté	13-déc-16								
5	5	102	392	PCF-FG	PREMEL, BONNET-OUALDI	VNR		relatif au Comité d'Organisation de la Concertation Paris Nord-Est.	MISSIKA	Adopté	13-déc-16							X	
1	5	103	393	NI	SIMONNET	VNR		relatif aux poursuites judiciaires contre Foodora.	MISSIKA	Adopté (amendé)	13-déc-16							X	X
	5	142		Exécutif		A	2016 DU 87	Amendement technique.	MISSIKA	Adopté	14-déc-16								X
	5						2016 DU 87		MISSIKA	Adopté	14-déc-16								X
1	5,3	104		Exécutif		A	2016 DU 36	Amendement technique.	MISSIKA, BAUDRIER, BROSSE	Adopté	13-déc-16								X
	5,3						2016 DU 36		MISSIKA, BAUDRIER, BROSSE	Adopté	13-déc-16								
							2016 DLH 253			Adopté									X
1	5,4,6,7	105		GEP	BRIDIER, BLAUVEL, SOLANS, BOUFAULT	A	2016 DU 192	relatif à l'habitat participatif.	MISSIKA, BROSSAT, OUMER, CORDEBARD, MARTINS	Retiré	13-déc-16								
7	5,4,6,7	106		PCF-FG	BÉGUÉ, BONNET-OUALDI	A	2016 DU 192	relatif à un mur d'escalade.	MISSIKA, BROSSAT, OUMER, CORDEBARD, MARTINS	Retiré	13-déc-16								
5	5,4,6,7	107	394	SOCA	PETIT	V	2016 DU 192	relatif à l'aménagement de l'éco-quartier.	MISSIKA, BROSSAT, OUMER, CORDEBARD, MARTINS	Adopté (amendé)	13-déc-16						X		X

N° Commission de dépt	N° Commission COJ	N° d'ordre	N° ADOPTÉ	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnc, LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche	Ecologiste de Paris	Radical de Gauche, Centre et Indépendant	Socialistes et Apparentés	UDI - Modem	Les Républicains	U N A N I M I T É			
												CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.		
	5, 4, 6, 7						2016 DU 192		MISSIKA, BROSSAT, OUMER, CORDEBARD, MARTINS	Adopté	13-déc-16							X		X	
6	6	108	395	GEP	SOLANS, BELLARD, ECUYRIS, CONTASSOT, BRIDIER, BOUFAULT	VNR		relatif à la distribution d'un gabarit en élémentaire.	COIDEBARD	Adopté (amendé)	13-déc-16										
6	6	109		PCF-FG	TINTI, BONNET-OUALDI	VNR		relatif à l'épreuve d'EPS au Diplôme National du Brevet.	COIDEBARD	Rejeté	13-déc-16		X		X	X					X
6	6	110		LR	KOSCIUSKO-MORIZET, PAWLIK, LEGARET, BERTHOUD, LECOQ, d'HAUTESERRE, BÜCKEL, SAINT-ETIENNE, THÉBAUD, GOUJON, GOASGUEN, KUSTER, BOURNAZEL, ORSINIEN, PÉRISSIN	VNR		relatif à la sécurisation des collèges.	COIDEBARD	Rejeté	13-déc-16	X		X	X	X					
6	6	111		LR	KUSTER, BOUGERET	VNR		relatif à la sectorisation des collèges pour la rentrée 2017 (176).	COIDEBARD	Rejeté	13-déc-16	X		X	X	X					
6	6	112		LR	KOSCIUSKO-MORIZET, LEGARET, BERTHOUD, LECOQ, d'HAUTESERRE, BÜCKEL, GOUJON, GOASGUEN, KUSTER, BLOCH, BOUGERET, LECUYER, MENGUY, HODENT	VNR		relatif au plan particulier de mise en sécurité durant la pause méridienne.	COIDEBARD	Rejeté	13-déc-16	X		X	X	X					
6	6	113		LR	BÜCKEL, de FROMENT, BLOCH	VNR		relatif à la tenue des points écoles.	COIDEBARD	Rejeté	13-déc-16	X		X	X	X					
6	6	114		LR, UDI - MODEM	MENGUY, BLOCH, BOUGERET, ORSINIEN, HODENT, LECOUTURIER	VNR		relatif au comité de suivi de la MIE dédiée au Périscolaire.	COIDEBARD	Retiré	13-déc-16										
1	6, 5	115	396	LR	GOASGUEN, BOULAY ESPERONNIER, BOLLLOT	V	2016 DPA 93	relatif aux alternatives au logement.	COIDEBARD	Adopté	13-déc-16										
	7						2016 DPA 93		COIDEBARD	Adopté	13-déc-16							X		X	
	7						2016 DGBI 83		KLUGMAN	Adopté	13-déc-16										
	7						2016 DGBI 87		KLUGMAN	Adopté	13-déc-16										
	7						2016 DGBI 99		KLUGMAN	Adopté	13-déc-16										
7	7	116	397	GEP	GLEIZES, BELLARD, SOUYRIS	VNR		relatif à la participation d'une délégation du Conseil de Paris au sommet de Grenoble.	KLUGMAN	Adopté	14-déc-16							X		X	
7	7	117	398	GEP	BELLARD, SOUYRIS, ATALLAH, GLEIZES, BOUFAULT	VNR		relatif à la tragédie d'Allop.	KLUGMAN	Adopté (amendé)	14-déc-16										X
7	7	118		LR	KUSTER, BOULARD	VNR		relatif à l'ouverture du centre sportif de la ZAC SANSUROS.	MARTINS	Rejeté	14-déc-16	X		X	X	X					
1	7	119	399	PCF-FG	BONNET-OUALDI, AQUA	VNR		relatif à la création d'un Fonds européen de développement économique, social et écologique.	VÉRON	Adopté	14-déc-16							X	X	X	
4	7	120	400	LR	FANFAIT	VNR		relatif à la prévention des jeunes contre le surdétournement.	VÉRON	Adopté	14-déc-16										
7	7	33		UDI - MODEM	GALLIOS, MÉHAL, JOHNSON	V	2016 DPA 359	relatif au rétablissement des cours individuels de musique dans les centres d'animation parisiens.	BARJETOIN	Rejeté	14-déc-16	X		X	X	X					
	7	33 bis		Exécutif		VNR		Annulé et remplacé par la V33ter.	VÉRON		14-déc-16										
	7	33 ter	374	Exécutif		VNR		Annulé et remplacé le V33bis. En réponse au V 33.	VÉRON	Adopté	14-déc-16							X		X	
	7,2						2016 DGBI 60		KLUGMAN	Adopté	14-déc-16										
	7,3						2016 DIS 58		MARTINS	Adopté	14-déc-16										
	7,4						2016 DDCI 165		VÉRON	Adopté	14-déc-16										
	7,5						2016 DU 249		MARTINS	Adopté	14-déc-16										
	7,3						2016 DGBI 104		KLUGMAN	Adopté	14-déc-16										

N° Commission de dépôt	N° Commission ODJ	N° d' ordre	N° ADOPTÉ	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Viv, LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendant		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		les Républicains		U N A N I M I T É
												CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	
		1					2016 DFA 167		BARGETON	Adopté	14-déc-16													
1	1	121		Exécutif		A	2016 DFA 161	Amendement technique.	BARGETON	Adopté	14-déc-16												X	
		1					2016 DFA 161		BARGETON	Adopté	14-déc-16												X	
1	1	122-G		Exécutif		A	2016 DFA 161 G	Amendement technique.	BARGETON	Adopté	14-déc-16												X	
		1					2016 DFA 161 G		BARGETON	Adopté	14-déc-16												X	
		1	143		Exécutif	A	2016 DFA 147	Amendement technique.	BARGETON	Adopté	14-déc-16												X	
		1					2016 DFA 147		BARGETON	Adopté	14-déc-16												X	
		1					2016 DRH 86		GREGOIRE	Adopté	14-déc-16									X			X	
		1					2016 DRH 110		GREGOIRE	Adopté	14-déc-16												X	
		1					2016 DSI 21		GREGOIRE	Adopté	14-déc-16												X	
1	1	123		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux ASP.	GREGOIRE	Rejeté	14-déc-16			X						X			X	
		1					2016 DAE 377		GUHL	Adopté	14-déc-16													
1	1	124		Exécutif		A	2016 DAE 28	Amendement technique.	POLSKI	Adopté	14-déc-16												X	
		1					2016 DAE 28		POLSKI	Adopté	14-déc-16													
1	1	125	401	SOCA, GEP, PCI-FG	DAGNAUD, KONÉ, TINTI	VNR		relatif au risque de désertification bancaire dans les quartiers populaires.	POLSKI	Adopté	14-déc-16													
1	1	126	402	RS-CI	BROS, TAN, GUHLOT	VNR		relatif à la création d'un gachet unique pour les commerçants.	POLSKI	Adopté	14-déc-16													
1	1	127		SOCA, GEP	CALANDRA, GLEIZES	VNR		relatif au service public postal dans le 20e.	VERON	Retiré (amendé)	14-déc-16													
1	1	178		PCI-FG	BONNET-QUILLARD, PRIMET	VNR		relatif à la Poste du boulevard Montier.	VERON	Rejeté	14-déc-16	X		X		X		X		X		X		
1	1	129		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la sauvegarde du service postal dans le 20e arrondissement.	VERON	Rejeté	14-déc-16	X		X		X		X		X		X		
		1	129 bis	403	Exécutif	VNR		En réponse au V 127, V128 et V129.	VERON	Adopté	14-déc-16													X
		1					2016 DAE 323		VERON	Adopté	14-déc-16													
		1,3					2016 DAE 364		GUHL	Adopté	14-déc-16													
		2					2016 DAE 396		GUHL	Adopté	14-déc-16										X	X		
		2					2016 DAE 29 G		VERON	Adopté	14-déc-16													
		2					2016 DDOCT 169		HOCQUARD	Adopté	14-déc-16												X	
		2					2016 DAC 387		JULLIARD	Adopté	14-déc-16													
		2					2016 DAC 582		JULLIARD	Adopté	14-déc-16													
		2					2016 DAE 25		JULLIARD	Adopté	14-déc-16									X			X	
		2					2016 DAE 27		JULLIARD	Adopté	14-déc-16												X	
		2					2016 SG 42		JULLIARD	Adopté	14-déc-16													
		2					2016 SG 44		JULLIARD	Adopté	14-déc-16													
2	2	130	404	PCI-FG	PRIMET, BONNET-QUILLARD	VNR		relatif à la dénomination "Barbara" de la nouvelle station de la ligne 14 aux Batignolles.	JULLIARD	Adopté (amendé)	14-déc-16													
2	2	131	405	LR	BERTHOUD	VNR		relatif aux travaux de la crypte située rue Pierre Mille.	JULLIARD	Adopté	14-déc-16													
2	2	132		LR	LELLOUCHE, LEGARET, LECUYER	VNR		relatif à l'installation d'une crèche de Noël sur le Parvis de l'Hôtel de Ville.	JULLIARD	Rejeté	14-déc-16	X		X		X		X						
1	2	133		LR	FAWANT	VNR		relatif au CMAL.	JULLIARD	Rejeté	14-déc-16	X		X		X		X						
1	2	134		UDI - MODEM	AZÈRE, HAAR	VNR		relatif à la Place de la Concorde.	JULLIARD	Rejeté	14-déc-16	X			X	X	X		X			NPPV		
7	2	135		UDI - MODEM	GALLIOS, TACHÈRE, AZÈRE, GATEL, JÉGO	VNR		relatif au lancement d'un appel à projets innovants pour les fêtes de fin d'année.	JULLIARD	Retiré	14-déc-16													
1	2	136	406	NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'organisation d'un événement s'inspirant du modèle Art Station dans le métro.	JULLIARD	Adopté	14-déc-16													
		2					2016 DAC 579		VIEU-CHARIER	Adopté	14-déc-16			X										
2	2	137	407	SOCA	AIDENBAUM, GIRARD	VNR		relatif à la dénomination d'un lieu à la mémoire de Patrice Chéreau.	VIEU-CHARIER	Adopté	14-déc-16													

N° Commission de dépôt	N° Commission ODJ	N° d' ordre	N° ADOPTÉ	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Viv, LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendant		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		les Républicains		U N A N I M I T É
												CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	
2	2	138	408	SOCA	COUMET, de LA GOSTRIÈRE, OLIVIER, LANG	VNR		relatif à la dénomination "Germaine Richier" à une future voie du 13e.	VIEU-CHARIER	Adopté	14-déc-16													
2	2	139	409	LR	GOUJON, LAMOUR, de CLEMONTE-TOUSSAIRE, CHAVENNE, BUFFETEAU, COURTOIS	VNR		relatif à la dénomination d'un lieu du 15e "Yvette Chauvire".	VIEU-CHARIER	Adopté	14-déc-16													
2	2	140	410	UDI - MODEM	GATEL, MÉHAL, TACHÈRE, WEHLING	VNR		relatif à la dénomination "Eri de Montparnasse".	VIEU-CHARIER	Adopté (amendé)	14-déc-16													
	2,3,7						2016 DEVE 362		VIEU-CHARIER	Adopté	14-déc-16													